REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

UNION – DISCIPLINE – TRAVAIL

CABINET DU PREMIER MINISTRE,

CHEF DU GOUVERNEMENT

COORDINATION GÉNÉRALE DU PA-PSGOUV

Programme Social du Gouvernement 2019-2020

Le social au cœur de l'action gouvernementale

COMPOSANTE A : DEVELOPPEMENT D'INFRASTRUCTURES SOCIALES ET RENFORCEMENT DE LA SECURITE

REHABILITATION ET EQUIPEMENT DE ONZE (11) CENTRES SOCIAUX ET DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE SOCIAL DANS 08 REGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

Rapport Final

Mai 2024

SUIVI QUALITÉ

Description des Sous-Projets	
Sous-Projet	Travaux de réhabilitation et équipement de onze (11) centres sociaux et de construction d'un centre social dans 08 régions de la Côte d'Ivoire
Prestation	Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES)
Maître d'Ouvrage	Etat de Côte d'Ivoire, Cabinet du Premier ministre, chef du gouvernement
Coordination des Sous-Projets	Unité de Coordination Générale du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)
Localisation des Sous-Projets	Bangolo, Sinfra, Bouaflé, Didiévi, Kani, Abengourou, Agnibilékro, Yopougon, Akoupé – Zéudji, Port-Bouët, San-Pedro, et Agboville.
Type de document	Rapport provisoire

Liste des révisions		
Version n°	**Date**	**Description / Objet de la révision**
Rapport Provisoire1	06/11/2023	Rapport initial
Rapport Provisoire 2	12/03/2024 07/05/2024	Rapport provisoire intégrant les observations et commentaire de la du PA-PSGouv et la BAD
Rapport Final	14/05/2024	Rapport provisoire validé par l'ANDE avec prise en compte totale des recommandations des membres de la commission de validation

SOMMAIRE

SIGLES ET ACRONYMES 4
LISTE DES TABLEAUX 6
LISTE DES FIGURES 7
LISTE DES CARTES 7
LISTE DES PHOTOS 7
LISTE DES PLANCHES 8
LISTE DES ANNEXES 8
RESUME NON TECHNIQUE 10
EXECUTIVE SUMMARY 37
INTRODUCTION 62
Contexte, justification et nécessité de l'étude 63
Objectifs de l'étude 64
Procédure et portée de l'étude 65
Principaux acteurs responsables de l'étude 66
Méthodologie de l'étude 67
Plan du rapport de l'étude 72
SECTION 1 : ANALYSE ET DEVELOPPEMENT DES SOUS-PROJETS 73
1.1. Contexte des sous-projets 74
1.2. Localisation géographique 75
1.3. Justification du choix des centres sociaux cibles 83
1.4. Etat des lieux des centres sociaux cibles 83
1.5. Planification, Mise en Œuvre et Gestion des Sous-Projets : De la Conception à l'Exploitation 90
1.6. Situation environnementale et socioéconomique de référence de la zone des sous-projets 101
1.7. Analyse de l'impact du Changement Climatique sur les Sous-Projet 180
SECTION 2 : CADRE POLITIQUE, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DES SOUS-PROJETS 182
2.1. Cadre politique 183
2.2. Cadre juridique en lien avec les Sous-Projets 190
2.3. Cadre institutionnel en lien avec les Sous-Projets 208
SECTION 3 : CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES 236
3.1. Objectifs 237
3.2. Calendrier de la consultation des parties prenantes 238
3.3. Synthèse des résultats de consultation des parties prenantes 241
SECTION 4 : IDENTIFICATION, ANALYSE ET ÉVALUATION DE L'IMPORTANCE DES RISQUES ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX INDUITS PAR LES SOUS-PROJETS 254
4.1. Méthodologie d'identification, d'analyse et d'évaluation des risques et impacts 255
4.2. Identification et évaluation des risques et impacts 260

SECTION 5 : GESTION DES RISQUES ET DES ACCIDENTS 275

5.1. Contexte, justification et objectif de la gestion des risques 276
5.2. Méthodologie d'identification et analyse des potentiels dangers et risques 277
5.3. Identification et analyse des dangers et risques liés aux activités des Sous-Projets 280
5.4. Mesures de Maitrise des Risques (MMR) 284
5.5. Mesures préconisées pour la gestion des risques 294

SECTION 6 : RECOMMANDATIONS POUR LA PRÉVENTION ET LA GESTION DES RISQUES, L'ATTÉNUATION DES IMPACTS NÉGATIFS ET LA BONIFICATION DES IMPACTS POSITIFS 298

6.1. Mesures de prévention et de gestion des impacts environnementaux et sociaux potentiels des sous-projets sur l'environnement 299

SECTION 7 : CHANGEMENTS CLIMATIQUES 313

7.1. Engagements prises par l'état ivoirien en matière de lutte contre le Changement Climatique 315
7.2. Rôle de l'ANDE dans le processus le lutte contre le changement climatique 315
7.3. Cartographie des émissions potentielles de GES des Sous-Projets 316
7.4. Plan d'action de réduction des émissions basé sur l'action spécifique au niveau des postes d'émissions significatifs 319

SECTION 8 : PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES) 321

8.1. Implication des parties prenantes et mécanismes de règlement des griefs 322
8.2. Mécanisme de suivi-évaluation du PGES 322
8.3. Matrices de synthèse du PGES 328

SECTION 9 : ESTIMATION MONÉTAIRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PGES 339

9.1. Gestion environnementale et sociale des activités des Sous-Projets 340
9.2. Renforcement des capacités pour la gestion environnementale et sociale des Sous-Projets 340
9.3. Estimation des coûts du PGES 340

CONCLUSION 345

BIBLIOGRAPHIE 347

ANNEXES 349

SIGLES ET ACRONYMES

ANAGED	:	Agence Nationale de Gestion des Déchets
ANDE	:	Agence Nationale De l'Environnement
AOP	:	Autorisation d'Occupation Temporaire
AOT	:	Autorisation d'Occupation Temporaire
BAD	:	Banque Africaine de Développement
BEA	:	Bail Emphytéotique Administratif
CCNUCC	:	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDN	:	Contributions Déterminées au niveau National
CEC	:	Constat d'Exclusion Catégorielle
CEP	:	Cellule d'Exécution du Projet
CIAPOL	:	Centre ivoirien Antipollution
CIE	:	Compagnie Ivoirienne d'Electricité
CIES	:	Constat d'Impact Environnemental et Social
CLEP	:	Consentement libre éclairé et préalable
CMU	:	Couverture Maladie Universelle
CNDHCI	:	Commission Nationale des Droits de l'Homme en Côte d'Ivoire
CNLS	:	Comité National de Lutte contre le SIDA
CNPS	:	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
CNTS	:	Centre National de Transfusion Sanguine
COV	:	Composés Organiques Volatils
CP	:	Comité de Pilotage du Projet
DEEE	:	Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
DGDD	:	La Direction Générale du Développement Durable
DGETE	:	Direction Générale de l'Environnement et de la Transition Écologique
DGH	:	Direction Générale de l'Hydraulique
DGSULN	:	Direction Générale de la Salubrité Urbaine et de la Lutte contre les Nuisances
DGUF	:	Direction Générale de l'Urbanisme et du Foncier
DHPSE	:	Direction de l'Hygiène Publique et de la Santé Environnement
DREDD	:	Direction Régionales de l'Environnement et du Développement Durable
DRPS	:	Directions Régionales de la Protection Sociale
GIEC	:	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GSPM	:	Groupement des Sapeurs-Pompiers Militaires
HSE	:	Hygiène Sécurité Environnement
ICPE	:	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IF	:	Intermédiaires financiers
INHP	:	Institut National d'Hygiène Publique
INSP	:	Institut National de la Santé Publique
LAI	:	Lutte antiparasitaire intégrée
LNSP	:	Laboratoire National de la Santé Publique
MCLU	:	Ministère de la construction, du logement et de l'urbanisme
MEPS	:	Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale
MMR	:	Mesure de Maîtrise de Risques
MINEDDTE	:	Ministère de l'Environnement, du Développement durable et de la Transition Écologique
MIS	:	Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité
MRTV	:	Minorités rurales très vulnérables

MSHPCMU	**:**	Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la couverture maladie universelle
ODD	**:**	Objectifs de Développement Durable
OFT	**:**	Observatoire de la Fluidité du Transport
OGM	**:**	Organismes génétiquement modifiés
ONG	**:**	Organisations Non Gouvernementales
ONPC	**:**	Office National pour la Protection civile (ONPC)
OSER	**:**	Office de la Sécurité Routière
PAE	**:**	Plan d'Assurance Environnement
PA-PSGouv	**:**	Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement
PCEC	**:**	Plan de Contrôle Environnemental de Construction
PFSP	**:**	Projets Filets Sociaux Productifs
PGES	**:**	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PGES-C	**:**	Plan de Gestion Environnementale et Sociale Chantier
PGMO	**:**	Procédures de gestion de la main-d'œuvre
PMH	**:**	Pompes à Motricité Humaines
PMR	**:**	Plan de lutte contre les ravageurs
PMU	**:**	Plan de Mesures d'Urgence
PNAE	**:**	Plan National d'Action Environnemental
PNCC	**:**	Programme National de lutte contre le Changement Climatique
PND	**:**	Plan National de Développement
PNDS	**:**	Plan National de Développement Sanitaire
PNGDS	**:**	Plan National de Gestion des Déchets Sanitaires
POP	**:**	Polluants Organiques Persistants
PPGD	**:**	Plan Particulier de Gestion des Déchets
PPP	**:**	Principe pollueur-payeur
PPRT	**:**	Plans de Prévention des Risques Technologiques
PPSPS	**:**	Plan de Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé
PS Gouv	**:**	Programme Social du Gouvernement
RSTI	**:**	Régime Social des Travailleurs Indépendants
RSU	**:**	Registre Social Unique
SACO	**:**	Substances Appauvrissant la Couche d'Ozone
SDIIC	**:**	Sous-Direction de l'Inspection des Installations Classées
SNDD	**:**	Stratégie Nationale de Développement Durable
SNVBG	**:**	Stratégie Nationale sur les Violences Basées sur le Genre
SO	**:**	Sauvegardes Opérationnelles
SODECI	**:**	Société de Distribution d'Eau en Côte d'Ivoire
SSI	**:**	Système de Sauvegarde Intégré
SSP	**:**	Soins de Santé Primaires
SST	**:**	Santé et sécurité au travail
TDR	**:**	Termes De Référence
CG PA-PS Gouv	**:**	Unité de Coordination Générale du Programme d'Appui au Programme Social du Gouvernement
USEP	**:**	Unité Sectorielle d'Exécution des Projets

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Coordonnées géographiques et superficies de parcelles dédiées aux centres sociaux cibles 75
Tableau 2 : Etat des lieux des centres sociaux cibles 84
Tableau 3 : Exigences requise relative à l'architecture d'un centre social 90
Tableau 5 : Equipements a mobiliser pour la réalisation des travaux d'un centre social 95
Tableau 6 : Liste des régions, départements et localités de la zone d'influence indirecte 102
Tableau 8 : Caractéristiques de l'Environnement Physiques des sites des sous-projets 165
Tableau 9 Droits applicables et situation actuelle des sites 171
Tableau 10 : Suivi administratif pour l'obtention d'un titre de propriété 172
Planche 7 : Tableau 11 : Caractéristiques de l'Environnement Socio-économique des sites des sous-projets 176
Tableau 12 : Matrice d'analyse du cadre juridique et réglementaire applicable aux sous-projets 193
Tableau 13 : Missions et attributions des institutions nationales en lien avec les Sous-Projets 209
Tableau 14 : Sauvegarde E&S opérationnelle de la BAD applicables aux sous-projets et comparaison avec la législation nationale 228
Tableau 15 : Calendrier de ces différentes entretiens et réunions publiques 238
Tableau 16 : Résumé des échanges avec chaque Parties Prenantes rencontrées 245
Tableau 18 : Échelle de gravité 277
Tableau 19 : Échelle de probabilité 278
Tableau 20 : Matrice de criticité 279
Tableau 21 : Identification et évaluation du niveau des risques en phase d'aménagement ou terrassement et de construction. 280
Tableau 22 : Identification et évaluation du niveau des risques en phase d'exploitation et d'entretien 283
Tableau 23 : Évaluation des mesures de maitrise des risques envisagées pour la phase chantier 284
Tableau 24 : Évaluation des mesures de maitrise des risques pour la phase d'exploitation et entretien 292
Tableau 25 : Matrice de criticité intégrant les MMR de conception 293
Tableau 26 : Évaluation des mesures de maitrise des risques préconisées pour la phase chantier 294
Tableau 27 : Matrice de criticité après intégration des mesures préconisées 297
Tableau 28 : Matrice de Synthèse des mesures de mitigations préconisées 306
Tableau 29 : Besoin en termes de matériau de construction 317
Tableau 30 : Principales activités du suivi environnemental 326
Tableau 31 : Matrice de synthèse du plan de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales 329
Tableau 32 : Estimation des coûts du PGES des travaux (Mesures de Mitigation) du **centre d'Agboville** 341

Tableau 33 : Estimation des coûts du PGES des travaux (Mesures de Mitigation) **des centres de Bangolo et San Pedro** 342
Tableau 34 : Estimation des coûts du PGES des travaux (Mesures de Mitigation) **des Neuf (09) autres centres (Yopougon, Port-Bouët, Akoupé-Zeudji, Abengourou, Agboville, Kani, Bouaflé, Sinfra et Didiévi)** 343
Tableau 35 : Estimation des coûts du PGES des travaux (Mesures d'accompagnement) 344

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Procédure du CIES du projet 65
Figure 2 : Plan type de construction des futurs centres sociaux du MEPS 91
Figure 3 : Vue aérienne et avant du plan type de construction des futurs centres sociaux du MEPS 92
Figure 4 : Climatologie mensuelle des températures moyennes et des précipitations en Côte d'Ivoire de 1991 à 2020 109

LISTE DES CARTES

Carte 1 : Situation géographique du Centre Social d'Abengourou 76
Carte 2 : Situation géographique du Centre Social d'Agboville 76
Carte 3 : Situation géographique du Centre Social d'Akoupé-Zeudji 77
Carte 4 : Situation géographique du Centre Social de Bangolo 77
Carte 5 : Situation géographique du Centre Social de Bouaflé 78
Carte 6 : Situation géographique du Centre Social de Didiévi 78
Carte 7 : Situation géographique du Centre Social de Kani 79
Carte 8 : Situation géographique du Centre Social de Port-Bouet 79
Carte 9 : Situation géographique du Centre Social de San Pedro 80
Carte 10 : Situation géographique du Centre Social de Sinfra 80
Carte 11 : Situation géographique du Centre Social de Yopougon 81
Carte 12 : Situation géographique du Centre Social d'Agnibilékro 82
Carte 13: Relief de la Côte d'Ivoire 104
Carte 14 : Pédologie de la Côte d'Ivoire 106
Carte 15 : Géologie de la Côte d'Ivoire 108
Carte 16 : Réseau Hydrographique de la Côte d'Ivoire 112

LISTE DES PHOTOS

Photo 1: Façade principale du Centre Social de Yopougon 84
Photo 2: Végétation autour du centre Social 84
Photo 3: La terrasse du Centre Social 84
Photo 4: L'aire de Jeux du centre d'éveil de la petite enfance du Centre Social 84
Photo 5: Espace servant à toutes les activités du centre 85
Photo 6: La cour du Centre social d'Akoupé-zeudji 85
Photo 7: La façade extérieure du centre social 86

Photo 8: La salle destinée aux ateliers de sensibilisation 86
Photo 9: La cour arrière du Centre Social d'Abengourou 86
Photo 10: La Façade gauche du Centre social de Didiévi 86
Photo 11: La Façade droite du Centre Social 86
Photo 12: Le Plafond du Bâtiment du centre social 86
Photo 13: La façade extérieure du centre social 87
Photo 14: Fenêtre du Centre social endommagée 87
Photo 15: Plafond désuet 87
Photo 16: Environnement du Centre social 87
Photo 17: Centre social dégradé par endroit 88
Photo 18: Façade extérieure du Centre social 88
Photo 19: Façade arrière du Centre social 88
Photo 20: Vue de la facade du centre social 88
Photo 21: Végétation du Centre social 88
Photo 22: Antivols endommagés du Centre social 88
Photo 23: Cour arrière du Centre social 88

LISTE DES PLANCHES

Planche 1: La façade extérieure du centre social & la Cour arrière et la fenêtre du centre Social 85
Planche 2: Plafonds abîmés du Centre social 87
Planche 3: Cour du Centre social 89
Planche 4: Centre social dégradé par endroit (portail, split et clôture) 89
Planche 5 : Illustration de quelque établissement sanitaire de la Ville de Bouaflé.. 120
Planche 6 : Illustration de l'environnement socio-économique de la Ville de Sinfra 124
Planche 7 : Tableau 11 : Caractéristiques de l'Environnement Socio-économique des sites des sous-projets 176
Planche 8: Illustration des rencontre avec les autorités préfectorales 241
Planche 9: Illustration des quelques séance de consultations publiques 242
Planche 10: Illustration des quelques rencontres avec quelques structures techniques et administratives 243
Planche 11: Illustration des quelques rencontres avec quelques structures techniques et administratives 244

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1: PV des rencontres de réunions, Consultations publiques et enquêtes avec les parties prenantes 350

Annexe 2: Liste des personnes ou organisations qui ont préparé ou contribué à l'évaluation environnementale et sociale (nom, prénoms, structures, localités, tél, email)..... 390
Annexe 3: Illustrations de Quelques Rencontres et Réunions..... 422
Annexe 4: TdR du Constat d'Impact Environnemental et Sociale (CIES)..... 426
Annexe 5: Lettres officielles obtenues des ministères et directions techniques..... 459
Annexe 6 : Code de Conduite (Employés Entreprise Travaux, Sous-Traitant, etc.) 469
Annexe 7:Mesures Environnementales et Sociales pour DAO..... 476
Annexe 8 : Clauses Environnementales et Sociales à insérer dans les DAO..... 479
Annexe 9: Rapport Analyse de la Qualité de l'Air et du Bruit..... 489
Annexe 10 : Liste exhaustive des équipements destiné aux centres sociaux..... 525

RESUME NON TECHNIQUE

(i) Contexte et objectif de l'étude

L'étude actuelle et les sous-projets qu'elle aborde sont enracinés dans l'initiative du gouvernement ivoirien, qui remonte à 2018, visant à établir le Programme Social du Gouvernement (PSGouv). L'objectif principal du PA-PSGouv est d'augmenter l'impact des actions sociales du gouvernement en renforçant les services sociaux de base et en développant les capacités des jeunes en améliorant les conditions de vie en milieu rural et lutter contre la pauvreté. Le PA-PSGouv est articulé autour de deux grandes composantes : la première se consacre au développement d'infrastructures sociales, à l'amélioration de l'accessibilité des zones rurales, ainsi qu'à la satisfaction des besoins fondamentaux en eau potable (**Composante A**). La seconde composante se concentre sur l'emploi des jeunes, l'entrepreneuriat, et notamment la sécurité alimentaire (**Composante B**).

Dans le cadre de la Composante A du PA-PSGouv, quatre missions distinctes ont été définies. La Mission 1/USEP SANTÉ se concentre sur la réhabilitation et l'équipement d'Etablissement Sanitaires de Premiers Contact (ESPC). La Mission 2/USEP HYDRAULIQUE se focalise sur la réalisation de forages équipés de Pompes à Motricité Humaines (PMH). La Mission 3/USEP PROTECTION SOCIALE a pour mission la réhabilitation et l'équipement de centres sociaux existants, ainsi que la construction d'un nouveau centre social. Enfin, la Mission 4/USEP ENTRETIEN ROUTIER est chargée de la construction d'ouvrages hydrauliques.

En se penchant sur la Mission 3/USEP PROTECTION SOCIALE, qui concerne la réhabilitation, la construction, et l'équipement de centres sociaux (l'objet de ce rapport), il est essentiel de souligner que les centres sociaux jouent un rôle crucial dans la mise en œuvre des programmes de protection sociale du gouvernement. Ces programmes visent à améliorer les conditions de vie des populations vulnérables. Toutefois, il est important de noter que la couverture des centres sociaux à l'échelle nationale est actuellement limitée, avec une concentration significative dans la zone sud du pays. De plus, de nombreuses installations et équipements dans ces centres sociaux sont devenus obsolètes.

Ainsi, dans le cadre du PSGouv, le Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale (MEPS) a initié un projet visant à réhabiliter et équiper 11 centres sociaux fortement dégradés dans diverses localités, tout en construisant un nouveau centre social à Agboville. La réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) s'impose en raison de la nature et de l'envergure des travaux planifiés, conformément aux règles et procédures établies par la réglementation ivoirienne et le Système de Sauvegarde Intégré (SSI) de la BAD pour les projets de développement, selon la Loi n°2023-900 du 23 Novembre 2023 portant Code de l'environnement, le Décret n° 96-894 du 8 novembre 1996 déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développements en République de Côte d'Ivoire et le SSI de la Banque, le projet est classé en catégorie 2.

Le présent CIES revêt une importance cruciale pour évaluer et atténuer les possibles impacts environnementaux et sociaux des présents sous-projets, tout en garantissant leur conformité aux normes et réglementations en vigueur.

(ii) Description des composantes du projet y compris les alternatives du projet

ii.a. Description technique des Travaux

Les sous-projets objets de la présente étude concerne la réhabilitation et l'équipement de 11 centres sociaux gravement dégradés dans les localités de Bangolo, Sinfra, Bouaflé, Didiévi, Kani, Abengourou, Agnibilékro, Yopougon (MACA), Akoupé – Zéudji, Port-Bouët (Jean-Foly) et San-Pedro, tout en construisant et équipant un nouveau centre social à Agboville.

Les travaux incluent la construction d'un nouveau bâtiment et installations à Agboville ainsi que la rénovation des bâtiments des centres sociaux existants, la modernisation de la plomberie, l'installation électrique, la menuiserie, la vitrerie, la charpente, la couverture, et la peinture.

N°	Région	Départements	Communes/ localités	X (degrés décimaux)	Y (degrés décimaux)	Superficie Terrain dédié au centre	Distance (Centre Social – Habitation) en m
01	Marahoué	Bouaflé	Bouaflé	-5,7528	6,9815	2 100 m²	25
02		Sinfra	Sinfra	-5,9164	6,6222	2 172 m²	30
03	Agneby-Tiassa	Agboville	Agboville	-4,2209	5,9310	3 296 m²	20
04	District Autonome d'Abidjan	Abidjan	Yopougon	-4,0765	5,3886	**	30
05		Abidjan	Port-Bouët	-3,9139	5,2496	338 m²	10
06		Abidjan	Akoupé-Zéudji	-4,1553	5,4789	2 133 m²	20
07	Guémon	Bangolo	Bangolo	-7,4891	7,0180	500 m²	50
08	San Pedro	San Pédro	San Pedro	-6,6298	4,7452	500 m²	15
09	Bélier	Didiévi	Didiévi	-4,8969	7,1261	600 m²	17
10	Indenie-Djuablin	Agnibilékro	Agnibilékro	-3,2019	7,1362	1 700 m²	30
11		Abengourou	Abengourou	-3,4914	6,7292	2 250 m²	10.5
12	Worodougou	Kani	Kani	-6,6052	8,4813	500 m²	25

Le processus de mise en œuvre comprend la préparation du site, la construction des structures, l'aménagement intérieur, l'installation des équipements, et enfin le repli du chantier. Les équipements nécessaires pour ces travaux incluent des engins de construction, des outils électriques, des camions de transport, des générateurs électriques, des ordinateurs, et des logiciels de gestion de projet.

Une fois les travaux terminés, la phase d'exploitation et d'entretien couvrira la gestion quotidienne des centres sociaux, la fourniture de services aux bénéficiaires, la maintenance préventive, les réparations en cas de dysfonctionnement, et la mise à jour des équipements si nécessaire.

Le délai de réalisation des travaux de réhabilitation pour chaque centre social est de trois (03) mois, tandis que la construction du nouveau centre social à Agboville prendra six (06) mois.

L'alternative "Avec Sous-Projets ou Avec Travaux" semble être la plus favorable malgré des perturbations temporaires, car elle offre des avantages à long terme en sur les plans environnementaux, sociaux et économiques.

(iii) Brève description des sites des sous-projets et des impacts environnementaux et sociaux majeurs de la zone des sous-projets et de sa zone d'influence

iii.a. Description de l'état initial des sous-projets

Environnement biophysique

- Vents et trajectoires :
  - Risque de pollution atmosphérique vers zones habitées pour les sites de Bangolo, Yopougon, Port-Bouët et Kani
  - Pas de risque majeur pour les autres sites
- Sols :
  - Sols majoritairement ferralitiques ou hydromorphes pour l'ensemble des sites
  - Sols remaniés au niveau du site d'Abengourou
  - Sols peu évolués d'origine marine à Port-Bouët
- Végétation : Ces sites présentent une végétation limitée, seuls quelques arbres fruitiers et ornementaux.
  - Peu de végétation sauf à Agnibilékro (teck, anacardier, manguier, oranger) et Sinfra (manguiers)
  - Espèces envahissantes et nuisibles à Akoupé-Zéudji et Agboville
- Faune :
  - Quasiment aucune, sauf oiseaux et insectes
  - Plus de biodiversité à Yopougon du fait de la proximité du Parc du Banco
- La qualité de l'air est globalement conforme aux normes de PM2.5, PM10 et TSP, sauf à Agnibilékro et Port-Bouët.
- Les niveaux sonores dépassent les seuils à Bangolo (76,7 dbA), Agboville (75,8 dbA), Abengourou (76,6 dbA) et Agnibilékro (76,1 dbA).
- Pas de cours d'eau à proximité immédiate des sites. Les cours d'eau proches se trouvent pour la plupart à plus de 250 mètres sauf à Bouaflé ou l'on note la présence d'un affluent de la Marahoué situé à environ 100 mètres.
- La faune est très limitée du fait de l'urbanisation, seuls insectes, oiseaux et rongeurs.

Environnement socio-économique

Statut foncier :

- 7 sites sont situés sur des domaines publics sans titres fonciers : Bangolo, San Pedro, Abengourou, Agnibilékro, Bouaflé, Didiévi et Sinfra
- 2 sites disposent de titre foncier : Akoupé-Zéudji et Kani
- 2 sites appartiennent à des parties externes (ministère de la justice (Yopougon) et au comité de quartier J.Foly (Port-Bouët))

Gestion des déchets : on note,

- au niveau de 5 centres, le respect des procédures de collecte et traitement adéquats des déchets : Yopougon, Port-Bouët, Bouaflé, San Pedro et Didiévi
- un stockage et une élimination inappropriés des déchets à Kani, Abengourou et Agnibilékro
- un site insalubre à Agboville

Assainissement:

- Utilisation majoritaire de fosses septiques
- Problèmes importants à Bangolo, Kani, Akoupé-Zéudji, Yopougon, Port-Bouët, Agboville et Sinfra
    - Bangolo et Kani : absence totale de toilettes
    - Akoupé-Zéudji : dysfonctionnement des fosses septiques
    - Yopougon : dysfonctionnement du système de gestion des eaux usées et absence d'eau dans les toilettes
    - Port-Bouët : dysfonctionnement du système de gestion des eaux usées et absence d'eau dans les toilettes
    - Agboville : site occupé illégalement et insalubre, avec présence de déchets et excréments
    - Sinfra : toilettes en dégradation et hors d'usage

Accès aux services Tous les sites sont raccordés au réseau national (CIE et SODECI).

Infrastructures/équipements :

- Bâtiments vétustes et capacité insuffisante dans la plupart des sites
- Manque de bureaux et espaces dédiés

Services assurés :

- Services sociaux de base assurés mais capacité et moyens limités
- Site d'Agboville non opérationnel actuellement

Prestations :prestations sociales standards mais de capacité réduite

Voisinage :

- Proximité d'autres infrastructures socio-éducatives pour certains sites (écoles, centres de santé)
- Nuisances potentielles dues aux activités économiques situé à proximité des centres :

- Bangolo : proximité du marché générant du bruit et de la circulation
- Abengourou : présence de commerces adossés au centre générant des nuisances sonores et visuelles
- Agnibilékro : garage automobile situé à l'ouest du centre, source de bruit et de pollution

iii.b. Analyse de la sensibilité environnementale et sociale

De l'analyse de l'environnement biophysique et socio-économique, il est ressorti un certain nombre d'enjeux auxquels il faut accorder une attention particulière pendant l'exécution du projet. Il s'agit notamment de :

✓ **La sécurisation foncière des sites**

L'absence de titre foncier des parcelles allouées aux sous-projets pourrait créer dans certaines mesures des conflits fonciers.

✓ **La préservation de la continuité des services impactés lors des travaux**

La nécessité de prévoir un plan d'action de continuité de l'ensemble des services fonctionnels dans chaque centre (Suivi et évaluation, protection familiale, animation sociale, Prévention, assistance, Sensibilisation, soutien psychologique, Assistance personnes vulnérables, âgées, handicapées, etc.) pendant toute la période des travaux jusqu'à la réception provisoire.

✓ **La préservation du cadre de vie des populations riveraines**

La nécessité de limiter pendant les travaux de construction/réhabilitation et extension, les nuisances sonores émanant des engins de transport de matériaux, des fouilles et de l'ensemble des activités sur les différents chantiers.

✓ **Nécessité de prévoir un plan de circulation inhérent aux travaux à réaliser au quotidien dans les zones concernées**

Relativement aux habitations, établissements et institutions contiguës aux centres sociaux cibles, il y aura nécessité de maintenir dans les meilleures conditions possibles, la circulation et les accès aux voies d'accès durant les travaux.

✓ **Le Risque d'accident sur les chantiers**

La nécessité de gérer et de maîtriser tous les risques liés au projet notamment ceux liés à la sécurité du personnel des entreprises en charge de réaliser les travaux et des riverains. Pour éviter tout risque d'accident, des dispositions particulières doivent être prises.

✓ **Risques de déversements accidentels de produits dangereux**

Les activités de construction et de réhabilitation prévues dans le cadre des travaux nécessiteront l'utilisation de produits potentiellement dangereux pour l'environnement, comme des hydrocarbures (gasoil, huiles de moteurs, etc.) ainsi que d'autres produits chimiques (peintures, solvants, etc.). Des déversements accidentels pourraient survenir suite à des fuites des cuves de stockage, lors des opérations de ravitaillement des engins ou véhicules, ou en cas de mauvaise manipulation des produits. Ces déversements sont susceptibles de contaminer les sols et les eaux souterraines ou de surface.

Des précautions devront être prises par les entreprises en charge des travaux pour prévenir ces risques et, en cas d'incident, intervenir rapidement afin de limiter les dommages environnementaux et les risques pour les populations. Des procédures et moyens d'intervention d'urgence devront être prévus par les entreprises.

✓ **Risque d'infection du VIH et des Infections Sexuellement Transmissibles**

Le flux et les relations interpersonnelles entre travailleurs et populations riveraines pourraient déboucher sur des rapports sexuels occasionnant la transmission des IST, MST et VIH .

En outre, il ressort un certain nombre d'enjeux auxquels il faudra accorder une attention particulière durant l'exécution des travaux. Il s'agit, en l'occurrence de :

- la préservation de la qualité de l'air, de l'état acoustique, des sols et des eaux souterraines sur le chantier ;
- la gestion du chantier ;
- la gestion des déchets solides et liquides sur le chantier.

(iv) Cadre légal et institutionnel de la mise en œuvre du projet

iv.a. Exigences législatives et règlementaires

- **Nationale**
  - Exigences en termes d'autorisations administratives :
    - Permis de construire : Décret n° 2014-363 du 12 juin 2014 modifiant le décret n° 92-398 du 1er juillet 1992 réglementant le permis de construire
    - Autorisation de prélèvement d'eau : Loi n° n°2023-902 du 23 novembre 2023 (Article 12) et Décret n°86-961 du 30 août 1989 relatif à la taxe d'exploitation pour le prélèvement d'eau dans les nappes aquifères
    - Autorisation d'élimination des eaux usées : Arrêté n° 01164/ MINEF/CIAPOL/SDIIC du 4 novembre 2008 sur les normes de rejet et traitement des eaux usées
  - Respect des normes nationales en matière de rejets, de bruit, de qualité de l'air et de l'eau (Décrets n°2017-125 du 22 février 2017 relatif à la qualité de l'air, n° 2016-791 du 12 octobre 2016 relatif aux émissions de bruit de voisinage)
  - Conformité aux réglementations relatives à la gestion des déchets, substances dangereuses et carrières (Lois n°2023-900 du 23 Novembre 2023 portant Code de l'environnement, n° 2014-138 du 24 mars 2014 portant Code Minier)
  - Protection de la santé, sécurité et conditions de travail des employés (Loi n°2015-532 du 20 Juillet 2015 portant Code du Travail, Décrets n°98-38 du 28 janvier 1998 relatif aux mesures générales d'hygiène en milieu du travail, n°98-40 du 28 janvier 1998 relatif au comité technique consultatif

pour l'étude des questions intéressant l'hygiène et la sécurité des travailleurs)

- **Internationale** :
  - Conventions internationales ratifiées par la Côte d'Ivoire : Gestion durable des ressources, prévention de la pollution, protection de la biodiversité, du climat et du patrimoine culturel
  - SSI de la Banque Africaine de Développement en matière environnementale et sociale
  - Principes fondamentaux de l'OIT relatifs aux droits humains et conditions de travail

iv.b. Parties prenantes institutionnelles :

- **Comité de Pilotage du Projet (CP) :** Instance de supervision des sous-projets chargée d'en assurer la bonne conduite et la performance.
- **Coordination Générale du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (CG PA-PSGouv) :** Chargée de la coordination et de la mise en œuvre quotidienne des activités des sous-projets.
- **Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale :** L'Unité Sectorielle d'Exécution des Projets (USEP) protection sociale au sein du CG PA-PSGouv assure la coordination technique.
- **Ministère de l'Environnement et du Développement Durable** : Chargé par le biais de l'Agence Nationale de l'Environnement de l'approbation du rapport d'étude d'impact environnemental et social et du suivi de la conformité des sous-projets.
- **Entreprises des travaux :** Responsables de l'exécution des travaux et de l'application des mesures d'atténuation environnementales et sociales.
- **Consultants / Bureaux de contrôle :** Chargés du suivi environnemental des travaux et de rapporter à la CG PA-PSGouv.

(v) Impacts potentiels significatifs des sous-projets et mesures d'atténuations puis de bonifications proposées

v.a. Phase Chantier

- **Opportunités d'affaires pour les opérateurs économiques & Opportunités d'emplois :** Création d'emplois temporaires par centre social, incluant des ouvriers qualifiés et non qualifiés, augmentant le revenu local et réduisant le taux de chômage dans la zone cible.
- **Mauvaise condition de travail / Violation des droits des travailleurs :** Risques liés à l'exposition à des matériaux dangereux, charge de travail excessive sans protections adéquates. Le respect des normes de sécurité et de santé au travail doit être assuré pour minimiser ces risques.

- **Développement d'Activités Génératrices de Revenus (AGR):** Augmentation des revenus locaux grâce à l'installation de commerces temporaires (restauration, vente de matériaux).
- **Érosion et éboulement du sol:** Perturbation du sol par site, nécessitant des mesures de stabilisation et de restauration post-travaux.
- **Dégradation de la qualité de l'air & Augmentation de l'ambiance sonore:** Émissions de particules fines pouvant dépasser les normes locales de qualité de l'air pendant les activités de démolition, avec des niveaux de bruit atteignant 70-80 dB(A) à proximité immédiate des chantiers.

v.b. Phase d'Exploitation

- **Augmentation des capacités d'accueil & Renforcement de la communauté:** L'élargissement de la capacité d'accueil des centres sociaux facilitera l'accueil et la prise en charge d'un plus grand nombre d'individus, tout en rehaussant la qualité des services proposés.
- **Consommation d'énergie & Consommation d'eau:** Augmentation potentiel de la consommation d'énergie et de l'eau par rapport à l'état antérieur.
- **Pollution du milieu récepteur & Risques d'accident de travail:** Génération de déchets solides non biodégradables par jour par centre, avec des risques d'accidents de travail réduits par la formation et l'équipement de protection individuelle.
- **Risques d'incendie ou d'explosion des équipements :** Les risques d'incendie ou d'explosion dans les centres sociaux peuvent survenir en raison de plusieurs facteurs liés à la défaillance des équipements, à leur mauvaise utilisation ou à un entretien inadéquat, ainsi qu'à la présence de gaz dans les cuisines.
- **Risques de blessures :** Supposons que chaque centre social réhabilité ou construit dispose d'une aire de jeux pour enfants (Balançoires, toboggans, structures d'escalade, et autres équipements de jeux standards). La majorité des incidents seront liés à des chutes de l'équipement de jeu. Les enfants qui fréquenteront ces aires de jeux pourront subir des blessures mineures (égratignures, petites coupures, contusions légères) mais aussi probablement avec une faible probabilité des blessures nécessitant une intervention médicale (fractures, blessures graves à la tête, etc.).

(vi) Consultations

Au terme des différents entretiens avec les populations cibles ainsi que des consultations avec les parties prenantes, il ressort que les communautés des zones concernées ont manifesté leur intérêt pour la réhabilitation rapide et effective des centres sociaux. En effet, l'état actuel de délabrement des infrastructures occasionne de nombreux désagréments pour les usagers. La réhabilitation permettra donc d'améliorer considérablement les conditions d'accueil et la qualité des services offerts par ces équipements essentiels à la vie sociale. Les travaux contribueront également à moderniser les bâtiments, tant au niveau de l'accessibilité que de la performance énergétique, pour le plus grand bénéfice des populations fréquentant les centres.

L'enthousiasme manifesté par les communautés démontre l'importance qu'elles accordent à ces lieux de vie collective et leur volonté de pouvoir disposer au plus vite d'infrastructures rénovées et adaptées à leurs besoins.

Voici une synthèse des principaux éléments exprimés par les communautés et les parties prenantes rencontrés concernant la réhabilitation des centres sociaux :

Attentes et préoccupations :

- Démarrage rapide des travaux pour améliorer les conditions d'accueil ;
- Augmentation de la capacité des centres pour répondre aux besoins ;
- Prise en compte des recommandations issues des consultations ;
- Gestion adéquate des risques, impacts et nuisances pendant les travaux ;
- Information et implication des populations tout au long des sous-projets ;
- Recrutement local et équitable pour les emplois générés ;
- Continuité des services et activités pendant les travaux.

Suggestions et recommandations :

- Associer les autorités et services techniques locaux au suivi des travaux ;
- Mettre en place des dispositifs de gestion des déchets et de réduction des nuisances ;
- Réaliser un recensement exhaustif des personnes affectées ;
- Utiliser des matériaux et équipements de qualité pour la réhabilitation ;
- Prévoir l'installation de services essentiels (eau, électricité) ;
- Construire des infrastructures annexes (clôture, sanitaires, cuisine...) ;
- Fournir des équipements et matériels adaptés pour le fonctionnement.

Dans l'ensemble, Les communautés ont donc exprimé à la fois leurs craintes face aux nuisances potentielles, mais également leur enthousiasme pour la concrétisation rapide d'un projet attendu qui améliorera leurs conditions de vie. Leurs suggestions traduisent un souci de qualité, de pérennité et d'appropriation locale des sous-projets. Une communication et un engagement continu avec les populations seront essentiels pour répondre à ces attentes.

(vii) Plan de gestion environnemental et social

vii.a. Mesures spécifiques de gestion des risques / impacts

vii.a.i. Phase Chantier

- **Gestion des Opportunités et Risques Socioéconomiques**
  - *Promotion du développement local :* Prioriser l'emploi et le recrutement d'entreprises locales pour stimuler l'économie locale.
  - *Égalité des chances dans le recrutement :* Assurer une politique de recrutement inclusif, sans distinction de sexe, et interdire strictement l'emploi des enfants.
  - *Amélioration des conditions de travail :* Établir des contrats de travail clairs et déployer un code de bonne conduite pour garantir un environnement de travail sûr et équitable.

- *Soutien au développement d'activités génératrices de revenus (AGR) :* Encourager et faciliter l'engagement des communautés locales, en particulier des femmes, dans des activités économiques liées au projet.

- **Gestion Environnementale et Sociale**
  - *Préservation des droits fonciers :* Lancer un processus d'acquisition ou de régularisation des titres fonciers pour les centres sociaux.
  - *Minimisation des nuisances sonores :* Adopter des pratiques de travail et des équipements réduisant le bruit, et fournir des protections auditives aux travailleurs exposés.
  - *Prévention des accidents de travail et de circulation :* Sécuriser les sites de chantier, former le personnel aux pratiques de sécurité, et sensibiliser les conducteurs et la communauté aux risques liés à la circulation.
  - *Atténuation des impacts de la délocalisation temporaire :* Planifier et communiquer efficacement sur la délocalisation des activités des centres sociaux pour minimiser les interruptions de service.
- **Santé et Sécurité**
  - *Lutte contre les IST/MST/SIDA :* Intégrer des campagnes de sensibilisation et de prévention spécifiques destinées aux travailleurs du chantier et aux communautés locales.

vii.a.ii. Phase d'Exploitation

- **Gestion des risques sanitaires liés à l'exploitation :**

Mettre en place des protocoles d'hygiène et de maintenance pour prévenir les nuisances olfactives et les risques sanitaires.

- **Consommation d'Énergie et d'Eau**
  - *Efficacité énergétique :* Définir des objectifs de réduction de la consommation d'énergie, promouvoir les bonnes pratiques parmi le personnel et les usagers, et optimiser l'utilisation des équipements.
  - *Gestion durable de l'eau :* Suivre et analyser la consommation d'eau, promouvoir l'économie d'eau et entretenir régulièrement les installations pour prévenir les fuites.
- **Formation et Sensibilisation**
  - *Formation à la sécurité :* Organiser des formations régulières sur les risques électriques, les bonnes pratiques de manipulation des équipements, et le port correct des équipements de protection individuelle (EPI).
  - *Prévention des incendies :* Former le personnel à la manipulation sûre des équipements susceptibles de causer des incendies ou des explosions.
- **Protection des Enfants et Espaces de Jeux**

Sécurité des aires de jeux : Réglementer les types de jeux installés pour prévenir les blessures et superviser les activités pour assurer la sécurité des enfants.

vii.b. Clauses Environnement-Santé-Sécurité (ESS) spécifiques à insérer dans les contrats de travaux

- **Règles générales d'hygiène et de sécurité (HS) sur les chantiers :**
  - Respect des lois et règlements nationaux en vigueur en matière de HS
  - Mise en place d'un responsable HSE chargé de faire respecter les règles HS
  - Affichage d'un règlement intérieur prescrivant les règles d'hygiène, de sécurité et les bonnes pratiques environnementales et sociales
  - Mise à disposition d'équipements de protection individuelle et contrôle de leur port effectif
  - Interdiction d'accès du chantier au public, mise en place de protections contre les projections et les chutes d'objets
- **Sensibilisation au MST-VIH :**
  - Affichage d'un règlement intérieur prescrivant le respect des us et coutumes locales et la protection contre les IST/VIH/SIDA
- **Gestion des relations employés-communautés :**
  - Réunions avec les autorités locales avant le démarrage des travaux
  - Recrutement local de main d'œuvre
  - Mise en place d'un mécanisme de gestion des plaintes (journal de chantier)
  - Mesures spécifiques pour la protection des enfants et personnes vulnérables
- **Prise en compte du genre et prévention VBG/EAS :**
  - Engagement local de main d'œuvre en mettant en exergue la dimension genre
  - Interdiction d'entrave à la circulation des riverains
- **Gestion des découvertes fortuites :**
  - Information et formation du personnel sur la nécessité de signaler toute découverte inattendue de vestiges
  - Collaboration avec les autorités compétentes en cas de découverte de vestiges culturels ou historiques

vii.c. Matrice du PGES

Le tableau ci-après illustre la matrice du PGES.

Matrice de PGES

Phase du Projet	Zone concernée	Code Impact	Activités/ Source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Code Mesure	Mesure d'atténuation/ Mesure de bonification	Responsable d'exécution	Délai pour l'achèvement de la mesure	Responsable de surveillance	Responsable de suivi	Indicateurs de suivi	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
PHASE CHANTIER (PREPARATION, DEMOLITION, REHABILITATION ET CONSTRUCTION)	Zone du sous-projet	PC-IMP001	Recrutement d'entreprises BTP	Humain	Opportunités d'affaires pour les opérateurs économiques	PC-MES001	Choix d'entreprises locales autant que possible pour des raisons à la fois de développement local, d'efficacité et de coûts de réalisation	-Entreprise des travaux	Avant le début des travaux	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	% d'entreprises locales contractées	Contrats signés, rapports de projet	500 000	Entreprise des travaux
		PC-IMP002	Achats de matériau et équipements	Humain	Mauvaise condition de travail / Violation des droits des travailleurs en matière de santé et de sécurité	PC-MES002	Fournir aux sous-traitants des contrats claires concernant les conditions d'emplois y compris leurs droits.	- Entreprise des travaux - Sous-traitants	Avant le début des travaux	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Nombre de contrats incluant des clauses sur les s conditions d'emplois et les droits des travailleurs	Copies de contrats	500 000	Entreprise des travaux
						PC-MES003	Déployer un code de bonne conduite vis-à-vis de fournisseurs, précisant des attentes éthiques et sociales en vue d'obtenir l'engagement des entreprises à appliquer les conventions de l'OIT	-Entreprise des travaux	1 mois après le début des travaux	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Nombre de fournisseurs ayant approuvé et adopté le code de conduite	Documentation du code, attestations de diffusion	500 000	Entreprise des travaux
	Zone du sous-projet	PC-IMP003	Recrutement du personnel pour les travaux de construction / équipements	Humain	Opportunités d'emplois	PC-MES004	Favoriser pour les emplois non qualifiés le recrutement direct des jeunes des localités du sous-projet	- Entreprise des travaux - Sous-traitants	Continu pendant la phase de recrutement	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Nombre de jeunes locaux recrutés	Registres de recrutement	300 000	Entreprise des travaux
						PC-MES005	Privilégier le recrutement sans distinction de sexe	- Entreprise des travaux - Sous-traitants	Continu pendant la phase de recrutement	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Ratio hommes/femmes dans le recrutement	Registres de recrutement	100 000	Entreprise des travaux
		PC-IMP004		Humain	Emploi des enfants	PC-MES006	Vérifier les documents d'identité de la main-d'œuvre et mettre fin à tout emploi / affectation d'enfants et de mineurs <16 ans	- Entreprise des travaux - Sous-traitants	Avant le recrutement et continu	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Nombre de vérifications d'identité réalisées, Nombre de cas d'emploi de mineurs identifiés	Rapports de vérification	300 000	Entreprise des travaux
		PC-IMP005		Humain	Condition de travail	PC-MES002	Fournir aux travailleurs des contrats claires concernant les conditions d'emplois y compris leurs droits.	-Entreprise des travaux	Avant l'embauche	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Nombre de contrats clairs fournis	Copies de contrats	400 000	Entreprise des travaux
				Humain		PC-MES003	Déployer un code de bonne conduite vis-à-vis de du personnel visant à traiter les harcèlements, protéger les personnels vulnérables et la biodiversité	-Entreprise des travaux	début et pendant les travaux	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Nombre de travailleurs ayant approuvé et adopté le code de conduite Nombre de sessions de formation du personnel réalisées	Documentation du code, rapports de formation	500 000	Entreprise des travaux

Phase du Projet	Zone concernée	Code Impact	Activités/ Source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Code Mesure	Mesure d'atténuation/ Mesure de bonification	Responsable d'exécution	Délai pour l'achèvement de la mesure	Responsable de surveillance	Responsable de suivi	Indicateurs de suivi	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
	Site du sous-projet	PC-IMP006	Installation de petits commerces autour des chantiers	Humain	Développement d'Activités Génératrices de Revenus (AGR)	PC-MES007	Informer et inciter les femmes des quartiers autour du sous-projet à ce genre activités (activités de restauration par exemple, …)	-CG PA-PSGouv	2 mois avant le début des travaux	- MdC	ANDE	Nombre de femmes informées et engagées, nombre d'activités génératrices de revenus créées	Rapports d'engagement, enquêtes	700 000	Entreprise des travaux
						PC-MES008	Faciliter l'installation des étales pour l'exercice de petits commerces par les femmes de préférence	-CG PA-PSGouv	2 mois avant le début des travaux	- MdC	ANDE	Nombre d'étales installés pour les femmes, facilités accordées	Rapports de mise en œuvre	1 200 000	Entreprise des travaux
	Zone du sous-projet	PC-IMP007	Réalisation du sous-projet	Humain	Renforcement de capacité de tous les acteurs	PC-MES009	Sensibiliser les acteurs sur l'importance du renforcement des capacités	-CG PA-PSGouv	Avant et pendant les travaux	- MdC	ANDE	Nombre de sessions de sensibilisation réalisées, nombre de participants	Rapports de sensibilisation	400 000	Entreprise des travaux
	Zone d'Influence Indirect	PC-IMP008	Mise en œuvre des Sous-projets	Foncier	Vulnérabilité de la pérennité des centres sociaux faute de documentation foncière	PC-MES010	Engager le processus d'acquisition de titres fonciers pour les terrains des centres sociaux qui n'en disposent pas. Si les terrains se trouvent dans des lotissements non approuvés, travailler à leur régularisation. Cela implique de coopérer avec les autorités locales, le ministère de la Construction, et d'autres organismes compétents pour obtenir des titres de propriété clairs.	-CG PA-PSGouv	6 mois à 1 an	- MdC	ANDE	Nombre de titres fonciers acquis, état d'avancement de la régularisation	Rapports d'acquisition, documentation légale	600 000	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
		PC-IMP009		Usagers	Délocalisation temporaire des activités des centres sociaux ou accès aux services pendant les travaux	PC-MES011	Planifier la délocalisation des activités avec suffisamment de temps à l'avance pour minimiser les interruptions	-CG PA-PSGouv -Entreprise Travaux	Avant le début des travaux	- MdC	ANDE	Existence d'un plan de délocalisation approuvé, Nombre d'activités déplacées sans interruption	Rapports de planification, témoignages d'usagers	400 000	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						PC-MES012	Elaborer un plan de maintien des activités pendant la phase travaux	-CG PA-PSGouv -Entreprise Travaux	Avant le début des travaux	- MdC	ANDE	Plan de maintien des activités en place, Taux de services maintenus	Plans documentés, enquêtes auprès des usagers	500 000	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						PC-MES013	Maintenir une communication ouverte avec les usagers et la communauté pour les informer des changements à venir, des emplacements temporaires des services et des horaires.	-Entreprise des travaux	Continu pendant les travaux	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Nombre de communications réalisées, Taux de satisfaction des usagers et de la communauté	Rapports de communication, sondages de satisfaction	700 000	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						PC-MES014	Veiller à ce que les emplacements temporaires soient accessibles à tous, y	-USEP Protection Sociale	Avant et pendant les travaux	- MdC	ANDE	Taux d'installation répondant aux normes d'accessibilité des	Inspections sur site, rapports d'accessibilité	400 000	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD

Phase du Projet	Zone concernée	Code Impact	Activités/ Source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Code Mesure	Mesure d'atténuation/ Mesure de bonification	Responsable d'exécution	Délai pour l'achèvement de la mesure	Responsable de surveillance	Responsable de suivi	Indicateurs de suivi	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
							compris aux personnes à mobilité réduite.	CG PA-PSGouv				personnes à mobilité réduite			
						PC-MES015	S'assurer que la qualité des services reste élevée même pendant la période de travaux.	- USEP Protection Sociale	Continu pendant les travaux	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Niveau de qualité des services maintenus, Taux de satisfaction des usagers	Évaluations des services, enquêtes de feedback	500 000	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						PC-MES016	Former le personnel sur la prestation de services dans des conditions temporaires	-Entreprise des travaux	Avant et pendant les travaux	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Nombre de sessions de formation réalisées, % du personnel formé	Attestations de formation, évaluations du personnel	1 000 000	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
	Site du sous-projet	PC-IMP010	Travaux de fouille de fondation	Sol	Érosion	PC-MES017	Faire les fouilles de fondation en tenant compte de la structure du sol ;	- Entreprise des travaux - Sous-traitants	Phase de préparation du chantier	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Taux conformité des fouilles à l'étude de sol, Absence d'érosion post-travaux	Rapports d'ingénierie, inspections post-travaux	500 000	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						PC-MES018	procéder à l'aménagement paysager (engazonnement) de la cour des centres sociaux	- Entreprise des travaux - Sous-traitants	Après les travaux de construction	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	% superficie d'espaces verts créés, Taux de satisfaction des usagers	Photos avant/après, sondages de satisfaction	700 000	Entreprise des travaux
	Zone directe	PC-IMP011	Circulation et la manutention des engins Démolition de bâtiments	Air	Dégradation de la qualité de l'air	PC-MES019	Utiliser une bâche de protection sur les camions transportant les matériaux ;	- Entreprise des travaux - Sous-traitants	Pendant les travaux	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	% de camions utilisant des bâches	Observations sur site, rapports de conformité		Entreprise des travaux
						PC-MES020	Mettre à l'abri des vents dominants les matériaux lors de leur stockage ;	- Entreprise des travaux - Sous-traitants	Pendant les travaux	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	% de matériaux stockés à l'abri	Inspections de stockage, rapports de suivi	2 300 000	Entreprise des travaux
						PC-MES021	Fournir régulièrement des cache-nez aux ouvriers et les sensibiliser au port quotidien en période de saison sèche ;	- Entreprise des travaux - Sous-traitants	Pendant les travaux, saison sèche	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Nombre de cache-nez distribués, Taux de port par les ouvriers	Distribution et enquêtes de conformité		Entreprise des travaux
						PC-MES022	L'entrepreneur devra utiliser des véhicules en bon état et effectuer des visites techniques régulières, afin de réduire l'impact des polluants atmosphériques (CO2, NOX, etc.) issus des gaz d'échappement des différents engins de chantiers ;	- Entreprise des travaux - Sous-traitants	Continu pendant les travaux	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	% de véhicules en bon état	Rapports de maintenance, tests d'émissions		Entreprise des travaux
						PC-MES023	Des consignes strictes seront données aux chauffeurs afin de ne pas laisser tourner inutilement	- Entreprise des travaux - Sous-traitants	Continu pendant les travaux	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Taux de chauffeurs contrevenant aux consignes	Observations sur site		Entreprise des travaux

Phase du Projet	Zone concernée	Code Impact	Activités/ Source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Code Mesure	Mesure d'atténuation/ Mesure de bonification	Responsable d'exécution	Délai pour l'achèvement de la mesure	Responsable de surveillance	Responsable de suivi	Indicateurs de suivi	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
							les moteurs des engins et camions								
	Zone directe	PC-IMP012	Démolition de bâtiments Saignée de murs	Niveau sonore	Augmentation de l'ambiance sonore	PC-MES024	Veiller au respect du niveau de bruit des engins par rapport à la valeur maximale de 75 dB ;	- Entreprise des travaux - Sous-traitants	Pendant les travaux	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Taux de conformité au seuil de bruit de 75 dB Nombre de plainte enregistrées	Rapport de campagne de mesure Rapports de plainte		Entreprise des travaux
						PC-MES025	Respecter les normes actuelles en matière de bruit par rapport aux matériels utilisés par les entreprises de travaux ;	- Entreprise des travaux - Sous-traitants	Pendant les travaux	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Taux de conformité au seuil de bruit de 75 dB Nombre de plainte enregistrées	Rapport de campagne de mesure Rapports de plainte	1 600 000	Entreprise des travaux
						PC-MES026	Éviter l'utilisation simultanée des équipements les plus bruyants ;	- Entreprise des travaux - Sous-traitants	Pendant les travaux	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Taux de transgresseur aux consignes	Observations sur site		Entreprise des travaux
						PC-MES022	Utiliser des engins et camions en bon état, les entretenir et mettre à jour régulièrement leur visite technique ;	- Entreprise des travaux - Sous-traitants	Continu pendant les travaux	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	% de véhicules régulièrement entretenus	Registres de maintenance		Entreprise des travaux
						PC-MES026	Fournir les casques anti-bruit ou bouchons d'oreilles aux utilisateurs d'engins très bruyants et les sensibiliser au port régulier	- Entreprise des travaux - Sous-traitants	Avant et pendant les travaux	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Nombre de casques distribués, Taux d'utilisation par le personnel	Registre de distribution émargés par les employés dotés d'EPI et enquêtes de conformité		Entreprise des travaux
	Zone directe	PC-IMP013	Travaux de réhabilitation et de construction	Personnel de chantier	Risque d'accident de travail	PC-MES027	localiser et aménager les sorties des engins et camions de manière à ne présenter aucun risque pour la sécurité des piétons et des automobilistes du point de vue de la visibilité de la signalisation et du règlement de la circulation sur les voies qui desservent chaque site ;	- Entreprise des travaux - Sous-traitants	Avant le début des travaux	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Nombre d'incidents liés à la circulation et la visibilité	Rapports d'incident, observations sur site		Entreprise des travaux
						PC-MES028	Réguler et rendre possible, les entrées et sorties des véhicules et engins sans perturber la circulation locale ;	- Entreprise des travaux - Sous-traitants	Pendant les travaux	Autorités locales	ANDE	Nombre d'entrée et sorties des véhicules et engins Nombre d'incidents de perturbation de la circulation	Enquêtes de circulation, feedback des autorités locales	3 600 000	Entreprise des travaux
						PC-MES029	Fournir des EPI au personnel de chaque chantier ;	- Entreprise des travaux - Sous-traitants	Avant le début des travaux	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	% de personnel équipé d'EPI	Registres de distribution d'EPI		Entreprise des travaux

Phase du Projet	Zone concernée	Code Impact	Activités/ Source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Code Mesure	Mesure d'atténuation/ Mesure de bonification	Responsable d'exécution	Délai pour l'achèvement de la mesure	Responsable de surveillance	Responsable de suivi	Indicateurs de suivi	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
						PC-MES030	Prévoir des trousses de secours sur la base-chantier et signer un protocole avec les hôpitaux généraux des département concernée par le sous-projet;	- Entreprise des travaux - Sous-traitants	Avant le début des travaux	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Existence d'un protocoles signés avec les hôpitaux, Nombre de trousses de secours disponible	Copies des protocoles, vérifications des trousses		Entreprise des travaux
						PC-MES031	Former et sensibiliser régulièrement le personnel de chantier sur l'usage et le port des EPI.	- Entreprise des travaux - Sous-traitants	Formation initiale et sessions régulières	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Nombre de formations réalisées, Taux de participation	Registres de formation		Entreprise des travaux
	Emprise du Projet (Agboville)	PC-IMP014		Humain	Déplacement des activités informelles (mécanique et étal) installées sur le site	PC-MES032	Accompagner le déplacement des occupants	-Entreprise des travaux	Planifié selon le calendrier de relogement	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Nombre d'activités déplacées, Taux de satisfaction des occupants	Enquêtes de satisfaction, rapports de déplacement		Entreprise des travaux
		PC-IMP015			Présence de déchets ou polluants liés aux épaves de voitures	PC-MES033	Traiter correctement les sources de pollution historique (hydrocarbures ou autres résidus nocifs liés aux épaves de voitures)	- Entreprise des travaux - Sous-traitants	Avant et pendant les travaux	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Superficie total de terre polluée Volume de terre traitées	Rapport de dépollution	900 000	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
	Zone du Projet (Bangolo)	PC-IMP016			Obstruction de l'entrée du centre par les commerçants, pouvant potentiellement gêner l'accès des véhicules / engins	PC-MES034	Mettre en place un dispositif de sécurité en vue de Maintenir l'accès des clients aux activités commerciales et des engins/véhicule au centre pendant les travaux	- Entreprise des travaux - Sous-traitants	Avant le début des travaux et ajustement continu	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Nombre d'incidents liés à l'accès des clients et des véhicules au centre commercial pendant les travaux	Registre des incidents Rapports d'activité Observations sur le terrain Enquêtes auprès des clients et des usagers	500 000	Entreprise des travaux
		PC-IMP017			Perturbation potentielle des activités commerciales pendant les travaux					- MdC - CG PA-PSGouv				5 200 000	Entreprise des travaux
	Centres Sociaux	PC-IMP43		Humain	Insécurité et vulnérabilité du personnel et des biens des centres sociaux face aux menaces extérieures et aux intrusions non autorisées en phase d'exploitation	PC-MES064	Construire une clôture autour de chaque centre social pour assurer une protection adéquate	- Entreprise des travaux - Sous-traitants	Pendant les travaux	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Présence d'une clôture sécurisée autour de chaque centre	Rapports de suivi des travaux		

Phase du Projet	Zone concernée	Code Impact	Activités/ Source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Code Mesure	Mesure d'atténuation/ Mesure de bonification	Responsable d'exécution	Délai pour l'achèvement de la mesure	Responsable de surveillance	Responsable de suivi	Indicateurs de suivi	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
		PC-IMP44			Dommages corporels, pertes en vies humaines et destruction de biens et d'équipements causés par des incendies survenant pendant les travaux de l'exploitation des centres sociaux	PC-MES065	Mettre en place un plan de prévention et de lutte contre les incendies adapté aux spécificités de chaque site Installer des équipements de lutte contre l'incendie (extincteurs, etc.) au niveau de chaque centre social	- Entreprise des travaux - Sous-traitants	Pendant les travaux et avant la mise en service	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Existence d'un plan de prévention et de lutte contre les incendies pour chaque site Présence d'équipements de lutte contre l'incendie fonctionnels	Rapports de suivi des mesures de sécurité des travaux Rapport de visite de site Rapports d'inspection des équipements anti-incendie		
	Zone directe	PC-IMP018	Acheminement de matériaux et matériels de chantier	Population et usagers des routes	Risque d'accident de circulation	PC-MES035	informer et sensibiliser la population, ainsi que les usagers de la route des risques d'accident liés à la circulation des engins et camions ;	- Entreprise des travaux - Sous-traitants	Avant et pendant les travaux	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Nombre de campagnes de sensibilisation, Nombre d' incidents enregistrés	Rapports de campagne, statistiques d'accidents		
						PC-MES037	informer, former et sensibiliser les conducteurs d'engins sur le respect du code de la route ;	- Entreprise des travaux - Sous-traitants	Avant et pendant les travaux	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Nombre de conducteurs formés, Nombre d'infractions au code de la route enregistrée	Registres de formation, Rapports d'incident	800 000	Entreprise des travaux
						PC-MES038	éviter l'excès de vitesse ;	- Entreprise des travaux - Sous-traitants	Continu pendant les travaux	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Nombre d'accidents et de plaintes enregistrées	Registre des plaintes Registre des accidents		Entreprise des travaux
						PC-MES039	prévoir des panneaux de signalisation à l'entrée et à la sortie de l'accès de chaque chantier	- Entreprise des travaux - Sous-traitants	Avant le début des travaux et maintien	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Nombre panneaux de signalisation existant à l'entrée et à la sortie	Inspections sur site, rapports de conformité		Entreprise des travaux
	Site du sous-projet	PC-IMP019	Stationnement des engins et accès aux services	Usagers et travailleurs	Restriction d'accès aux services	PC-MES040	Pour faciliter l'accès aux services environnants, des couloirs de passage doivent être prévus et bien indiqués aux usages de ces services.	- Entreprise des travaux - Sous-traitants	Avant le début des travaux et ajustement selon besoin	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Nombre de couloirs de passage établis	Observations sur site, Taux de satisfaction des usagers		Entreprise des travaux
						PC-MES041	Aménager un parking pour le stationnement des engins des travailleurs et usagers	- Entreprise des travaux - Sous-traitants	Avant le début des travaux et ajustement selon besoin	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Existence de parking pour le stationnement des engins des travailleurs et usagers Taux de satisfaction des usagers	Observation visuel sur site	1 600 000	Entreprise des travaux

Phase du Projet	Zone concernée	Code Impact	Activités/ Source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Code Mesure	Mesure d'atténuation/ Mesure de bonification	Responsable d'exécution	Délai pour l'achèvement de la mesure	Responsable de surveillance	Responsable de suivi	Indicateurs de suivi	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
	Site du sous-projet	PC-IMP020	Arrêt temporaire d'activités	Agents contractuels	Perte temporaire d'emploi	PC-MES042	Pour éviter la perte temporaire d'emploi aux agents contractuels en phase travaux, ceux-ci peuvent être utilisés comme des ouvriers par les entreprises des travaux.	-Entreprise des travaux	Planifié selon les phases de travaux	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Nombre d'agents temporaires employés, Taux de réemploi	Registres d'emploi		Entreprise des travaux
	Zone du sous-projet	PC-IMP021	Arrivée du personnel de chantier	Populations	Risques de transmission et propagation des IST/MST/SIDA	PC-MES043	Il convient de mettre un accent particulier sur la sensibilisation des populations riveraines et des employés de travaux, en intégrant dans le plan d'intervention une campagne de sensibilisation sur la lutte contre le VIH/SIDA. Il s'agira de développer une intervention ciblée afin de dispenser des paquets de service de prévention en direction de groupes à haut risque (tels que les populations mobiles que sont les travailleurs, les femmes et les jeunes vivant dans les localités traversées) à travers le financement des campagnes de masse. Cette intervention se déroulera durant les travaux	-Entreprise des travaux	Avant et pendant les travaux	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Nombre de campagnes de sensibilisation, Taux réduction de transmission enregistré à partir du début des travaux	Rapports de santé publique, enquêtes	1 000 000	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
	Zone du sous-projet	PC-IMP022	Travaux de plomberie, d'électricité et de climatisation	Energie	Consommation excessif d'énergie et d'eau en phase d'exploitation	PC-MES044	utiliser des LEDs pour les enseignes extérieures lumineuses et la signalisation des issues de secours;	-Entreprise des travaux	Installation initiale et maintien	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Nombre de LEDS installés dans les enseignes lumineuses extérieures et les issues de secours	Rapport d'inspection en fin de chantier	200 000	Entreprise des travaux
						PC-MES045	Installer des régulateurs de débit sur les robinets et les douches ;	-Entreprise des travaux	Installation initiale et maintien	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Nombre de régulateurs de débits installés par centre construit	Rapport d'inspection en fin de travaux	100 000	Entreprise des travaux
						PC-MES046	mettre des dispositifs contre le soleil pour limiter les besoins en climatisation (pare-soleil, rideaux, stores, filtres solaires, pellicule réfléchissante, etc.);	-Entreprise des travaux	Avant et pendant les travaux	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Nombre de dispositifs contre le soleil installés dans chaque centre social	Rapport d'inspection en fin de travaux	300 000	Entreprise des travaux
PHASE D' EXPLOITATION /	Zone du sous-projet	PEX-IMP001	Mise en service du centre social construit ou réhabilité	Paysage	Amélioration de l'esthétique et équipements	PEX-MES001	Prévoir une inauguration officielle, journées portes ouvertes pour faire connaitre le nouveau	- DRPS - Direction du centre	À la mise en service	MEPS / DGPS	ANDE	Nombre de visiteurs lors de l'inauguration officielle et des	Rapports d'événement, revues de presse	1 000 000	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD

Phase du Projet	Zone concernée	Code Impact	Activités/ Source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Code Mesure	Mesure d'atténuation/ Mesure de bonification	Responsable d'exécution	Délai pour l'achèvement de la mesure	Responsable de surveillance	Responsable de suivi	Indicateurs de suivi	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
					des centres sociaux		centre à la population d'Agboville	- CG PA-PSGOUV				journées portes ouverte			
						PEX-MES002	Définir et mettre en œuvre un plan de communication pour promouvoir les services des centres sociaux cibles	- DRPS - Direction du centre	3 mois avant la mise en service	MEPS / DGPS	ANDE	Nombre d'actions de communication réalisées	Rapports de communication	1 500 000	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						PEX-MES003	Recruter du personnel qualifié et impliqué pour assurer un service de qualité	- DRPS - Direction du centre	Avant l'ouverture	MEPS / DGPS	ANDE	Nombre de postes pourvus	Dossiers de recrutement	2 000 000	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
	Zone du sous-projet	PEX-IMP002		Services	Augmentation des capacités d'accueil	PEX-MES004	Organiser des séances d'information pour faire connaître les nouvelles capacités à la population	- DRPS - Direction du centre	1 mois avant l'ouverture	MEPS / DGPS	ANDE	Nombre de séances tenues, Taux de participation	Registres des participants, Taux de satisfaction des participants	500 000	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						PEX-MES005	Renforcer les équipes pour tirer pleinement parti des capacités augmentées	- DRPS - Direction du centre	2 mois après l'ouverture	MEPS / DGPS	ANDE	Nombre de postes supplémentaires créés	Dossiers d'enregistrement des recrutements	1 500 000	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
	Zone du sous-projet	PEX-IMP003		Personnes vulnérable	Soutien aux victimes de VBG	PEX-MES006	Renforcer la formation du personnel sur la prise en charge des VBG	- DRPS - Direction du centre - CG PA-PSGouv	Continu après l'ouverture	MEPS / DGPS	ANDE	Nombre de sessions de formation	Programmes de formation, attestations de participation	1 000 000	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						PEX-MES007	Développer des partenariats avec des associations/ONG spécialisées	- Direction du centre - DRPS	6 mois après l'ouverture	MEPS / DGPS	ANDE	Nombre de partenariats établis	Accords de partenariat, rapports d'activité	700 000	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
	Site du sous-projet	PEX-IMP004	Mauvais entretiens des toilettes	Air	Nuisance olfactive pour le dégagement des odeurs nauséabondes	PEX-MES008	Pour amoindrir ou éviter les odeurs nauséabondes des toilettes et des activités de vidanges, les dispositions ci-après doivent être prises :	- Direction du centre - Personnel du centre	Continu dès l'ouverture	- MEPS / DGPS - DRPS	ANDE	Nombre de plaintes liées aux odeurs	Rapports d'inspection, enquêtes de satisfaction	500 000	DGPS/ Budget Annuel des centres sociaux
						PEX-MES009	Doter régulièrement les centres sociaux de kits hygiéniques ;	- Direction du centre - Personnel du centre	Continu dès l'ouverture	- MEPS / DGPS - DRPS	ANDE	Nombre de kits hygiéniques distribués dans les centres sociaux par an	Inventaires, rapports d'hygiène	1 000 000	DGPS/ Budget Annuel des centres sociaux
						PEX-MES010	Entretenir quotidiennement les centres sociaux ;	- Direction du centre - Personnel du centre	Continu dès l'ouverture	- MEPS / DGPS - DRPS	ANDE	Nombre de jours d'entretien réalisés par centre social par mois	Rapports d'entretien, audits de propreté	1 500 000	DGPS/ Budget Annuel des centres sociaux
						PEX-MES011	Doter les EPI adéquates aux personnes chargées de la vidange des fosses septiques.	- Direction du centre - Personnel du centre	Continu dès l'ouverture	- MEPS / DGPS - DRPS	ANDE	Nombre et type d'EPI distribué Taux de port des EPI	Registres de distribution, inspections de sécurité	800 000	DGPS/ Budget Annuel des centres sociaux
	Site du sous-projet	PEX-IMP005	Fonctionnement des composantes	Energie	Consommation d'énergie	PEX-MES012	définir des objectifs de maîtrise des consommations;	- Direction du centre	Annuellement	- MEPS / DGPS - DRPS	ANDE	% de réduction de la consommation	Facture d'électricité de la CIE	200 000	DGPS/ Budget Annuel des

Phase du Projet	Zone concernée	Code Impact	Activités/ Source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Code Mesure	Mesure d'atténuation/ Mesure de bonification	Responsable d'exécution	Délai pour l'achèvement de la mesure	Responsable de surveillance	Responsable de suivi	Indicateurs de suivi	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
			des centres (équipements)					- Personnel du centre							centres sociaux
						PEX-MES013	suivre et analyser chaque mois les consommations d'énergie;	- Direction du centre - Personnel du centre	Continu dès l'ouverture	- MEPS / DGPS - DRPS	ANDE	% de réduction de la consommation	Facture d'électricité de la CIE	500 000	DGPS/ Budget Annuel des centres sociaux
						PEX-MES014	sensibiliser le personnel et les usagers aux bons gestes;	- Direction du centre - Personnel du centre	Continu dès l'ouverture	- MEPS / DGPS - DRPS	ANDE	Nombre de campagnes de sensibilisation réalisées, taux de participation	Matériel de sensibilisation, enquêtes de feedback	400 000	DGPS/ Budget Annuel des centres sociaux
						PEX-MES015	organiser une maintenance préventive du réseau électrique et des équipements dont les échangeurs thermiques des appareils générant du chaud ou du froid;	- Direction du centre - Personnel du centre	Annuellement	- MEPS / DGPS - DRPS	ANDE	Nombre d'interventions préventives, incidents évités	Registres de maintenance, rapports d'intervention	1 200 000	DGPS/ Budget Annuel des centres sociaux
						PEX-MES016	optimiser l'éclairage extérieur (des façades) en utilisant des lampes à rendement lumineux élevé, supérieur à 50 lumens/watt;	- Direction du centre - Personnel du centre	6 mois après l'ouverture	- MEPS / DGPS - DRPS	ANDE	Nombre de lampes à rendement lumineux installé à l'extérieur dans chaque centre	Rapports d'inspection en fin avant réception du chantier	600 000	DGPS/ Budget Annuel des centres sociaux
						PEX-MES017	éteindre les équipements non utilisés (photocopieuses, ordinateurs, TV, réfrigérateur, imprimantes etc.);	- Direction du centre - Personnel du centre	Continu dès l'ouverture	- MEPS / DGPS - DRPS	ANDE	Nombre d'équipements électriques non utilisés éteints	Check-list quotidienne, rapports énergétiques	300 000	DGPS/ Budget Annuel des centres sociaux
						PEX-MES018	utiliser des spots fluocompactes pour les éclairages 24 h/24 et des ampoules fluocompactes dans les chambres	- Direction du centre - Personnel du centre	À l'installation et remplacement	- MEPS / DGPS - DRPS	ANDE	Nombre de lampes remplacées par des spots fluocompactes,	Rapport d'inventaire des lampes avant ouverture des centres ,	800 000	DGPS/ Budget Annuel des centres sociaux
	Site du sous-projet	PEX-IMP006	Besoins hygiéniques et entretien des locaux	Eau	Consommation d'eau	PEX-MES019	suivre et analyser la consommation d'eau sur l'ensemble du site ;	- Direction du centre - Personnel du centre	Continu dès l'ouverture	- MEPS / DGPS - DRPS	ANDE	% de réduction de la consommation	Facture d'eau de la SODECI	400 000	-
						PEX-MES020	éviter de laisser les robinets couler inutilement;	- Direction du centre - Personnel du centre	Continu dès l'ouverture	- MEPS / DGPS - DRPS	ANDE	Nombre de sensibilisation sur le gaspillage d'eau	Observations sur site, enquêtes de comportement	100 000	DGPS/ Budget Annuel des centres sociaux
						PEX-MES021	entretenir régulièrement la robinetterie et la tuyauterie pour prévenir les pertes	- Direction du centre - Personnel du centre	Semestriellement	- MEPS / DGPS - DRPS	ANDE	Nombre d'interventions de maintenance,	Registres de maintenance, inspections	600 000	DGPS/ Budget Annuel des centres sociaux
						PEX-MES022	disposer des brochures et prospectus ou apposer des autocollants et affichettes incitant les	- Direction du centre - Personnel du centre	Continu dès l'ouverture	- MEPS / DGPS - DRPS	ANDE	% de zones stratégiques (entrées, salles d'attente, toilettes,	Inspections visuelles régulières des différentes	200 000	DGPS/ Budget Annuel des

Phase du Projet	Zone concernée	Code Impact	Activités/ Source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Code Mesure	Mesure d'atténuation/ Mesure de bonification	Responsable d'exécution	Délai pour l'achèvement de la mesure	Responsable de surveillance	Responsable de suivi	Indicateurs de suivi	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
							usages et le personnel à économiser l'eau					etc.) équipées de matériel de sensibilisation à l'économie d'eau	zones de l'établissement		centres sociaux
	Site du sous-projet	PEX-IMP007	Exploitation des centres sociaux	Déchets	Pollution le milieu récepteur	PEX-MES023	Pour éviter la pollution du milieu, un plan de collecte et d'élimination des déchets sera mis en place. Il s'agira de disposer des poubelles avec des étiquettes de tri, de trier les déchets et de les faire enlever par une structure agrée par l'ANAGED.	- Direction du centre - Personnel du centre	Continu dès l'ouverture	- MEPS / DGPS - DRPS	ANDE	Nombre de poubelles avec étiquettes de tri disponibles sur chaque centre	Rapport d'inspection du site avant ouverture des centres	1 000 000	DGPS/ Budget Annuel des centres sociaux
	Site du sous-projet	PEX-IMP008	Manipulation des équipements & Maintenance	Travailleurs des centres sociaux et agents d'entretien	Risques d'accident de travail	PEX-MES024	Pour préserver les travailleurs des centres sociaux et les maintenanciers à des risques d'électrocution, des séances de formation doivent être organisées sur risques liés aux appareils électriques et électroniques. Concernant les chutes de pleins pieds et de hauteur, les agents maintenanciers doivent être dotés d'EPI et sensibilisés à leur port régulier et aux risques liés aux tâches exécutées.	- Direction du centre - Personnel du centre	Annuellement	- MEPS / DGPS - DRPS	ANDE	Nombre de sessions de formation, Nombre de personnel formé	Attestations de formation Liste de présence des séances de formation	2 200 000	DGPS/ Budget Annuel des centres sociaux
	Site du sous-projet	PEX-IMP009	Utilisation des équipements	Travailleurs des centres sociaux	Risques d'incendie ou d'explosion des équipements	PEX-MES025	Pour une utilisation adéquate des équipements afin de préserver les risques d'incendies et explosions, des séances de formation et manipulation des équipements doivent être organisés par le promoteur.	- Direction du centre - Personnel du centre	À l'achat d'équipement neuf et annuellement	- MEPS / DGPS - DRPS	ANDE	Taux du Personnel formé à l'utilisation adéquate des équipements, réduction des incidents Nombre d'incidents enregistrés	Registres de formation, Liste de présence des personnes formées rapports d'incident		DGPS/ Budget Annuel des centres sociaux
	Site du sous-projet	PEX-IMP010	Pratique de jeux par les enfants	Enfants	Risques de blessures	PEX-MES026	Sur les aires de jeux des centres sociaux, les jeux pratiqués doivent être réglementés pour exclure ceux présentant des risques de blessures. Pendant ces jeux, les enfants pensionnaires devront être assistés par des personnes ressources des centres afin d'éviter ces certains chocs entre les enfants	- Direction du centre - Personnel du centre	Continu dès l'ouverture	- MEPS / DGPS - DRPS	ANDE	Nombre d'enfants sensibilisés aux règlements liés aux Jeux Nombre d'accidents enregistrés sur les aires de jeux	Règles affichées, registres d'accidents	800 000	- DGPS/ Budget Annuel des centres sociaux

Le suivi efficace de la conformité environnementale et sociale du projet nécessite de se concentrer sur quelques indicateurs de performance clés, que sont :

- Nombre de sessions de formation en santé-sécurité dispensées aux travailleurs : Cet indicateur permet de s'assurer que les travailleurs sont bien formés et outillés pour prévenir les incidents.
- Taux d'utilisation des équipements de protection individuelle : Cet indicateur vérifie que les travailleurs portent effectivement leurs EPI pour se protéger.
- Nombre d'incidents de sécurité signalés : Cet indicateur fait le suivi des incidents malgré les mesures en place, pour identifier les points d'amélioration.
- Consommation d'eau et d'énergie après réhabilitation : Cet indicateur permet de vérifier l'efficacité des mesures d'optimisation mises en place.
- Taux de satisfaction des usagers des centres réhabilités : Cet indicateur qualitatif évalue la réussite du projet pour les bénéficiaires.

Le suivi régulier de l'ensemble des indicateurs quantitatifs et qualitatifs permettra d'évaluer l'efficacité de la mise en œuvre du PGES sous différents angles: protection des travailleurs, efficacité des opérations, bénéfices pour les usagers, acceptabilité sociale.

vii.d. Dispositif institutionnel de mise en œuvre et de suivi

L'organisation suivante est proposée pour la mise en œuvre du PGES du projet :

- **Maîtrise d'ouvrage :** Etat de Côte d'Ivoire représenté par le Cabinet du Premier Ministre ;
- **Comité de Pilotage :** Instance décisionnelle réunissant les principaux acteurs du Projet ;
- **Coordination Générale :** Assurée par l'Unité de Coordination Générale du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (CG PA-PSGOUV) qui supervise la mise en œuvre globale des travaux des sous-projets ;
- **Cellule de suivi et d'accompagnement :** Equipe dédiée au suivi opérationnel et à l'accompagnement des activités ;
- **Entreprises de construction**, avec mise à disposition de Responsables HSE de chaque Entreprise ;
- **L'Agence Nationale De l'Environnement (ANDE)** pour le suivi environnemental du projet.

vii.e. Plan de surveillance et de suivi

La surveillance, le suivi environnemental et social devront être effectués comme suit :

- **Surveillance** : elle sera assurée par un ingénieur commis par la CG PA-PSGOUV sur le terrain pendant toute la durée des travaux ;

- **Supervision** : elle sera assurée par les Spécialistes en sauvegarde Environnemental et Social de l'Unité de Coordination Générale du PA-PSGouv et de l'USEP Santé ;
- **Suivi** : il est dévolu à l'ANDE, qui contrôlera le respect de la réglementation nationale en vigueur en matière d'environnement, le suivi environnemental et social. Le suivi se fera avec la participation des services de la Direction Régionale de Protection Civile ainsi que des Direction départementale de la Construction.

vii.f. Plan de renforcement des capacités, d'information et de communication

Le plan de renforcement des capacités, sur :

- L'information et la sensibilisation sur les travaux, avec pour acteurs cibles, les sous-préfectures cibles, et les populations riveraines des différentes zones impactées par les sous-projets ;
- La formation et la sensibilisation sur la santé et la sécurité au travail, avec pour acteurs cibles le personnel de chaque Entreprise d'exécution des travaux ;
- l'appui dans le cadre du suivi environnemental et social, avec pour acteur cible l'ANDE;
- l'appui dans le cadre de la supervision environnementale et sociale, avec pour acteur cible les spécialistes en Sauvegarde Environnementale et Sociale de la CG PA-PSGOUV.

(viii) Coût des mesures environnementales et sociales

Le coût de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales des sous-projets s'élève à **Quatre Vingt Quatre Millions (84 000 000) Francs CFA soit Cent Trente Quatre Mille Quatre Cent (134 400) Dollar américain,** dont les détails sont contenus dans les tableaux ci-après. Il prend en compte le coût de suivi, de surveillance, le coût des activités de sensibilisation, il faut préciser que la plupart des coûts de mesures environnementales et sociales et le coût des mesures techniques à mettre en œuvre par l'entreprise des travaux sont inclus généralement dans le marché de l'entreprise chargée des travaux. Les coûts des experts en environnement de la CG PA-PSGOUV ainsi que de l'ANDE ne sont pas pris en compte car figurant déjà respectivement sur des budgets en fonctionnement.

Le coût présenté est indicatif et pourrait varier en fonction des réalités de terrain.

Estimation des coûts du PGES des travaux (Mesures de Mitigation) - ***centre d'Agboville***

N°	Mesures de mitigation	Code Mesure	Coût estimatif pour la mise en œuvre (F CFA/ *USD*)
1.	Mesures pour la Gestion des activités préparatoire avant les Travaux (déplacement, sécurisation foncière, etc.)	PC-MES010, PC-MES011, PC-MES012, PC-MES013, PC-MES014, PC-MES015, PC-MES016	1 000 000/ *1 600*
2.	Mesures pour la Sécurité sur le Chantier	PC-MES027, PC-MES028, PC-MES029, PC-MES030, PC-MES031	1 500 000/ *2 400*
3.	Mesures pour la Sensibilisation et la Prévention	PC-MES035, PC-MES037, PC-MES043	1 000 000/ *1 600*
4.	Mesures Sociales et de Santé	PC-MES032, PC-MES036, PC-MES042, PC-MES047	1 500 000/ *2 400*
5.	Mesures pour l'Éclairage et la Consommation d'Énergie	PC-MES044, PC-MES045, PC-MES046, PC-MES047	500 000/ *800*
6.	Mesures environnementales	PC-MES017, PC-MES018, PC-MES019, PC-MES020, PC-MES021, PC-MES022, PC-MES023, PC-MES024, PC-MES025, PC-MES026	3 000 000/ *4 800*
7.	Mesures de bonification et/ou actions sociales et économiques additionnelles	PC-MES001, PC-MES008, PC-MES009, PC-MES002, PC-MES003, PC-MES004, PC-MES005, PC-MES006, PC-MES007, PC-MES032, PC-MES033, PC-MES034, PC-MES038, PC-MES039, PC-MES040, PC-MES041	1 000 000/ *1 600*
Coût			***9 500 000/ 15 200***

Estimation des coûts du PGES des travaux (Mesures de Mitigation) ***-centres de Bangolo et San Pedro***

N°	Mesures de mitigation	Code Mesure	Coût unitaire estimatif pour la mise en œuvre (F CFA/ *USD*)	Quantité	Montant Total (F CFA/ *USD*)
1	Mesures pour la Gestion des activités préparatoire avant les Travaux (déplacement, sécurisation foncière, etc.)	PC-MES010, PC-MES011, PC-MES012, PC-MES013, PC-MES014, PC-MES015, PC-MES016	1000000/ *1600*	02	2 000 000/ *3 200*
2	Mesures pour la Sécurité sur le Chantier	PC-MES027, PC-MES028, PC-MES029, PC-MES030, PC-MES031	1500000/ *2400*	02	3 000 000/ *4 800*
3	Mesures pour la Sensibilisation et la Prévention	PC-MES035, PC-MES037, PC-MES043	1000000/ *1600*	02	2 000 000/ *3 200*

N°	Mesures de mitigation	Code Mesure	Coût unitaire estimatif pour la mise en œuvre (F CFA/ *USD*)	Quantité	Montant Total (F CFA/ *USD*)
4.	Mesures Sociales et de Santé	PC-MES032, PC-MES036, PC-MES042, PC-MES047	1500000/ *2400*	02	3 000 000/ *4 800*
5.	Mesures pour l'Éclairage et la Consommation d'Énergie	PC-MES044, PC-MES045, PC-MES046, PC-MES047	500000/ *800*	02	1 000 000/ *1600*
6.	Mesures environnementales	PC-MES017, PC-MES018, PC-MES019, PC-MES020, PC-MES021, PC-MES022, PC-MES023, PC-MES024, PC-MES025, PC-MES026	1500000/ *2400*	02	3 000 000/ *4 800*
7.	Mesures de bonification et/ou actions sociales et économiques additionnelles	PC-MES001, PC-MES008, PC-MES009, PC-MES002, PC-MES003, PC-MES004, PC-MES005, PC-MES006, PC-MES007, PC-MES032, PC-MES033, PC-MES034, PC-MES038, PC-MES039, PC-MES040, PC-MES041	1000000/ *1600*	02	2 000 000/ *3 200*
Coût			**8 000 000/ *12 800***	***02***	***16 000 000/ 25 600***

Estimation des coûts du PGES des travaux (Mesures de Mitigation) ***des Neuf (09) autres centres (Yopougon, Port-Bouët, Akoupé-Zéudji, Abengourou, Agboville, Kani, Bouaflé, Sinfra et Didiévi)***

N°	Mesures de mitigation	Code Mesure	Coût unitaire estimatif pour la mise en œuvre (F CFA/ *USD*)	Quantité	Montant Total (F CFA/ *USD*)
1.	Mesures pour la Gestion des activités préparatoire avant les Travaux (déplacement, sécurisation foncière, etc.)	PC-MES010, PC-MES011, PC-MES012, PC-MES013, PC-MES014, PC-MES015, PC-MES016	1 000 000/ *1600*	09	9 000 000/ *14 400*
2.	Mesures pour la Sécurité sur le Chantier	PC-MES027, PC-MES028, PC-MES029, PC-MES030, PC-MES031	1 000 000/ *1600*	09	9 000 000/ *14 400*
3.	Mesures pour la Sensibilisation et la Prévention	PC-MES035, PC-MES037, PC-MES043	1 000 000/ *1600*	09	9 000 000/ *14 400*
4.	Mesures Sociales et de Santé	PC-MES032, PC-MES036, PC-MES042, PC-MES047	1 000 000/ *1600*	09	9 000 000/ *14 400*

N°	Mesures de mitigation	Code Mesure	Coût unitaire estimatif pour la mise en œuvre (F CFA/ *USD*)	Quantité	Montant Total (F CFA/ *USD*)
5.	Mesures pour l'Éclairage et la Consommation d'Énergie	PC-MES044, PC-MES045, PC-MES046, PC-MES047	500 000	09	4 500 000/ *7 200*
6.	Mesures environnementales	PC-MES017, PC-MES018, PC-MES019, PC-MES020, PC-MES021, PC-MES022, PC-MES023, PC-MES024, PC-MES025, PC-MES026	1 000 000/ *1600*	09	9 000 000/ *14 400*
7.	Mesures de bonification et/ou actions sociales et économiques additionnelles	PC-MES001, PC-MES008, PC-MES009, PC-MES002, PC-MES003, PC-MES004, PC-MES005, PC-MES006, PC-MES007, PC-MES032, PC-MES033, PC-MES034, PC-MES038, PC-MES039, PC-MES040, PC-MES041	1 000 000/ *1600*	09	9 000 000/ *14 400*
Coût			**6 500 000/ *10 400***	***09***	***58 500 000/ 93 600***

Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Octobre 2023

EXECUTIVE SUMMARY

(ix) Background and objective of the study

The current study and the sub-projects it addresses are rooted in the Ivorian government's initiative, which dates back to 2018, to establish the Government's Social Programme (PSGouv). The main objective of the PA-PSGouv is to increase the impact of the government's social actions by strengthening basic social services and developing the capacities of young people, improving living conditions in rural areas and fighting poverty. The PA-PSGouv is structured around two main components: the first is dedicated to the development of social infrastructure, the improvement of the accessibility of rural areas, as well as the satisfaction of basic drinking water needs (**Component A**). The second component focuses on youth employment, entrepreneurship, and in particular food security (**Component B**).

Within the framework of Component A of the PA-PSGouv, four distinct missions have been defined. Mission 1/USEP SANTÉ focuses on the rehabilitation and equipping of First Contact Health Facilities (CWSF). Mission 2/USEP HYDRAULICS focuses on the construction of boreholes equipped with Human Motor Pumps (HMC). Mission 3/USEP SOCIAL PROTECTION is responsible for the rehabilitation and equipping of existing social centres, as well as the construction of a new social centre. Finally, Mission 4/USEP ROAD MAINTENANCE is responsible for the construction of hydraulic structures.

Looking at Mission 3/USEP SOCIAL PROTECTION, which concerns the rehabilitation, construction, and equipping of social centers (the subject of this report), it is essential to emphasize that social centers play a crucial role in the implementation of the government's social protection programs. These programs aim to improve the living conditions of vulnerable populations. However, it is important to note that the coverage of social centres nationwide is currently limited, with a significant concentration in the southern area of the country. In addition, many of the facilities and equipment in these social centres have become obsolete.

Thus, within the framework of the PSGouv, the Ministry of Employment and Social Protection (MEPS) has initiated a project to rehabilitate and equip 11 severely deteriorated social centres in various localities, while building a new social centre in Agboville. The realization of an Environmental and Social Impact Report (CIES) is necessary due to the nature and scope of the planned works, in accordance with the rules and procedures established by Ivorian regulations and the AfDB's Integrated Safeguard System (ISS) for development projects, according to Law No. 2023-900 of November 23, 2023 on the Environmental Code, Decree No. 96-894 of 8 November 1996 determining the rules and procedures applicable to studies relating to the environmental impact of development projects in the Republic of Côte d'Ivoire and the Bank's ISS, the project is classified in category 2.

This CIES is of crucial importance to assess and mitigate the possible environmental and social impacts of these sub-projects, while ensuring their compliance with applicable standards and regulations.

(x) Description of project components, including project alternatives

x.a. Technical Description of the Works

The sub-projects covered by this study concern the rehabilitation and equipping of 11 severely deteriorated social centres in the localities of Bangolo, Sinfra, Bouaflé, Didiévi, Kani, Abengourou, Agnibilékro, Yopougon (MACA), Akoupé – Zéudji, Port-Bouët (Jean-Foly) and San-Pedro, while building and equipping a new social centre in Agboville.

The work includes the construction of a new building and facilities in Agboville as well as the renovation of existing social centre buildings, plumbing, electrical upgrading, carpentry, glazing, framing, roofing, and painting.

The implementation process includes site preparation, construction of structures, interior design, installation of equipment, and finally retreat of the site. The equipment needed for this work includes construction machinery, power tools, transport trucks, power generators, computers, and project management software.

Once the work is completed, the operation and maintenance phase will cover the day-to-day management of the social centres, the provision of services to beneficiaries, preventive maintenance, repairs in case of malfunctions, and updating equipment if necessary.

The time frame for the completion of the rehabilitation works for each social center is three (03) months, while the construction of the new social center in Agboville will take six (06) months.

x.b. Presentation of alternatives without the project

Three alternatives are being considered for the planned rehabilitation work on the social centres:

x.b.i. Without Sub-Projects or Works:

- Limited environmental impact due to no new construction
- Social services maintained but risk of deterioration of existing infrastructure

x.b.ii. Delayed sub-projects:

- Pollution Risks During Prolonged Storage of Building Materials
- Frustration of residents and staff due to delays

x.b.iii. With Sub-Projects or with Works:

- Temporary noise and dust disturbances during work
- Opportunities for Environmental Improvements During Operations
- Local employment opportunities during construction
- Improved services and working conditions through modernized facilities
- Possible temporary relocation of social centre services

The "With Sub-Projects or With Works" alternative seems to be the most favourable despite temporary disruptions, as it offers long-term benefits in environmental, social and economic terms.

(xi) Brief description of the sub-project sites and the major environmental and social impacts of the sub-project area and its area of influence

xi.a. Description of the initial status of sub-projects

Biophysical environment

- Winds and tracks:
  - Risk of air pollution to inhabited areas for the sites of Bangolo, Yopougon, Port-Bouët and Kani
  - No major risk to other sites
- Soil:
  - Predominantly ferralitic or hydromorphic soils for all sites
  - Reworked soils at the Abengourou site
  - Poorly developed soils of marine origin in Port-Bouët
- Vegetation: These sites have limited vegetation, with only a few fruit and ornamental trees.
  - Little vegetation except in Agnibilékro (teak, cashew, mango, orange) and Sinfra (mango trees)
  - Invasive and pest species in Akoupé-Zeudji and Agboville
- Fauna:
  - Almost none, except birds and insects
  - More biodiversity in Yopougon due to the proximity of the Banco Park
- Air quality is generally in compliance with PM2.5, PM10 and TSP standards, except in Agnibilékro and Port-Bouët.
- Noise levels exceed thresholds in Bangolo (76.7 dBA), Agboville (75.8 dBA), Abengourou (76.6 dBA) and Agnibilékro (76.1 dBA).
- There are no waterways in the immediate vicinity of the sites. Most of the nearby rivers are more than 250 metres away, except in Bouaflé where there is a tributary of the Marahoué about 100 metres away.
- The fauna is very limited due to urbanization, only insects, birds and rodents.

Socio-economic environment

Land Status:

- 7 sites are located on public land without land titles: Bangolo, San Pedro, Abengourou, Agnibilékro, Bouaflé, Didiévi and Sinfra
- 2 sites have land titles: Akoupé-Zeudji and Kani
- 2 sites belong to external parties (Ministry of Justice (Yopougon) and the J.Foly neighborhood committee (Port-Bouët))

Waste management: we note,

- at the level of 5 centres, compliance with adequate waste collection and treatment procedures: Yopougon, Port-Bouët, Bouaflé, San Pedro and Didiévi
- improper storage and disposal of waste in Kani, Abengourou and Agnibilékro
- an unhealthy site in Agboville

Sanitation:

- Majority use of septic tanks
- Major problems in Bangolo, Kani, Akoupé-Zeudji, Yopougon, Port-Bouët, Agboville and Sinfra
    - Bangolo and Kani: no toilets at all
    - Akoupé-Zeudji: dysfunction of septic tanks
    - Yopougon: malfunction of the wastewater management system and absence of water in the toilets
    - Port-Bouët: malfunction of the wastewater management system and absence of water in the toilets
    - Agboville: illegally occupied and unsanitary site, with the presence of waste and excrement
    - Sinfra: deteriorating and out-of-order toilets

Access to services: All sites are connected to the national grid (CIE and SODECI).

Infrastructure/equipment:

- Outdated buildings and insufficient capacity in most sites
- Lack of dedicated offices and spaces

Insured services:

- Basic social services provided but limited capacity and means
- Agboville site not currently operational

Benefits :P standard social benefits but with reduced capacity

Neighbourhood:

- Proximity to other socio-educational infrastructures for certain sites (schools, health centres)
- Potential nuisances due to economic activities located near the centres:
    - Bangolo: proximity to the market generating noise and traffic
    - Abengourou: presence of shops adjoining the centre generating noise and visual nuisance
    - Agnibilékro: car garage located west of the centre, source of noise and pollution

xi.b. Environmental and Social Sensitivity Analysis

The analysis of the biophysical and socio-economic environment identified a number of issues that require special attention during the implementation of the project. These include:

- ✓ **Land tenure security for sites**

The lack of land title for the plots allocated to the sub-projects could create land conflicts to some extent.

- ✓ **Preserving the continuity of services impacted during the work**

The need to provide an action plan for the continuity of all functional services in each centre (monitoring and evaluation, family protection, social animation, prevention, assistance, awareness-raising, psychological support, assistance for vulnerable people, the elderly, the disabled, etc.) throughout the period of the works until provisional acceptance.

- ✓ **Preservation of the living environment of local populations**

The need to limit noise pollution from material transport equipment, excavations and all activities on the various sites during construction/rehabilitation and extension works.

- ✓ **Need to provide a traffic plan inherent to the work to be carried out on a daily basis in the areas concerned**

With respect to housing, establishments and institutions adjacent to the target social centres, it will be necessary to maintain traffic and access to access roads in the best possible conditions during the work.

- ✓ **The Risk of Accidents on Construction Sites**

The need to manage and control all risks related to the project, particularly those related to the safety of the personnel of the companies in charge of carrying out the work and the local residents. To avoid any risk of accidents, special arrangements must be made.

- ✓ **Risks of accidental spills of hazardous products**

The construction and rehabilitation activities planned as part of the work will require the use of products that are potentially hazardous to the environment, such as hydrocarbons (diesel oil, motor oils, etc.) as well as other chemicals (paints, solvents, etc.). Accidental spills could occur as a result of leaks from storage tanks, during refuelling operations of machinery or vehicles, or in the event of improper handling of products. These spills have the potential to contaminate soil, groundwater and surface water.

Precautions must be taken by the companies in charge of the work to prevent these risks and, in the event of an incident, to intervene quickly in order to limit environmental damage and risks to the population. Emergency response procedures and means will have to be provided by companies.

- ✓ **Risk of HIV and Sexually Transmitted Infections**

The flow and interpersonal relationships between workers and local populations could lead to sexual intercourse, resulting in the transmission of STIs, STDs and HIV.

In addition, there are a number of issues that will require special attention during the execution of the work. In this case, these are:

- preservation of air quality, acoustics, soil and groundwater on the site;
- site management;

- management of solid and liquid waste on the construction site.

(xii) Legal and institutional framework for the implementation of the project

xii.a. Legislative and regulatory requirements

- **National**
  - Administrative Authorization Requirements:
    - Building permits: Decree No. 2014-363 of June 12, 2014 amending Decree No. 92-398 of July 1, 1992 regulating building permits
    - Authorization to withdraw water: Law No. 98-755 of 23 December 1998 on the Water Code (Article 12) and Decree No. 86-961 of 30 August 1989 on the operating tax for the withdrawal of water from aquifers
    - Authorization for the disposal of wastewater: Order No. 01164/ MINEF/CIAPOL/SDIIC of 4 November 2008 on standards for the discharge and treatment of waste water
  - Compliance with national standards in terms of discharges, noise, air and water quality (Decrees No. 2017-125 of 22 February 2017 on air quality, No. 2016-791 of 12 October 2016 on neighbourhood noise emissions)
  - Compliance with regulations relating to the management of waste, hazardous substances and quarries (Laws No. 2023-900 of 23 November 2023 on the Environmental Code, No. 2014-138 of 24 March 2014 on the Mining Code)
  - Protection of the health, safety and working conditions of employees (Law No. 2015-532 of 20 July 2015 on the Labor Code, Decrees No. 98-38 of 28 January 1998 on general hygiene measures in the workplace, No. 98-40 of 28 January 1998 on the Technical Advisory Committee for the Study of Issues Concerning the Health and Safety of Workers)
- **International** :
  - International conventions ratified by Côte d'Ivoire: Sustainable management of resources, pollution prevention, protection of biodiversity, climate and cultural heritage
  - African Development Bank (ASI) on Environmental and Social Affairs
  - ILO Fundamental Principles on Human Rights and Working Conditions

xii.b. Institutional Stakeholders:

- **Project Steering Committee (SC):** Supervisory body for sub-projects responsible for ensuring their proper conduct and performance.
- **General Coordination of the Government Social Program Support Project (GC PA-PSGouv):** Responsible for the coordination and day-to-day implementation of sub-project activities.

- **Ministry of Employment and Social Protection:** The Sectoral Project Implementation Unit (USEP) for social protection within the GC PA-PSGouv provides technical coordination.
- **Ministry of Environment and Sustainable Development**: Responsible, through the National Environment Agency, for the approval of the environmental and social impact study report and the monitoring of the compliance of the sub-projects.
- **Construction Contractors:** Responsible for carrying out the work and applying environmental and social mitigation measures.
- **Consultants / Control Offices:** Responsible for the environmental monitoring of the works and reporting to the GC PA-PSGouv.

(xiii) Potential significant impacts of the sub-projects and proposed mitigation and enhancement measures

xiii.a. Phase Chantier

- **Business Opportunities for Economic Operators & Employment Opportunities:** Creation of temporary jobs by social centre, including skilled and unskilled workers, increasing local income and reducing the unemployment rate in the target area.
- **Poor working conditions / Violation of workers' rights:** Risks related to exposure to hazardous materials, excessive workload without adequate protections. Compliance with occupational safety and health standards must be ensured to minimize these risks.
- **Development of Income Generating Activities (IGAs):** Increase in local income through the installation of temporary businesses (catering, sale of materials).
- **Soil erosion and landslide: Soil** disturbance per site, requiring post-work stabilization and restoration measures.
- **Deterioration of air quality & increased noise environment:** Emissions of fine particles that can exceed local air quality standards during demolition activities, with noise levels reaching 70-80 dB(A) in the immediate vicinity of construction sites.

xiii.b. Operation Phase

- **Increasing Reception Capacity & Community Strengthening:** Expanding the capacity of social centres will facilitate the reception and care of a greater number of individuals, while improving the quality of the services offered.
- **Energy Consumption & Water Consumption:** Potential increase in energy and water consumption compared to the previous state.
- **Pollution of the receiving environment & Occupational accident risks:** Generation of non-biodegradable solid waste per day per centre, with risks of occupational accidents reduced by training and personal protective equipment.

- **Equipment fire or explosion** hazards: Fire or explosion hazards in social centers can occur due to several factors related to equipment failure, misuse or maintenance, as well as the presence of gas in kitchens.
- **Risk of injury:** Suppose that every rehabilitated or built social center has a children's playground (swings, slides, climbing structures, and other standard play equipment). The majority of incidents will be related to falls from playground equipment. Children who will be in these playgrounds may suffer minor injuries (scratches, small cuts, light bruises) but also likely with a low probability of injuries requiring medical intervention (fractures, serious head injuries, etc.).

(xiv) Consultations

At the end of the various interviews with the target populations as well as consultations with stakeholders, it appears that the communities in the areas concerned have expressed their interest in the rapid and effective rehabilitation of the social centres. Indeed, the current state of dilapidation of the infrastructure causes many inconveniences for users. The rehabilitation will therefore considerably improve the reception conditions and the quality of the services offered by these facilities, which are essential to social life. The work will also contribute to modernising the buildings, both in terms of accessibility and energy performance, for the greater benefit of the populations frequenting the centres. The enthusiasm shown by the communities demonstrates the importance they attach to these places of collective life and their desire to be able to have renovated infrastructures adapted to their needs as soon as possible.

Here is a summary of the main elements expressed by the communities and stakeholders met regarding the rehabilitation of social centres:

Expectations and Concerns:

- Rapid start of work to improve reception conditions;
- Increasing the capacity of the centres to meet the needs;
- Taking into account the recommendations resulting from the consultations;
- Adequate management of risks, impacts and nuisances during the works;
- Information and involvement of the population throughout the sub-projects;
- Local and fair recruitment for the jobs generated;
- Continuity of services and activities during the work.

Suggestions and recommendations:

- Involve local authorities and technical services in the monitoring of the work;
- Implement waste management and nuisance reduction systems;
- Carry out an exhaustive census of those affected;
- Use quality materials and equipment for rehabilitation;
- Provide for the installation of essential services (water, electricity);
- Build ancillary infrastructure (fence, sanitary facilities, kitchen, etc.);
- Provide equipment and materials suitable for operation.

On the whole, the communities expressed both their fears about the potential nuisances, but also their enthusiasm for the rapid realization of a long-awaited project that will improve their living conditions. Their suggestions reflect a concern for quality, sustainability and local ownership of the sub-projects. Ongoing communication and engagement with populations will be key to meeting these expectations.

(xv) Environmental and Social Management Plan

xv.a. Specific risk/impact management measures

xv.a.i. Phase Chantier

- **Management of Socio-Economic Opportunities and Risks**
  - *Promotion of local development:* Prioritize employment and recruitment of local businesses to stimulate the local economy.
  - *Equal opportunities in recruitment:* Ensure an inclusive recruitment policy, regardless of gender, and strictly prohibit the employment of children.
  - *Improving working conditions:* Establish clear employment contracts and roll out a code of conduct to ensure a safe and fair working environment.
  - *Support for the development of income-generating activities (IGAs):* Encourage and facilitate the engagement of local communities, especially women, in economic activities related to the project.
- **Environmental & Social Management**
  - *Preservation of land rights:* Initiate a process of acquiring or regularizing land titles for social centres.
  - *Minimization of noise pollution:* Adopt noise-reducing work practices and equipment, and provide hearing protection to exposed workers.
  - *Preventing Workplace and Traffic Accidents:* Securing construction sites, training staff in safety practices, and educating drivers and the community about traffic-related hazards.
  - *Mitigating the impacts of temporary offshoring:* Plan and communicate effectively about the relocation of social center activities to minimize service disruptions.
- **Health & Safety**
  - *Fight against STIs/STDs/AIDS:* Integrate specific awareness and prevention campaigns aimed at construction workers and local communities.

xv.a.ii. Operation Phase

- **Management of health risks related to the operation:**

Implement hygiene and maintenance protocols to prevent odour nuisance and health risks.

- **Energy & Water Consumption**
  - *Energy efficiency:* Define targets for reducing energy consumption, promote good practices among staff and users, and optimize the use of equipment.
  - *Sustainable Water Management:* Monitor and analyze water consumption, promote water conservation, and regularly maintain facilities to prevent leaks.

- **Training & Awareness**
  - *Safety Training:* Conduct regular training on electrical hazards, proper equipment handling practices, and proper wearing of personal protective equipment (PPE).
  - *Fire Prevention:* Train personnel in the safe handling of equipment that may cause fires or explosions.
- **Child Protection & Playgrounds**

Playground Safety: Regulate the types of play installed to prevent injury and supervise activities to keep children safe.

xv.b. Specific Environment, Health and Safety (EHS) clauses to be included in works contracts

- **General health and safety (HS) rules on construction sites:**
  - Compliance with applicable national HS laws and regulations
  - Establishment of an HSE manager responsible for enforcing HS rules
  - Posting of internal regulations prescribing rules of health, safety and good environmental and social practices
  - Provision of personal protective equipment and monitoring of its effective use
  - Prohibition of access to the site to the public, installation of protection against flying and falling objects
- **STD-HIV Awareness:**
  - Posting of internal regulations prescribing respect for local customs and protection against STI/HIV/AIDS
- **Employee-Community Relationship Management:**
  - Meetings with local authorities prior to the start of work
  - Local Recruitment of Labor
  - Establishment of a complaint management mechanism (site log)
  - Specific measures for the protection of children and vulnerable persons
- **Gender mainstreaming and GBV/SEA prevention:**
  - Local workforce engagement with a focus on the gender dimension
  - Prohibition of obstruction of the movement of local residents
- **Incidental Discovery Management :**
  - Informing and training staff on the need to report unexpected discoveries of remains
  - Cooperation with the competent authorities in the event of the discovery of cultural or historical remains

xv.c. ESMP Matrix

The table below illustrates the ESMP matrix.

ESMP Matrix

Project Phase	Affected area	Code Impact	Activities/ Source of impact	Component of the environment affected	Nature of the impact	Measure Code	Mitigation/Enhancement Measure	Execution Manager	Timeframe for completion of the measure	Supervisor	Follow-up Manager	Monitoring indicators	Source of Verification	Cost of implementation	Source of funding
PHASE CHANTIER (PREPARATION, DEMOLITION, REHABILITATION ET CONSTRUCTION)	Sub-Project Area	PC-IMP001	Recruitment of construction companies	Human	Business opportunities for economic operators	PC-MES001	Selection of local companies as much as possible for reasons of local development, efficiency and costs of implementation	- Construction company	Before the start of the work	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	% of local businesses contracted	Signed contracts, project reports	Supported by the company	Construction company
		PC-IMP002	Purchase of materials and equipment	Human	Poor working conditions / Violation of workers' health and safety rights	PC-MES002	Provide subcontractors with clear contracts regarding terms and conditions of employment, including their rights.	- Construction company - Subcontractors	Before the start of the work	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Number of contracts that include clauses on terms and conditions of employment and workers' rights	Copies of Contracts	Supported by the company	Construction company
						PC-MES003	Deploy a code of conduct for suppliers, specifying ethical and social expectations in order to obtain a commitment from companies to apply ILO conventions	- Construction company	1 month after the start of the work	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Number of suppliers who have approved and adopted the Code of Conduct	Code documentation, release certificates	Supported by the company	Construction company
	Sub-Project Area	PC-IMP003	Recruitment of personnel for construction/equipment work	Human	Job Opportunities	PC-MES004	Promote the direct recruitment of young people from the sub-project localities for unskilled jobs	- Construction company - Subcontractors	Ongoing during the recruitment phase	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Number of local youth recruited	Recruitment Records	Supported by the company	Construction company
						PC-MES005	Prioritizing gender-neutral recruitment	- Construction company - Subcontractors	Ongoing during the recruitment phase	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Gender ratio in recruitment	Recruitment Records	Supported by the company	Construction company
		PC-IMP004		Human	Child employment	PC-MES006	Verify workforce identity documents and terminate any employment/assignment of children and minors <16 years of age	- Construction company - Subcontractors	Pre-Recruitment & Ongoing	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Number of identity checks conducted, Number of cases of employment of minors identified	Audit Reports	Supported by the company	Construction company
		PC-IMP005		Human	Working Condition	PC-MES002	Provide workers with clear contracts regarding terms and conditions of employment, including their rights.	- Construction company	Pre-employment	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Number of clear contracts provided	Copies of Contracts	Supported by the company	Construction company
				Human		PC-MES003	Deploy a code of conduct for staff to address harassment, protect vulnerable staff and biodiversity	- Construction company	Beginning and during the work	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Number of workers who have approved and adopted the code of conduct Number of staff training sessions completed	Code documentation, training reports	Supported by the company	Construction company
	Sub-project site	PC-IMP006	Setting up small shops around construction sites	Human	Development of Income Generating Activities (IGAs)	PC-MES007	Inform and encourage women in the neighbourhoods around the sub-project to carry out	-CG PA-PSGouv	2 months before the start of the work	- MdC	ANDE	Number of women informed and engaged, number of	Engagement Reports, Surveys	Supported by the company	Construction company

Project Phase	Affected area	Code Impact	Activities/ Source of impact	Component of the environment affected	Nature of the impact	Measure Code	Mitigation/Enhancement Measure	Execution Manager	Timeframe for completion of the measure	Supervisor	Follow-up Manager	Monitoring indicators	Source of Verification	Cost of implementation	Source of funding
							this type of activity (e.g. catering activities, etc.)					income-generating activities created			
						PC-MES008	Facilitate the installation of stalls for small businesses, preferably by women	-CG PA-PSGouv	2 months before the start of the work	- MdC	ANDE	Number of stalls set up for women, facilities granted	Implementation Reports	Supported by the company	Construction company
	Sub-Project Area	PC-IMP007	Implementation of the sub-project	Human	Capacity building of all actors	PC-MES009	Raising awareness of the importance of capacity building	-CG PA-PSGouv	Before and during the work	- MdC	ANDE	Number of awareness-raising sessions conducted, number of participants	Awareness Reports	Supported by the company	Construction company
	Indirect Sphere of Influence	PC-IMP008	Implementation of Sub-Projects	Land	Vulnerability of the sustainability of social centres due to lack of land documentation	PC-MES010	Initiate the process of acquiring land titles for land in social centres that do not have them. If the land is in unapproved subdivisions, work to regularize it. This involves cooperating with local authorities, the Ministry of Construction, and other relevant agencies to obtain clear title deeds.	-CG PA-PSGouv	6 months to 1 year	- MdC	ANDE	Number of land titles acquired, status of regularization	Acquisition reports, legal documentation	Supported by the CG PA-PSGOUV	State of Côte d'Ivoire/ AfDB
		PC-IMP009		Users	Temporary relocation of social centre activities or access to services during the work	PC-MES011	Plan for the relocation of activities with sufficient time in advance to minimize disruptions	-CG PA-PSGouv -Company Works	Before the start of the work	- MdC	ANDE	Existence of an approved relocation plan, Number of activities moved without interruption	Planning reports, user testimonials	Supported by the CG PA-PSGOUV	State of Côte d'Ivoire/ AfDB
						PC-MES012	Develop a plan to maintain activities during the construction phase	-CG PA-PSGouv -Company Works	Before the start of the work	- MdC	ANDE	Business Continuity Plan in Place, Service Rate Maintained	Documented plans, user surveys	Supported by the CG PA-PSGOUV	State of Côte d'Ivoire/ AfDB
						PC-MES013	Maintain open communication with riders and the community to inform them of upcoming changes, temporary service locations and schedules.	- Construction company	Continuous during work	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Number of communications completed, Patient and community satisfaction rates	Communication reports, satisfaction surveys	Supported by the CG PA-PSGOUV	State of Côte d'Ivoire/ AfDB
						PC-MES014	Ensure that temporary sites are accessible to all, including people with reduced mobility.	-USEP Social Protection GC PA-PSGouv	Before and during the work	- MdC	ANDE	Installation rate that meets accessibility standards for people with reduced mobility	On-site inspections, accessibility reports	Supported by the CG PA-PSGOUV	State of Côte d'Ivoire/ AfDB
						PC-MES015	Ensure that the quality of services remains high even during the construction period.	- USEP Social Protection	Continuous during work	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Level of quality of services maintained,	Service Evaluations, Feedback Surveys	Supported by the CG PA-PSGOUV	State of Côte d'Ivoire/ AfDB

Project Phase	Affected area	Code Impact	Activities/ Source of impact	Component of the environment affected	Nature of the impact	Measure Code	Mitigation/Enhancement Measure	Execution Manager	Timeframe for completion of the measure	Supervisor	Follow-up Manager	Monitoring indicators	Source of Verification	Cost of implementation	Source of funding
												User satisfaction rate			
						PC-MES016	Train staff on the provision of services under temporary conditions	- Construction company	Before and during the work	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Number of training sessions conducted, % of staff trained	Training certificates, staff evaluations	Supported by the CG PA-PSGOUV	State of Côte d'Ivoire/ AfDB
	Sub-project site	PC-IMP010	Foundation excavation work	Ground	Erosion	PC-MES017	Carry out foundation excavations taking into account the structure of the soil;	- Construction company - Subcontractors	Site preparation phase	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Rate of compliance of excavations with the soil study, No post-work erosion	Engineering reports, post-work inspections	Supported by the CG PA-PSGOUV	State of Côte d'Ivoire/ AfDB
						PC-MES018	Landscaping (grassing) of the courtyard of the social centres	- Construction company - Subcontractors	After construction	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	% area of green space created, User satisfaction rate	Before and after photos, satisfaction surveys	Supported by the company	Construction company
	Direct Area	PC-IMP011	Traffic and handling of machineryDemolition of buildings	Air	Degradation of air quality	PC-MES019	Use a tarpaulin on trucks transporting materials;	- Construction company - Subcontractors	During the work	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	% of trucks using tarpaulins	On-site observations, compliance reports		Construction company
						PC-MES020	Shelter materials from prevailing winds during storage;	- Construction company - Subcontractors	During the work	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	% of materials stored in a safe place	Storage Inspections, Follow-up Reports		Construction company
						PC-MES021	Provide regular mufflers to workers and make them aware of the daily wearing of masks during the dry season;	- Construction company - Subcontractors	During the works, dry season	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Number of mufflers distributed, Rate of Wear by Workers	Distribution & Compliance Investigations		Construction company
						PC-MES022	The contractor must use vehicles in good condition and carry out regular technical inspections, in order to reduce the impact of air pollutants (CO2, NOX, etc.) from the exhaust gases of the various construction machinery;	- Construction company - Subcontractors	Continuous during work	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	% of vehicles in good condition	Maintenance reports, emissions tests	Supported by the company	Construction company
						PC-MES023	Strict instructions will be given to drivers so as not to leave the engines of machines and trucks running unnecessarily	- Construction company - Subcontractors	Continuous during work	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Rate of drivers violating instructions	On-site observations		Construction company
	Direct Area	PC-IMP012	Demolition of buildingsBleeding of walls	Sound level	Increased soundscape	PC-MES024	Ensure that the noise level of the machinery is respected in relation to the maximum value of 75 dB;	- Construction company - Subcontractors	During the work	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Noise threshold compliance rate of 75 dBNshadow of complaints recorded	Measurement Campaign Report Complaint Reports		Construction company
						PC-MES025	Comply with current noise standards in relation to the	- Construction company	During the work	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Noise threshold compliance rate of 75	Measurement Campaign Report	Supported by the company	Construction company

Project Phase	Affected area	Code Impact	Activities/ Source of impact	Component of the environment affected	Nature of the impact	Measure Code	Mitigation/Enhancement Measure	Execution Manager	Timeframe for completion of the measure	Supervisor	Follow-up Manager	Monitoring indicators	Source of Verification	Cost of implementation	Source of funding
							equipment used by construction companies;	- Subcontractors				dBNshadow of complaints recorded	Complaint Reports		
						PC-MES026	Avoid the simultaneous use of the noisiest equipment;	- Construction company - Subcontractors	During the work	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Rate of transgressors	On-site observations		Construction company
						PC-MES022	Use machinery and trucks in good condition, maintain them and regularly update their technical inspection;	- Construction company - Subcontractors	Continuous during work	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	% of Vehicles Regularly Maintained	Maintenance Records		Construction company
						PC-MES026	Provide earmuffs or earplugs to users of very noisy equipment and make them aware of regular use	- Construction company - Subcontractors	Before and during the work	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Number of headsets distributed, Employee Utilization Rate	Distribution records signed by employees wearing PPE and compliance investigations		Construction company
	Direct Area	PC-IMP013	Rehabilitation and construction works	Site Personnel	Risk of work-related accidents	PC-MES027	locate and arrange the exits of machinery and lorries in such a way as not to pose any risk to the safety of pedestrians and motorists from the point of view of visibility, signage and traffic regulations on the roads serving each site;	- Construction company - Subcontractors	Before the start of the work	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Number of Traffic and Visibility Incidents	Incident Reports, On-Site Observations		Construction company
						PC-MES028	Regulate and make possible the entry and exit of vehicles and machinery without disturbing local traffic;	- Construction company - Subcontractors	During the work	Local authorities	ANDE	Number of entries and exits of vehicles and machinery Number of traffic disruption incidents	Traffic surveys, feedback from local authorities	Supported by the company	Construction company
						PC-MES029	Provide PPE to the personnel at each site;	- Construction company - Subcontractors	Before the start of the work	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	% of staff equipped with PPE	PPE Distribution Records		Construction company
						PC-MES030	Provide first aid kits on the site base and sign a protocol with the general hospitals of the departments concerned by the sub-project;	- Construction company - Subcontractors	Before the start of the work	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Existence of signed protocols with hospitals, Number of first aid kits available	Copies of protocols, verification of packages		Construction company
						PC-MES031	Regularly train and sensitize site personnel on the use and wearing of PPE.	- Construction company - Subcontractors	Initial training and regular sessions	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Number of training courses completed, Participation rate	Training Records		Construction company
	Project Right-of-Way (Agboville)	PC-IMP014		Human	Relocation of informal activities (mechanical and stall) installed on the site	PC-MES032	Supporting the movement of occupants	- Construction company	Planned according to the relocation schedule	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Number of activities moved, Occupant satisfaction rate	Satisfaction surveys, travel reports		Construction company

Project Phase	Affected area	Code Impact	Activities/ Source of impact	Component of the environment affected	Nature of the impact	Measure Code	Mitigation/Enhancement Measure	Execution Manager	Timeframe for completion of the measure	Supervisor	Follow-up Manager	Monitoring indicators	Source of Verification	Cost of implementation	Source of funding
		PC-IMP015			Presence of waste or pollutants related to car wrecks	PC-MES033	Properly address sources of historical pollution (oil or other harmful residues from car wrecks)	- Construction company - Subcontractors	Before and during the work	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Total area of polluted land Volume of soil treated	Pollution control report	Supported by the CG PA-PSGOUV	State of Côte d'Ivoire/ AfDB
	Project Area (Bangolo)	PC-IMP016			Obstruction of the entrance to the centre by traders, which could potentially hinder the access of vehicles/machinery	PC-MES034	Implement a security system to maintain customer access to commercial activities and machinery/vehicles to the centre during the work	- Construction company - Subcontractors	Before the start of the work and continuous adjustment	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Number of incidents related to customer and vehicular access to the mall during construction	Incident Log Activity Reports Field Observations Client and user surveys	Supported by the CG PA-PSGOUV	Construction company
		PC-IMP017			Potential disruption to business operations during construction					- MdC - CG PA-PSGouv				Supported by the CG PA-PSGOUV	Construction company
	Direct Area	PC-IMP018	Conveyance of materials and construction equipment	Population and road users	Risk of Traffic Accident	PC-MES035	inform and raise awareness among the population and road users of the risks of accidents associated with the traffic of machinery and trucks;	- Construction company - Subcontractors	Before and during the work	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Number of awareness-raising campaigns, Number of incidents recorded	Campaign reports, accident statistics		
						PC-MES037	informing, training and raising awareness among machine operators on compliance with the Highway Code;	- Construction company - Subcontractors	Before and during the work	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Number of drivers trained, Number of traffic violations recorded	Training records, Incident Reports	Supported by the CG PA-PSGOUV	Construction company
						PC-MES038	avoid speeding;	- Construction company - Subcontractors	Continuous during work	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Number of accidents and complaints registered	Complaint RegisterAccident Register		Construction company
						PC-MES039	Provide signage at the entrance and exit of the access to each worksite	- Construction company - Subcontractors	Before the start of the work and maintenance	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Number of existing signs at the entrance and exit	On-site inspections, compliance reporting		Construction company
	Sub-project site	PC-IMP019	Parking of machines and access to services	Users and workers	Restricting Access to Services	PC-MES040	To facilitate access to surrounding services, corridors must be provided and clearly indicated for the use of these services.	- Construction company - Subcontractors	Before the start of the work and adjustment as needed	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Number of Corridors Established	On-site observations, User satisfaction rate		Construction company
						PC-MES041	Develop a car park for the parking of workers' and users' equipment	- Construction company - Subcontractors	Before the start of the work and adjustment as needed	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Existence of parking for the parking of workers' and users' equipment User satisfaction rate	On-site visual observation	Supported by the CG PA-PSGOUV	Construction company

Project Phase	Affected area	Code Impact	Activities/ Source of impact	Component of the environment affected	Nature of the impact	Measure Code	Mitigation/Enhancement Measure	Execution Manager	Timeframe for completion of the measure	Supervisor	Follow-up Manager	Monitoring indicators	Source of Verification	Cost of implementation	Source of funding
	Sub-project site	PC-IMP020	Temporary shutdown of activities	Contract agents	Temporary Loss of Employment	PC-MES042	To avoid the temporary loss of employment of contract agents during the works phase, they may be used as workers by construction companies.	- Construction company	Planned according to the phases of work	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Number of temporary staff employed, Re-employment rate	Employment Records		Construction company
	Sub-Project Area	PC-IMP021	Arrival of site personnel	Populations	Risks of transmission and spread of STIs/STDs/AIDS	PC-MES043	Particular emphasis should be placed on raising awareness among local populations and construction workers, by including an awareness campaign on the fight against HIV/AIDS in the response plan. The aim will be to develop a targeted intervention to provide prevention service packages to high-risk groups (such as mobile populations such as workers, women and young people living in the localities crossed) through the financing of mass campaigns. This intervention will take place during the work	- Construction company	Before and during the work	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Number of awareness-raising campaigns, Rate of reduction in transmission recorded from the start of the work	Public Health Reports, Investigations	Supported by the CG PA-PSGOUV	State of Côte d'Ivoire/ AfDB
	Sub-Project Area	PC-IMP022	Plumbing, electrical and air conditioning work	Energy	Excessive energy and water consumption during operation	PC-MES044	use LEDs for illuminated outdoor signs and emergency exit signage;	- Construction company	Initial Installation and Maintenance	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Number of LEDs installed in outdoor illuminated signs and emergency exits	End-of-site inspection report	Supported by the CG PA-PSGOUV	Construction company
						PC-MES045	Install flow regulators on faucets and showers;	- Construction company	Initial Installation and Maintenance	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Number of flow controllers installed per centre built	End-of-work inspection report	Supported by the CG PA-PSGOUV	Construction company
						PC-MES046	Install sun protection devices to limit the need for air conditioning (sun visors, curtains, blinds, sun filters, reflective sheeting, etc.)	- Construction company	Before and during the work	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Number of sun protection devices installed in each social centre	End-of-work inspection report	Supported by the CG PA-PSGOUV	Construction company
OPERATION / MAINTENANCE PHASE	Sub-Project Area	PEX-IMP001	Commissioning of the social centre built or rehabilitated	Landscape	Improvement of the aesthetics and equipment of social centres	PEX-MES001	Plan an official inauguration, open days to make the new centre known to the population of Agboville	- DRPS - Management of the centre - CG PA-PSGOUV	At commissioning	MEPS / DGPS	ANDE	Number of visitors at the official opening and open days	Event reports, press reviews	Supported by the CG PA-PSGOUV	State of Côte d'Ivoire/ AfDB
						PEX-MES002	Define and implement a communication plan to promote the services of the target social centres	- DRPS - Management of the centre	3 months before commissioning	MEPS / DGPS	ANDE	Number of communication actions carried out	Communication Reports	Supported by the CG PA-PSGOUV	State of Côte d'Ivoire/ AfDB

Project Phase	Affected area	Code Impact	Activities/ Source of impact	Component of the environment affected	Nature of the impact	Measure Code	Mitigation/Enhancement Measure	Execution Manager	Timeframe for completion of the measure	Supervisor	Follow-up Manager	Monitoring indicators	Source of Verification	Cost of implementation	Source of funding
						PEX-MES003	Recruit qualified and committed staff to ensure quality service	- DRPS - Management of the centre	Before the opening	MEPS / DGPS	ANDE	Number of positions filled	Recruitment Records	Supported by the CG PA-PSGOUV	State of Côte d'Ivoire/ AfDB
	Sub-Project Area	PEX-IMP002		Services	Increasing reception capacities	PEX-MES004	Organize information sessions to make the public aware of new capabilities	- DRPS - Management of the centre	1 month before opening	MEPS / DGPS	ANDE	Number of sessions held, Participation rate	Participant Registers, Participant satisfaction rate	Supported by the CG PA-PSGOUV	State of Côte d'Ivoire/ AfDB
						PEX-MES005	Strengthen teams to take full advantage of increased capabilities	- DRPS - Management of the centre	2 months after opening	MEPS / DGPS	ANDE	Number of additional posts created	Recruitment Registration Records	Supported by the CG PA-PSGOUV	State of Côte d'Ivoire/ AfDB
	Sub-Project Area	PEX-IMP003		Vulnerable Persons	Support for victims of GBV	PEX-MES006	Strengthen staff training on GBV management	- DRPS - Management of the centre - CG PA-PSGouv	Continuous after opening	MEPS / DGPS	ANDE	Number of training sessions	Training programs, certificates of participation	Supported by the CG PA-PSGOUV	State of Côte d'Ivoire/ AfDB
						PEX-MES007	Develop partnerships with specialised associations/NGOs	- Management of the centre - DRPS	6 months after opening	MEPS / DGPS	ANDE	Number of partnerships established	Partnership agreements, activity reports	Supported by the CG PA-PSGOUV	State of Côte d'Ivoire/ AfDB
	Sub-project site	PEX-IMP004	Poor toilet maintenance	Air	Odour nuisance for the release of foul odours	PEX-MES008	To reduce or avoid foul odours from toilets and emptying activities, the following steps should be taken:	- Management of the centre - Centre staff	Continuous from the moment you open	- MEPS / DGPS - DRPS	ANDE	Number of odour complaints	Inspection reports, satisfaction surveys	Operating Budget of the Centre	DGPS/ Annual Budget of Social Centres
						PEX-MES009	Provide social centres with hygiene kits on a regular basis;	- Management of the centre - Centre staff	Continuous from the moment you open	- MEPS / DGPS - DRPS	ANDE	Number of hygiene kits distributed in social centres per year	Inventories, hygiene reports	Operating Budget of the Centre	DGPS/ Annual Budget of Social Centres
						PEX-MES010	Maintain social centres on a daily basis;	- Management of the centre - Centre staff	Continuous from the moment you open	- MEPS / DGPS - DRPS	ANDE	Number of maintenance days per social centre per month	Maintenance reports, cleanliness audits	Operating Budget of the Centre	DGPS/ Annual Budget of Social Centres
						PEX-MES011	Provide adequate PPE to those responsible for emptying septic tanks.	- Management of the centre - Centre staff	Continuous from the moment you open	- MEPS / DGPS - DRPS	ANDE	Number and type of PPE distributed PPE Wear Rate	Distribution Records, Safety Inspections	Operating Budget of the Centre	DGPS/ Annual Budget of Social Centres
	Sub-project site	PEX-IMP005	Operation of centre components (equipment)	Energy	Energy Consumption	PEX-MES012	set objectives for controlling consumption;	- Management of the centre - Centre staff	Annually	- MEPS / DGPS - DRPS	ANDE	% Reduction in Consumption	CIE Electricity Bill	Operating Budget of the Centre	DGPS/ Annual Budget of Social Centres
						PEX-MES013	monitor and analyze energy consumption on a monthly basis;	- Management of the centre - Centre staff	Continuous from the moment you open	- MEPS / DGPS - DRPS	ANDE	% Reduction in Consumption	CIE Electricity Bill	Operating Budget of the Centre	DGPS/ Annual Budget of Social Centres

Project Phase	Affected area	Code Impact	Activities/ Source of impact	Component of the environment affected	Nature of the impact	Measure Code	Mitigation/Enhancement Measure	Execution Manager	Timeframe for completion of the measure	Supervisor	Follow-up Manager	Monitoring indicators	Source of Verification	Cost of implementation	Source of funding
						PEX-MES014	Raise awareness among staff and users of good practices;	- Management of the centre - Centre staff	Continuous from the moment you open	- MEPS / DGPS - DRPS	ANDE	Number of awareness campaigns conducted, participation rate	Awareness-raising materials, feedback surveys	Operating Budget of the Centre	DGPS/ Annual Budget of Social Centres
						PEX-MES015	organize preventive maintenance of the electrical network and equipment, including heat exchangers, appliances that generate heat or cold;	- Management of the centre - Centre staff	Annually	- MEPS / DGPS - DRPS	ANDE	Number of preventive interventions, incidents averted	Maintenance logs, service reports	Operating Budget of the Centre	DGPS/ Annual Budget of Social Centres
						PEX-MES016	optimize exterior (façade) lighting by using lamps with high light output, greater than 50 lumens/watt;	- Management of the centre - Centre staff	6 months after opening	- MEPS / DGPS - DRPS	ANDE	Number of light-emitting lamps installed outdoors in each centre	Inspection reports at the end of the project before acceptance of the site	Operating Budget of the Centre	DGPS/ Annual Budget of Social Centres
						PEX-MES017	turn off unused equipment (photocopiers, computers, TV, refrigerator, printers, etc.);	- Management of the centre - Centre staff	Continuous from the moment you open	- MEPS / DGPS - DRPS	ANDE	Number of unused electrical equipment turned off	Daily checklist, energy reports	Operating Budget of the Centre	DGPS/ Annual Budget of Social Centres
						PEX-MES018	Use compact fluorescent spotlights for 24-hour lighting and compact fluorescent bulbs in bedrooms	- Management of the centre - Centre staff	Installation & Replacement	- MEPS / DGPS - DRPS	ANDE	Number of lamps replaced by compact fluorescent spotlights,	Inventory report of lamps before opening of the centres,	Operating Budget of the Centre	DGPS/ Annual Budget of Social Centres
Sub-project site	PEX-IMP006	Hygienic needs and maintenance of the premises	Water	Water Consumption	PEX-MES019	monitor and analyze water consumption throughout the site;	- Management of the centre - Centre staff	Continuous from the moment you open	- MEPS / DGPS - DRPS	ANDE	% Reduction in Consumption	SODECI water bill	Operating Budget of the Centre	-
						PEX-MES020	avoid leaving faucets running unnecessarily;	- Management of the centre - Centre staff	Continuous from the moment you open	- MEPS / DGPS - DRPS	ANDE	Number of water waste awareness raised	On-site observations, behavior surveys	Operating Budget of the Centre	DGPS/ Annual Budget of Social Centres
						PEX-MES021	Regularly maintain faucets and plumbing to prevent loss	- Management of the centre - Centre staff	Semi-annually	- MEPS / DGPS - DRPS	ANDE	Number of maintenance interventions,	Maintenance records, inspections	Operating Budget of the Centre	DGPS/ Annual Budget of Social Centres
						PEX-MES022	Placing brochures and leaflets or affixing stickers and placards encouraging users and staff to save water	- Management of the centre - Centre staff	Continuous from the moment you open	- MEPS / DGPS - DRPS	ANDE	% of strategic areas (entrances, waiting rooms, washrooms, etc.) equipped with water-saving awareness equipment	Regular visual inspections of different areas of the facility	Operating Budget of the Centre	DGPS/ Annual Budget of Social Centres

Project Phase	Affected area	Code Impact	Activities/ Source of impact	Component of the environment affected	Nature of the impact	Measure Code	Mitigation/Enhancement Measure	Execution Manager	Timeframe for completion of the measure	Supervisor	Follow-up Manager	Monitoring indicators	Source of Verification	Cost of implementation	Source of funding
	Sub-project site	PEX-IMP007	Operation of social centres	Rubbish	Pollution of the receiving environment	PEX-MES023	To avoid environmental pollution, a waste collection and disposal plan will be put in place. It will be a question of disposing of bins with sorting labels, sorting the waste and having it removed by a structure approved by ANAGED.	- Management of the centre - Centre staff	Continuous from the moment you open	- MEPS / DGPS - DRPS	ANDE	Number of bins with sorting labels available at each centre	Site Inspection Report Prior to Centre Opening	Operating Budget of the Centre	DGPS/ Annual Budget of Social Centres
	Sub-project site	PEX-IMP008	Equipment Handling & Maintenance	Social centre workers and cleaners	Risks of accidents at work	PEX-MES024	To protect workers in social centres and maintainers from the risk of electrocution, training sessions must be organised on the risks associated with electrical and electronic devices. Regarding falls from full feet and heights, maintenance agents must be equipped with PPE and made aware of their regular wear and the risks associated with the tasks performed.	- Management of the centre - Centre staff	Annually	- MEPS / DGPS - DRPS	ANDE	Number of training sessions, Number of staff trained	Training Certificates Training Session Attendance List	Operating Budget of the Centre	DGPS/ Annual Budget of Social Centres
	Sub-project site	PEX-IMP009	Use of equipment	Social Centre Workers	Risks of fire or explosion of equipment	PEX-MES025	For proper use of the equipment in order to preserve the risk of fires and explosions, training sessions and handling of the equipment must be organized by the developer.	- Management of the centre - Centre staff	With the purchase of new equipment and annually	- MEPS / DGPS - DRPS	ANDE	Rate of Personnel trained in the proper use of equipment, reduction of incidents Number of incidents recorded	Training Records, Attendance List, Trainees, Incident Reports		DGPS/ Annual Budget of Social Centres
	Sub-project site	PEX-IMP010	Playing games for children	Children	Risk of injury	PEX-MES026	On the playgrounds of social centres, the games played must be regulated to exclude those presenting a risk of injury. During these games, the children in the boarding school will have to be assisted by resource persons from the centres in order to avoid these certain clashes between the children	- Management of the centre - Centre staff	Continuous from the moment you open	- MEPS / DGPS - DRPS	ANDE	Number of children made aware of the rules related to the Games Number of accidents recorded on playgrounds	Rules posted, accident logs	Operating Budget of the Centre	- DGPS/ Annual Budget of Social Centres

Effectively monitoring the project's environmental and social compliance requires focusing on a few key performance indicators, which are:

- Number of health and safety training sessions provided to workers: This indicator ensures that workers are well trained and equipped to prevent incidents.
- Personal Protective Equipment Use Rate: This indicator verifies that workers are actually wearing their PPE to protect themselves.
- Number of Reported Security Incidents: This indicator tracks incidents despite the measures in place, to identify areas for improvement.
- Water and energy consumption after rehabilitation: This indicator makes it possible to verify the effectiveness of the optimization measures put in place.
- Satisfaction rate of users of rehabilitated centres: This qualitative indicator evaluates the success of the project for the beneficiaries.

Regular monitoring of all quantitative and qualitative indicators will make it possible to assess the effectiveness of the implementation of the ESMP from different angles: protection of workers, efficiency of operations, benefits for users, social acceptability.

xv.d. Institutional implementation and monitoring arrangements

The following organization is proposed for the implementation of the project's ESMP:

- **Contracting authority:** State of Côte d'Ivoire represented by the Prime Minister's Office;
- **Steering Committee:** Decision-making body bringing together the main actors of the Project;
- **General Coordination:** Provided by the General Coordination Unit of the Government Social Programme Support Project (CG PA-PSGOUV) which supervises the overall implementation of the work of the sub-projects;
- **Monitoring and support unit:** Team dedicated to operational monitoring and support of activities;
- **Construction companies**, with HSE Managers from each company;
- **The National Environment Agency (ANDE)** for the environmental monitoring of the project.

xv.e. Monitoring and follow-up plan

Monitoring, environmental and social follow-up should be carried out as follows:

- **Supervision** : this will be carried out by an engineer appointed by the CG PA-PSGOUV in the field throughout the duration of the work;
- **Supervision** : it will be carried out by the Environmental and Social Safeguarding Specialists of the General Coordination Unit of the PA-PSGouv and the USEP Social Protection;

- **Monitoring** : this is the responsibility of ANDE, which will monitor compliance with the national regulations in force in terms of the environment, environmental and social monitoring. The follow-up will be carried out with the participation of the services of the Regional Directorate of Civil Protection as well as the Departmental Directorate of Construction.

xv.f. Capacity-building, information and communication plan

The capacity-building plan, on:

- Information and awareness-raising on the works, with the target town halls (Anyama sub-prefecture in the case of the Akoupé-Zeudji social centre) and the local populations of the various areas impacted by the sub-projects as target actors;
- Training and awareness-raising on occupational health and safety, with the staff of each company carrying out the work as the target actors;
- support in the context of environmental and social monitoring, with ANDE as a target actor;
- support in the context of environmental and social supervision, with the Environmental and Social Protection specialists of the PAP-PSGOUV GC as a target actor.

(xvi) Cost of environmental and social measures

The cost of implementing the environmental and social measures of the sub-projects amounts to **Eighty-Four Million (84,000,000) CFA Francs or One Hundred Thirty-Four Thousand Four Hundred (134,400) US Dollars,** the details of which are contained in the tables below. It takes into account the cost of monitoring, surveillance, the cost of awareness-raising activities, it should be noted that most of the costs of environmental and social measures and the cost of technical measures to be implemented by the company carrying out the works are generally included in the contract of the company in charge of the works. The costs of the environmental experts of the CG PA-PSGOUV and the ANDE are not taken into account because they are already included in operating budgets.

The cost presented is indicative and may vary depending on the realities on the ground.

Estimated costs of the ESMP for the work (Mitigation Measures) - ***Agboville centre***

N°	Mitigation measures	Measure Code	Estimated cost for implementation (F CFA/ *USD)*
8.	Measures for the management of preparatory activities prior to the works (relocation, land security, etc.)	PC-MES010, PC-MES011, PC-MES012, PC-MES013, PC-MES014, PC-MES015, PC-MES016	1,000,000/ *1,600*
9.	Measures for Safety on the Construction Site	PC-MES027, PC-MES028, PC-MES029, PC-MES030, PC-MES031	1,500,000/ *2,400*
10.	Measures for Awareness and Prevention	PC-MES035, PC-MES037, PC-MES043	1,000,000/ *1,600*
11.	Health and Social Measures	PC-MES032, PC-MES036, PC-MES042, PC-MES047	1,500,000/ *2,400*
12.	Measures for Lighting and Energy Consumption	PC-MES044, PC-MES045, PC-MES046, PC-MES047	500,000/ *800*
13.	Environmental measures	PC-MES017, PC-MES018, PC-MES019, PC-MES020, PC-MES021, PC-MES022, PC-MES023, PC-MES024, PC-MES025, PC-MES026	3,000,000/ *4,800*
14.	Enhancement measures and/or additional social and economic actions	PC-MES001, PC-MES008, PC-MES009, PC-MES002, PC-MES003, PC-MES004, PC-MES005, PC-MES006, PC-MES007, PC-MES032, PC-MES033, PC-MES034, PC-MES038, PC-MES039, PC-MES040, PC-MES041	1,000,000/ *1,600*
Cost			***9,500,000/ 15,200***

Estimated costs of the ESMP for works (Mitigation Measures) ***- Bangolo and San Pedro centres***

N°	Mitigation measures	Measure Code	Estimated unit cost for implementation (F CFA/ *USD)*	Quantity	Montant Total (F CFA/ *USD)*
1	Measures for the management of preparatory activities prior to the works (relocation, land security, etc.)	PC-MES010, PC-MES011, PC-MES012, PC-MES013, PC-MES014, PC-MES015, PC-MES016	1000000/ *1600*	02	2,000,000/ *3,200*
2	Measures for Safety on the Construction Site	PC-MES027, PC-MES028, PC-MES029, PC-MES030, PC-MES031	1500000/ *2400*	02	3 000 000/ *4 800*
3	Measures for Awareness and Prevention	PC-MES035, PC-MES037, PC-MES043	1000000/ *1600*	02	2 000 000/ *3 200*
4	Health and Social Measures	PC-MES032, PC-MES036, PC-MES042, PC-MES047	1500000/ *2400*	02	3 000 000/ *4 800*
5	Measures for Lighting and Energy Consumption	PC-MES044, PC-MES045, PC-MES046, PC-MES047	500000/ *800*	02	1 000 000/ *1600*
6	Environmental measures	PC-MES017, PC-MES018, PC-MES019, PC-MES020,	1500000/ *2400*	02	3 000 000/ *4 800*

N°	Mitigation measures	Measure Code	Estimated unit cost for implementation (F CFA/ *USD*)	Quantity	Montant Total (F CFA/ *USD*)
		PC-MES021, PC-MES022, PC-MES023, PC-MES024, PC-MES025, PC-MES026			
7.	Enhancement measures and/or additional social and economic actions	PC-MES001, PC-MES008, PC-MES009, PC-MES002, PC-MES003, PC-MES004, PC-MES005, PC-MES006, PC-MES007, PC-MES032, PC-MES033, PC-MES034, PC-MES038, PC-MES039, PC-MES040, PC-MES041	1000000/ *1600*	02	2 000 000/ *3 200*
Cost			**8 000 000/ *12 800***	***02***	***16 000 000/ 25 600***

*Estimation of the costs of the ESMP of the works (Mitigation Measures**) of the nine (09) other centers (Yopougon, Port-Bouët, Akoupé-Zeudji, Abengourou, Agboville, Kani, Bouaflé, Sinfra and Didiévi)***

N°	Mitigation measures	Measure Code	Estimated unit cost for implementation (F CFA/ *USD*)	Quantity	Montant Total (F CFA/ *USD*)
8.	Measures for the management of preparatory activities prior to the works (relocation, land security, etc.)	PC-MES010, PC-MES011, PC-MES012, PC-MES013, PC-MES014, PC-MES015, PC-MES016	1 000 000/ *1600*	09	9 000 000/ *14 400*
9.	Measures for Safety on the Construction Site	PC-MES027, PC-MES028, PC-MES029, PC-MES030, PC-MES031	1 000 000/ *1600*	09	9 000 000/ *14 400*
10.	Measures for Awareness and Prevention	PC-MES035, PC-MES037, PC-MES043	1 000 000/ *1600*	09	9 000 000/ *14 400*
11.	Health and Social Measures	PC-MES032, PC-MES036, PC-MES042, PC-MES047	1 000 000/ *1600*	09	9 000 000/ *14 400*
12.	Measures for Lighting and Energy Consumption	PC-MES044, PC-MES045, PC-MES046, PC-MES047	500 000	09	4 500 000/ *7 200*
13.	Environmental measures	PC-MES017, PC-MES018, PC-MES019, PC-MES020, PC-MES021, PC-MES022, PC-MES023, PC-MES024, PC-MES025, PC-MES026	1 000 000/ *1600*	09	9 000 000/ *14 400*

N°	Mitigation measures	Measure Code	Estimated unit cost for implementation (F CFA/ *USD*)	Quantity	Montant Total (F CFA/ *USD*)
14.	Enhancement measures and/or additional social and economic actions	PC-MES001, PC-MES008, PC-MES009, PC-MES002, PC-MES003, PC-MES004, PC-MES005, PC-MES006, PC-MES007, PC-MES032, PC-MES033, PC-MES034, PC-MES038, PC-MES039, PC-MES040, PC-MES041	1 000 000/ *1600*	09	9 000 000/ *14 400*
Cost			**6 500 000/ *10 400***	***09***	***58 500 000/ 93 600***

Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Octobre 2023

INTRODUCTION

Contexte, justification et nécessité de l'étude

En 2018, le gouvernement ivoirien, conscient de l'urgence d'améliorer les conditions de vie, en particulier en milieu rural, a pris la décision de mettre en place un programme social multisectoriel appelé Programme Social du Gouvernement (PSGouv) pour la période 2019-2020. L'objectif principal de ce programme est d'accroître l'action sociale du gouvernement afin d'avoir un impact plus significatif sur la vie quotidienne de la population, en particulier les groupes les plus vulnérables. Il vise à répondre aux attentes des Ivoiriens en rendant les services sociaux de base plus accessibles et en améliorant considérablement leur pouvoir d'achat pour lutter plus efficacement contre la pauvreté.

Le projet multisectoriel du gouvernement ivoirien, soutenu par la Banque Africaine de Développement (BAD), est appelé Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv) et se compose de deux (02) composantes principales :

- **Composante A** : Développement d'infrastructures sociales et renforcement de la sécurité : Cette composante vise à améliorer et renforcer les capacités des services publics sociaux et sanitaires, à désenclaver les zones rurales en facilitant l'accès, la communication, les échanges et la libre circulation des biens et des personnes grâce à l'amélioration des pistes rurales et des routes en terre, ainsi qu'à contribuer à la satisfaction des besoins fondamentaux en eau potable des populations rurales ;

- **Composante B :** Emploi des jeunes et entrepreneuriat : Cette composante a pour objectif d'améliorer les conditions de vie et de renforcer les capacités des jeunes. Elle comprend une sous-composante axée sur la sécurité alimentaire, visant à améliorer les techniques de production, à augmenter les productions et à promouvoir l'égalité des genres.

Dans le cadre de la composante A du PA-PSGouv, il est prévu la :

- **Mission M1/USEP SANTÉ :** Réhabilitation/ construction et équipement de 40 ESPC ;
- **Mission M2/USEP HYDRAULIQUE :** Réalisation de 100 forages équipés de Pompes à Motricité Humaines (PMH) ;
- **Mission M3/USEP PROTECTION SOCIALE** : Réhabilitation et équipement de onze (11) centres sociaux et de construction d'un centre social.
- **Mission 4/USEP ENTRETIEN ROUTIER** : Construction de 135 ouvrages hydrauliques.

En raison de la nature, des caractéristiques, et de l'ampleur des travaux envisagés dans le cadre de ces missions, il a été classé en catégorie 2 conformément aux dispositions de l'annexe II, qui place ces sous-projets dans la catégorie des « Projets d'Infrastructures (point 11) », du décret n° 96-894 daté du 8 novembre 1996. Ce décret définit les règles et les procédures à suivre pour les études d'impact environnemental

des projets de développement. Cette catégorisation est conforme aux Système de Sauvegarde Intégré de la Banque Africaine de Développement : (i) SO1, portant sur l'évaluation environnementale et sociale ; (ii) SO2, couvrant la réinstallation involontaire (y compris l'acquisition de terres, les déplacements de populations et l'indemnisation) ; (iii) SO3, liée à la biodiversité, aux ressources renouvelables et aux services écosystémiques ; (iv) SO4, concernant la prévention et le contrôle de la pollution, les matières dangereuses et l'utilisation efficace des ressources ; et enfin, (v) SO5, traitant des conditions de travail, de la santé et de la sécurité. En conséquence, il est nécessaire de réaliser un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) spécifiquement pour les travaux prévus dans le cadre de la Composante A du PA-PSGouv.

Le présent document constitue le rapport de Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) relative à la Mission M3/USEP PROTECTION SOCIALE portant sur la réhabilitation et équipement de onze (11) centres sociaux et la construction d'un centre social dans 08 régions de la Côte d'Ivoire.

Objectifs de l'étude

L'étude vise principalement à déterminer les mesures qui peuvent être mises en place afin de prévenir ou réduire les impacts environnementaux négatifs à des niveaux acceptables avant le démarrage des travaux de réhabilitation et d'équipement de onze (11) centres sociaux, ainsi que la construction d'un nouveau centre social dans 08 régions de la Côte d'Ivoire, conformément au cadre politique, législatif et réglementaire en matière d'environnement en Côte d'Ivoire, et en accord avec le Système de Sauvegarde Intégrée (SSI) de la Banque Africaine de Développement (BAD).

De manière spécifique, cette démarche impliquera la mise en place de mesures lors de la phase de chantier (comprenant la préparation, l'installation et la construction) ainsi que pendant la phase d'exploitation et d'entretien, et ce, dans le but de :

- Identifier les impacts environnementaux potentiels des projets sur les différents milieux naturels, tels que l'air, l'eau, le sol, la faune et la flore ;
- Évaluer l'ampleur et la portée de ces impacts, en utilisant des méthodes et des indicateurs pertinents ;
- Proposer des mesures pour minimiser ou atténuer ces impacts, ainsi que des mesures pour compenser les perturbations inévitables;
- Examiner les impacts cumulatifs potentiels des projets en combinaison avec d'autres projets ou activités dans les régions cibles ;
- Elaborer un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) des travaux projetés ;
- Assurer la conformité aux lois et aux réglementations environnementales applicables.

Procédure et portée de l'étude

a. Procédure de l'étude

La procédure de l'élaboration du présent CIES obéit à la procédure réglementaire du Code de l'Environnement, la Loi n° 96-766 du 03 octobre 1996 portant Code de l'Environnement et du Décret n° 96-894 du 08 novembre 1996, déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement, notamment en son Article 12.

Elle se déroule de la manière suivante :

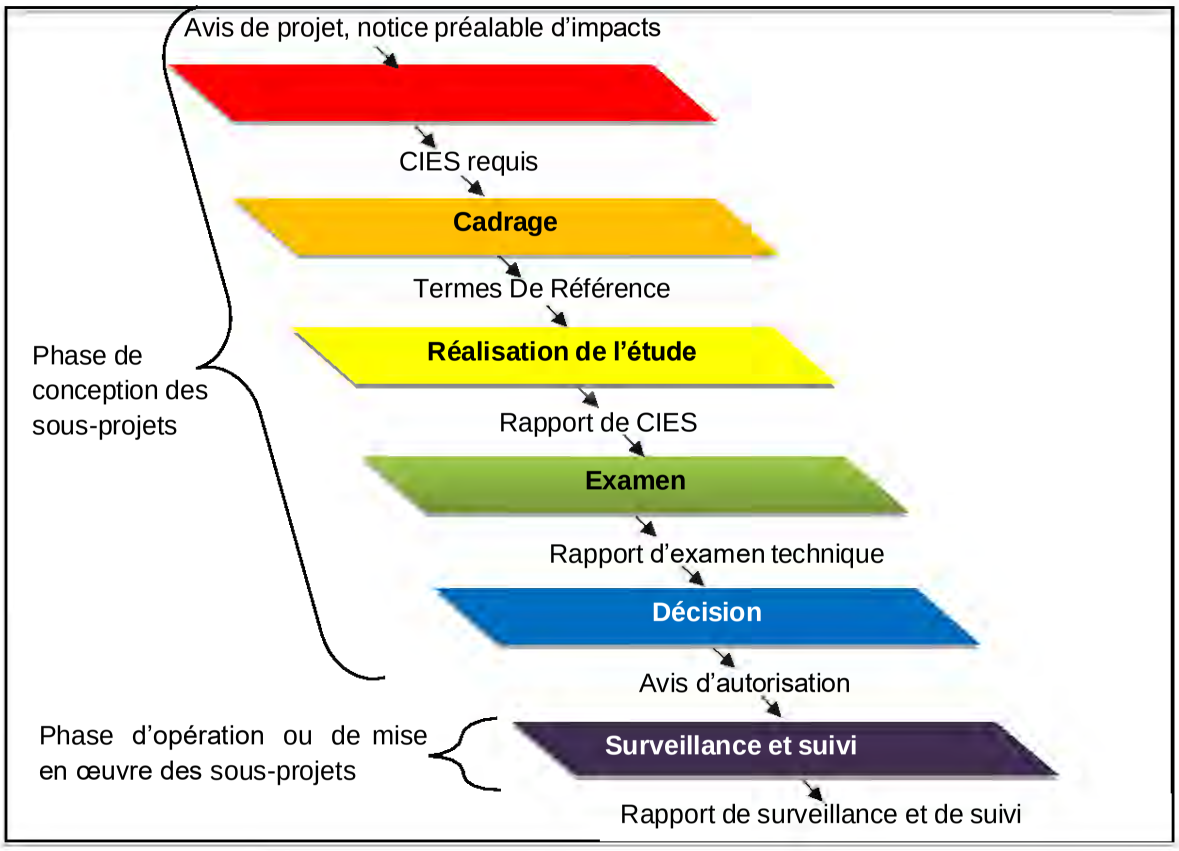

Figure 1 : Procédure du CIES du projet

Source : Décret n°96-894 du 08 novembre 1996, déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement, modifiée par ID Sahel / EasyManagement, SEM International, octobre 2023

b. Portée de l'étude

La portée d'une évaluation environnementale soulève des questions concernant l'étendue et la temporalité de l'étude, ainsi que les éléments du milieu récepteur à prendre en considération dans cette étude.

En ce qui concerne la durée, elle peut être soit ponctuelle ou temporaire, soit permanente en fonction de la durée des impacts environnementaux et sociaux potentiels. Dans le cas du présent Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES), elle est ponctuelle car les impacts environnementaux et sociaux potentiels liés aux projets concerneront uniquement la perturbation due à la construction. Quant à l'étendue d'une étude, elle est définie par son échelle géographique, qui peut être

locale, nationale, régionale ou internationale. Pour le présent CIES, nous pouvons dire que l'étendue est nationale, car il couvre diverses localités réparties dans différentes régions de la Côte d'Ivoire. Ainsi, la portée de cette étude est donc ponctuelle et nationale.

Principaux acteurs responsables de l'étude

a. Maitre d'ouvrage

L'État de Côte d'Ivoire, représenté par le Cabinet du Premier Ministre, est le Maître d'Ouvrage principal des présents sous-projets. Ainsi, par le biais du Cabinet du Premier Ministre, l'État ivoirien, assume la responsabilité de la supervision et de la réalisation des réhabilitation et équipement de onze (11) centres sociaux et de construction d'un centre social dans 08 régions de la Côte d'Ivoire.

b. Comité de Pilotage

Le Comité de Pilotage est présidé par le Directeur de Cabinet du Premier Ministre et comprend les Directeurs de Cabinet des Ministères Techniques impliqués dans la mise en œuvre des activités. Il examine au préalable, les rapports d'avancement préparés par la Coordination Générale avant présentation en Conseil des Ministres et se réunit pour examiner toute question dont l'urgence nécessite l'avis du Comité.

c. Coordination Générale

La Coordination Générale est l'organe de pilotage opérationnel du PSGouv. Elle élabore des notes mensuelles destinées au Premier Ministre, sur la base des rapports mensuels préparés par chaque projet. Le Coordonnateur Général, dans le cadre du suivi des activités, a pour interlocuteurs au sein des Ministères, les Directeurs de Cabinet qui sont assistés de points focaux techniques. La Coordination Générale est appuyée dans son action par un Contrôleur Financier, un Agent Comptable et une Cellule constituée d'Experts.

La CG PA-PSGOUV est chargé de coordonner et de superviser la mise en œuvre opérationnelle du projet au nom du Maître d'Ouvrage (l'État de Côte d'Ivoire). Elle assure le suivi, la gestion administrative, financière, et technique des travaux de réhabilitation et équipement de onze (11) centres sociaux et de construction d'un centre social. Elle travaille en étroite collaboration avec l'USEP Protection Sociale pour s'assurer que les objectifs du Programme sont atteints. Elle a aussi pour rôle la préparation et la transmission des rapports trimestriels sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des mesures E&S liés aux activités de l'USEP.

d. Cellule de suivi et d'accompagnement

La Cellule de suivi et d'accompagnement des Unités Sectorielles d'Exécution des Projets (USEP) assiste l'ensemble des USEP dans les tâches quotidiennes, notamment pour l'élaboration de documents financiers, la gestion de marchés publics,

le suivi de l'état d'avancement physique et financier des projets, de même que l'élaboration de rapports à l'attention de la Coordination Générale. Cette Cellule comprend un Spécialiste en Suivi-Evaluation, un Spécialiste en Passation de Marchés, un Responsable Administratif et Financier, un Spécialiste en Environnement et un Spécialiste en Développement Social et du Genre.

La cellule de suivi et accompagnement du Programme Social du gouvernement est représenté dans le cadre de la présente étude par l'Unité Sectorielle d'Exécution des Projets (USEP) Protection Sociale. Composé d'agents du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale (MEPS), l'USEP Protection Sociale assume la responsabilité de la réalisation des travaux de réhabilitation des centres sociaux dans le contexte du Programme Social du Gouvernement. Ses principales tâches englobent notamment :

- La surveillance et la supervision des activités de réhabilitation / construction des centres sociaux relevant du secteur de la protection sociale ;
- La gestion des ressources allouées aux sous-projets, y compris les fonds et les contrats associés à la réhabilitation / construction ;
- La passation de marchés publics pour les travaux de réhabilitation/ construction ;
- Le suivi de l'évolution physique et financière des sous-projets ;
- La préparation de rapports périodiques sur l'avancement des travaux, destinés à être soumis à l'Unité de Coordination Générale du Programme d'Appui au Programme Social du Gouvernement.

Méthodologie de l'étude

a. Différentes étapes de l'étude

Le CIES se déroule avant toute prise de décision ou engagement significatif dans un projet. Son objectif est d'évaluer et de documenter les possibilités, les capacités, les fonctions des ressources des systèmes naturels et humains pour faciliter la planification du développement et la prise de décision générale. Il vise également à anticiper et à gérer les impacts, tant positifs que négatifs, ainsi que les conséquences des propositions d'aménagement, en particulier la réhabilitation et l'équipement de onze (11) centres sociaux existants, ainsi que la construction d'un nouveau centre social dans 08 régions de la Côte d'Ivoire.

L'approche du CIES et le format du rapport seront conformes aux critères définis dans les Termes De Référence (TDR) présentés en annexe 4, tout en s'inspirant des directives énoncées dans ces TDR.

a.1. Première étape

Cette étape commence par la définition de l'étendue et du cadre de l'étude conformément aux Termes De Référence (TDR). Elle est suivie d'une phase de collecte de données visant à établir l'état initial de la zone d'étude. Sur la base de cet état initial, l'évaluation des impacts est réalisée, et des mesures d'atténuation sont

proposées. Enfin, la première étape implique la tenue de réunions publiques formelles organisées pour la participation du public.

a.2. Deuxième étape

Cette étape consiste à recueillir toutes les données nécessaires pour :

- Définir le projet, ce qui englobe la détermination des contraintes techniques, l'identification des technologies de construction optimales et la logistique requise pour la réalisation des sous-projets. Sur la base de ces éléments, une évaluation des impacts et des risques est effectuée.
- Établir le profil environnemental des sous-projets, en d'autres termes, définir l'état initial environnemental et social de la zone d'étude. La description de l'état initial doit être suffisamment détaillée pour :
  - Identifier l'état initial et la sensibilité des zones potentiellement touchées par les travaux ;
  - Fournir des données de base pour évaluer la situation actuelle ;
  - Offrir une base de données adéquate pour faciliter l'identification et l'évaluation des impacts possibles ;
  - Établir des liens en vue de mettre en place des mesures d'atténuation appropriées ;
  - Fournir un état initial pour pouvoir évaluer les changements et mesurer l'efficacité des mesures d'atténuation.

À partir des informations recueillies au cours des deux premières étapes, l'identification et l'évaluation des impacts sont réalisées en quatre (4) phases successives :

- Identification des impacts potentiels sur les écosystèmes et les populations ;
- Évaluation des impacts en se basant sur des critères prédéfinis ;
- Proposition de solutions et de moyens pour réduire l'impact des sous-projets sur l'environnement et les populations ; cette phase identifie et décrit à la fois les impacts positifs et négatifs ;
- Enfin, identification et mesure des impacts résiduels.

a.3. Troisième et dernière étape

Cette étape consiste à proposer un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) issu du CIES aux autorités de l'environnement et à mener une communication autour des sous-projets grâce à des consultations publiques.

b. Articulation du rapport de l'étude

b.1. Collecte des données

La collecte des données a été précédée de l'appropriation des Termes de Références (TdR) de l'étude, de l'inventaire des données à collecter, de l'identification des parties

prenantes (institutions, personnes-ressources, groupes d'intérêt, communautés, etc.) et de l'élaboration des outils de collecte (guides d'entretien et questionnaires).

Cette tâche a été réalisée à partir d'une compilation de la documentation existante. Les documents que nous avons exploités sont les suivants :

- Les Termes De Références de l'étude ;
- La documentation existante sur les travaux projetés fournie par la CG PA-PSGOUV ;
- Recherches bibliographiques (climatologie, géologie, hydrologie, hydrogéologie, etc.) ;
- Les données de l'INS ;
- Les rapports d'études environnementales et sociologiques réalisées dans les zones cibles des sous-projets ;
- Les fiches monographiques des régions, départements et communes cibles des sous-projets;
- Les rapports du recensement général de la population et de l'habitation de 2021.

b.2. Recherche documentaire

La recherche documentaire a consisté à collecter auprès de l'Unité de Coordination Générale du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (CG PA-PSGOUV), de l'Unité Sectorielle d'Exécution des Projets (USEP) relatives à la Protection Sociales, des Directions Régionales de la Protection Sociale (DGPS) et aussi à partir d'études antérieures et d'internet, les informations de base relatives à la description des sous-projets et de toutes ses composantes. Il était également question de passer en revue la législation et la réglementation applicables dans le cadre des sous-projets, les caractéristiques biophysiques et humaines des zones d'insertions des travaux projetés, etc.

b.3. Visites de sites et enquêtes de terrain

Les visites de sites se sont déroulées du 17 Septembre au 19 Octobre 2023 et ont consisté à reconnaître l'emprise des travaux, situer et cerner les limites des emprises des centres sociaux cibles, les activités, les bâtis et les équipements susceptibles d'être affectés par les travaux, valider ou infirmer certaines données collectées lors de la revue documentaire, et apprécier la sensibilité environnementale et sociale des emprises des centres sociaux cibles. Elles ont été couplées à des enquêtes environnementales et socio-économiques, dont les principaux résultats ont été intégrés dans ce document.

b.4. Entretiens avec les parties prenantes

Les enquêtes de terrain ont également permis d'organiser et de réaliser des entretiens avec l'ensembles des parties prenantes identifiés. Ces entretiens ce sont déroulés en plusieurs étapes bien définies, présenté comme suit :

- **Interviews**

Dans cette première phase, des entretiens ont été menés auprès des partenaires clés des sous-projets, en l'occurrence, les structures administratives publiques, les responsables des différents centres sociaux cibles, les ONG intervenant dans le domaine de la Protection Sociale et la CG PA-PSGOUV. Ces entretiens visaient à recueillir des informations cruciales et à établir une base de compréhension des enjeux des sous-projets.

- **Réalisation d'enquête socio-économique**

Cette enquête avait pour objectif de mettre en lumière les structures et infrastructures de développement déjà présentes dans les zones d'influences des sous-projets. Elle cherchait également à identifier le potentiel socio-économique de ces zones. Ces données sont essentielles pour comprendre le contexte et les opportunités liés aux sous-projets.

- **Information et consultation du public**

Cette étape visait à garantir la participation des populations locale à la réalisation des sous-projets. Elle impliquait la collecte d'opinions et l'évaluation du niveau d'acceptation des sous-projets par les communautés. Le public a été informé de tous les aspects des sous-projets, y compris les questions environnementales et sociales, pour assurer une compréhension complète. La participation du public est considérée comme un élément crucial de l'étude.

- **Organisation et déroulement des enquêtes**

L'ensemble du processus d'enquête a été organisé en deux étapes distinctes : l'organisation pratique et le déroulement des enquêtes proprement dit.

L'organisation pratique a commencé par l'envoi de courriers aux autorités préfectorales des régions ciblées pour les sous-projets. Ces autorités ont, à leur tour, diffusé des circulaires aux parties prenantes pertinentes, les conviant à des rencontres avec les enquêteurs. Ces courriers contenaient un calendrier détaillé des rendez-vous, offrant une structure claire pour ces réunions.

Pour la collecte des données, des questionnaires ont été utilisés. Ces questionnaires contenaient des questions fermées ou semi-ouvertes et étaient destinés à toutes les personnes ayant un intérêt dans les différentes zones des sous-projets. Ils ont permis de recueillir des informations quantitatives et qualitatives.

Les entretiens ont été menés avec des acteurs sociaux et administratifs, en utilisant un guide d'entretien structuré. L'analyse de ces entretiens a permis de mieux comprendre l'environnement social du site, les interactions des sous-projets sur les communautés locales, et d'identifier leurs attentes.

Les procès-verbaux des consultations publiques et communautaires, avec les listes de présence respectives, figurent aux annexes 1 et 2.

c. Synthèse de l'information

La synthèse de l'information s'est axée sur le traitement et l'analyse des données, ainsi que la rédaction du rapport CIES.

Le traitement des données a porté sur le réassemblage des informations recueillies permettant d'identifier les réponses aux différentes questions issues de la collecte des données et sur l'ordonnancement et le classement des informations identifiées par leur regroupage selon leur degré de pertinence. Pour ce faire, les logiciels tels que Word, Excel, Envi, Qgis et ArcGis ont été utilisés.

L'analyse des données a consisté à identifier les impacts à travers des listes de contrôle, à les évaluer avec la grille d'évaluation de l'importance des impacts, à proposer des mesures de réduction basées sur des études similaires dans le monde entier et à proposer un Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES). Elle a aussi consisté à identifier les risques, à les analyser et à les évaluer, de manière à proposer des mesures sécuritaires en vue de réduire les risques et aboutir à un niveau acceptable de ces risques.

La rédaction du rapport CIES s'est fait conformément aux Termes de Références (TdR) de l'étude, à partir des informations qui ont résulté du traitement et de l'analyse des données.

d. Difficultés rencontrées dans la collecte des données

Les difficultés peuvent être organisées en deux catégories : institutionnelles et organisationnelles.

Difficultés Institutionnelles :

- Réception des courriers d'informations au niveau des préfectures ;
- Chevauchement de projets similaires (Mission Santé et Hydraulique) dans les localités ;
- Indisponibilité des personnes à rencontrer (consultations publiques) ;
- Manque d'information sur le projet de la part des points focaux des régions et départements cibles ;
- Indisponibilité des parties prenantes au projet (autorités préfectorales et administratives).

Difficultés Organisationnelles :

- Accessibilité et localisation des localités cibles du projet (problèmes liés à l'orthographe des noms des localités, état des routes, etc.) ;
- Problèmes de mobilité dus à des véhicules inadaptés à l'état des routes ;
- Inadéquation de la période d'exécution de la mission terrain avec la saison des pluies dans les régions visées par les sous-projets.

Toutefois, ces difficultés ont été surmontées et le consultant a pu obtenir les données nécessaires à l'élaboration du présent rapport.

Plan du rapport de l'étude

Le rapport de la présente étude s'articule autour de dix (10) sections, comme suit :

Introduction ;

Executive summary

- **Section 1 :** Analyse et développement des sous-projets
- **Section 2 :** Cadre politique, juridique et institutionnel de l'évaluation environnementale et sociale des sous-projets
- **Section 3 :** Consultation des parties prenantes
- **Section 4 :** Identification, analyse et évaluation de l'importance des risques et impacts environnementaux et sociaux induits par les sous-projets
- **Section 5 :** Gestion des risques et des accidents
- **Section 6 :** Recommandations pour la prévention et la gestion des risques, l'atténuation des impacts négatifs et la bonification des impacts positifs
- **Section 7 :** Changements climatiques
- **Section 8 :** Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES)
- **Section 9 :** Estimation monétaire de la mise en œuvre du PGES

Conclusion.

SECTION 1 : ANALYSE ET DEVELOPPEMENT DES SOUS-PROJETS

1.1. Contexte des sous-projets

Dans le cadre de la mise en œuvre efficace du programme social du Gouvernement (PSGOUV 2019-2020), l'État de Côte d'Ivoire a exprimé le besoin d'un soutien financier de la Banque Africaine de Développement (BAD) pour la réalisation de plusieurs projets cruciaux. Ces projets découlent de nombreuses discussions initiées à partir de juillet 2019, impliquant la BAD et divers organismes gouvernementaux, notamment la Direction Générale de la Protection Sociale (DGPS) du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale (MEPS).

L'objectif de ce partenariat était de concevoir un projet d'appui au programme social du Gouvernement (PA-PSGouv) conçu pour obtenir rapidement des résultats tangibles et des impacts immédiats sur les populations. Plus précisément, le PA-PSGouv visait à soutenir à la fois la production et la transformation des produits agricoles en milieu rural, ainsi qu'à renforcer les services sociaux de base dans le but d'améliorer les conditions de vie des populations rurales.

Dans le domaine de la protection sociale, le PA-PSGouv a été élaboré pour renforcer les services sociaux essentiels en vue d'améliorer les conditions de vie des populations vulnérables. Les principales réalisations attendues dans le cadre de ce projet comprenaient la réhabilitation de 11 centres sociaux préexistants et l'équipement de ces mêmes centres sociaux.

Les centres sociaux, constituant des éléments essentiels du dispositif national pour la mise en œuvre des programmes de protection sociale initiés par le Gouvernement, tels que la Couverture Maladie Universelle (CMU), les Projets Filets Sociaux Productifs (PFSB), le Régime Social des Travailleurs Indépendants (RSTI), et le Registre Social Unique (RSU), ont été créés dans le but d'améliorer les conditions de vie des populations défavorisées et vulnérables. Ils jouent un rôle crucial en tant que premiers points de contact pour les populations en difficulté ou ayant besoin de mesures spéciales de protection.

Cependant, il est important de noter que le taux de couverture national des centres sociaux est actuellement de seulement 23,7%, avec 121 centres sur un total de 509 nécessaires pour une couverture efficace et efficiente. De plus, il existe une concentration importante de ces centres sociaux dans la zone sud du pays, qui est paradoxalement la zone la plus riche du pays. En outre, de nombreuses infrastructures et équipements dans la plupart de ces centres sociaux à travers le territoire national souffrent d'obsolescence.

C'est dans ce contexte que le Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale (MEPS) a pris l'initiative, dans le cadre du PSGouv, de lancer un projet visant à réhabiliter et équiper 11 centres sociaux gravement dégradés dans les localités de Bangolo, Sinfra, Bouaflé, Didiévi, Kani, Abengourou, Agnibilékro, Yopougon (MACA), Akoupé – Zéudji, Port-Bouët (Jean-Foly) et San-Pedro, tout en construisant et équipant un nouveau centre social à Agboville.

1.2. Localisation géographique

Les sous projets relatifs aux travaux de réhabilitation et équipement de 11 centres sociaux dans les localités de Bangolo, Sinfra, Bouaflé, Didiévi, Kani, Abengourou, Agnibilékro, Yopougon (MACA), Akoupé – Zéudji, Port-Bouët (Jean-Foly) et San-Pedro, ainsi que de la construction et équipement d'un nouveau centre social à Agboville concernent respectivement les Régions du Guémon, de la Marahoué, du bélier, du Worodougou, de l'Indénié Djuablin, des lagunes (District Autonome d'Abidjan) et de San Pedro, en République de Côte d'Ivoire.

Le tableau ci-après présente les coordonnées géographiques et superficies de parcelles dédiées aux centres sociaux cibles.

Tableau 1 : Coordonnées géographiques et superficies de parcelles dédiées aux centres sociaux cibles.

N°	Région	Départements	Communes/ localités	X (degrés décimaux)	Y (degrés décimaux)	Superficie Terrain dédié au centre	Distance (Centre Social – Habitation) en m
01	Marahoué	Bouaflé	Bouaflé	-5,7528	6,9815	2 100 m²	25
02		Sinfra	Sinfra	-5,9164	6,6222	2 172 m²	30
03	Agneby-Tiassa	Agboville	Agboville	-4,2209	5,9310	3 296 m²	20
04	District Autonome d'Abidjan	Abidjan	Yopougon	-4,0765	5,3886	**	30
05		Abidjan	Port-Bouët	-3,9139	5,2496	338 m²	10
06		Abidjan	Akoupé-Zéudji	-4,1553	5,4789	2 133 m²	20
07	Guémon	Bangolo	Bangolo	-7,4891	7,0180	500 m²	50
08	San Pedro	San Pédro	San Pedro	-6,6298	4,7452	500 m²	15
09	Bélier	Didiévi	Didiévi	-4,8969	7,1261	600 m²	17
10	Indenie-Djuablin	Agnibilékro	Agnibilékro	-3,2019	7,1362	1 700 m²	30
11		Abengourou	Abengourou	-3,4914	6,7292	2 250 m²	10.5
12	Worodougou	Kani	Kani	-6,6052	8,4813	500 m²	25

***Bâtiment situé dans l'emprise du Ministère de la Justice (superficie non connue)*

Source : ID Sahel/EasyManagement/SEM International, Octobre 2023

Les figures ci-après présentent la localisation de chaque sous-projets au niveau des localités concernées.

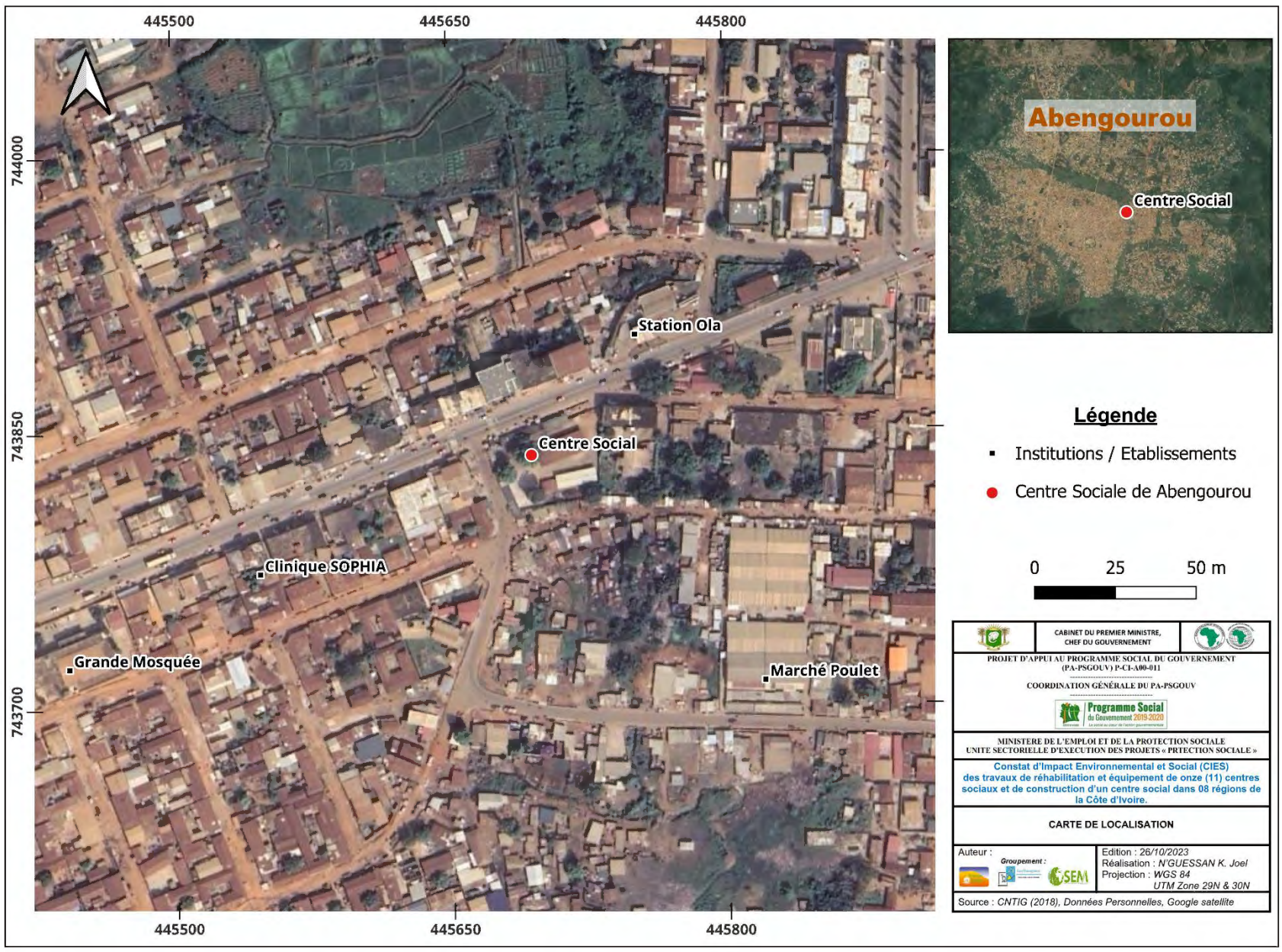

Carte 1 : Situation géographique du Centre Social d'Abengourou

Source : ID Sahel/EasyManagement/SEM International, Octobre 2023

Carte 2 : Situation géographique du Centre Social d'Agboville

Source : ID Sahel/EasyManagement/SEM International, Octobre 2023

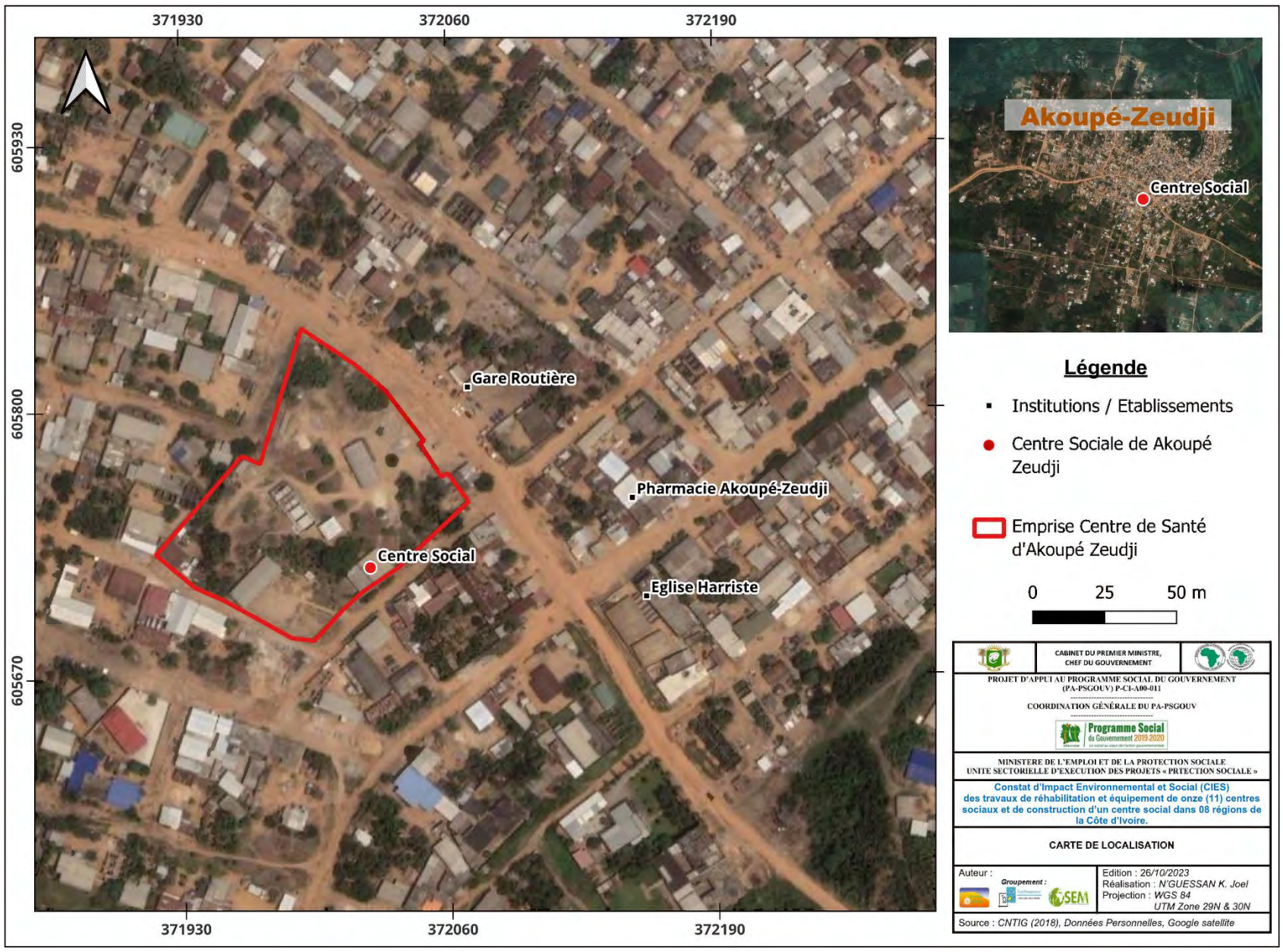

Carte 3 : Situation géographique du Centre Social d'Akoupé-Zéudji

Source : ID Sahel/EasyManagement/SEM International, Octobre 2023

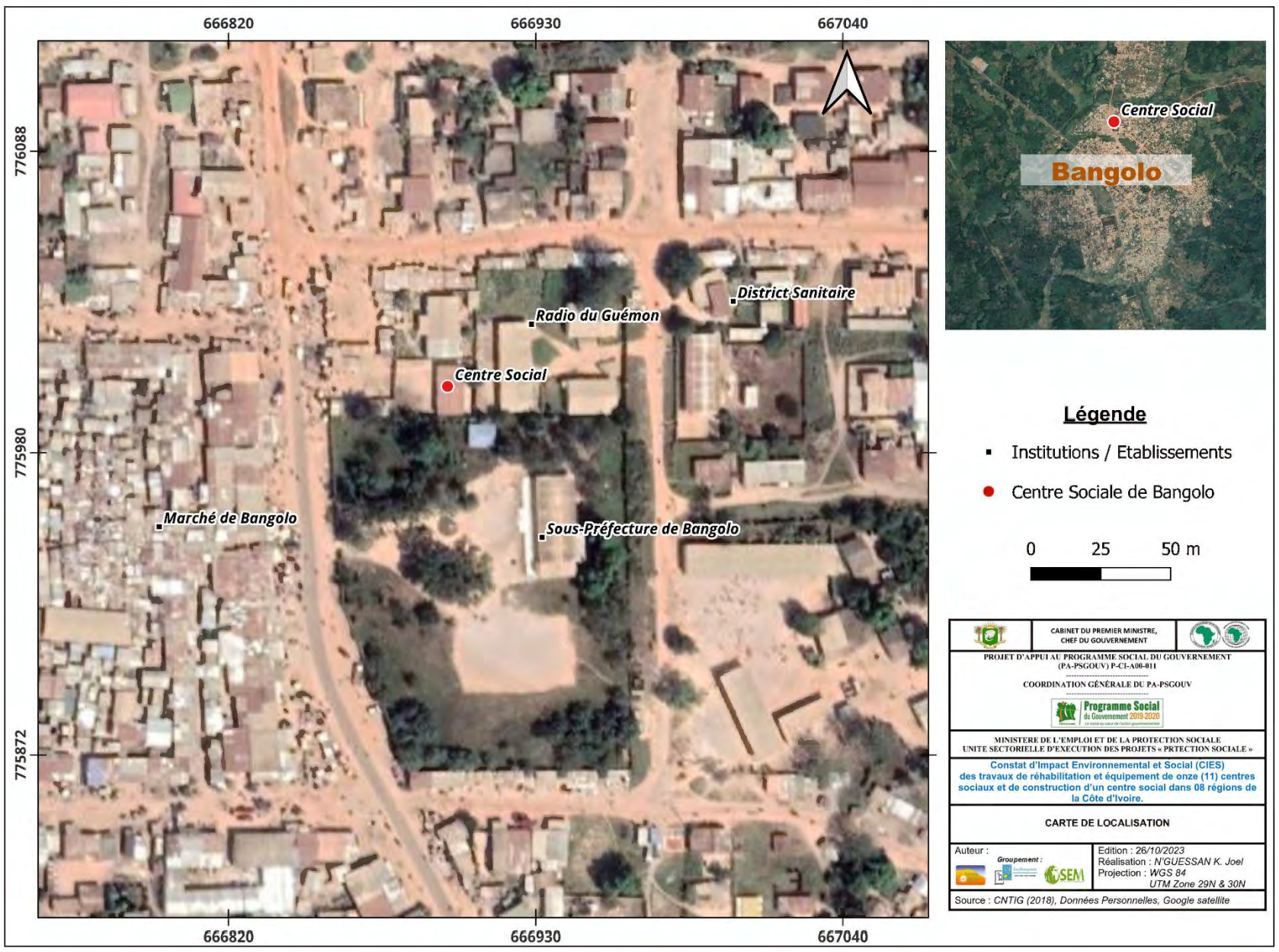

Carte 4 : Situation géographique du Centre Social de Bangolo

Source : ID Sahel/EasyManagement/SEM International, Octobre 2023

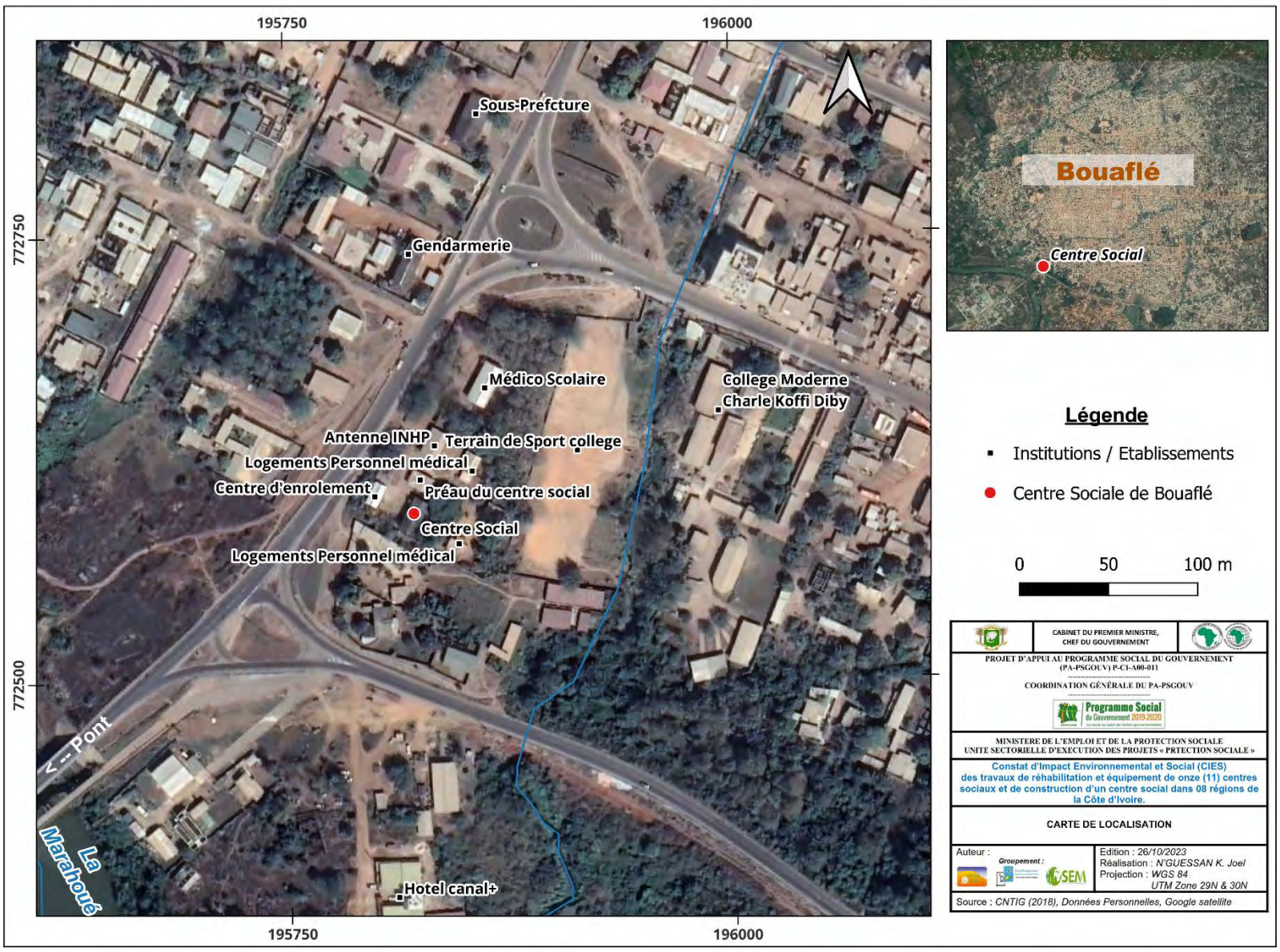

Carte 5 : Situation géographique du Centre Social de Bouaflé

Source : ID Sahel/EasyManagement/SEM International, Octobre 2023

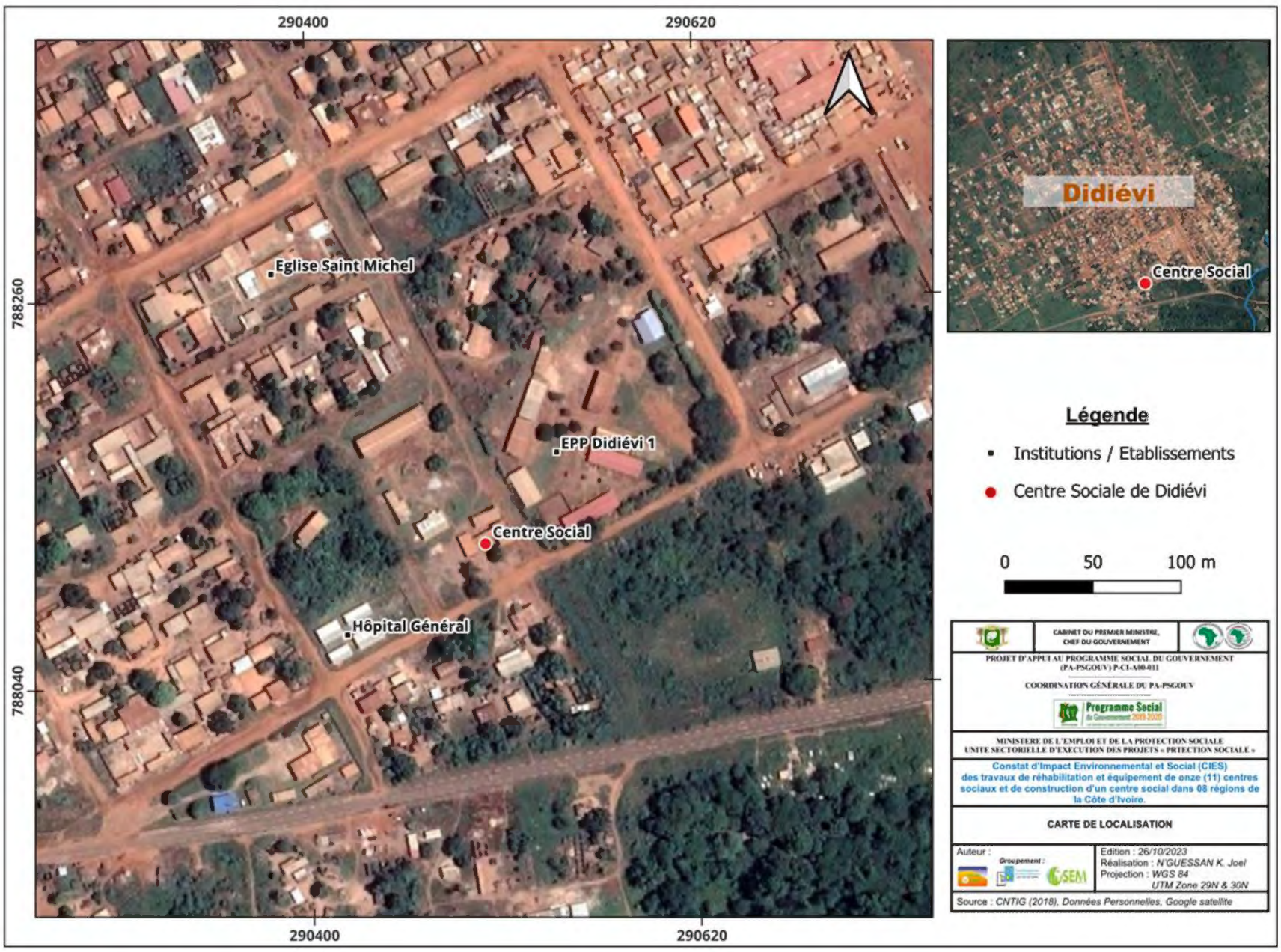

Carte 6 : Situation géographique du Centre Social de Didiévi

Source : ID Sahel/EasyManagement/SEM International, Octobre 2023

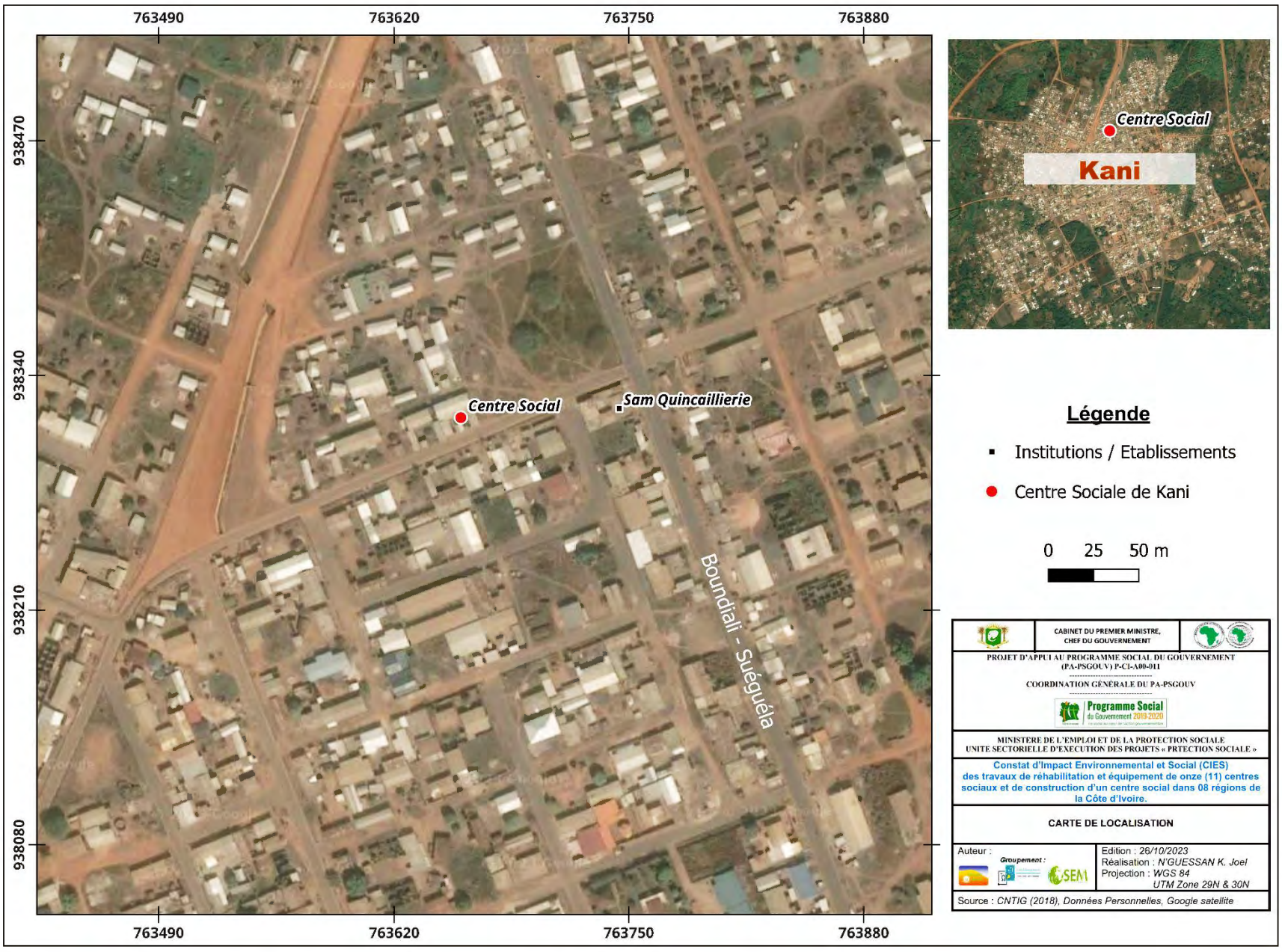

Carte 7 : Situation géographique du Centre Social de Kani

Source : ID Sahel/EasyManagement/SEM International, Octobre 2023

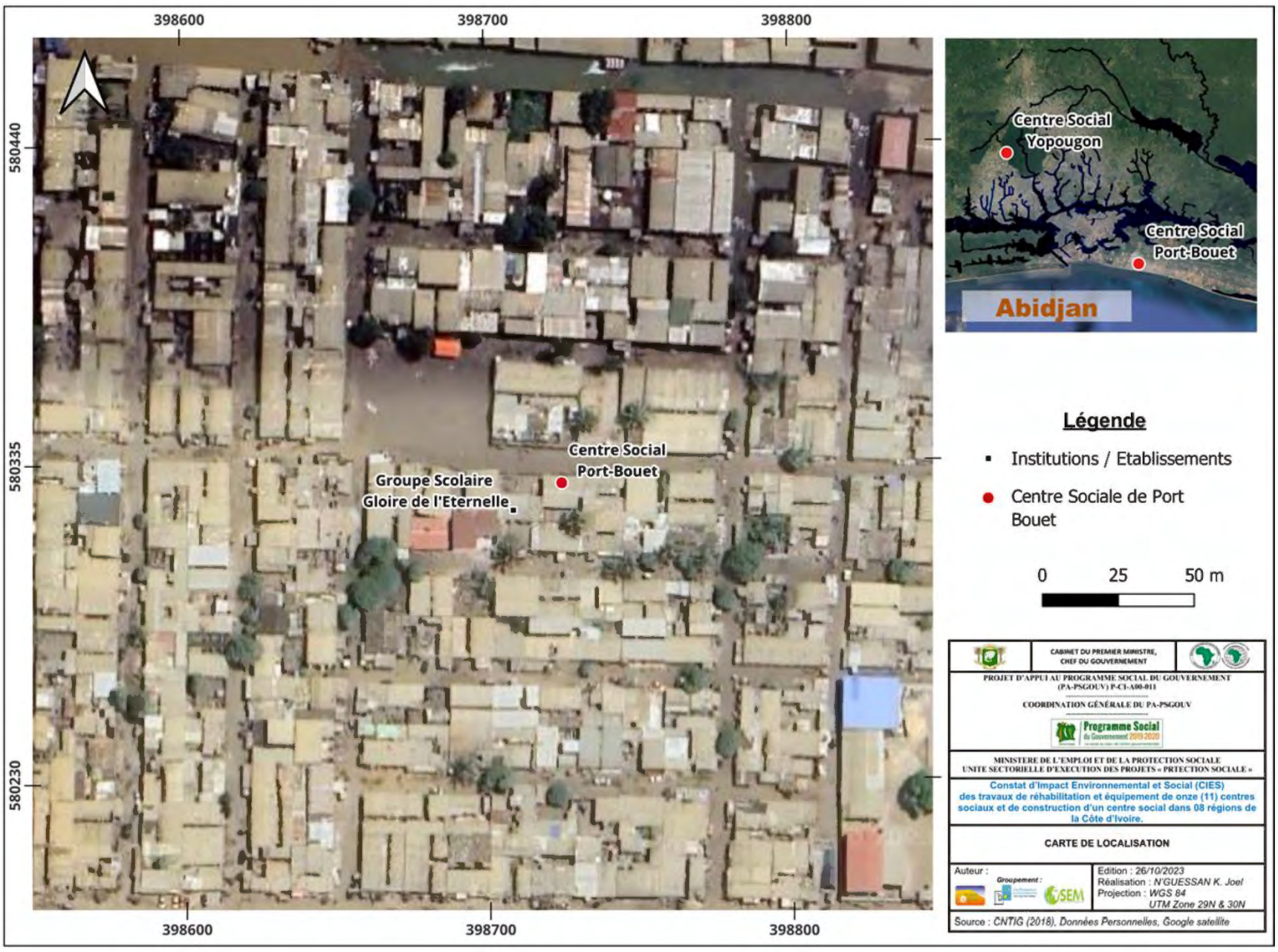

Carte 8 : Situation géographique du Centre Social de Port-Bouët

Source : ID Sahel/EasyManagement/SEM International, Octobre 2023

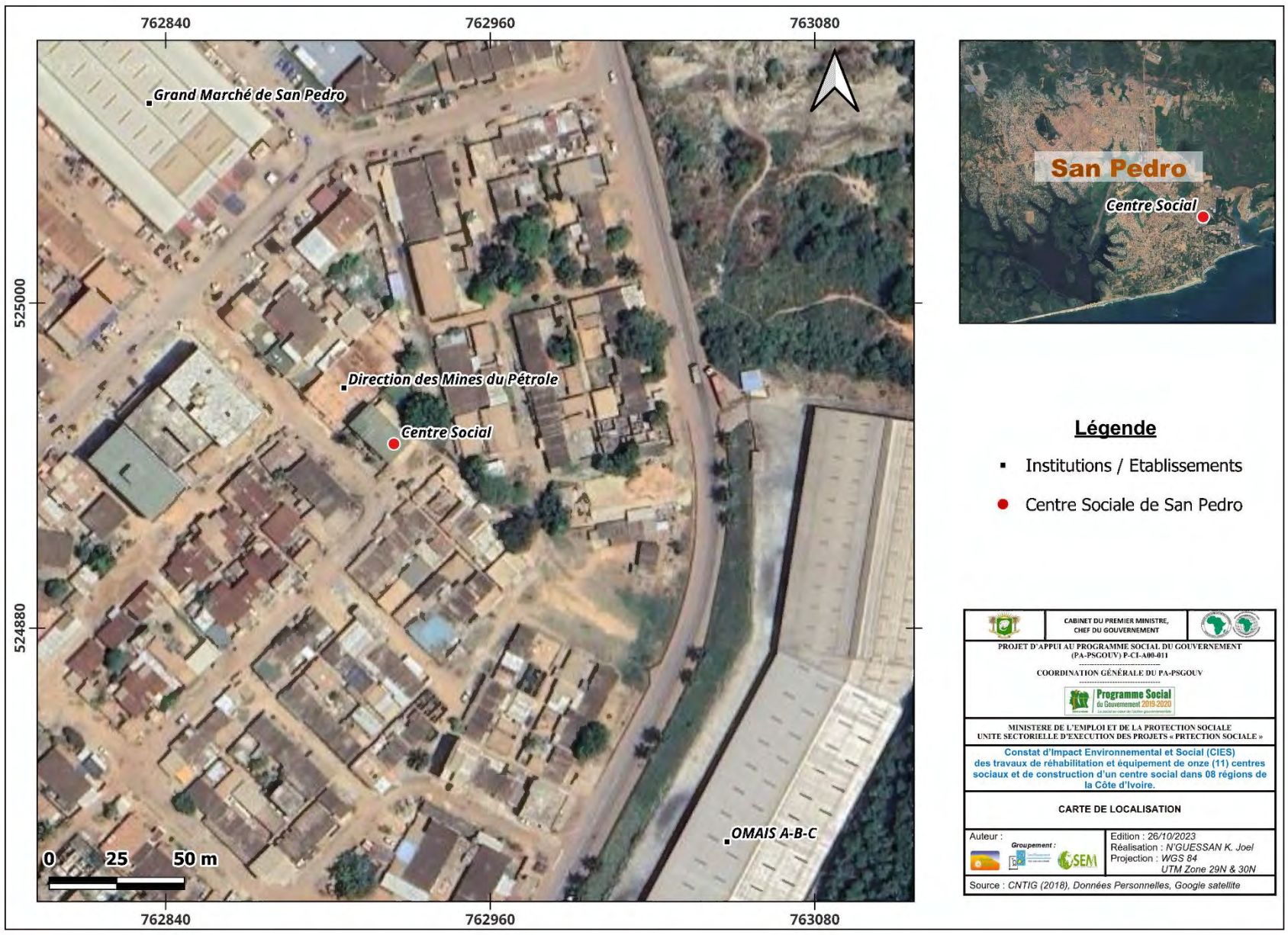

Carte 9 : Situation géographique du Centre Social de San Pedro

Source : ID Sahel/EasyManagement/SEM International, Octobre 2023

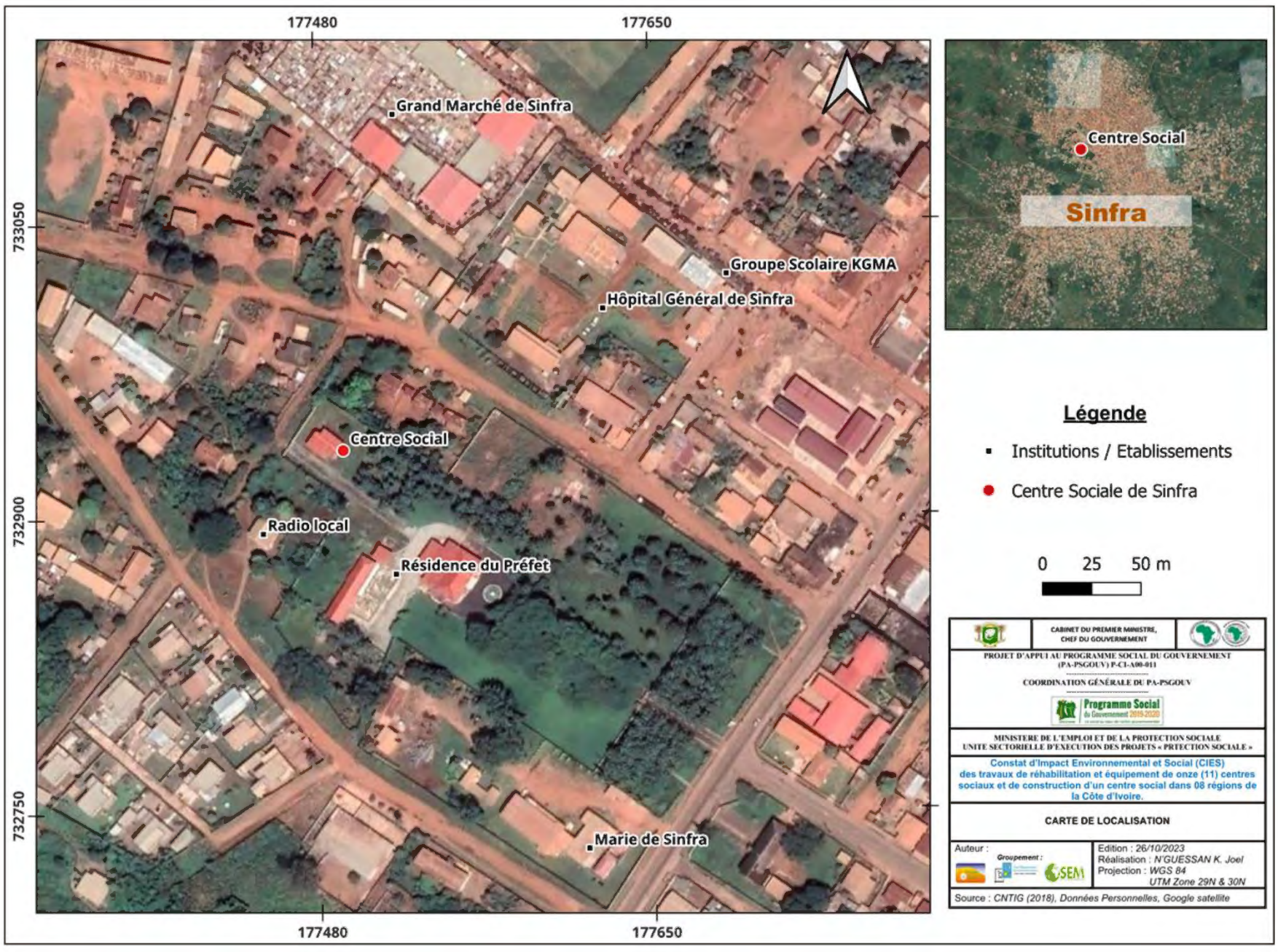

Carte 10 : Situation géographique du Centre Social de Sinfra

Source : ID Sahel/EasyManagement/SEM International, Octobre 2023

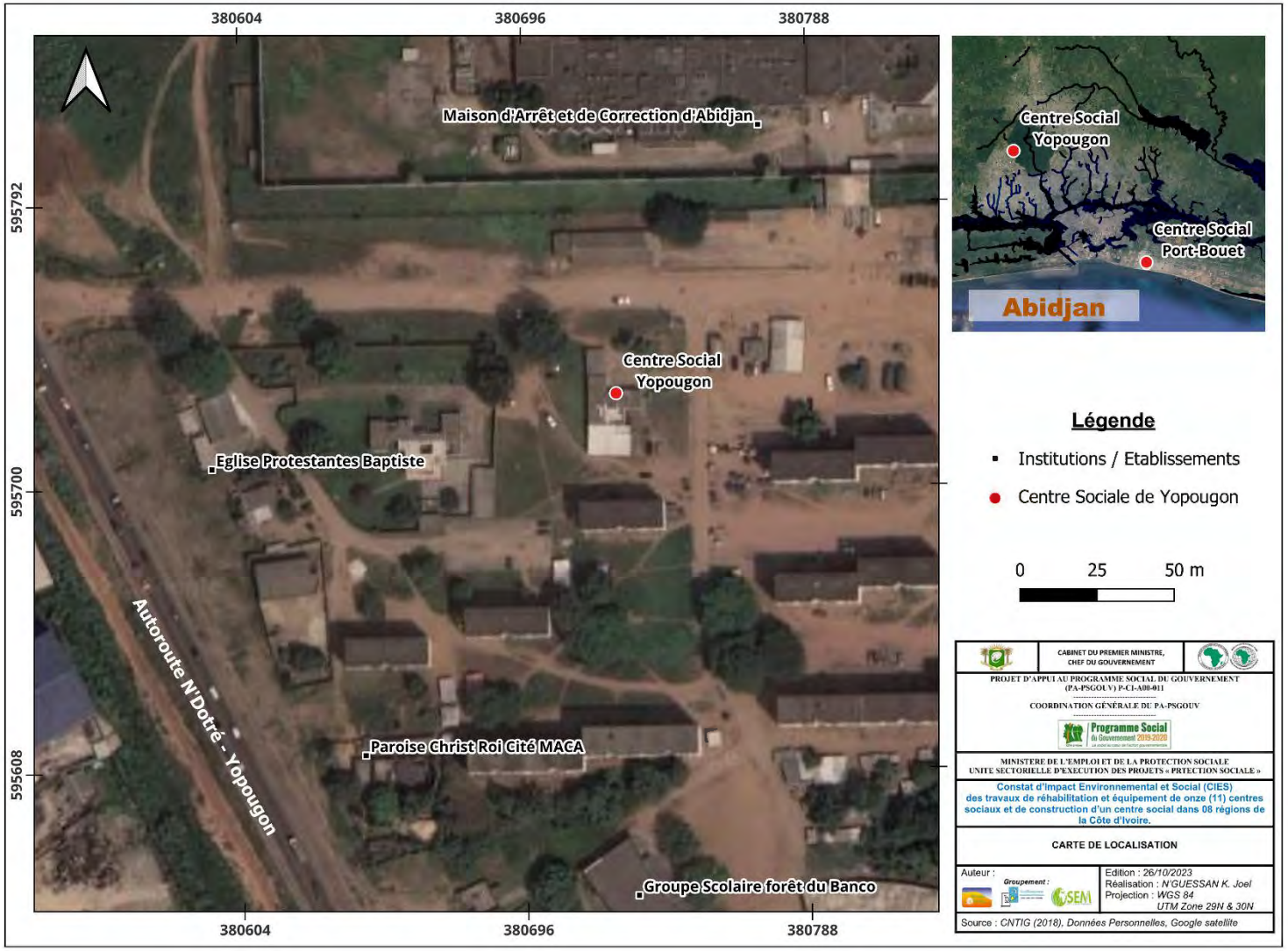

Carte 11 : Situation géographique du Centre Social de Yopougon

Source : ID Sahel/EasyManagement/SEM International, Octobre 2023

Carte 12 : Situation géographique du Centre Social d'Agnibilékro

Source : ID Sahel/EasyManagement/SEM International, Octobre 2023

1.3. Justification du choix des centres sociaux cibles

Le choix des sites des sous-projets repose sur une justification rigoureuse. Ces sites ont été sélectionnés en fonction de plusieurs critères, notamment l'urgence de répondre aux besoins des populations vulnérables dans des zones spécifiques. La sélection s'est basée sur le degré avancé de détérioration des installations existantes et la capacité de ces sites à répondre aux besoins locaux. En d'autres termes, ces sites ont été choisis pour leur pertinence dans l'amélioration des conditions de vie des populations et pour maximiser l'efficacité de la mise en œuvre du programme social du Gouvernement.

1.4. Etat des lieux des centres sociaux cibles

Le tableau ci-après offre une évaluation détaillée de l'état actuel des centres sociaux sélectionnés pour les travaux de construction et de réhabilitation, permettant ainsi de comprendre les besoins urgents en matière d'améliorations et de mises aux normes.

Tableau 2 : Etat des lieux des centres sociaux cibles

STRUCTURES VISITEES	ETAT DE L'EQUIPEMENT *(ACTIVITES PREVUES)*	QUELQUES ILLUSTRATIONS
DISTRICT AUTONOME D'ABIDJAN		
Centre social de Yopougon Cité MACA	▪ Monter les murs du bâtiment ; ▪ Refaire la charpente et le plafonnage ; ▪ Refaire le circuit électrique ; ▪ Cloisonner les pièces pour augmenter le nombre de bureaux ; ▪ Refaire les plomberies sanitaires de sorte à disposer de trois latrines (une pour la Directrice, une pour le personnel et une pour les visiteurs) ; ▪ Refaire les portes, placards et fenêtres ; ▪ Mettre une nouvelle couche de peinture.	 Photo 1: Façade principale du Centre Social de Yopougon Photo 2: Végétation autour du centre Social
Centre social de Port-Bouët Jean Foly	▪ Monter les murs du bâtiment ; ▪ Refaire la charpente et le plafonnage ; ▪ Refaire le circuit électrique ; ▪ Cloisonner les pièces pour augmenter le nombre de bureaux, une aire de jeux pour la petite enfance ; ▪ Refaire les plomberies sanitaires de sorte à disposer de trois latrines (une pour la Directrice, une pour le personnel et une pour les visiteurs) ; ▪ Refaire les portes, placards et fenêtres ; ▪ Mettre une nouvelle couche de peinture.	 Photo 3: La terrasse du Centre Social Photo 4: L'aire de Jeux du centre d'éveil de la petite enfance du Centre Social

STRUCTURES VISITEES	ETAT DE L'EQUIPEMENT *(ACTIVITES PREVUES)*	QUELQUES ILLUSTRATIONS
Centre social d'Akoupé-Zéudji	▪ Monter les murs du bâtiment ; ▪ Refaire la charpente et le plafonnage ; ▪ Refaire le circuit électrique ; ▪ Cloisonner les pièces pour augmenter le nombre de bureaux, une aire de jeux pour la petite enfance ; ▪ Refaire les plomberies sanitaires de sorte à disposer de trois latrines (une pour la Directrice, une pour le personnel et une pour les visiteurs) ; ▪ Refaire les portes, placards et fenêtres ; ▪ Mettre une nouvelle couche de peinture.	 Photo 5: Espace servant à toutes les activités du centre Photo 6: La cour du Centre social d'Akoupé-Zéudji
REGION DE L'AGNEBY-TIASSA		
Centre social d'Agboville	Le bâtiment occupé par le Centre social est endommagé. Il n'est donc pas fonctionnel. Vu l'état de dégradation avancée, les travaux ci-après sont requis : ▪ Excavation ; ▪ Fondation ; ▪ Coulage de béton au niveau de la dalle ; ▪ Elévation des murs ; ▪ Charpente et plafonnage ; ▪ Menuiseries intérieure et extérieure ; ▪ Cloisonnement pour créer une garderie, 5 bureaux pour la Directrice et son personnel, une salle et un préau ▪ Installations électriques ; ▪ Plomberie sanitaire (circuit d'eau et latrines) ; ▪ Revêtement du sol (carrelage) ; ▪ Couches de peinture.	 Planche 1: La façade extérieure du centre social & la Cour arrière et la fenêtre du centre Social

STRUCTURES VISITEES	ETAT DE L'EQUIPEMENT *(ACTIVITES PREVUES)*	QUELQUES ILLUSTRATIONS
REGION DE L'INDENIE-DJUABLIN		
Centre social d'Abengourou	▪ Refaire la charpente et le plafonnage ; ▪ Faire des cloisons de sorte à obtenir 5 bureaux ; ▪ Refaire les latrines ; ▪ Réhabiliter la cuisine (plomberie) ; ▪ Poser des portes et fenêtres ; ▪ Refaire le circuit électrique.	Photo 7: La façade extérieure du centre social 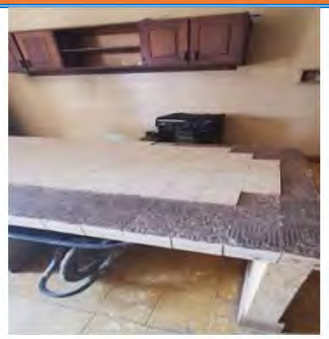 Photo 8: La salle destinée aux ateliers de sensibilisation Photo 9: La cour arrière du Centre Social d'Abengourou
REGION DU BELIER		
Centre social de Didiévi	▪ Réaménagement de 3 latrines ; ▪ Poser des portes et fenêtres ; ▪ Refaire le circuit électrique ; ▪ Mettre de nouvelles couches de peinture ; ▪ Refaire la charpente et le plafonnage.	Photo 10: La Façade gauche du Centre social de Didiévi Photo 11: La Façade droite du Centre Social Photo 12: Le Plafond du Bâtiment du centre social

<table>
<tr><th>STRUCTURES VISITEES</th><th>ETAT DE L'EQUIPEMENT (ACTIVITES PREVUES)</th><th>QUELQUES ILLUSTRATIONS</th></tr>
<tr><td colspan="3">REGION DU WORODOUGOU</td></tr>
<tr><td>Centre social de Kani</td><td>▪ Refaire la charpente et le plafonnage ;
▪ Faire des cloisons de sorte à obtenir 5 bureaux ;
▪ Refaire les latrines ;
▪ Réhabiliter la cuisine (plomberie) ;
▪ Poser des portes et fenêtres ;
▪ Refaire le circuit électrique.</td><td>
Photo 13: La façade extérieure du centre social
 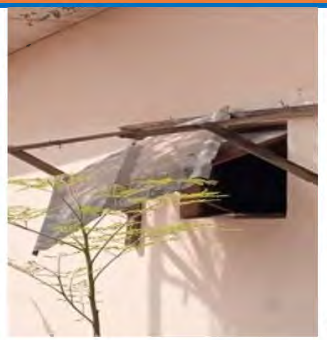
Photo 14: Fenêtre du Centre social endommagée

Photo 15: Plafond désuet</td></tr>
<tr><td colspan="3">REGION DU GUEMON</td></tr>
<tr><td>Centre social de Bangolo</td><td>▪ Réaménagement des latrines ;
▪ Poser des portes et fenêtres ;
▪ Refaire le circuit électrique ;
▪ Mettre de nouvelles couches de peinture ;
▪ Refaire la charpente et le plafonnage.</td><td>
Photo 16: Environnement du Centre social

Planche 2: Plafonds abîmés du Centre social</td></tr>
</table>

STRUCTURES VISITEES	ETAT DE L'EQUIPEMENT *(ACTIVITES PREVUES)*	QUELQUES ILLUSTRATIONS
REGION DE LA MARAHOUE		
Centre social de Bouaflé	▪ Monter les murs du bâtiment ; ▪ Refaire la charpente et le plafonnage ; ▪ Refaire le circuit électrique ; ▪ Refaire les plomberies sanitaires de sorte à disposer de trois latrines (une pour la Directrice, une pour le personnel et une pour les visiteurs) ; ▪ Refaire les portes, placards et fenêtres ; ▪ Mettre une nouvelle couche de peinture.	Photo 17: Centre social dégradé par endroit Photo 18: Façade extérieure du Centre social Photo 19: Façade arrière du Centre social
Centre social de Sinfra	▪ Monter les murs du bâtiment ; ▪ Refaire la charpente et le plafonnage ; ▪ Refaire le circuit électrique ; ▪ Refaire les plomberies sanitaires de sorte à disposer de trois latrines (une pour la Directrice, une pour le personnel et une pour les visiteurs) ; ▪ Refaire les portes, placards et fenêtres ; ▪ Mettre une nouvelle couche de peinture.	> Photo 20: Vue de la facade du centre social Photo 21: Végétation du Centre social Photo 22: Antivols endommagés du Centre social Photo 23: Cour arrière du Centre social

STRUCTURES VISITEES	ETAT DE L'EQUIPEMENT *(ACTIVITES PREVUES)*	QUELQUES ILLUSTRATIONS
REGION DE SAN PEDRO		
Centre social de San Pedro	▪ Refaire la charpente et le plafonnage ; ▪ Refaire les latrines ; ▪ Réhabiliter la cuisine (plomberie) ; ▪ Poser des portes et fenêtres ; ▪ Refaire le circuit électrique.	Planche 3: Cour du Centre social Planche 4: Centre social dégradé par endroit (portail, split et clôture)

Source : ID Sahel / EasyManagement / SEM International, Octobre 203

1.5. Planification, Mise en Œuvre et Gestion des Sous-Projets : De la Conception à l'Exploitation

1.5.1. Descriptif des Sous-Projets

1.5.1.1. Présentation générale des Sous-Projets

Les sous-projets comprennent la réhabilitation de onze (11) centres sociaux existants, ainsi que la construction d'un tout nouveau centre social à Agboville. L'objectif principal est de garantir que tous ces centres sociaux soient rénovés et équipés de manière adéquate pour offrir l'ensemble des services conformément aux recommandations spécifiées dans le "Document concept du Centre Social Restructuré," publié en juillet 2008 par le Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale, anciennement le Ministère de la Famille, de la Femme et des Affaires Sociales.

Le tableau suivant présente les exigences en matière d'architecture ou d'installation d'un centre social en Côte d'Ivoire.

Tableau 3 : Exigences requise relative à l'architecture d'un centre social

Exigences	
Minimum*	Requis**
❖ 05 Bureaux (*01/ Service et 01 pour le Directeur)* ❖ 01 salle de réunion, ❖ des toilettes à l'intérieur du bâtiment,	❖ 05 Bureaux, ❖ 01 salle de réunion, ❖ des toilettes à l'intérieur du bâtiment, ❖ 01 espace dédié au secrétariat, ❖ 02 Salles d'écoutes, ❖ 01 Salle de Sport, ❖ 01 Salle d'écoute, ❖ 01 Salle d'éveil d'enfants, ❖ 01 Salle de vaccination, ❖ 01 Salle de personnes âgées, ❖ 01Cuisine, ❖ 01 Aire de jeu ❖ 01 Parking, ❖ 01 Guérite ❖ Des toilettes extérieurs

**Données recueillies lors des entretiens avec les responsables des centres sociaux.*
***Conforme au plan type des futurs centres sociaux à construire, conçus pour offrir de manière complète et adéquate l'ensemble des services et prestations tels qu'énoncés dans le "Document concept du Centre Social Restructuré".*

Source : Responsables Centres Sociaux cibles & Plan type Plan type de construction des futurs centres sociaux du MEPS

Les travaux de réhabilitation des onze (11) centres sociaux concernés par cette étude viseront à garantir la conformité avec les recommandations énoncées dans le "Document concept du Centre Social Restructuré" ou, au minimum (tableau 3), à satisfaire aux exigences essentielles en matière d'architecture et d'installations.

La figure ci-après présente le plan type élaboré pour le centre social d'Agboville et les futurs centres sociaux du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale (MEPS).

Figure 2 : Plan type de construction des futurs centres sociaux du MEPS

Source : USEP Protection Social

Vue avant

Vue aérienne

Figure 3 : Vue aérienne et avant du plan type de construction des futurs centres sociaux du MEPS

Source : USEP Protection Social

1.5.1.2. Consistance des travaux

Les travaux de réhabilitation incluent un éventail de tâches telles que la rénovation du gros œuvre, la réfection de l'étanchéité des toits, la modernisation de la plomberie sanitaire, la mise aux normes de l'électricité, la rénovation de la menuiserie bois, la mise en place de vitrages adéquats, la réfection de la charpente et de la couverture, ainsi que la rénovation des peintures.

La construction du nouveau centre social d'Agboville implique la création de nouvelles structures et installations pour répondre aux besoins locaux.

Les travaux à réaliser sont décrits comme suit :

- **Réhabilitation et Construction**

La première distinction majeure réside dans la réhabilitation des centres sociaux existants et la construction d'un nouveau centre social. Pour les centres sociaux existants, la réhabilitation implique de rénover et de moderniser les infrastructures préexistantes pour les remettre en état de fonctionnement. En revanche, la construction d'un nouveau centre social englobe la création de structures à partir de zéro, avec des travaux de gros œuvre, de fondations, et d'édification.

- **Démolition et dépose**

La démolition d'ouvrages existants en maçonnerie, en béton, des conduites EU-EP en PVC et d'autres matériaux, le déplacement des différents réseaux situés dans l'emprise des travaux, l'enlèvement, le chargement, le transport et le déchargement des gravois en décharge publique ou autres lieux indiqués par le Maître d'œuvre.

- **Gros Œuvre**

Les gros œuvres comprendront la construction des murs, des planchers, des plafonds, des fondations, et des systèmes structuraux pour assurer la solidité et la durabilité des bâtiments.

- **Plomberie Sanitaire**

La plomberie sanitaire concerneront la pose de tuyauterie, la création de salles de bains et de toilettes, ainsi que la mise en place de systèmes d'approvisionnement en eau.

- **Électricité**

Les travaux électriques engloberont l'installation de câblage, de prises de courant, d'éclairage, de systèmes de sécurité électrique, et de toutes les composantes électriques nécessaires.

- **Menuiserie Bois**

La menuiserie bois concerneront la fabrication et l'installation de portes, de fenêtres, de cloisons intérieures, de mobilier, et d'autres éléments en bois. Elle contribueront à l'esthétique, à la sécurité et à la fonctionnalité des espaces.

- **Vitrerie**

Les travaux de vitrerie consisteront en la pose de vitres et de fenêtres en vue de permettre la lumière naturelle, l'isolation thermique, et la visibilité tout en maintenant la sécurité.

- **Charpente Couverture et peinture**

Ces travaux engloberont l'installation de la structure de toit, la mise en place des matériaux de couverture et la garantie d'étanchéité pour prévenir toute infiltration d'eau. À la conclusion des travaux, des finitions à base de peinture seront appliquées pour améliorer l'esthétique des bâtiments et des installations, tout en assurant une protection contre la corrosion et la détérioration.

1.5.1.3. Description du processus de mise en œuvre des Sous-Projets

1.5.1.3.1. Phase Chantier

1.5.1.3.1.1. Préparation, Aménagement, Construction et Equipement

- **Préparation du site et du sol**

La préparation des différents sites cibles ainsi que du sol qu'elles abritent débutera par démolition des structures existantes à l'aide de machineries lourdes telles que des pelles mécaniques, des marteaux piqueurs et des bulldozers.

Une fois les structures démolies, le sol est préparé pour accueillir les nouvelles constructions et installations.

- **Construction des structures principales et Travaux d'aménagement intérieur**

La construction des structures principales et les travaux d'aménagement intérieur nécessiteront l'utilisation de divers équipements de levage, tels que les grues et les chariots élévateurs, pour assembler les éléments de construction. De plus, des bétonnières et des camions de livraison de matériaux sont incontournables pour garantir l'approvisionnement en matériaux de construction. L'aménagement intérieur comprend des tâches minutieuses, notamment l'installation de cloisons, de revêtements de sol, d'équipements de plomberie, d'éclairage et de systèmes de chauffage et de climatisation.

- **Installation des équipements**

L'installation des équipements englobera diverses activités, notamment l'ameublement des bureaux, l'installation d'équipements de salle de sport, de jouets pour la salle d'éveil d'enfants, etc.

1.5.1.3.1.2. Caractéristiques des équipements à mobiliser

Les équipements à mobiliser pour la réalisation des travaux sont présenté comme suit :

Tableau 4 : Equipements a mobiliser pour la réalisation des travaux d'un centre social

Équipement	Type	Spécificités techniques
Pelle mécanique	Excavatrice	- Utilisée pour creuser des tranchées et des fondations.
Chargeuse sur pneus	Engin de chargement	- Utilisée pour charger, déplacer et transporter des matériaux.
Bulldozer	Engin de terrassement	- Utilisé pour niveler le terrain.
Camion-benne	Camion de transport	- Pour le transport de matériaux de construction et de gravats.
Marteau-piqueur	Outil électrique	- Pour la démolition des structures existantes.
Scies circulaires	Outil électrique	- Pour la découpe du bois, de la métallerie, etc.
Perceuses	Outil électrique	- Pour percer des trous dans les murs et les planchers.
Outils de soudure	Outil électrique et gaz	- Pour les travaux de soudure, notamment pour l'acier.
Camions de transport	Camion de transport	- Pour acheminer les matériaux, l'équipement et le personnel.
Bétonnières	Machine de mélange	- Pour mélanger le béton sur place.
Groupes électrogènes	Générateur électrique	- Pour alimenter les outils électriques sur le chantier.
Ordinateurs et logiciels	Matériel de communication	- Pour la gestion de projet et la communication sur le chantier.

L'équipement des centres sociaux avant la mise en service des centres concernera la mise à disposition d'engins de déplacement à deux roues, mobiliers, équipements informatiques, etc. La liste exhaustive des équipements destiné aux centres sociaux figure en annexe 10.

1.5.1.3.1.3. Repli du chantier

Pendant la phase de replis de chantier, les travaux suivants devront être réalisés :

- la réception provisoire de tous les travaux qui auront été exécutés
- le démantèlement des équipements,
- le démantèlement des bâtiments temporaires, des clôtures, etc.
- Le nettoyage général du chantier.

1.5.1.3.2. Phase d'exploitation et d'entretien

Cette phase couvre la gestion quotidienne des centres sociaux une fois les travaux terminés. Elle englobe la fourniture des services aux bénéficiaires, à la coordination des activités, à l'entretien et maintenance des divers équipement fournis.

L'entretien des centres sociaux se fera de façon continue et visera à garantir que les installations restent en bon état de fonctionnement au fil du temps. Cela comprend la maintenance préventive, la réparation en cas de dysfonctionnements, et la mise à jour des équipements et des infrastructures si nécessaire.

1.5.1.3.3. Coût et Calendrier de la réalisation des travaux

Le délais de réalisation des travaux de réhabilitation de chaque centre social est de trois (03) mois tandis que celui de la construction du centre social d'Agboville est de Six (06) mois.

Le Budget global de réalisation des travaux est estimé à **Deux Cent Trente Sept Millions (237 000 000) F CFA**.

1.5.1.4. Intrants, rejets et nuisances

Les intrants (sable, gravier, ciment, … et matériels (équipements)) nécessaires à la réalisation des travaux seront acquis auprès des fournisseurs agréés.

1.5.1.5. Zones d'emprunts

Les travaux n'envisagent pas d'ouvrir de nouveaux sites de carrière ou d'emprunt pour la construction des ouvrages projetés.

L'approvisionnement en matériaux se fera dans les carrières existantes dans les régions cibles des sous-projets et disposant d'autorisation d'exploitation en vigueur. Ces matériaux seront transportés par des camions-bennes couverts de bâches ou filets des zones d'emprunts au chantier.

1.5.1.6. Zones de dépôts

Des sites dans les différentes zones des sous-projets seront identifiés pour servir de zones de dépôts provisoires des déblais et de gravats. Ces sites pourront être des terrains des particuliers, des réserves foncières.

La CG PA-PSGOUV doit envisager de réhabiliter ou de remettre en état les sites qui seront exploités. À cet effet, un protocole d'accord sera préalablement signé avec les propriétaires fonciers des sites pour convenir des modalités d'exploitation et de remise en état. Les sites identifiés par les entreprises et les sous-traitants le cas échéant en charge des travaux feront l'objet de plan de protection environnemental spécifique à soumettre à l'agrément de la CG PA-PSGOUV.

1.5.2. Identification et mode de gestion des rejets et nuisances

1.5.2.1. Identification des rejets et nuisances

Les différents types de rejets et nuisances générés au cours des différentes phases des Sous-Projets ainsi que la source de leurs productions sont mentionnés respectivement dans le tableau ci-dessous.

Tableau 8 : Synthèse des Rejets et nuisances du Sous-Projet

		Phase chantier (préparation, réhabilitation, construction)	Phase d'Exploitation et entretien
Rejets	**Solides**	- Déchets de construction tels que gravats, matériaux de démolition, rebuts de bois, métaux, etc. ; - Déchets végétaux résultant de la préparation du site des différents chantiers ; - Déchets alimentaires provenant des installations temporaires sur les différents sites de travaux ; - Terre excavée résultant des fouilles et des aménagements ; - Autres déchets solides issus des activités de construction.	- Déchets Solides Issus des Ménages : emballages, papiers, déchets alimentaires, etc. ; - Déchets Végétaux : entretien des espaces verts et des aires de jeux - les déchets médicaux (seringues, flacons de vaccins, gants, des cotons-tiges, etc.)
	Liquides	- Eaux usées provenant des installations temporaires sur les différents sites des travaux ; - Eaux de nettoyage et de lavage des équipements de construction ; - Résidus de béton et laitance de ciment provenant des opérations de bétonnage ; - Eaux de ruissellement potentiellement contaminées par des matériaux de construction.	Eaux Usées provenant des installations sanitaires, de la cuisine, et du nettoyage
	Atmosphériques	- Poussière générée par les opérations de construction (bétonnage, etc.) ; - Gaz d'échappement des équipements de construction ; - Composés Organiques Volatils (COV) issus de l'utilisation de certains matériaux et produits de construction.	NA
Nuisances	**Sonores**	Bruit généré par les activités de construction	NA
	Vibration	Vibration due à l'utilisation d'engins lourds	NA
	Olfactives	Odeurs potentielles liées aux matériaux de construction, aux émissions de poussières et aux opérations sur le site	NA

Source : ID sahel / EasyManagement / SEM International, Octobre 2023

1.5.2.1.1. Déchets Solides

Pendant la phase chantier , plusieurs types de déchets solides seront générés, notamment les déchets de construction, tels que les gravats, les matériaux de démolition, les rebuts de bois, les métaux, et d'autres matériaux connexes. De plus, les déchets végétaux résultant de la préparation du site, les déchets alimentaires provenant des installations temporaires sur les différents sites de travaux, la terre excavée résultant des fouilles et des aménagements, ainsi que d'autres déchets solides issus des activités de construction et de réhabilitation seront produites.

Pendant la phase d'exploitation et d'entretien des centres sociaux, les principaux rejets solides incluant les déchets des bureaux et les restes de nourriture. Cela inclura les déchets solides, déchets végétaux résultant de l'entretien des espaces verts, ainsi que les boues de curage issues de l'entretien des installations sanitaires (fosses septiques). La gestion appropriée de ces déchets sera essentielle pour maintenir la propreté et l'ordre des centres sociaux.

1.5.2.1.2. Rejets Liquides

La phase chantier générera également divers rejets liquides. Il s'agit notamment des eaux usées provenant des installations temporaires sur le site, des eaux de nettoyage et de lavage des équipements de construction, des résidus de béton et de laitance de ciment provenant des opérations de bétonnage, ainsi que des eaux de ruissellement potentiellement contaminées par des matériaux de construction.

Les rejets liquides pendant la phase d'exploitation et d'entretien comprendront les eaux usées provenant des toilettes et des cuisines. Ces eaux usées devront être canalisées vers les fosses septiques pour un traitement approprié. De plus, des résidus des liquides de désinfection des installations sanitaires pourraient nécessiter une gestion adéquate.

1.5.2.1.3. Rejets Atmosphériques

La phase chantier entraînera des émissions atmosphériques, notamment la poussière générée par les opérations de construction, y compris le bétonnage. De plus, les gaz d'échappement des équipements de construction contribueront aux rejets atmosphériques, tout comme les Composés Organiques Volatils (COV) issus de l'utilisation de certains matériaux et produits de construction.

1.5.2.1.4. Nuisances

Pendant la phase de construction, plusieurs nuisances pourront affecter l'environnement et la communauté locale. Ces nuisances comprennent le bruit généré par les activités de construction, la vibration due à l'utilisation d'engins lourds, ainsi que les odeurs potentielles liées aux matériaux de construction et aux opérations sur le site. La gestion adéquate de ces nuisances sera essentielle pour minimiser l'impact sur la qualité de vie des résidents locaux et préserver l'environnement.

1.5.2.2. Mode de gestion des rejets et nuisances

Il est important de noter que, jusqu'à présent, aucun plan de gestion des déchets associé aux travaux de réhabilitation et de construction des centres sociaux n'a été mis à disposition du consultant. Toutefois, lors de la mise en œuvre des travaux, ces recommandations devront être prise en compte pour une gestion efficace des déchets, rejets et nuisances.

1.5.2.2.1. Gestion des Déchets Solides

La gestion adéquate des déchets solides est essentielle pour garantir un environnement propre et sécurisé sur les différents sites de travaux. Tout d'abord, un système de tri, de collecte et de stockage approprié des déchets de construction devra être mis en place. Cela implique la séparation des différents types de déchets, tels que les gravats, les matériaux de démolition, les rebuts de bois, les métaux, etc. De plus, l'élimination des déchets devra se faire conformément aux réglementations locales et avec l'aide d'entreprises agréées pour assurer leur traitement ou leur élimination appropriée. Dans la mesure du possible, les matériaux recyclables devront être triés et acheminés vers des centres de recyclage. Enfin, des mesures devront être mises en place pour prévenir le dépôt sauvage de déchets sur les différents chantiers de construction et de réhabilitation, garantissant ainsi la propreté des environs.

En phase d'exploitation et d'entretien, les déchets ménagers, assimilés et végétaux devront être stockés dans des bacs à ordures. Ces déchets seront enlevés par une entreprise agréée par l'Agence Nationale de Gestion des Déchets (ANAGED).
Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) devront être triés et collectés dans chaque centre social puis confiés à des structures agréées pour l'enlèvement et la destruction ou la revalorisation.

En ce qui concerne la gestion des déchets générés par la salle de vaccination, il est recommandé à l'USEP Protection Sociale et à l'CG PA-PSGOUV de mettre en œuvre un système de tri, de collecte dès la production (lors de l'administration des soins aux patients) et de stockage du matériel médical usagé, tel que les seringues, dans des boîtes de sécurité. De plus, il est préconisé de séparer les déchets biologiques et de les placer dans des contenants appropriés munis d'autocollants indiquant les risques biologiques. Par la suite, ces déchets devront être acheminés vers les districts sanitaires pour leur élimination adéquate.

1.5.2.2.2. Gestion des Rejets Liquides

La gestion efficace des rejets liquides pendant la phase chantier est cruciale pour prévenir la pollution de l'eau et maintenir la qualité de l'environnement. Les eaux usées temporaires générées sur les différents chantiers seront traitées avec soin. Cela inclura l'utilisation de dispositifs de séparation des huiles et des solides pour empêcher la contamination des eaux. Des mesures de prévention des fuites et des déversements de liquides contaminants devront être mises en place pour éviter tout impact négatif sur les ressources en eau locales. De plus, les eaux de lavage du béton, qui peuvent

contenir des résidus de ciment, seront traitées pour éliminer ces contaminants avant leur libération dans l'environnement.

Lors du fonctionnement des centres sociaux, les eaux usées issues des toilettes et cuisines devront être canalisées dans des fosses septiques ou réseaux collectifs séparatifs.

1.5.2.2.3. Gestion des Émissions Atmosphériques et Olfactives

Pour maintenir un environnement propre et sain, des mesures devront être prises pour minimiser les émissions atmosphériques et les odeurs potentielles générées par les activités de construction et de réhabilitation. L'utilisation d'arroseurs devra être encouragée pour réduire la poussière sur les sites de travaux. De plus, une maintenance régulière des équipements devra être effectuée afin de réduire les émissions de gaz d'échappement des engins de chantier. Les matériaux de construction devront être stockés de manière appropriée pour éviter les odeurs indésirables. Dans la mesure du possible, privilégier les peintures et matériaux à faibles émissions de Composés Organiques Volatils (COV) pour réduire les émissions d'air pollué.

1.5.2.2.4. Gestion des Nuisances Sonores et de Vibrations

Les nuisances sonores et les vibrations causées par les activités de construction et de réhabilitation devront être gérées de manière à minimiser les perturbations pour la communauté locale. Cela impliquera la planification des activités de construction et de réhabilitation bruyantes en dehors des heures de repos (08-12 heures & 14-17 heures). De plus, des écrans antibruit pourront être utilisés pour réduire la propagation du bruit autour des différents sites.

La maintenance et l'entretien réguliers des équipements de construction seront essentiels pour minimiser les vibrations indésirables causées par ces équipements, assurant ainsi un environnement de travail plus silencieux pour les résidents locaux.

1.5.3. Services assurés dans le cadre des Sous-Projets

1.5.3.1. Alimentation en électricité et usage

Les entreprises chargées des travaux de construction et de réhabilitation utiliseront le réseau électrique de la Compagnie Ivoirienne d'Electricité (CIE) disponible dans chaque centre social. En cas de coupure, ils feront recours à des générateurs mobiles (groupe électrogène). L'énergie électrique servira pour l'éclairage des chantiers en travail de nuit ainsi qu'aux équipements électriques. Ces groupes électrogènes seront alimentés via des cuves aériennes (1m^3) disposés sur des surfaces étanches avec l'autorisation de la DGH (par déclaration). Ces cuves seront approvisionnées à partir des stations-services existant dans chacune des localités selon les procédures d'achats et de transport d'hydrocarbures en vigueur.

En phase d'exploitation, les centres sociaux resteront toujours connectés au réseau électrique de la Compagnie Ivoirienne d'Electricité (CIE).

1.5.3.2. Alimentation en eau et usage

Pendant la phase chantier, de l'eau sera utilisée pour la boisson (eau potable), pour l'hygiène, la suppression de la poussière et les divers travaux. Cette eau pourra être fournie par la Société de Distribution d'Eau en Côte d'Ivoire (SODECI) ou pourra être prélevés dans des cours d'eau sous permission de la Direction Générale de l'Eau.

L'abonnement au réseau local de la SODECI des différents centres sociaux sera conservé en phase d'exploitation et d'entretien.

1.6. Situation environnementale et socioéconomique de référence de la zone des sous-projets

L'état initial des sites des Sous-Projets ou du milieu récepteur représente une situation de référence qui sera ultérieurement impactée par les Sous-Projets. Cette situation est principalement caractérisée par sa sensibilité, qui dépend à la fois de la nature de ses composantes et de la nature des Sous-Projets eux-mêmes.

L'objectif de la description de l'état initial des sites des Sous-Projets est de fournir une connaissance approfondie des composantes des écosystèmes des sites ciblés susceptibles d'être affectées par les travaux prévus. Cette description repose sur des données documentaires et bibliographiques, ainsi que sur des relevés sur le terrain et des mesures in situ effectuées lors des visites des différents sites.

La zone d'étude englobe la région géographique potentiellement soumise aux effets, à la fois temporaires et permanents, directs et indirects, des Sous-Projets, y compris leurs activités connexes.

La délimitation de la zone d'étude englobe l'ensemble de la zone susceptible d'être influencée par les activités des Sous-Projets. Dans le cadre de la description de l'état initial de l'environnement des Sous-Projets, les aspects suivants sont pris en compte : l'environnement physique, l'environnement biologique et l'environnement socio-économique.

1.6.1. Délimitation de la zone d'influence directe et indirecte des Sous-Projets

La zone d'étude englobe l'ensemble des zones d'influence du sous-projet, où l'impact, qu'il soit direct ou indirect, sera perceptible. En conséquence, elle englobe bien au-delà des zones spécifiques des sous-projets qui regroupent les emplacements prévus pour les ouvrages et les installations. Les limites des zones d'influence des sous-projets ont été établies de manière à englober l'ensemble des activités prévues dans ces zones, y compris toutes les activités connexes liées aux travaux du projet, et à

circonscrire tous les effets directs, indirects et cumulatifs à long terme des sous-projets sur l'environnement physique, biologique et humain. Il s'agit donc à la fois de la zone d'influence indirecte et de la zone d'influence directe.

La zone d'influence indirecte est constituée par les régions, départements et communes des centres cibles. Elle est présentée comme suit :

Tableau 5 : Liste des régions, départements et localités de la zone d'influence indirecte

REGION	DEPARTEMENTS	CHEF LIEUX DE DEPARTEMENTS
Marahoué	Bouaflé	Bouaflé
	Sinfra	Sinfra
Agneby-Tiassa	Agboville	Agboville
District Autonome d'Abidjan	Abidjan	Yopougon
	Abidjan	Port-Bouët
	Abidjan	Akoupé-Zéudji[1]
Guémon	Bangolo	Bangolo
San Pedro	San Pédro	San Pedro
Bélier	Didiévi	Didiévi
Indenie-Djuablin	Agnibilékro	Agnibilékro
	Abengourou	Abengourou
Worodougou	Kani	Kani

Source : ID Sahel/EasyManagement/SEM International, Octobre 2023

La zone d'influence directe est constituée par les emprises mêmes des centres sociaux à réhabiliter et à construire, ainsi que des zones de dépôts à exploiter pendant la mise en œuvre des sous-projets.

1.6.2. Description des différentes composantes de l'environnement initial des sous-projets

1.6.2.1. Zone d'Influence Indirecte

1.6.2.1.1. Environnement physique

1.6.2.1.1.1. Relief

Le relief de la Côte d'Ivoire (carte 12) se caractérise par une élévation progressive de la côte vers le nord, la moitié septentrionale du pays étant constituée d'une savane d'altitude s'élevant le plus souvent à 300 mètres au-dessus du niveau de la mer. La majeure partie de la frontière occidentale avec le Liberia et la Guinée est formée par des chaînes de montagnes, dont le point culminant, le mont Nimba (1 752 mètres), est situé dans la réserve naturelle intégrale du mont Nimba.[2]

[1] Seule la localité d'Akoupé-Zeudji ne représente pas un chef-lieu de département. C'est une localité de la Sous-Préfecture d'Anyama

[2] Comhaire, Jean L., Lawler, Nancy Ellen et Mundt, Robert John. "Côte d'Ivoire". Encyclopedia Britannica , 18 octobre 2023, https://www.britannica.com/place/Cote-dIvoire. Consulté le 19 octobre 2023.

Plus spécifiquement, dans le District d'Abidjan, nous trouvons un relief principalement plat, caractérisé par une plaine qui s'étend entre 0 et 200 mètres d'altitude. Cette zone présente une juxtaposition de petites collines de faible hauteur allant de 20 à 30 mètres, se raccordant avec des bas-fonds. Le relief repose sur une épaisse couche de latérites, issue de la décomposition de la roche sous-jacente.

En ce qui concerne la région de la Marahoué, le relief du département de Bouaflé se compose de plateaux alternés de plaines, avec quelques points culminants, tels que le Mont Lotanzia (400 mètres de hauteur) et la chaîne de montagnes des Yaourés, qui abrite l'antenne de relais de la télévision nationale ivoirienne. En revanche, le département de Sinfra est caractérisé par des plateaux, des plaines et de nombreux bas-fonds, avec une partie orientale notable, notamment dans les sous-préfectures de Bazré et Kononfla, où l'on trouve le mont "LEAKO" et les chaînes de Kocoumbo.

En observant la carte altimétrique de la Côte d'Ivoire, on remarque que la région de l'Indénié Djuablin se caractérise par un mélange de zones de basse altitude et de zones d'altitude plus élevées. Le point culminant se situe à environ 300 mètres au-dessus du niveau de la mer. Les départements d'Abengourou et d'Agnibilékro combinent les plaines du sud et les plateaux du centre, caractérisés par une pénéplaine tabulaire constituée de larges plateaux avec de faibles pentes, avec des altitudes relativement modestes, variant entre 100 et 300 mètres.

Le département de Didiévi, qui reflète le relief de la région du Bélier, est généralement plat, avec quelques collines et plateaux dispersés, justifiant ainsi sa qualification de relief "peu accidenté" avec quelques plateaux.

Pour les régions de l'ouest ivoirien, dont fait partie la région du Guémon, le relief se caractérise par la présence de montagnes et de grandes vallées. Il s'agit d'un relief :

- très accidenté (région du Guémon), avec des altitudes moyennes variant de 100 à 1 000 mètres. Cette caractéristique se prolonge dans le département de Bangolo, où l'on observe des altitudes variant de 100 à 972 mètres ;
- relativement plate (région du Worodougou), avec des altitudes variant d'environ 200 à 400 mètres au-dessus du niveau de la mer, reflétant également le relief du département de Kani.

La région de San-Pedro se divise en plusieurs zones, chacune avec des particularités distinctes. Au sud-ouest, une zone est difficilement urbanisable, incluant la lagune Digboué. Le centre-ville est situé dans une zone basse entourée de collines, tandis que la zone entre la lagune Digboué et le fleuve San-Pedro est principalement marécageuse. Des plateaux continentaux sont présents au nord-ouest de la ville, tandis que la zone plate urbanisable au nord-est est entourée de collines de faibles altitudes, créant un relief quasi plat.

Enfin, le modelé géomorphologique de la région de l'Agnéby Tiassa est caractérisé par une pénéplaine composée d'interfluves à sommets plan-convexes. De cette vaste pénéplaine, émergent des reliefs résiduels constitués d'inselbergs ou de collines riches en affleurements rocheux. Dans le département d'Agboville, le relief est marqué par la

présence de vallons et de collines plus ou moins accentués, avec des sommets dépassant rarement 100 mètres d'altitude.

La carte suivante illustre le relief de la Côte d'Ivoire et offre une perspective sur les niveaux d'altitude des sites des centres sociaux en question.

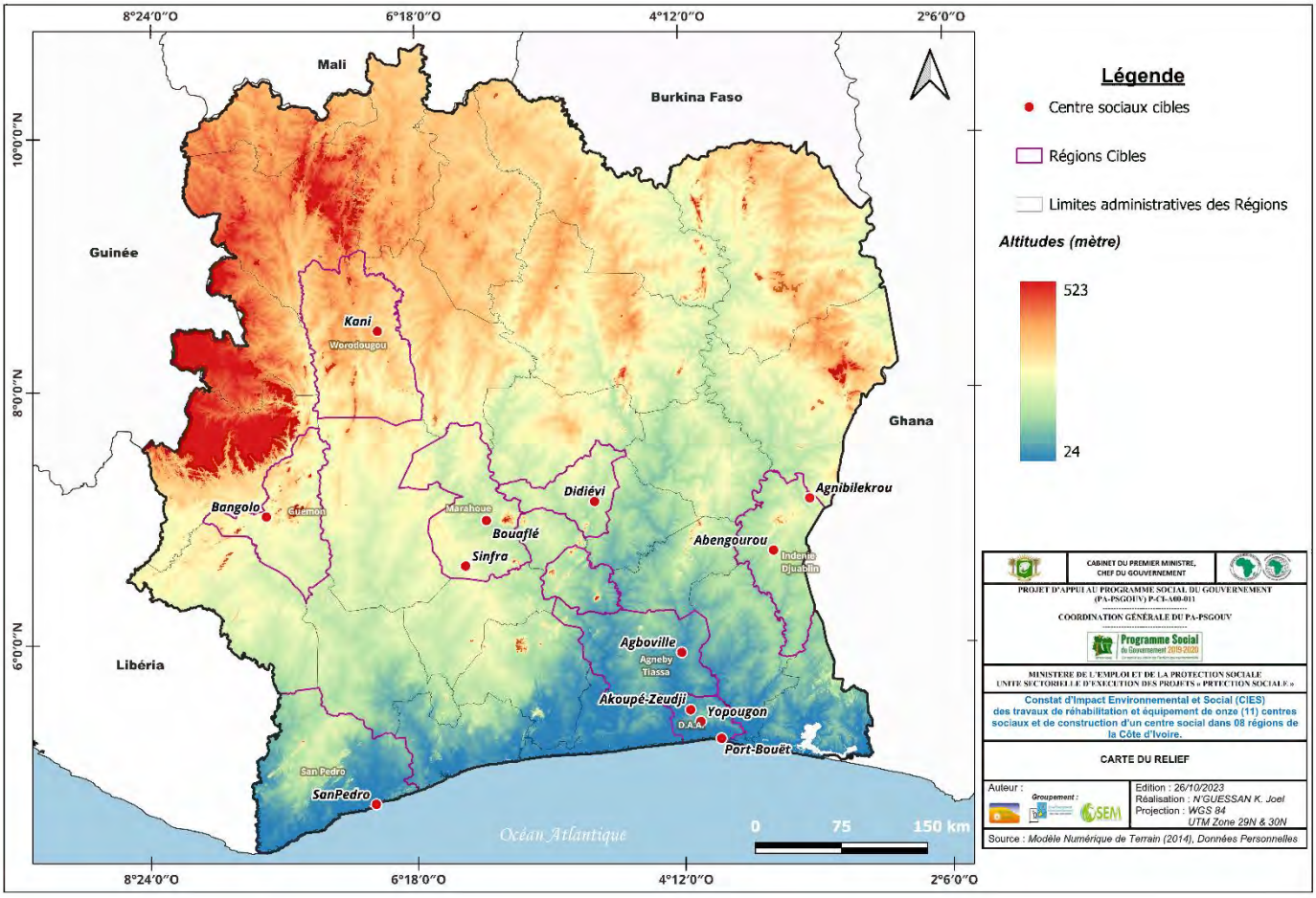

Carte 13: Relief de la Côte d'Ivoire

Source : ID Sahel/EasyManagement/SEM International, Octobre 2023

1.6.2.1.1.2. Pédologie (structure, texture des sols)

La pédologie de la Côte d'Ivoire est caractérisée par une grande diversité de types de sols en raison de la variété des conditions géologiques, climatiques et topographiques présentes dans le pays. Par exemple, les sols forestiers ont tendance à perdre leur fertilité à cause d'un lessivage excessif et à se transformer en latérites, qui contiennent de l'oxyde de fer, tandis que les sols jaunes et marécageux mal drainés, que l'on trouve en grande partie dans le sud, conservent plus facilement leur fertilité en raison de leur teneur en silice et en minéraux argileux. Dans les zones de savane, des « boucliers » en forme de croûte, formés à la suite d'une évaporation rapide, alternent avec de riches sols noirs silico-argileux.[3] Dans le cadre de notre étude, les circonscriptions

[3] Idem

administratives ont été divisées en différentes zones afin de fournir une description plus détaillée de la zone d'étude.

- **Zone Nord (Régions du Worodougou et du Bélier)**

Les sols sont majoritairement de type ferralitique, issus de l'altération de roches-mères granitiques, schisteuses ou basiques. Ils présentent un risque d'érosion et nécessitent des aménagements pour l'agriculture. On trouve également des sols hydromorphes le long des cours d'eau. Le sous-sol recèle des ressources minières (or, diamant).

- **Zone Centre (Régions de la Marahoué et de l'Indenie-Djuablin)**

Les sols sont ferralitiques, moyennement saturés, argilo-sableux, propices aux cultures vivrières et pérennes. Ils présentent une bonne aptitude agricole. Le sous-sol recèle des aquifères sableux perméables.

- **Zone Sud forestière (District Autonome d'Abidjan et région de l'Agneby-Tiassa)**

Les sols sont sablo-argileux, parfois hydromorphes ou tourbeux, avec des difficultés de drainage. Ils nécessitent des aménagements importants pour la construction mais conviennent aux cultures de rente.

- **Zone Ouest (Région du Guémon)**

Les sols y sont essentiellement de type ferralitiques plus ou moins désaturés, convenant aux cultures de café, cacao, banane, igname avec la présence d'argile limitant l'infiltration.

- **Zone Sud-Ouest côtière (Région de San Pedro)**

Dans la région de San Pedro, les sols prédominants sont de nature sablo-argileuse ou tourbeuse, caractérisés par une forte saturation en eau, ce qui requiert des remblais considérables pour toute construction. Ceci se distingue nettement des sols lithiques que l'on trouve dans les zones accidentées de la région.

La carte ci-après met en évidence les différents types de sols présents en Côte d'Ivoire, ainsi que dans notre zone d'étude.

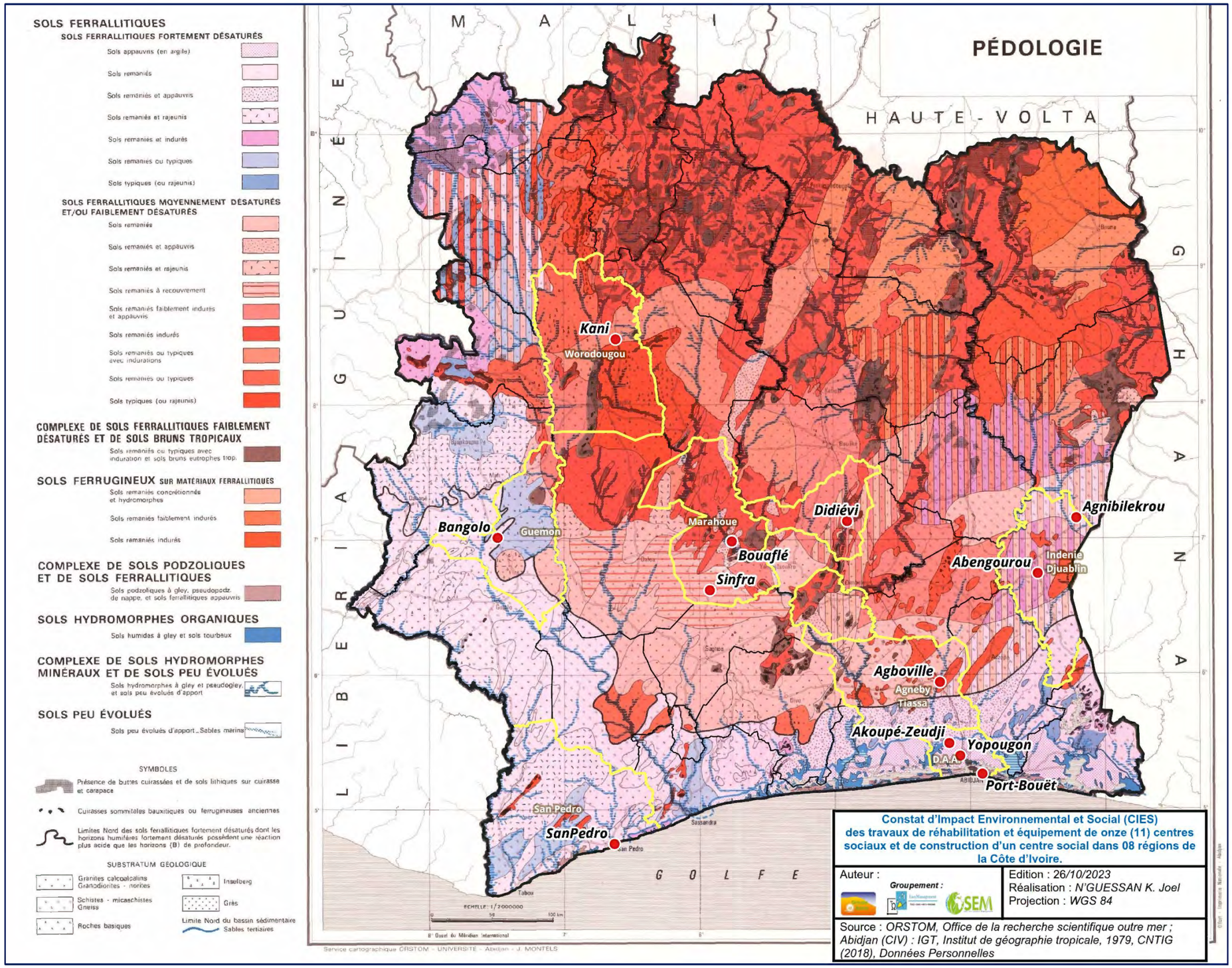

Carte 14 : Pédologie de la Côte d'Ivoire

Source : ID Sahel/EasyManagement/SEM International, Octobre 2023

1.6.2.1.1.3. Géologique (formations géologique)

La géologie de la Côte d'Ivoire est un domaine d'étude fascinant, mettant en lumière des roches métamorphiques et ignées datant de 2,1 à plus de 3,5 milliards d'années, ce qui constitue la base de nombreuses recherches scientifiques. Cette riche diversité géologique se manifeste dans la plupart des régions du pays.

En analysant la carte géologique, les formations géologiques présentes dans notre zone d'étude se distinguent de la manière suivante :

- Zone Nord (Régions du Bélier et Worodougou) : On y trouve des granitoïdes homogènes et hétérogènes à biotite datant du Précambrien.
- Zone Centre (Régions de la Marahoué et Indenie-Djuablin) : Cette région est caractérisée par des formations du Précambrien composées de schistes et de granites. La topographie est vallonnée.
- Zone Ouest (Région du Guémon) : Dans l'ouest, les roches sont principalement des métamorphiques telles que les amphibolites et les migmatites, ainsi que des roches ignées intrusives comme les granitoïdes et les anorthosites, datant du Précambrien.
- Zone Sud (District Autonome d'Abidjan) : La côte sud est marquée par des formations sédimentaires plus récentes provenant du bassin sédimentaire côtier du Quaternaire.
- Zone Est (Région de l'Indenie-Djuablin) : À l'est, les formations du Birrimien comprennent des conglomérats, des grès et des schistes, avec des intrusions de granitoïdes.
- Zone Sud-Ouest côtière (Région de San Pedro) : Cette région est caractérisée par des roches cristallines et cristallophylliennes du Protérozoïque, qui ont subi un métamorphisme et des déformations ductiles.

En sommes, la zone d'étude est dominée par des formations très anciennes datant du Précambrien, comprenant des roches métamorphiques et ignées. La côte sud, en revanche, présente des formations sédimentaires plus récentes. Cette diversité géologique reflète l'histoire complexe de la géologie du pays. La carte ci-après démontre de manière visuelle cette variété géologique de la zone d'influence indirecte de la présente étude.

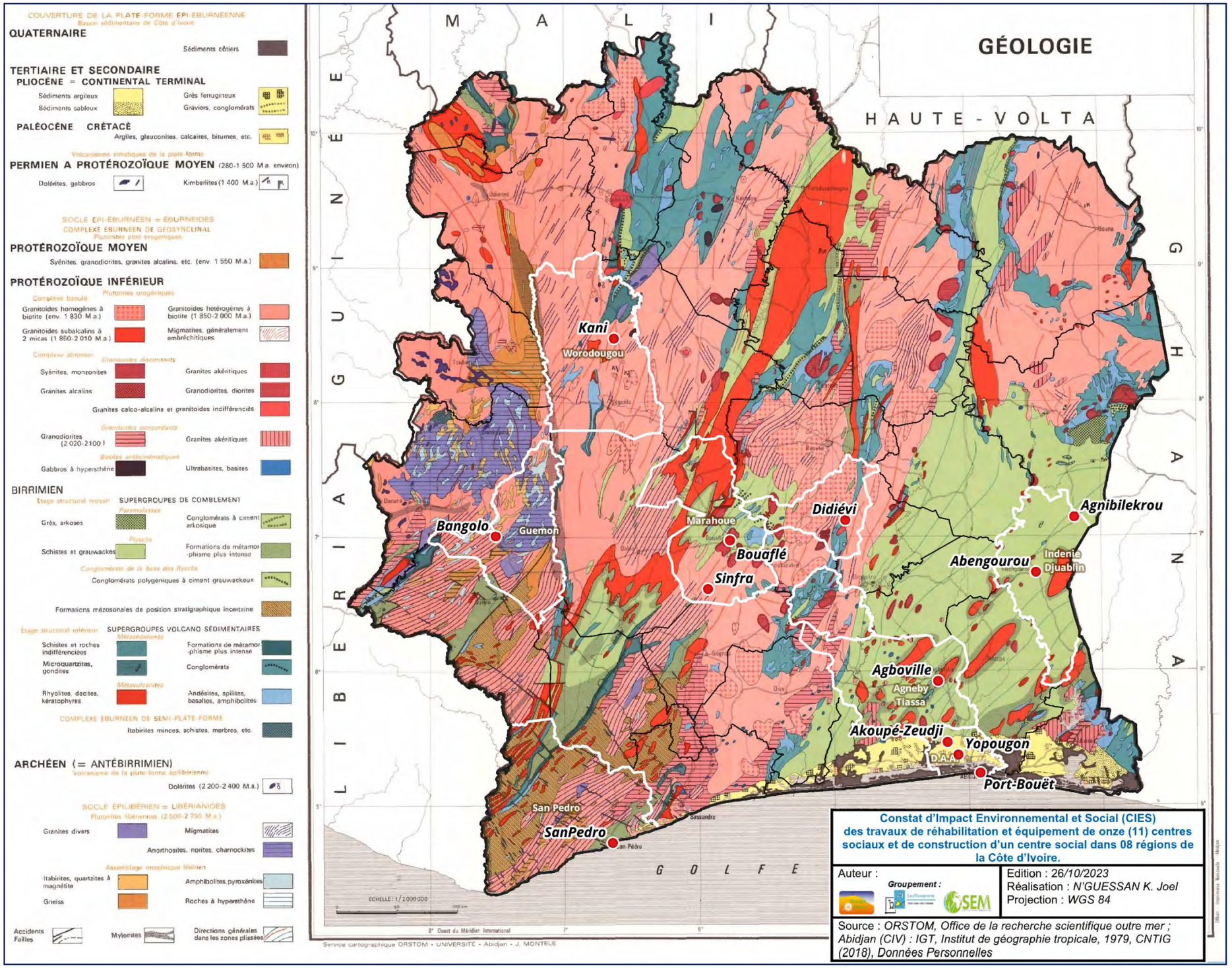

Carte 15 : Géologie de la Côte d'Ivoire

Source : ID Sahel / EasyManagement / SEM International, octobre 2023

1.6.2.1.1.4. Régions Naturelles et Climat

La Côte d'Ivoire se divise en quatre régions naturelles distinctes. La frange côtière, bordant l'océan, est une bande de terre étroite avec des lagons à l'est, difficile d'accès depuis la mer. Derrière cette frange se trouve la zone forestière équatoriale, réduite aujourd'hui à une forme triangulaire centrée au nord d'Abidjan. À l'est de cette zone se situe la région forestière cultivée, résultat de terres forestières partiellement défrichées pour des plantations, notamment le long de la frontière ghanéenne et à proximité de Bouaké. La quatrième région, la savane du nord, est un plateau peu peuplé idéal pour l'élevage. Une partie de cette région forme le parc national de Comoé, site du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1983. [4]

En ce qui concerne le climat, la majeure partie du pays est caractérisée par des climats équatoriaux et méridionaux. Au nord, à environ 8° de latitude nord, le climat est de type savane méridionale, avec une saison sèche de novembre à mars et une saison des pluies d'avril à octobre. Au sud du 8° de latitude N, deux saisons des pluies se produisent principalement en mai à juillet, avec des précipitations variables le long de la côte. Les températures diurnes varient de 20 °C à 30 °C. Dans les zones forestières et du sud de la région des savanes, les saisons des pluies sont moins marquées, avec des températures diurnes allant de 10 °C à 30 °C et une humidité élevée. L'ouest de la Côte d'Ivoire est l'une des régions les plus pluvieuses, avec une saison des pluies de huit mois de mars à octobre, suivie d'une courte saison sèche de novembre à février.[5][6]

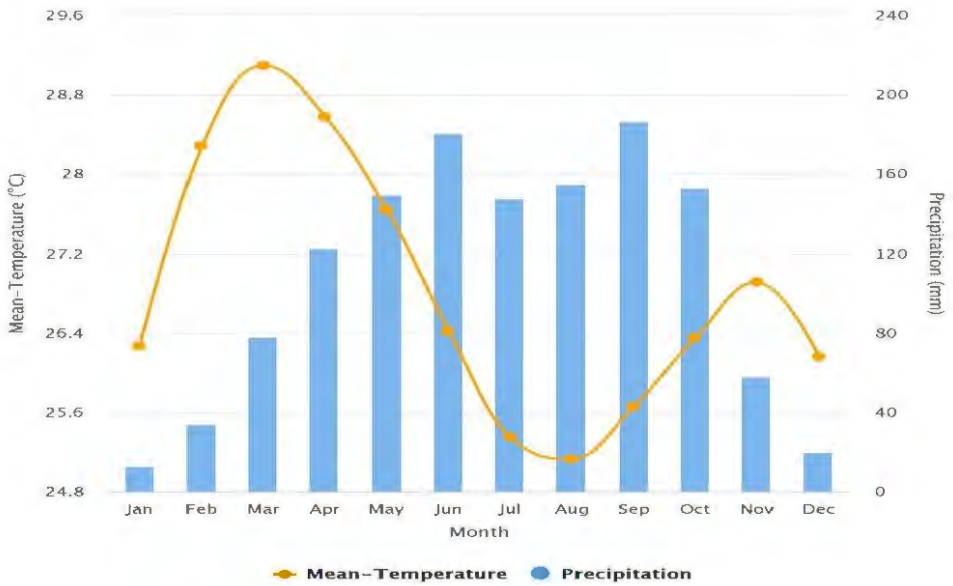

Figure 4 : Climatologie mensuelle des températures moyennes et des précipitations en Côte d'Ivoire de 1991 à 2020

Source : https://climateknowledgeportal.worldbank.org/country/cote-divoire

[4] Comhaire, Jean L., Lawler, Nancy Ellen et Mundt, Robert John. "Côte d'Ivoire". Encyclopedia Britannica , 18 octobre 2023, https://www.britannica.com/place/Cote-dIvoire. Consulté le 19 octobre 2023.
[5] Idem
[6] Oura, Dr & Kouadio Raphaël, Oura & Atsé, Alexis & Bernard,. (2019). Quand la route freine le développement à Bangolo (Côte d'Ivoire).

❖ Pluies et saisons

La zone d'étude présente une grande diversité de climats et de saisons.

- Dans la Région du Guémon, à Bangolo, un climat équatorial est prédominant, caractérisé par deux saisons des pluies et deux saisons sèches, avec des précipitations abondantes atteignant 1500-2000 mm/an, et un pic de précipitations en août. En revanche, le District d'Abidjan se distingue par un climat équatorial marqué par quatre saisons bien distinctes, avec une pluviométrie moyenne de 1810 mm/an, et un pic des précipitations en juin.
- Dans la région de l'Indenie-Djuablin, le climat de transition subéquatorial se caractérise par quatre saisons marquées et une pluviométrie modérée oscillant entre 1200-1600 mm/an.
- Au centre dans la région du Bélier, un climat tropical est prédominant avec quatre saisons, mais une pluviométrie relativement faible de 1000-1200 mm/an.
- La région de San Pedro est marquée par un climat équatorial attiéen avec quatre saisons, influencé par son emplacement côtier.
- Le Worodougou présente un climat soudanien avec deux saisons contrastées et une pluviosité moyenne de 1200-1400 mm/an, avec une période de sécheresse de novembre à février.
- Enfin, dans la région Agneby-Tiassa, un climat équatorial attiéen est présent, caractérisé par quatre saisons et une pluviométrie abondante allant de 1200-2000 mm/an.

❖ Température et humidité

En analysant les caractéristiques de la variation climatique de la Côte d'Ivoire, on peut observer des différences marquées entre les différentes zones cibles des sous-projets.

Dans le Département de Bangolo, situé dans la Région du Guémon, la température moyenne annuelle est d'environ 25°C, avec des maximales en mars atteignant 26,6°C et des minimales en décembre autour de 23,7°C. Cela contraste avec le District d'Abidjan, où les maximales dépassent fréquemment 28°C de février à avril, et les minimales restent proches de 25°C de juillet à septembre, donnant une température moyenne annuelle de 27,28°C.

En revanche, la Région de la Marahoué maintient des températures moyennes entre 25°C et 30°C tout au long de l'année, avec des maximales pendant la saison sèche de novembre à avril, et des minimales durant la saison des pluies de mai à octobre. De plus, l'humidité moyenne y est de l'ordre de 74%.

Les Départements d'Abengourou et d'Agnibilékro, situés dans la région d'Indenie-Djuablin, connaissent un climat avec des maximales pouvant atteindre 35°C en février, tandis que les minimales oscillent entre 22°C et 24°C en août. Le Bélier, en revanche, affiche une température moyenne d'environ 30°C.

Le Département de San Pedro enregistre une température moyenne de 26°C, avec des maximales de 28°C en avril et des minimales de 24,5°C en août. Le Département

de Kani, dans la région de Worodougou, maintient une température relativement constante de 27°C en moyenne tout au long de l'année.

Enfin, dans le Département d'Agboville, appartenant à la région Agneby-Tiassa, les températures varient considérablement entre 22°C et 35°C en fonction des saisons, avec une moyenne de 24-28°C.

En somme, il est évident que les températures varient significativement au sein de la région d'étude, avec des maximales souvent supérieures à 30°C et des minimales rarement inférieures à 22°C. Ces disparités thermiques sont en corrélation avec les différents climats qui caractérisent cette région, allant des climats équatoriaux aux climats de transition subéquatoriaux et soudaniens, chacun ayant ses propres spécificités en matière de température et d'humidité.

1.6.2.1.1.5. Hydrogéologie

L'hydrogéologie de la Côte d'Ivoire se caractérise par un système diversifié et complexe d'aquifères et de formations géologiques qui jouent un rôle crucial dans les ressources en eau du pays. Le type d'aquifère le plus répandu en Côte d'Ivoire est celui des roches du socle altérées et fracturées (zone d'étude (Sept (07) Régions) en dehors du District d'Abidjan), qui recouvrent la majeure partie du pays.

L'étroit bassin sédimentaire côtier (District d'Abidjan), avec des roches sédimentaires consolidées du Crétacé-Tertiaire recouvertes de sédiments non consolidés du Quaternaire, contient deux zones aquifères hautement perméables en profondeur. Continental Terminal est le nom parfois donné à l'ensemble de cet aquifère de bassin côtier, du Crétacé au Quaternaire, et parfois pour décrire uniquement le Quaternaire, ou uniquement le Tertiaire, ou encore les formations Crétacé et Tertiaire. Ici, il est utilisé pour décrire l'aquifère Crétacé-Tertiaire dans le bassin côtier qui sous-tend l'aquifère Quaternaire. L'aquifère quaternaire est décrit séparément ci-dessous, soulignant sa nature meuble et sa grande vulnérabilité.[7]

1.6.2.1.1.6. Hydrographie

La Côte d'Ivoire possède un réseau hydrographique constitué de quatre grands bassins (Comoé, Bandama, Cavally) et d'une dizaine de petits bassins côtiers (Tano, Bia, Mé, etc.)[8]. Les quatre grands systèmes fluviaux suivent des cours sinueux du nord au sud, se déversant dans le golfe de Guinée[9].

A l'image du réseau hydrographique ivoirien (carte 15), la zone d'étude présente un réseau hydrographique varié, structuré autour de quelques grands bassins versants. Au nord, on trouve le bassin du Bandama avec ses affluents, qui présente un régime irrégulier mais comprend le lac de Kossou. Au centre, le bassin du Bandama blanc et rouge, avec le barrage hydroélectrique de Kossou. A l'est, le bassin du fleuve Comoé

[7] https://earthwise.bgs.ac.uk/index.php/Hydrogeology_of_Cote_d%27Ivoire#Geology
[8] https://rezoivoire.net/ivoire/patrimoine/2024/le-reseau-hydrographique-ivoirien.html
[9] https://gifex.com/fr/fichier/carte-hydrographique-de-la-cote-d-ivoire/

draine la région. À l'ouest, les fleuves N'Zo, Kouen, Guémon et Sassandra structurent le réseau. Au sud forestier, le système lagunaire de la lagune Ébrié, alimenté par de petites rivières et communiquant avec l'océan, est un élément majeur. Enfin, au sud-ouest côtier, le réseau hydrographique est dense avec cinq cours d'eau principaux. Dans l'ensemble, le régime hydrologique dépend fortement de la pluviométrie. On observe donc une diversité de situations liée à la géographie physique et aux précipitations.

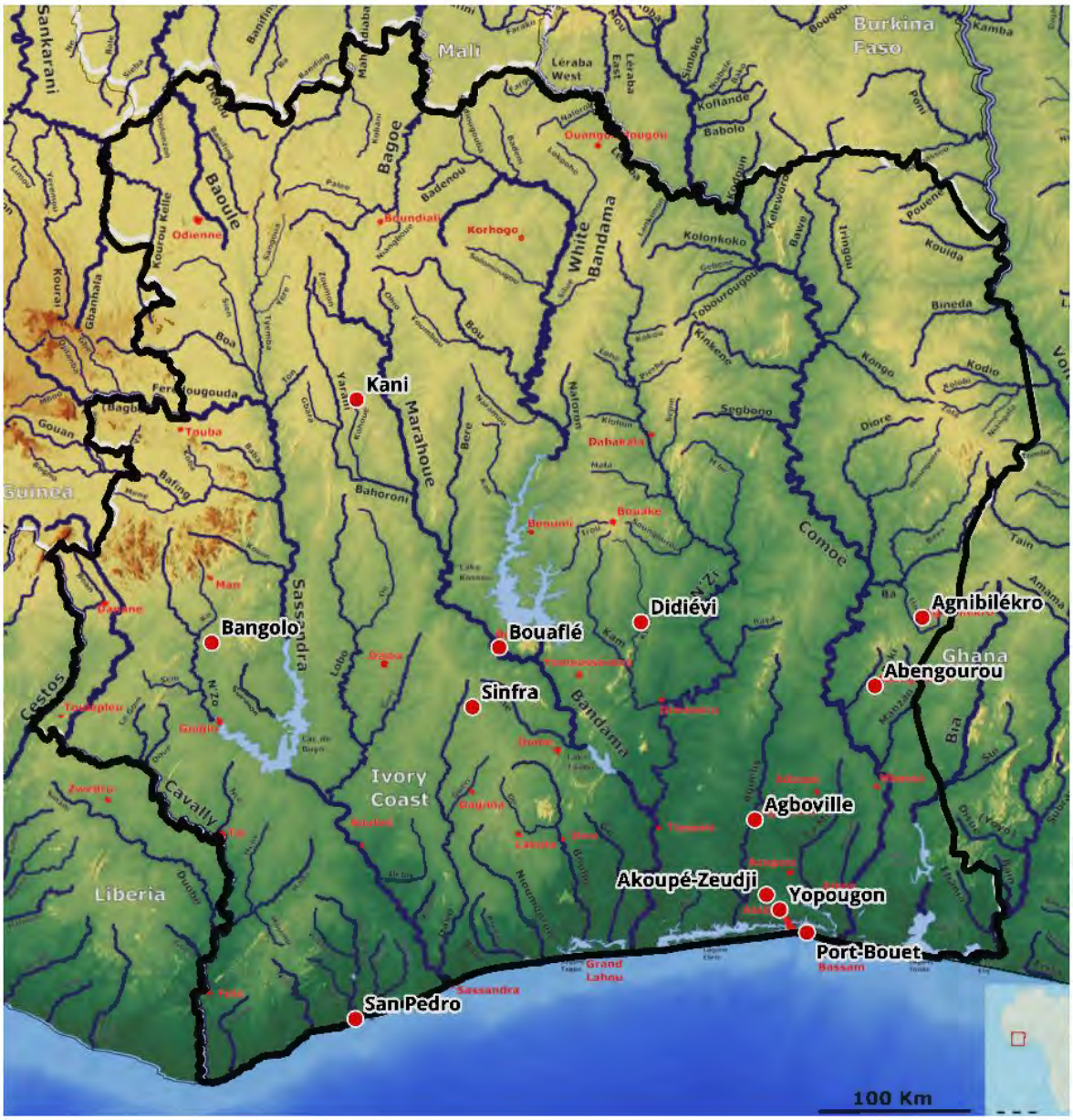

Carte 16 : Réseau Hydrographique de la Côte d'Ivoire

Source : https://gifex.com/fr/fichier/carte-hydrographique-de-la-cote-d-ivoire/, modifiée par ID Sahel / EasyManagement / SEM International, octobre 2023

1.6.2.1.2. Environnement biologique

1.6.2.1.2.1. Faune

La Côte d'Ivoire, en raison de sa diversité de milieux naturels, abrite une riche faune variée. La faune de la zone forestière diffère peu de celle du Ghana voisin , même si

les plus grands ongulés (mammifères ongulés) font défaut, à l'exception du bongo (une antilope brun rougeâtre) et du buffle de forêt. Il existe également plusieurs variétés d'antilopes naines, allant de l' antilope royale au céphalophe à dos jaune. Le potamochère géant est répandu et le potamochère rouge est localement abondant. Au nord, les savanes boisées abritent une dizaine d'espèces d'antilopes, ainsi que des lions et des troupeaux occasionnels d'éléphants. Le parc national de Comoé, au nord-est, regorge d'animaux sauvages. On y trouve des lions, des éléphants, des léopards, des singes verts et plus de 20 espèces de cochons. De plus, plus de 400 espèces d'oiseaux y ont été identifiées jusqu'à présent. Le parc national de Taï, près de la frontière libérienne, se distingue par ses hippopotames pygmées, et la population de chimpanzés qui y règne a fait l'objet d'une étude à long terme menée par Hedwige Boesch-Achermann et Christophe Boesch. La zone de protection marine du Grand-Béréby, au large de la côte atlantique, au sud-ouest du pays, est une zone de conservation qui abrite des récifs coralliens, des tortues marines, des raies et des requins.[10]

En analysant la distribution de la faune, les espèces animales présentes dans notre zone d'étude se distinguent de la manière suivante :

Zone d'étude	Spécificité de la faune
Région du Guémon (Département de Bangolo)	- La faune sauvage, jadis très riche en éléphants, buffles et autres grands mammifères, a été drastiquement appauvrie par la chasse intensive dont ces espèces ont fait l'objet pendant des décennies, ainsi que par la déforestation massive qui a fragilisé leurs habitats. - Il ne subsiste aujourd'hui que de rares petits mammifères comme certaines antilopes (céphalophes, gazelles), des sangliers, quelques primates et des rongeurs. - Les oiseaux sont également bien présents avec des espèces forestières et aquatiques variées. - Les cours d'eau abritent des poissons typiques des milieux dulcicoles ouest-africains (tilapias, silures, mâchoirons). On y trouve aussi des crustacés (crevettes, crabes). - Quelques sections riveraines préservées, avec leurs forêt galerie intacte, offrent encore une biodiversité animale intéressante.
District Autonome d'Abidjan:	- Jadis doté d'une faune terrestre et aquatique très diversifiée et typique de ses différents écosystèmes, le District a vu sa faune sauvage disparaître presque totalement. - La forte urbanisation a entraîné la destruction des habitats naturels et le déclin irrémédiable d'espèces emblématiques comme les tortues marines, les chimpanzés ou les crocodiles. - Seul le Parc National du Banco préserve encore quelques mammifères (céphalophes, gazelles, singes) et oiseaux caractéristiques des forêts littorales subsahariennes. - Les eaux lagunaires et le littoral abritent encore une faune aquatique riche, comprenant de nombreux poissons, mollusques, crevettes, crabes et annélides.
Région de la Marahoué (Département de Sinfra et Bouaflé)	- La faune des massifs forestiers, peu étudiée, semble s'être appauvrie du fait de l'exploitation forestière intensive. - La proximité du Parc National de la Marahoué explique la présence de plusieurs grands mammifères typiques des savanes soudanaises (antilopes, buffles, éléphants). On note également la présence de divers mammifères appartenant à différents ordres (rongeurs, chauves-souris, lièvres, antilopes, carnivores) reflétant des habitats naturels variés.

[10] Idem

Zone d'étude	Spécificité de la faune
	- La faune des milieux aquatiques (cours d'eau, mares) comprend poissons, batraciens, reptiles et oiseaux inféodés à ces habitats. - Les points d'eau attirent une faune spécifique (hippopotames, crocodiles, oiseaux aquatiques). - On trouve également divers reptiles, une avifaune abondante et variée ainsi que de nombreux insectes, témoignant d'une biodiversité animale encore importante. L'avifaune est riche en espèces, inféodées aux milieux forestiers, agricoles et zones humides. Les reptiles et les amphibiens sont également bien représentés.
Région de l'Indénié Djuablin	- Faune terrestre globalement très riche et diversifiée, les insectes représentant à eux seuls près de 80% des espèces recensées. - Outre les insectes, présence importante d'oiseaux, de reptiles et de quelques grands mammifères. - Cette biodiversité animale subit néanmoins de plein fouet les pressions croissantes liées aux activités humaines.
Région du Bélier	- La Réserve d'Abokouamékro abrite de nombreux grands mammifères emblématiques des savanes soudanaises (antilopes, buffles, éléphants, girafes) dont certains élevés sur place. - L'avifaune y est également riche et diversifiée. - Le reste du territoire présente une faune variée (singes, antilopes, oiseaux) mais fragilisée par l'anthropisation.
Région de San Pedro (département de San Pedro)	- Faune terrestre et aquatique diversifiée et typique des écosystèmes forestiers denses humides, avec une grande variété de mammifères, oiseaux, reptiles, amphibiens et insectes. - Les cours d'eau et la mangrove abritent poissons, crustacés, mollusques et reptiles inféodés à ces milieux.
Région du Worodougou	- Savanes abritant de nombreux grands mammifères herbivores (antilopes, buffles, éléphants) et carnivores (lions, panthères, hyènes). - Avifaune particulièrement riche (près de 300 espèces). Herpétofaune et entomofaune également diverses. - Les cours d'eau et points d'eau attirent hippopotames, crocodiles et oiseaux aquatiques.
Région de l'Agneby-Tiassa (Département d'Agboville)	- Quelques grands mammifères (antilopes, buffles, primates) parviennent à subsister dans les massifs forestiers protégés. - Mais la faune sauvage se raréfie de manière générale, du fait de la chasse et de la fragmentation des habitats naturels. - Seules les aires protégées permettent de préserver une faune diversifiée et typique des écosystèmes régionaux.

Source : ID Sahel/EasyManagement/SEM International, Octobre 2023

1.6.2.1.2.2. Flore

La Côte d'Ivoire est connue pour sa riche biodiversité et ses forêts tropicales humides. La flore du pays est incroyablement diversifiée, avec plus de 4 700 espèces de plantes identifiées dans le pays[11]. Le sud du pays est constitué de forêts denses et humides (forêts humides sempervirentes et semi-décidues), tandis que plus au nord, la forêt tropicale humide cède la place à des peuplements épars d'arbres à feuilles caduques, et l'acajou est très répandu. Plus au nord encore, le palmier à huile, l'acacia, l'arbre à pain et le baobab caractérisent la transition vers la véritable savane, où le karité et le

[11] https://www.green.earth/blog/ivory-coasts-biodiversity-a-rich-and-diverse-ecosystem

palmier voyageur sont courants[12]. Le pays possède trois principaux types de végétation : les forêts denses et humides, les forêts claires et les savanes[13]. La flore de la Côte d'Ivoire est diversifiée et comprend de nombreuses espèces d'arbres, d'arbustes et de plantes plus petites. Les forêts tropicales du pays abritent une variété d'espèces d'arbres, notamment l'acajou africain, l'ébène et le teck. Le sous-étage des forêts est caractérisé par une croissance dense d'arbustes et d'arbres plus petits. Les régions de savane de la Côte d'Ivoire abritent des herbes, des acacias et d'autres espèces adaptées à des conditions plus sèches. Selon le Système géographique mondial d'enregistrement de la répartition des plantes, la Côte d'Ivoire compte 132 espèces de flore indigène[14].

La couverture végétale de la zone d'étude se distinguent de la manière suivante :

Zone d'étude	Spécificité du couvert végétal
Région du Guémon (Département de Bangolo)	- La végétation est de type forestier, caractéristique du secteur ombrophile guinéen avec une forêt dense et humide sempervirente liée au climat équatorial. - Des forêts marécageuses disséquées et des savanes guinéennes à graminées et palmiers occupent également des surfaces significatives. - L'ensemble du paysage forestier est cependant dans un état de dégradation avancée.
Région de San Pedro (département de San Pedro)	Flore caractéristique des forêts denses humides sempervirentes du secteur guinéen ombrophile, avec des mangroves sur la frange littorale
District Autonome d'Abidjan:	à l'origine couvert par une végétation diversifiée caractéristique du domaine guinéen littoral, comprenant forêt dense humide, savanes, mangroves et forêts marécageuses. Cette diversité végétale a été fortement dégradée par l'urbanisation galopante, ne subsistant plus que par fragments au sein de la matrice urbaine. Seuls quelques rares espaces verts préservent encore une biodiversité végétale représentative.
Région de la Marahoué	- Zone de transition entre la forêt dense humide du sud et la savane arborée du nord, formant la caractéristique mosaïque de forêts et savanes du V Baoulé. - Cette végétation d'origine a été très largement dégradée par l'anthropisation, ne subsistant que par reliques. - Le paysage est aujourd'hui dominé par de vastes zones de jachère et de cultures pérennes. - Végétation constituée des dernières reliques de forêt dense humide entrecoupées de zones de cultures et jachères, en situation de transition entre domaines forestier et savanicole. - La forêt tropicale humide couvre la majeure partie du territoire, abritant une importante biodiversité animale et végétale. - Des îlots de savane subsistent au cœur de la zone forestière. Des forêts galeries longent les cours d'eau.
Région Indenie-Djuablin (Départements d'Abengourou et Agnibilékro)	- Couverture végétale à l'origine entièrement forestière, aujourd'hui très largement dégradée par l'agriculture et l'exploitation du bois, ne subsistant plus que par îlots. - Les forêts classées encore existantes abritent une biodiversité végétale et animale remarquable. - Le paysage est dominé par des zones de culture, jachères, friches sur les surfaces défrichées.
Région du Bélier	- Paysage végétal typique du V Baoulé, avec une matrice de savanes arborées et herbeuses entrecoupée d'îlots forestiers et de forêts galeries le long des cours d'eau.

[12] https://www.nationsencyclopedia.com/Africa/C-te-D-ivoire-FLORA-AND-FAUNA.html
[13] https://www.nap.edu/read/1985/chapter/12
14 https://en.wikipedia.org/wiki/Category:Flora_of_Ivory_Coast

Zone d'étude	Spécificité du couvert végétal
	- 10 forêts classées significatives (Rumbo Boka, Mando, Bodio, N'zué-Proum, Boli, Kanoumou, Raviart, Poué, Akabo et Miniabo) existent encore dans la région, préservant la biodiversité.
Région du Worodougou	- Zone de transition entre domaines forestier et savanicole, présentant une mosaïque de différents types de formations végétales (forêts claires, galeries, savanes).
Région de l'Agneby-Tiassa	- Paysage végétal principalement constitué de forêts denses humides sempervirentes, parfois dégradées par l'exploitation forestière et l'agriculture. - Quelques massifs forestiers classés préservant encore une végétation et une faune typiques.

Source : ID Sahel/EasyManagement/SEM International, Octobre 2023

1.6.2.1.3. Environnement Humain (socio-économique)

Au niveau humain, la zone d'influence concernera les circonscriptions administratives de premier niveau (Régions et District Autonome) cibles des sous-projets. Une brève description de l'environnement humain de ces circonscriptions sera fournie, suivie d'un examen socio-économique approfondi des départements, des communes et sous-préfecture qui abritent les établissements de protection sociale concernés par la présente étude.

1.6.2.1.3.1. Région de la Marahoué

La région de la Marahoué, située au centre-ouest de la Côte d'Ivoire, a été créée en 2013 et couvre une superficie de 9092,48 km². Elle est bordée au nord par les régions de la Bagoué et du Poro, à l'est par les régions du Hambol, de Gbêkè, du Bélier et le District autonome de Yamoussoukro, à l'ouest par les régions du Worodougou et du Haut-Sassandra, et au sud par la région de Gôh. La région de la Marahoué comprend trois départements : Bouaflé (le chef-lieu), Zuénoula, Sinfra, Gohitafla et Bonon. La population de la région est estimée à 981 180 habitants, composée de différents groupes ethniques autochtones tels que les Gouros, les Ayaou et les Yaouré, ainsi que de nombreuses communautés allochtones issues de diverses régions de la Côte d'Ivoire et de pays de la CEDEAO, tels que les Maliens, les Guinéens, les Sénégalais et les Burkinabés.

L'organisation socioculturelle de la région est basée sur des structures familiales, villageoises, tribales et cantonales, avec des différences entre les groupes ethniques en matière d'organisation sociale et politique. La gestion du foncier est liée à l'organisation sociale, avec les autochtones ayant le droit exclusif de propriété sur la terre, mais qui peuvent la céder temporairement aux allochtones en échange de cadeaux.

L'économie de la région est fortement axée sur le secteur primaire, avec l'agriculture, la pêche et l'élevage comme principales sources de subsistance. Les cultures de rentes, telles que le cacao, le café, l'anacarde, l'hévéa et le palmier à huile, coexistent avec les cultures vivrières comme le riz, l'igname, le manioc, le maïs, la banane plantain, l'arachide, ainsi que des cultures maraîchères. L'élevage concerne

principalement les bovins, avec une activité de pêche importante sur le lac Kossou et le fleuve Bandama, attirant des pêcheurs maliens.

Le secteur secondaire comprend des industries agroalimentaires et minières, ainsi que des activités d'orpaillage clandestin. Le secteur tertiaire est dynamique, avec un commerce florissant et un réseau de transport bien développé, reliant les principales localités de la région.

En ce qui concerne la santé et l'éducation, la région dispose de plusieurs établissements de santé, y compris un Centre Hospitalier Régional (CHR), des hôpitaux généraux, des maternités, des cabinets dentaires et des centres de santé. L'enseignement est dominé par les établissements publics, en particulier les écoles primaires, bien que l'enseignement supérieur soit peu présent.

Les infrastructures en eau potable et en électricité sont inégalement réparties dans la région, avec des différences entre les départements. Les services de télécommunications et d'accès aux technologies de l'information sont largement disponibles, avec un accès aux chaînes nationales et internationales, ainsi que des réseaux de téléphonie fixe et mobile.

La région de la Marahoué dispose de deux centres sociaux sur son territoire, l'un situé à Bouaflé et l'autre à Sinfra. Ces deux établissements représentent les seules infrastructures dédiées aux services sociaux et communautaires pour toute la population de la région. Bien que le nombre de deux centres pour une région entière reste insuffisant, la présence d'une antenne à Bouaflé et d'une autre à Sinfra, deux des principales villes de la Marahoué, permet une couverture sociale plus étendue.

a. Département et Commune de Bouaflé

- **Situation géographique et administrative**

Issue de l'ancien Cercle Civil des Gouro créé par l'arrêté général du 25 novembre 1912, la circonscription administrative de Bouaflé a été érigée en Département par la loi N° 69-241 du 09 juin 1969. Initialement, le département comprenait les Sous-préfectures de Bouaflé, Gohitafla, Sinfra et Zuénoula. Par la suite, il a subi des modifications successives. La première, en 1979, a donné naissance au Département de Zuénoula par la loi N° 79-409 du 21 mai 1979. La seconde, en 1985, a permis la création du Département de Sinfra par la loi N° 85-1086 du 17 octobre 1985. Le Département de Bouaflé, se compose de cinq (05) Sous-préfectures : Bouaflé, Pakouabo, Tibéita, Bégbessou et N'Douffoukankro.

La circonscription administrative de Bouaflé a été érigée en Chef-lieu de la Région de la Marahoué par décret N° 96-665 du 28 août 1996 et par scission de la vaste région du Centre-Ouest. Elle est située à environ 306 km d'Abidjan, la capitale économique, et à 59 km de Yamoussoukro, la capitale politique et administrative. La ville est arrosée par le fleuve Marahoué et se trouve à proximité du lac Kossou.

Par ailleurs, dans sa structure de décentralisation, le Département de Bouaflé compte deux (02) communes : Bouaflé et Bonon ainsi qu'un Conseil Régional.

- **Situation démographique**

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de l'année 2021, a dénombré la population totale du Département de Bouaflé à 409 683 habitants (avec une population d'environ 213 967 habitants pour la commune de Bouaflé). Cette population est répartie sur une superficie de 4 222,48 km², soit une densité moyenne de 97,02 habitants/km². Elle se compose principalement de trois (03) groupes ethniques que sont : les Gouro qui sont les autochtones localisés dans la partie Ouest et Sud du département, les Ayaou qui peuplent le Nord du Département et les Yaourè qui constituent un sous-groupe Gouro situé à l'Est de Bouaflé.

A ces populations autochtones, s'ajoutent des allochtones et allogènes. En effet, les communautés nationales sont constituées de tous les grands groupes (Akan, Krou, Malinké et Sénoufo) de la Côte d'Ivoire. Les communautés étrangères sont composées de ressortissants de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Burkinabés, Guinéens, Maliens, Nigérians, Nigériens et Sénégalais) ainsi que des Mauritaniens et Libanais.

- **Organisation socioculturelle**

Le peuplement de Bouaflé est historiquement rattaché aux migrations du peuple Gouro issu du grand groupe culturel des Mandé du Sud. En quête d'espace de vie sociale paisible, les Gouro dans leur élan migratoire s'installèrent au bord du fleuve de la Marahoué en créant le village de Goblata. Cependant, à la suite de conflits internes, le village de Goblata se scinda pour constituer les trois (3) villages actuels de Koblata, Loouafla et Déhita qui se partagent les larges du fleuve Bandama. Le lieu devint très vite une zone propice à la pêche et un grand marché de poissons silure appelé « Boua » par les Gouro. En référence à la spécificité de ce poisson qui se caractérise par sa grosseur, la zone fut baptisée « Bouaflé », qui signifie dans la langue Gouro, « marché de silures ».

- **Organisation sociale**

Dans le département de Bouaflé et même de la région de la Marahoué, les trois groupes ethniques autochtones Gouro, Ayaou et Yaouré disposent d'une organisation sociale basée sur les fondements sociologiques que sont la famille, le village, la tribu et le canton.

La famille représente l'unité sociétale de base, Elle est scellée par les liens de consanguinité et l'alliance du mariage qui découle sur une forte solidarité entre descendants de même lignage. Les peuples de la Marahoué revendiquent une appartenance au régime patrilinéaire selon lequel le lignage est constitué de plusieurs familles relevant du même grand-père.

Ainsi, chez les Gouro ou Koueni, les lignages – Gouniwo - sont unis par les mariages patrilocaux et polygamiques qui sont organisent en un ou plusieurs lignages formant un village (fla).

- **Système politique**

Le système politique des Gouro est régi par un système qui admet le pouvoir d'un chef traditionnel qui est le descendant de la famille du fondateur du village.

Quant aux Yaouré, ceux-ci fondent leur organisation politique autour d'un système matrilinéaire chez certains (Yaoure nord) et patrilinéaire chez d'autres (Yaoure sud).

Concernant les Ayaou qui sont la troisième composante autochtone de la région de la Marahoué, leur organisation sociopolitique est fondée sur un mode de succession de type patrilinéaire. Chez ces derniers, la chefferie traditionnelle est exercée par le chef de canton et les chefs de villages. Si la succession du pouvoir est héréditaire chez les Ayaou, il est à noter que l'héritier est désigné par le collège des chefs des différentes familles qui constituent la notabilité.

- **Gestion du foncier**

Dans les sociétés traditionnelles du département de Bouaflé, la gestion du foncier est arrimée à l'organisation sociale qui prévaut dans le système traditionnel. En effet, les autochtones ont le privilège exclusif du droit de terre. La terre est la propriété de la communauté (le canton, la tribu, le village, la famille). Cette terre est ensuite répartie entre les membres des familles pour usage. Bien que la terre soit un bien communautaire inaliénable, elle peut faire l'objet de cession provisoire pour une durée de long, moyen ou court terme. Elle peut donc être cédée provisoirement aux allochtones ou aux allogènes, en échange de présents.

- **Situation économique**

Le département de Bouaflé ainsi que son chef-lieu (la commune de Bouaflé) se distingue par ses spécificités économiques sectorielles. Dans le secteur primaire, l'agriculture joue un rôle central, avec la culture de cultures de rente telles que le café, le cacao, le coton et l'anacarde, ainsi que la production de vivriers tels que la banane plantain, l'igname, le maïs, le riz, et le manioc. Les produits maraîchers sont également significatifs, comme en témoignent les statistiques de production de 2021 et 2022. L'élevage, à la fois traditionnel et moderne, est également essentiel, englobant bovins, porcins, ovins, caprins, et volaille, tandis que la pêche est pratiquée sur le lac de Kossou et la Marahoué.

Dans le secteur secondaire, l'industrie alimentaire prédomine, avec sept boulangeries et une brasserie de bière et de boissons gazeuses. Parallèlement, des gisements aurifères suscitent l'activité minière, mais attisent aussi la présence d'orpailleurs clandestins. En revanche, les activités minières légales restent limitées, avec Perseus Mining Yaouré SARL détenant des permis de recherche.

Le secteur tertiaire est marqué par un réseau de transport public assuré par diverses entreprises, notamment l'Union des Transports de Bouaké (UTB), la Compagnie des Transports Express (CTE), le Labelle Transport, Emergence Transport de la Marahoué (ETM), ainsi que des minicars. Les services comprennent sept pharmacies, des cybercafés, des cabines téléphoniques, des structures de transfert d'argent, et des institutions bancaires telles que la BICICI, BACI, SIB, NSIA Banque, SGBCI, Banque

Populaire, et COOPEC. De plus, neuf stations d'essence, dont deux à Bonon, assurent l'approvisionnement en carburant de la population locale.

- **Situation du système sanitaire**

Le département de Bouaflé présente diverses spécificités dans ses secteurs clés. En ce qui concerne le système sanitaire, le département offre une gamme d'établissements de santé de deux niveaux : des établissements de niveau 1, principalement des Établissements Sanitaires de Premier Contact (ESPC), qui servent de points d'entrée du système sanitaire, et des établissements de niveau 2, tels qu'un Centre Hospitalier Régional (CHR) et deux Hôpitaux Généraux (Nouveau et Ancien) situés dans la commune de Bouaflé. En outre, le département est pourvu d'autres services de santé, notamment une protection maternelle infantile (PMI), des maternités, des cabinets dentaires, divers centres de santé, ainsi que des cliniques privées et des pharmacies.

En ce qui concerne le secteur de l'éducation, le département compte un nombre significatif d'établissements éducatifs, avec 45 écoles maternelles, 327 écoles primaires, 28 établissements secondaires, et 3 établissements techniques, illustrant son engagement envers l'éducation de ses habitants.

Quant aux infrastructures et équipements collectifs, le département dispose d'une couverture en eau potable étendue, comprenant 92 localités desservies par 9 châteaux d'eau, 454 pompes hydrauliques manuelles et 8 pompes hydrauliques électriques. En ce qui concerne l'électricité, Bouaflé bénéficie d'une couverture électrique suffisante au niveau communal, bien que certaines localités ne soient pas encore reliées au réseau national, avec 69 localités électrifiées sur un total de 92, représentant un taux d'électrification de 75%, laissant 23 localités non électrifiées. Ces données reflètent les efforts de la commune pour fournir des services de base essentiels à sa population.

Ci-dessous une représentation de quelques établissements de santé de la ville de Bouaflé situé proximité du centre social

Centre de la CMU de Bouaflé

Antenne de l'INHP

Planche 5 : Illustration de quelque établissement sanitaire de la Ville de Bouaflé

Source : KOUYO S., Octobre 2023

- **Situation de la Protection Sociale**

La région de la Marahoué ne compte qu'un seul centre social, celui de Bouaflé. Cette ville abrite donc le seul établissement dédié aux services sociaux et communautaires de toute la région.

Le Centre de protection sociale de Bouaflé, situé dans le quartier résidentiel administratif du département, a une histoire riche. À l'origine, il était la première maternité de la ville de Bouaflé, construite en 1940. Cependant, avec l'ouverture de nouvelles infrastructures sanitaires, telles que l'hôpital général et le centre de protection maternelle et infantile (PMI) de Bouaflé, la maternité a été transformée en un espace pour l'Assurance Maladie Universelle (AMU) en 2004, sous la supervision du Ministère de la Sécurité Sociale. Plus tard, ce même bâtiment a été réaménagé pour accueillir le service de protection sociale de Bouaflé.

Le Centre de protection sociale de Bouaflé offre une variété de services pour remplir sa mission. Le premier est l'animation sociale, qui opère dans 11 localités et propose des formations sur des sujets tels que la violence basée sur le genre, la protection de l'enfant, et les vulnérabilités sociales. Un autre service est la protection familiale, qui se concentre sur la nutrition et l'alimentation des enfants de 0 à 5 ans en difficulté sociale. L'assistance éducative est là pour accueillir, écouter et conseiller les personnes en difficulté sociale, tandis que le service de suivi-évaluation gère les archives et la documentation du Centre de protection sociale. Le personnel du centre est composé de 17 personnes, comprenant un directeur et 16 agents, tous qualifiés et formés par l'État.

Malheureusement, l'état actuel du bâtiment du Centre de protection sociale de Bouaflé présente de nombreux problèmes. Le bâtiment est en mauvais état de dégradation, avec une infrastructure vieillissante, des coupures d'électricité intempestives, l'absence de compteur électrique (le bâtiment est alimenté par le compteur électrique de l'INHP), une baisse de tension électrique, des plafonds détruits et endommagés, des toitures endommagées, et des bureaux non éclairés.

En ce qui concerne la fréquentation des services du Centre, les taux annuels sont les suivants :

- Service de la protection familiale : 80%

- Service Animation Sociale : 75%

- Service de l'assistance éducative : 90%

- Service du suivi et évaluation : 80%

b. Département et Commune de Sinfra

- **Situation géographique et administrative**

Le département de Sinfra, dont le chef-lieu est la commune de Sinfra (caractérisée par ses coordonnées géographiques situées à 6° 37′ 16″ de latitude nord et 5° 54′ 41″ de longitude ouest), est localisé dans la région du Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire. Il a

été établi en 1985 conformément au décret n°85-1086 du 17 octobre 1985. Le département couvre un territoire comprenant les sous-préfectures de Sinfra, Bazré, Kouétinfla et Kononfla.

Sur le plan administratif, le département de Sinfra occupe une superficie totale de 1 600 km² et est délimité comme suit :

- Au nord, il est bordé par le département de Bouaflé.
- Au sud, il est limitrophe des départements de Gagnoa et Oumé.
- À l'ouest, il partage ses frontières avec le département d'Issia.
- À l'est, il est séparé du département de Yamoussoukro par le fleuve Bandama.

- **Situation démographique**

Les chiffres issus du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2021 dévoilent une situation démographique distinctive au sein du département de Sinfra, comptant une population totale de 245 226 individus (dont environ 137 210 habitants au niveau de la commune de Sinfra), divisée entre 128 054 hommes et 117 172 femmes. Cette population affiche une diversité remarquable, comprenant à la fois les autochtones Baoulé et des populations allochtones originaires d'autres régions de la Côte d'Ivoire. De plus, une communauté substantielle de non nationaux, originaires des pays de la CEDEAO, s'ajoute à ce mélange.

- **Organisation socioculturelle et politique**

L'organisation socioculturelle de la commune de Sinfra ainsi que son département, en ligne avec la tradition du peuple Gouro de la région de Marahoué, repose sur des éléments de structure sociale et politique conformes aux coutumes ancestrales. La société Gouro se fonde principalement sur deux piliers, à savoir la parenté et l'espace villageois. La structure sociale Gouro attribue une importance capitale à la famille, considérée comme la base de la société. L'unité familiale est équivalente au lignage ou au segment de lignage, actuellement désigné par le terme "Goniwuo," reflétant la notion de préservation de la lignée par la famille. Ce concept s'inscrit dans le cadre du régime patrilinéaire, où le lignage est hérité du grand-père. Dans cette communauté, le patriarcat est pratiqué, ce qui signifie que la structure familiale est fondée sur l'autorité du père.

L'organisation politique, pour sa part, repose sur la coexistence de plusieurs unités sociales politiquement autonomes au sein d'un même espace de résidence, à savoir le village. Cette configuration nécessite une forme de gouvernement qui s'aligne sur un système de chefferie traditionnelle.

- **Situation économique**

L'économie de la commune de Sinfra et du département dans son ensemble repose sur les trois principaux secteurs de l'économie ivoirienne, à savoir le secteur primaire, le secteur secondaire et le secteur tertiaire. Le secteur primaire prédomine, avec une forte culture de produits de rente tels que le cacao et l'anacarde, ainsi que des cultures vivrières et maraîchères. L'élevage, principalement axé sur le bétail, est peu développé. Le secteur secondaire est caractérisé par de petites unités industrielles,

tandis que l'artisanat de service est prédominant. Les petites entreprises locales produisent des biens de consommation et utilisent des prestataires de services non qualifiés, sans formation ni soutien structurel. Le secteur tertiaire, quant à lui, comprend une activité commerciale dynamique, principalement axée sur les produits agricoles, ainsi que des services de pharmacie, de boulangerie et de distribution de produits pétroliers. Le transport interurbain est assuré par plusieurs compagnies, et le parc de véhicules présente des signes de vieillissement.

- **Situation du système sanitaire**

La situation du système de santé dans le département de Sinfra présente des lacunes en termes de couverture. De plus, la distribution des établissements de santé au sein des quatre sous-préfectures manque d'équilibre. À l'exception de l'Hôpital Général de la commune de Sinfra, le nombre de centres de santé varie dans chaque sous-préfecture, avec trois dans Sinfra, un à Kouétinfla, un à Bazré, et deux à Kononfla. Cette répartition inégale des services de santé pose des défis en matière d'accès aux soins dans la région.

- **Infrastructures et équipements collectifs**

En ce qui concerne les infrastructures et équipements collectifs de la commune de Sinfra, l'approvisionnement en eau potable est principalement assuré en zone urbaine par deux forages, renforçant ainsi l'accès à l'eau potable pour la population. Dans les zones rurales des sous-préfectures, la couverture en eau potable progresse, atteignant un taux de 83 pour cent, bien que des problèmes de fonctionnement des pompes villageoises soient signalés dans plusieurs localités. Par ailleurs, l'ensemble du département de Sinfra est desservi par un réseau électrique linéaire HTA/BTA de 192,3 kilomètres, assurant une couverture électrique à l'échelle de la région.

- **Situation de la Protection Sociale**

Le département de Sinfra, plus précisément la commune de Sinfra abrite le Centre de protection sociale de Bouaflé, situé dans le village de Blontifla, qui a été construit en 1942 et est dédié à la mise en œuvre des programmes d'action sociale du gouvernement. Le centre propose quatre services essentiels pour répondre aux besoins sociaux de la région. Ces services comprennent l'animation sociale, qui sensibilise la communauté aux problématiques liées à l'évolution du monde, tels que la violence basée sur le genre, la protection de l'enfant, et les vulnérabilités sociales. Il y a aussi le service de protection familiale, qui veille à la nutrition et à l'alimentation des enfants de 0 à 5 ans en situation de vulnérabilité. L'assistance éducative accueille, écoute et conseille les personnes en difficulté sociale, tandis que le service de suivi-évaluation gère les archives et la documentation du Centre de protection sociale. Le personnel du centre comprend 12 membres, dont un maître d'éducation spécialisée, deux assistants sociaux adjoints, deux éducateurs préscolaires, cinq maîtresses d'éducation, et une adjointe administrative.

Cependant, le Centre de protection sociale de Sinfra est confronté à des défis importants. Le bâtiment qui l'abrite est en état avancé de dégradation, et il est situé dans un environnement sans clôture, exposant le personnel et les usagers à diverses formes d'insécurité. En raison de sa longue histoire, le centre présente plusieurs

problèmes, notamment des infrastructures et des bureaux vieillissants, des coupures d'électricité fréquentes, des baisses de tension électrique, des plafonds endommagés, la présence de fosses à ciel ouvert, et des infestations de termites. Ces problèmes nécessitent des investissements et des rénovations pour garantir le bon fonctionnement du Centre de protection sociale de Sinfra.

En ce qui concerne les données statistiques, les taux de fréquentation des différents services du centre sont les suivants :

- Service de la protection familiale : Taux de fréquentation de 90%
- Service Animation Sociale : Taux de fréquentation de 95%
- Service de l'assistance éducative : Taux de fréquentation de 85%
- Service du suivi et évaluation : Taux de fréquentation de 70%

Ces statistiques reflètent l'importance du centre au sein de la communauté et sa capacité à répondre aux besoins diversifiés de la population.

Ci-dessous est illustré l'environnement socio-économique de la ville de Sinfra

Activité de transport de marchandises et de produits agricoles

Infrastructure routière traversée par la ligne électrique de Moyenne Tension à Sinfra

Vue d'un service de transfert d'argent

Planche 6 : Illustration de l'environnement socio-économique de la Ville de Sinfra

Source : KOUYO S., Octobre 2023

1.6.2.1.3.2. Région de l'Agneby-Tiassa

La Région de l'Agneby-Tiassa, située dans le sud forestier de la Côte d'Ivoire, s'étend sur 9 080 km² et compte une population de 865 951 habitants répartis dans quatre départements (dont le département d'Agboville, département cible du sous-projet). Cette région est bordée par les régions du Moronou et du Bélier au nord, la région des Grands Ponts au sud, la région de la Mé à l'est, et les régions des Grands Ponts, du Gôh et du Lôh-Djiboua à l'ouest.

La population de la région est diversifiée, comprenant les peuples autochtones tels que les Abé, les Agni, les Baoulé, ainsi que d'autres groupes ethniques. La

coexistence pacifique est encouragée entre autochtones et allochtones. L'agriculture est le principal secteur économique, soutenu par l'élevage et la pêche.

L'Agneby-Tiassa est principalement une région agricole, mettant l'accent sur la culture de l'hévéa, du palmier à huile et du cacao pour les exportations. La banane douce est également cultivée, en particulier dans les départements d'Agboville et de Tiassalé, tandis que la région est un important producteur de cultures vivrières telles que la banane plantain, l'igname et le manioc.

L'économie de la région comprend des unités agro-industrielles et de transformation du bois. L'Agneby-Tiassa possède des atouts touristiques avec des sites archéologiques et des manifestations culturelles. Les activités artisanales, y compris la pêche artisanale, sont également présentes.

La région est desservie par des sociétés de transport interurbain et régional, ainsi qu'une ligne de chemin de fer. Elle abrite le barrage hydro-électrique de Taabo, qui contribue de manière significative à l'approvisionnement en énergie de la Côte d'Ivoire.

Département et Commune d'Agboville

- **Situation géographique et démographique**

La ville d'Agboville se situe à 80 km au nord de la capitale économique de la Côte d'Ivoire, Abidjan, et est accessible par une route bitumée. Elle est le chef-lieu de la sous-préfecture et du département d'Agboville, ainsi que de la région de l'Agneby-Tiassa.

Le département d'Agboville, qui englobe la ville d'Agboville, couvre une superficie de 3 850 km^2. Il est limité au nord par les départements de Bongouanou et Dimbokro, au sud par le district autonome d'Abidjan, à l'est par les départements d'Adzopé et d'Alepé, et à l'ouest par les départements de Tiassalé et Dabou. Ce département compte 86 villages et est peuplé de deux ethnies autochtones, les Abbey et les Krobou, ainsi que d'ethnies allogènes ivoiriennes et d'une population diversifiée de non nationaux, ce qui lui confère un caractère cosmopolite. Selon les résultats du recensement général de la population et de l'habitat de 2021, la population totale du département d'Agboville s'élève à 384 340 habitants (avec compte 135 082 habitants pour le compte de la ville d'Agboville), dont 200 049 hommes et 184 291 femmes.

- **Organisation sociale**

L'organisation sociale dans le département d'Agboville et la ville d'Agboville est structurée autour de cinq (5) cantons, chacun ayant ses caractéristiques distinctes :

- Les cantons Abbeyvé, Khos, Morié et Tchoffo, qui composent le groupe ethnique Abbey. Chacun de ces cantons a son propre chef-lieu, à savoir Loviguié, Guessiguié, Grand Morié et Erymakouguié, respectivement.
- Le canton Krobou, qui représente le groupe ethnique Krobou et a pour chef-lieu Oresskrobou.

Cette subdivision en cantons reflète la diversité ethnique et culturelle du département, avec les groupes Abbey et Krobou qui ont chacun leur propre canton et leur propre chef-lieu. Cette organisation sociale permet de préserver les traditions et les coutumes de chaque groupe ethnique au sein du département d'Agboville et de la ville d'Agboville.

- **Organisation administrative**

L'organisation administrative du département d'Agboville et de la ville d'Agboville comprend une Préfecture, qui sert de chef-lieu à la fois au département et à la région d'Agneby Tiassa, ainsi que onze Sous-préfectures réparties sur le territoire. Ces services de l'administration du territoire assurent la gestion et la coordination des affaires locales. En outre, le département abrite divers services publics, y compris des directions régionales et départementales des administrations publiques, chacun jouant un rôle essentiel dans la mise en œuvre de l'action de l'État au sein de la région, garantissant ainsi une administration efficace et fonctionnelle.

- **Situation économique**

La situation économique du département d'Agboville et de la ville d'Agboville est caractérisée par une diversité de secteurs clés. Dans le secteur primaire, l'agriculture joue un rôle central, avec la culture de cultures pérennes comme le café, le cacao, le palmier à huile, et l'hévéa, ainsi que des cultures saisonnières comme la banane douce et l'ananas, et diverses cultures vivrières. L'élevage de bovins, caprins, porcins, lapins et volaille est également pratiqué. L'exploitation forestière est importante, gérée par la Direction Départementale des Eaux et Forêts, qui s'occupe du charbon de bois, du bois de chauffage et des résidus de sciage. Le sous-sol du département renferme des ressources minières, principalement du granite.

Dans le secteur secondaire, Agboville bénéficie d'une forte industrialisation, avec des scieries, des usines textiles, et des entreprises minières exploitant des carrières de granite. Le domaine de l'agroalimentaire est également bien représenté, avec la présence d'entreprises industrielles comme ARMA, EGLIN, NGDBB, et SCG, notamment à Azaguié. Le secteur de l'élevage, en particulier de la volaille, comprend la plus grande ferme avicole d'Afrique de l'Ouest à Aboudé-Dadié, ainsi que des fermes avicoles plus petites à Azaguié et Rubino.

Le secteur tertiaire est marqué par une forte présence de sociétés commerciales, d'assurances, de banques, de micro-crédits, de pharmacies, et de stations-service. Le transport est bien développé, tant sur le plan routier que ferroviaire, avec des liaisons régulières entre Agboville et Abidjan, assurées par plusieurs compagnies de transport. Cette diversification économique reflète la vitalité économique du département ainsi de la ville d'Agboville.

- **Situation éducative**

Le système éducatif dans le département d'Agboville et la ville d'Agboville est bien développé, avec une variété d'établissements d'enseignement primaire et secondaire publics et privés. Au niveau de l'enseignement primaire public, plusieurs écoles

publiques, telles qu'Obodjikro 1 à 4, Cotivo, Artisanal 1 et 2, ainsi que Plateau, sont disponibles pour les élèves. Pour l'enseignement secondaire public, il existe des établissements tels que le Lycée Moderne, le Collège Moderne, et le Centre de Formation et d'Apprentissage des métiers féminins (CFA).

De plus, il existe des établissements d'enseignement secondaire privés dans la région, notamment le Lycée Moderne Eyemon Niangoran Michel, le Lycée Jacques AKA, l'Institut Nakoi, le Collège Moderne EDEN et le Collège Daouda Coulibaly. Cette diversité d'institutions éducatives offre aux habitants de la région une gamme d'options pour l'éducation de leurs enfants, contribuant ainsi au développement de l'éducation dans le département d'Agboville et dans la ville d'Agboville.

- **Situation Sanitaire**

Le département compte plus d'une quarantaine de formations sanitaires publiques, dont un CHR situé dans la commune d'Agboville, une antenne de l'INHP et une antenne de transfusion sanguine, ainsi que onze structures privées et sept (7) pharmacies.

- **Situation des infrastructures et des services essentiels**

En ce qui concerne l'hydraulique, la ville d'Agboville bénéficie de l'approvisionnement en eau potable grâce à des pompes manuelles, des châteaux d'eau et des stations de traitement d'eau de rivière gérés par la SODECI. Cela garantit un accès à l'eau potable pour les habitants de la ville.

Pour les télécommunications, la ville est bien desservie par les principaux réseaux de téléphonie mobile tels qu'ORANGE, MTN et MOOV, ainsi que par Côte d'Ivoire Télécom pour les services de téléphone fixe et de fax. De plus, la disponibilité d'Internet est un atout pour la connectivité de la ville.

L'électricité est fournie par la compagnie ivoirienne d'électricité (CIE), garantissant une alimentation en électricité fiable pour la ville.

En ce qui concerne la voirie, la ville dispose d'un réseau routier bien développé, couvrant une distance totale de 940 km, composé de routes bitumées et de routes en terre, facilitant la mobilité des habitants.

Notons que la région de l'Agneby-Tiassa, dispose de 4 centres sociaux sur son territoire. Ces infrastructures sociales sont situées dans les villes d'Agboville, Azaguie, Tiassalé et Rubino. La présence de ces 4 antennes locales permet d'apporter certains services sociaux de base aux populations des zones urbaines et périurbaines. On peut citer par exemple l'aide alimentaire, l'accompagnement administratif, des activités éducatives pour les jeunes ou encore le soutien aux personnes vulnérables.

L'ensemble de ces éléments reflète une situation de développement et d'accessibilité aux services de base, contribuant au bien-être et à la qualité de vie des résidents d'Agboville.

La planche ci-après donne un aperçu de l'environnement socio-économique de la ville d'Agboville

Planche 1 : Vue de l'environnement (rue) de la ville d'Agboville

Source : KOUAKOU J. B., Octobre 2023

- **Situation de la Protection Sociale**

La situation de la protection sociale à Agboville, avec un focus sur le Centre Social, présente plusieurs défis importants.

Tout d'abord, les infrastructures et les équipements du Centre Social sont insuffisants. Depuis 2013, le Centre fonctionne dans un bâtiment provisoire, car l'ancien bâtiment était considéré comme inopérationnel. Ce local de remplacement est en mauvais état et de petite taille, ce qui limite les activités qu'il peut accueillir. De plus, le matériel informatique est obsolète, le mobilier est inadapté, et il y a un manque de véhicules pour les déplacements vers les zones rurales.

En ce qui concerne les ressources humaines, le Centre Social est composé de seulement 11 agents, dont 4 assistants sociaux. Ce nombre est nettement insuffisant pour couvrir la vaste étendue du territoire d'Agboville, comprenant une commune, 9 sous-préfectures et 78 villages. Cette situation limite la capacité du Centre à fournir un soutien adéquat aux populations vulnérables, en particulier dans les zones éloignées.

De plus, les moyens financiers alloués au Centre Social sont manifestement insuffisants. Avec un budget annuel de seulement 4 millions de FCFA, il est difficile de couvrir les coûts de fonctionnement et de mettre en œuvre des programmes répondant aux besoins du territoire. Cette précarité financière limite considérablement les possibilités d'action du Centre.

Les difficultés d'accès aux zones rurales sont un autre défi majeur. Le manque de moyens logistiques, tels que des véhicules, et la limitation des ressources humaines empêchent le Centre Social d'assurer une présence suffisante dans les zones rurales isolées, où se trouvent souvent les populations les plus vulnérables.

Enfin, la couverture des besoins en matière de protection sociale est insuffisante. En 2022, le Centre a assisté un total de 5955 usagers, mais ce chiffre est probablement en deçà des besoins réels de la population. L'offre de services ne parvient pas à répondre aux attentes des populations vulnérables.

1.6.2.1.3.3. Région du Guémon

La Région du Guémon en Côte d'Ivoire est située dans l'ouest du pays et couvre les départements de Duékoué, Bangolo (circonscription cible du sous-projet), Kouibly et Facobly. Elle est caractérisée par des forêts anciennement denses, aujourd'hui affectées par une exploitation forestière excessive. La région a une population de 930 873 habitants en 2021, composée principalement des autochtones Wés et Guérés, mais aussi d'allochtones (Baoulés, Sénoufos, Lobis, etc.) et d'une importante population étrangère, notamment Burkinabés, Maliens et Guinéens, en raison de la migration économique.

La région est riche en culture et en traditions, avec des sites naturels remarquables, notamment les montagnes et grottes sacrées de Guitrozon, le Parc national du Mont Péko, classé au patrimoine mondial, et une variété de danses, festivals et artisans locaux. La culture du Guémon est également influencée par des adorateurs de masques comme les Koui, Glaè, Djih (homme panthère) et Kogni (Cor).

Sur le plan économique, la région dispose de vastes potentiels. Dans le secteur primaire, l'agriculture repose sur la culture du café et du cacao, ainsi que sur l'exploitation forestière, l'hévéaculture et les cultures vivrières telles que le riz, le manioc et la banane plantain. La région abrite des forêts classées et des parcs nationaux importants, dont Taï et le Mont Péko, classés au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le secteur secondaire bénéficie des ressources minérales de la région, notamment le fer, exploité à Facobly et Bangolo, ainsi que l'or à Amanikro. Le commerce joue également un rôle prépondérant après l'agriculture.

Le secteur tertiaire est dominé par l'industrie du bois, avec des scieries et des ébénisteries, en plus d'unités de transformation pour le riz, le manioc et le maïs. D'autres entreprises industrielles sont également implantées dans la région. En somme, le Guémon est une région d'immenses richesses naturelles, agricoles et minières, contribuant de manière significative à l'économie ivoirienne.

La région du Guémon dispose de deux centres sociaux pour couvrir les besoins de sa population, estimée à environ 930 873 habitants. Ces deux infrastructures sont situées dans les localités de Bangolo (cible du sous-projet) et de Bléniméouin. La présence d'un centre social à Bangolo, et d'un second à Bléniméouin, permet une couverture sociale décentralisée sur le territoire du Guémon. Les habitants de ces deux villes et des villages avoisinants bénéficient ainsi localement de services d'aide sociale, d'activités collectives et d'un soutien administratif. Cependant, avec seulement deux centres sociaux pour l'ensemble de la région, de nombreuses zones restent isolées et ne disposent pas d'un accès facile à ce type de services. Notamment les populations situées dans des localités reculées ou enclavées. La capacité d'accueil limitée à Bangolo et Bléniméouin constitue aussi un frein pour répondre à tous les besoins sociaux du territoire. Néanmoins, ces deux antennes garantissent une prise en charge minimale des habitants du Guémon dans le domaine social.

Département et Commune de Bangolo

- **Situation géographique et administrative**

Le département de Bangolo est géographiquement situé dans une zone stratégique, entouré par plusieurs autres départements, dont Daloa, Vavoua, Duékoué, Guiglo, Danané, Man et Kouibly. Il couvre une superficie de 260 km² et se divise en sept sous-préfectures, à savoir Bangolo, Zou, Zéo, Diéouzon, Gohouo, Guinglo-Tahouaké et Bléniméouin. Cette répartition administrative reflète la diversité des communautés et des zones qui composent le département.

Sur le plan géographique, la ville de Bangolo se trouve aux coordonnées 7° 00′ 43″ nord et 7° 29′ 12″ ouest. Elle est entourée par les villes de Duékoué au sud et Man au nord.

En ce qui concerne l'organisation administrative, le département de Bangolo compte neuf sous-préfectures, chacune contribuant à l'administration et à la gouvernance de la région. Cette description met en lumière la situation géographique et administrative du département de Bangolo et de sa ville principale, Bangolo.

- **Situation démographique**

Le département de Bangolo présente une population estimée à environ 132 942 habitants, avec une concentration notable dans la sous-préfecture de Diéouzon. Cette population est caractérisée par sa diversité, composée principalement d'autochtones Wê, également connus sous le nom de Guéré, ainsi que d'allochtones venus d'autres régions du pays, attirés par les opportunités agricoles offertes par cette zone forestière. En outre, Bangolo abrite une communauté étrangère, principalement établie en milieu rural.

La ville de Bangolo, qui est le chef-lieu du département, comptait environ 19 259 habitants en 2010. Le département de Bangolo, englobant la ville de Bangolo et d'autres sous-préfectures, avait une population totale estimée à 132 942 habitants. La sous-préfecture de Diéouzon se distingue par une densité de population particulièrement élevée.

- **Situation économique**

Le secteur primaire est le pilier de l'économie du département de Bangolo. L'agriculture y occupe une place centrale, avec une forte emphase sur la culture du riz et de la banane plantain. Les cultures de rente, telles que le café et le cacao, sont également cultivées en vue de l'exportation. En 2018, la production de riz a atteint environ 10 000 tonnes. Il convient de noter que le potentiel minier, en particulier le fer, a suscité l'intérêt de la société indienne Tata Steel, qui a conclu un accord de partenariat avec la Société pour le développement minier de la Côte d'Ivoire (SODEMI) pour explorer le département, couvrant les sous-préfectures de Bangolo, Zéo et Zou.

Cependant, l'acheminement de ces produits vers le chef-lieu de département est entravé par des problèmes liés à l'état des routes et à l'insécurité, ce qui nécessite des améliorations significatives dans les infrastructures de transport et de sécurité.

Le secteur secondaire est sous-développé, avec l'absence d'industries majeures dans le département. De même, le secteur tertiaire est peu développé, avec un manque d'infrastructures et d'équipements collectifs.

- **Situation Sanitaire**

Le système sanitaire du District sanitaire de Bangolo, situé dans la région sanitaire du Guémon, est constitué d'une gamme d'établissements de santé, qu'ils soient publics ou privés. Parmi les principaux éléments de ce système, on retrouve :

- Un hôpital général localisé à Bangolo, qui est équipé d'un bloc opératoire fonctionnel, assurant des services médicaux essentiels à la population.

- Cinq centres de santé urbains (CSU) répartis dans la ville de Bangolo, offrant des soins et services de santé aux résidents urbains.

- Dix-sept centres de santé ruraux (CSR) disséminés dans diverses localités du district, couvrant les zones rurales pour garantir l'accès aux soins.

Cependant, le district de Bangolo fait face à plusieurs défis en matière de santé, notamment la nécessité de réparer et d'équiper certains établissements de santé. Il est également impératif de construire trois nouvelles maternités pour répondre aux besoins des populations locales. Les besoins en équipement médical et biomédical sont également à l'ordre du jour pour améliorer la qualité des soins.

- **Situation de la Protection social**

Le Centre Social de Bangolo, créé en 2007, est un établissement public situé dans le département de Bangolo en Côte d'Ivoire. Il fonctionne sous la tutelle du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale et opère autour de quatre principaux services : la protection familiale, l'assistance éducative, l'animation sociale et le suivi/évaluation. Sa mission consiste à lutter contre diverses formes de vulnérabilité dans la population cible, couvrant six des neuf sous-préfectures du département de Bangolo.

En 2022, le Centre Social a mis en œuvre des activités dans trois axes stratégiques. Le premier axe (Prévention) a porté sur la sensibilisation des populations aux problèmes sociaux, la prévention de la marginalisation, et la lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG). Le deuxième axe (Protection) visait à soutenir les personnes âgées, les ménages en difficulté, ainsi que la protection des enfants et des personnes en situation de handicap. Le troisième axe (Coordination/Renforcement des capacités) comprenait le renforcement des capacités du personnel, la coordination des actions du Centre, et la liaison avec d'autres structures.

Le Centre Social de Bangolo a enregistré 79 cas de VBG en 2022, comprenant notamment 7 cas de viol, dont 2 impliquaient des enfants de moins de 16 ans. La majorité des cas de VBG ont été référés à l'hôpital général de Bangolo, et seulement deux survivantes de viol ont décidé de porter plainte.

Les principales difficultés rencontrées par le Centre Social de Bangolo comprennent l'insuffisance de personnel, l'insécurité dans la région, et les pesanteurs socio-culturelles qui entravent la sensibilisation sur des problématiques telles que les VBG.

Pour l'année 2023, le Centre Social prévoit d'étendre ses activités sur l'ensemble de sa zone de couverture. Il s'engage à sensibiliser les couches sociales sur la problématique des VBG, à créer des comités de protection des enfants, à apporter un soutien aux personnes âgées, aux ménages en difficulté, ainsi qu'à renforcer les capacités du personnel.

La région de la Marahoué dispose de deux centres sociaux sur son territoire, l'un situé à Bouaflé et l'autre à Sinfra. Ces deux établissements représentent les seules infrastructures dédiées aux services sociaux et communautaires pour toute la population de la région.

Bien que le nombre de deux centres pour une région entière reste insuffisant, la présence d'une antenne à Bouaflé et d'une autre à Sinfra, deux des principales villes de la Marahoué, permet une couverture sociale plus étendue.

1.6.2.1.3.4. Région San Pedro

La région de San-Pedro, située à l'extrême sud-ouest de la Côte d'Ivoire, est bordée par le Libéria à l'ouest et le golfe de Guinée au sud. Elle a été créée en 2011, couvrant une superficie de 12,790 km². Elle est divisée en deux départements : San-Pedro et Tabou, comprenant un total de onze sous-préfectures. La population de la région est estimée à environ 1,060,724 habitants, avec une majorité vivant en milieu rural.

Sur le plan social et culturel, la région est caractérisée par un système de parenté basé sur le lignage patrilinéaire, avec une population principalement composée de trois groupes ethniques : les Bakwé, les Kroumen et les Winnin. De plus, la région accueille des populations venues de toutes les régions de la Côte d'Ivoire ainsi que des ressortissants étrangers, notamment du Libéria, de Sierra Leone et du Ghana. La coexistence religieuse est marquée par la présence de communautés chrétiennes, musulmanes, et animistes.

En ce qui concerne les activités sportives et culturelles, San-Pedro dispose de nombreuses installations sportives, y compris des stades de football, terrains de basket-ball, hand-ball, volley-ball et tennis. Les arts martiaux, notamment le karaté et la boxe, sont également pratiqués. La région bénéficie d'une richesse culturelle avec des centres culturels et des bibliothèques, offrant une diversité de danses et de musiques.

Sur le plan économique, la région de San-Pedro est dotée de conditions climatiques et géologiques propices au développement. L'agriculture est le moteur économique de la région, avec la production de cultures de rente telles que le cacao, l'hévéa, le palmier à huile et le café. La pêche, tant industrielle qu'artisanale, joue également un rôle important, tout comme l'industrie du bois et minière, bien que le potentiel minier ne soit pas encore pleinement exploité.

La région est un hub économique majeur, avec un port important à San-Pedro, qui est le deuxième port du pays en termes d'exportation de fèves de cacao. Elle est également équipée de nombreuses infrastructures économiques, y compris des routes, des équipements de télécommunication et un réseau bancaire diversifié.

En ce qui concerne l'éducation, la région dispose d'un grand nombre d'établissements scolaires, y compris des écoles préscolaires, primaires, secondaires généraux et techniques, ainsi qu'un enseignement islamique. Cependant, la région a connu une baisse significative du niveau d'éducation pendant la période de crise sociopolitique de 2002 à 2011, et des disparités de genre subsistent.

En matière de santé, la région est équipée d'infrastructures médicales, dont un hôpital général et un centre hospitalier régional, pour assurer la couverture sanitaire. Cependant, les infrastructures médicales doivent faire face à une pression démographique croissante en raison de la croissance de la population.

Pour ce qui est de la situation de la protection sociale, la région de San Pedro dispose sur son territoire de 3 centres sociaux publics répartis dans les communes de San Pedro, Fresco et Sassandra. Ces 3 infrastructures locales permettent de fournir certains services d'accompagnement social aux populations des zones où elles sont implantées. On peut citer par exemple l'aide alimentaire, l'assistance administrative, des activités pour les jeunes, ou encore le soutien aux personnes vulnérables. Les zones rurales sont quasiment dépourvues d'infrastructures, et de nombreux villages isolés n'ont aucun recours en matière d'accompagnement social.

Département et Commune de San Pedro

- ### Situation géographique et administrative

Le département de San Pedro, situé dans la région de San-Pedro en Côte d'Ivoire, présente une situation géographique distinctive qui le caractérise. Le département de San Pedro a été établi en vertu de la loi n° 85-186 du 16 octobre 1985, à la suite de la scission de l'ancien département de Sassandra. Ses frontières géographiques sont les suivantes :

- À l'est, il partage ses limites avec le département de Sassandra.
- Au nord, il est adjacent au département de Soubré.
- À l'ouest, il jouxte le département de Tabou.
- Au sud, le département de San Pedro est bordé par l'océan Atlantique.

Le département est subdivisé en cinq (5) sous-préfectures, à savoir : San-Pedro, Grand-Béréby, Gabiadji, Doba et Dogbo. Il est à noter que le présent sous-projet est spécifiquement lié à la sous-préfecture de San-Pedro.

Le chef-lieu du département de San Pedro (la ville de San Pedro) est une ville emblématique située dans le sud-ouest de la Côte d'Ivoire, jouant un rôle crucial en tant que centre de commerce, de pêche et d'industrie. Elle est le siège du département de San Pedro et revêt une importance économique significative pour la région et le pays. La ville est particulièrement reconnue pour son emplacement côtier, son port en eau profonde et sa position stratégique en tant que point d'entrée majeur pour les activités maritimes et commerciales.

San Pedro, qui occupe une superficie de 12 790 km², est située à environ 368 km au sud-ouest d'Abidjan, la capitale économique de la Côte d'Ivoire, et à environ 482 km de Yamoussoukro, la capitale politique et administrative du pays. La ville partage ses frontières à l'ouest avec le Libéria, au sud avec l'océan Atlantique, et à l'est avec la région de Nawa.

Ainsi, la ville de San Pedro et son département environnant sont marqués par une situation géographique côtière stratégique, propice au développement économique, au commerce maritime et à la diversité des activités industrielles dans la région.

- **Situation démographique**

San Pedro, une ville située dans le sud-ouest de la Côte d'Ivoire, incarne la diversité ethnique et culturelle caractéristique de la région. La ville est le centre urbain du département de San Pedro et abrite une population variée composée à la fois de résidents autochtones et d'individus provenant d'autres régions.

La ville de San Pedro elle-même compte une population de 390 654 habitants selon le RGPH de 2021. Cette population diversifiée comprend des autochtones Krou, y compris les sous-groupes des Winnin, des Bakwé et des Piais. La diversité ethnique est une caractéristique majeure de la région, avec une forte présence de l'ethnie Baoulé et d'autres groupes ethniques provenant de différentes parties de la Côte d'Ivoire. En plus des résidents autochtones, la ville de San Pedro est le foyer de populations déplacées du barrage de Kossou depuis les années 1970, ce qui ajoute à la richesse culturelle de la région. De plus, la population étrangère est significative dans la ville, en particulier la communauté Burkinabé, ce qui contribue davantage à la mosaïque culturelle de San Pedro.

Ainsi, San Pedro est une ville dynamique et cosmopolite, située au cœur du département éponyme, qui se distingue par sa diversité ethnique, sa mixité culturelle et sa position stratégique en tant que centre économique et portuaire de la région.

- **Situation socioéconomique**

La situation socio-économique du département de San Pedro, ainsi que de la ville de San Pedro, peut être décrite en regroupant les activités économiques par secteur, à savoir le secteur primaire, le secteur secondaire et le secteur tertiaire.

Secteur Primaire (Agriculture, Élevage et Pêche) :

Dans le secteur primaire, l'agriculture occupe une place de choix. Les cultures vivrières telles que l'igname, la patate douce, le manioc, le riz et le maïs sont principalement cultivées par des groupes de femmes, souvent organisés en associations pour la production et la commercialisation. De plus, le département est renommé pour ses cultures pérennes, notamment le cacao, le caoutchouc, le palmier à huile et le café.

Secteur Secondaire (Industrie) :

Le secteur secondaire de San Pedro est caractérisé par une industrie de transformation diversifiée.

- *Industrie de transformation du cacao :* La région abrite plusieurs entreprises de transformation du cacao, englobant le séchage, le broyage et la production de pâte et de beurre de cacao. Des entreprises renommées telles que SACO, CARGILL et CHOCO IVOIRE sont présentes à San Pedro.
- *Industrie de transformation du caoutchouc :* Les entreprises agro-industrielles de transformation du caoutchouc sont souvent des complexes intégrés, couvrant la production agricole, la transformation et le soutien aux planteurs locaux.
- *Industrie d'oléagineux :* Les sociétés comme PALM-CI, SIPEF-CI et SICOR gèrent des Centres Agricoles Intégrés (CAI) pour la production d'huile rouge utilisée dans la fabrication de divers produits.
- *Industrie de transformation du bois :* Bien que l'industrie du bois ait décliné en raison de la diminution de la couverture forestière, une dizaine de scieries opèrent dans la région, produisant du bois, du charbon et d'autres produits forestiers.

Secteur Tertiaire (Commerce, Tourisme, Habitat, Transports, Services Financiers) :

- *Commerce :* Le secteur tertiaire joue un rôle essentiel dans la vie économique de San Pedro. La commune dispose de stations-service, de marchés et de supermarchés proposant une variété de denrées alimentaires et de produits de première nécessité.
- *Tourisme :* San Pedro est une destination touristique florissante, grâce à ses sites naturels exceptionnels, notamment des plages, des lagunes, et des réceptifs hôteliers de qualité.
- *Habitat :* L'habitat dans la ville de San Pedro est principalement de type moderne, caractérisé par des maisons de différents niveaux de standing.
- *Transports :* San Pedro est reliée aux autres villes par des routes bitumées, un aéroport et des services de transport en commun, y compris des autocars et des taxis.
- *Services Financiers :* Plusieurs agences bancaires majeures opèrent dans le département, offrant une gamme complète de services financiers aux habitants et aux entreprises.

- **Situation socioéducative**

Le département de San-Pedro compte plus de 70 écoles primaires, des établissements d'enseignement secondaire, en l'occurrence, le lycée moderne, le lycée professionnel, le collège moderne et le collège Djoblé-Cyprien. Aussi, existe-t-il de nombreux établissements Anglophones destinées aux écoliers Anglophones venus principalement du Ghana et du Liberia. Le département de San Pedro plus précisément son chef-lieu, la ville de San Pedro, bénéficie également d'une université publique.

- **Situation socio-sanitaire**

La situation socio-sanitaire du département de San-Pedro, illustrée par les données de 2020, montre un ensemble complexe de facteurs. En ce qui concerne les ressources humaines de santé, le département dispose de 51 médecins, 4 chirurgiens-

dentistes, 212 infirmiers, et 101 sages-femmes pour une population totale de 678 180 habitants. Les structures sanitaires de premier contact se composent de 20 établissements publics, 7 privés, 8 hôpitaux généraux, 1 centre hospitalier régional, 5 maternités, 30 pharmacies, et divers autres centres de santé. Sur le plan épidémiologique, le département présente des défis significatifs, notamment des taux élevés d'incidence du paludisme, de l'anémie chez les enfants de moins de 4 ans, des infections respiratoires aiguës, et des infections sexuellement transmissibles. De plus, la prévalence séropositive au VIH est de 2,5 %, et la malnutrition touche 0,59 % des enfants de moins de 5 ans. La situation sanitaire de San-Pedro requiert donc une attention particulière et des efforts coordonnés pour améliorer la qualité des soins de santé, renforcer les ressources humaines, et mettre en place des stratégies efficaces de prévention des maladies.

- **Organisation sociale et politique**

L'organisation sociale et culturelle dans le Département de San Pedro est animée par les différentes chefferies autochtones et communautaires. Il existe également des autorités diverses : religieuses (des responsables chrétiens et musulmans), foncières (doyens du village, chefs de famille), et administratives (directeurs d'écoles primaires).

Dans les quartiers de la commune, la vie sociale est parfois gérée par des comités de résidents regroupant les responsables des différents locataires des lieux ou communautés ethniques. Les communautés allogènes et étrangères, malgré leur intégration dans la communauté, observent les us et coutumes de leurs régions et pays d'origine.

- **Cadre de vie**

Le cadre de vie dans le département de San Pedro se caractérise par une urbanisation avancée, élevant la commune au statut de ville. L'approvisionnement en eau potable est assuré par la SODECI, qui capte l'eau en surface dans la rivière San Pedro, la traite à une station dédiée, puis la répartit à travers quatre châteaux d'eau de la ville. En ce qui concerne le drainage et l'assainissement, la commune dispose d'un réseau d'évacuation des eaux usées, comprenant des infrastructures des sociétés immobilières qui ont contribué à la construction de la plupart des quartiers de la ville, telles que SICOGI et SOGEFIHA, ainsi qu'un réseau municipal. La gestion des ordures ménagères est confiée à l'Agence Nationale de la Salubrité (ANASUR), qui délègue les activités de pré-collecte et de collecte à des entreprises telles que la Société Ivoirienne de Construction (SIVOIRCO) et Tiémoko Technologie (TIEM Technologie).

- **Habitats et équipements**

San Pedro affiche une planification urbaine complète avec toutes les infrastructures administratives, socio-économiques et commerciales essentielles. Cette ville, située dans une région de plaines lagunaires entourées de collines, présente un schéma urbain dispersé, composé de quartiers variés abritant quatre principaux types d'habitats : résidentiel, économique, évolutif et précaire, ainsi qu'une zone industrielle. Les quartiers résidentiels offrent un confort optimal, situés en bord de mer, comme Mohikakro–Corniche–Balmer, qui abrite également le centre administratif de la ville.

Les habitations économiques se composent de constructions en matériaux durables, développées dans le cadre de projets immobiliers, présentes dans les quartiers Poro I et II, Sonouko ou Lacs, et Séwéké. En revanche, l'habitat précaire, constitué de constructions informelles à partir de matériaux de récupération, est concentré dans le quartier du Grand Bardo, au nord-ouest de la ville sur la route de Tabou.

- **Situation de la Protection Sociale**

La situation de la protection sociale dans le département de San Pedro présente plusieurs aspects essentiels. Les services sociaux sont largement gérés par des organisations non gouvernementales (ONG), bien que des structures publiques, principalement représentées par le Centre Social de San Pedro, soient également présentes. Le Centre Social de San-Pedro, construit en 2007 dans le quartier Cité-Caisse, en face de l'ancien petit marché, est une structure centrale dans la prestation de services sociaux. Le bâtiment duplex abrite divers équipements, notamment du mobilier de bureau, du matériel informatique, des climatiseurs, un réfrigérateur, une cuisinière, un véhicule à deux roues, et d'autres ressources essentielles. Les domaines d'intervention du Centre Social couvrent la protection familiale, l'assistance éducative, l'animation sociale, la prise en charge des Orphelins et Enfants Vulnérables (OEV), la lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG), les filets sociaux productifs, et l'Action Communautaire pour l'Enfance (ACPE).

L'ensemble des services de protection sociale du département de San Pedro (publique et privés) couvrent divers domaines d'intervention, bien que la prise en charge des Personnes en Famille d'Accueil soit moins répandue que celle des Orphelins et Enfants Vulnérables, mettant en évidence un déséquilibre dans la couverture des besoins sociaux. Les responsables de ces services sont en général bien éduqués, mais le nombre de travailleurs sociaux professionnels au sein des ONG est limité, tandis que les animateurs et les bénévoles sont plus nombreux. Les méthodes d'intervention incluent des approches individuelles, groupales et communautaires, utilisant une variété de techniques pour répondre aux besoins spécifiques de la population.

Néanmoins, la situation est confrontée à des défis majeurs, notamment le manque de ressources financières et matérielles, la nécessité de renforcer les compétences du personnel, l'absence de coordination efficace entre les différents acteurs, et le manque de mécanismes de suivi et d'évaluation des actions de protection sociale.

Les images ci-après illustrent quelques établissements, équipements et installations de la ville de San pédro

Vue de l'Hôpital Général de San-Pedro

Vue d'une mosquée dans la ville de San-Pedro

Vue de de la voirie à l'intérieur de la ville de San-Pedro

Vue d'une station-service dans la ville de San-Pedro

Vue d'un établissement secondaire dans la ville de San-Pedro

Vue du poste source 225 KV de San-Pedro

Planche 1 : Illustration de quelques établissements, équipements et installations de la ville de San Pédro

Source : ESSOIN M. C.., Septembre 2023

1.6.2.1.3.5. Région du Bélier

Située au cœur de la Côte d'Ivoire, la région du Bélier englobe 31 régions au total, avec une superficie de 6 809 km². Ses frontières la relient au nord à la région du Gbêkê, à l'est aux régions du N'zi et du Moronou, au sud à la région de l'Agneby-Tiassa, et à l'ouest aux régions de la Marahoué, du Goh et au district autonome de Yamoussoukro. La région se divise en quatre départements, à savoir Didiévi, Djékanou, Tiébissou et Toumodi, ce dernier étant le chef-lieu de la région. Ces départements sont subdivisés en sous-préfectures et communes.

Sur le plan démographique, la Région du Bélier est peuplée principalement de Baoulés, un groupe ethnique originaire du Ghana actuel. Elle compte également des membres d'autres groupes ethniques ivoiriens et des ressortissants de pays voisins vivant en harmonie avec la population autochtone. Selon les données de l'INS, le recensement de 2021 indique une population totale de 415 593 habitants, avec 213 448 hommes et 202 145 femmes.

L'organisation socioculturelle de la région présente divers sites touristiques, notamment la chaîne de collines "chaîne baoulée," les plans d'eau du lac Kossou, le lac Kan, la grotte Mariale de Raviart et la colline Nani Oka de Gbofia. En outre, la région est riche en danses traditionnelles telles que le goly, le gbô, l'adjos, l'adjémlé, le tam-tam parleur (klin kpli) et le kôtou.

D'un point de vue économique, la Région du Bélier est une zone de transition écologique, couvrant à la fois des forêts du sud et des savanes du nord du pays.

L'agriculture est la principale activité économique, comprenant des cultures industrielles (cacao, palmier à huile, hévéa, café, anacarde) et des cultures vivrières (igname, manioc, riz, banane plantain, maïs, arachide). Le secteur secondaire comprend des activités artisanales et de transformation, tandis que le secteur tertiaire englobe le commerce, le transport, les services, les stations d'essence et les institutions financières.

Concernant le système sanitaire, la région dispose de nombreuses infrastructures de santé, y compris des hôpitaux, des centres de santé et des laboratoires. Les pathologies courantes comprennent l'anémie, les infections respiratoires aiguës, la diarrhée, l'hypertension artérielle, les infections sexuellement transmissibles, la tuberculose, la bilharziose urinaire, l'ulcère de Buruli, le tétanos et le pian.

En ce qui concerne l'éducation, la région compte des écoles maternelles, primaires et secondaires. Le taux brut de scolarisation régional est de 70 %, dépassant la moyenne nationale de 56,5 %. Néanmoins, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour l'éducation des filles, avec des taux de scolarisation plus bas.

Pour ce qui est des infrastructures et équipements collectifs, la région est traversée par des autoroutes et des voies ferrées importantes, offrant un accès facilité. L'approvisionnement en eau potable s'est amélioré grâce à la réhabilitation des pompes villageoises, tandis que l'électricité est disponible dans les chefs-lieux de départements et de sous-préfectures. Les services de télécommunication couvrent la majorité de la région, avec une couverture de près de 98 % des localités et de plus de 99 % de la population. La région du Bélier présente un certain nombre de caractéristiques qui la rendent essentielle pour le projet de réhabilitation du centre de protection sociale de Didiévi.

Enfin, la région du Bélier compte trois centres sociaux principaux assurant une protection sociale de base pour la population locale. Le centre social de Toumodi est le plus important de la région. Il fournit une couverture médicale, des allocations familiales ainsi qu'une assistance sociale auprès des personnes vulnérables dans la ville et ses environs. Cependant, du fait d'un manque de moyens, ce centre peine à répondre à tous les besoins. Les délais de traitement sont longs et tous les habitants ne sont pas affiliés ou informés des services proposés. Le centre de Didiévi propose des services similaires mais de façon plus restreinte : consultations médicales hebdomadaires, versements d'allocations pour les familles en difficulté, etc. L'accès y est toutefois plus limité. Quant au centre de Tiébissou, il est essentiellement axé sur l'accompagnement social, avec peu de prestations médicales ou d'aides financières directes. Du personnel formé identifie les situations de détresse sociale mais les moyens manquent pour apporter une réponse concrète dans de nombreux cas.

Au total, la couverture sociale dans la région est insuffisante. Le manque d'infrastructures et de ressources humaines et financières adaptées ne permet pas de prendre en charge l'ensemble des besoins de cette population rurale vulnérable.

Département et Commune de Didiévi

- **Situation géographique et administrative**

Le département de Didiévi, créé en 2005, est situé dans le District des Lacs de la région du Bélier, avec son chef-lieu à Toumodi. Il est entouré par le département de Bouaké et M'Bahiakro au nord, Dimbokro au sud, Tiébissou à l'ouest, et Bocanda et Kouassi-Kouassikro à l'est. Le département est subdivisé en cinq sous-préfectures : Didiévi, Tié-N'diékro, Molonoublé, Boli, et Raviart, et comprend deux grandes communes, Didiévi et Tié-N'diékro.

Didiévi, chef-lieu de ce département, est principalement habité par le peuple Baoulé. Géographiquement, elle se trouve à 7° 08' de latitude nord et 4° 54' de longitude ouest, à une altitude de 172 mètres. Son nom provient de l'expression "Idjéwi," signifiant "cure-dents amers." Auparavant, la localité était connue sous le nom d'Allui-N'Guessankro. Elle est située à environ 50 km de Yamoussoukro et à 65 km de Bouaké.

Le centre de Didiévi, chef-lieu du département, est doté d'infrastructures administratives et de services publics, tels que des directions départementales, le Centre Social de Didiévi, l'institution de Formation et d'Education Féminine (IFEF), des établissements d'enseignement, un hôpital général, des brigades de gendarmerie, et un cantonnement des Eaux et Forêts.

- **Situation démographique**

Selon les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2021, le Département de Didiévi abrite une population totale estimée à 93 628 habitants, établissant ainsi une densité démographique de 43 habitants par kilomètre carré. Cette population, principalement rurale (environ 70%), est répartie entre les sous-préfectures comme suit : Boli avec 14 006 habitants, Didiévi avec 26 500 habitants, Molonoublé avec 22 430 habitants, Raviart avec 18 339 habitants, et Tié-N'diékro avec 12 384 habitants, d'après les données de l'Institut national de la Statistique, RGPH 2021.

- **Situation économique**

Le département de Didiévi connaît actuellement une transformation économique significative. Une phase d'expérimentation de production vivrière et avicole par mécanisation de la pratique agricole est en cours dans la région, avec 24 villages de la commune de Didiévi impliqués. Cette initiative vise à augmenter la production de vivriers à haut rendement et de volaille, favorisée par l'acquisition de matériels agricoles modernes, tels qu'un tracteur, une charrue, une billonneuse et un pulvérisateur, pour optimiser les rendements des cultures spécifiques. Cette initiative revêt une grande importance pour le développement économique du département de Didiévi et contribue à l'autosuffisance alimentaire du pays. Parallèlement à cette avancée dans le secteur agricole, des améliorations significatives ont été réalisées dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'approvisionnement en eau et des infrastructures routières grâce à la politique de communalisation. Le commerce local est principalement dirigé par des Malinkés et d'autres commerçants venus de la sous-

région, tandis que le secteur industriel se limite à l'exploitation de carrières de granit dans le village d'Allocokro, situé dans le périmètre communal de Didiévi. Ces développements témoignent des ambitions du conseil municipal pour faire de Didiévi une ville moderne et exemplaire.

- **Situation du système sanitaire**

En ce qui concerne le système de santé du département de Didiévi et de sa ville principale, Didiévi, on compte un total de treize structures sanitaires, dont un Hôpital Général, qui est situé dans la ville de Didiévi depuis 1978. Les autres structures sont réparties dans différentes sous-préfectures, telles que N'da-Akissikro, Djassanou, Tié-N'diékro, Gbangbossou, Kpèbo, Kouassikongokro, Raviart, Molonoublé, Nguyakro, Yaakro, N'drikro et Boli. Ces établissements de santé varient en termes de types et de capacités, allant des hôpitaux généraux aux centres de santé urbains, aux dispensaires ruraux et aux centres de santé ruraux. Ils ont été ouverts à diverses périodes, couvrant ainsi les besoins de soins de santé de la population du département.

- **Situation du système éducatif**

Au niveau éducatif, le Département de Didiévi compte, pour le cycle primaire et préscolaire, quatre-vingt-cinq (85) établissements scolaires dont cinq (05) écoles maternelles. Ils sont regroupés en deux (02) Inspections d'Enseignement du Préscolaire et du Primaire (Didiévi et Raviart). Pour le cycle Secondaire, le Département dispose de deux (02) Lycées Modernes à Didiévi (Léon Konan Koffi et N'goran Koffi Noël), de deux (02) Collèges Modernes avec des classes de la Seconde à la Terminale (Molonoublé et Tié-N'diékro), de deux (02) Collèges de proximité de la Sixième à la Troisième (Boli et N'guyakro), de deux (02) Collèges privés à Didiévi et de deux (02) centres de formation professionnelle, dont celui de Raviart, spécialisé aux métiers agropastoraux.

- **Situation des infrastructures et équipements**

En ce qui concerne les infrastructures et les équipements du département de Didiévi, il présente un réseau routier essentiellement non bitumé, mais avec des projets de bitumage en cours pour certaines routes clés reliant Didiévi à des localités voisines. Le transport ferroviaire, cependant, est confronté à des problèmes d'obsolescence et d'inadaptation. Au niveau de l'approvisionnement en eau potable, des efforts significatifs ont été déployés pour réhabiliter les pompes villageoises et construire des châteaux d'eau, améliorant ainsi l'accès à l'eau potable pour les populations. De plus, l'électrification a considérablement progressé, passant de 30% à 100% de couverture dans la région. Les services de télécommunications sont bien développés dans le département. En matière de sécurité, de nouvelles brigades de gendarmerie ont été mises en place pour renforcer la sécurité, et la construction d'un commissariat de police est en cours pour répondre aux besoins sécuritaires croissants de la ville de Didiévi et ses environs.

- **Situation de la Protection Sociale**

La situation de la protection sociale dans le département de Didiévi repose principalement sur le Centre Social de Didiévi, qui a été construit en 1983. Ce centre se trouve à Didiévi, à proximité de l'hôpital général et de la poste, entouré de ruelles non bitumées. Le centre comprend deux bâtiments utilisés comme bureaux et espace de stockage, un hangar et des toilettes. Il fonctionne avec une équipe restreinte composée de neuf personnes, dont une directrice en tant qu'agent de l'État et huit assistants sociaux. Les principales activités du centre incluent la prise en charge psycho-sociale, la réhabilitation nutritionnelle et le suivi staturopondéral des patients, avec des taux d'utilisation élevés de 80% pour les services d'animation sociale et d'assistance éducative, et de 70% pour le service de suivi et d'évaluation.

L'aspect physique du centre social reflète un style de bâtiment colonial, mais il présente un état de dégradation avancée à la fois à l'extérieur et à l'intérieur. Les bureaux manquent d'aération pour le personnel, et l'absence de clôture rend le centre accessible aux populations et aux animaux, entraînant des problèmes de sécurité.

Pour améliorer la situation de la protection sociale, le centre social de Didiévi a des besoins importants, notamment la construction d'une clôture et le bitumage des ruelles entourant le centre, la création de bureaux plus confortables et respectueux de l'environnement, la réhabilitation des bâtiments existants et des toilettes, l'aménagement d'espaces verts à l'intérieur du centre, la fourniture de matériel et d'équipement tels que du matériel informatique, des équipements techniques, des véhicules, et du mobilier de bureau, ainsi que la construction d'un centre d'éveil de la petite enfance.

1.6.2.1.3.6. Région de l'Indenié-Djuablin

La région de l'Indenié-Djuablin, située à l'est de la Côte d'Ivoire, couvre une superficie de 6919,55 km² et se divise en trois départements et 14 sous-préfectures. Le département d'Abengourou est le plus peuplé, représentant 60% de la population régionale, suivi du département d'Agnibilékro avec 30%, et enfin le département de Bettié avec 10%. La région est principalement habitée par la communauté autochtone Agni, mais elle compte également d'autres groupes ethniques, dont des Baoulé, Sénoufo, Lobi, Koulango, ainsi que des populations allogènes provenant de pays voisins.

Sur le plan économique, l'agriculture joue un rôle prépondérant, avec des cultures industrielles telles que le cacao, le café, l'anacarde, le palmier à huile et l'hévéa. Les cultures vivrières comprennent la banane plantain, l'igname, le maïs, le riz, le manioc, ainsi que d'autres produits maraîchers et fruitiers. L'élevage, en particulier de volaille, se développe également. Le secteur industriel est peu développé, se limitant principalement à l'artisanat et quelques petites unités de transformation. Le secteur tertiaire est marqué par des activités commerciales, des services bancaires, des supermarchés, des compagnies de téléphonie mobile et un réseau de transport en expansion.

Le système de santé régional est constitué de 168 structures sanitaires, dont des hôpitaux, des maternités, des pharmacies publiques et privées. Cependant, l'accessibilité aux services de santé, en particulier dans les zones éloignées, demeure un défi en raison de la distance et de la qualité des routes. Les pathologies courantes comprennent le paludisme, les infections respiratoires aiguës et les diarrhées, ainsi que la malnutrition infantile.

En ce qui concerne l'éducation, la région compte des écoles préscolaires, primaires et secondaires, bien que des disparités existent en termes d'accès à l'éducation. Les infrastructures d'eau potable sont présentes, mais une proportion importante de pompes nécessite des travaux de réhabilitation ou de remplacement. La couverture en électricité est de 51%, avec des variations entre les départements. Les services de télécommunications sont relativement bien répartis, bien que certaines zones restent mal desservies. Pour répondre aux besoins en eau potable, il est nécessaire de construire de nouveaux points d'eau, en particulier pour les 63 villages qui ne sont pas encore reliés à un réseau d'adduction d'eau potable.

Au niveau de la situation sociale, la région de l'Indenié-Djuablin dispose de 6 centres sociaux répartis dans différentes localités. On dénombre des centres sociaux dans les villes de Zaranou, Yakassé-Feyassé, Betié, Aniassué, Abengourou et Agnibilekrou. Cette présence d'infrastructures sociales dans les principales agglomérations de la région permet d'apporter un soutien non négligeable aux populations. Que ce soit dans l'accès aux aides sociales, l'accompagnement administratif et juridique, ou encore la participation à des activités éducatives et collectives. Les habitants des zones rurales avoisinant ces villes dotées de centres profitent également de ces services sociaux décentralisés.

a. Département et Commune d'Agnibilékro

- **Situation géographique et administrative**

Le département de Agnibilékro, ayant comme chef-lieu la ville de Agnibilékro, occupe une superficie de 1700 km² et se trouve dans la région de l'Indenie-Djuablin en Côte d'Ivoire. Il est entouré par les départements de Koun-Fao au nord, Abengourou au sud, Daoukro à l'ouest, et partage sa frontière orientale avec la République du Ghana. À des fins administratives, Agnibilékro a obtenu le statut de département en 1987, conformément à la loi N°87-795 du 28 juillet 1987. Le département est subdivisé en cinq sous-préfectures : Agnibilékro, Akoboissué, Damé, Duffrebo, et Tanguelan, avec un total de 54 villages. La ville de Agnibilékro se trouve à environ 270 km au nord-est d'Abidjan et partage une frontière avec le Ghana.

- **Situation démographique**

Selon les données du recensement général de la population de 2021, le département de Agnibilékro compte une population totale de 216 264 habitants, avec 99 501 résidant au niveau de la commune de Agnibilékro. Cette population se divise en 114 609 hommes et 101 655 femmes.

- **Organisation socioculturelle**

Le département de Agnibilékro, avec une population composée principalement des autochtones Agni Djuablin et Agni Abbey, se caractérise par une prédominance des Agni Djuablin sur l'ensemble du territoire, à l'exception d'une petite région de la Sous-préfecture de Duffrebo dans le département d'Agnibilékro où les Agni Abbey sont présents. Malgré ces différences linguistiques, l'Agni demeure la langue prédominante du département. En tant que membres du groupe socioculturel Akan, les habitants suivent un système matrilinéaire et pratiquent des coutumes traditionnelles, notamment la célébration de la fête des ignames et des rituels d'interaction avec les esprits de la nature. Les valeurs traditionnelles telles que le respect des liens familiaux, du sacré et des aînés continuent d'être essentielles, même face à l'influence de la modernité. En outre, le département accueille diverses autres communautés ethniques, notamment les Agni Mrôfô, Bona, et Bini, ainsi que des allochtones Baoulé, Sénoufo, Lobi, Koulango, et des allogènes originaires du Burkina Faso, du Mali, de Guinée, du Ghana, et d'autres régions.

- **Situation économique**

Sur le plan économique, le département d'Agnibilékro et sa ville éponyme connaissent une diversité d'activités économiques. Dans le secteur primaire, l'agriculture domine, avec un changement progressif des cultures traditionnelles comme le cacao et le café vers des cultures émergentes telles que l'anacarde et l'hévéa, en raison de la fluctuation des prix du cacao et du café. De plus, l'agriculture vivrière est une composante importante de l'économie locale.

Le secteur secondaire présente un nombre limité d'unités industrielles, mais on y trouve des activités de transformation, notamment deux scieries, la Société Ivoirienne de Transformation de Bois (SIRBAI) et la Nouvelle Scierie d'Agnibilékro (NSDA), ainsi que quatre couvoirs et trois abattoirs industriels de volailles.

Le secteur tertiaire est en pleine expansion, avec des centres commerciaux, des institutions bancaires, des administrations, et un réseau routier actif. Le commerce, tant de produits alimentaires que de biens divers, joue un rôle majeur, avec un marché animé à Agnibilékro et la présence de supermarchés. Le secteur financier compte plusieurs banques, dont la Banque Atlantique, la Société Ivoirienne de Banque, la NSIA Banque, et la Société Générale de Banque en Côte d'Ivoire, ainsi que des institutions de microfinance. Les services de téléphonie mobile sont également disponibles, et le transport est facilité par un réseau de minicars, de compagnies de transport, et de taxis banalisés, assurant les liaisons interurbaines et extra-urbaines.

- **Situation du système sanitaire**

Le département d'Agnibilékro dispose d'un District Sanitaire. Celui-ci compte 46 établissements sanitaires, répartis comme suit : 23 Etablissements Sanitaires de Premiers Contact, 4 Hôpitaux Généraux, 2 Hôpitaux (Publics+Privés+ Confessionnels), 11 Services de Maternité, 3 Pharmacies Publiques, 5 Pharmacies Privées. Les pathologies les plus récurrentes sont le paludisme, l'IRA et la diarrhée à

l'eau. Ces pathologies incriminées par les populations comme étant les causes de mortalité.

- **Situation du système éducatif**

Le département d'Agnibilékro compte 11 écoles préscolaires avec effectifs de 947 élèves encadrés par 38 enseignants dont 0 hommes. Au niveau primaire, on compte 128 établissements primaires d'une capacité de 665 salles pour 26611 élèves encadrés par 652 Instituteurs, dont 143 femmes. Concernant l'enseignement secondaire, on dénombre 16 établissements d'une capacité de 253 salles de classes pour un effectif de 16807 élèves, encadrés par 517 enseignants dont 72 femmes.

- **Situation des Infrastructures et équipements**

Le département d'Agnibilékro, y compris sa ville principale, Agnibilékro, a connu des améliorations significatives dans ses infrastructures et équipements essentiels. En ce qui concerne l'approvisionnement en eau potable, le ministère de l'hydraulique a mis en place des infrastructures qui ont considérablement réduit les difficultés d'approvisionnement en eau potable dans de nombreuses localités du département. De plus, environ 98% des villages du département sont désormais raccordés au réseau électrique national, grâce à divers projets d'électrification entrepris par le gouvernement ivoirien. Cela a considérablement amélioré la couverture en électricité.

- **Situation de la protection sociale**

La situation de la protection sociale dans le département d'Agnibilékro repose principalement sur le Centre Social d'Agnibilékro, qui est situé dans la ville du même nom, étant le seul centre social du département. Bien que des efforts de sensibilisation par les centres sociaux et les ONG mobilisent un grand nombre d'acteurs sociaux autour des questions d'assistance sociale et de prévention de la violence, ces actions se concentrent principalement à Agnibilékro. Dans les régions éloignées de la ville, des personnes continuent de faire face à des difficultés sociales sans assistance, exposées à la violence.

Le Centre Social d'Agnibilékro offre quatre services : l'assistance éducative, l'animation communautaire, la protection familiale, et la documentation. Ces services sont de plus en plus fréquentés, avec un taux de fréquentation de 92% pour la protection familiale, 72% pour l'animation sociale, 75% pour l'assistance éducative, et 29% pour le suivi et l'évaluation. Ces services sont assurés par une équipe de 13 agents d'État, et il n'y a actuellement pas de demande supplémentaire en personnel.

b. Département et Commune d'Abengourou

- **Situation géographique et administrative**

Le département d'Abengourou, localisé dans le district de la Comoé au sein de la région de l'Indenie-Djuablin, s'étend sur une superficie de 6 919 km². La ville d'Abengourou, son chef-lieu, se trouve à l'est de la Côte d'Ivoire, à environ 210 kilomètres d'Abidjan, à la frontière du Ghana. En 2021, la population de la ville était estimée à plus de 164 424 habitants, principalement du groupe ethnique Anyi, une

branche du peuple Akan ayant migré de Ghana. Abengourou abrite le plus grand hôpital de l'intérieur du pays et un institut de formation professionnelle agricole. Sur le plan administratif, Abengourou est à la fois une commune et le siège d'une sous-préfecture du département d'Abengourou, avec Banga Amoikon en tant que maire actuel de la commune. Le département est délimité à l'est par la république du Ghana, au nord par les départements d'Agnibilékro et Daoukro, au sud par le département de Bettié, et à l'ouest par les départements d'Akoupé et Arrah.

- **Situation démographique**

Selon le recensement de 2021, le département d'Abengourou compte 430 539 habitants, répartis-en 228 768 hommes et 201 771 femmes. La ville d'Abengourou est majoritairement habitée par le groupe ethnique Anyi, une branche du peuple Akan ayant migré depuis le Ghana. En 2021, la population de la sous-préfecture d'Abengourou s'élevait à 164 424 habitants. La densité de population dans la région est d'environ 32 habitants par kilomètre carré. La population est cosmopolite, composée à la fois d'autochtones Agnis, d'allochtones (Baoulé, Sénoufo, Lobi, etc.), et d'allogènes.

- **Organisation socioculturelle**

L'histoire du peuplement d'Abengourou et sa région est quelque peu liée à l'histoire du peuplement du grand groupe AKAN, auquel appartiennent les Agni N'Denye, peuple autochtone de la ville. Selon les sources documentaires, les Agni N'Denye viennent d'ANUANUAN, un gros village qui jadis se trouvait au « GHANA » et où les ancêtres vivaient avec les Baoulé, les Akye, les Sanwi et les Morofwe. Les premières vagues de peuplement de la région se situent dans la première moitié du 18ème siècle.

Ils fondent successivement plusieurs royaumes, dont celui du N'Denye et de Béttié correspondant à l'actuel département d'Abengourou. La formation du royaume de l'Indenié (N'Denye) est relativement récente. Elle date de l'époque coloniale et est marquée par l'avènement au trône de Nanan BOA KOUASSI successeur d'AMOAKON Dihye, chef du village d'Abengourou en 1910.

Avec l'introduction des cultures du cacao et du café dans la région, la capitale de l'Indénié a eu très tôt besoin de main-d'œuvre pour ses plantations. Dès lors, la région fut le théâtre de grandes migrations des gens venus du Nord de la Cote d'Ivoire, du Mali, de l'actuel Burkina Faso.

En effet, de 1932 à 1957, la migration dans l'Indénié est essentiellement alimentée par l'arrivée massive de populations d'origine voltaïque (actuel Burkina-Faso). Ces immigrants étaient principalement des travailleurs saisonniers qui retournaient au Burkina-Faso à la fin de la campagne agricole.

Aujourd'hui, avec le développement de la ville et son influence continuelle sur les zones environnantes, Abengourou s'est enrichie de nombreuses autres communautés ivoiriennes venues du Nord, du Centre, de l'Est et de l'Ouest ; mais aussi des communautés étrangères d'Afrique et d'ailleurs.

- **Situation économique**

L'économie du département d'Abengourou est largement ancrée dans le secteur primaire, avec une forte dépendance à l'agriculture. La culture traditionnelle du café et du cacao a cédé la place à la production d'hévéa, de palmiers à huile et d'anacardes. L'élevage est principalement de type traditionnel, avec une concentration de l'élevage bovin entre les mains des Peuls d'origine burkinabè, malienne et nigérienne. La pêche est pratiquée de manière artisanale, mais la production est insuffisante pour satisfaire la demande en poisson.

Le secteur secondaire est relativement faible, se limitant à l'artisanat, aux microentreprises de transformation agricole, ainsi qu'à l'industrie du bois et du caoutchouc. Cependant, certaines entreprises de transformation de bois rencontrent des difficultés opérationnelles, notamment en termes d'approvisionnement.

Le secteur tertiaire, en particulier le commerce, prospère à Abengourou, avec un accent sur la commercialisation des produits agricoles, tels que le café, le cacao et les produits vivriers. La ville abrite des agences bancaires, y compris celles de la BCEAO, de la SGBCI, de la BIAO, de la BICICI, d'ECOBANK, de la BNI et de la SIB, ainsi que des caisses d'épargne et des institutions de microfinance. Cependant, les banques commerciales sont davantage orientées vers les entreprises, les fonctionnaires et les secteurs urbains, laissant les microfinances chercher à capter l'épargne des zones rurales.

- **Situation du système sanitaire**

Abengourou dispose d'une bonne couverture sanitaire. Selon la carte sanitaire, il existe plusieurs structures sanitaires fonctionnelles qui s'occupent de la santé des populations. Ce sont :

les formations sanitaires urbaines ; les centres de santé; les dispensaires ruraux ; les structures sanitaires privées.

Les formations sanitaires urbaines sont au nombre de sept (07) dans la ville d'Abengourou. Le CHR (Centre Hospitalier Régional), formation sanitaire de référence couvre les communes, les Sous-Préfectures d'Arrah, Adzopé, Akoupé, Béttié, Niablé, Agnibilékro, Bondoukou, Bongouanou, Daoukro et Tanda. Il dispose de 139 lits d'hospitalisation. Outre le CHR, Abengourou dispose plusieurs autres structures sanitaires publiques et privées que sont :

le Centre Antituberculeux (CAT) ; le Service de Santé Scolaire et Universitaire (SSSU); le Dispensaire Urbain ; le Dispensaire de Dioulakro ; la PMI (Protection Maternelle Infantile) ; la Maternité de Cafetou ; deux (02) cliniques privées (Cliniques Marguerite et Clinique Générale) ; une (01) PMI ou PM appartenant à une Mission Religieuse Américaine ; cinq (05) Infirmeries privées ; un (01) cabinet dentaire privé.

Une antenne d'Institut National d'Hygiène Publique (INHP) chargée de l'assainissement de l'environnement et de la vaccination existe également dans la ville.

- **Situation du système éducatif**

Abengourou compte 29 écoles préscolaires avec effectifs de 2374 élèves encadrés par 119 enseignants dont 1 homme. Au niveau primaire, on compte 89 établissements primaires d'une capacité de 513 salles pour 24130 élèves encadrés par 579 Instituteurs, dont 262 femmes. Concernant l'enseignement secondaire, on dénombre 14 établissements d'une capacité de 287 salles de classes pour un effectif de 18249 élèves, encadrés par 556 enseignants dont 77 femmes.

- **Situation des Infrastructures et équipements**

Les infrastructures et équipements du département d'Abengourou offrent un accès relativement satisfaisant aux services essentiels. En matière d'adduction en eau potable, plus de 70% des localités, y compris les chefs-lieux de département et de sous-préfecture, ont accès à l'eau potable, principalement fournie par des Pompes à Motricité Humaine (PMH). La ville d'Abengourou bénéficie de deux châteaux d'eau approvisionnés depuis le barrage hydraulique d'Adaou, tandis que le réseau de la SODECI couvre 70% de la ville.

La couverture en électricité est considérable, avec environ deux tiers des villages électrifiés grâce à l'initiative gouvernementale. En ce qui concerne les télécommunications, la plupart du département est desservie par les principales compagnies de téléphonie mobile, telles qu'Orange, MTN et Moov, bien que certaines localités plus éloignées puissent encore avoir un accès limité à ces services.

- **Situation de la protection sociale**

Le Centre Social d'Abengourou offre une vaste gamme de services de protection sociale à la population locale. Parmi les services les plus notables figurent la Protection de l'Enfant, qui a touché 3 500 enfants en 2022. Le service vise à prévenir les violences basées sur le genre (VBG) et à soutenir les victimes. En 2022, 280 cas de VBG ont été signalés et traités, montrant l'impact significatif du centre dans la protection des enfants.

Le volet de Nutrition du centre a atteint plus de 2 000 personnes l'année dernière. Il s'agit notamment de campagnes d'éducation sur l'allaitement maternel exclusif, la promotion de l'hygiène alimentaire et environnementale, et le suivi des enfants souffrant de malnutrition modérée. Les interventions en nutrition ont eu un impact direct sur la santé de la population locale, avec une diminution de 30 % des cas de malnutrition modérée en 2022.

L'Assistance aux Orphelins et Enfants Vulnérables (OEV) est un pilier essentiel du centre, touchant 600 OEV en 2022. Les services comprennent un soutien psychosocial, scolaire, médical, alimentaire, juridique et l'orientation vers des programmes de formation et d'insertion professionnelle. L'année dernière, 80 % des OEV ont montré une amélioration significative de leurs performances scolaires, grâce à l'assistance fournie par le centre.

Le service d'Assistance aux Personnes Âgées a identifié 150 personnes âgées en situation de vulnérabilité en 2022. Ces personnes ont reçu un soutien psychosocial,

administratif, juridique, médical, alimentaire et nutritionnel. Le centre a réussi à réintégrer 40 % de ces personnes âgées dans leurs familles, offrant ainsi une meilleure qualité de vie.

L'Assistance aux Personnes en Situation de Handicap a touché 80 personnes en 2022, en offrant un soutien spécifique à chaque type de handicap. Le centre a permis à 70 % de ces personnes en situation de handicap d'améliorer leur accès aux soins de santé et de bénéficier d'une meilleure qualité de vie.

Le service de Suivi-Évaluation du Centre Social d'Abengourou garantit que ces données sont collectées et analysées régulièrement pour suivre l'efficacité des programmes et adapter les services en conséquence.

Ces données statistiques soulignent l'importance du Centre Social d'Abengourou dans la fourniture de services de protection sociale essentiels à la communauté locale, améliorant la vie de milliers de personnes chaque année.

1.6.2.1.3.7. Région du Worodougou

La région du Worodougou, située dans le nord-ouest de la Côte d'Ivoire, comprend les départements de Seguéla et de Kani (département cible du sous-projet), avec Séguéla comme chef-lieu, située à 516 kilomètres d'Abidjan. La région compte une population de 429 812 habitants, avec une répartition équilibrée entre les hommes (219 456) et les femmes (191 172). La région est caractérisée par une grande diversité ethnique, avec des autochtones Koyaka, des allogènes Sénoufo, ainsi que des ressortissants d'autres groupes ethniques ivoiriens et de pays africains voisins. On y trouve également des populations étrangères, notamment européennes, américaines et chinoises.

Les femmes jouent un rôle essentiel dans l'agriculture et la commercialisation des produits vivriers, contribuant ainsi aux charges familiales. Cependant, malgré leur contribution économique significative, elles peuvent faire face à une certaine marginalisation. Les violences basées sur le genre sont peu fréquentes dans la région, bien que la situation des femmes évolue progressivement avec les générations nouvelles. La chefferie traditionnelle villageoise est également présente, bien que certaines remises en cause de son mode de désignation puissent menacer la cohésion sociale.

Département et Commune de Kani

- **Situation géographique et démographique**

Selon les données géographiques, le Département de Kani fait partie du District du Woroba et de la Région Administrative du Worodougou, situé au nord-ouest, au-dessus du 8e parallèle, Né de la scission du Département de Séguéla dont il a fait partie durant plusieurs années, le Département de Kani a été créé par Décret n°2008-248 du 11 septembre 2008. Il a ouvert ses portes le 07 avril 2009, date de prise de service de son premier Préfet.

Il est limité :

- au Nord par les Départements de Boundiali, de Madinani et d'Odiénné ;
- au Sud par le Département de Séguéla ;
- à l'Est par les Département de Mankono et de Dianra
- à l'Ouest par le Département de Touba

Kani, Chef-lieu de Département est distant de cinquante-trois (53) kilomètre de Séguéla, Chef-lieu de la Région du Worodougou et de six cent trente-cinq (635) kilomètres d'Abidjan, la capitale économique.

Le Département de Kani couvre une superficie de 5650 km2 répartis entre quatre (04) Sous - préfectures qui le composent et qui en constituent le ressort territorial. Ce sont les sous-préfectures de Kani, Djibrosso, Morondo et Fadiadougou.

- **Situation démographique**

Selon le nouveau Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2021, la population du département de Kani est estimée à un total de 410 628 habitants (avec 55 109 habitants à Kani), comprenant 219 456 hommes et 191 172 femmes. Ce département est le résultat d'un brassage de divers groupes ethniques, les Koyaka étant les premiers occupants du sol, suivis des allogènes Sénoufo. Actuellement, la région reflète la diversité de la population ivoirienne, avec la cohabitation des autochtones Koyaka, des allogènes Sénoufo, et des communautés Wê, Dida, Gouro, Baoulé, Agni, Malinké, ainsi que des ressortissants d'autres pays africains et même d'origine européenne et américaine. Ces populations vivent harmonieusement dans 58 villages, dont 12 sont situés dans la zone communale de Kani, ainsi que plusieurs campements, principalement peuplés par des allochtones et des allogènes.

- **Situation des Infrastructures et équipements**

La situation des infrastructures et équipements du département de Kani présente divers aspects. En ce qui concerne l'état de la voirie, le département souffre de routes en mauvais état, notamment les pistes villageoises qui manquent d'entretien régulier. Toutefois, le Ministère de l'Équipement et de l'Entretien Routier a entrepris des efforts pour améliorer certaines routes, notamment la route internationale.

En ce qui concerne les infrastructures électriques, la majorité des localités, y compris les chefs-lieux de sous-préfecture et de gros villages, sont connectées au réseau électrique national. Cependant, la fourniture en électricité est sujette à des coupures persistantes, en particulier pendant la saison des pluies.

Au niveau des établissements bancaires, plusieurs banques sont présentes dans la ville de Kani, notamment la Banque Atlantique de Côte d'Ivoire (BACI), la Banque Nationale d'Investissement, et la Société Générale de Côte d'Ivoire.

En ce qui concerne l'approvisionnement en eau potable, la ville de Kani dispose d'un château d'eau avec deux stations de traitement, mais leur capacité est insuffisante pour desservir l'ensemble de la population. Des efforts ont été faits pour augmenter la production d'eau, mais des problèmes persistent, notamment des débits faibles des forages.

En ce qui concerne les infrastructures téléphoniques, le département est bien couvert par les réseaux de téléphonie mobile, bien que certaines zones connaissent des perturbations récurrentes en raison du manque d'installations d'équipement. Le téléphone fixe est principalement disponible dans le chef-lieu de département.

- **Typologie de l'habitat**

Le département de Kani présente une diversité de typologies d'habitat. On y trouve principalement des constructions modernes et durables, typiquement des maisons en dur couvertes de tôle, prédominantes en milieu rural. En milieu urbain, les habitations sont plus modernes, avec des villas de haut ou moyen standing, principalement dans les quartiers résidentiels de la commune de Kani. Les habitats de haut standing sont caractérisés par des résidences individuelles ou collectives de qualité supérieure, tandis que les habitats de moyen standing sont plus économiques et se présentent sous forme de maisons en bande ou en hauteur. En revanche, les habitats précaires ou de bas standing, construits avec des matériaux de récupération tels que la terre battue, sont de moins en moins fréquents, car la zone tend à s'urbaniser davantage.

- **Situation du système sanitaire**

Le département de Kani dispose de plusieurs structures sanitaires publiques, dont un Hôpital Général, trois Centres de Santé Urbains (CSU), et quatre Centres de Santé Rural (CSR), totalisant huit établissements de santé au total, auxquels s'ajoutent cinq services de maternité. L'Hôpital Général est bien équipé, comprenant un bloc opératoire, un cabinet dentaire, un laboratoire, un service de radiologie et un service biomédical. Le département bénéficie d'un personnel de santé composé de huit médecins, deux pharmaciens, 34 infirmiers diplômés d'État, 14 sages-femmes, 18 techniciens supérieurs en santé, et 23 aides-soignants, pour un total de 99 professionnels de la santé. Cette infrastructure et les ressources humaines associées contribuent à la fourniture de services de santé essentiels au sein du département de Kani.

- **Situation économique**

La situation économique du département de Kani est caractérisée par une diversité de cultures industrielles, dont le coton, l'anacarde, et le cacao, occupant de vastes étendues de terres. La culture du coton, bien que délaissée après la crise de 2002, montre un regain d'intérêt, principalement dans les sous-préfectures de Kani et Fadiadougou, générant des revenus significatifs pour les producteurs malgré les menaces d'insectes. L'anacarde a également connu une amélioration des rendements grâce à la sensibilisation et à la formation des producteurs. Les noix de cajou sont devenues un produit de qualité. Les plantations de cacao se développent progressivement dans le département, et Kani est devenue une zone de production de premier plan. Le commerce, le transport, le tourisme, et l'artisanat sont des secteurs économiques en émergence, notamment avec la tenue de marchés hebdomadaires, la croissance du secteur des transports, et le potentiel touristique de cinq sites dans la région. Cependant, l'artisanat est relativement peu développé en raison de liens

historiques avec les régions voisines, bien que des campagnes de sensibilisation soient envisagées pour encourager la production locale d'articles artisanaux.

- **Situation de la Protection Sociale**

Le centre de protection sociale de Kani, opérant depuis 1982 et dirigé par son actuel directeur depuis novembre 2022, occupe un rôle essentiel dans le développement du capital humain et l'émancipation individuelle du département de Kani ainsi que de la région du Worodougou. En effet, Le centre de protection sociale de Kani aide les individus et leurs familles, et plus particulièrement les ménages pauvres et vulnérables, à affronter les crises et les chocs, trouver un emploi, gagner en productivité, investir dans la santé et l'éducation de leurs enfants, et protéger ceux qui vieillissent.

Concernant les activités du centre social de Kani, il faut dire que le centre social mène des actions de sensibilisation ou les cas de violation des droits des enfants sont toujours dénoncés d'une manière ou d'une autre. Tous les leaders communautaires, religieux et communaux collaborent avec le centre social La majorité des enseignants contribuent au signalement des cas de mariage précoce des élèves.

Les femmes sont un pilier du fonctionnement des communautés locales. Elles sont responsables de la production et la commercialisation du vivrier dans la région. Avec les revenus qu'elles génèrent, elles participent avec leur mari aux charges de leur famille. Malgré tout, leur considération dans la société prête à une forme marginalisation.

Les situations de Violence Basées sur le Genre sont négligeables dans la région nonobstant le statut de la femme qui tend à évoluer avec la mentalité des générations nouvelles.

La région du Worodougou dispose de deux centres sociaux sur son territoire pour desservir les besoins de sa population. Ces deux infrastructures sociales sont situées dans les villes de Séguéla et de Kani. La présence d'un centre social à Séguéla, chef-lieu de région, et d'un second à Kani, assure une couverture minimale des services d'aide sociale et d'accompagnement de la population sur le Worodougou. Bien que lacunaire, la présence des deux antennes sociales à Séguéla et Kani assurent un minimum de prise en charge dans le domaine social au Worodougou. Mais un maillage plus serré complété par des centres additionnels permettrait une meilleure couverture des services.

La planche ci-après présente quelques équipements et infrastructure de la ville de Kani

Vue d'une rue de Kani

Point GAB BNI

Point de Orange Money

Agence SODECI

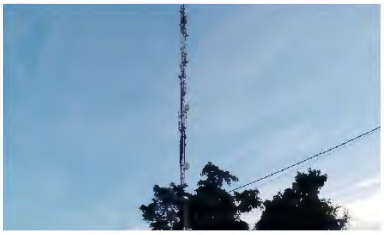
Réseau de télécommunication

Station-Service

Planche 1 : Illustration de quelques équipements et infrastructure de la ville de Kani

Source : BEDA A., Septembre 2023

1.6.2.1.3.8. District Autonome d'Abidjan

Le District Autonome d'Abidjan, créé en 2011, est une entité administrative située dans le sud de la Côte d'Ivoire, englobant les dix anciennes communes d'Abidjan et quatre sous-préfectures. Il s'étend sur une superficie de 2 119 km² et est délimité par les départements d'Agboville et Sikensi au nord, l'océan Atlantique au sud, les départements de Dabou et de Jacqueville à l'ouest, et les départements d'Alépé et de Grand-Bassam à l'est.

En 2021, le District d'Abidjan comptait 6 321 017 habitants, avec une croissance démographique moyenne de 3,96 % par an entre 2014 et 2021. Sa population est diversifiée, comprenant diverses communautés ivoiriennes et des ressortissants de pays étrangers.

Sur le plan politique, le District est organisé avec des maires élus pour les communes et des sous-préfets nommés pour les sous-préfectures. La structure politique et administrative est complétée par une organisation traditionnelle basée sur l'appartenance ethnique et géographique. Les autochtones sont principalement les Tchamans et les Akyés, qui ont une organisation sociale basée sur le système des générations pour désigner les chefs de village.

Le District d'Abidjan est également un centre économique vital. Il possède un secteur primaire actif avec des activités agricoles, de pêche et de culture maraîchère, en plus de l'exploitation de produits agricoles tels que le cacao et le café. Le secteur secondaire est marqué par l'industrie agroalimentaire, textile, chimique, et l'électricité, avec la production de gaz en croissance constante. Le secteur tertiaire est fortement représenté par des institutions financières internationales, des entreprises de construction, d'énergie, de télécommunications, de transport, d'hôtellerie, et de commerce.

L'habitat dans le District varie en fonction de l'architecture et des matériaux de construction. Les quartiers viabilisés disposent d'infrastructures de base telles que l'eau potable, l'électricité, et les écoles. La santé et l'hygiène publique sont gérées par un système de santé à plusieurs niveaux, avec des hôpitaux généraux et des centres de santé de base. Des programmes de lutte contre les épidémies et les endémies sont également en place, financés par des organisations internationales. Cependant, les services d'hygiène sont souvent inefficaces sur le terrain en raison du manque de moyens.

Le DAA constitue la circonscription administrative la plus couverte en terme de structures sociales. Il compte de nombreux centres sociaux et centres d'éducation spécialisée répartis dans les communes, avec notamment :

- Centre sociaux : 15 centres sociaux à Abobo, Adjamé (2 centres), Attécoubé, Yopougon (3 centres), Cocody (3 centres), Port-Bouët, Koumassi, Treichville (2 centres). Leurs missions concerne principalement la prise en charge des jeunes et handicapés, amélioration des conditions de vie, éducation familiale, santé maternelle et infantile.
- Centre d'éducation spécialisé : 7 centres à Abobo, Adjamé, Port-Bouët (2 centres), Koumassi, Treichville. Ils ont la charge d'encadrement et réinsertion d'enfants en difficultés, orphelins du VIH/SIDA.

a. Commune de Yopougon

- **Situation administrative**

La Commune de Yopougon est une collectivité territoriale qui a été créée par la loi n°78-07 du 09 janvier 1978 portant création des communes de plein exercice en Côte d'Ivoire et organisée par la loi n°80-1180 du 17 octobre 1980, modifiée par la loi n°85-578 du 29 juillet 1985 n°95-608 ainsi que le n° 95-611 du 03 août 1995. Elle est située à l'Ouest du District Autonome d'Abidjan et délimitée au Nord par les communes d'Abobo et d'Anyama, au Sud par la Lagune Ebrié, à l'Est par la commune d'Attécoubé et à l'Ouest par la commune de Songon. Yopougon est la plus grande commune de la Côte d'Ivoire avec une superficie de 153,06 km² soit 7,4% de la superficie du District d'Abidjan. Le territoire communal de Yopougon est composé de 14 quartiers à savoir : SELMER, Nouveau Quartier, Toits Rouges, SIDECI, SOGEFIHA, Wassakara, GESCO, Port-Bouët 2, Zone industrielle, Niangon Sud, Camp militaire et Maroc. La Commune compte également onze (11) villages répartis entre les Atchan et les Akyé. Ce sont Adiopodoumé, Andokoi, Azito, Niangon Adjamé, Niangon Attié, Niangon Lokoa, P.K.17, Yopougon Kouté, Yopougon Santé, Yopougon Attié, Béago et le groupe île Boulay.

Le quartier de la commune de Yopougon concerné par le sous-projet de protection sociale est : Cité MACA.

- **Situation démographique**

La commune de Yopougon demeure densément peuplée. Elle est passée de 688 235 habitants (RGPH 1998) à 1 071 543 habitants, aux nombres desquels 523 493 hommes et 584 050 femmes (RGPH 2014) à 1 571 065 habitants dont 795 445 hommes et 775 622 femmes soit un taux d'accroissement annuel moyen de 3,8%. La population totale de la commune de Yopougon se repartie dans 349 480 ménages, pour une taille moyenne par ménages de 4.5%.

Sur le plan historique, le territoire était essentiellement peuplé de tribus Atchan (Ebrié) et Akyé. Aujourd'hui, la Commune de Yopougon est composée de presque toutes les communautés d'origine ivoirienne des Groupes culturels Kwa (Agni, Alladian, Baoulé, etc.), Krou (Bété, Dida, Wè, etc.), Mandé (Malinké, Yacouba, etc.) et Gur (Sénoufo,

etc.), ainsi qu'une importante diaspora des pays de la CEDEAO, d'autres africains, les Libanais, etc. Les populations présentes dans les quartiers traversés par le projet présentent des caractéristiques hétérogènes.

- **Situation de sociopolitique et culturelle**

D'une manière générale, la population est soumise à l'organisation politique et administrative générale consacrée par le pouvoir étatique. Toutefois, la gestion administrative de la commune de Yopougon est assurée par un Conseil Municipal élu par des administrés pour un mandat de cinq (5) ans, renouvelable. Dans la commune de Yopougon, le quartier bénéficiaire du sous-projet le projet possède une organisation propre et atypique basée sur les chefferies de quartiers, de communautés et sur des comités de gestion de sous-quartiers. Il y existe aussi des organisations et associations des groupes sociaux, notamment celles des jeunes et des femmes.

Les populations autochtones de la commune de Yopougon appartiennent au groupe culturel Kwa. Il s'agit plus précisément du sous-groupe culturel Lagunaire (Ebrié) et du sous-groupe culturel Akan (Akyé). On distingue généralement, l'organisation sociale des autochtones de celle des communautés allochtones et allogènes.

Les Kwa appliquent le système de la double-parenté ou double-filiation. Dans ce système, l'enfant garde des liens solides aussi bien de son matrilignage que de son patrilignage. Les successions de toutes sortes se font dans le clan de la mère, de frère à frère utérin et d'oncle à neveu utérin. L'expression culturelle et religieuse des Kwa est basée sur le poids à peser l'or et sur l'animisme ; néanmoins, ils adorent les divinités naturelles (des cours d'eau, des montagnes et des forêts) et des divinités surnaturelles. Ils pratiquent le culte des ancêtres.

L'organisation politique repose en grande partie sur les classes d'âge et leur calendrier qui comporte une semaine de six jours. Chez les Atchan (Ebrié) et les Akyé qui pratiquent le système des classes d'âge, la gestion du pouvoir est programmée et régie par la tradition. Ce système se caractérise par l'alternance au pouvoir des générations dans un village donné. Le chef du village est désigné parmi les pairs de la génération au pouvoir selon les valeurs sociales et culturelles propres relatives à la filiation familiale.

La génération ou classes d'âge au pouvoir a pour rôle la gestion des affaires politiques, économiques et culturelles du village, qui parfois s'étend au-delà des limites du village, sur des espaces annexes occupés majoritairement par des étrangers. Populations allochtones et allogènes, quant à elles, sont plus ou moins organisées au niveau des quartiers ou villages, de la commune. Malgré leur intégration dans la population hôte, elles observent les us et coutumes de leurs régions et pays d'origine.

- **Situation économique**

- ***Activités du secteur industriel.*** La commune de Yopougon est un centre important d'activités industrielles notamment avec sa zone industrielle qui dispose d'environ trois cents (300) entreprises qui représentent le secteur formel. A côté de ce secteur se développe celui de l'informel.

- **Activités du secteur bancaire.** Plusieurs grandes banques nationales et internationales se partagent l'espace financier de la commune (SGBCI, ECOBANK, la BIAO, BICIC, BNI, BHCI, etc.), mais aussi des entreprises de financements de micro-projets qui servent de banques pour les opérateurs (COOPEC, CREI-COOPERAGRI et CECP)

- **Activités des secteurs du commerce, des services et de l'agriculture.** La commune abrite des hôtels, des stations-services, des réseaux de distribution de produits vivriers et d'alimentation, des marchés de proximité qui regroupent des milliers de commerçants, de vendeurs et des buvettes, des salons de coiffures, etc.

Les activités agricoles portent sur les cultures maraichères, les cultures vivrières (manioc, banane, etc.), les activités agropastorales.

Le quartier de la cité MACA abrite aussi de nombreuses activités commerciales telles que : coiffure, vente d'attiéké, cabine cellulaire, maquis, cabarets et restaurants, etc.

- **Habitat et équipements**

La commune de Yopougon présente plusieurs types d'habitat. Dans l'ensemble ce sont des habitats de type évolutif et économique réalisé par des privés, des constructions réalisées dans le cadre d'opérations immobilières par des Sociétés d'Etat (SICOGI, SOGEFIHA, etc.) ou de type privé (SIDECI, LAURIERS, etc.). Toutefois, les constructions modernes contrastent avec des zones d'habitats précaires construits en banco et/ou en matériaux de récupération.

Les quartiers précaires se trouvent dans toutes les communes d'Abidjan. Ces quartiers sont pour la plupart dépourvus d'infrastructures socio-économiques de base et difficiles d'accès en raison de leur localisation dans des zones non constructibles. Les sites viabilisés dans la commune de Yopougon bénéficient d'équipements socio-économiques de base. Ils sont connectés aux réseaux de distribution d'eau potable, d'électricité, de téléphone. Les rues des quartiers sont pour la plupart bitumées et drainées. Les quartiers populaires sont peu fournis en voiries bitumées et en ouvrages d'assainissement. L'on note l'existence de différentes sortes d'équipements, en particulier des établissements éducatifs, sanitaires, socio culturels, ludiques, etc.

Le quartier de la cité MACA concerné par le projet est du type évolutif et économique avec des immeubles par endroits. Il cohabite avec la Maison d'Arrêt et de Correction d'Abidjan (MACA).

Quant au centre de social en question, il est vétuste et implanté dans un environnement peu salubre. Il est par ailleurs squatté par un centre de santé.

- **Situation du Réseau routier et transport**

Le territoire de Yopougon dispose d'un réseau de voirie de 811 km, dont 31% sont revêtus. Elle est traversée par deux principaux axes de circulation : la Voie express Est-Ouest (carrefour SIPOREX Palais de justice) et le Boulevard du Nouveau Quartier (Carrefour de la Maison des Enseignants jusqu'à Abobo-Doumé). A partir de ces deux axes, plusieurs routes quadrillent l'espace communal. Les moyens de déplacements sont assurés par le transport public incarné par la SOTRA (Société de Transport

Abidjanais), les taxis compteurs, les mini cars appelés communément Gbaka, et les wôrosworôs (taxis communaux).

Le centre social de la cité MACA est rattaché au réseau routier bitumé desservant la zone industriel de Yopougon, la commune d'abobo en passant par la prison civile.

- **Situation du système sanitaire**

La couverture sanitaire de zone du projet est bonne avec la présence d'établissements sanitaires publics et privés, pour répondre aux besoins de santé de la population.

En effet, la commune de Yopougon dispose d'un Centre Hospitalier Universitaire (CHU), un centre de Protection Maternelle et Infantile (PMI) et surtout des Centres de Santé à base Communautaire dont dispose chaque quartier. Ces centres de santé sont créés par le gouvernement afin de permettre à la population d'accéder aux soins. Ils sont pourvus des services de maternité, d'hospitalisation, de dentistes, de pédiatrie et des pharmacies.

La population est impliquée à travers un conseil d'administration. La commune compte environ 08 formations sanitaires à base communautaire, 03 centres de santé à base communautaire et des dispensaires urbains.

La cité MACA bénéficie d'un centre de santé qui est contigu au centre social.

- **Situation du système éducatif**

Il existe dans la Commune de Yopougon, comme dans le système éducatif ivoirien, des écoles publiques et des écoles privées.

- Ecoles primaires

Au niveau de l'Enseignement Primaire, la Commune compte 367 écoles primaires publiques et privées.

- Ecoles publiques secondaires

La commune de Yopougon possède plusieurs écoles secondaires :

- Lycée Municipal Pierre Gadié,
- Lycée Municipal Simone Ehivet Gbagbo,
- Lycée Technique de Yopougon,
- Lycée Professionnel de Yopougon,
- Lycée Moderne des jeunes filles de Yopougon.

A côté de ces écoles publiques les établissements privés sont également très implantés dans la Commune.

Le quartier de la cité MACA qui abrite le sous-projet possède en son sein des écoles primaires et maternelles.

- **Situation de la protection sociale**

Le rapport d'activités du Centre Social de Yopougon Cité Maca pour la période de janvier à décembre 2022 met en lumière la situation de la protection sociale au niveau de la commune de Yopougon à travers les services offerts et les résultats obtenus en matière de protection sociale. Au total, 5 565 usagers ont fréquenté le centre, dont 622

hommes et 4 274 femmes. Ces services comprenaient la protection familiale, l'éducation, la nutrition, la vaccination, les démonstrations diététiques, et la réhabilitation nutritionnelle, entre autres.

Le centre a pris en charge les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, et les enfants, sans signaler de conflits familiaux ou sociaux. Des activités de prévention, de prise en charge, et d'accompagnement ont été réalisées pour 25 enfants, dont 21 ont bénéficié d'une prise en charge sur place et 2 ont été référés à d'autres structures.

Des séances de sensibilisation et d'évaluation nutritionnelle ont été menées pour les enfants de 0 à 23 mois, avec la réhabilitation de 2 enfants atteints de malnutrition aiguë modérée et le renvoi de 8 enfants atteints de malnutrition aiguë sévère vers des structures sanitaires.

Le centre a également organisé des séances de sensibilisation sur les Violences Basées sur le Genre (VBG) et a réussi à gérer plusieurs alertes de VBG, offrant un soutien psychosocial aux victimes, y compris des procédures de plainte auprès des autorités compétentes.

En ce qui concerne les personnes âgées de la commune, le centre a fourni un soutien psycho-social, administratif, et médical pour répondre à diverses vulnérabilités, notamment des problèmes de santé, financiers, nutritionnels, et des conflits familiaux. Des visites à domicile ont été effectuées pour répondre à leurs besoins.

Le centre a également mené des séances de sensibilisation sur la Couverture Médicale Universelle (CMU) et a réussi à enrôler 850 personnes à la CMU, avec 26 personnes indigentes bénéficiant du Régime d'Assurance maladie. Les cartes de la CMU sont en cours de distribution.

Enfin, le projet des Filets sociaux Productifs a touché 2 616 ménages bénéficiaires dans la commune de Yopougon. Ce projet a amélioré leurs conditions de vie grâce à des activités génératrices de revenus pour plus de 600 femmes et des transferts monétaires pour 455 enfants. La majorité des ménages ont également eu accès à des logements décents, de l'eau potable, et de l'électricité.

b. Commune de Port-Bouët

- **Situation géographique**

La Commune de Port-Bouët se trouve entre l'océan Atlantique et la lagune Ébrié. Délimitée au Nord par les communes de Koumassi et de Marcory, au Sud par l'océan Atlantique, à l'Est par les villes de Bingerville et de Grand-Bassam, à l'ouest par le Département de Jacqueville et la commune de Yopougon. Elle s'étend le long du littoral maritime sur près de 30 km d'Est en Ouest pour une superficie de 111 km2, représentant environ 12,3 % de l'agglomération d'Abidjan. La commune de Port-Bouët est divisée en différents quartiers dont la Zone centre, Vridi- cité, Derrière warf, Jean-Folly, Adjouffou, Gonzaqueville, Vridi- canal, Vridi- Zimbabwé, Toviato, Anani et Bénogosso.

- **Situation démographique**

La commune de Port-Bouët renferme une population 618 795 habitants (RGPH, 2021) dont 321 726 hommes et 297 070 femmes. Le rapport de masculinité est de 108 %. Elle abrite 146 903 ménages.

- **Situation Sanitaire**

Le District sanitaire de Koumassi-Port-Bouët-Vridi compte 33 Etablissements Sanitaires de Premier Contact (ESPC), 47 pharmacies privées et 02 Hôpitaux Généraux (HG).

Au niveau du District sanitaire de Port-Bouët, les maladies les plus récurrentes sont les cas d'Infection Respiratoires Aigües (IRA), les cas de Paludisme, les cas d'Anémie chez les enfants de moins de 5 ans et les cas de diarrhée.

- **Situation des infrastructures et équipements**

Infrastructures communautaires

La commune de Port-Bouët possède un plan de lotissement moderne composé de maisons individuelles, d'habitat sur cours communes et d'habitat collectif construit par des opérations immobilières de type privé (SIPIM, SOGEFHIA, les cités ASECNA, ANAC, SODEXAM, etc.). Les constructions bénéficient des commodités de bases, notamment l'adduction en eau potable, l'électricité, le téléphone et le réseau d'assainissement collectif ou individuel.

Outre ces constructions modernes, il existe des poches d'habitats précaires construits en banco et/ou en matériaux de récupération. Au total, on y a dénombré douze (12) quartiers précaires qui ont été regroupés en 7 grandes zones : Cimetière, Derrière Wharf, Adjouffou, Gonzagueville, VridiPlage, Vridi Canal. Ces quartiers précaires ne possèdent des infrastructures socioéconomiques de base insuffisantes.

Eau potable

La commune de Port-Bouët est alimentée en eau potable par la Société de Distribution d'Eau en Côte d'Ivoire (SODECI). Cependant, certaines populations des quartiers précaires de ces communes notamment Jean Folly, Adjouffou continuent de s'approvisionner auprès des revendeurs d'eau installés de façon anarchique dans des conditions insalubres.

Electricité

La commune de Port-Bouët bénéficie d'une couverture de réseaux électrique de la Compagnie Ivoirienne d'Electricité (CIE). Toutefois, des efforts restent à faire dans les quartiers précaires. Dans ces quartiers, plusieurs rues manquent d'éclairage.

Certains habitants accèdent à l'électricité sans pour autant posséder de compteur. Ainsi, les fils électriques s'entremêlent sur les toits donnant lieu à des raccordements ou branchements anarchiques. Cette situation n'est pas sans conséquences graves dans ladite localité : incendies, coupures incessantes, etc.

La Téléphonie

A l'instar de l'ensemble des communes d'Abidjan, la Port-Bouët bénéficient de la couverture du réseau de téléphonie fixe géré par Côte d'Ivoire Télécom. Elle est également couverte par l'ensemble des réseaux de téléphonie mobile exerçant en Côte d'Ivoire. Elle a également accès à la connexion Internet haut débit, lignes spécialisées et l'ADSL alimentées par plusieurs fournisseurs : Côte d'Ivoire Telecom et sa filiale locale d'Orange, Africa On Line, Globe Access et Afnet.

Réseau routier

Le réseau routier à Port-Bouët est principalement axé sur l'accès à l'aéroport, mais il comporte également des routes qui dépendent de la commune au reste de la ville d'Abidjan. Il se présente comme suit :

- Accès à l'aéroport : La principale artère routière à Port-Bouët est l'Avenue Christiani, qui mène directement à l'aéroport international Félix-Houphouët-Boigny. Cette avenue est une route majeure et bien entretenue, essentielle pour le transport des passagers et des marchandises vers et depuis l'aéroport.
- Liaison avec la ville : Port-Bouët est connecté au reste d'Abidjan par un réseau de routes secondaires. L'Autoroute du Nord (Autoroute du Nord Sud d'Abidjan), qui relie Abidjan à d'autres villes du pays, passe également à proximité de Port-Bouët, offrant un accès facile aux quartiers environnants.
- Infrastructures et services : En plus des routes principales, Port-Bouët dispose de rues et d'avenues plus petites qui desservent la zone résidentielle et commerciale de la commune. Les infrastructures routières sont généralement en bon état, bien que la congestion de la circulation puisse être un problème aux heures de pointe.
- Transports publics : La commune est desservie par des services de transport en commun, y compris des bus (SOTRA) et des taxis, qui dépendent de Port-Bouët à d'autres parties de la ville d'Abidjan.
- Aménagements urbains : Port-Bouët est également caractérisé par des infrastructures portuaires et industrielles, en plus de la présence de l'aéroport. Les itinéraires sont conçus pour faciliter la circulation des camions et des véhicules de fret vers ces installations.

- **Situation économique**

La commune de Port-Bouët présente une économie diversifiée. Le secteur primaire y englobe des activités agricoles, telles que la culture de légumes, de salades, de gombo, d'oignons, de choux, de piments, la pêche, ainsi que l'élevage de bétail et la pêche. Le secteur secondaire est caractérisé par l'industrie agro-alimentaire, la plasturgie, la chimie, et la production de matériaux de construction. Des entreprises notables, dont la Société Ivoirienne de Raffinage (SIR), sont implantées dans cette commune. Sa position géographique côtière favorise le développement des activités portuaires, industrielles, commerciales, et de transport. Port-Bouët abrite une zone industrielle à Vridi, l'Aéroport International d'Abidjan et l'Abattoir d'Abidjan. Le secteur tertiaire prédomine en termes d'emplois, comprenant des établissements financiers,

des commerces en gros et en détail, ainsi que divers services. Les transports sont assurés par la SOTRA, des taxis individuels, et des taxis communaux. La présence de l'aéroport international, de l'abattoir, et de marchés importants, comme ceux de Port-Bouët, Adjouffou, et Jean Folly, contribue de manière significative à l'activité économique et financière de la commune.

- **Situation de la protection sociale**

La situation de la protection sociale dans la commune de Port-Bouët est principalement gérée par le Centre Social de Port-Bouët, qui joue un rôle central dans la prestation de services essentiels à la communauté. Ce centre composé de 22 membres du personnel, a pour mission de soutenir et d'améliorer les conditions de vie des résidents, en mettant un accent particulier sur les populations vulnérables.

En 2022, le Centre Social a pris en charge 383 cas sociaux, parmi lesquels figuraient 321 enfants orphelins et vulnérables (OEV) qui étaient victimes de violences basées sur le genre (VBG), dont 29 cas de viol et 39 cas de violences conjugales.

Les activités de sensibilisation et d'éducation menées par le Centre Social ont touché un total de 4 308 personnes au cours de cette année, dont 3 000 femmes, 1 108 hommes et 200 enfants. Ces campagnes ont abordé divers thèmes, tels que la santé maternelle et infantile, les violences conjugales, les maladies transmissibles, et l'importance de la Couverture Maladie Universelle (CMU).

Le Centre Social a également mobilisé 4 000 personnes pour la CMU en 2022, avec 915 personnes enrôlées pour ce programme de couverture médicale. Cette mobilisation s'accompagne d'un soutien pour l'accès aux dispositifs publics et aux programmes de soutien économique.

Enfin, le Centre Social de Port-Bouët collabore activement avec d'autres acteurs locaux, notamment des organisations non gouvernementales (ONG), les autorités municipales, les écoles, les centres de santé, et d'autres partenaires. Ces collaborations ont permis la création de 21 Associations Villageoises de Crédit et d'Épargne (AVEC) en collaboration avec les agents communautaires.

c. Sous-Préfecture d'Anyama , Village d'Akoupé-Zéudji

- **Situation géographique**

Akoupé-Zéudji, situé dans le district d'Abidjan, est une localité du sud de la Côte d'Ivoire avec une importante zone industrielle couvrant 940 hectares. Akoupé-Zéudji est, un village inclus dans la sous-préfecture d'Anyama. Sur le plan géographique, Akoupé-Zéudji se trouve à la latitude 5° 28′ 41″ nord et à la longitude 4° 09′ 07″ ouest. Anyama, une ville située à 10 km au nord d'Abidjan, est une sous-préfecture faisant partie du district autonome d'Abidjan depuis 2001.

- **Démographie**

Selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2021, la commune d'Anyama compte 389 592 habitants dont 200 517 hommes et 189 076

femmes. Elle compte 80 147 ménages. Cette sous-préfecture couvre une superficie de 745 km2 soit une densité 200 habitants au km2.

La population de la sous-préfecture d'Anyama est composée d'autochtones Attié, d'allochtones Abbey, Baoulés, Sénoufos, malinkés…, et d'une population importante d'4étrangers. La grande majorité des allogènes sont les Burkinabés qui sont employés dans les plantations industrielles. La présence des autres ressortissants de la CEDEAO : Maliens, Nigérians, Mauritaniens, Nigériens et Guinéens est également à signaler.

- **Habitat**

La commune est relativement bien lotie. On y rencontre un habitat de type moderne construit pour la plupart en matériaux durables. Ce sont des constructions simples pour la grande majorité. Toutefois, il existe quelques bâtis de type traditionnel en terre battue qu'on retrouve à quelques endroits.

- **Situation économique**

La commune d'Anyama, notamment Akoupé-Zéudji, présente une économie diversifiée couvrant les secteurs primaire, secondaire et tertiaire. Dans le secteur primaire, l'agriculture est la pierre angulaire de l'économie, englobant des cultures vivrières telles que le manioc, la banane plantain, l'igname, ainsi que des cultures maraîchères comme le gombo et la tomate. Les activités agricoles incluent également la production de palmiers à huile, d'hévéa, de cacao, de banane douce et de papaye, ainsi que l'élevage domestique de volaille. L'artisanat, comprenant la couture, la coiffure, la cordonnerie, et d'autres métiers, est répandu dans toute la région. Le secteur secondaire est dynamique, avec l'installation d'entreprises diverses, y compris des usines de cimenterie, des scieries, et d'autres industries, notamment dans la zone industrielle "Akoupé Zéudji Pk 24". Enfin, dans le secteur tertiaire, Anyama est le centre majeur de la filière cola, regroupant de nombreux producteurs et transporteurs desservant la CEDEAO. La ville compte plusieurs établissements commerciaux, des stations-service, un grand marché, de nombreuses banques nationales et internationales, et divers petits commerces, faisant de son économie un mélange vibrant de diverses activités.

- **Situation du système sanitaire**

Sur le plan sanitaire, la commune d'Anyama, dont Akoupé-Zéudji fait partie, est pourvue d'un hôpital général bien équipé, ainsi que d'un hôpital géré par les Sœurs Catholiques, le Don Orion d'Anyama. L'hôpital général a récemment renforcé ses capacités en acquérant de nouveaux équipements médicaux. De plus, un centre de santé à Christiankoi n°1 a été mis en fonction. Dans divers villages de la commune, des centres de santé locaux sont également disponibles pour la population. En complément des établissements de santé publics, la commune abrite plusieurs cliniques privées, contribuant ainsi à l'offre de soins de santé dans la région.

- **Situation du système éducatif**

Le Territoire Communal compte 48 écoles primaires dont 39 relèvent du secteur public. En ce qui concerne l'enseignement secondaire, la Commune dispose de deux (2)

grands Lycées Publics de plus de 6 000 élèves encadrés par plus 300 professeurs et éducateurs. On y trouve également 12 collèges privés dont un Technique.

- **Situation des Infrastructures et équipements**

Akoupé-Zéudji, au sein de la sous-préfecture d'Anyama, dispose d'un réseau de transport bien développé, comprenant des routes reliant la commune à Abidjan et d'autres régions via une voie express, ainsi que des liaisons ferroviaires vers Abidjan et Ouagadougou. Les routes principales comprennent la voie express MOHAMED VI, reliant Abobo à Anyama, la voie centrale d'Anyama reliant Abobo à Agboville, et la route nationale Yopougon-Agboville. La commune est desservie en eau potable par la SODECI et en électricité par la CIE. Le foncier est régi par des lois nationales assurant la sécurité foncière, bien que des conflits fonciers subsistent, tels que les doubles attributions et les faux titres de propriété. En termes de télécommunications, Anyama bénéficie de réseaux de téléphonie fixe, mobile (ORANGE, MTN et MOOV) et d'une connectivité Internet de cinquième génération.

- **Situation de la Protection Sociale**

La situation de la protection sociale à Anyama, en particulier à Akoupé Zéudji, repose sur le Centre Social d'Akoupé Zéudji, qui a été construit en 1973. Cependant, il est important de noter que le Centre Social n'est actuellement pas fonctionnel et nécessite une réhabilitation. La zone de compétence de ce centre social couvre neuf villages, à savoir ATTINGUIE, ADAROME, ADATIE, M'BONOUAN, M'BRAGO, M'PODY I, M'PODY II, AKOUPE ZEUDJI.

Les missions du Centre Social d'Akoupé Zéudji sont alignées sur différents axes stratégiques visant à améliorer le niveau de vie des populations les plus pauvres et à renforcer l'accès aux services sociaux de base. Ces missions comprennent la planification, la coordination, l'animation, le contrôle des activités du Centre Social, ainsi que l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base et l'investissement dans le capital humain. De plus, le Centre Social s'engage à accompagner les groupes vulnérables dans la prévention et la réponse aux risques d'abus, de violences et d'exploitation, tout en visant une amélioration progressive de la protection sociale.

Le rapport pour l'année 2022 révèle que le Centre Social d'Akoupé Zéudji a accueilli un total de 5565 usagers au cours de cette période. Les usagers ont visité le centre social pour divers motifs, notamment l'éducation, la nutrition, la santé, la scolarisation, la formation professionnelle, le soutien aux victimes de violences, l'assistance juridique, les secours financiers et médicaux, et la couverture maladie universelle.

Les usagers du Centre Social incluent des enfants, des adultes de moins de 18 ans et de plus de 18 ans, ainsi que des femmes et des hommes. Ils sont confrontés à une variété de problèmes et de vulnérabilités, tels que des problèmes de santé, de nutrition, de violence, de sécurité sociale, de droits de l'enfant, etc.

Pour répondre aux besoins des usagers, le Centre Social d'Akoupé Zéudji met en place diverses actions, y compris des séances d'éducation, des conseils, des services de santé, des vaccinations, des secours alimentaires et financiers, des services juridiques, des mesures d'accompagnement, des soutiens psychosociaux et des

actions de sensibilisation sur divers sujets sociaux. De plus, le centre social prend en charge les victimes de violences basées sur le genre et participe à des initiatives liées à la Couverture Maladie Universelle.

Le rapport identifie également des indicateurs spécifiques qui permettent de suivre et d'évaluer les activités du Centre Social, tels que la protection de l'enfant, les statistiques sur les enfants en contact avec les services sociaux, les activités liées à la nutrition, la lutte contre les violences basées sur le genre, l'assistance aux personnes âgées, les activités de la Couverture Maladie Universelle, le projet Filets sociaux Productifs et le renforcement économique/Secours sociaux.

La planche ci-après présente l'environnement et quelques type d'habitat rencontré à Akoupé-Zéudji

Vue des rues et type d'habitat rencontré à Akoupé Zéudji

Planche 1 : Illustration de l'environnement et quelques type d'habitat rencontré à Akoupé-Zéudji

Source : BEDA A., Septembre 2023

1.6.2.2. Zone d'Influence Directe

1.6.2.2.1. Environnement Biophysique

Les caractéristiques de l'environnement physique fournies dans le tableau 12 sont le résultat de mission de collecte de données sur le terrain menée par l'équipe d'experts en environnement dans le cadre de cette étude. Le tableau ci-après récapitule les données clés concernant l'environnement physique (relief, le sol, la végétation, la présence de cours d'eau, la faune, etc.) de chaque localité ainsi que de l'emprise et du voisinage du centre social qu'elle abrite.

Tableau 6 : Caractéristiques de l'Environnement Physiques des sites des sous-projets

Localité	Vents	Air & Bruit[15]	Relief	Sol	Végétation	Cours d'eau	Faune
Commune de Bangolo *Quartier Lohin*	Les vents à Bangolo soufflent majoritairement du sud-ouest vers le nord-est. Cela signifie que toute pollution atmosphérique comme des poussières ou autres émissions sera transportée par les vents dominants en direction de la radio Guémon située au nord-est. *Source :Weatherspark & meteoblue*	La qualité de l'air au niveau du quartier Lohin est conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP. Cependant, le niveau sonore moyen est de 76,665 dBA, ce qui est non conforme aux normes et indique un environnement sonore bruyant qui pourrait dû aux activités commerciales (marché de bangolo) et à la route situé non loin du centre social	- Le relief de la commune de Bangolo est relativement plat avec d'altitude variant entre 250 et 290 m. - Le site du centre social de Bangolo présente un profil topographique relativement plat avec un dénivelé global de 4 m de hauteur (de 265 m à 261 m) selon un axe Est/Ouest ;	Les caractéristiques pédologiques de la commune sont dominées par des sols essentiellement ferralitiques fortement désaturés, caractérisés par un horizon associé à des particules de sable. *Source : N'GUESSAN K., Septembre 2023*	La commune est principalement urbanisée, ce qui limite la présence de végétation significative. Cependant, on note la présence de quelques îlots de broussailles, caractérisés par des graminées et parsemés d'arbustes. Dans les environs, la végétation est variée, comprenant une mosaïque de zones telles que des ilots de forêt claire avec de grands arbres disséminés, ainsi que des zones agricoles. Au niveau de l'emprise du site, seuls un oranger, une pelouse dégradée et des fleurs ont été identifiés. *Source : N'GUESSAN K., Septembre 2023*	Le site n'est situé à proximité d'aucun cours d'eau. Le seul cours d'eau présent est la rivière Doho Saihé situé à environ 250 m à vol d'oiseau du site du centre social.	La zone du projet du fait de l'urbanisation ne regorge d'aucune faune significative ou espèce endémique. Il n'existe que quelques animaux domestiques (mouton, poulet, etc.) dans l'emprise du projet et ses environs. *Source : N'GUESSAN K., Septembre 2023*
Commune d'Agboville *Centre-ville*	Le vent souffle du sud-sud-ouest (SSO) à l'ouest-sud-ouest (OSO), se dirigeant vers un terrain désoccupé suite à un déguerpissement. La vitesse du vent est maximale dans les directions SSO et OSO, tandis qu'elle est minimale dans les directions NNE et ENE. 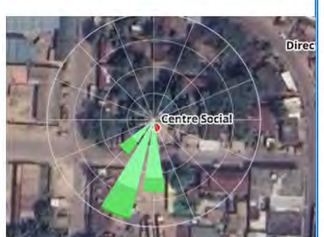 *Source :Weatherspark & meteoblue*	La qualité de l'air au niveau du centre-ville d'Agboville principalement au niveau du centre social est conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP. Cependant, le niveau sonore moyen est de 75,8 dBA, dépassant les normes et créant un environnement sonore bruyant.	Le relief de la commune d'Agboville présente une topographie généralement plane, avec des altitudes qui oscillent entre 25 et 75 mètres. Le lieu dédié au sens social se trouve à une altitude de 45 mètres, affichant une différence de hauteur totale de 3 mètres dans la direction sud-est vers le nord-ouest.	Les propriétés du sol dans la commune d'Agboville sont principalement caractérisées par la prédominance de sols ferralitiques et hydromorphes. Plus précisément, sur le site du centre social, on observe principalement des sols hydromorphes de couleur marron, présentant des caractéristiques de sols peu évolués issus d'apports antérieurs. 	La zone du projet présente une végétation relativement limitée. Cependant, on peut noter la présence de quelques zones de broussailles principalement peuplées de graminées, agrémentées de quelques arbustes et de fromagers. Au niveau de l'emprise du centre social et de son voisinage, il n'a été identifié, aucune espèce d'arbre endémique.	Mis à part le fleuve Agnéby qui traverse la commune d'Agboville et qui se trouve à une distance d'environ 250 mètres de l'emplacement du centre social, aucune autre rivière ou étendue d'eau n'a été repérée dans le voisinage immédiat du centre social d'Agboville	En raison de l'urbanisation marquée de la zone, la faune est pratiquement absente dans la commune d'Agboville. Toutefois, on peut observer au niveau du centre social la présence d'insectes, de rongeurs, ainsi que quelques espèces d'oiseaux.

[15] *Les valeurs indiquées pour la description de l'état initial de l'environnement immédiat des différents centres sociaux sont issues du rapport d'analyse de la qualité de l'air et de nuisance sonore présenté en annexe 10*

Localité	Vents	Air & Bruit[15]	Relief	Sol	Végétation	Cours d'eau	Faune
				Source : TCHIMOU R., Octobre 2023	*Source : TCHIMOU R., Septembre 2023*		
Commune de Yopougon *Cité MACA*	Le vent souffle de la direction sud-ouest (SO) vers le nord-est (NE), en suivant une trajectoire en direction de la voie située entre le centre et la prison civile. toute pollution atmosphérique ou diffusion d'odeurs provenant du centre risque d'affecter directement les usagers de la voie et la prison civile (principalement les agents de sécurité situé au portail) *Source :Weatherspark & meteoblue*	Les mesures enregistrées à Yopougon présente une bonne qualité de l'air, conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP. De plus, le niveau sonore moyen est de 65,05 dBA, respectant les normes pour le bruit, ce qui crée un environnement relativement calme.	Le terrain autour du centre social présente un relief généralement plat, avec une légère inclinaison presque négligeable en direction du nord-ouest vers le sud-est. Le site est localisé à une altitude de 105 mètres.	Le sol du centre social est principalement un sol ferralitique, caractérisé par une forte désaturation et une faible teneur en argile.	En raison de l'urbanisation soutenue au sein du District Autonome d'Abidjan, la commune de Yopougon affiche une végétation extrêmement restreinte. Aux alentours du centre social, on ne trouve que quelques herbes disséminées, à l'exception du Parc National du Banco, situé à environ 200 mètres à l'est du centre, où la végétation demeure plus préservée. *Source : TCHIMOU R., Octobre 2023*	Le réseau hydrographique de la ville d'Abidjan est principalement caractérisé par la présence de plusieurs la lagune Ebrié qui joue un rôle central dans le paysage aquatique du District.. Cependant, dans la zone immédiate du centre social, aucun cours d'eau n'a été identifié.	La ville d'Abidjan abrite une variété de faune, notamment dans le Parc National du Banco, situé à seulement 200 mètres du site du centre social de Yopougou (MACA). Ce parc est renommé pour sa biodiversité, où l'on peut observer une gamme d'espèces animales telles que des singes, des oiseaux exotiques, des reptiles et divers petits mammifères. Cependant, il convient de noter que la faune dans la zone immédiate (à l'emplacement du centre social et dans ses environs) est pratiquement inexistante.
Port-Bouët *Jean Foly*	La trajectoire dominante du vent du sud-ouest au nord-est, en direction de la zone d'habitation, conjuguée à la prévalence du vent du sud, souligne le risque potentiel d'impact direct sur les habitations au nord du centre en cas de pollution atmosphérique ou de diffusion d'odeurs provenant du site.	La qualité de l'air au niveau du centre social de Port-Bouët est n'est pas conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP, avec des valeurs significativement plus élevées que les seuils autorisés. Ces valeurs pourraient s'expliquées par les élévations de poussière dû aux voiries non bitumées	La topographie du site du centre social à Port-Bouët présente un terrain essentiellement plat, avec une légère pente d'environ 1 mètre de hauteur s'étirant de la direction sud vers le nord. Le centre social est situé à environ huit (08) mètres d'altitude au-dessus de la Mer.	Le sol présent sur le site du centre social de Port-Bouët se compose principalement de sols peu évolués d'origine marine, principalement constitués de sables apportés. 	En raison de l'urbanisation intensive prévalant dans le District Autonome d'Abidjan, la commune de Port-Bouët présente une végétation très limitée. Plus précisément, il n'y a pratiquement aucune végétation dans les environs immédiats du centre social, ce qui est principalement attribuable à l'urbanisation intensive de la commune..	Le réseau hydrographique de la ville d'Abidjan est principalement caractérisé par la présence de la lagune Ébrié. Cependant, il est important de noter qu'aucun cours d'eau n'est présent dans l'environnement immédiat du site du centre social. Les limites marines se trouvent à une distance d'environ 900 mètres du site, ce qui signifie qu'il n'y a pas de	La zone immédiate du centre social et de ses environs, la faune est pratiquement inexistante. L'urbanisation et l'activité humaine intense ont largement réduit la présence d'animaux sauvages dans cette partie de la ville, en contraste avec les zones plus préservées, comme le Parc National du Banco.

Localité	Vents	Air & Bruit[15]	Relief	Sol	Végétation	Cours d'eau	Faune
	Source :Weatherspark & meteoblue	présentes dans la zone du centre. Cependant, le niveau sonore moyen est de 62,5 dBA, ce qui est conforme aux normes en matière de bruit.		*Source : TCHIMOU R., Octobre 2023*		cours d'eau significatif à proximité directe du centre.	
Akoupé Zéudji	Le vent souffle de la direction sud-ouest (SO) vers le nord-est (NE), en suivant une trajectoire en direction de terrain inoccupé et d'un bâtiment appartenant au centre de santé. *Source :Weatherspark & meteoblue*	Les valeurs enregistrées au niveau du centre social d'Akoupé-Zéudji offre une qualité de l'air conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP. De plus, le niveau sonore moyen est de 61,385 dBA, respectant les normes pour le bruit, créant un environnement relativement calme.	Le terrain de l'emplacement du centre social est caractérisé par un relief plat, affichant des altitudes oscillant entre 57 et 59 mètres. Une légère inclinaison se dessine dans la direction sud-est vers le nord-ouest.	Les caractéristiques du sol au niveau de la zone du centre social sont principalement définies par la prédominance de sols ferrallitiques à faible teneur en argile, avec la présence de pseudo podzols de nappe. *Source : TCHIMOU R., Octobre 2023*	Le village d'Akoupé-Zéudji se caractérise par un couvert végétal relativement modeste, principalement composée de quelques arbustes dispersés et d'herbes. En ce qui concerne la zone du centre social, la situation est similaire, avec une végétation pratiquement inexistante. Dans ce secteur, on observe principalement quelques arbustes et de l'herbe.	Le village d'Akoupé-Zéudji présente un réseau hydrographique limité. Il est principalement caractérisé par l'absence de cours d'eau significatifs. Le site n'abrite aucun cours d'eau, et la topographie locale ne favorise pas la présence de rivières ou de plans d'eau importants.	Le village d'Akoupé-Zéudji est situé dans une zone où la faune est relativement rare en raison de l'urbanisation croissante. Les espaces naturels sont devenus de plus en plus restreints, ce qui a conduit à une diminution significative de la biodiversité. En conséquence, la faune est pratiquement inexistante dans cette zone du centre social.
Abengourou	Le vent prédominant à Abengourou souffle du sud-ouest, influençant une voie routière et des activités économiques. La variation saisonnière montre une direction principale du sud pendant 11 mois, avec une transition vers l'est pendant 3 semaines entre décembre et janvier.	La qualité de l'air au niveau du centre social d'Abengourou est conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP. Cependant, le niveau sonore moyen est de 76,55 dBA, ce qui est non conforme aux normes et indique un environnement sonore bruyant.	La topographie de la ville d'Abengourou présente une variation d'altitude comprise entre 160 et 220 mètres. En ce qui concerne le relief de la zone du centre social, il se caractérise par une surface plane, dépourvue d'inclinaison notable. Le site se trouve à une altitude d'environ 185 mètres.	La pédologie de la zone du centre social est principalement caractérisée par la présence de sols de type ferralitique. Les sols ferrallitiques sont courants dans les régions tropicales et subtropicales et sont souvent riches en fer. Cependant, dans ce cas particulier, ces sols sont fortement désaturés, ce qui signifie qu'ils ont une faible saturation en eau. Au vue des observations faites sur le terrain, il se pourrait que le sol de la centre ai été remanié et est devenu induré, ce qui signifie qu'il est devenu plus durs ou compacts.	La ville d'Abengourou se caractérise par une variété de végétation, avec un mélange de zones urbaines et d'espaces plus naturels. La végétation urbaine typique comprend des arbres d'alignement le long des routes et des arbustes ornementaux. Cependant, dans l'enceinte du centre social, la végétation est relativement limitée. On y observe la présence d'un arbre, de deux manguiers et de pelouses de gazon.	À moins de 200 mètres du site du centre social, se trouve un bas-fond qui recueille une partie des eaux de pluie provenant de la ville d'Abengourou et les dirige vers la rivière Bétchi.	Dans la ville d'Abengourou, on peut trouver diverses espèces animales, notamment des oiseaux, des petits mammifères, des reptiles, et autres. Cependant, dans l'emprise du site du centre social, la faune est quasiment inexistante avec la présence des insectes et des rongeurs.

Localité	Vents	Air & Bruit[15]	Relief	Sol	Végétation	Cours d'eau	Faune
	Source :Weatherspark & meteoblue				*Source : KOFFI J. P, Septembre 2023*		
Agnibilékro *Quartier TP*	À Agnibilékro, le vent souffle du Sud-Sud-Ouest (SSO) au Nord-Nord-Est (NNE), avec une prédominance du vent du sud pendant 11 mois (janvier à décembre) et du vent de l'est pendant les 2 mois restants (décembre à janvier). *Source :Weatherspark & meteoblue*	Les valeurs relative à la qualité de l'air au niveau Agnibilékro est non conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP, avec des valeurs nettement supérieures aux seuils autorisés. De plus, le niveau sonore moyen est de 76,05 dBA, dépassant les normes en matière de bruit, créant un environnement sonore bruyant.	La ville d'Agnibilékro se caractérise par une topographie singulière. La commune d'Agnibilékro est construite sur les flancs d'élévations entourant des vallées. Le site du centre social se trouve à une altitude de 245 mètres par rapport au niveau zéro de la mer. Cependant, malgré cette élévation, le relief de la zone immédiate du centre social est relativement plat.	Le sol dans les environs immédiats du site est principalement de type ferrallitique, et il a subi une lessivage modéré. Ce sol repose sur une couche de roche schisteuse.	La ville d'Abengourou est caractérisée par une variété de végétation qui mélange des zones urbaines et des espaces plus naturels. La présence de zones boisées, de parcs et d'espaces verts apporte une diversité végétale à la ville d'Agnibilékro. On y trouve également une végétation typique des zones urbaines, notamment des arbres d'alignement, des arbustes et des pelouses. Le Centre Social, bien qu'étant situé en zone urbaine, présente également une végétation intéressante. On y observe la présence d'arbres tels que le teck, l'anacardier, le manguier et l'oranger. *Source : KOFFI J. P, Septembre 2023*	À proximité du site du centre social, l'un des cours d'eau affluents du fleuve Ifou assure le drainage des eaux pluviales en provenance de la ville d'Agnibilékro.	La faune présente sur le site du centre social est caractéristique des zones urbaines et comprend des oiseaux, des reptiles, de petits rongeurs et des insectes. Il est important de noter qu'aucune espèce faunique en danger, vulnérable ou susceptible d'être classée ainsi n'a été répertoriée dans la zone du centre social.
Bouafle, *Quartier Résidentiel*	À Bouaflé, la direction du vent est principalement du Sud-Sud-Ouest (SSO). En moyenne, le vent vient de l'est pendant 2 jours en janvier et 2 semaines en décembre, du sud pendant 11 mois de janvier à décembre, et du nord pendant 4 semaines de décembre à janvier.	L'environnement immédiat du centre social de Bouaflé présente une bonne qualité de l'air, conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP. De plus, le niveau sonore moyen est de	La topographie de la ville de Bouaflé est caractérisée par une variation d'altitude, s'échelonnant généralement entre 150 et 200 mètres au-dessus du niveau de la mer. Cette topographie suit une progression ou	Le sol observé au niveau du centre social est de type ferrallitique, de couleur rouge, avec une texture moyenne et une structure granulaire.	La végétation à l'intérieur et autour du centre social est caractérisée par la présence de fleurs ornementales et de bananiers.	Le bâtiment du centre social est positionné à l'est, à une distance d'environ 100 mètres d'un affluent de la Marahoué, dont la source se trouve au niveau du centre-ville. La rivière Marahoué, quant à elle, se situe au sud du bâtiment du centre social, à une	La ville de Bouaflé, située dans une zone à la fois urbaine et rurale, abrite une diversité de faune. La faune de la zone où se situe le bâtiment du centre social est principalement composée d'animaux domestiques, notamment des chiens, et des animaux d'élevage tels que des poules ou des chèvres. On peut

Localité	Vents	Air & Bruit[15]	Relief	Sol	Végétation	Cours d'eau	Faune
	Source :Weatherspark & meteoblue	59,72 dBA, respectant les normes pour le bruit, ce qui crée un environnement relativement calme.	régression en direction du nord-est vers le sud-ouest. En ce qui concerne le site du centre social, il est situé à une altitude de 182 mètres. Cette altitude est relativement stable, et le relief de la zone immédiate du centre social est principalement plat.	*Source : YAPO G., Septembre 2023*	*Source : YAPO G., Septembre 2023*	distance d'environ 250 mètres.	également observer divers oiseaux, qui sont courants dans les environnements urbains et ruraux. De plus, des margouillats, des lézards ont pu être identifiés lors de missions terrain. Ainsi, les animaux domestiques, les oiseaux et les margouillats constituent la faune caractéristique de la zone du centre social
Sinfra, *Quartier Blontyfla*	Le vent, principalement du sud-ouest au nord-est, souffle du sud pendant 11 mois et du nord pendant 3 semaines. Cette trajectoire expose les habitations au nord du centre au risque direct de pollution atmosphérique ou d'odeurs provenant du centre. 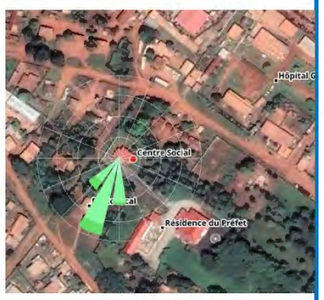 *Source :Weatherspark & meteoblue*	La qualité de l'air au niveau du centre social de Sinfra est conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP. De plus, le niveau sonore moyen est de 57,77 dBA, respectant les normes pour le bruit, créant un environnement relativement calme.	Le site du centre social de Sinfra est situé à une altitude de 260 mètres. Le relief de cette zone est principalement plat, mais il présente une légère inclinaison dans la direction nord-est / sud-ouest, s'élevant de 5 mètres sur cette trajectoire.	Le sol présent sur le site du centre social se caractérise par sa texture fine et sa structure granulaire. Il affiche une couleur brunâtre et contient une proportion significative d'argile. *Source : YAPO G., Septembre 2023*	La végétation sur le site se compose principalement de manguiers, avec des arbres matures produisant des mangues. En plus des manguiers, on trouve également un couvert herbacé, comprenant divers types d'herbes et de plantes à faible hauteur.	Le site ne comporte aucun cours d'eau qui le traverse. Son voisinage immédiat est également dépourvu de cours d'eau naturels ou de rivières.	Dans la zone du site, on peut observer une variété de vie animale. La faune comprend la présence de moineaux, de margouillats, ainsi que de serpents.
San-Pedro *Cité*	A San Pedro, le vent souffre principalement du Sud-Sud-Ouest (SSO) et de l'Ouest-Sud-Ouest (OSO)., avec une prédominance du sud toute l'année. 	Zone d'influence directe du centre social de San Pedro présente une bonne qualité de l'air, conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP. De plus, le niveau sonore moyen est de 58,915 dBA, respectant les normes pour le bruit, créant un environnement relativement calme.	Le relief de San Pedro est caractérisé par une topographie qui varie entre 0 et 12 mètres au-dessus du niveau de la mer. La zone du centre social est principalement plate, et est situé à une altitude de 12 mètres.	San Pedro comporte une diversité de sols, regroupés en deux catégories principales. Les premiers sont des sols hydromorphes à gley et pseudogley, influencés par la saturation en eau et les caractéristiques locales. Les seconds, incluant les sols peu évolués d'apport et les sols argilo-sableux avec gravillons et gravas (retrouvé au niveau du centre sociale), sont peu développés en raison des apports et de l'activité humaine, notamment la construction. Cette variété de sols	La végétation dans la zone du centre social est principalement constituée d'habitats modernes, avec la présence de quelques cocotiers et arbres fruitiers offrant de l'ombre. Cependant, la zone ne présente pas de spécimens floristiques majeurs ou importants. 	Il n'y a pas de cours d'eau naturels dans la zone du site du centre social.	Implanté au cœur d'un quartier résidentiel appelé "la cité" et entouré exclusivement d'habitations, il n'a été relevé aucune présence d'espèces animales aux abords du site du centre social ni à l'intérieur de son emprise.

Localité	Vents	Air & Bruit[15]	Relief	Sol	Végétation	Cours d'eau	Faune
	Source :Weatherspark & meteoblue			revêt une importance cruciale pour diverses applications.	*Source : GNAHOUA Y., Septembre 2023*		
Kani *Ninigne*	Le vent à Kani, orienté Sud-Sud-Ouest (SSO), s'oriente en direction d'habitations et d'un terrain inoccupé. À Kani, la direction principale moyenne du vent varie saisonnièrement, avec une prédominance du vent du sud pendant 9 mois (de février à novembre) et du vent de l'est pendant les 3 mois restants (de novembre à février). *Source :Weatherspark & meteoblue*	Le Quartier Ninigne qui abrite le centre Social de Kani offre une bonne qualité de l'air, conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP. De plus, il offre un environnement relativement calme avec un niveau sonore moyen de 63,72 dBA.	La ville de Kani présente un relief principalement plat avec de légères pentes en certains endroits, sans risques majeurs. Cette caractéristique s'applique également au site du centre social situé à une altitude de 342 mètres.	Les sols de Kani, y compris ceux du site du centre social, sont principalement des sols ferrugineux sur matériaux ferrallitiques, caractérisés par un horizon superficiel sableux et argileux en plaque, avec une teinte grise proche des bas-fonds. *Source : BEDA A., Septembre 2023*	La végétation observée au niveau de Kani et ces alentours est typique d'une zone de transition entre la forêt et la savane, avec des espèces écotonales telles que le Ceiba pentandra et le Cola gigantea. *Source : BEDA A., Septembre 2023* Au niveau du site du centre social, aucune espèce floristique n'a été identifié.	Le site n'abrite aucun cours d'eau. Toutefois, il a été identifié à proximité immédiate du site du centre social, la rivière Ouoyo se trouve au nord, à environ 500 mètres de distance.	La faune de la ville de Kani est variée, comprenant à la fois des animaux domestiques tels que des bovins, des caprins et des ovins, ainsi que des espèces sauvages, notamment des rongeurs (rats, agoutis), des herbivores (biches, gazelles, etc.), des primates comme les singes rouges, des lièvres et divers reptiles tels que le python, la vipère et certains Najas. Cependant, au niveau du site du centre social, aucune espèce majeure ou endémique n'a été identifiée, se limitant à la présence d'insectes, d'oiseaux et de quelques animaux domestiques tels que des bovins, des caprins et des ovins.
Didiévi *Didiévi centre*	La direction du vent à Didiévi est principalement vers le Sud, avec une légère variation vers le Sud-Sud-Ouest et le Sud-Sud-Est. on retrouve dans cette direction les bâtiments et installation du centre de santé dans laquelle a été construit le centre social. *Source :Weatherspark & meteoblue*	La qualité de l'air au niveau du centre social de Didiévi est conforme aux normes pour les particules PM2,5, PM10 et TSP. De plus, le niveau sonore moyen est de 57,77 dBA, respectant les normes pour le bruit, créant un environnement relativement calme.	La zone d'étude se distingue par un relief globalement doux, présentant des zones vallonnées parsemées de bas-fonds et de plaines. Quelques collines et chaînes de montagnes s'élèvent à des altitudes comprises entre 300 et 400 mètres. Le site du centre social affiche une légère inclinaison du sud au nord, présentant une variation d'altitude allant de 165 à 160 mètres.	Le sol du site de Didiévi appartient, de façon générale, aux classes des sols ferralitiques moyennement et faiblement dénaturés. Leur mise en valeur de façon intensive doit être précédée d'une étude pédologique de détail. Comme dans toutes les régions dominées par les modelés granitiques, on peut noter que la très forte altération qui se développe donne aux formations superficielles des caractères particuliers : elles sont arénacées, poreuses et par conséquent très perméables. *Source : N'DA A., Octobre 2023*	Le site d'est situé dans une zone fortement urbanisée, marquée par les habitats restent dominer majoritairement par des bâtis en matériaux de construction moderne (tôle, ciment, etc.). Nous notons la présence de quelques fourrée dominé par les graminacées. *Source : N'DA A., Octobre 2023*	La ville de Didiévi est caractérisée par la présence de la rivière Kplara, qui la limite à l'extrême ouest. Le site du centre social se trouve à seulement 600 mètres de cette rivière, offrant un cadre naturel agréable et des opportunités potentielles pour les résidents.	Le centre est situé dans une zone urbanisée, de ce fait la faune est composée pour l'essentiel de faune domestique (de bovins, caprins, ovins et porcins élevés)

Source : ID Sahel/EasyManagement/SEM International, Octobre 2023

1.6.2.2.2. Environnement socio-économique

1.6.2.2.2.1. Situation foncière des sites des centres sociaux cibles

Le statut foncier des sites des centres sociaux cible peut être divisé en trois catégories distinctes :

- **Sites situés sur des terrains relevant du domaine public de l'État sans titres fonciers**

Les Centres sociaux de Bangolo, San Pedro, Abengourou, Agnibilékro, Bouaflé, Didiévi et Sinfra partagent un statut foncier commun, à savoir le domaine public. Les terrains attribués à ces centres sont considérés comme la propriété de l'État ou de la collectivité locale. Toutefois, il convient de noter que les responsables de ces centres n'ont pas fourni d'informations complémentaires concernant la détention de titres fonciers pour ces emplacements.

- **Sites situés sur des terrains relevant du domaine public de l'État avec titres fonciers**

Les centres sociaux d'Akoupé-Zéudji, Kani et Agboville disposent de terrains pour lesquels des titres fonciers ont été émis. Ces titres fonciers reconnaissent légalement la propriété de ces terrains par les centres sociaux respectifs.

- **Sites détenus par des entités gouvernementales ou organisations spécifiques avec ou sans titres fonciers**

Les centres sociaux de Yopougon et Port-Bouët possèdent des terrains qui sont la propriété d'entités spécifiques. Par exemple, Yopougon est la propriété du ministère de la justice, tandis que Port-Bouët appartient au Comité de Développement du Quartier Jules Foly.

La synthèse des situations foncières des sites des sous-projets objet de ce rapport sont présentées dans les tableaux 14 et 15.

Tableau 7 Droits applicables et situation actuelle des sites

Ordre	Localité	Superficie de terrain (m^2)	Situation du plan de lotissement de la parcelle	Droits applicables
Sites en Milieu Urbain				
1	Bangolo	2 100 m^2	Non approuvé	Loi n° 2020-624 du 14 août 2020 instituant code de l'urbanisme et du domaine foncier urbain Ordonnance N°2013-481 du 2 juillet 2013 fixant les règles d'acquisition de la
2	Agboville	2 172 m^2	Approuvé	
3	Yopougon	3 296 m^2	Approuvé	
4	Port-Bouët	**	Approuvé	
5	Abengourou	338 m^2	Approuvé	
6	Agnibilékro	2 133 m^2	Approuvé	
7	Bouafle	500 m^2	Approuvé	
8	Sinfra	500 m^2	Approuvé	

Ordre	Localité	Superficie de terrain (m^2)	Situation du plan de lotissement de la parcelle	Droits applicables
9	San-Pedro	600 m^2	Approuvé	propriété des terrains urbains
10	Kani	1 700 m^2	Approuvé	
11	Didiévi	2 250 m^2	Approuvé	
Site en Milieu Rural				
12	Akoupé-Zéudji	500 m^2	Approuvé	Loi n° 2019-868 du 14 octobre 2019 modifiant la loi n°98-750 du 23 décembre 1998 relative au domaine foncier rural, telle que modifiée par les lois n°2004-412 du 14 août 2004 et n°2013-655 du 13 septembre 2013

Selon les avis des experts géomètres :

- Les parcelles situées dans des lotissements approuvés peuvent faire objet d'obtention d'arrêtés de Concession Définitive (ACD) ;
- Les parcelles situées dans des lotissements non approuvés peuvent faire l'objet d'immatriculation ou attendre l'approbation du lotissement pour une demande d'ACD.

Ainsi les démarches administratives à faire pour aboutir à l'obtention des titres de propriété (ACD ou Immatriculation) sont décrites dans le tableau ci-après Ces étapes doivent être conduites par le Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale appuyé par la CG PA-PSGOUV.

Tableau 8 : Suivi administratif pour l'obtention d'un titre de propriété

Étapes	
Cas 1 : Parcelle dans un lotissement non approuvé ou hors lotissement (Ex : Cas de Bangolo)	
Étape 1 :	Dépôt des dossiers au Guichet unique de la Construction ;
Étape 2 :	Suivi des dossiers à la Direction du Domaine urbain pour demande des avis de l'Assainissement, de la DTC, de l'Urbanisme et de lancement de l'enquête à la Maire ou Sous-préfecture.
Étape 3.1	Suivi des dossiers à la Direction de l'Assainissement pour avis technique ;
Étape 3.2	Suivi des dossiers à la Direction de la Topographie et de la Cartographie (DTC) pour avis sur la qualité géométrique et morphologique ;
Étape 3.3	Suivi des dossiers à la Direction de l'Urbanisme pour avis sur les servitudes d'urbanisme en conformité avec le schéma directeur d'urbanisme s'il en existe ;
Étape 3.4	Suivi des dossiers à la Mairie ou la Sous-préfecture pour enquête ;
Étape 4	Suivi des dossiers à la Direction du Domaine urbain pour la transmission des dossiers à la Conservation foncière ;
Étape 5	Suivi des dossiers à la Conservation foncière pour la création des Dossiers de Morcellement (DM) ou des Dossiers d'Immatriculation (DIM) ;
Étape 6	Suivi des dossiers au Cadastre pour le bornage contradictoire ;
Étape 7	Suivi des dossiers à la Conservation foncière pour la création des Titres fonciers ;
Étape 8	Suivi des dossiers à la Construction pour l'édition ;

Étapes	
Étape 9	Suivi des dossiers à la Préfecture (ou au Cabinet du ministre de la Construction) pour la signature des ACD ;
Étape 10	Suivi des dossiers à la Conservation foncière pour le paiement des droits de cession, de publication et de timbre ;
Étape 11	Retrait de l'ACD au Ministère de la Construction.
Cas 2 : Parcelle dans un lotissement approuvé	
Étape 1	Dépôt des dossiers au Guichet unique de la Construction ;
Étape 2	Suivi des dossiers à la Direction du Domaine urbain pour la transmission des dossiers à la Conservation foncière ;
Étape 3	Suivi des dossiers à la Conservation foncière pour la création des Dossiers de Morcellement (DM) ou des Dossiers d'Immatriculation (DIM) ;
Étape 4	Suivi des dossiers au Cadastre pour le bornage contradictoire ;
Étape 5	Suivi des dossiers à la Conservation foncière pour la création des Titres fonciers ;
Étape 6	Suivi des dossiers à la Construction pour l'édition ;
Étape 7	Suivi des dossiers à la Préfecture (ou au Cabinet du ministre de la Construction) pour la signature des ACD ;
Étape 8	Suivi des dossiers à la Conservation foncière pour le paiement des droits de cession, de publication et de timbre ;
Étape 9	Retrait de l'ACD au Ministère de la Construction.

1.6.2.2.2.2. Mode de gestion des déchets au niveau des centres sociaux cibles

La gestion des déchets au sein des centres sociaux ciblés révèle une diversité significative dans les méthodes de gestion, qui peuvent être regroupées en plusieurs catégories distinctes.

- **Gestion des déchets avec collecte formelle, stockage approprié et traitement adéquat**

Dans cette catégorie, nous retrouvons les centres sociaux de Yopougon, Port-Bouët, Bouaflé, San Pedro et Didiévi. Dans ces centres, une gestion structurée des déchets solides a été mise en place. Les déchets (ménagers et assimilés, recyclables, spéciaux ou dangereux, verts) sont collectés dans les enceintes de chaque centre social et stockés dans des poubelles. Ces poubelles dédiées sont ensuite vidées régulièrement par les services publics de la mairie, suivant un calendrier défini. Cependant, à Akoupé-Zéudji, la collecte est gérée par des particuliers qui les déversent ensuite dans une décharge sauvage du village.

- **Gestion des déchets avec collecte formelle, mais stockage et élimination inappropriés**

Cette catégorie englobe les centres sociaux où des problèmes spécifiques de gestion des déchets sont observés. Au niveau des centres sociaux de Kani, Abengourou et Agnibilékro, les déchets solides sont collectés et stockés dans un espace dédié en vue d'une incinération en plein air.

De plus, en ce qui concerne l'enceinte dédiée à la construction du centre social d'Agboville, le site est classé comme insalubre, présentant des déchets et des excréments, révélant ainsi une gestion des déchets insatisfaisante.

1.6.2.2.2.3. Système d'assainissement au niveau des centres sociaux

L'assainissement dans l'ensemble des centres sociaux visités se caractérise par une gestion spécifique. Les eaux usées sont principalement gérées à travers l'utilisation de fosses septiques, tandis que les eaux pluviales suivent un processus de gestion naturelle, s'écoulant en fonction de la pente du terrain. Cependant, des problèmes et des dysfonctionnements majeurs ont été identifiés dans certains de ces centres.

Plus précisément, les centres de Bangolo et Kani présentent un problème critique, à savoir l'absence totale de toilettes. À Akoupé-Zéudji, les fosses septiques connaissent des dysfonctionnements. Yopougon souffre d'une double problématique : un dysfonctionnement du système de gestion des eaux usées et l'absence d'eau dans les toilettes. De même, Port-Bouët fait face à des problèmes de dysfonctionnement du système de gestion des eaux usées et à l'absence d'eau dans les toilettes. Agboville se trouve dans une situation complexe, avec un site qui a été déguerpi par le Préfet, mais qui est occupé de manière illégale et anarchique, créant un environnement très insalubre. À Bouaflé, le drainage des eaux est assuré par un système d'assainissement défectueux en raison de la vétusté. Sinfra présente un problème similaire, car les toilettes sont en dégradation et hors d'usage.

En revanche, les centres sociaux de Didiévi, San Pedro, Agnibilékro et Abengourou ne présentent aucun problème lié à la gestion des eaux usées, à l'exception d'une insuffisance de toilettes.

1.6.2.2.2.4. Alimentation en utilité (eau potable et électricité

En matière d'alimentation en utilité (eau potable et électricité), tous les centres sociaux ciblés sont connectés au réseau national de la SODECI (eau potable) et la CIE (électricité) à l'exception de Bouaflé, où l'absence de compteur électrique et d'eau oblige le bâtiment à être alimenté par le centre SSSU (médico-scolaire).

La situation en matière d'alimentation en eau et électricité de chaque centre se présente comme suit :

- **Centres disposant d'un accès facile à l'eau potable et à l'électricité :** il s'agit du centre de Bangolo, Abengourou, Agnibilékro, San-Pedro, Akoupé-Zéudji, Kani et Didiévi)
- **Centres disposant d'un accès à l'électricité mais confronté à des problèmes d'approvisionnement en eau potable :** ce sont les centres de Yopougon et Agboville)

- **Centres disposant d'un accès à l'électricité et à l'eau mais avec des défis**
  - Centre social de Port-Bouët : L'eau et l'électricité existent, avec des problèmes de tuyauterie et de câblage électrique ;
  - Centre social de Sinfra : Le centre dispose d'un compteur électrique et d'un compteur d'eau, mais il y a un besoin d'amélioration.

1.6.2.2.2.5. Autres

Le tableau 15 présente une description détaillée de l'environnement socio-économique de la zone d'influence directe des centres sociaux concernés par les présents sous-projets. Cette analyse découlant des données collectées lors de la mission de terrain permet de caractériser le site des sous-projets en mettant en évidence divers aspects tels les infrastructures et équipements existants, les services assurés, les prestations, ainsi que l'identification des personnes et autres biens sur le site. Il offre une vue d'ensemble du contexte socio-économique dans lequel les travaux se déploieront, permettant ainsi une meilleure compréhension de l'environnement dans lequel ils s'inscrivent.

Planche 7 : Tableau 9 : Caractéristiques de l'Environnement Socio-économique des sites des sous-projets

Localités	Infrastructures Existant	Équipements existants	Services assurés	Prestations	Identification des personnes et autres biens sur le site	Caractéristiques du voisinage immédiat du site
Bangolo	1 salle multi-services, 2 bureaux, 1 salle de réunion	2 ordinateurs portables, 2 ordinateurs de bureau, climatisation, 2 imprimantes, 2 vidéoprojecteurs	Assistance personnes vulnérables, âgées, handicapées, sensibilisation VBG	Protection familiale, assistance éducative, assistance sociale	Aucun	Gare de mototaxis, marché, sous-préfecture, Radio du Guémon
	a) Activités commerciales (avant du site)	**b)** Salle commune de tous les services du centre	**c)** Vue de l'unique du bâtiment centre	**d)** Vue arrière du bâtiment		
Akoupé-Zéudji	Bâtiment Vétustes (1 grande regroupant tout service) Pas de Bureau 1 hall vétuste	1 ordinateurs portables, 1 ordinateurs de bureau, climatisation, 2 imprimantes	Protection familiale, animation sociale, assistance éducative, suivi-évaluation	Sensibilisation, prise en charge personnes vulnérables, suivi des cas, formation	Aucun	Centre de santé, école primaire
	e) Vue arrière du centre	**f)** Vue de la salle commune regroupant tous les services	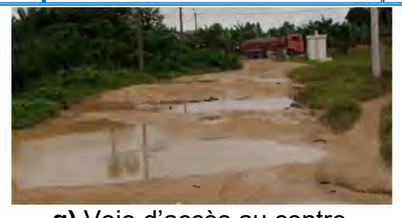 **g)** Voie d'accès au centre			
Yopougon	Bâtiment Vétustes (2 salles vétuste peu ou prou non fonctionnel, 1 bureau partagé par la directrice et la secrétaire) 1 salle commune pour tous les services	2 ordinateurs portables, 1 ordinateurs de bureau, climatisation, 2 imprimantes, 1 vidéoprojecteurs	Protection familiale, animation sociale, assistance éducative, suivi-évaluation	Sensibilisation, prise en charge personnes vulnérables, suivi des cas, formation	Aucun	Habitation, la prison civile (MACA)
	h) Vue avant du centre	**i)** Vue arrière du bâtiment du centre	**j)** Vue sur la prison civile	**k)** Vue sur l'autoroute de N'Dotré		

Localités	Infrastructures Existant	Équipements existants	Services assurés	Prestations	Identification des personnes et autres biens sur le site	Caractéristiques du voisinage immédiat du site
Port-Bouët	Bâtiment Vétustes 1 Salle 2 bureau 1 materne (surface restreinte) Une salle commune pour tous les services	Matériels bureau, climatisation,	Protection familiale, animation sociale, assistance éducative, suivi-évaluation	Sensibilisation, prise en charge personnes vulnérables, suivi des cas, formation	Aucun	Habitations, école primaire
Agboville	Inexistants	Inexistants	Aucun	Aucune	Présence de deux véhicules en épaves et d'un étal	Centre-ville, rues bitumées,
Abengourou	1 villa, 1 salle réunion, cuisine	1 ordinateur, 1 imprimante, 1 balance	Sensibilisation, prise en charge, soutien psychologique	Protection familiale, assistance éducative, assistance sociale	Aucun	Activités commerciales, services administratifs

l) Vue de l'environnement du centre

m) Vue de l'enceinte de la maternelle

n) Vue avant du centre

o) Ancien bâtiment du centre d'Agboville

p) Vue des deux véhicules en épaves et d'un étal

q) Commerces adossés à la clôture du centre social, côté Nord

r) Garage automobile (coté ouest)

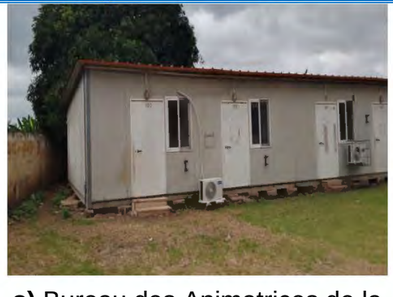
s) Bureau des Animatrices de la maternelle

t) Espace de jeu des enfants de la maternelle

u) Entrée du bâtiment

Localités	Infrastructures Existant	Équipements existants	Services assurés	Prestations	Identification des personnes et autres biens sur le site	Caractéristiques du voisinage immédiat du site
Agnibilékro	1 villa, 1 salle réunion, cuisine	1 ordinateur, 1 imprimante, 1 balance	Assistance éducative, animation communautaire, protection famille	Protection familiale, assistance éducative, assistance sociale	Aucun	Garage automobile, activités artisanales, services administratifs
Bouaflé	Bâtiment, préau, 5 bureaux administratifs	Mobilier bureau, 1 ordinateur, 1 imprimante, 2 climatiseurs	Animation sociale, protection familiale, assistance éducative, suivi-évaluation	Formation communauté, nutrition-alimentation, écoute-conseil-adoption enfants, archivage-documentation	RAS	Centre SSSU, centre couverture maladie universelle
Sinfra	1 bâtiment 4 bureaux	Mobilier bureau, ordinateurs, 1 imprimante	Prévention, action sociale, assistance, prévention et réinsertion	Sensibilisation, prise en charge enfants victimes de violences, lutte contre VBG, accompagnement personnes âgées	Aucun bien menacé	Derrière mairie, à côté radio locale

v) Vue avant du centre

w) Garage automobile (coté ouest)

x) Préau de faible capacité

y) Salle de réunion servant de bureau

z) Vue avant du centre

aa) Arrière-cour du centre de protection sociale de Bouaflé

bb) Préau du centre de protection sociale de Bouaflé

cc) Vue latérale du centre

dd) Vue avant du centre

ee) Préau de faible capacité

Localités	Infrastructures Existant	Équipements existants	Services assurés	Prestations	Identification des personnes et autres biens sur le site	Caractéristiques du voisinage immédiat du site
San-Pedro	1 bâtiment duplex	Mobilier bureau, 1 ordinateur, 1 imprimante, 2 climatiseurs	Suivi/évaluation, protection familiale, assistance éducative, animation sociale	Protection familiale, assistance éducative, assistance sociale	Présence clinique juridique au niveau supérieur du bâtiment, aucun bien menacé	Activités socio-économiques, habitation, cité Caisse
Kani	1 bâtiment dégradé	Mobilier bureau, ordinateur, imprimante, matériel audio-vidéo	Suivi et évaluation, protection familiale, assistance éducative, animation sociale	Médiation conjugale, sensibilisation, prise en charge enfants victimes de maltraitance ou abandon	Aucun bien menacé	École primaire maternelle, habitations, poste, restaurant
Didiévi	Bâti, hangar	Matériels bureau, climatisation, engin 2 roues	Protection sociale	Prise en charge psycho-sociale, réhabilitation nutritionnelle, suivi staturo-pondéral	Aucun	Centre de santé, école primaire, habitations

ff) Vue du bâtiment abritant le centre social de San-pedro

gg) Vue du bâtiment en construction à la lisière ouest du centre social

hh) Vue de quelques habitations avoisinant le centre social

ii) Vue du site l'ancien petit marché, situé en face du centre social et abritant quelques activités socioéconomiques

jj) Vue du bâtiment du centre

kk) Vue de l'entrée du centre

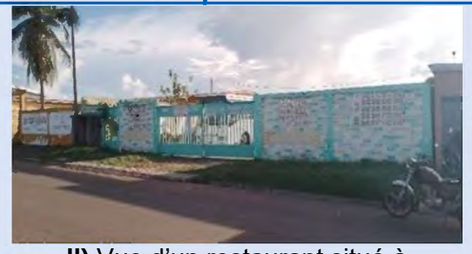

ll) Vue d'un restaurant situé à proximité du centre

mm) Vue sur une fosse septique

nn) Vue de la rue du centre

oo) Vue du bâtiment Principal du centre

pp) Vue du bâtiment annexe

qq) Vue du hangar

Source : ID Sahel/EasyManagement/SEM International, Octobre 2023

1.6.3. Contraintes techniques, environnementales et sociales

Les contraintes techniques inhérentes aux travaux seront les suivantes :

- la nécessité d'utiliser des matériaux naturels de très bonne qualité ;
- la nécessité d'utiliser des équipements les moins polluants ;
- la nécessité d'utiliser des matériaux plus résistants au feu ;
- la nécessité de maintenir dans les meilleures conditions possibles, la circulation et les accès au niveau des zones cibles des sous-projets durant les travaux.

En dehors de ces contraintes techniques, il faut compter également avec les contraintes environnementales et sociales ci-après :

- la nécessité de protéger du mieux possible la qualité de l'air et l'état acoustique des zones cibles des sous-projets ;
- la nécessité de ne pas exacerber le phénomène d'érosion des sols déjà observé dans les zones cibles ;
- la nécessité de stabiliser certains murs de bâtis qui pourraient se fissurer ou s'effondrer au cours des travaux ;
- la nécessité de prendre des dispositions nécessaires pour assurer la sécurité du personnel de chantier et des riverains.
- la nécessité d'assurer la continuité de la délivrance des services ou prestations des centres sociaux aux populations.

1.7. Analyse de l'impact du Changement Climatique sur les Sous-Projet

Les sous-projets sont localisés dans diverses zones climatiques de la Côte d'Ivoire appartenant au climat tropical humide, caractérisé par des températures annuelles moyennes élevées (26 à 29°C) et d'abondantes précipitations.

Selon les projections climatiques du GIEC pour l'Afrique de l'Ouest, ce climat devrait subir les modifications suivantes d'ici 2050[16] :

- Hausse des températures moyennes
- Intensification des précipitations extrêmes
- Accroissement de la fréquence et/ou de l'intensité des tempêtes

Ces changements climatiques sont susceptibles d'impacter les sous-projets de plusieurs manières :

- La hausse des températures pourrait accentuer l'inconfort thermique au sein des centres sociaux et augmenter les besoins en systèmes de climatisation.

[16] GIEC, 2014: Climate Change 2014: Impacts, Adaptation, and Vulnerability

- L'intensification des précipitations extrêmes risque d'engendrer des inondations plus fréquentes, entrainant des dommages aux infrastructures et une interruption des services.
- L'accroissement des tempêtes est également de nature à endommager les bâtiments et équipements des centres.

D'autre part, les émissions directes de gaz à effet de serre des sous-projets étant limitées (consommation d'énergie et matériaux de construction), l'adoption de mesures d'éco-conception (efficacité énergétique, énergies renouvelables, etc.) permettra de les réduire. Toutefois, une quantification des émissions de Gaz à effet de Serre (GES) susceptible des générer par les sous-projets a été réalisée à la section 7.

SECTION 2 : CADRE POLITIQUE, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DES SOUS-PROJETS

2.1. Cadre politique

Inquiets des signes préoccupants du changement climatique, les autorités de Côte d'Ivoire ont depuis de nombreuses décennies fait de la protection de l'environnement une priorité centrale lors de la création et de la réalisation de leurs politiques, stratégies, plans, programmes et projets de développement. En effet, la détérioration constante des ressources naturelles a poussé le gouvernement à mettre en place des mesures visant à préserver l'environnement.

2.1.1. Politique Nationale de Protection Sociale

La Politique Nationale de Protection Sociale, adoptée par le Gouvernement en mai 2014, identifie l'insécurité alimentaire et la malnutrition comme faisant partie des risques les plus graves auxquels les populations, en particulier les plus pauvres, sont confrontées.

LA CG PA-PSGOUV devrait prendre en compte les aspects liés à l'inclusion sociale, aux services sociaux de base, à la formation et à l'employabilité. Il est essentiel que les centres sociaux rénovés ou nouvellement construits offrent un environnement inclusif qui encourage la participation de tous, en particulier des groupes vulnérables.

2.1.2. Politique en matière de protection de l'environnement

Depuis son accession à l'indépendance, la Côte d'Ivoire a instauré diverses réglementations en matière environnementale. Les premières étapes de ce processus incluent la création du Comité National de la Protection de la Nature par le décret n°60-355 du 02 novembre 1960, suivi de sa réorganisation conformément au décret n°64-415 du 04 novembre 1964.

Le tournant majeur dans la politique environnementale ivoirienne a été marqué par la participation du pays à la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement Humain à Stockholm en 1972. Cette participation a conduit à la création du tout premier ministère de l'Environnement en 1981-1983. La Conférence sur l'Environnement et le Développement qui s'est tenue à Rio de Janeiro en 1992 a donné naissance à l'Agenda 21 et au Plan National d'Action Environnemental (PNAE) en 1996. Ce plan englobe dix programmes orientés vers :

(i) Le développement agricole durable ;
(ii) La préservation de la diversité biologique ;
(iii) La gestion des établissements humains ;
(iv) La gestion de la zone littorale ;
(v) La lutte contre les pollutions et les nuisances industrielles ;
(vi) La gestion intégrée de l'eau ;
(vii) L'amélioration de la gestion des ressources énergétiques ;
(viii) La recherche, l'éducation, la formation ;

(ix) La gestion intégrée et coordonnée de l'information environnementale, et ;
(x) L'amélioration du cadre institutionnel et réglementaire.

D'autres mesures ont également été mises en place, telles que le Code de l'Environnement et le Code de l'Eau, en plus de programmes dédiés à la gestion des déchets urbains et à la réduction de la pauvreté. Ces plans et programmes intègrent des considérations environnementales cruciales dans le processus de développement, mais le principal défi réside dans leur mise en œuvre cohérente.

Cette politique environnementale exige la prise en compte de l'impact environnemental des sous-projets et la promotion de l'utilisation durable des ressources naturelles. Par conséquent, dans le cadre des travaux de réhabilitation et d'équipement de onze (11) centres sociaux, ainsi que dans la construction d'un nouveau centre social, l'CG PA-PSGOUV est tenue de prendre des mesures appropriées pour préserver les ressources naturelles telles que les eaux souterraines, la flore, la faune, etc.

2.1.3. Politique nationale sur les changements climatiques

Dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques, le Gouvernement ivoirien, par le biais du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable et de la Transition Ecologique (MINEDDTE), a entrepris des actions majeures, dont la création d'un Programme National de lutte contre le Changement Climatique (PNCC) en 2012. La Stratégie Nationale de Changement Climatique repose principalement sur sept (07) axes stratégiques, lesquels englobent les cinq piliers initialement définis à Bali lors de la COP13 en 2007, à savoir : la vision partagée, l'adaptation, l'atténuation, le transfert de technologies et le financement.

Ces axes stratégiques se détaillent comme suit :

- Axe stratégique 1 : Promouvoir l'intégration des changements climatiques dans les politiques et stratégies sectorielles, dans la planification du développement et renforcer le cadre institutionnel et juridique ;

- Axe stratégique 2 : Améliorer la connaissance nationale sur les changements climatiques et renforcer les capacités techniques et humaines des acteurs du Programme National CC ;
- Axe stratégique 3 : Promouvoir des mesures d'atténuation des effets des changements climatiques dans tous les secteurs (REDD+, MDP, etc.) ;
- Axe stratégique 4 : Renforcer et promouvoir les actions d'adaptation aux changements climatiques ;
- Axe stratégique 5 : Promouvoir la recherche, le développement au niveau national et le transfert de technologies en matière de changements climatiques ;
- Axe stratégique 6 : Gérer les risques de catastrophes naturelles ;
- Axe stratégique 7 : Renforcer la coopération internationale et mobiliser des financements pour la mise en œuvre de la Politique Nationale CC.

À la lumière de cette stratégie, l'CG PA-PSGOUV est tenue de prendre des mesures spécifiques pour contribuer à la réalisation des objectifs de la politique nationale en matière de changement climatique. En d'autres termes, Elle doit aligner ses actions sur les objectifs de la politique nationale de changement climatique et prendre des mesures concrètes pour préserver l'environnement et contribuer à la lutte contre les changements climatiques dans le cadre de ses projets de développement.

2.1.4. Politique sanitaire et d'hygiène du milieu

La politique de santé en Côte d'Ivoire s'appuie sur les Soins de Santé Primaires (SSP) et est gérée par le Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la couverture maladie universelle (MSHP-CMU). Au niveau régional, cette politique est déployée par les Directions Régionales et leurs structures décentralisées. Le ministère accorde une attention particulière aux domaines de la santé et de l'hygiène, incluant des initiatives telles que l'élimination des excréta et des déchets, y compris les déchets biomédicaux, la sensibilisation des communautés aux bienfaits de l'hygiène environnementale, la promotion de solutions d'assainissement abordables, la diffusion et l'application des règles d'hygiène, et bien d'autres encore.

Dans le cadre des travaux actuels, les organes locaux du ministère (Mairie et Sous-préfecture) seront sollicités pour encourager les meilleures pratiques en matière d'hygiène et de santé. L'objectif est de prévenir les maladies et les accidents professionnels en sensibilisant la population et en favorisant des conditions de vie plus saines.

2.1.5. Politique Genre et équité

La Politique Nationale du Genre a abouti à l'adoption de la Stratégie Nationale sur les Violences Basées sur le Genre (SNVBG). Cette stratégie a pour but de prévenir efficacement les violences basées sur le genre, de poursuivre les auteurs de ces violences, de réformer le secteur de la sécurité et le DDR pour y intégrer la prévention et la répression de ces violences, de fournir une prise en charge multisectorielle aux survivants, et de recueillir des données éthiques, fiables et à jour sur les VBG. Elle repose sur cinq axes prioritaires visant à instaurer l'égalité en droits et en dignité entre les femmes et les hommes, conformément à l'article 4 de la constitution ivoirienne qui consacre l'égalité entre les sexes, principe également retrouvé dans plusieurs lois (Code du travail, loi portant statut général de la fonction publique, loi sur le mariage, loi relative aux successions).

En un mot, cette stratégie vise à promouvoir l'égalité en droits et en dignité pour tous les citoyens, ainsi qu'un partage équitable des ressources et des responsabilités entre les femmes et les hommes. Les principaux axes et effets de cette stratégie sont les suivants :

- Axe Prioritaire 1 : Prévention

- Effet : Prévention efficace des violences basées sur le genre par les communautés, les autorités, les forces de sécurité et de maintien de la paix.
- Axe prioritaire 2 : Justice et lutte contre l'impunité
  Effet : Poursuite en justice des auteurs de VBG et exécution des jugements.
- Axe prioritaire 3 : Réforme du Secteur de la Sécurité, DDR et Violences Sexuelles
  Effet : Intégration de la prévention et de la répression des violences sexuelles et d'autres violences basées sur le genre dans la réforme du secteur de la sécurité et le DDR.
- Axe prioritaire 4 : Prise en charge multisectorielle
  Effet : Les survivants ont accès à des services médicaux, psychosociaux, juridiques et judiciaires, ainsi qu'à un soutien pour une réintégration socio-économique de qualité adaptée à leur âge.
- Axe prioritaire 5 : Coordination et collecte des Données
  Effet : Disponibilité de données éthiques, fiables et actualisées sur les VBG.

Dans le cadre des sous-projets en cours, il est impératif de se conformer aux dispositions de cette stratégie afin de contribuer à la lutte contre les Violences Basées sur le Genre.

2.1.6. Politique de lutte contre la pauvreté

Le Plan National de Développement (PND) intègre l'amélioration des conditions de vie des populations par le biais de plusieurs priorités gouvernementales. Ces priorités englobent l'assainissement du milieu, l'accélération de la croissance économique, la transformation de l'économie ivoirienne, le renforcement du capital humain, l'instauration d'un équilibre économique et social, ainsi que la stabilité budgétaire.

La mise en œuvre des sous-projets contribueront d'une manière ou d'une autres à concrétiser ces objectifs. En effet, la réhabilitation et la construction de centres sociaux fournissent des services essentiels, renforcent les compétences, créent des emplois locaux, favorisent l'inclusion sociale et stimulent le développement économique local, contribuant ainsi à la lutte contre la pauvreté.

2.1.7. Politique de décentralisation

Le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (MIS) est responsable de la mise en place et du suivi de la politique de décentralisation en Côte d'Ivoire. À travers ce processus de décentralisation et de régionalisation, le gouvernement ivoirien poursuit plusieurs objectifs fondamentaux, notamment : (i) assurer un partage des pouvoirs entre l'État et les collectivités locales, (ii) responsabiliser la population dans la gestion de son développement, (iii) renforcer la démocratie locale, et (iv) encourager une approche participative du développement.

Lors de la mise en œuvre des sous-projets, il est impératif d'intégrer toutes les parties prenantes au niveau communal et sous-préfectoral, tout en respectant la politique de décentralisation du pays. Cette démarche consiste à engager les autorités locales, la population et les acteurs concernés, dans le but de promouvoir une approche participative et collaborative en vue d'atteindre les objectifs du projet.

2.1.8. Plan National de Développement (PND)

Le Plan National de Développement (PND) pour la période 2021-2025 intègre la préservation de l'environnement au sein de son cinquième axe, intitulé "Développement régional équilibré, préservation de l'environnement et lutte contre le changement climatique". Le PND accorde une grande importance à la protection de l'environnement, à la promotion d'une économie verte, et à la réduction de la déforestation. Dans le cadre de son objectif de préservation de l'environnement et d'amélioration du cadre de vie, l'axe stratégique 5 se concentre sur la gestion durable des ressources naturelles et les capacités d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique.

Les travaux de réhabilitation et d'équipement de onze (11) centres sociaux, ainsi que la construction d'un nouveau centre social, doivent être exécutés en conformité avec les normes environnementales pour préserver la qualité de vie des populations locales et protéger les ressources naturelles.

2.1.9. Stratégie Nationale de Gestion des Déchets (SNGD)

La vision de la SNGD est de gérer les déchets de manière intégrée, durable, et en partenariat, assurant ainsi la protection de l'environnement et le bien-être des populations d'ici 2020, en favorisant la récupération, le recyclage, et le réemploi des déchets valorisables.

LA CG PA-PSGOUV devra établir un système de gestion des déchets qui favorise la récupération, le recyclage et le réemploi des déchets valorisables. En outre, des partenariats pour promouvoir une gestion responsable des déchets doivent être envisagés. Cela garantit une gestion écologique des déchets dans les centres sociaux.

2.1.10. Stratégie Nationale de Promotion de l'Hygiène

Cette stratégie vise à créer des conditions propices à la vie et au travail dans un environnement sain, conforme à la loi fondamentale et aux valeurs de responsabilité, d'équité, de justice sociale, d'éthique, de solidarité, et de civisme dans la perspective de l'émergence de l'Ivoirien nouveau.

La CG PA-PSGOUV en collaboration avec le MEPS devra veiller à mettre en place des conditions d'hygiène, sensibiliser le personnel et les usagers à l'importance de

l'hygiène, et promouvoir des pratiques d'hygiène et de civisme au sein des centres sociaux. Cela garantira un cadre de vie propre et sain pour tous.

2.1.11. Stratégie Nationale du Développement Durable (SNDD)

La Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD), adoptée en décembre 2011, vise à initier la promotion du développement durable en créant les conditions propices à son avancement. Son objectif est de définir des mesures et des moyens pour intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales, tout en inversant la tendance à l'appauvrissement des ressources environnementales. Cette stratégie cherche également à assurer une croissance économique équitable avec un impact social positif, tout en préservant l'environnement pour les générations futures.

La SNDD repose sur sept orientations stratégiques, dont les objectifs sont les suivants :

1. Orientation stratégique 1 : Information, sensibilisation, participation et gouvernance.

- Faire connaître le concept du développement durable à l'ensemble de la société.
- Créer des conditions favorables à la participation du public dans le processus décisionnel, à l'accès à l'information, et à l'accès à la justice.

2. Orientation stratégique 2 : Éducation et formation.

- Intégrer l'Éducation pour le développement durable dans le système éducatif formel.
- Favoriser la prise en compte du développement durable dans le système éducatif non formel.
- Renforcer les capacités des professionnels.

3. Orientation stratégique 3 : L'État, avant-garde du développement durable.

- Mobiliser les pouvoirs publics au plus haut niveau.
- Améliorer la cohérence des politiques.
- Intégrer le développement durable dans le fonctionnement de l'administration centrale et des établissements sous tutelle.

4. Orientation stratégique 4 : Villes, collectivités territoriales et aménagement durable du territoire.

- Intégrer les principes du développement durable dans la gestion des collectivités territoriales.
- Intégrer le développement durable dans l'aménagement du territoire.

5. Orientation stratégique 5 : Environnement réglementaire, financier, fiscal et institutionnel porteur.

- Consolider le cadre juridique et les normes du développement durable.

- Actualiser le dispositif institutionnel.
- Instaurer une fiscalité favorable aux initiatives volontaires.
- Améliorer la gouvernance des systèmes de financement du développement durable.

6. Orientation stratégique 6 : Engager la société dans une économie respectueuse de la planète.

- Mettre en place les conditions pour que les entreprises assument leurs responsabilités écologiques et sociétales.
- Développer les « filières vertes ».
- Promouvoir les achats publics durables.

7. Orientation stratégique 7 : Coopération régionale et internationale.

- Défendre les intérêts nationaux au niveau régional et international.
- Participer à la solidarité régionale et internationale.

La mise en œuvre de la politique du gouvernement ivoirien en matière d'environnement et de développement durable nécessite la collaboration des acteurs relevant du MINEDDTE ainsi que des acteurs des départements sectoriels concernés par les questions d'environnement et de développement durable.

2.1.12. Stratégie Nationale de Protection Sociale

La Stratégie Nationale de Protection Sociale, adoptée en 2013, repose sur des dispositions constitutionnelles, les priorités nationales définies dans le Plan National de Développement, ainsi que sur les engagements régionaux et internationaux, notamment l'Initiative du Socle de Protection Sociale des Nations Unies et le Cadre de Politique Sociale Africaine de l'Union Africaine, pris par la Côte d'Ivoire.

La vision de la Stratégie est la suivante : « La Côte d'Ivoire est une nation solidaire, équitable et prospère, dotée d'un système de protection sociale qui protège ses populations, en particulier les plus vulnérables, des risques économiques et sociaux, tout en renforçant leur capacité à s'auto-suffire de manière autonome et durable ».

L'objectif général est de progressivement établir un système de protection sociale renforçant la résilience des ménages et individus les plus vulnérables, et leur permettant de mieux gérer les risques. Quatre (04) axes et orientations stratégiques sont définis pour atteindre cet objectif : (i) améliorer le niveau de vie des plus pauvres, (ii) faciliter l'accès aux services sociaux essentiels et investir dans le capital humain, (iii) accompagner les groupes vulnérables dans la prévention et la réponse aux risques d'abus, de violence, d'exploitation, de discrimination et d'exclusion, et (iv) progressivement parvenir à des niveaux de protection sociale plus élevés.

LA CG PA-PSGOUV devrait veiller à la mise en place d'une véritable inclusion sociale en réduisant les risques d'abus, de violence, d'exploitation, de discrimination et d'exclusion. Cela pourrait se traduire par la création de programmes de sensibilisation et de prévention au sein des centres sociaux.

2.2. Cadre juridique en lien avec les Sous-Projets

2.2.1. Cadre juridique national

La Côte d'Ivoire a établi un corpus de lois en vue de la protection de son environnement. Ces lois englobent divers aspects, tels que la qualité de l'environnement, la santé et la sécurité, la préservation de zones sensibles, la réglementation de l'occupation des sols, la gestion des ouvrages, ainsi que le contrôle des produits chimiques. Ces dispositions législatives fournissent un cadre juridique essentiel pour la réalisation d'évaluations environnementales en général, et spécifiquement pour la réalisation du présent Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES).

En 2021, les Termes de Référence (TDR) ont été édités, offrant des directives et un modèle indicatif pour la rédaction du CIES, servant ainsi de référence précieuse pour l'élaboration du CIES des divers travaux à réaliser. L'ensemble de ces textes légaux et réglementaires, y compris les TDR, ont guidé la mise en œuvre des sous-projets et la rédaction du rapport du CIES. En particulier, les réglementations pertinentes applicables au contexte des travaux sont présentées comme.

2.2.1.1. Exigences en matière de permis

Les exigences environnementales et sociales en matière de permis et de réglementation pertinentes pour les travaux de réhabilitation et à l'équipement de onze (11) centres sociaux, ainsi qu'à la construction d'un nouveau centre social dans 08 régions de la Côte d'Ivoire sont décrites ci-dessous.

2.2.1.1.1. Réglementation environnementale et délivrance de permis

Un Constat d'impact environnemental et social est exigé avant d'entreprendre les travaux, tel que prescrit par **la loi 2023-900 du 23 Novembre 2023 portant Code de l'environnement**. Cette loi établit le cadre général pour le renforcement des dispositions légales et institutionnelles en matière d'environnement. Elle stipule, en son article 20, que "les bâtiments, installations classées, véhicules et véhicules automobiles, activités industrielles, commerciales, artisanales ou agricoles, qu'ils soient détenus ou exploités par des personnes physiques ou morales, doivent être conçus et exploités en conformité avec les normes techniques actuelles visant à préserver la qualité de l'air."

L'Agence nationale de l'environnement (ANDE), relevant du Ministère de l'Environnement, du Développement durable et de la Transition Écologique (MINEDDTE), joue un rôle prépondérant dans le processus d'autorisation environnementale en Côte d'Ivoire. L'ANDE assume la supervision des évaluations environnementales nationales depuis leur demande initiale et la sélection des domaines concernés jusqu'à la détermination de leur portée, leur évaluation, leur

examen, et enfin la prise de décision concernant l'approbation des permis environnementaux.

La décision finale quant à l'approbation du permis environnemental relève du Ministre en charge de l'environnement, conformément à l'article 19 du **Décret n°96-894 daté du 8 novembre 1996, qui définit les règles et procédures applicables aux études d'impact environnemental des projets de développement**. Dans le cadre de l'examen du présent Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES), un comité technique interministériel sera mis en place par l'ANDE. Ce comité regroupera des ministères concernés ayant une connexion logique avec les sous-projets, des experts qualifiés, ainsi que des organismes ivoiriens tels que le Centre ivoirien de lutte contre la pollution (CIAPOL).

2.2.1.1.2. Autres exigences en matière de permis environnementaux et sociaux

Un certain nombre d'autres permis environnementaux et sociaux devraient être requis dans le cadre de la réalisations des présents sous-projets. Les permis et autorisations prévus requis pour entreprendre des activités liées aux sous-projets sont énumérés ci-dessous:

- ***Défrichement et construction***

L'article 1er du **décret n° 2014-363 du 12 juin 2014 modifiant le décret n° 92-398 du 1er juillet 1992 réglementant le permis de construire (Permis de Construire),** stipule que toute personne souhaitant construire un bâtiment, à usage d'habitation ou non, doit obtenir une autorisation administrative préalable. Cette autorisation est délivrée après que les services compétents du ministère de la construction, du logement et de l'urbanisme (MCLU) ont effectué les contrôles nécessaires pour s'assurer que la construction du projet est conforme aux règles de construction et d'urbanisme applicables à l'emplacement où il doit être construit.

LA CG PA-PSGOUV devra s'assurer d'obtenir toutes les autorisations administratives nécessaires pour la construction & réhabilitation des douze (12) centres sociaux, conformément aux réglementations en vigueur, telles que le permis de construire. Il doit également veiller à ce que le projet réponde aux exigences en matière d'urbanisme.

- ***Prélèvement et utilisation de l'eau***

La **loi n°2023-902 du 23 novembre 2023 portant Code de l'eau** prévoit en son article 12 une autorisation de prélèvement d'eau dans le domaine hydraulique public. Une autorisation d'exploitation de forage privé est également prévue conformément au

décret n°86-961 du 30 août 1989 relatif à la taxe d'exploitation pour le prélèvement d'eau dans les nappes aquifères.

En cas de prélèvement de l'eau d'une ressource naturelle dans le cadre de l'exécution des travaux, les entreprises en charge des travaux devront disposer de toutes les autorisations nécessaires pour le prélèvement de l'eau.

- **Évacuation de l'eau**

La norme sur les eaux usées de la Côte d'Ivoire (**Arrêté n° 01164/ MINEF/CIAPOL/SDIIC du 4 novembre 2008: réglemente le contrôle des rejets et émissions des installations classées** - en particulier, l'élimination des eaux usées et boues (article 6), les émissions de gaz (article 7) et la surveillance des rejets et émissions (article 10)) prévoit des normes spécifiques sur la qualité des effluents d'eau.

A la livraison des travaux, la CG PA-PSGOUV devra veiller à s'assurer que le système d'évacuation des eaux usées des centres sociaux est conforme aux normes locales et aux réglementations en vigueur.

2.2.1.2. Autres exigences applicables aux sous-projets

En plus des règlements officiels et des exigences liées à l'obtention de divers permis ou autorisation pour l'exécution de certaines activités des sous-projets, il est important de noter que la Côte d'Ivoire dispose d'autres textes juridiques pertinents qui s'appliquent également lorsqu'il s'agit de mener des travaux de réhabilitation et d'équipement pour onze (11) centres sociaux existants, ainsi que pour la construction d'un nouveau centre social, dans 08 régions de la Côte d'Ivoire. Ces textes juridiques complémentaires sont présentés dans la matrice d'analyse ci-après.

Tableau 10 : Matrice d'analyse du cadre juridique et réglementaire applicable aux sous-projets

Textes	Dispositions majeures en rapport avec la présente étude	Aspects liés aux activités des sous-projets
I. CONSTITUTION		
Loi constitutionnelle n° 2020-348 du 19 mars 2020 modifiant la loi n° 2016-886 du 8 novembre 2016 portant Constitution de la République de Côte d'Ivoire	La Constitution ivoirienne de novembre 2016 telle que modifiée par la Loi constitutionnelle du 19 mars 2020 énonce dans son préambule que le peuple de Côte d'Ivoire s'engage à (i) sauvegarder sa souveraineté sur les ressources nationales et à en assurer une gestion équitable pour le bien- être de tous, (ii) promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes, (iii) promouvoir la transparence dans la conduite des affaires, (iv) défendre et conserver notre patrimoine culturel et (v) contribuer à la préservation du climat et d'un environnement sain pour les générations futures. Article 4 : Tous les Ivoiriens naissent et demeurent libres et égaux en droit. Nul ne peut être privilégié ou discriminé en raison de sa race, de son ethnie, de son clan, de sa tribu, de sa couleur de peau, de son sexe, de sa région, de son origine sociale, de sa religion ou croyance, de son opinion, de sa fortune, de sa différence de culture ou de langue, de sa situation sociale ou de son état physique ou mental **Article 9 : « Toute personne a droit à l'éducation et à la formation professionnelle. Toute personne a également droit à un accès aux services de santé ». Il s'agit d'un pas important étant donné que la première constitution ne comportait aucun article relatif à la protection de l'environnement.** **Article 27** :« Le droit à un environnement sain est reconnu à tous sur l'ensemble du territoire national. Le transit, l'importation ou le stockage illégal et le déversement de déchets toxiques sur le territoire national constituent des crimes imprescriptibles ». **Article 40** : « La protection de l'environnement et la promotion de la qualité de la vie sont un devoir pour la communauté et pour chaque personne physique ou morale. L'État s'engage à protéger son espace maritime, ses cours d'eau, ses parcs naturels ainsi que ses sites et monuments historiques contre toutes formes de dégradation. L'État et les Collectivités publiques prennent les mesures nécessaires pour sauvegarder la faune et la flore. En cas de risque de dommages pouvant affecter de manière grave et irréversible l'environnement, l'État et les Collectivités publiques s'obligent, par application du principe de précaution, à les évaluer et à adopter des mesures nécessaires visant à parer à leur réalisation ». **Article 40 :** « La protection de l'environnement et la promotion de la qualité de la vie sont un devoir pour la communauté et pour chaque personne physique ou morale ». L'Etat s'engage à protéger son espace maritime, ses cours d'eau, ses parcs naturels ainsi que ses sites et monuments historiques contre toutes formes de dégradation. L'Etat et les collectivités publiques prennent les mesures nécessaires pour sauvegarder la faune et la flore. En cas de risque de dommages pouvant affecter de manière grave et irréversible l'environnement, l'Etat et les collectivités publiques s'obligent, par application du principe de précaution, à les évaluer et à adopter des mesures nécessaires visant à parer à leur réalisation.	Préservation de l'environnement et cadre de vie des populations riveraines du projet. Il est donc important de prendre des dispositions pour préserver l'environnement contre toute forme de pollution en vue de le maintenir sain et l'indemnisation des personnes, dont les biens, sont impactés par les travaux.

Textes	Dispositions majeures en rapport avec la présente étude	Aspects liés aux activités des sous-projets
II. LOIS		
Loi n° 64-291 du 1er août 1964 portant code douanier	**Article 6 :** «1) Les droits d'importation constituent le tarif d'entrée. 2)° Le tarif d'entrée comprend : le droit de douane et des droits fiscaux. 3) ° Le tarif des droits de douane comprend, un tarif général, des tarifs intermédiaires, un tarif minimum et des tarifs privilégiés. 4)° Le tarif général est applicable aux marchandises qui ne sont pas admises aux tarifs intermédiaires, au tarif minimum ou aux tarifs privilégiés. 5)° Les exonérations et les réductions des droits de douane résultent des accords internationaux ». **Article 7 :** « L'octroi des exonérations et des réductions de droits est subordonné au transport direct des marchandises et à la justification de leur origine privilégiée ».	Les entreprises en charge des travaux devront payer les taxes liées aux importations.
Loi n°88-651 du 7 juillet 1988 portant protection de la santé publique et de l'environnement contre les effets des déchets industriels toxiques et des substances nocives	La Loi n°88-651 du 07 juillet 1988 portant Protection de la Santé Publique et de l'Environnement contre les effets des déchets industriels toxiques et nucléaires et des substances toxiques nocives interdit, sur toute l'étendue du territoire, tous actes relatifs à l'achat, à la vente, à l'importation, au transit, au transport, au dépôt et au stockage des déchets industriels toxiques et nucléaires et des substances nocives En son **article 1**, cette Loi énonce que : « Sont interdits sur toute l'étendue du territoire, tous les actes relatifs à l'achat, à la vente, l'importation, au transit, au dépôt et au stockage des déchets industriels toxiques et nucléaires et des substances nocives ». **L'article 3** quant à lui précise que : « Lorsque l'infraction est commise dans le cadre de l'activité d'une personne morale, la responsabilité pénale incombe à toute personne physique préposée ou non, qui de par ses fonctions, a la responsabilité de la gestion, de la surveillance ou du contrôle de cette activité. La personne morale en cause est tenue solidairement avec le ou les condamnés au paiement des amendes, réparations civiles, frais et dépens ».	Cette Loi fixe les pénalités encourues par les responsables de projet en cas de non-respect de leur obligation de préserver l'environnement et le cadre de vie des populations riveraines lors de la réalisation des travaux LA CG PA-PSGOUV devra prendre les dispositions en vue du respect des dispositions de cette loi.
Loi n° 99-477 du 2 août 1999 Portant Code de Prévoyance Sociale telle que modifiée par l'Ordonnance N°2012-03 du 11 janvier 2012, modifiée à son tour par l'ordonnance n°17-107 du 15 février 2017	Cette loi dispose en son **article 1** que « Le service public de la Prévoyance sociale a pour but de fournir des prestations à l'effet de pallier les conséquences financières de certains risques ou de certaines situations, en matière (i) d'accidents du travail et de maladies professionnelles, (ii) de maternité, (iii) de retraite, d'invalidité et de décès (...) ». L'article de cette loi précise que « Est obligatoirement affilié à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS), tout employeur occupant des travailleurs salariés tels que définis à **l'Article 2** du Code du Travail. L'affiliation prend effet à compter du premier embauchage d'un travailleur salarié ». Sur la base cette Loi, « L'employeur est tenu de déclarer dans un délai de quarante-huit heures tout accident du travail survenu ou toute maladie professionnelle constatée dans l'entreprise. La déclaration peut être faite par le travailleur ou ses représentants jusqu'à l'expiration de la deuxième année suivant la date de l'accident ou de la première constatation médicale de la maladie professionnelle. En ce qui concerne les maladies professionnelles, la date de la première constatation médicale de la maladie est assimilée à la date de l'accident » (**article 71**). Et l'employeur est tenu, dès la survenue de l'accident, (i) de faire assurer les soins de première urgence et (ii) d'aviser le médecin chargé des services médicaux de l'entreprise ou, à défaut, le médecin le plus proche (**Article 73**).	il est impératif que tous les employeurs soient déclarés à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale. Cette déclaration se fait dès le premier contrat d'embauche d'un travailleur salarié.

Textes	Dispositions majeures en rapport avec la présente étude	Aspects liés aux activités des sous-projets
Loi n°2003-208 du 07 juillet 2003 portant Transfert et Répartition des compétences de l'Etat aux collectivités territoriales	Cette loi régit les compétences attribuées aux régions, départements, districts, villes et communes. Ce transfert de compétences a pour but le développement économique, social, sanitaire, éducatif, culturel et scientifique des populations et, de manière générale, l'amélioration constante du cadre de vie.	il est impératif de prendre en compte les intérêts des Douze (12) Municipalités cibles des sous-projets, avec une attention particulière portée aux quartiers abritant les centres sociaux.
Loi n° 2014-138 du 24 mars 2014 portant Code Minier	**Article 3 :** Toutes les substances minérales, toutes les eaux minérales et tous les gites géothermiques contenus dans le sol et le sous-sol, les eaux territoriales, la zone économique exclusive et sur le plateau continental ainsi que son extension au-delà de deux cents miles marins jusqu'aux limites conventionnelles internationalement reconnues de la Côte d'Ivoire, sont propriétés de l'État de Côte d'Ivoire. **Article 76 :** Les autorisations d'exploitation de substances de carrières sont de deux (2) catégories : l'autorisation pour l'ouverture de carrières artisanales ; l'autorisation pour l'ouverture de carrières industrielles. Pour chaque catégorie de carrière, il existe deux types d'autorisations : l'autorisation pour les carrières permanentes, dite autorisation d'exploitation de substances de carrière ; l'autorisation pour les carrières temporaires, dite autorisation d'extraction de matériaux de carrière. **Article 89 :** L'autorisation d'extraction de matériaux de carrières n'intervient qu'après liquidation de la taxe d'extraction afférente au cubage pour lequel elle est demandée. Tout occupant légitime ou occupant du sol est tenu d'obtenir une autorisation avant toute exploitation de carrières sur son terrain. **Article 127 (**paragraphe 2) : L'occupation des terrains donne droit à une juste indemnité au profit de l'occupant et de l'occupant légitime du sol. Les modalités de cette indemnisation sont définies par décret. **Article 140 :** Les activités régies par la présente loi doivent être conduites de manière à assurer la protection de la qualité de l'environnement, la réhabilitation des sites exploités et la conservation du patrimoine forestier selon les conditions et modalités établies par la réglementation en vigueur.	Dans la mise en œuvre des sous-projets, l'ouverture et l'exploitation de carrière devront se faire conformément aux conditions éditées par la loi portant code minier.
Loi n° 2014-390 du 20 juin 2014 portant Orientation sur le Développement Durable	Cette loi définit les objectifs fondamentaux, des acteurs du développement durable ainsi que les principes du développement durable. Elle vise entre autres à (i) préciser les outils de politique en matière de développement durable, (ii) intégrer les principes du développement durable dans les activités des acteurs publics et privés (iii) concilier la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social et (iv) créer les conditions de l'utilisation rationnelle et durable des ressources naturelles pour les générations présentes et futures. **Article 5 : 5.11 :** le principe de précaution lors de la planification ou de l'exécution de toute action, des mesures préliminaires sont prises de manière à éviter ou à réduire tout risque ou tout danger pour l'environnement. Toute personne dont les activités sont susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement doit, avant d'agir, prendre en considération les intérêts des tiers ainsi que la nécessité de protéger l'environnement. Si, à la lumière de l'expérience ou des connaissances scientifiques, une action est jugée susceptible de causer un	Les présents sous-projets veilleront à l'utilisation rationnelle des ressources, à la réduction de la pauvreté par le recrutement de la main d'œuvre locale et l'indemnisation juste et préalable des personnes impactées, à la gestion de façon saine et efficace des déchets produits par les différents chantiers. LA CG PA-PSGOUV veillera à l'application du Plan de Gestion

Textes	Dispositions majeures en rapport avec la présente étude	Aspects liés aux activités des sous-projets
	risque ou un danger pour l'environnement, cette action n'est entreprise qu'après une évaluation préalable indiquant qu'elle n'aura pas d'impact préjudiciable sur l'environnement. **5.13 :** le principe de prévention en présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source. **5.17** : le principe du respect de la capacité de support des écosystèmes Les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes afin d'en assurer la pérennité**. 5.18** : le principe de santé et de qualité de vie Toute personne a droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature et qui prend en compte les préoccupations relatives au développement durable. **Article 37 :** Le secteur privé applique les principes et objectifs du développement durable prévus par la présente loi dans son fonctionnement et dans la mise en œuvre de ses actions notamment par : - l'adoption des modes et méthodes d'approvisionnement, d'exploitation, de production et de gestion responsable répondant aux exigences du développement durable ; - des évaluations environnementales et sociales en vue de vérifier l'impact de leurs activités sur l'environnement ; - la contribution à la diffusion des valeurs du développement durable et l'exigence de leurs partenaires, notamment de leurs fournisseurs, le respect de l'environnement et desdites valeurs ; - l'adoption d'une communication transparente sur leur gestion environnementale ; - le respect des exigences de la responsabilité sociétale des organisations pour la promotion du développement durable.	Environnementale et Sociale de la présente étude.
Loi n° 2014-451 du 05 août 2014 portant orientation de l'organisation générale de l'administration territoriale	**Article 1 :** « l'administration territoriale est structurée selon les principes de la déconcentration, de la décentralisation et l'entité territoriale particulière qu'est le District Autonome. Elle est organisée en vue d'assurer l'encadrement des populations, de pourvoir à leurs besoins, de favoriser le développement économique, social et culturel ainsi que de réaliser l'unité et la cohésion nationale. » **Article 2 :** « l'administration territoriale déconcentrée est assurée dans le cadre de circonscriptions administratives hiérarchisées que sont : • les Régions ; • les Départements ; • les Sous-Préfectures ; • les Villages. » **Article 32 :** « L'administration décentralisée est assurée dans le cadre de collectivités territoriales que sont : - les Régions ; - les Communes. ; - les collectivités territoriales ont pour missions, dans la limite de leurs compétences : - l'organisation de la vie collective dans la collectivité territoriale ; - la participation des populations à la gestion des affaires locales ; - la promotion et la réalisation du développement local ;	Les différentes institutions administratives cibles (Préfectures, Mairie, Sous -préfecture) doivent être consultées dans le cadre du processus de participation du public du présent CIES et être impliquées dans la mise en œuvre du PGES des sous-Projets.

Textes	Dispositions majeures en rapport avec la présente étude	Aspects liés aux activités des sous-projets
	- la modernisation du monde rural ; - l'amélioration du cadre de vie ; - la gestion des terroirs et de l'environnement. »	
Loi n°2015-532 du 20 Juillet 2015 portant Code du Travail	Cette loi guide les relations individuelles et collectives dans le domaine du travail. Elle est très pertinente pour guider les relations entre employeurs et employés pendant la mise en œuvre du projet. En effet, dans tous les établissements soumis à ce Code, à l'exception des établissements agricoles, la durée normale du travail des personnels, quel que soit leur sexe ou leur mode de rémunération, est fixée à quarante heures par semaine. Cette durée peut être dépassée par application des règles relatives aux équivalences, aux heures supplémentaires et à la récupération des heures de travail perdues et à la modulation. **Titre IV : chapitres 1, 2 et 3 :** (Hygiène, Sécurité et Santé au travail) Article 1 : « Conformément aux dispositions prévues à **l'Article 42.1** du Code du Travail, dans tous les Établissements ou entreprises occupant habituellement plus de cinquante salariés, l'employeur doit créer un comité d'hygiène, de sécurité au Travail ». **Article 41.2 :** « Pour protéger la vie et la santé des salariés, l'employeur est tenu de prendre toutes les mesures utiles qui sont adaptées aux conditions d'exploitation de l'entreprise. Il doit notamment aménager les installations et régler la marche du travail de manière à préserver le mieux possible les salariés des accidents et maladies » **Articles 41.3 :** « Tout employeur est tenu d'organiser une formation en matière d'hygiène et de sécurité au bénéfice des salariés nouvellement embauchés, de ceux qui changent de postes ou de technique. Cette formation doit être actualisée au profit du personnel concerné en cas de changement de la législation ou de la réglementation. »	Elle réglementera les conditions de travail des employés pendant la mise en œuvre des sous-projets par la signature d'un contrat entre employeur et employé afin d'éviter la précarisation de l'emploi..
Loi n°2019-576 du 26 juin 2019 instituant Code de la Construction et de l'Habitat	**Article 2 :** Le « Code de la Construction et de l'Habitat » a pour objet de régir toutes les activités en matière de construction et d'habitat et de logement sur l'étendue du territoire de la République de Côte d'Ivoire. Article 11 : le permis de construire est délivré sur une zone aménagée ou approuvée. Toutefois, il peut être délivré sur les parcelles situées en dehors des plans de lotissement approuvés et affectés à des grands projets. Il est délivré pour une période d'une (01) année par le ministre chargé de l'Urbanisme qui peut déléguer son pouvoir dans les conditions prévues par décret pris en Conseil des ministres. **Article 12** : le permis de construire est exigé pour : - la construction de tout bâtiment ; - toute extension de bâtiment ; - les travaux exécutés sur les constructions , lorsqu'ils ont pour effet d'en changer la destination, d'en modifier la structure, l'aspect extérieur, le volume ou la distribution intérieure ; - les reprises de gros-œuvres ; - les clôtures ; - tout ouvrage ayant un impact sur le paysage urbain.	Le CG PA-PSGouv/ USEP PROTECTION SOCIALE devra veiller à disposer de toutes les autorisations et permis requis avant le démarrage des travaux.

Textes	Dispositions majeures en rapport avec la présente étude	Aspects liés aux activités des sous-projets
	Article 13 : l'obligation d'obtention préalable du permis de construire s'impose à toute personne physique ou morale. **Article 14 :** les constructions doivent être conformes aux règles et aux normes environnementales d'urbanisme, d'architecture, de construction, d'assainissement et de drainage admises en République de Côte d'Ivoire. Le promoteur se doit de respecter les normes de construction en la matière dans la réalisation du projet.	
Loi n°2023-899 du 23 novembre 2023 portant code de l'hygiène et de la salubrité	**Article 3 :** La présente loi s'applique notamment aux établissements sanitaires et aux établissements recevant du public. **Article 29 :** Tout immeuble à usage d'habitation ou à usage professionnel et établissement recevant du public dispose d'une source d'approvisionnement en eau potable et d'installations sanitaires permettant l'hygiène corporelle et la gestion des eaux usées, d'un système d'aération ou de ventilation et d'un éclairage adéquat. **Article 36 :** Les établissements recevant du public sont conçus et réalisés de manière à faciliter le nettoyage, le lavage, la désinfection et la lutte anti-vectorielle. **Article 45 :** Sont interdits toutes récupération anarchique et toutes activités de récupération, de valorisation et d'élimination des déchets pouvant être source d'inconvénients ou de dommages pour la santé humaine, l'agriculture, la protection de la nature et l'environnement. **Article 93 :** Les établissements d'éducation, de formation et de sport sont dotés d'une source d'approvisionnement en eau potable, d'installations sanitaires appropriées et d'un système de gestion de déchets adéquat. **Article 95 :** Tout établissement d'éducation, de formation et de sport se dote de clubs chargés d'hygiène publique, de salubrité, d'assainissement et d'environnement.	Le CG PA-PSGouv/ USEP PROTECTION SOCIALE devra veiller à prendre toutes les dispositions afin que les centres sociaux soit conforme à l'ensemble des exigence du présent décret appliquées aux établissements recevant du public
III. ORDONNANCES		
Ordonnance n°2012-03 du 11 janvier 2012 portant Code de Prévoyance Sociale modifiant la Loi n°99-477 du 02 Août 1999	La Loi n°99-477 du 02 août 1999 portant Code de Prévoyance Sociale régit les dispositions du service public de prévoyance sociale. Ce service a pour but de fournir des prestations à l'effet de pallier les conséquences financières de certains risques ou de certaines situations, en matière d'accidents de travail et de maladies professionnelles, de retraite, d'invalidité et de décès et d'allocations familiales. L'Ordonnance n°2012-03 du 11 janvier 2012 en modifie les Articles 22, 50, 95, 149 à 163 ter et complète l'Article 168.	Dans le cadre de ces sous-projets, tous les employeurs doivent être obligatoirement affiliés à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale. L'affiliation prend effet à compter du premier contrat d'embauche d'un travailleur salarié.
Ordonnance n°2016-588 du 03 Août 2016 portant titre d'occupation du domaine public	Article 5 : Nul ne peut sans disposer d'un titre l'y habilitant, occuper une dépendance du domaine public de l'une des personnes morales de droit public mentionnées à l'article 1 de la présente ordonnance ou l'utiliser dans des limites dépassant le droit d'usage qui appartient à tous. Article 6: Tout occupant du domaine public a, sauf prescription contraire de son titre, un droit réel sur les constructions et installations de caractère immobilier qu'il réalise pour l'exercice d'une activité autorisée par son titre d'occupation. Article 7 : L'occupation ou l'utilisation du domaine public ne peut être que temporaire.	LA CG PA-PSGOUV devra se conformer aux dispositions de la présente ordonnance quant aux droits des personnes physiques et morales qui ont réalisé des investissements sur le domaine public.

Textes	Dispositions majeures en rapport avec la présente étude	Aspects liés aux activités des sous-projets
	Article 8 : l'autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public présente un caractère précaire et révocable. Article 21 : Les dépendances du domaine public peuvent être occupées à la suite de l'obtention : - soit d'une Autorisation d'Occupation Temporaire, en abrégé AOT, classique ; - soit d'une Autorisation d'Occupation Temporaire, en abrégé AOP, constitutive de droit réel ; - soit d'un Bail Emphytéotique Administratif, en abrégé BEA. Sans que cela ne soit constitutif de droits réels, l'Article 22 stipule que : « des autorisations d'occupation précaires et révocables peuvent être délivrées par l'Etat, les Collectivités territoriales, les Etablissements publics et les personnes morales de droit public ou privé ayant reçu mandat de la personne publique de gérer une partie de son domaine public : - Soit sous forme d'actes unilatéraux appelés permission de voirie ; - Soit sous forme contractuelle appelée concession de voirie. Article 27 : Le bénéficiaire d'une Autorisation d'Occupation Temporaire n'a pas droit à une indemnité en cas de dommage de travaux publics.	
IV. DÉCRETS		
Décret n°98-38 du 28 janvier 1998 relatif aux mesures générales d'hygiène en milieu du travail	**Article 2 :** les locaux affectés au travail seront tenus en état constant de propreté. **Article 7 :** « des mesures seront prises par le chef d'établissement pour que les travailleurs disposent d'eau potable pour la boisson, à raison minimum de six litres par travailleur et par jour » En claire, les mesures d'hygiène sont indispensables à la sécurité et à la santé des travailleurs dans la réalisation et l'exploitation du projet.	Selon ce texte, la CG PA-PSGOUV devra veiller à ce que les entreprises en charge des travaux disposent pour leurs travailleurs de locaux (ou site) propres et tenus en bon état
Décret n°98-40 du 28 janvier 1998 relatif au comité technique consultatif pour l'étude des questions intéressant l'hygiène et la sécurité des travailleurs	Article 1 : le « Comité technique consultatif pour l'étude des questions intéressant l'hygiène et la sécurité des travailleurs institués à l'Article91-15 du nouveau Code du travail (loi°2015-532 du 20juillet 2015) a pour mission d'émettre des avis, de formuler des propositions et des résolutions sur toutes les questions concernant la santé et la sécurité des travailleurs ». **Article 6 :** « le Secrétariat du comité technique consultatif est assuré par un fonctionnaire de la direction de l'inspection médicale du travail devenue dans le nouveau Code du travail l'Inspection de la Santé et de la Sécurité au Travail ».	LA CG PA-PSGOUV devra veiller à la mise en place d'un service médical au niveau des bases-chantier des entreprises travaux, ainsi qu'à la réalisation d'un examen médical des employés.
Décret n° 2012-1047 du 24 octobre 2012 fixant les modalités - d'application du principe pollueur-payeur tel que défini par la loi n° 96- 766	**L'article 3**, le principe pollueur-payeur (PPP) a pour effet de mettre à la charge du pollueur les dépenses relatives à la prévention, à la réduction, à la lutte contre les pollutions, les nuisances et toutes les autres formes de dégradation ainsi que celles relatives à la remise en état de l'environnement. Il permet de fixer les règles d'imputation du coût des mesures en faveur de l'environnement. Selon **l'article 20** : « Toute personne physique ou morale dont les agissements ou les activités causent ou sont susceptibles de causer des dommages à l'environnement, doit recourir aux technologies propres pour la remise en état de l'environnement. »	LA CG PA-PSGOUV doit en accord avec les autorités compétentes disposer de moyens de lutte contre les pollutions environnementales et éventuellement s'engager à payer pour des cas de pollution causés par

Textes	Dispositions majeures en rapport avec la présente étude	Aspects liés aux activités des sous-projets
du 03 octobre 1996 portant code de l'environnement	**L'article 28** précise quant à lui que lorsque la pollution accidentelle provient d'une installation dangereuse, les coûts des mesures de prévention et de lutte contre la pollution accidentelle, sont imputés à l'exploitation, conformément au PPP.	ses travaux dans la mise en œuvre des sous-projets.
Décret 2013-482 du 2 juillet 2013 portant modalités d'application de l'ordonnance fixant les règles d'acquisition de la propriété des terrains urbains	• Article 2 : La pleine propriété des terrains urbains du domaine de l'Etat est conférée uniquement par un arrêté de concession définitive. L'arrêté de concession définitive est obligatoirement publié au Livre foncier. • Article 3 : Pour toute parcelle urbaine située en dehors des lotissements approuvés, seul le ministre chargé de la Construction et de l'Urbanisme prend l'arrêté de concession définitive sur toute l'étendue du territoire. • Article 6 : Toute demande d'arrêté de concession définitive comportera un dossier technique dont la composition est déterminée par arrêté du ministre chargé de la Construction et de l'Urbanisme. • Article 10 : Après l'immatriculation, un plan du titre foncier certifié joint au dossier initial est transmis à la direction du Domaine urbain du ministère en charge de la Construction et de l'Urbanisme.	Le respect de ces dispositions sera essentiel pour sécuriser le statut foncier des centres sociaux
Décret n° 2014-363 du 12 juin 2014 modifiant le décret n° 92-398 du 1er juillet 1992 portant réglementation du permis de construire	**Article 13 nouveau** : La composition des dossiers de demande de permis de construire, qui doivent comporter un extrait topographique visé par le service compétent, la procédure d'instruction (qui inclura la notion de réduction de risques), ainsi que les délais d'instruction sont fixées par arrêté du ministre chargé de la Construction et de l'Urbanisme. **Article 19 nouveau** : Le titulaire du permis doit, dès l'ouverture du chantier et jusqu'à l'achèvement des travaux, afficher de façon visible un panneau d'au moins 2mx1m avec les principales informations sur le projet (maître d'ouvrage, architecte, entreprise, références du permis, etc.). **Article 22 nouveau** : Un contrôle technique obligatoire est effectué pour les établissements recevant du public. Le demandeur du permis doit s'attacher les services d'un contrôleur technique agréé. Des visites de chantier et vérifications peuvent être effectuées à tout moment par l'administration. **Article 31 nouveau** : Une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux doit être faite par le maître d'ouvrage à l'autorité ayant délivré le permis, avec une attestation de l'architecte et/ou du contrôleur technique. Un récolement est alors facultatif.	Les dispositions du présent décret impactent la constitution du dossier de permis, l'affichage sur les chantiers, le contrôle technique obligatoire et la déclaration d'achèvement pour des bâtiments comme les centres sociaux. Leur respect devra être intégré dans la conduite du projet.
Décret n°2016-788 du 12 Octobre 2016 relatif aux modalités d'application de l'ordonnance n°2016-588 du 03 Août 2016 portant titre d'occupation du domaine public	Article 10 : Pour des raisons d'intérêt général comme les activités prévues dans le présent sous-projet, qu'il peut être mis fin à l'autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public par les autorités compétentes.	LA CG PA-PSGOUV devra veiller au respect des droits des personnes physiques et morales qui ont réalisé des investissements sur le domaine public impacté par les travaux

Textes	Dispositions majeures en rapport avec la présente étude	Aspects liés aux activités des sous-projets
Décret n° 2016-791 du 12 octobre 2016 relatif aux émissions de bruit de voisinage	Conformément au code de l'environnement, ce décret énonce, tout en précisant les critères d'application, les règles applicables aux différentes catégories de nuisances sonores.	LA CG PA-PSGOUV devra veiller à ce que les entreprises en charge des travaux disposent de mesures pour empêcher, sinon réduire les nuisances sonores pouvant provenir des différents travaux.
Décret n°2017-125 du 22 février 2017 relatif à la qualité de l'air	Ce décret fixe les normes d'émission de substances ou autres polluants dans l'air et précise en son **article 16** que « Toute personne physique ou morale dont les activités sont susceptibles de porter atteinte à la qualité de l'air est tenue de mettre en place un programme de suivi de la qualité de l'air. Les modalités d'application de cet article sont fixées par arrêté ».	Les valeurs limites des émissions atmosphériques devront être respectées à toutes les phases des sous-projets
Décret n°2019-694 du 03 juillet 2019 portant réglementation du permis de construire	• Article 2 : Quiconque désire entreprendre une construction, à usage d'habitation ou non doit, au préalable, obtenir un permis de construire. • Article 3 : Le permis de construire est exigé sur tout le territoire national, notamment pour les travaux exécutés sur les constructions existantes, lorsqu'ils ont pour effet d'en changer la destination, d'en modifier la structure, l'aspect extérieur, le volume ou la distribution intérieure. • Article 11 : L'analyse des risques est le processus d'évaluation qualitative des risques identifiés visant à procéder à leur hiérarchisation. • Article 29 : Les projets de construction sont classifiés selon la complexité et l'usage du bâtiment. 12 classes sont définies de A à L. • Article 40 : Les décisions relatives aux demandes de permis de construire sont prises par arrêté, sur avis conforme du Guichet Unique du Permis de Construire. L'arrêté est pris par le maire pour les classes B à F et par le Ministre pour les classes G à L. • Article 51 : Le permis de modifier est exigé pour les travaux exécutés sur les constructions existantes, lorsqu'ils ont pour effet d'en changer la destination, de modifier leur aspect extérieur ou volumique. • Article 70 : Après la construction, les services compétents du Guichet Unique du Permis de Construire sont tenus d'effectuer une inspection obligatoire, en vue de constater la conformité des travaux exécutés aux plans et règlements approuvés et de délivrer le Certificat de conformité.	Le CG PA-PSGouv / USEP PROTECTION devra veiller au respect des exigences du présent décret en vue de disposer des différents permis de construire pour l'exécution des travaux.
V. ARRÊTÉ		
Arrêté Interministériel n° 02 MIPSP. /MDPC. / UEUEFJMCL du 10 février 2003 portant réglementation de la qualité des produits de protection humaine	- **Article premier :** « En attendant l'adoption de normes ivoiriennes spécifiques, les normes internationales, européennes ou françaises suivantes s'appliquent en Côte d'Ivoire à compter de la mise en vigueur de cet arrêté. •Concernant les extincteurs et agents extincteurs •ISO7203-3 : Agents extincteurs ; Émulseurs •Partie3 : spécifications pour les émulseurs de bas foisonnements destinés à une application par le haut sur les liquides miscibles à l'eau ;	LA CG PA-PSGOUV veillera à ce que les entreprises en charge de réaliser les travaux mettent à la disposition des travailleurs, des équipements de protection individuelle et collective répondant aux exigences de cet arrêté sur la base d'une étude fiable,

Textes	Dispositions majeures en rapport avec la présente étude	Aspects liés aux activités des sous-projets
	•EN 3-5/AC : Extincteurs d'incendie portatifs •Partie 5 : spécifications et essais complémentaires ; Amendement AC •NF EN 615 : Protection contre l'incendie ; Agents extincteurs ; Prescriptions pour les poudres (autres que les poudres pour classe D). •Concernant les gants de protection industrielle •NF EN 388 : Gants de protection contre les risques mécaniques ; •NF EN 50237 : Gants et moufles avec protection mécanique pour travaux électriques ; •NF EN 60903 : Spécifications pour gants et moufles en matériaux isolants pour travaux électriques ; •NF EN CEI 60903/A11 : Spécifications pour gants et moufles en matériaux isolants pour travaux électriques ; amendement Al l •Concernant les casques de protection •ISO 3873 : Casques de protection pour l'industrie ; •NF EN 1080 : Casques de protection contre les chocs pour jeunes enfants ; •NF EN 397 : Casques de protection pour l'industrie. » - **Article 2 :** « Les produits ne répondant pas aux spécifications définies dans les normes appropriées citées à **l'article premier** sont interdits pour la fabrication en vue du marché intérieur, l'importation, la vente, ou la distribution à titre gratuit. » - **Article 3 :** « Le producteur sur le territoire ivoirien doit mettre en place et documenter un plan qualité afin de démontrer son aptitude à réaliser en permanence des produits conformes aux prescriptions des normes citées à l'article premier. Ce plan qualité doit présenter les dispositions de maîtrise : • des équipements de production ; • des équipements de contrôle de la qualité du produit ; • des matières premières, consommables et emballages ; • des méthodes de travail ; • du personnel technique ; • de l'environnement de travail en conformité avec les règles de bonnes pratiques de fabrication»	et ce, à toutes les phases des sous-projets.

Source : ID Sahel / EasyManagement / SEM International, octobre 2023

2.2.2. Cadre juridique international

Le contexte réglementaire international se concentre sur les accords et les normes mondiales. Les traités et les conventions internationales ont force de loi au niveau national lorsqu'ils ont été officiellement ratifiés. Dans cette situation particulière, les conventions internationales suivantes sont pertinentes pour les Sous-Projets :

Tableau 12 : Matrice d'analyse des conventions signées ou ratifiées par la Côte d'Ivoire

Intitulé de la convention ou de l'accord	Date de signature/ ratification par la Côte d'Ivoire	Objectif visé par la convention ou accord	Aspects liés aux activités des Sous-Projets
Accord international à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, 1997 (Protocole de Kyoto)	23/04/2007	La reconnaissance que les pays développés sont essentiellement responsables des hauts niveaux actuels d'émissions de GES dans l'atmosphère, résultants de plus de 150 ans d'activités industrielles, le Protocole impose une charge plus lourde sur les nations développées, conformément au principe des « responsabilités communes, mais différenciées. » En vertu du Traité, les pays doivent réaliser leurs objectifs, essentiellement par le biais de mesures nationales.	Les activités du projet entraîneront des destructions des couvertures végétales et des décapages des sols lors de l'ouverture et l'utilisation des zones d'emprunts. LA CG PA-PSGOUV est interpelé par la convention et devra veiller à une exploitation durable en phase de travaux.
La convention de Maputo sur la conservation de la nature et des ressources naturelles	2013	La Convention africaine révisée sur la conservation de la nature et des ressources naturelles, adoptée en 2003 à Maputo, vise à réviser et actualiser la Convention initiale d'Alger de 1968 afin de l'adapter à l'état actuel du droit international de l'environnement ainsi qu'aux concepts et approches scientifiques et politiques contemporains en matière de conservation de la nature et des ressources naturelles en Afrique.	Gestion optimale des ressources naturelles lors de la phase de construction
Convention des nations unies sur la lutte contre la désertification	17 juin 1994	Selon l'article 2, l'objectif de la Convention est de lutter contre la désertification et d'atténuer les effets de la sécheresse dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, grâce à des mesures efficaces à tous les niveaux, dans le cadre d'une approche intégrée compatible avec le	La Convention ne vise pas directement ce type de projet, plusieurs de ses dispositions promeuvent le renforcement des capacités et l'implication des populations locales dans la lutte contre la

Intitulé de la convention ou de l'accord	Date de signature/ ratification par la Côte d'Ivoire	Objectif visé par la convention ou accord	Aspects liés aux activités des Sous-Projets
		programme Action 21, en vue de contribuer à l'instauration d'un développement durable dans les zones touchées.	désertification, objectifs auxquels les centres sociaux réhabilités pourraient contribuer en zones touchées
Convention-cadre des nations unies sur les changements climatiques	29 novembre 1994	Selon l'article 2, l'objectif ultime de la Convention est de stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique, dans un délai suffisant pour que les écosystèmes puissent s'adapter naturellement aux changements climatiques, que la production alimentaire ne soit pas menacée et que le développement économique puisse se poursuivre d'une manière durable.	les travaux envisagés devront veiller à limiter leurs émissions de gaz à effet de serre, éventuellement en appliquant des technologies propres, pour contribuer aux efforts nationaux demandés par la Convention.
Convention sur le patrimoine mondial (UNESCO) adoptée le 16 novembre 1972	09/01/1981	La Convention a pour objectif de promouvoir la coopération entre les nations afin de protéger le patrimoine naturel mondial et les biens culturels ayant une valeur universelle exceptionnelle faisant que leur conservation est importante pour les générations actuelles et futures. En signant la Convention, chaque pays s'engage à conserver non seulement les sites du patrimoine mondial situés sur son territoire, mais aussi à protéger son patrimoine national	Respect de l'intégrité des sites culturels des communautés
Protocole de coopération dans la lutte contre la pollution en cas d'urgence adoptée le 23 mars 1981	1983	Concerne la mise en commun des moyens d'intervention.	Gestion des pollutions accidentelles
Protocole de MONTRÉAL relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'Ozone (1987)	30/11/1992	Protéger la santé humaine et l'environnement contre les effets néfastes résultants ou susceptibles de résulter des activités humaines qui modifient ou sont susceptibles de modifier la couche d'ozone.	Pollution de l'air que pourraient engendrer les travaux à la suite des émissions de COV, de NO ou à un incendie.

Intitulé de la convention ou de l'accord	Date de signature/ ratification par la Côte d'Ivoire	Objectif visé par la convention ou accord	Aspects liés aux activités des Sous-Projets
Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone (1985)	30/11/1992	Cette convention établit un cadre pour la coopération et la formulation des mesures convenues pour protéger la santé humaine et l'environnement contre les effets néfastes résultant des modifications de la couche d'ozone par les activités humaines. Les obligations spécifiques relatives au contrôle et à l'élimination des Substances Appauvrissant la Couche d'Ozone (SACO) sont stipulées dans le protocole de Montréal sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone.	Gestion de la pollution atmosphérique que pourrait engendrer les travaux suite aux émissions dans l'air dues à l'émission de COV ou NO ou à un incendie, et de gestion de l'état de santé des individus
Convention pour la protection de la couche d'ozone, Vienne 1985	26/10/1993	Cette convention établit un cadre pour la coopération et la formulation des mesures convenues pour protéger la santé humaine et l'environnement contre les effets néfastes résultant des modifications de la couche d'ozone par les activités humaines.	Pollution de l'air que pourrait engendrer les travaux suite aux émissions de COV, de NO ou à un incendie.
Convention de Bâle sur le Contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux et de leur élimination (1989)	09/06/1994	Protocole sur la responsabilité et l'indemnisation en cas de dommages résultant de mouvements transfrontières et de l'élimination des déchets dangereux.	Gestion de manière responsable des déchets dangereux (en occurrence les huiles, les graisses, etc.) et limitation de leur production, voire suppression de leur production
Convention de Rio sur la diversité biologique (1992).Convention-cadre des Nations Unies sur la diversité biologique	21/11/1994	Élaborer des stratégies, plans ou programmes nationaux tendant à assurer la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique ou adapter à cette fin ses stratégies, plans ou programmes existants ; et intégrer la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique dans les plans, programmes et politiques sectoriels ou intersectoriels pertinents.	Libération de l'emprise et exploitation des zones d'emprunts pour les travaux de construction pouvant conduire à la destruction d'espèces biologiques
Convention-cadre des Nations Unies sur les changements	29/11/1994	Stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse	Lutte contre la pollution atmosphérique

Intitulé de la convention ou de l'accord	Date de signature/ ratification par la Côte d'Ivoire	Objectif visé par la convention ou accord	Aspects liés aux activités des Sous-Projets
climatiques (UNFCCC) Adoptée le 9mai 1992 à New-York		du système climatique. Et permettre aux écosystèmes de s'adapter naturellement aux changements climatiques	
Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants	23/07/2003	Protéger la santé humaine et l'environnement des polluants organiques persistants.	Protection de l'environnement et de populations contre les polluants nuisibles
Conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail	1960 ;1961 et 2003	Cette convention exige le respect des droits humains au travail, quel que soit le niveau de développement de chaque Etat Membre, en vue de permettre aux travailleurs d'améliorer leurs conditions de travail individuelles et collectives.	Recrutement de la main d'œuvre liée aux travaux.
Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (2001)	10 juillet 2003	Contrôler, réduire, éliminer les rejets, fuites ou émissions de Polluants Organiques Persistants (POP), nocifs pour la santé humaine et l'environnement.	Réduction de l'impact de l'utilisation de produits organiques dans les activités liées aux travaux.
Convention de Rotterdam	2003	Concerne le commerce international de certains produits chimiques et pesticides dangereux.	Achat de produits chimiques.
Accords de Paris sur le changement climatique COP21(2016)	2016,2017,2018, et 2019	L'accord de Paris vise à réduire les émissions des gaz à effet de serre. Il vise à renforcer la riposte mondiale à la menace des changements climatiques, dans le contexte du développement durable et de la lutte contre la pauvreté.	Pollution de l'air que pourrait engendrer les travaux suite aux émissions de COV, de NO ou à un incendie.
Convention de l'OIT (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs (1981)	1er avril 2016	Protéger la santé et la sécurité des salariés sur les sites du projet	Les sous-projets devront garantir la vie des travailleurs contre les accidents du travail et les maladies professionnelles lors des travaux.

Intitulé de la convention ou de l'accord	Date de signature/ ratification par la Côte d'Ivoire	Objectif visé par la convention ou accord	Aspects liés aux activités des Sous-Projets
Convention de l'OIT (n° 161) sur les services de santé au travail (1985)	1er avril 2016	Instauration de structures sanitaires et médicales au niveau du projet en vue de la protection de la santé des travailleurs	Cette convention exige que la CG PA-PSGOUV puisse prévoir des services de santé capables de prendre en charge les travailleurs lors des travaux

Source : ID sahel / EasyManagement / SEM International, Octobre 2023

2.3. Cadre institutionnel en lien avec les Sous-Projets

2.3.1. Cadre institutionnel national

Les principales institutions et structures sous tutelles impliquées dans la mise en œuvre des sous-projets sont consignées dans le tableau ci-après.

Tableau 11 : Missions et attributions des institutions nationales en lien avec les Sous-Projets

Institutions	Missions et attributions du ministère en lien avec les Sous-Projets	Structures sous tutelle ou directions impliquées dans les Sous-Projets	Missions et attributions des structures sous tutelle ou directions impliquées dans les Sous-Projets	Rôle / lien avec les Sous-Projets	Niveaux d'Interventions
Primature/ Cabinet du Premier Ministre	La Primature de Côte d'Ivoire est l'organe gouvernemental chargé de coordonner les activités gouvernementales sous l'autorité du Premier Ministre, qui est le chef du gouvernement. Ses principales missions comprennent la coordination du gouvernement, la formulation des politiques, l'exécution des décisions gouvernementales, le conseil au Président de la République, et la direction générale de l'action gouvernementale. Les attributions de la Primature incluent l'élaboration de projets de lois et de décrets, la représentation du gouvernement, la gestion des relations avec le Parlement, la gestion des situations de crise, et la communication gouvernementale. La Primature joue un rôle central dans la gouvernance du pays en veillant à la cohérence et à l'efficacité de l'action gouvernementale.	Cabinet du Premier Ministre / Comité de Pilotage du Projet (CP)	Le Directeur de Cabinet du Premier Ministre assisté par un Conseiller Spécial du Premier Ministre. Il est composé i) des Directeurs de cabinet des différents Ministères impliqués dans le Programme; ii) de deux représentants des Collectivités Territoriales ; iii) de trois représentants du secteur privé ; iii) d'un représentant des organisations de la société civile ; et iv) de deux représentants des partenaires techniques et financiers. Ce comité a pour mission d'assurer la bonne conduite du PA-PSGouv, de veiller au renforcement de l'impact de l'action sociale du Gouvernement, de la faire connaître et apprécier par les populations, de soutenir la performance de l'offre sociale et d'accélérer la mise en œuvre des mesures et actions du PA-PSGouv.		Toutes les phases
		CG PA-PSGOUV	LA CG PA-PSGOUV est composée d'un Coordonnateur de projet et d'une équipe composée de personnes ayant une expérience dans la mise en œuvre de projets financés par la Banque Africaine de Développement (BAD). LA CG PA-PSGOUV a pour but d'assurer la mise en œuvre au quotidien des activités du Projet. Ces experts en sauvegarde environnementale et sociale assureront la supervision de la mise en œuvre du PGES pendant la phase des travaux et se chargeront de la préparation des rapports trimestriels qui sont transmis à la BAD,		Toutes les phases
Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale	**En matière d'emploi :** - identification des mesures visant la création d'emplois, en particulier pour les populations défavorisées, notamment les femmes et handicapés, en liaison avec le ministre chargé de l'emploi des jeunes - élaboration, suivi et contrôle de l'application des normes, lois et règlements en matière de travail en liaison	Direction de l'inspection du travail	- veille au contrôle de l'application de la législation et de réglementation du travail - assure le conseil en milieu professionnel	Le Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale est concerné par les travaux projetés car il est le maitre d'ouvrage délégué	Toutes les phases
		Direction de la santé et de la sécurité au travail	- définit les normes d'hygiène, de santé et sécurité au sein des entreprises et sur les lieux de travail - veille à l'application et l'actualisation de la législation et de la réglementation sur la santé et la sécurité au travail		Toutes les phases

Institutions	Missions et attributions du ministère en lien avec les Sous-Projets	Structures sous tutelle ou directions impliquées dans les Sous-Projets	Missions et attributions des structures sous tutelle ou directions impliquées dans les Sous-Projets	Rôle / lien avec les Sous-Projets	Niveaux d'Interventions
	avec le ministre chargé de la justice, de l'intérieur et de l'enfant - renforcement de la protection des travailleurs, notamment de ceux atteints de l'infection à VIH/SIDA, en liaison avec le ministre chargé de la santé - élaboration, suivi et contrôle de la réglementation de la médecine du travail, en liaison avec le ministre chargé de la santé **En matière de protection sociale :** - promotion, mise en œuvre et suivi de la politique de sécurité sociale - mise en œuvre de la couverture maladie universelle		- veille à la prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles.		
		Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS)	- gère le régime obligatoire de la prévoyance sociale du secteur privé et assimilé - contrôle les conditions d'hygiène, de sécurité, etc. des employés et pallier les conséquences financières de certains risques ou de certaines situations, en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles, de retraite, d'invalidité et de décès et d'allocations familiales		Toutes les phases
Ministre de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité	Le ministère de l'hydraulique est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du gouvernement en matière d'assainissement et de salubrité. À ce titre, et en liaison avec les différents départements ministériels concernés, il a l'initiative et la responsabilité des actions Il est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière d'Assainissement et de Salubrité. À ce titre, et en liaison avec les autres départements ministériels concernés, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes : **- En matière d'Assainissement,**	Direction Générale de la Salubrité Urbaine et de la Lutte contre les Nuisances (DGSULN)	Ses missions : - approbation et suivi de la réalisation des infrastructures d'élimination des ordures et déchets industriels ou ménagers, en zones urbaines et suburbaines ; - supervision et suivi de la gestion des déchets domestiques ; - réglementation et contrôle de la salubrité urbaine, notamment en matière de prévention des risques liés aux déchets domestiques et industriels ; - participation à l'élaboration de la réglementation en matière de voiries et de l'assainissement en milieu urbain, en liaison avec le Ministre de la	Elle veille à ce que les infrastructures d'élimination des déchets, les normes de gestion des déchets, et la réglementation environnementale soient respectées pour assurer la qualité de vie des citoyens.	Toutes les phases

Institutions	Missions et attributions du ministère en lien avec les Sous-Projets	Structures sous tutelle ou directions impliquées dans les Sous-Projets	Missions et attributions des structures sous tutelle ou directions impliquées dans les Sous-Projets	Rôle / lien avec les Sous-Projets	Niveaux d'Interventions
	• élaboration, mise en œuvre et contrôle de l'application de la politique et de la législation en matière d'assainissement et de drainage, en liaison avec les ministres chargés de la Ville et de l'Intérieur ; • assistance aux collectivités territoriales en matière d'assainissement et de drainage, en liaison avec les ministres chargés de la Ville, de l'Intérieur et de l'Urbanisme ; • contrôle du bon fonctionnement des réseaux et ouvrages d'assainissement et de drainage, en liaison avec les ministres chargés de l'Intérieur, de la Ville et de l'Environnement ; • élaboration, approbation et promotion des schémas directeurs d'assainissement et de drainage, en liaison avec les ministres chargés de la Ville, de l'Urbanisme et de l'Intérieur. **- En matière de Salubrité,** • élaboration des lois et règlements en matière de salubrité ; • maîtrise d'ouvrage, approbation et suivi de la réalisation des infrastructures d'élimination des ordures ménagères et assimilées et tous types de déchets hormis les déchets dangereux, en liaison avec les ministères concernés ;		Construction, du Logement et de l'Urbanisme ; - prévention et alertes en matière de pollutions urbaines ; - promotion de la Propreté et l'esprit civique en matière de salubrité et de confort de vie en cité ; - échanges d'expériences internationales en matière de Salubrité Urbaine.		
		Direction Générale de l'Hydraulique (DGH)	La Direction Générale de l'Hydraulique est composée : • La Direction de l'Alimentation en Eau Potable; • La Direction de l'Hydrologie ; • La Direction de l'Hydraulique Rurale En ce qui concerne le volet hydraulique, le MINHAS est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière d'Hydraulique. À ce titre et en liaison avec les différents départements ministériels concernés, il a l'initiative et la responsabilité des actions suivantes : • Participation au suivi et à la protection des ressources en eau ; • Gestion des infrastructures du secteur de l'eau potable ; • Développement des infrastructures d'alimentation en	la DGH joue un rôle clé dans la gestion et la supervision des aspects techniques et réglementaires liés à l'approvisionnement en eau potable en Côte d'Ivoire.	Toutes les Phases

Institutions	Missions et attributions du ministère en lien avec les Sous-Projets	Structures sous tutelle ou directions impliquées dans les Sous-Projets	Missions et attributions des structures sous tutelle ou directions impliquées dans les Sous-Projets	Rôle / lien avec les Sous-Projets	Niveaux d'Interventions
	• supervision et suivi de la gestion de tous types de déchets hormis les déchets dangereux, en liaison avec les ministres chargés de la Ville, de l'Intérieur, de l'Industrie, de l'Agriculture, de la Santé et de l'Environnement ; • réglementation et contrôle de la salubrité, notamment en matière de prévention des risques liés aux déchets ménagers ; • élaboration de la réglementation en matière de propreté, en liaison avec les ministres chargés de la Justice, de l'Intérieur et de la Ville ; • prévention et alerte en matière de pollutions, en liaison avec les ministres chargés de l'Intérieur, de la Ville, de l'Environnement, de l'Industrie et des Mines ; • lutte contre les nuisances et pollutions, en liaison avec les ministres chargés de l'Intérieur, de la Ville, de l'Industrie, de l'Environnement et des Mines ;		eau potable en milieu urbain et rural ; • Elaboration et suivi de la réglementation en matière d'études, de réalisation et d'exploitation des ouvrages d'hydraulique.		
		Société de distribution d'eau de Côte d'Ivoire (SODECI)	Les missions principales de la SODECI sont l'exploitation, l'entretien et le renouvellement des ouvrages existants En ce qui concerne l'assainissement, la SODECI est chargée de l'organisation de la collecte des eaux usées, le drainage massif des eaux de pluies pour éviter les inondations de la ville, le traitement des eaux usées et leur refoulement en mer. La SODECI est également impliquée dans des programmes pour faciliter l'accès à l'eau potable et dans des activités d'hygiène publique	Société de distribution d'eau de Côte d'Ivoire (SODECI) aurait un rôle essentiel pour s'assurer que ces points restent opérationnels et en bon état	Phase d'exploitation
		Agence Nationale de Gestion des Déchets (ANAGED)	- l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de gestion de tous types de déchets solides - l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de gestion de tous types de déchets solides en mettant l'accent sur la valorisation des déchets en vue de promouvoir une économie circulaire - la régulation de la gestion de tous types de déchets solides	l'ANAGED jouerait un rôle essentiel dans la gestion des déchets solides produits par les centres sociaux, en veillant à ce qu'ils soient collectés, traités et éliminés de manière responsable, tout en favorisant la valorisation	Toutes les phases

Institutions	Missions et attributions du ministère en lien avec les Sous-Projets	Structures sous tutelle ou directions impliquées dans les Sous-Projets	Missions et attributions des structures sous tutelle ou directions impliquées dans les Sous-Projets	Rôle / lien avec les Sous-Projets	Niveaux d'Interventions
				des déchets et une économie circulaire.	
Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladies Universelle (MSHP-CMU)	Au titre du décret n°2016-598 du 3 août 2016, le MSHP-CMU est chargé de : **En matière de santé :** - protection sanitaire des populations **En matière d'hygiène publique :** - Élaboration et suivi de la réglementation en matière d'hygiène Il intervient en tant que maître d'ouvrage des Sous-Projets	Direction de l'Hygiène Publique et de la Santé Environnement (DHPSE)	- promouvoir l'hygiène publique et l'hygiène de l'environnement - évaluer, prévenir et gérer les risques sanitaires liés au manque d'hygiène et à l'insalubrité - sensibiliser les communautés à la pratique de l'hygiène publique et au respect de l'environnement - élaborer et de suivre la mise en œuvre du plan de gestion des déchets sanitaires	La DHPSE participera à la sensibilisation et à la promotion de l'hygiène publique sur les sites des sous-projets.	Phase Chantier
		Institut National d'Hygiène publique (INHP)	L'INHP créé par le décret n°91-656 du 9 octobre 1991 est chargé notamment de l'application de la politique sanitaire nationale en matière d'hygiène générale. Elle est en outre chargée de la prophylaxie et du contrôle des endémies transmissibles bactériennes, virales et parasitaires.	L'Institut National d'Hygiène Publique (INHP) procèdera aux contrôles sanitaires afin de vérifier les conditions d'hygiène dans lesquelles seront réalisées les activités de l'entreprise dans l'intérêt de la santé des travailleurs et des riverains des sous-projets.	Phase Chantier
Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique	Au titre de l'Environnement : - planification et contrôle de la politique en matière d'environnement, évaluation, études et plan - mise en œuvre du code de l'environnement et de la législation en	Direction Générale de l'Environnement	Elle assure : - la préparation et la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière d'énergies renouvelables, de développement et de promotion des technologies vertes participant à l'amélioration de la qualité de	Dans le cadre des sous-projets, la DGDD a pour rôle de veiller à la prise en compte des exigences environnementales dans la mise en œuvre des sous-projets, de valider le	Toutes les phases

Institutions	Missions et attributions du ministère en lien avec les Sous-Projets	Structures sous tutelle ou directions impliquées dans les Sous-Projets	Missions et attributions des structures sous tutelle ou directions impliquées dans les Sous-Projets	Rôle / lien avec les Sous-Projets	Niveaux d'Interventions
	matière de protection de la nature et de l'environnement - mise en place des services environnementaux du réseau des parcs nationaux et réserves naturelles en liaison avec les ministres du Tourisme et des eaux et forêts ; - protection et mise en valeur des écosystèmes aquatiques, fluviaux, lagunaires et littoraux et des zones humides - gestion des Parcs Nationaux et Réserves Naturelles en collaboration avec le ministre des Eaux et forêts - contrôle des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) - coordination de la gestion des risques naturels majeurs - participation au contrôle du fonctionnement des réseaux d'assainissement et drainage, en liaison avec le ministre de la Construction de l'assainissement et de l'urbanisme Au titre du Développement Durable : - élaboration et mise en œuvre de la politique du gouvernement dans le domaine du développement durable - préparation et mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière d'énergies renouvelables, de développement et de promotion des		l'environnement par la réduction des rejets dans l'eau, l'air et le sol ainsi qu'à la diminution de la consommation énergétique en liaison avec le ministre du Pétrole et de l'Énergie	rapport CIES et d'assurer le contrôle du suivi environnemental des activités	
		La Direction Générale du Développement Durable (DGDD)	La Direction Générale du Développement Durable (DGDD) est chargée d'une double mission : 1/ de coordonner les activités des Directions d'Administration Centrale placées sous son autorité, d'élaborer la politique de l'environnement, d'assurer la gestion écologiquement rationnelle des matrices environnementales et la protection de la nature, de préserver la qualité de l'environnement, de promouvoir les infrastructures et les technologies environnementales, d'organiser la quinzaine nationale de l'environnement et de coordonner les services extérieurs. 2/ de coordonner les activités des Directions d'Administrations Centrales placées sous son autorité, d'élaborer les Politiques et Stratégies du Développement Durable, d'élaborer les normes et de faire la Promotion du Développement Durable, d'innover et de développer l'Économie verte. La DGDD a aussi pour mission d'amener les entreprises à avoir dans le cadre de leurs activités quotidiennes, des objectifs sociaux.	Elle intervient dans la mise à disposition de données environnementales de base pour la réalisation du CIES. Elle est également chargée de l'approbation du rapport validé par l'ANDE. Elle veillera à l'intégration des principes de protection de l'environnement et de développement durable dans l'exécution des sous-projets	Toutes les phases

Institutions	Missions et attributions du ministère en lien avec les Sous-Projets	Structures sous tutelle ou directions impliquées dans les Sous-Projets	Missions et attributions des structures sous tutelle ou directions impliquées dans les Sous-Projets	Rôle / lien avec les Sous-Projets	Niveaux d'Interventions
	technologies vertes participant à l'amélioration de la qualité de l'environnement par la réduction des rejets dans l'eau, l'air et le sol ainsi qu'à la diminution de la consommation énergétique en liaison avec le ministre du Pétrole et de l'Énergie - élaboration et mise en œuvre de la politique de lutte contre le réchauffement climatique et la pollution atmosphérique - promotion d'une gestion durable des ressources rares - participation aux négociations internationales sur le climat - veille à l'intégration des objectifs de développement durable dans l'élaboration ainsi qu'à leur évaluation environnementale	Le CIAPOL (Centre ivoirien Antipollution)	Le CIAPOL (Centre ivoirien Antipollution) a en charge le suivi du niveau de pollution des eaux (lagunes, mer et eaux douces), des sols et de l'air. En outre, par le biais de sa Sous-Direction de l'Inspection des Installations Classées (SDIIC), le CIAPOL s'assure aussi de la mise en œuvre et du respect des dispositions techniques qui seront prescrites par l'arrêté d'autorisation d'exploiter pour une meilleure prise en compte de la protection de l'environnement. Le CIAPOL est l'organisme responsable dans le domaine de tous les déversements de polluants dans la nature en Côte d'Ivoire.	Le CIAPOL interviendra en cas de pollution quelconque (atmosphérique, sol, eau, etc.).	Toutes les phases
		Agence Nationale De l'Environnement (ANDE)	Elle assure - la coordination de l'exécution des Projets de développement à caractère environnemental - le suivi et de procéder à l'évaluation des Projets du Plan National d'Action Environnementale (PNAE) - la constitution et la gestion du portefeuille de Projets d'investissement environnementaux -la garantie de la prise en compte des préoccupations environnementales dans les Projets et programmes de développement -la mise en œuvre de la procédure d'étude d'impact ainsi que l'évaluation de l'impact environnemental des politiques macroéconomiques	- Valider les TDR du CIES - Évaluer le rapport CIES - Suivre la mise en œuvre du plan de gestion environnementale et sociale assorti	Toutes les phases

Institutions	Missions et attributions du ministère en lien avec les Sous-Projets	Structures sous tutelle ou directions impliquées dans les Sous-Projets	Missions et attributions des structures sous tutelle ou directions impliquées dans les Sous-Projets	Rôle / lien avec les Sous-Projets	Niveaux d'Interventions
			-la mise en œuvre des conventions internationales dans le domaine de l'environnement		
Ministère d'Etat, ministère de la Défense	- Application et suivi de la réglementation en matière de prévention, de sensibilisation des populations et du secourisme - Organisation, direction et coordination des secours en cas de sinistres, de catastrophes d'origine naturelle, technologique ou humaine - Coordination et suivi des plans techniques d'urgences - Planification des secours et des équipements	Ministère d'État, ministère de la Défense	Ce Ministère est chargé de l'exécution de la politique de Défense et en particulier, de l'organisation, de la gestion, de la mise en condition d'emploi et de la mobilisation de l'ensemble des Forces Armées ainsi que de l'infrastructure militaire qui leur est nécessaire. En clair, il leur revient la charge d'assurer en tout temps, en toutes circonstances et contre toutes formes d'agression, la sécurité et l'intégrité du territoire, ainsi que des populations.	Planification et maintien de l'ordre en cas de sinistre et, déclenchement immédiat du plan ORSEC, en cas de sinistre (catastrophe naturelle) en général et, inondation particulièrement.	Phase d'exploitation
		Groupement des Sapeurs-Pompiers Militaires (GSPM)	Il est chargé d'assurer la protection des personnes et des biens sur toute l'étendue du territoire national à l'occasion d'événements nécessitant l'intervention immédiate de ses personnels et la mise en œuvre de ses matériels spécifiques. Pour ce faire, il doit : - Prévenir et évaluer les risques ; - Préparer les mesures de sauvegarde et organiser les secours ; -Protéger les personnes, les biens et l'environnement ; - Porter secours d'urgence aux victimes de sinistres ou de catastrophes	Le GSPM interviendra pour secourir les personnes en cas de besoin et pour circonscrire les sinistres sur les différents sites des sous-projets.	Toutes les phases

Institutions	Missions et attributions du ministère en lien avec les Sous-Projets	Structures sous tutelle ou directions impliquées dans les Sous-Projets	Missions et attributions des structures sous tutelle ou directions impliquées dans les Sous-Projets	Rôle / lien avec les Sous-Projets	Niveaux d'Interventions
		Gendarmerie Nationale	Conformément à la Loi N°67-331 du 1er août 1967, portant règlement sur le service de la Gendarmerie Nationale, la Gendarmerie Nationale de Côte d'Ivoire est une force militaire instituée pour veiller à la sûreté publique, au maintien de l'ordre et à l'exécution des lois, dans le but de protéger les institutions, les personnes et les biens. Placée sous l'autorité directe du Ministre de la Défense, elle accomplit trois types de mission	Assurer la sécurité publique et le maintien de l'ordre, en particulier lors des situations d'urgence ou de catastrophe.	Toutes les phases
Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (MIS)	Le ministère de l'Intérieur est au cœur de l'administration ivoirienne. Il assure sur tout le territoire le maintien et la cohésion des institutions du pays. Le MIS est concerné par la protection de l'environnement en raison de l'implication des services déconcentrés de l'État et des collectivités locales qui lui sont rattachées. Il intervient dans l'administration du territoire et est garant de la sécurité intérieure de l'État.	Préfecture d'Abidjan	En tant que division administrative territoriale est créée pour assurer l'intégrité territoriale et de concert avec les collectivités territoriales de gérer l'environnement, la santé publique et l'action sociale	Elle est chargée de faire des rapports au ministère de l'Intérieur sur le déroulement des sous-projets dans le cadre de l'administration du territoire.	Phase Chantier
		Mairie de Cocody			Phase Chantier
		Police nationale	Ils concourent, sur l'ensemble du territoire, à la garantie des libertés et à la défense des institutions de la République, au maintien de la paix et de l'ordre public et à la protection des personnes et des biens.	Elle a pour rôle de veiller sur le volet sécuritaire des sous-projets dans le but de la protection des personnes et des biens.	Phase Chantier
		L'Office National pour la Protection civile (ONPC)	L'ONPC a pour mission, la protection des populations contre les accidents et les calamités naturelles	L'ONPC participera à la validation du plan d'urgence des installations le cas échéant de la base chantier des travaux et sera également mis à	Phase Chantier

Institutions	Missions et attributions du ministère en lien avec les Sous-Projets	Structures sous tutelle ou directions impliquées dans les Sous-Projets	Missions et attributions des structures sous tutelle ou directions impliquées dans les Sous-Projets	Rôle / lien avec les Sous-Projets	Niveaux d'Interventions
				contribution pour la gestion d'éventuels sinistres qui surviendraient lors de la mise en œuvre des sous-projets	
Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme	Il est chargé des missions suivantes :- définir et faire appliquer la politique nationale en matière d'urbanisme, de foncier, d'habitat et d'architecture- gérer le domaine urbain- gérer le foncier urbain- promouvoir l'aménagement foncier- élaborer, approuver et promouvoir les outils de planification urbaine, notamment les schémas directeurs d'urbanisme- définir et faire appliquer la politique nationale en matière d'assainissement et drainage- définir et mettre en œuvre la politique nationale de maintenance des ouvrages et édifices publics-rénover et restructurer les quartiers urbains et moderniser les communautés villageoises- promouvoir l'utilisation des matériaux locaux dans les constructions immobilières-encadrer les professions intervenant dans le domaine de l'urbanisme, du foncier et de l'habitat- participer à la mise en œuvre de la promotion de la qualité architecturale- promouvoir l'accession à la propriété foncière- promouvoir l'accession à la propriété immobilière- purger les droits	Direction Générale de l'Urbanisme et du Foncier (DGUF)	- Assure la bonne gestion du foncier urbain, - Assure le rôle de facilitateur pour les questions de purges des droits coutumiers, - Établit l'ACD, mais aussi informé sur les aménageurs autorisés à vendre des terrains urbains,- Oriente les acquéreurs vers les aménageurs reconnus.	La DGUF interviendra dans le processus de sécurisation foncière des emprises des centres sociaux cibles	Phase Chantier
		La Direction Régionale et Départementale de la Construction	Elle assure la gestion des infrastructures, la définition et l'application des réglementations en matière d'assainissement et de protection de l'environnement à travers son service d'assainissement au niveau de la région concernée	il apportera son expertise pour l'évaluation des biens immobiliers qui pourraient être affectés par les travaux	Phase Chantier

Institutions	Missions et attributions du ministère en lien avec les Sous-Projets	Structures sous tutelle ou directions impliquées dans les Sous-Projets	Missions et attributions des structures sous tutelle ou directions impliquées dans les Sous-Projets	Rôle / lien avec les Sous-Projets	Niveaux d'Interventions
	coutumiers- constituer et gérer les réserves foncières pour le compte de l'État- élaborer et mettre en œuvre un cadre institutionnel, réglementaire et financier permettant l'émergence d'un véritable marché du logement				
Ministère des Eaux et forêts	**En matière de gestion durable des forêts, de la faune et de la flore :** - mise en œuvre du code forestier **En matière de gestion durable et de protection des eaux :** - mise en œuvre du code de l'eau, en liaison avec les ministres chargés de l'hydraulique, de l'environnement, de l'énergie, de l'agriculture, de la santé et des ressources animales et halieutiques **En matière de protection de la faune et de la flore :** - mise en œuvre des conventions et traités dans le domaine de la protection de la faune et de la flore - protection des sols et des eaux, en liaison avec les ministres chargés de l'agriculture et de ressources animales et halieutiques	Direction générale des ressources en eau	Cette direction est chargée : - de mettre en œuvre la Politique Nationale de l'Eau - de coordonner le suivi des activités de gestion intégrée des ressources en eau, des aménagements et ouvrages hydrauliques - d'assurer la mise en œuvre du code l'eau - de mettre en œuvre le Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau - de promouvoir la coopération dans la mise en valeur et la gestion des ressources en eau - de promouvoir l'appui et le suivi des projets et programmes de développement et de gestion des ressources en eau dans les organismes de bassins nationaux et internationaux - d'assurer le suivi des conventions et accords internationaux en matière de gestion et de protection des ressources en eau - de promouvoir les activités d'éducation, de recherche et de développement dans le domaine de l'eau	Cette direction interviendra dans la protection et la gestion des ressources en eau pendant la mise en œuvre des sous-projets	Phase Chantier

Institutions	Missions et attributions du ministère en lien avec les Sous-Projets	Structures sous tutelle ou directions impliquées dans les Sous-Projets	Missions et attributions des structures sous tutelle ou directions impliquées dans les Sous-Projets	Rôle / lien avec les Sous-Projets	Niveaux d'Interventions
			- d'assurer la protection des ressources en eau contre toute forme de pollution et la restauration des eaux et des écosystèmes aquatiques - d'assurer la mise en place et le contrôle des agences et structures de bassins ; d'élaborer et d'assurer un mécanisme de financement pérenne de la gestion durable des ressources en eau - d'assurer la planification et l'arbitrage des usages à l'échelle nationale et des bassins versants - d'assurer le suivi, le contrôle et l'évaluation de la mise en œuvre des décisions, plans, programmes et projets - d'étudier et d'organiser la mise en place d'un observatoire sur les ressources en eau de veiller au respect de la législation en vigueur sur les ressources en eau. -la définition des modalités de gestion du domaine public hydraulique ; - le développement des systèmes d'information pour la gestion du patrimoine hydraulique ; - l'application de la réglementation en matière de gestion des ressources en eau et la mise en œuvre du Code de l'Eau ; - l'évaluation, la protection, la mobilisation et la gestion des ressources en eau ; - le suivi du cadre institutionnel de définition du rôle des intervenants en matière d'utilisation des ressources en eau ;		

Institutions	Missions et attributions du ministère en lien avec les Sous-Projets	Structures sous tutelle ou directions impliquées dans les Sous-Projets	Missions et attributions des structures sous tutelle ou directions impliquées dans les Sous-Projets	Rôle / lien avec les Sous-Projets	Niveaux d'Interventions
Ministère des Transports	- promotion, organisation, réglementation et contrôle des transports routiers, ferroviaires, aériens, fluvio-lagunaire et maritimes - initiation, application et contrôle de la réglementation relative à la sécurité des transports routiers, aériens, ferroviaires, fluvio-lagunaires et maritimes	Office de la Sécurité Routière (OSER)	Lutte contre les accidents de la route.	Ce ministère interviendra notamment pour la gestion de la fluidité, de la sécurité routière et du contrôle des travaux de réhabilitation du bitume endommagé	Phase Chantier
		Observatoire de la Fluidité du Transport (OFT)	Suivi et mis en œuvre de toutes les actions pouvant assurer la fluidité de toute la chaîne de transport en liaison avec les organismes et structures dont l'activité interfère avec les transports.		Phase Chantier
M Ministère des Finances et du Budget, et Ministère du Patrimoine, du Portefeuille de l'Etat et des Entreprises Publiques	**En matière budgétaire :** - gestion financière du patrimoine administratif et du domaine de l'État - exercice de la tutelle financière sur les établissements publics nationaux, les sociétés d'État et les sociétés à participation financière publique en liaison avec le ministre auprès du Premier Ministre, chargé de l'Économie et des Finances - gestion du portefeuille de l'État et représentation de l'État dans les assemblées constitutives, les assemblées générales et les conseils d'administration des sociétés à participation financière publique - gestion de la liquidation des établissements publics nationaux, des sociétés d'État et des sociétés d'économie mixte en liaison avec le ministre auprès du Premier Ministre, chargé de l'Économie et des Finances et, pour les biens	Direction Générale des Douanes	Mettre en œuvre et de faire respecter les dispositions législatives et réglementaires auxquelles sont soumis les mouvements des personnes, des marchandises, des moyens de transport et des capitaux à l'entrée et à la sortie du territoire	Dans le cadre des sous-projets, ce ministère interviendra via la direction générale des douanes pour les taxes liées à l'importation des équipements et des produits.	Phase Chantier

Institutions	Missions et attributions du ministère en lien avec les Sous-Projets	Structures sous tutelle ou directions impliquées dans les Sous-Projets	Missions et attributions des structures sous tutelle ou directions impliquées dans les Sous-Projets	Rôle / lien avec les Sous-Projets	Niveaux d'Interventions
	immobiliers, en liaison avec le Ministre chargé de la Construction - participation aux négociations et signatures de tous les accords et conventions à caractère économique et financier, notamment de ceux concernant tous les concours financiers extérieurs, les contrats de prêts, les emprunts et les conventions à paiement différé contractés par l'État, les collectivités décentralisées, les établissements publics nationaux et les sociétés d'État en liaison avec le ministre auprès du Premier Ministre, chargé de l'Économie et des Finances **En matière fiscale :** - élaboration et mise en œuvre de la législation et de la réglementation fiscale et parafiscale - préparation, négociation et mise en œuvre des conventions fiscales internationales - conservation de la propriété foncière et des hypothèques - promotion du civisme fiscal **En matière douanière** - élaboration et mise en œuvre des projets de textes législatifs et réglementaires en matière douanière - préparation et suivi des accords douaniers bilatéraux et multilatéraux				

Institutions	Missions et attributions du ministère en lien avec les Sous-Projets	Structures sous tutelle ou directions impliquées dans les Sous-Projets	Missions et attributions des structures sous tutelle ou directions impliquées dans les Sous-Projets	Rôle / lien avec les Sous-Projets	Niveaux d'Interventions
	En matière de gestion du portefeuille de l'État : - exercice de la tutelle financière sur les établissements publics nationaux, les sociétés d'État et les sociétés à participation financière publique et les personnes morales de droit privé - suivi et gestion de l'endettement des sociétés d'État, des sociétés à participation financière publique, des établissements publics nationaux et des personnes morales de type particulier, en liaison avec le ministre chargé de l'Économie et des Finances - suivi des opérations de privatisation et de post privatisation des sociétés d'État, des Sociétés à participation financière publique et des personnes morales de type particulier, en liaison avec le ministre chargé de l'Économie et des Finances et les Ministres chargés de la tutelle technique - gestion de la liquidation des établissements publics nationaux, des sociétés d'État, des sociétés à participation financière publique et des personnes morales de type particulier,				
Garde des Sceaux, Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme	Ce ministère est chargé de : − la promotion, la protection et la défense des Droits de l'Homme :	La Direction de la Protection des Droits de l'Homme	La Direction de la Protection des Droits de l'Homme est chargée de : - créer un cadre de lutte contre l'impunité et du suivi de son application ;	Ce ministère veillera à la promotion, à la protection et à la défense des Droits	Toutes les phases

Institutions	Missions et attributions du ministère en lien avec les Sous-Projets	Structures sous tutelle ou directions impliquées dans les Sous-Projets	Missions et attributions des structures sous tutelle ou directions impliquées dans les Sous-Projets	Rôle / lien avec les Sous-Projets	Niveaux d'Interventions
	− le suivi de l'application de la législation et de la réglementation relative aux droits humains ; − la promotion de l'assistance judicaire		- procéder à des enquêtes non judiciaires relatives à la protection et la défense des droits de l'homme ; -veiller au respect des personnes vulnérables.	de l'Homme à toutes les phases des sous-projets	
		Commission Nationale des Droits de l'Homme en Côte d'Ivoire (CNDHCI).	La commission doit : - rendre compte, en tant que besoin, de la situation des Droits de l'Homme sur le territoire national - recevoir les plaintes et dénonciations portant sur les cas de violations des Droits de l'Homme - interpeller toute autorité ou tout détenteur d'un pouvoir de coercition sur les violations des Droits de l'Homme et proposer les mesures pour y mettre fin		
Ministère des Mines et de la Géologie (MMG)	Le MMG assure la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement dans les domaines des mines et géologies. L'exploitation des carrières ne peut se faire sans l'autorisation du Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie à travers la Direction Générale des Mines et Géologies.			les entreprises des travaux consulteront le Ministère des Mines et de la Géologie pour avoir la liste des exploitations de carrières agréées et l'autorisation pour l'ouverture des zones d'emprunt.	Phase Chantier
Ministère des Finances et du Budget	Ce ministère a pour attribution à la fois la gestion des finances publiques ainsi que la mise en œuvre de la politique économique de la Côte d'Ivoire. Ses principales actions visent à veiller sur les principaux indicateurs macroéconomiques. Dans ce cadre, il élabore une stratégie efficace de gestion de la trésorerie et de traitement qualitatif des engagements de l'État. Enfin, sa mission consiste à assurer une bonne coordination du contrôle et d'inspection des finances publiques.			ce ministère s'occupera du contrôle des décaissements et de la gestion efficace de la trésorerie des activités en cours.	Toutes les phases
Secrétariat d'État auprès du Premier	Ce ministère assure notamment : - La programmation pluriannuelle des ressources et des emplois ;			ce ministère, s'occupera du contrôle budgétaire	Phase Chantier

Institutions	Missions et attributions du ministère en lien avec les Sous-Projets	Structures sous tutelle ou directions impliquées dans les Sous-Projets	Missions et attributions des structures sous tutelle ou directions impliquées dans les Sous-Projets	Rôle / lien avec les Sous-Projets	Niveaux d'Interventions
ministre chargé du budget et du portefeuille de l'État	- Le cadrage macro-financier des projets de lois de finances initiales et rectificatives ; - Le contrôle financier et budgétaire des opérations de l'État et des établissements publics nationaux ; - Le suivi de la réalisation effective des actions faisant l'objet d'inscriptions budgétaires ; - L'analyse de l'efficacité des dépenses et leur impact sur les populations cibles. La direction générale du portefeuille public est l'organe technique qui assiste le ministre dans l'exercice de ses attributions en matière de tutelle financière des entreprises et établissements publics, de portefeuille public, ainsi que de prise de gestion et de cession des participations de l'État.			des opérations et de la tutelle financière des activités de la CG PA-PSGOUV.	
Les Bureaux de Contrôle ou de maîtrise d'œuvre des travaux	La réalisation du projet prévoit de recruter des bureaux d'Ingénieurs-Conseils pour la surveillance des travaux. Ayant en leur sein un Expert en sauvegarde Environnementale et Sociale, celui-ci est chargé du suivi au jour le jour de la mise en œuvre du PGES et l'élaboration d'un rapport de suivi environnemental et social à transmettre à la CG PA-PSGOUV. Les Bureaux de Contrôle doivent s'assurer que tous les intervenants sur les chantiers (surveillants de chantier, entrepreneurs, chef de chantier, techniciens, ouvriers, autres) soient sensibilisés aux principales préoccupations environnementales et aux mesures de protection du milieu liées à la réalisation des travaux et veiller à l'application des mesures d'atténuation préconisées. Ajouter le reporting sur l'état de mise en œuvre des mesures E&S préconisées et la transmission de ce rapport à la CGP				Phase Chantier
Entreprise des travaux	L'entreprise chargée de l'exécution des travaux sera responsable de la qualité des ouvrages et de la prise en compte de l'ensemble des préoccupations environnementales et sociales soulevées. Elle doit avoir en son sein un Expert en sauvegarde environnementale et sociale. Elle est donc tenue d'entreprendre toutes les démarches utiles pour le personnel, la fourniture des équipements, de matériel et de matériaux nécessaires à la réalisation des travaux et de veiller au strict respect des recommandations décrites dans le PGES chantier pour préserver la qualité de l'environnement dans la zone des Sous-Projets. Rapport mensuel à transmettre au bureau de contrôle sur l'état de mise en œuvre des aspects E&S			Elles sont chargées de la réalisation des travaux des sous-projets.	Phase Chantier
Organisations Non Gouvernementales (ONG)	Les 12 communes cibles comptent plusieurs ONG intervenant dans les sensibilisations et éducation des populations, notamment sur les questions de santé et d'environnement. Une ONG pourra être recrutée par appel d'offres pour assurer les campagnes d'information, de sensibilisation et d'éducation des populations.			Sensibilisation et éducation en matière de santé et environnement	Toutes les phases

Source : ID sahel / EasyManagement / SEM International, Octobre 2023

2.3.2. Cadre institutionnel international

La Banque Africaine de Développement (BAD), en tant que principal bailleur de fonds, assure le financement de l'ensemble des activités prévues dans le cadre des présents sous-projets de la Mission M3/USEP PROTECTION SOCIALE relatives à la réhabilitation et à l'équipement de onze (11) centres sociaux, ainsi qu'à la construction d'un nouveau centre social dans 08 régions de la Côte d'Ivoire. Dans cette optique, les sous-projets doivent non seulement respecter les normes nationales, mais également se conformer à la politique environnementale et sociale du groupe de la Banque Africaine de Développement, en particulier en ce qui concerne les Sauvegardes environnementales et sociales Opérationnelles (SO) de la BAD.

De plus, la BAD doit donner son approbation au présent Constat d'Impact Environnementale et Sociale (CIES) élaboré pour ces travaux. Elle exercera également une surveillance pour s'assurer que les recommandations et les mesures d'atténuation sont respectées tout au long de la mise en œuvre des travaux.

Les travaux de réhabilitation et d'équipement de onze (11) centres sociaux, ainsi qu'à la construction d'un nouveau centre social dans 08 régions de la Côte d'Ivoire sont donc tenus de se conformer strictement aux Sauvegardes E&S opérationnelles (SO) applicables à ce type de projets.

2.3.2.1. Vue d'ensemble du Système de Sauvegarde Intégré (SSI), de la politique E&S et les Sauvegardes E&S Opérationnelles de la Banque Africaine de Développement

En décembre 2013, la Banque africaine de développement a adopté le système de sauvegardes intégré (SSI 2013) pour promouvoir le développement durable.

Le SSI de la Banque comporte cinq (05) Sauvegardes Opérationnelles :

- La SO1 : Évaluation Environnementale et Sociale ;
- La SO2 : Réinstallation involontaire : Acquisition des terres, déplacement et indemnisation ;
- La SO3 : Biodiversité et services écosystémiques;
- La SO4 : Prévention et contrôle de la pollution, gaz à effet de serre, matières dangereuses et utilisation efficiente des ressources
- La SO5 : Conditions de travail, santé et sécurité

2.3.2.2. Sauvegardes E&S Opérationnelles de la BAD applicables aux sous-projets

Par la nature, les caractéristiques et l'envergure des travaux envisagés dans le cadre de l'exécution des sous-projets, les Sauvegarde E&S Opérationnelle (SO) qui peuvent s'appliquer aux sous-projets sont les suivantes :

- ❖ La SO1 : Évaluation Environnementale et Sociale ;

- La SO3 : Biodiversité et services écosystémiques
- La SO 4 : Prévention et contrôle de la pollution, gaz à effet de serre, matières dangereuses et utilisation efficiente des ressources
- La SO 5 : Conditions de travail, santé et sécurité

Les SO n°2 portant sur la Réinstallation involontaire : Acquisition des terres, déplacement et indemnisation ne s'applique pas aux sous-projets.

La matrice suivante récapitule les exigences des Sauvegardes E&S opérationnelles applicables aux présents travaux et leurs pertinences avec les différents sous-projets à l'étude.

Tableau 12 : Sauvegarde E&S opérationnelle de la BAD applicables aux sous-projets et comparaison avec la législation nationale

Politiques SO de la BAD	Exigences de la politique opérationnelle	Dispositions nationales pertinentes	Déclenchée	Observations / recommandations
SO1 : Évaluation Environnementale et sociale	*Evaluation environnementale et sociale* La SO1 portant Evaluation Environnementale et Sociale est déclenchée si un projet va probablement connaître des risques et des impacts environnementaux potentiels (négatifs) dans sa zone d'influence	La Loi n°96-766 du 3 octobre 1996 portant Code de l'Environnement et le Décret n°96-894 du 8 novembre 1996 déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement impose l'évaluation environnementale à tout projet susceptible de porter atteinte à l'environnement	**OUI**	La loi nationale satisfait cette disposition de la SO1.
	Catégorie environnementale La Sauvegarde Opérationnelle SO1 est déclenchée si le projet est susceptible d'avoir des impacts sur l'environnement • Catégorie 1 : impact négatif majeur • Catégorie 2 : impact négatif modéré et gérable • Catégorie 3 : Prescriptions environnementales	La Loi n°96-766 du 3 octobre 1996 portant Code de l'Environnement et le Décret n°96-894 du 8 novembre 1996 déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement indique les catégorisations suivantes : • Annexe I : il donne les catégories de projets soumis à EIES • Annexe II : il donne les catégories de projets soumis au CIES • Annexe III : il fait état des sites dont les projets sont soumis à EIES (aires protégées et réserves analogues, zones humides et mangroves, zones définies écologiquement sensibles, etc.) - Constat d'Exclusion Catégorielle (CEC) : les projets ne figurant dans aucune des catégories citées aux annexes I, II, III bénéficie d'un CEC.		La loi nationale satisfait cette disposition de la SO1.
	Participation publique	Loi n° 96-766 du 3 octobre 1996 portant		La législation nationale

Politiques SO de la BAD	Exigences de la politique opérationnelle	Dispositions nationales pertinentes	Déclenchée	Observations / recommandations
	La SO1 dispose que pour tous les projets de Catégorie 1 et 2, les groupes affectés par le projet et les ONG locales sont consultés sur les aspects environnementaux du projet. Elle insiste également sur le fait que leurs points de vue doivent être pris en compte. Pour les projets de catégorie 2, ces groupes sont consultés au moins à deux reprises : a) peu de temps après l'examen environnemental préalable et avant la finalisation des termes de référence de l'EIE ; et b) une fois établi le projet de rapport d'EIE. Par ailleurs, ces groupes sont consultés tout au long de l'exécution du projet, en tant que de besoin.	Code de l'Environnement : Article 35 : Le public a le droit de participer à toutes les procédures et décisions qui pourraient avoir un impact négatif sur l'environnement. Décret n° 96-894 du 8 novembre 1996 (décret sur les études d'impact environnemental) Article 16 : Le projet à l'étude est soumis à une enquête publique. L'EIES est rendue publique dans le cadre de ce processus et fait partie du dossier constitué dans ce but.		dispose que seuls les projets de catégorie 1 sont soumis à enquête publique. Dans le cas de ce projet, des consultations seront réalisées avec les parties prenantes du projet et une communication spéciale sera faite par l'USEP Protection Sociale à travers chaque centre social pour combler le défaut d'enquête publique.
	Diffusion d'information La SO1 dispose de rendre disponible le projet d'EIE (pour les projets de la catégorie 1) ou tout rapport EIE séparé (pour les projets de la catégorie 2) dans le pays et dans la langue locale à une place publique accessible aux groupes affectés par le projet et aux ONG locales avant l'évaluation. En plus, la Banque diffusera les rapports appropriés sur son site internet.	La loi précise que des textes réglementaires fixent les conditions dans lesquelles ces études sont rendues publiques. (Décret EIE en son Article 16 : Le projet à l'étude est soumis à une enquête publique. L'EIES est rendue publique dans le cadre de ce processus et fait partie du dossier constitué dans ce but.)		La loi nationale satisfait à moitié cette exigence de la SO1. Elle pourrait être renforcée en diffusant tous les rapports d'évaluation environnementale sur le site de l'Agence Nationale De l'Environnement.
SO2 : Réinstallation involontaire	*Eligibilité à une compensation* La SO2 identifie trois catégories éligibles à la compensation : les détenteurs d'un droit formel sur les terres ; les personnes qui n'ont pas de droit formel sur les terres au moment où le recensement	Le Décret du 25 novembre 1930 portant « expropriation pour cause d'utilité publique'', et le Décret n°2014-25 du 22 janvier 2014 portant purge des droits coutumiers des sols pour cause d'intérêt général spécifie tout ce qui peut faire objet d'expropriation pour cause d'utilité publique pourvu	**NON**	Les deux décrets ne satisfont pas totalement aux exigences de la SO2. Dans le cas du présent Projet, aucune expropriation n'est envisagée.

Politiques SO de la BAD	Exigences de la politique opérationnelle	Dispositions nationales pertinentes	Déclenchée	Observations / recommandations
	commence, mais qui ont des réclamations sur ces terres ; Les personnes qui n'ont ni droit formel ni titres susceptibles d'être reconnus sur les terres qu'elles occupent.	que la PAP est un droit de propriété légale ou coutumière		
	Date limite d'éligibilité La SO2 stipule que la date limite d'éligibilité est la fin de l'opération de recensement des personnes et de leurs biens, de la publication du répertoire des PAP et du règlement de toutes les plaintes.	La date limite d'éligibilité est, selon la loi du 25 novembre 1930, la date où le Décret portant déclaration d'utilité publique du site affecté au projet est pris avant l'expropriation. Toute transaction, toute plantation même saisonnière, toute construction nouvelle même précaire, tous travaux de nature à modifier l'état du sol sont interdits à compter de la prise du décret.		Ce décret ne satisfait pas totalement SO2. Dans le cas du présent Projet, aucune expropriation n'est envisagée.
	Compensation en espèces ou en nature La SO2 autorise un paiement en espèces d'une compensation pour perte de biens et privilégie les stratégies de réinstallation sur des terres en ce qui concerne les populations déplacées dont les moyens d'existence sont tirés de la terre.	Selon l'article 6 du Décret 2013-224 du 22 mars 2013 règlementant la purge des droits coutumiers dans les cas d'une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique, la purge des droits coutumiers sur les sols donne lieu, pour les détenteurs de ces droits, à compensation, notamment à une indemnisation en numéraire ou en nature.		Ce décret ne satisfait pas totalement cette exigence de la SO2 car ne privilégie pas la réinstallation. Dans le cas du présent Projet, aucune expropriation n'est envisagée.
	Assistance à la réinstallation des personnes déplacées La SO2 dispose que les personnes affectées par le projet doivent bénéficier en plus de l'indemnité de déménagement d'une assistance pendant la réinstallation et d'un suivi après la réinstallation	Le Décret du 25 novembre 1930 portant « expropriation pour cause d'utilité publique», et le Décret n°2014-25 du 22 janvier 2014 portant purge des droits coutumiers des sols pour cause d'intérêt général ne prévoient aucune assistance particulière aux personnes impactées ou déplacées		La loi nationale ne satisfait pas cette exigence de la SO2. Cependant, aucune expropriation n'est envisagée, dans la mise en œuvre du Projet.
	Evaluations des compensations	L'évaluation des biens est régie par trois (3) degrés qui ne tiennent pas souvent compte de la valeur		La loi nationale ne satisfait pas cette exigence de la SO2. Dans

Politiques SO de la BAD	Exigences de la politique opérationnelle	Dispositions nationales pertinentes	Déclenchée	Observations / recommandations
	La SO2 dispose que l'évaluation de tout bien se fait sur la base de la valeur au prix du marché actuel	actuelle du bien. Ces décrets sont : Le Décret n°2014-25 du 22 janvier 2014 modifie les articles 7, 8 et 11 du Décret 2013-224 du 22 mars 2013 ci- dessus en précisant les montants maximum de la purge pour la perte des droits liés à l'usage du sol dans les chefs-lieux des Districts, Régions, Préfectures ou Sous-préfectures. L'article 8 précise que les coûts de purge des droits coutumiers pour tout projet d'utilité publique sont déterminés par des textes ultérieurs. L'Arrêté interministériel n°247/MINAGRI/MPMEF/MPMB du 17 juin 2014 portant fixation du barème d'indemnisation des cultures détruites précise les règles et formules de calcul des taux d'indemnisation pour destruction de cultures. Les agents assermentés du Ministère en charge de l'Agriculture, en présence des victimes et de la personne civilement responsable de la destruction ou son représentant établissent les calculs d'indemnité basés sur des critères contenus dans l'article 6 du présent arrêté. Selon le Décret 2013-224 du 22 mars 2013 règlementant la purge des droits coutumiers pour les constructions ou autres aménagements de génie civil, l'évaluation est faite sur la base du barème du Ministère de la Construction, du Logement, de l'Assainissement et de l'Urbanisme (MCLAU). Le principe de la valeur résiduelle est strictement appliqué.		le cas du présent Projet, aucune destruction de bien n'est envisagée.

Politiques SO de la BAD	Exigences de la politique opérationnelle	Dispositions nationales pertinentes	Déclenchée	Observations / recommandations
	Système de recueil et de gestion des plaintes La SO2 prévoit les mécanismes alternatifs tels que la conciliation, la médiation ou le recours à certaines autorités coutumières. Toutefois, en cas de non satisfaction, la SO2 prévoit les procédures judiciaires avec des délais raisonnables, un coût abordable et à la portée des plaignants.	Le Décret du 25 novembre 1930 portant "expropriation pour cause d'utilité publique prévoit la comparution des personnes affectées devant la Commission Administrative d'Expropriation (Art. 9) pour s'entendre à l'amiable sur l'indemnisation et dans le cas où la PAP n'est pas satisfaite du traitement de son dossier, elle peut saisir le Tribunal d'Instance qui établit l'indemnité d'expropriation sur la base d'une expertise, Art. 12 à 16.		La loi nationale satisfait cette exigence de la SO2.
	Payement des compensations La SO2 dispose que le règlement intégral des indemnisations se fait avant le déplacement ou l'occupation des terres autrement dit, avant le début des travaux.	L'article 20 du Décret du 25 novembre 1930 portant « expropriation pour cause d'utilité publique'', stipule que l'indemnité fixée est offerte à l'intéressé dès la rédaction du procès-verbal de cession amiable ou dès le jugement d'expropriation.		La loi nationale ne satisfait pas cette exigence de la SO2. Dans le cas du présent Projet, aucune destruction de bien n'est envisagée.
	Groupes vulnérables La SO2 recommande une attention particulière à porter aux groupes vulnérables au sein des populations déplacées, notamment les personnes vivant en deçà du seuil de pauvreté, les personnes vivant avec un handicap sévère, les travailleurs sans terre, les femmes et les enfants, les personnes âgées, les minorités ethniques, etc.	Pas spécifiés dans la procédure nationale. Actuellement en cours d'élaboration par le Ministère en charge des affaires sociales.		La loi nationale ne satisfait pas cette exigence de la SO2. Dans le cas du présent Projet, aucune destruction de bien n'est envisagée.
	Consultation La SO2 stipule que la consultation publique se fait avant le déplacement	La loi nationale prévoit la consultation publique et des enquêtes avant le déplacement)		La loi nationale satisfait cette exigence de la SO2. Cependant, aucun déplacement n'est envisagé.
	Suivi et évaluation La SO2 rend obligatoire le suivi évaluation de la	La Loi n° 98-750 du 3 décembre 1998 portant Code Foncier Rural, les Décrets du 25 novembre 1930		La loi nationale ne satisfait pas cette exigence de la SO2. Dans

Politiques SO de la BAD	Exigences de la politique opérationnelle	Dispositions nationales pertinentes	Déclenchée	Observations / recommandations
	réinstallation	portant « expropriation pour cause d'utilité publique'' et n°2013-224 du 22 mars 2013 portant purge des droits coutumiers des sols pour cause d'intérêt général ne prévoit pas de suivi évaluation.		le cas du présent Projet, aucune destruction de bien n'est envisagée.
SO3 : Biodiversité et services écosystémiques	La SO3 dispose : la préservation de la diversité biologique et de l'intégrité des écosystèmes en réduisant et en minimisant les impacts potentiellement négatifs sur la biodiversité, à défaut de les évite, Le rétablissement ou la restauration de la biodiversité, y compris dans les cas où certains impacts sont inévitables, la mise en œuvre de mesures de compensation de la biodiversité pour assurer qu'il n'y ait « pas	La Côte d'Ivoire dispose de lois fixant les conditions de préservation de la diversité biologique et de l'intégrité des écosystèmes; de protection des habitats naturels et du maintien de la disponibilité des services écosystémiques. Loi n°65-255 du 04 août 1965 relative à la protection de la faune et à l'exercice de la chasse, modifiée en certains articles par la loi n° 94-442 du 16 août 1994. Loi n°2014-427 du 14 juillet 2014 portant Code forestier. Loi n°96-766 du 3 octobre 1996 portant Code de l'Environnement	**OUI**	La loi nationale satisfait cette exigence de la SO3. Cependant, des efforts devront être consentis pour le respect de ces textes pendant la mise en œuvre du projet.
	de perte nette, mais un gain net » de biodiversité ; La protection des habitats naturels, modifiés et essentiels ; et Le maintien de la disponibilité et de la productivité des services écosystémiques prioritaires en vue de conserver les avantages envers les communautés affectées et de maintenir la performance des projets.	Convention de Londres relative à la conservation de la faune et de la flore à l'état naturel (1933) ratifiée le 31/05/38. Convention d'Alger sur la conservation de la nature et des ressources naturelles / 1968, ratifiée le 15/06/69. Convention - cadre des Nations Unies sur la diversité biologique / 1992, ratifiée le 14/11/94 La Loi n°96-766 du 3 octobre 1996 portant Code de l'Environnement et le Décret n°96-894 du 8 novembre 1996 déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement stipulent que les projets situés sur ou à proximité de		

Politiques SO de la BAD	Exigences de la politique opérationnelle	Dispositions nationales pertinentes	Déclenchée	Observations / recommandations
		zones à risques ou zones écologiquement sensibles énoncées dans l'Annexe III sont soumis à EIES (aires protégées et réserves analogues, zones humides et mangroves, zones définies écologiquement sensibles, etc.)		
SO 4 : Prévention et contrôle de la pollution, des gaz à effet de serre, des matières dangereuses et efficacité des ressources	Protéger les droits des travailleurs ; Promouvoir le respect des exigences légales nationales et faire preuve de diligence raisonnable dans le cas où les lois nationales sont silencieuses ou incompatibles avec l'OS. Assurer une large cohérence avec les conventions pertinentes de l'Organisation internationale du travail (OIT), les normes fondamentales du travail de l'OIT et la convention de l'UNICEF relative aux droits de l'enfant dans les cas où la législation nationale ne prévoit pas une protection équivalente. Protéger la main-d'œuvre des inégalités, de l'exclusion sociale, du travail des enfants et du travail forcé. Établir des exigences pour fournir des conditions de travail sûres et saines y compris l'établissement d'un système de gestion des plaintes et griefs durant la phase chantier.	• Loi n° 2016-886 du 08 novembre 2016 portant constitution de la République de Côte d'Ivoire ; • Loi n° 96-766 du 03 octobre 1996 portant code de l'environnement ; • Décret n° 89-02 du 4 janvier 1989 relatif à l'agrément de la fabrication, la vente et l'utilisation des matières dangereuses.	**OUI**	Conformité entre la législation ivoirienne et la SO4 de la BAD. Les dispositions nationales seront ainsi appliquées
SO 5 : Conditions de travail, santé et sécurité	• Protéger les droits des travailleurs • Promouvoir le respect des exigences légales nationales et faire preuve de diligence raisonnable dans le cas où les lois nationales sont silencieuses ou incompatibles avec l'OS.	• Loi n° 2016-886 du 08 novembre 2016 portant constitution de la République de Côte d'Ivoire ; • Loi n° 2015-532 du 20 juillet 2015 portant code du travail ; • Loi n°99-477 du 2 août 1999 portant Code de prévoyance sociale, modifié par l'Ord.	**OUI**	Tout comme la BAD, la Côte d'Ivoire prévoit qu'en plus des lois nationales et/ou si la législation nationale est muette au sujet des relations entre employeur et employé, l'on

Politiques SO de la BAD	Exigences de la politique opérationnelle	Dispositions nationales pertinentes	Déclenchée	Observations / recommandations
	• Assurer une large cohérence avec les conventions pertinentes de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), les normes fondamentales du travail de l'OIT et la convention de l'UNICEF relative aux droits de l'enfant dans les cas où la législation nationale ne prévoit pas une protection équivalente. • Protéger la main-d'œuvre des inégalités, de l'exclusion sociale, du travail des enfants et du travail forcé.	• n°2012-03 du 11 janvier 2012 modifiée à son tour par l'ordonnance n°17-107 du 15 • février 2017.		puisse recourir aux conventions internationales. Les dispositions nationale seront ainsi appliquées.

Source : ID Sahel/EasyManagement/SEM International, Octobre 2023

SECTION 3 : CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

En Côte d'Ivoire, la participation du public dans le processus d'évaluation des projets environnementaux a été instaurée par le décret n°96-894 daté du 8 novembre 1996. Ce décret établit les règles et les procédures à suivre lors de l'examen des répercussions environnementales des projets de développement. L'Article 35 de ce décret stipule que tout citoyen a le droit de prendre part aux différentes étapes des procédures et décisions qui pourraient potentiellement avoir des effets néfastes sur l'environnement.

En outre, la réglementation de la consultation publique est également encadrée par les Sauvegardes Environnementales et Sociales Opérationnelles de la Banque Africaine de Développement (BAD), en particulier la SO 1. Cette procédure de consultation publique comprend plusieurs éléments essentiels :

- L'obligation d'informer au préalable les autorités compétentes et les communautés concernées par le projet. Cette étape vise à garantir que toutes les parties prenantes sont au courant de l'initiative et de ses implications potentielles.
- La nécessité de consulter activement les individus directement affectés par le projet. Cette consultation est essentielle pour recueillir leurs points de vue, leurs attentes et leurs préoccupations.

Cette procédure de participation publique revêt une grande importance, car elle permet de présenter les présents sous-projets de manière transparente aux parties prenantes, d'évaluer ses possibles impacts sur les communautés locales et l'environnement, tout en recueillant les avis des personnes concernées. Les résultats de ces consultations doivent être soigneusement pris en compte dans le processus de conception des sous-projets ainsi que dans la préparation de la documentation des sous-projets. Il est essentiel de noter que la consultation doit être menée en parallèle avec la diffusion d'informations environnementales et sociales pour garantir une transparence totale dans le processus décisionnel.

3.1. Objectifs

L'objectif global de la consultation des parties prenantes pour la présente étude est de parvenir à une prise de décision améliorée, de renforcer la compréhension globale des sous-projets afin d'assurer sa durabilité à long terme et d'optimiser les avantages potentiels qu'il pourrait offrir. Les objectifs spécifiques de la mobilisation des parties prenantes et de la consultation publique sont les suivants :

- Établir un canal structuré permettant aux communautés locales, aux structures administratives et techniques de participer activement au processus de conception des sous-projets, garantissant ainsi une véritable implication des parties prenantes dans son développement ;
- Assurer une communication transparente en informant pleinement les parties prenantes sur les activités des sous-projets. Cela vise à maintenir un niveau élevé de transparence et à éviter toute confusion ;

- Activer la collecte proactive de commentaires de la communauté dans l'évaluation des éventuels impacts environnementaux et sociaux des travaux projetés. Ceci permet d'assurer que les intérêts des parties prenantes sont pris en compte dans la phase de planification et de développement des sous-projets ;
- Réduire le risque de manque d'appropriation du projet par la communauté, qui peut survenir en cas d'absence d'informations claires et transparence dans le processus de conception et de mise en œuvre projet. La communication efficace vise à maintenir une communication continue avec la communauté.

3.2. Calendrier de la consultation des parties prenantes

Plusieurs rencontres, réunions et entretien ont été réalisées afin d'informer les parties prenantes des sous-projets sur les aspects relatifs à la consistance des travaux projetés, à la gouvernance, ainsi qu'aux enjeux environnementaux et sociaux associés aux sous-projets. De plus, ces interactions ont permis de recueillir leurs avis, recommandations, attentes et craintes en ce qui concerne la réalisation des travaux.

Au total, Trois Cent Trente Neuf (339) participants ont été mobilisés au cours de ce processus de participation du public.

Le calendrier suivant indique la liste de parties prenantes consultée, en précisant le mode de consultation (par exemple, présentiel avec indication du lieu), le nombre de participants, et les sujets abordés.

Tableau 13 : Calendrier de ces différentes entretiens et réunions publiques

Partie Prenante	Date de consultation	Lieu de la rencontre	Nombre de participant	Points discutés
CG PA-PSGOUV	06/09/2023	Siège de la CG PA-PSGOUV	16	- Discussion avec la CG PA-PSGOUV et USEP Protection Sociale sur les aspects E&S des sous-projets - Documentation E&S disponible - Aspects techniques - Organisation des Visites des sites et consultation des parties prenantes - Proposition de transmettre un rapport bihebdomadaire à l'CG PA-PSGOUV afin de suivre l'avancement de la réalisation du CIES.
Département de Bangolo				
Autorités préfectorales	29/09/2023	Sous-Préfecture	03	Civilité, Rencontre d'informations et de consultation
Mairie de Bango	29/09/2023	Mairie	03	
Direction de la Construction	29/09/2023	Direction de la Construction	01	
District Sanitaire	29/09/2023	District Sanitaire	01	
Centre Social	29/09/2023	Centre Social	02	
ONG Benkadi	29/09/2023	Gendarmerie	01	
Cantonnement des Eaux et	29/09/2023	CEF	02	

Partie Prenante	Date de consultation	Lieu de la rencontre	Nombre de participant	Points discutés
Forêts (CEF)				
Chefferies / responsable du Quartier Lohin	30/09/2023	Centre culturel	05	Consultation Communautaire
Parties prenantes préfectorales, administratives et locales	25/09/2023	Sous-Préfecture	17	Consultation publique
Département de Didiévi				
Autorités préfectorales	02 & 03/10/2023	Préfecture	03	Civilité, Rencontre d'informations et de consultation
Centre Social	02/10/2023	Bureau du centre social	01	
District Sanitaire	02/10/2023	District Sanitaire	01	
Direction de la construction	05/10/2023	Direction de la Construction	01	
Parties prenantes préfectorales, administratives et locales	25/09/2023	Préfecture	16	Consultation publique
Département de San Pedro				
Autorités préfectorales	18/09 & 09/10/2023	Préfecture	02	Civilité, Rencontre d'informations et de consultation
Autorités sous-Préfectorales (San-Pedro ; Gabiadji)	18/09/2023	Sous-préfectures	02	
Direction Régionale de la Protection Sociale (DRPS)	18/09/2023	DRPS	02	
Direction de la Construction	18/09/2023	Direction de la Construction	01	
Centre social	18/09/2023	Centre social	04	
Direction Régionale de l'Environnement (DRE)	18/09/2023	DRE	01	
Département d'Agboville				
Autorités préfectorales	21/09/2023	Préfecture	02	Civilité, Rencontre d'informations et de consultation
Directeur Régional de la protection sociale	21/09/2023	Centre social	03	
District Sanitaire	21/09/2023	District Sanitaire	01	
Directeur régional de l'environnement	21/09/2023	DRE	01	
Parties prenantes préfectorales, administratives et locales	25/09/2023	Préfecture	16	Consultation publique
Agboville (Responsable de Quartier)	25/09/2023	Centre social	23	Consultation Communautaire
District autonome d'Abidjan				
Directeur Régional Environnement	05/10/2023	DRE	01	Civilité, Rencontre d'informations et de consultation
Directeur Régional Lagune 1 (DRL 1)	05/10/2023	DRL 1	02	
Directeur Régional Lagune	05/10/2023	DRL 2	02	

Partie Prenante	Date de consultation	Lieu de la rencontre	Nombre de participant	Points discutés
2 (DRL 2)				
Direction Centre Social	03/10/2023	Akoupé Zéudji	02	
	05/10/2023	Yopougon (MACA)	01	
	06/10/2023	Port-Bouët	01	
Autorités administratives et coutumières	03/10/2023	Akoupé Zéudji	10	Consultation Communautaire
Communauté cité MACA	09/10/2023	Yopougon (MACA)	33	
Communauté Jean Foly	10/10/2023	Port-Bouët	21	
Département de Sinfra				
Autorités préfectorales	25/09/2023	Préfecture de Sinfra	03	Civilité, Rencontre d'informations et de consultation
Directeur Départemental de la Santé	26/09/2023	MSHPCMU	01	
Centre Social	26/09/2023	Centre Social	01	
Parties prenantes préfectorales, administratives et locales	26/09/2023	Cabinet du Préfet de Sinfra	23	Consultation publique
Département de Bouaflé				
Autorités préfectorales	28/09/2023	Préfecture de Bouaflé	01	Civilité, Rencontre d'informations et de consultation
Directrice Régionale de la protection sociale	28/09/2023	DRPS	05	
Centre Social	28/09/2023	Centre Social	01	
Directeur Régionale de l'Environnement	28/09/2023	DRE	01	
Parties prenantes préfectorales, administratives et locales	29/09/2023	Préfecture de Bouaflé	29	Consultation publique
Département d'Agnibilékro				
Autorités préfectorales	28/09/2023	Préfecture	01	Civilité, Rencontre d'informations et de consultation
Direction départementale de la santé	28/09/2023	Direction de la santé	01	
ANAGED	28/09/2023	Préfecture	01	
Direction de l'environnement	28/09/2023	Direction de l'environnement	01	
Centre Social	05/09/2023	Centre social	01	
Agnibilékro (Responsable de Quartier)	05/09/2023	Centre Social	07	Consultation Communautaire
Parties prenantes préfectorales, administratives et locales	28/09/2023	Préfecture	41	Consultation publique
Département d'Abengourou				
Autorité préfectorale	02/10/2023	Préfecture	01	Civilité, Rencontre d'informations et de consultation
Direction départementale de l'environnement	02/10/2023	DRE	01	
Centre Social	02/10/2023	Centre social	01	

Partie Prenante	Date de consultation	Lieu de la rencontre	Nombre de participant	Points discutés
District Sanitaire	04/10/2023	MSHPCMU	01	
Abengourou (Responsable de Quartier)	04/10/2023	Centre social	06	Consultation Communautaire
Département de Kani				
Autorités préfectorales	11/10/2023	Préfecture	03	Rencontre information et de consultation
Cantonnement des Eaux et Forêt (CEF)	11/10/2023	CEF	01	
Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural	11/10/2023	MINADER	01	
Ministère des Ressources Animales et Halieutique	11/10/2023	MIRAH	01	
Ministère de la protection Sociale	11/10/2023	Centre Social	01	
Total Mobilisation Parties Prenantes			***339***	

Source : ID Sahel / EasyManagement / SEM International, Octobre 2023

3.3. Synthèse des résultats de consultation des parties prenantes

3.3.1. Rencontres avec les autorités préfectorales

Les équipes de mission ont organisés des réunions avec les autorités préfectorales des différents départements concernés par les sous-projets, afin de les informer sur la réalisation des sous-projets et fournir des informations détaillées sur les travaux prévus. Au cours de ces rencontres, les autorités préfectorales ont été informées en détail sur la nature et l'étendue des travaux à entreprendre. En retour, elles ont exprimé leur soutien en faveur de la réalisation des sous-projets dans leurs circonscriptions respectives et ont formulé des recommandations concernant la mise en œuvre des travaux, telles qu'elles sont présentées dans le tableau 17.

La planche ci-après présente des illustrations des rencontre avec les autorités préfectorales

Vue de la rencontre avec le SG 2 de la Préfecture de San-Pedro

Vue de la rencontre avec le préfet d'Agboville

Planche 8: Illustration des rencontres avec les autorités préfectorales

Source : ESSOIN M. C., & KOUAKOU J. P., Septembre 2023

3.3.2. Séances de Consultations publiques

Des sessions de consultation publique ont été conduites aux emplacements et dates précisés dans le tableau 2, en présence de toutes les parties prenantes identifiées dans le cadre des sous-projets ayant répondu favorablement aux invitations émises par les préfectures cibles des sous-projets. L'objectif principal de ces séances était de :

- Informer de manière précise et pertinente les acteurs impliqués sur les travaux projetés, en mettant en lumière les objectifs des sous-projets, l'ampleur des travaux prévus, ainsi que les risques et les impacts potentiels, tant positifs que négatifs.
- Recueillir leurs opinions, inquiétudes, et suggestions concernant la réalisation des sous-projets. Ces échanges constructifs ont favorisé un dialogue participatif visant à garantir la réussite de la mise en œuvre des différents sous-projets.
- Définir conjointement les enjeux environnementaux et sociaux, parvenir à un accord sur les actions prévues dans le cadre des travaux, et mettre l'accent sur les mesures à envisager pour faire face aux éventuels risques et impacts négatifs.

L'organisation de ces séances de consultation publique a fait ressortir certaines inquiétudes qui ont été documentées dans les procès-verbaux des consultations publiques (voir annexe 1).

Ci-après est présenté des illustrations sur les séances de consultation publique réalisées.

Consultation publique à Abengourou

Consultation publique à Bangolo

Consultation publique à Agnibilékro

Planche 9: Illustration des quelques séance de consultations publiques

Source : ESSOIN M. C., KRA K. GBALLET R. & KOUAKOU J. P., Septembre 2023

3.3.3. Rencontre avec les responsables techniques et administratifs

Les équipes de mission ont rencontré les Directions techniques et administratives des différentes institutions impliquées dans la mise en œuvre des sous-projets. Ces rencontres ont été des cadres d'informations et d'échanges sur la consistance des travaux, mais aussi, l'occasion pour les acteurs rencontrés d'émettre leurs préoccupations et suggestions, comme détaillées dans le tableau 17.

La planche ci-après donne un aperçu des rencontres avec quelques responsables de structures techniques et administratives.

Vue de la rencontre avec le Directeur Régional de la Protection sociale de San-Pedro

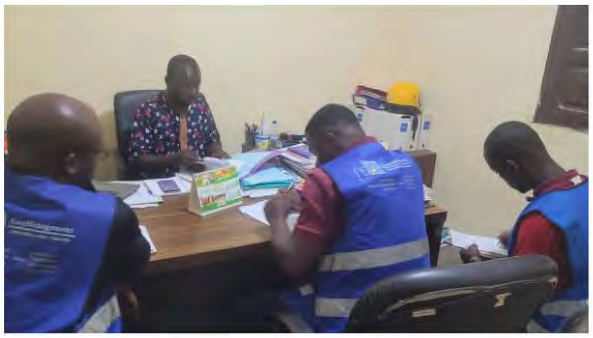

Vue de la rencontre avec le Directeur Régional de la Protection sociale de Kani

Planche 10: Illustration des quelques rencontres avec quelques structures techniques et administratives

Source : ESSOIN M. C., & BEDA A., Octobre 2023

3.3.4. Rencontre avec les communautés riveraines

Les équipes ont engagé diverses rencontres avec les communautés bénéficiaires des sous-projets. Ces séances de travail qui se sont déroulées entre les consultants et les responsables coutumiers, les responsables d'associations, des leaders d'opinion et des guides religieux ont porté sur la nature des travaux à réaliser et leur calendrier prévu.

Une synthèse des échanges avec les communautés concernées par les sous-projets est présentée dans les procès-verbaux de consultations communautaires en annexe 1 ainsi que dans le tableau 17.

La planche 7 présente un aperçu de quelques consultation communautaire réalisé dans le cadre la présente étude.

Consultation communautaire au centre de protection sociale d'Abengourou

Consultation communautaire -responsables du quartier Jules Foly de Port-Bouët

Consultation communautaire - Responsables de la cité de la Prison civile (MACA)

Planche 11: Illustration des quelques rencontres avec quelques structures techniques et administratives

Source : ESSOIN M. C., & BEDA A., Octobre 2023

L'annexe 3 présente quelques illustrations de ces différentes rencontres et réunions.

Tableau 14 : Résumé des échanges avec chaque Parties Prenantes rencontrées

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
Préfet d'Agnibilékro	Favorable	Aucune	- Commencer vite les travaux - Accroitre les capacités du centre au regard du nombre important d'usagers.
Préfecture de Didiévi	Favorable	Aucune	- Réaliser les travaux dans un bref délais pour le bien de tous.
Préfecture de Kani	Favorable	Aucune	- Veiller à prendre en compte l'ensembles de recommandations et observations qui seront émises lors des divers entretiens avec les parties prenantes
Préfecture de d'Abengourou	Favorable	Aucune	- Accroitre les capacités du centre au regard du nombre important d'usagers.
Préfecture de bangolo	Favorable	Durée des travaux	- Effectivité du sous-projet
Préfecture de Sinfra	Favorable	Aucune	- Effectivité du sous-projet
Préfecture de Bouaflé	Favorable	Aucune	- Effectivité du sous-projet
Préfecture d'Agboville	Favorable	Délais de réalisation des	- Effectivité du projet - Veiller à prendre en compte l'ensembles de recommandations et observations qui seront émises lors des divers entretiens avec les parties prenantes
ANAGED	Favorable	**C :** Les risques liés à la gestion inadéquate des déchets de construction, tels que la pollution environnementale. L'impact sur la santé publique en cas de mauvaise gestion des déchets.	- Se référer à l'ANAGED pour le choix d'un opérateur agréé à pour assurer la collecte et l'évacuation adéquate des déchets sur le site des sous-projets.
Direction départementale de l'environnement d'Agnibilékro	Favorable	Aucune	- Se conformer au PGES pendant l'exécution du projet
Direction départementale de l'environnement d'Abengourou	Favorable	**C :** Les risques potentiels pour l'environnement local en raison de la construction, comme la pollution de l'air, du sol ou de l'eau. Les problèmes de gestion des déchets de construction.	- Se conformer au PGES pendant l'exécution du projet - S'assurer que les travaux de construction respectent toutes les réglementations environnementales et les normes de construction en vigueur.

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
Direction Technique de la Mairie de Sinfra	Favorable, sous réserve de prise en compte des recommandation et observation de l'ensemble des PP	**Q :** La réhabilitation du centre de protection sociale prendra en compte la construction d'une clôture. **R :** Les termes de références ne mentionnent pas cette composante	- Le Projet devrait intégrer la construction d'une clôture parmi les travaux à réaliser
Mairie de Bangolo	Favorable	**C :** Réinstallation des commerçant installés à l'avant du centre	- Effectivité du sous-projet
Direction Départementale de la Santé de Sinfra	Favorable	**C :** Préoccupations quant aux retards possibles des travaux Perturbation des services existants pendant les travaux. Préoccupations sur la gestion des déchets de construction et leur élimination.	- S'assurer de prendre en compte les normes de sécurité pour les bâtiments publics, en particulier dans un centre social lié à la santé. - Garantir la conformité aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.
Direction Régionale de la protection sociale d'Agboville	Favorable	**C :** Se référer à l'ANAGED pour le choix d'un opérateur agréé à pour assurer la collecte et l'évacuation adéquate des déchets sur le site du projet.	- Procéder au déguerpissement des squatteurs du site prévu pour la construction du centre social - Construire et équiper le centre social en prenant en compte tous les services et activités qu'il offrira, en veillant à inclure des commodités telles que des salles de réunion, de dortoirs, d'informatique, un espace de jeu, un centre de soin, une école maternelle, des matériels de bureau et didactiques, un système d'approvisionnement en eau, et un système de climatisation. Il convient de planifier soigneusement ces installations pour répondre aux besoins de la communauté de manière exhaustive. - Utiliser des matériaux de construction et des équipements de haute qualité dans la construction et l'équipement du centre pour garantir sa durabilité et son efficacité à long terme.
Direction Régional de l'Environnement - Marahoué.	Favorable , sous réserve du strict respect du PGES qui sera établi	**C :** Prise en compte des mesures de protection de l'environnement	- Veiller à ce que tous les travaux respectent les réglementations environnementales en vigueur. - Veiller à la gestion adéquate des déchets de construction - Inclure des mesures d'efficacité énergétique. - Doter les infrastructures de mécanismes efficaces en matière de gestion et de protection de l'environnement, tels que des systèmes de collecte et de traitement des

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
			eaux usées, des dispositifs de gestion écologique des déchets, des équipements à haute efficacité énergétique, ainsi que des aménagements paysagers durables.
Direction Départementale de la Santé de Bouaflé	Favorable	**C :** Les mesures pour minimiser les nuisances (Bruit, qualité de l'air, etc.) pendant la construction.	- Veiller au respect des normes de santé et de sécurité pour les travailleurs sur le site. - Veiller à ce que les infrastructures réhabilitées répondent aux besoins de la communauté en matière de santé et d'hygiène.
Direction régionale de Bangolo	Favorable	Aucune	- Effectivité du sous-projet - Intégrer l'équipement (Mobilier et équipement informatique) de la DR dans la conception du projet - Doter la DR de véhicule de liaison
Direction Régionale de l'Environnement de Duékoué	Favorable	Aucune	- Veiller au respect des mesures du PGES
ONG BINKADI (Bangolo)	Favorable	**C :** L'insécurité est une préoccupation en raison de l'absence de poste de police et du manque de forces de l'ordre (gendarmerie) dans le département de Bangolo.	- Construire un jardin d'enfants dans le centre si possible. - Former les populations vulnérables à des métiers pour favoriser leur autonomie financière. - Soutenir l'ONG et le centre par la formation des acteurs locaux dans les villages de la zone de compétence pour mener des actions de sensibilisation. - Fournir des fonds et des médicaments pour les soins aux victimes. - Mettre à disposition du matériel informatique. - Fournir des moyens de déplacement, tels que des motos ou des véhicules.
District sanitaire de Bangolo	Favorable	Aucune	- Mettre en place des mesure pour assurer la sécurité et le bien être des travailleurs
Direction Département de la construction bangolo	Favorable	Aucune	- Associer le ministère de la construction dès l'entame de la mise en œuvre des travaux
Direction régionale de la Protection sociale de la Marahoué	Favorable	**C :** Durabilité du projet : S'assurer que les infrastructures rénovées seront bien entretenues à long terme, afin d'éviter tout retour à l'état vieillissant précédent.	- Allouer des ressources adéquates pour répondre aux besoins en matériels informatiques et de reprographie. - Fournir des enceintes, des bâches et des chaises pour les activités de sensibilisation. - Examiner la possibilité de renforcer le personnel des centres pour garantir une prestation de services efficace.

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
Direction du Départementale Sanitaire de Didiévi	Favorable	Aucune	- Envisager la reconstruction du centre social sur un site plus vaste, si nécessaire, afin de créer un environnement de travail plus favorable.
Direction Départementale Construction de Didiévi	Favorable, sous réserve de la prise en compte des recommandations et observations	**C :** Inquiétude quant à la qualité des matériaux utilisés et à la durabilité de la réhabilitation. Préoccupations liées aux impacts environnementaux potentiels, comme la gestion des déchets de construction. Crainte de perturbations pour la communauté locale pendant les travaux.	- Inclure la construction d'une enceinte autour du centre social dans la portée des travaux planifiés pour garantir une protection adéquate du personnel et des biens. - Collaborer avec la Direction dès le commencement des travaux en vue d'assurer le suivi et le contrôle des travaux - Recommander d'engager des artisans locaux ou de former la main-d'œuvre locale pour favoriser l'emploi dans la communauté. - Proposer de mettre en place un comité de suivi composé de membres de la communauté pour assurer la transparence et la qualité des travaux.
Direction Régional de la protection sociale d'Abidjan 1	Favorable	**C :** Appréhender la sécurité du centre social de Yopougon cité MACI, en particulier en raison de sa proximité avec la prison civile, soulevant des préoccupations liées à la sûreté des personnes qui fréquentent le centre. Craindre des contraintes financières liées à la reconstruction et à l'équipement des centres de Port-Bouët et Yopougon, en particulier pour s'assurer qu'ils répondent pleinement aux normes requises.	- Rechercher un nouveau site spacieux et approprié pour délocaliser le centre social de Port-Bouët, afin de permettre des activités plus diversifiées et une meilleure accessibilité. - Sécuriser le site du centre social à Yopougon cité MACI en construisant une clôture, en attendant éventuellement la possibilité de le déplacer vers un emplacement plus sûr. - Planifier la reconstruction des deux centres sociaux de Port-Bouët et Yopougon en veillant à ce qu'ils soient équipés conformément aux normes nécessaires pour accomplir efficacement les diverses missions et tâches qui leur sont assignées.
Direction Régional de la protection sociale d'Abidjan 2	Favorable	**C:** Les potentiels retards dans la réhabilitation et l'équipement du centre	- Reconstruire le centre social d'Akoupé Zéudji pour rétablir la confiance et le confort des agents. - Équiper adéquatement le centre pour permettre aux agents de travailler efficacement au profit du bien-être des populations. - Prendre en compte les conditions de travail des agents et fournir des améliorations pour leur bien-être au travail, y compris la mise en place de bureaux, de salles d'eau, de salles de réunions, d'équipements informatiques, de technologie, etc.

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
Direction régionale de la Protection Sociale de San Pedro	Favorable	**C :** Non-réalisation des travaux Utilisation de matériaux de mauvaise qualité pour la réhabilitation du centre social. Non-respect du délai de réalisation des travaux	- Améliorer les conditions de travail du personnel du centre social. - Accroître l'efficacité de la prise en charge des populations nombreuses et extrêmement vulnérables de la région. - Construction de centres sociaux supplémentaires pour répondre aux besoins de la région de San-Pedro, compte tenu de la population nombreuse et vulnérable. Le seul centre existant ne suffit pas. - Inclure dans le sous-projet la réhabilitation de la Direction Régionale, dont les locaux sont dans un état avancé de délabrement, notamment au niveau de la toiture. - Améliorer l'accessibilité aux locaux de la Direction Régionale en saison pluvieuse, en réparant la voie menant aux installations.
Centre de protection sociale d'Abengourou	Favorable	Aucune	- Délocaliser les services pendant l'exécution du projet
Centre de protection sociale d'Agnibilékro	Favorable	Aucune	- Délocaliser les services pendant l'exécution du projet - Construire de nouveaux bureaux et de salles pour accroitre la capacité du centre
Centre Social de Sinfra	Favorable	**C :** L'absence de clôture à la livraison des travaux entrainera une exposition continue du personnel et des équipements du centre à des risques de sécurité potentiels, y compris le vol et l'intrusion non autorisée. **Q :** Délais de réalisation des travaux **R :** Trois (03) Mois selon l'USEP Protection Sociale	- Prioriser la construction d'une clôture autour du centre pour assurer la protection adéquate du personnel et des biens.
Centre Social de Didiévi	Favorable	Aucune	- Prendre en compte les attentes et les difficultés des centres dans la conception, notamment les problèmes de vétusté des infrastructures, le manque d'espaces et d'équipements adéquats pour fournir les services, les dysfonctionnements des installations sanitaires, ou encore les besoins de mises aux normes électriques et de sécurité. - Réalisation effective des travaux
Centre social d'Akoupé Zéudji	Favorable	**C :** Craindre des retards dans le démarrage effectif du projet. S'inquiéter des éventuels dépassements de délai dans la construction du centre.	- Démarrage effectif des travaux - Insister sur la construction rapide du centre, en mettant l'accent sur l'achèvement dans un bref délai. - Veiller à ce que le centre soit réhabilité avec toutes les commodités nécessaires pour offrir un service de qualité, y compris la mise à disposition d'un véhicule de liaison.

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
Centre social de Yopougon cité MACA	Favorable	Aucune	- Équiper le centre social en matériels informatiques, bureautiques et autres équipements techniques. - Recommander la clôture du centre social pour améliorer la sécurité. - Prévoir des installations spécifiques telles que des salles de formation, des bureaux, une cuisine dédiée aux démonstrations, ainsi que des salles d'éveil. - Suggérer l'installation de services publics tels que la SODECI. - Recommander la construction de l'école maternelle et la mise à disposition d'un véhicule de liaison.
Centre social de Port-Bouët Jean Folly	Favorable	**C :** Manquement dans prise en compte de la recommandation concernant la recherche d'un nouveau site pour le centre, dont l'importance est cruciale pour mettre le centre social aux normes. Non-respect des délais de réalisation des travaux	- Rechercher un nouveau site pour le centre, étant donné que le site actuel est exigu pour toutes les activités. - Insister sur l'installation de services essentiels tels que la connexion au réseau de la SODECI et la CIE. - Intégrer la réalisation de travaux de bitumage et la mise en place de canaux d'évacuation des eaux pour améliorer l'infrastructure. - Suggérer la mise à disposition d'un véhicule de liaison pour faciliter les déplacements.
Centre Social de Bouaflé	Favorable	**C :** Retard dans la réalisation des travaux Insuffisance de sécurité : En l'absence d'une clôture, le centre de protection sociale est exposé à des risques d'insécurité qui peuvent mettre en danger la vie des usagers et du personnel.	- Accélérer à la mise en œuvre des travaux - Prioriser la construction de la clôture - Travailler en étroite collaboration avec la communauté locale, y compris les usagers du centre et les travailleurs sociaux, pour garantir que leurs préoccupations et besoins sont pris en compte dans la planification et la mise en œuvre du sous-projet. - Informer régulièrement les parties prenantes sur l'avancement des travaux, les délais et les ressources nécessaires.
Centre Social de Kani	Favorable	**C :** Continuité des activités et services du centre pendant l'exécution des travaux	- Reconstruire le Centre Social, en lui attribuant cinq (05) bureaux distincts, ainsi qu'un magasin de stockage pour le matériel. Actuellement, le Centre Social de Kani est aménagé comme une résidence de trois pièces, ce qui ne correspond pas aux besoins de l'institution. - Ériger une clôture séparant le Centre Social de l'école maternelle affiliée au Ministère de l'Éducation Nationale. Cette mesure vise à assurer une meilleure délimitation des espaces et à améliorer la sécurité de l'établissement. - Construire des toilettes extérieures pour répondre aux besoins sanitaires des usagers du Centre Social et des personnes visitant l'établissement.

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
			- Fournir le Centre Social en équipement roulant, afin de faciliter la mobilité et l'efficacité de ses activités.
Centre Social de San Pedro	Favorable	**C :** Les principales craintes sont liées au maintien des activités du centre social.	- Construire des centres sociaux supplémentaires, dimensionnés aux besoins de la population actuelle et future de la région. Cet apport infrastructurel permettra d'étendre la couverture géographique et l'accessibilité des services sociaux sur l'ensemble du territoire. - Réhabiliter en profondeur les locaux de la Direction Régionale de l'Action Sociale, dont les bâtiments et équipements sont aujourd'hui vétustes et précaires. La rénovation de la toiture, des salles, du mobilier et des accès routiers s'avère indispensable pour offrir des conditions de travail décentes au personnel et maintenir la continuité du service public.
Centre Social de Bangolo	Favorable	Les principales craintes sont liées au maintien des activités du centre social.	- Augmenter le personnel du centre social. - Réduire la durée de la réhabilitation. - Prendre en compte les recommandations du document intitulé "Concept du centre social restructuré" publié en juillet 2008 pour garantir la cohérence des travaux de réhabilitation du centre. - Reconfigurer le bâtiment existant de manière à ce que les portes du bâtiment soient orientées vers l'entrée de l'emprise du centre, plutôt que vers l'arrière. - Aménager quatre bureaux appropriés pour chaque service. - Installer quatre bureaux préfabriqués pour assurer la continuité des services pendant les travaux de réhabilitation. - Construire des toilettes à l'intérieur ou à l'extérieur du bâtiment, de préférence à l'intérieur. - Réduire autant que possible le délai d'exécution des travaux. - Si possible, envisager la relocalisation du centre social de Bangolo.
Communauté de Ninigne (Quartier abritant le centre social)	Favorable, sous réserve de la prise en compte des attentes et recommandation	**C :** Impact négatif sur la population riveraine, notamment en termes de nuisances sonores ou de poussière.	- Améliorer les conditions de travail du personnel du centre de protection sociale. - Employer les jeunes de Kani de préférence du quartier Ninigne lors de la mise en œuvre des travaux - Prendre des mesures pour atténuer les impacts mineurs des travaux sur la population, notamment en limitant les nuisances sonores et la poussière.
Communauté riveraine du quartier mosquée 220 d'Abengourou	Favorable	**C :** - Le retard de démarrage du projet - L'arrêt des services pendant l'exécution des travaux	- Ériger un auvent et un bureau pour le service de protection sociale dans la salle de pesée. - Édifier une clôture en hauteur autour du centre. - Aménager une salle d'eau dans le bureau de la directrice.

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
		- L'absence de budget alloué à l'entretien du centre.	- Installer une porte à l'arrière du centre, donnant sur la voie menant au marché aux poulets. - Éclairer la voie menant au marché aux poulets.
Communauté riveraine du quartier TP d'Agnibilékro	Favorable	**C :** L'absence de suivi et d'évaluation des travaux L'usage de matériaux de mauvaise qualité	- Mettre en place un système de drainage des eaux pluviales et construire des toilettes pour le personnel et les usagers. - Faciliter l'accès aux services pour les personnes à mobilité réduite. - Rehausser la clôture entourant le centre. - Équiper le centre d'un vidéoprojecteur. - Fournir des moyens de mobilité.
Communauté d'Akoupé Zéudji	Favorable	Aucune	- Réaliser une clôture - Equiper suffisamment le centre en matériel et commodité de travail - Créer des dortoir pour les accueils et des aires de jeu pour les enfants - Créer au sein du centre une école de formation de métier et école une maternelle
Communauté du quartier Jean Foly (Port Bouët)	Favorable	Aucune	- Doter le centre en matériel roulant, bureautique, informatique, climatisation,… - Réhabilitation de la cantine et du mobilier pédagogique - Agrandir le centre en créant de nouveaux bureaux - Réhabilité le terrain Kpassa dédié régulièrement aux activités du centre social - Bitumer la voie d'accès au centre social - Revoir les canalisations pour éviter les inondations - Agrandir et prolonger les marches de la terrasse du centre
Communauté du quartier centre-ville (Agboville)	Favorable	**C :** Abandon du sous-projet Retard des travaux Mauvaise gestion des impacts négatifs potentiels des travaux	- Utiliser un personnel et un matériel de qualité lors de la mise en œuvre des travaux - Faire correctement le suivi des travaux - Construire des salles de réunions - Créer une aire de jeux - Effectivité du sous-projet - Privilégier les jeunes du quartier centre-ville lors du recrutement des travailleurs
Communauté de la cité MACA (Yopougon)	Favorable	Aucune	- Intégrer la construction de salle de réunion correctement équipées dans la consistance des travaux - Construire des salles de formations dédiées à la couture, pâtisserie, à l'alphabétisation, etc. - Construire une école maternelle et une maison d'accueil équipée - Doter le centre d'un véhicule de liaison - Prévoir des salles d'eau et une cuisine dédié aux démonstrations diététiques - Installer l'eau courantes de la SODECI - Equipement correctement le centre en matériel informatique et bureautique

Acteurs rencontrés	Avis	Questions (Q) et Réponses données (R) / Craintes (C)	Recommandations & Attentes
			- Le site appartenant au ministère de la Justice, - Veiller à informer les régisseurs de la prison civil avant le début des travaux
Communauté du quartier Lohin (Bangolo)	Favorable	**C :** Abandon du projet Délais de réalisation des travaux Continuité des services et activités du centre	- Effectivité du sous-projet - Prévoir des mesures d'accompagnement ou de compensation pour les commerçants situés à l'avant du site du centre - Suivre strictement l'application des mesures d'atténuation qui seront proposer

Source : ID Sahel/EasyManagement/SEM International, Octobre 2023

SECTION 4 : IDENTIFICATION, ANALYSE ET ÉVALUATION DE L'IMPORTANCE DES RISQUES ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX INDUITS PAR LES SOUS-PROJETS

4.1. Méthodologie d'identification, d'analyse et d'évaluation des risques et impacts

Avant d'identifier, de caractériser et d'évaluer les impacts, il nous a été utile de présenter la méthodologie employée, de catégoriser le projet, de décrire les impacts, de dresser le bilan des impacts résiduels après les mesures de protection de l'environnement ainsi que de montrer la faisabilité environnementale des Sous-Projets.

4.1.1. Méthodologie d'identifications et d'analyse des risques et impacts

4.1.1.1. Détermination des impacts Directs et Indirects

La méthodologie utilisée dans la détermination des impacts consiste à : (i) mettre en relation les activités des Sous-Projets, tant en phase chantier et exploitation / entretien avec les composantes du milieu récepteur susceptibles d'être affectées, (ii) considérer les observations du terrain ainsi que l'expérience du bureau dans les projets similaires ; (iii) tenir compte également des éléments issus de la revue de littérature existante.

Ces mises en relation et considérations ont permis d'appréhender l'impact potentiel c'est-à-dire après avoir ciblé les différentes activités des Sous-Projets, il a été identifié les impacts probables qu'elles pourraient avoir sur chaque composante des milieux biophysique et socio-économique.

4.1.1.1.1. Nature d'un impact

Un impact est un changement apporté par la présence d'un élément lié à un projet ou par l'exécution d'une activité des Sous-Projets sur une ressource ou un récepteur.

L'impact peut être négatif ou positif :

- **Négatif** : un impact est considéré comme négatif s'il représente un changement défavorable par rapport à l'état initial ou s'il introduit un facteur indésirable ;
- **Positif** : un impact est considéré comme positif s'il représente une amélioration de l'état initial ou s'il introduit un facteur favorable.

4.1.1.1.2. Types d'impact

Direct (ou primaire) : impacts résultant d'une interaction directe entre les activités des Sous-Projets et le(s) récepteur (s) (par exemple : l'implantation sur un site où il y a des habitats ou encore un rejet liquide et la qualité d'un cours d'eau).

Indirect : impacts résultant d'autres activités, mais favorisés par les impacts des Sous-Projets (p.ex. : une migration des populations pour obtenir du travail peut créer une pression supplémentaire sur les ressources naturelles).

4.1.1.1.3. Identification d'impacts

En vue de procéder à l'identification des impacts directs et indirects, lors des visites sur le terrain, il a été relevé les différents éléments valorisés de l'environnement des milieux biophysiques et socio-économiques susceptibles d'être affectés, ceci en rapport avec les différentes activités qui seront entreprises au cours des différentes phases des Sous-Projets. Ceci a été consolidé avec les rencontres avec les parties prenantes, en l'occurrence les échanges lors des focus groups.

Les éléments valorisés de l'environnement susceptibles d'être entamés pendant et après les travaux sont ceux contenus dans le tableau ci-après.

Tableau 30 : Éléments Valorisés de l'Environnement

MILIEU BIOPHYSIQUE	MILIEU SOCIO-ÉCONOMIQUE
Air Faune et flore Eaux Sol Paysage Environnement acoustique	Santé Sécurité Population Cadre de vie Circulation Bâti, équipement et réseaux Emploi & Activités économiques

Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Octobre 2023

4.1.1.1.4. Indicateurs de qualité environnementale et sociale

Dans l'identification des impacts effectuée, la mise en exergue des indicateurs de qualité a constitué une étape importante, car elle a permis de projeter la nature des impacts. Ainsi, il a été retenu plusieurs indicateurs de qualité environnementale selon le milieu récepteur. Ils ont été classés en trois catégories selon l'élément apprécié. Ces indicateurs sont repris dans le tableau suivant.

Tableau 31 : Indicateurs biophysiques, atmosphériques et socio-économiques

Récepteur		Indicateurs
Biophysique	Eaux	Nature de produits pouvant contaminer les eaux
	Sol	Type de produit utilisé lors de travaux susceptible de contaminer le sol
	Flore	Espèce pouvant être détruite lors de travaux
	Faune	Espèce existant sur le site pouvant être détruite ou éloignée du site
	Air	État et quantité d'appareils pouvant, par leur fonctionnement, affecter la qualité de l'air ambiant
		Type d'activités lors de travaux pouvant entamer (altérer) la qualité de l'air
		Visibilité sur le chantier
		Nombre de plaintes portant sur les gênes liées à la poussière
Humain	Santé	Nombre de campagnes de sensibilisation sur les maladies
		Taux de prévalence des maladies
	Genre	Nombre de femmes employées par le projet
	Population	Nombre de personnes pouvant accéder aux infrastructures aménagées
		Nombre de plaintes portant sur les gênes liées à la poussière
		Nombre de jeunes formés lors des travaux.

Récepteur		Indicateurs
		Revenus des employés
	Bâtis, Équipement et Réseaux	Taux par rapport à l'ensemble et qualité des infrastructures aménagées
	Foncier	Superficies reconstruites sans empiéter celles appartenant à des tierces personnes et au domaine public de l'état
	Paysage	Taux d'amélioration du paysage urbain
	Circulation	Nombre d'accidents sur le site des Sous-Projets
		Nombre d'accidents susceptibles de survenir au sein de la population
	Nuisances sonores et vibrations	Nature de travaux émettant de bruits et occasionnant des vibrations
	Us et coutumes	Nature des changements de comportement constatés au sein de la population
	Emploi	Nombre d'employés locaux recrutés pouvant, par leurs revenus, impacter positivement sur l'économie locale
	Activités économiques	Nombre d'activités économiques augmentées du fait de la présence de travailleurs

Source : ID Sahel / EasyManagement / SEM International, octobre 2023

4.1.2. Méthodologie d'évaluation de l'importance des risques et impacts

L'analyse des impacts identifiés repose sur le degré de perturbation que subit une composante de l'environnement à la suite d'une activité donnée des Sous-Projets. Cette caractérisation porte sur cinq critères essentiels suivants :

- **Nature de l'impact**

La nature d'un impact peut être positive, négative ou indéterminée :

- un impact ***positif*** engendre une amélioration de la composante du milieu touchée par le projet ;
- un impact ***négatif*** contribue à sa détérioration ;
- un impact est ***indéterminé*** s'il ne peut être classé comme positif ou négatif ou encore qui présente à la fois des aspects positifs ou négatifs.

- **Amplitude ou Intensité de la perturbation**

L'intensité de la perturbation est fonction de l'ampleur des modifications observées sur la composante du milieu touché par une activité des Sous-Projets ou encore des perturbations qui en découleront.

- Une ***faible*** intensité, par exemple, est associée à un impact ne provoquant que de faibles modifications à la composante visée, ne remettant pas en cause son utilisation, ses caractéristiques et sa qualité.
- Un impact de ***moyenne*** intensité engendre des perturbations de la composante du milieu touchée qui modifient son utilisation, ses caractéristiques ou sa qualité.
- Enfin, une ***forte*** intensité est associée à un impact qui résulte de modifications importantes de la composante du milieu, qui se traduisent par des différences également importantes au niveau de son utilisation, de ses caractéristiques ou de sa qualité.

- **Étendue de l'impact**

L'étendue de l'impact fait référence au rayon d'action ou à sa portée, c'est-à-dire, à la distribution spatiale de la répercussion.

- Un impact peut être d'étendue ***ponctuelle***, lorsque ses effets sont très localisés dans l'espace, soit à proximité de l'emprise, jusqu'à 100 m du site.
- Un impact ayant une étendue ***locale*** s'exerce sur une zone ou une population plus étendue, au niveau local, à l'échelle d'une municipalité, à moins de 10 km du site ;
- Finalement, un impact est d'étendue ***régionale*** s'il s'exerce sur une superficie plus large, au niveau de la région, à plus de 10 km du site de la zone d'étude et parfois au-delà du territoire national.

- **Durée de l'impact**

Un impact peut être qualifié de temporaire ou de permanent :

- Un impact ***temporaire*** peut s'échelonner sur quelques jours, semaines ou mois, mais doit être associé à la notion de réversibilité ;
- Un impact ***permanent*** a un caractère d'irréversibilité et est observé de manière définitive ou à très long terme.

- **Importance de l'impact**

Au regard des critères sus évoqués, l'importance d'un impact, qu'elle soit de nature positive ou négative, est déterminée d'après l'évaluation faite à partir des critères énoncés précédemment. Ainsi, l'importance de l'impact est fonction de la valeur accordée à la composante touchée, de son intensité, de son étendue, mais également de sa durée.

L'importance est déterminée en fonction de l'intensité, de l'étendue et de la durée définies plus haut. Elle sera qualifiée de :

- ***Mineure*** quand la composante est légèrement affectée ;
- ***Moyenne*** lorsque la composante affectée est modifiée sans que son existence ou son intégrité soit menacée ;
- ***Majeure*** lorsque la composante environnementale touchée risque d'être détruite ou fortement modifiée.

L'évaluation des impacts est réalisée en fonction de plusieurs critères. Ces critères conduisent à déterminer l'importance de l'impact et à proposer des mesures qui permettront de minimiser les impacts négatifs ou de bonifier les impacts positifs. Ces mesures sont proposées dans chaque cas. Les critères discriminants considérés dans l'évaluation d'impacts ont été l'intensité (ou l'ampleur), la portée (ou l'étendue) et la durée.

Chaque impact a été apprécié en fonction de ces trois critères (Tableau 27). Par ailleurs, une pondération a été accordée aux trois classes de chacun des critères aboutissant à trois classes d'importance d'impacts.

Tableau 34 : Critères d'évaluation d'importance d'impacts

Critère	Appréciation	Hypothèses d'appréciation
Intensité de l'impact	Faible	Un impact de faible intensité altère ou améliore de façon peu perceptible un ou plusieurs éléments environnementaux, sans modifier significativement leur utilisation, caractéristique ou leur qualité.
	Moyenne	Un impact d'intensité moyenne modifie positivement ou négativement un ou plusieurs éléments et en réduit ou en augmente légèrement l'utilisation, la caractéristique ou la qualité.
	Forte	Un impact de forte intensité altère ou améliore de façon très significative un ou plusieurs éléments environnementaux, en modifiant considérablement leur utilisation, leur caractéristique ou leur qualité.
Portée de l'impact	Ponctuelle	L'étendue est ponctuelle lorsque l'impact touche une zone bien circonscrite, de faibles superficies ou très peu d'individus.
	Locale	L'étendue est locale si l'impact touche une zone plus ou moins vaste.
	Régionale	L'étendue est régionale lorsque l'impact touche de vastes territoires ou des communautés d'importance considérable.
Durée de l'impact	Temporaire	La durée est temporaire lorsque l'impact est bien circonscrit dans le temps et s'arrête avec la fin de l'activité source d'impact.
	Moyenne	La durée est moyenne lorsque l'impact se prolonge après la fin de l'activité et peut atteindre environ 5 ans.
	Permanente	La durée est permanente lorsque l'impact va au-delà de 5 ans et se prolonge même après la fin des Sous-Projets.

Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Octobre 2023

La matrice reprise ci-dessous, appelée Grille de Fecteau, précise le cheminement d'évaluation de la conséquence des impacts ainsi que la pondération globale (multiplication des pondérations). Elle établit les liens entre les différents critères retenus (intensité, étendue et durée) et dont le croisement déduit la grandeur de l'impact.

Tableau 35 : Grille de détermination de la conséquence des impacts (Grille de Fecteau)

Intensité de l'impact	Etendue de l'impact	Durée de l'impact	Importance de l'Impact
Forte	Régionale	Longue	Majeure
		Moyenne	Majeure
		Courte	Majeure
	Locale	Longue	Majeure
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Moyenne
	Ponctuelle	Longue	Majeure
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Mineure
Moyenne	Régionale	Longue	Majeure
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Moyenne
	Locale	Longue	Moyenne
		Moyenne	Moyenne

Intensité de l'impact	Etendue de l'impact	Durée de l'impact	Importance de l'Impact
		Courte	Moyenne
	Ponctuelle	Longue	Moyenne
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Mineure
Faible	Régionale	Longue	Majeure
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Mineure
	Locale	Longue	Moyenne
		Moyenne	Moyenne
		Courte	Mineure
	Ponctuelle	Longue	Mineure
		Moyenne	Mineure
		Courte	Mineure

Source : Grille de Fecteau, avril 1997

4.2. Identification et évaluation des risques et impacts

4.2.1. Phase Chantier (Préparation, réhabilitation et construction)

4.2.1.1. Impacts positifs

Milieu Biophysique

Aucun impact positif n'est à signaler sur le milieu biophysique

Milieu humain

- **Création d'emplois temporaires pour les jeunes**

En phase de préparation ou d'aménagement et de construction, l'entreprise procédera au recrutement d'ouvriers qualifiés et de manœuvres dont le nombre s'accroîtra durant l'évolution du chantier. Ce recrutement du personnel dans les zones des sous-projets permettra de créer des emplois temporaires et de réduire ainsi le taux de chômage. Cet impact positif sera amplifié avec le recrutement d'entreprises sous-traitantes qui embaucheront à leur tour des ouvriers.

Selon l'avancement des travaux, les jeunes valides issus des zones cibles des sous-projets pourront bénéficier de ces opportunités d'emplois temporaires qui vont leur procurer des revenus.

C'est un impact de moyenne intensité, de portée locale, de durée courte et d'une importance moyenne.

- **Développement d'activités génératrices de revenus (AGR)**

La création d'emplois temporaires et le développement circonstanciel des activités de restauration et des services qui sont généralement des Activités Génératrices de Revenus (AGR) autour des différents chantiers, constituent les principaux impacts positifs de cette phase. Le versement de salaires aux employés du chantier perçus de ces emplois, entraînera la consommation de biens et de services sur place ; ce qui constitue un impact positif certain pour l'économie locale, en particulier celle des femmes.

En outre, en dehors des emplois qualifiés pour lesquels les entreprises disposeront de personnel qualifié, l'exécution de certaines tâches en occurrence le gardiennage, la surveillance des engins et matériels du chantier, pourraient être confiés aux jeunes sans-emplois des localités cibles.

L'impact est évalué d'importance moyenne, de moyenne intensité, de courte durée et de portée locale.

- **Développement circonstanciel des activités économiques locales**

Les travaux réhabilitation et de construction représentent une opportunité d'emplois pour la main d'œuvre dans les différentes zones cibles des Sous-Projets (construction, nettoyage, gardiennage, , etc.).

En outre, les travaux seront réalisés en partenariat avec des opérateurs privés. Ainsi, le démarrage des travaux demeure une opportunité d'affaires pour les entreprises locales du BTP. Par ailleurs, les sous-traitants, ainsi que les employeurs, devront payer des taxes et des impôts qui sont des sources d'entrée de devises pour la régie financière ivoirienne.

L'impact des Sous-Projets sur l'emploi et le revenu sera positif de moyenne d'intensité, d'étendue locale et durée moyenne. Son importance sera par conséquent moyenne.

4.2.1.2. Impacts négatifs

Milieu biophysique

- **Relief et paysage**

La réalisation des travaux de réhabilitation, d'équipement des centres sociaux, et la construction du nouveau centre social, aura peu ou prou des conséquences sur le relief et le paysage de chaque localité concernée. L'ampleur de ces conséquences dépendra de divers facteurs, notamment les caractéristiques topographiques de l'emprise de chaque centre social et l'étendue des travaux à réalisés.

Dans l'ensemble, les travaux devraient avoir un impact limité sur le relief. En effet, l'emprise des sites dédiés aux travaux se caractérisent principalement par des reliefs plat ou doux, avec des altitudes généralement inférieures à 300 mètres. Les travaux de réhabilitation et de construction ne devraient ainsi pas entraîner de changements significatifs du relief. Il convient toutefois de noter que des activités de nivellement pourraient être nécessaires pour préparer les terrains, mais elles ne devraient pas avoir un impact majeur sur le relief.

Quant au paysage, les travaux pourraient introduire des éléments d'urbanisation qui modifieront le paysage naturel des zones cibles. Cela pourrait entraîner des changements dans le paysage, avec la construction de nouveaux bâtiments et d'infrastructures. Au niveau du village d'Akoupé-Zéudji (zone rurale), les travaux pourraient introduire des éléments d'urbanisation qui modifieront le paysage naturel.

Il est crucial de noter que l'impact sur le relief et le paysage peut avoir des répercussions visuelles et esthétiques pour les habitants locaux et les visiteurs. Par

conséquent, il est impératif de planifier et de concevoir les travaux de manière à minimiser les perturbations du relief et à intégrer harmonieusement les nouvelles constructions dans le paysage existant.

De plus, la gestion adéquate des déchets de chantier, tels que les gravats de démolition, est essentielle pour préserver l'esthétique du paysage. Une collecte, un stockage et une évacuation appropriés de ces déchets sont essentiels pour minimiser leur impact sur la vue paysagère.

À ce stade, l'impact négatif est de faible intensité, de portée ponctuelle et de courte durée, et par conséquent, d'importance mineure.

- **Déstructuration du sol**

Les travaux associés aux fouilles de fondation pour la construction du bâtiment du centre social d'Agboville entraîneront potentiellement des altérations dans la structure du sol, exposant les sols au phénomène d'érosion aréolaire.

De plus, l'ensemble des travaux de réhabilitation et d'équipement des centres sociaux aura un impact sur la déstructuration du sol dans chaque localité concernée, dépendant des activités de construction spécifiques et des caractéristiques pédologiques de chaque site. Les sols de chacun des sites des centres sociaux objet de réhabilitation sont principalement composés de sols ferralitiques ou hydromorphes, typiques des régions tropicales et riches en fer. Les travaux de réhabilitation (extension des bâtiments et de construction de nouveaux bâtiments ou ouvrages) peuvent provoquer une certaine déstructuration du sol, en particulier lors du décapage de la couche supérieure pour préparer les fondations des bâtiments ou ouvrages, affectant ainsi la composition et la texture du sol.

Il est essentiel de noter que la déstructuration du sol peut influencer la fertilité du sol, sa capacité à retenir l'eau, ainsi que sa fonction en tant que support pour la végétation. Par conséquent, des mesures de gestion adéquates doivent être appliquées pour minimiser l'impact sur la qualité du sol.

L'impact sur le sol est ainsi négatif, d'intensité moyenne, de portée ponctuelle, et de courte durée, avec une importance globalement mineure.

- **Ressource en eau**

Aucun cours d'eau ou plan d'eau n'a été repéré au sein ou à proximité immédiate des emplacements réservés aux centres sociaux. Cependant, dans la plupart des localités cibles, on a noté une proximité d'au moins 200 mètres avec différents cours d'eau. Cette proximité pourrait soulever des défis quant à l'approvisionnement en eau pour les besoins de construction, comme l'utilisation de l'eau pour le mélange du béton et d'autres opérations. Il est impératif de surveiller attentivement l'utilisation de l'eau et de garantir qu'elle soit employée de manière durable.

Au regard de ces spécificités, l'impact négatif sur la ressource en eau serait de niveau faible en termes d'intensité, ponctuelle dans son étendue, et de moyenne durée, conférant ainsi une importance mineure à cet impact.

- **Qualité de l'air**

Les travaux de construction et de réhabilitation donneront lieu à la production de particules fines, de poussières et de gaz provenant des engins de chantier, des véhicules de transport de matériaux et des activités de construction. Ces émissions atmosphériques sont responsables de la détérioration potentielle de la qualité de l'air dans les zones proches des chantiers. Parmi les émissions les plus courantes figurent les oxydes d'azote (NOx), les dioxydes de soufre (SO2), le monoxyde de carbone (CO), le dioxyde de carbone (CO2), ainsi que d'autres polluants organiques volatils.

Ces émissions peuvent avoir des implications négatives sur la santé humaine, en particulier des travailleurs du chantier, exposés à des risques d'affections respiratoires telles que la pharyngite, la bronchite et la rhinite. Il est important de noter que la magnitude de cet impact variera en fonction de la localisation de chaque centre social et de la densité de population environnante. Dans les zones plus densément peuplées, telles que Port-Bouët, Sinfra, San Pedro (Cité), Bangolo et Didiévi (Didiévi centre), les conséquences sur la qualité de l'air seront potentiellement plus graves. Cependant, il est à souligner que, dans l'ensemble, la qualité de l'air demeure relativement bonne dans la plupart des localités touchées.

C'est un impact négatif, qui sera de moyenne intensité, d'étendue locale et de courte durée. Il sera d'importance moyenne.

- **Nuisance sonore**

Les travaux de construction généreront inévitablement du bruit, principalement attribuable aux engins de chantier, aux véhicules de transport de matériaux et aux activités de construction elles-mêmes. L'impact sonore sera particulièrement notable dans les zones urbaines densément peuplées, caractérisées par une forte concentration de résidents et une préexistence de niveaux de bruit modérés à élevés dus aux activités en cours. Dans de telles zones, il est probable que les niveaux sonores dépassent les seuils acceptables pendant la période des travaux, créant ainsi des perturbations substantielles dans le quotidien des habitants et affectant leur qualité de vie.

Les impacts du bruit dans les zones moins urbanisées, comme Akoupé-Zéudji, Kani (Ninigne) et Bouaflé, seront relativement moindres en raison de la faible densité de population. Cependant, même dans ces régions, le bruit pourrait perturber la tranquillité des résidents.

C'est un impact négatif, qui sera de moyenne intensité, d'étendue locale et de courte durée. Il sera d'importance moyenne.

Milieu Biologique

- **Impact sur la faune**

En raison de l'urbanisation des zones d'implantation des centres sociaux, il n'a pas été identifié la présence d'espèces animales majeures, protégées, ou d'une importance significative.

Par conséquent, l'impact sur la faune peut être considéré comme négligeable.

- **Impact sur la flore**

Au vu de l'urbanisation des zones d'implantation des centres sociaux, aucune espèce floristique importante, majeure, ou protégée n'a été identifiée.

Ainsi, la faible présence de végétation significative rend l'impact sur la flore négligeable et renforce la conclusion qu'aucune perturbation significative de la couverture végétale n'est attendue.

Milieu humain

- **Santé Sécurité des travailleurs**

Les travaux de construction et de réhabilitation des centres sociaux présentent un risque significatif d'accidents de travail pour le personnel impliqué. Plusieurs facteurs contribuent à ces risques, mettant en péril la sécurité et la santé des travailleurs. Les principaux éléments à considérer sont les chutes, les chocs et blessures, l'effondrement des structures, les mauvaises pratiques de sécurité, et l'exposition à des produits chimiques.

- ***Chutes*** : Lors des travaux en hauteur, tels que la réparation de toits ou l'utilisation d'échelles, les travailleurs sont exposés au risque de chutes graves. Les surfaces instables, les conditions météorologiques défavorables et l'absence de garde-corps appropriés peuvent contribuer à ces accidents ;
- ***Chocs et blessures*** : Les activités de construction impliquent souvent l'utilisation d'outils électriques et mécaniques, ainsi que d'équipements lourds. Cette utilisation comporte un risque accru de chocs, de coupures, de brûlures et d'autres blessures liées à la manipulation de ces équipements potentiellement dangereux ;
- ***Effondrement de structures :***Dans le cadre de la réhabilitation des bâtiments existants, il existe un risque d'effondrement partiel ou total des structures. Les bâtiments anciens ou endommagés peuvent s'effondrer de manière imprévisible, exposant ainsi les travailleurs à des risques de blessures graves ;
- ***Mauvaises pratiques de sécurité*** : Le non-respect des normes de sécurité, l'adoption de procédures inadéquates et le manque de formation en matière de sécurité parmi les travailleurs et les équipes de construction peuvent accroître considérablement les risques d'accidents ;
- ***Exposition à des produits chimiques*** : Certains travaux de construction peuvent nécessiter l'utilisation de matériaux ou de produits chimiques potentiellement dangereux. Les travailleurs peuvent être exposés à des risques

liés à la manipulation de substances toxiques, notamment inhalation de gaz nocifs, contact cutané ou contamination des yeux. Cette exposition peut se produire de plusieurs manières, notamment par inhalation de vapeurs, de poussières ou d'aérosols de produits chimiques, par contact cutané avec des matériaux de construction imprégnés de produits chimiques, et par ingestion accidentelle si les travailleurs ne se lavent pas correctement les mains. Les produits chimiques couramment utilisés sur les chantiers de construction et qui pourraient être utilisés lors des travaux comprennent des colles, des enduits, des peintures, des adhésifs, des produits de traitement du bois, et d'autres produits similaires.

Cet impact négatif sera d'intensité forte, d'étendue locale et de Moyenne durée. Il sera par conséquent d'importance Moyenne.

- **Sécurité des travailleurs et des communautés locales**

Les travaux de construction et de réhabilitation des centres sociaux sont susceptibles d'entraînés un risque accru d'accidents de circulation. Cela est principalement dû à la présence des véhicules de chantier et aux véhicules de transports des matériaux de construction. Les impacts potentiels de ce risque d'accident de circulation sont les suivants :

- ***Accidents de la route :*** la circulation des véhicules de chantier, de camions de livraison de matériaux et de travailleurs se déplaçant vers les sites de construction augmente le risque d'accidents de la route. Les collisions entre ces véhicules et d'autres usagers de la route, tels que les automobilistes, les piétons et les cyclistes, sont une préoccupation majeure.
- ***Congestion routière :*** Les chantiers de construction peuvent entraîner des embouteillages et une congestion du trafic aux abords des sites. Cela peut perturber la circulation normale, entraînant des retards pour les usagers de la route et augmentant les risques d'accidents liés à la frustration et à l'impatience des conducteurs.
- ***Impact sur la sécurité des travailleurs :*** Les travailleurs sur le chantier de construction peuvent également être exposés à un risque accru d'accidents de circulation en se rendant sur le site ou en en partant. Les déplacements fréquents des travailleurs entre le site et d'autres emplacements peuvent les exposer à des conditions de circulation dangereuses.

Cet impact négatif sera d'intensité forte, d'étendue locale et de courte durée. Il sera par conséquent d'importance moyenne

- **Restriction d'accès aux services environnants**

La mise en œuvre des travaux de réhabilitation et d'équipement des centres sociaux peut entraîner des restrictions d'accès aux services publics environnants partageant les mêmes sites que les centres sociaux. Cette restriction découle principalement des contraintes liées à la logistique des travaux, notamment le stationnement des engins de construction, la circulation des travailleurs et l'espace nécessaire pour les matériaux

de construction. Parmi les impacts et conséquences potentiels de cette restriction d'accès, on peut noter :

- ***Difficulté de stationnement*** : Les usagers et les employés des services publics voisins peuvent rencontrer des difficultés pour stationner leurs véhicules en raison de l'espace limité disponible pendant les travaux. C'est le cas du site du centre social de Bouaflé qui cohabite avec les services de la CMU, du Médico Scolaire, de l'antenne de l'INHP et des logements et de San Pedro qui abritent les services d'une clinique juridique au premier niveau du bâtiment ;
- ***Inconfort pour les usagers*** : Les personnes qui dépendent de ces services publics peuvent subir un certain niveau d'inconfort en raison de la perturbation des activités normales et de la présence d'engins de construction à proximité. Cela peut affecter leur expérience d'utilisation de ces services ;
- ***Perturbations des activités*** : Les travaux de construction, notamment le bruit, les vibrations et la présence d'ouvriers sur le site, peuvent perturber les activités des services publics voisins.

Cet impact négatif sera d'intensité moyenne, d'étendue locale et de courte durée. Il sera par conséquent d'importance Moyenne.

- **Perte temporaire d'emploi des agents contractuels**

La mise en œuvre des travaux de réhabilitation et d'équipement des centres sociaux entraînera une perte temporaire d'emploi pour les agents contractuels, tels que les gardiens et les agents de nettoyage, qui sont actuellement en poste dans ces établissements. Cette situation découle de la nécessité de transférer temporairement les services des centres sociaux vers d'autres installations administratives ou installations préfabriquées, qui disposent de leur propre personnel d'entretien et de sécurité pendant la phase de construction. Les répercussions potentielles de cette perte temporaire d'emploi se résume essentiellement à une cessation temporaire de revenus. Les agents contractuels déplacés ne percevront plus de salaire pendant la durée des travaux, ce qui peut avoir des conséquences financières sur leur bien-être et leur stabilité financière.

De plus, une certaine incertitude planera. Les agents contractuels peuvent éprouver de l'incertitude quant à leur avenir professionnel, en particulier s'ils ne sont pas certains de pouvoir retrouver leur emploi dans les centres sociaux une fois les travaux achevés.

Cet impact négatif sera d'intensité moyenne, d'étendue locale et de courte durée. Il sera par conséquent d'importance Moyenne.

- **Transmission et propagation des IST/MST/SIDA**

Les travaux de réhabilitation et d'équipement des centres sociaux peuvent avoir un impact significatif sur la transmission et la diffusion des infections sexuellement transmissibles (IST), des maladies sexuellement transmissibles (MST) et du VIH/SIDA. Cet impact découle de l'arrivée du personnel de chantier dans les zones cibles des sous-projets, ce qui entraîne des interactions accrues avec les

communautés locales, en particulier les populations féminines. Les conséquences potentielles de cette situation sont multiples.

Tout d'abord, il y a une exposition accrue aux IST, MST et VIH/SIDA. Les interactions fréquentes entre le personnel de chantier et les membres de la communauté peuvent augmenter le risque d'exposition à ces infections. Cela peut résulter de comportements à risque, de rapports sexuels non protégés ou de contacts avec des partenaires infectés.

En outre, il existe un risque de propagation potentielle de ces infections. Si des travailleurs contractent des IST, MST ou le VIH/SIDA et ont des relations sexuelles non protégées avec des membres de la communauté, il est possible que ces infections se propagent au sein de ces communautés locales, créant ainsi un cercle vicieux de transmission.

Il est donc crucial de prendre en compte ces facteurs lors de la planification et de la mise en œuvre des sous-projets afin de mettre en place des mesures de prévention et de sensibilisation adéquates pour minimiser les risques liés à la transmission et à la propagation de ces infections.

L'impact négatif sera de forte intensité, d'étendue locale et de durée moyenne. Il sera par conséquent d'importance moyenne.

- **Vulnérabilité de la pérennité des centres sociaux faute de documentation foncière**

La pérennité des centres sociaux existants peut être compromise en raison de l'insuffisance ou de l'inadéquation de leur documentation foncière. En effet, ces établissements n'étant pas possession de titres fonciers clairs ou de documents fonciers appropriés confirmant leur droit de propriété sur les terrains où ils sont établis, cela crée une vulnérabilité juridique préoccupante. Ils pourraient ainsi être confrontés à des revendications de propriété émanant d'autres parties ou institutions.

De plus, en l'absence de documentation foncière solide et en cas de revendications de foncière, les centres sociaux pourraient être exposés à des menaces de déplacement ou de perturbation de leurs activités.

Le déficit de documentation foncière claire entraîne donc une incertitude quant à la viabilité à long terme de ces centres sociaux, ce qui pourrait dissuader les investissements à long terme dans ces infrastructures et compliquer la planification stratégique pour leur avenir.

Cet impact négatif sera d'intensité forte, d'étendue ponctuelle et de durée longue. Il sera par conséquent d'importance majeure.

- **Délocalisation temporaire des activités des centres sociaux ou accès aux services pendant les travaux**

La délocalisation temporaire des activités des centres sociaux peut entraîner une interruption des services essentiels fournis à la communauté. Par exemple, les services de santé, d'éducation, de conseil, de formation ou d'assistance sociale qui sont normalement fournis par les centres sociaux peuvent devenir inaccessibles

pendant la durée des travaux. Cela peut avoir un impact négatif sur les bénéficiaires de ces services, en particulier les populations vulnérables qui en dépendent.

De plus, même si les activités sont délocalisées, l'accès aux services peut être limité ou inconfortable pour les usagers. Par exemple, les usagers peuvent devoir se rendre à un emplacement temporaire plus éloigné pour recevoir des services, ce qui peut être contraignant, en particulier pour ceux qui ont des besoins spéciaux ou des problèmes de mobilité.

En outre, les employés des centres sociaux peuvent être touchés par la délocalisation temporaire. Ils peuvent devoir travailler dans des conditions moins idéales, être déplacés vers des emplacements temporaires ou faire face à des interruptions dans la prestation de leurs services. Cela peut avoir un impact sur leur bien-être et leur moral.

De plus, les travaux de construction peuvent entraîner des retards dans les activités prévues par les centres sociaux, notamment dans la mise en œuvre de programmes ou de projets. Cela peut affecter la capacité des centres sociaux à atteindre leurs objectifs et à répondre aux besoins de la communauté.

Enfin, la délocalisation temporaire des activités des centres sociaux peut entraîner des coûts supplémentaires liés à la location d'emplacements temporaires, à la logistique et à la communication avec les usagers. Ces coûts peuvent peser sur les budgets des centres sociaux.

Cet impact négatif sera d'intensité moyenne, d'étendue locale et de durée moyenne. Il sera par conséquent d'importance moyenne.

4.2.2. Phase Exploitation et d'Entretien

4.2.2.1. Impacts positifs

- **Augmentation des capacités d'accueil**

La construction ou la réhabilitation des centres sociaux aura pour principal avantage l'augmentation de la capacité d'accueil et de prise en charge des personnes vulnérables et celui de rendre les travailleurs plus performant dans un cadre idéal de travail.

Cet impact positif sera d'intensité moyenne, d'étendue ponctuelle et de moyenne durée. Il sera par conséquent d'importance Moyenne.

- **Renforcement de la communauté et Accès à des services de qualité**

Un centre social bien équipé et fonctionnel revêt une importance cruciale dans le renforcement de la communauté. Par le biais de la résolution des conflits familiaux, la promotion de l'autonomisation des femmes, et la prestation de services essentiels aux populations vulnérables et aux personnes âgées, il contribuera de manière significative à l'amélioration de la vie communautaire.

L'approvisionnement en matériel informatique, mobilier, et moyens de mobilité destiné aux centres sociaux rénovés, y compris le tout nouveau centre social d'Agboville, renforcera leur capacité à fournir des services de grande qualité. Ces services englobent des prestations de conseil, d'éducation, et d'assistance, renforçant ainsi leur rôle essentiel au sein de la communauté.

Cet impact positif sera d'intensité moyenne, d'étendue ponctuelle et de longue durée. Il sera par conséquent d'importance Moyenne.

- **Soutien aux victimes de VBG**

La rénovation du centre social par le PA-PSGouv, accompagnée du soutien à des ONG actives dans la protection, telles que l'ONG Binkadi à Bangolo, représente une opportunité significative pour renforcer la lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG). Cette initiative permettrait la mise à disposition de services médicaux et sociaux destinés aux victimes de VBG, la promotion de la sensibilisation et de la formation pour prévenir de tels incidents, ainsi que le soutien à l'autonomie économique des femmes.

Cet impact positif sera d'intensité moyenne, d'étendue locale et de longue durée. Il sera par conséquent d'importance Moyenne.

- **Développement communautaire**

En répondant aux besoins de la communauté, les centres sociaux contribuent au développement général des régions cibles des sous-projets. Il peut favoriser l'éducation, la santé, et le bien-être de la population.

Cet impact positif sera d'intensité moyenne, d'étendue locale et de longue durée. Il sera par conséquent d'importance Moyenne.

4.2.2.2. Impacts négatifs

Milieu biophysique

- **Qualité de l'air**

Au cours de l'exploitation des centres sociaux, les toilettes mal entretenues dégageront une odeur nauséabonde. En outre, les activités de vidange des matières fécales dégagent éventuellement une mauvaise odeur. Ce dégagement d'odeur est un impact négatif de mineure intensité d'étendue ponctuelle et de courte durée.

Cet impact négatif sera d'intensité moyenne, d'étendue ponctuelle et de moyenne durée. Il sera par conséquent d'importance Moyenne.

- **Consommation d'énergie**

Les centres sociaux entraineront une demande de la consommation de l'énergie (usage des infrastructures et équipement.) de façon directe.

Le fonctionnement des composantes de ces futurs centres sociaux, devant recevoir le personnel et les usagers nécessite un besoin en énergie, ce qui engendrera la

consommation d'énergie. En effet, l'exploitation des bureaux, salles dédiées aux activités spécifiques nécessiteront la consommation d'une quantité d'énergie, sous forme de chaleur, de froid et d'électricité.

Cet impact négatif sera d'intensité moyenne, d'étendue locale et de durée longue. Son importance est donc jugée moyenne

- **Consommation d'eau**

Les centres sociaux entraineront une demande de la consommation d'eau. L'eau potable sera utilisée pendant l'exploitation des centres sociaux. En effet, le personnel et les usagers pour les besoins hygiénique journaliers et consommation d'eau potable utiliserons une quantité d'eau. Également, l'entretien des locaux consommera d'eau. Ces usages de confort représentent des volumes d'eau non négligeables qui seront consommés pendant l'exploitation du lycée professionnel.

Cet impact négatif sera d'intensité moyenne, d'étendue locale et de durée longue. Son importance est donc jugée moyenne

Milieu humain

- **Pollution potentielle du milieu récepteur due à la mauvais gestion des déchets**

Les déchets qui seront générés en phase d'exploitation sont principalement constitués de chiffons usés, d'emballages, d'équipements usagés, d'eaux vannes et pluviales et d'une manière générale, tous les déchets solides non biodégradables et liquides produits sont susceptibles de polluer le milieu récepteur.

Cet impact négatif sera d'intensité faible, d'étendue ponctuelle et de Moyenne durée. Il sera par conséquent d'importance mineure.

- **Santé, sécurité au travail**

Les travailleurs des centres sociaux et les agents d'entretien et de maintenance peuvent être confrontés à des risques d'électrocution par mauvaise manipulation des équipements électriques et électroniques, à des risques de chutes de plain pieds par l'entrelacement des câbles. Pour les travaux en hauteur, les maintenanciers pourront être soumis aussi à des risques de chutes de hauteurs. Tous ces risques exposent les travailleurs à des accidents de travail.

C'est un impact négatif, qui sera de moyenne intensité, d'étendue ponctuelle et de longue durée. Il sera d'importance moyenne.

- **Sécurité incendie et des risques d'explosion**

Les centres sociaux seront équipés de cuisinières, de bouteilles de gaz et de microondes pour les démonstrations culinaires. L'utilisation de ces équipements par les travailleurs présentent des risques de départ de feu ou d'explosion si les dispositions sécuritaires ne sont prises.

Ce risque qui sera de moyenne intensité, d'étendue ponctuelle et de longue durée, est d'importance moyenne

- **Risques potentiels associés aux espaces de jeux pour enfants**

Les centres sociaux réhabilités ou équipés auront des espaces dédiées aux jeux d'enfants. Les différents jeux pratiqués par les enfants sur ces aires peuvent présenter des risques de blessure ou de chocs pour eux.
C'est un risque faible intensité, d'étendue ponctuelle et de courte durée. Son importance sera mineure.

4.2.3. Matrice des impacts

Après l'identification et l'évaluation des impacts directs et indirects pour chaque phase des Sous-Projets, nous avons repris sur un même tableau sa substance par catégorie d'impacts. Elle constitue le résumé des impacts identifiés au cours de l'étude et des prospections de terrain qui peuvent affecter les différents constituants du milieu biophysique et humain. Elle répertorie l'ensemble des impacts probables de chacune des activités des Sous-Projets sur chaque élément valorisé de l'environnement.

La qualification des impacts utilisée dans la matrice globale s'est référée aux définitions spécifiées précédemment. Elle tient compte de l'intensité de l'impact, de l'étendue et de la durée.

Tableau 15 : Matrice des impacts positifs et négatifs potentiels des Sous-Projets

Phase du Projet	Zone concernée	Code Impact	Activités/ Source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Evaluation de l'importance des impacts			
						Intensité	Etendue	Durée	Importance
PHASE CHANTIER (PREPARATION, DEMOLITION, REHABILITATION ET CONSTRUCTION)	Zone du sous-projet	PC-IMP001	Recrutement d'entreprises BTP	Humain	Opportunités d'affaires pour les opérateurs économiques	*Faible*	*Locale*	*Courte*	***Mineure***
		PC-IMP002	Achats de matériau et équipements	Humain	Mauvaise condition de travail / Violation des droits des travailleurs en matière de santé et de sécurité	*Faible*	*Ponctuelle*	*Courte*	***Mineure***
	Zone du sous-projet	PC-IMP003	Recrutement du personnel pour les travaux de construction / équipements	Humain	Opportunités d'emplois	*Moyenne*	*Locale*	*Courte*	***Moyenne***
		PC-IMP004		Humain	Emploi des enfants	*Faible*	*Locale*	*Courte*	***Mineure***
	Site du sous-projet	PC-IMP006	Installation de petits commerces autour des chantiers	Humain	Développement d'Activités Génératrices de Revenus (AGR)	*Faible*	*Locale*	*Courte*	***Mineure***
	Zone du sous-projet	PC-IMP007	Réalisation du sous-projet	Humain	Renforcement de capacité de tous les acteurs	*Faible*	*Locale*	*Longue*	***Moyenne***
	Zone d'Influence Indirect	PC-IMP008	Mise en œuvre des Sous-projets	Foncier	Vulnérabilité de la pérennité des centres sociaux faute de documentation foncière	*Forte*	*Locale*	*Longue*	***Majeure***
		PC-IMP009		Usagers	Délocalisation temporaire des activités des centres sociaux ou accès aux services pendant les travaux	*Moyenne*	*Locale*	*Courte*	***Moyenne***
	Site du sous-projet	PC-IMP010	Travaux de fouille de fondation	Sol	Érosion	*Faible*	*Ponctuelle*	*Courte*	***Mineure***
	Zone directe	PC-IMP011	Circulation et la manutention des engins Démolition de bâtiments	Air	Dégradation de la qualité de l'air	*Faible*	*Locale*	*Courte*	***Mineure***
	Zone directe	PC-IMP012	Démolition de bâtiments Saignée de murs	Niveau sonore	Augmentation de l'ambiance sonore	*Faible*	*Locale*	*Courte*	***Mineure***

Phase du Projet	Zone concernée	Code Impact	Activités/ Source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Evaluation de l'importance des impacts			
						Intensité	Etendue	Durée	Importance
	Zone directe	PC-IMP013	Travaux de réhabilitation et de construction	Personnel de chantier	Risque d'accident de travail	*Moyenne*	*Ponctuelle*	*Moyenne*	***Moyenne***
	Emprise du Projet (Agboville)	PC-IMP014		Humain	Déplacement des activités informelles (mécanique et étal) installées sur le site	*Faible*	*Ponctuelle*	*Courte*	***Mineure***
		PC-IMP015			Présence de déchets ou polluants liés aux épaves de voitures	*Faible*	*Ponctuelle*	*Courte*	***Mineure***
	Zone du Projet (Bangolo)	PC-IMP016			Obstruction de l'entrée du centre par les commerçants, pouvant potentiellement gêner l'accès des véhicules / engins	Moyenne	Ponctuelle	Courte	***Mineure***
		PC-IMP017			Perturbation potentielle des activités commerciales pendant les travaux	Moyenne	Ponctuelle	Courte	***Mineure***
	Centres Sociaux	PC-IMP43		Humain	Insécurité et vulnérabilité du personnel et des biens des centres sociaux face aux menaces extérieures et aux intrusions non autorisées en phase d'exploitation	*Moyenne*	*Ponctuelle*	*Longue*	***Moyenne***
		PC-IMP44			Dommages corporels, pertes en vies humaines et destruction de biens et d'équipements causés par des incendies survenant pendant les travaux de l'exploitation des centres sociaux	*Moyenne*	*Ponctuelle*	*Moyenne*	***Moyenne***
	Zone directe	PC-IMP018	Acheminement de matériaux et matériels de chantier	Population et usagers des routes	Risque d'accident de circulation	*Moyenne*	*Ponctuelle*	*Moyenne*	***Moyenne***
	Site du sous-projet	PC-IMP019	Stationnement des engins et accès aux services	Usagers et travailleurs	Restriction d'accès aux services	*Moyenne*	*Ponctuelle*	*Courte*	***Mineure***
	Site du sous-projet	PC-IMP020	Arrêt temporaire d'activités	Agents contractuels	Perte temporaire d'emploi	*Faible*	*Ponctuelle*	*Courte*	***Mineure***
	Zone du sous-projet	PC-IMP021	Arrivée du personnel de chantier	Populations	Risques de transmission et propagation des IST/MST/SIDA	*Faible*	*Locale*	*Courte*	***Mineure***

Phase du Projet	Zone concernée	Code Impact	Activités/ Source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Evaluation de l'importance des impacts			
						Intensité	Etendue	Durée	Importance
	Zone du sous-projet	PC-IMP022	Travaux de plomberie, d'électricité et de climatisation	Energie	Consommation excessif d'énergie et d'eau en phase d'exploitation	*Moyenne*	*Locale*	*Longue*	***Moyenne***
PHASE D' EXPLOITATION / ENTRETIEN	Zone du sous-projet	PEX-IMP001	Mise en service du centre social construit ou réhabilité	Paysage	Amélioration de l'esthétique et équipements des centres sociaux	*Forte*	*Ponctuelle*	*Moyenne*	***Moyenne***
	Zone du sous-projet	PEX-IMP002		Services	Augmentation des capacités d'accueil	*Moyenne*	*Ponctuelle*	*Moyenne*	***Moyenne***
	Zone du sous-projet	PEX-IMP003		Personnes vulnérable	Soutien aux victimes de VBG	*Moyenne*	*Locale*	*Moyenne*	***Moyenne***
	Site du sous-projet	PEX-IMP004	Mauvais entretiens des toilettes	Air	Nuisance olfactive pour le dégagement des odeurs nauséabondes	*Faible*	*Ponctuelle*	*Courte*	***Mineure***
	Site du sous-projet	PEX-IMP005	Fonctionnement des composantes des centres (équipements)	Energie	Consommation d'énergie	*Moyenne*	*Locale*	*Longue*	***Moyenne***
	Site du sous-projet	PEX-IMP006	Besoins hygiéniques et entretien des locaux	Eau	Consommation d'eau	*Moyenne*	*Locale*	*Longue*	***Moyenne***
	Site du sous-projet	PEX-IMP007	Exploitation des centres sociaux	Déchets	Pollution le milieu récepteur	*Faible*	*Ponctuelle*	*Courte*	***Mineure***
	Site du sous-projet	PEX-IMP008	Manipulation des équipements & Maintenance	Travailleurs des centres sociaux et agents d'entretien	Risques d'accident de travail	*Faible*	*Ponctuelle*	*Moyenne*	***Mineure***
	Site du sous-projet	PEX-IMP009	Utilisation des équipements	Travailleurs des centres sociaux	Risques d'incendie ou d'explosion des équipements	*Moyenne*	*Ponctuelle*	*Longue*	***Moyenne***
	Site du sous-projet	PEX-IMP010	Pratique de jeux par les enfants	Enfants	Risques de blessures	*Faible*	*Ponctuelle*	*Moyenne*	***Mineure***

Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Octobre 2023

SECTION 5 : GESTION DES RISQUES ET DES ACCIDENTS

5.1. Contexte, justification et objectif de la gestion des risques

5.1.1. Contexte et justification

La gestion des risques est un processus essentiel dans de nombreux domaines, y compris la sécurité, la santé, l'entreprise, la finance et bien d'autres. Elle vise à identifier, évaluer, atténuer et surveiller les risques potentiels afin de minimiser les perturbations, les pertes financières, les dommages matériels, les blessures ou les décès.

La gestion des risques des travaux de réhabilitation et d'équipement de onze (11) centres sociaux, ainsi que la construction d'un nouveau centre social, est nécessaire pour garantir la sécurité, la stabilité et la durabilité des opérations. Elle permettra de :

- prévenir les pertes financières, les dommages matériels, les blessures, voire les décès, ce qui est essentiel pour la sécurité des personnes et la pérennité des entreprises en charge des travaux ;
- prendre des décisions éclairées en tenant compte des risques potentiels. Cela favorise la planification stratégique et opérationnelle ;
- renforcer la réputation des entreprises travaux ainsi de la CG PA-PSGOUV et gagner la confiance des parties prenantes.

La gestion des risques inclue la :

- Gestion des risques en phase chantier par les entreprises travaux : Les entreprises doivent gérer les risques liés à leurs activités, qu'il s'agisse de risques financiers, opérationnels, de conformité ou de réputation. La gestion des risques est cruciale pour prendre des décisions éclairées et garantir la pérennité de l'entreprise ;
- Gestion des risques dans la santé et la sécurité : Dans les domaines de la santé et de la sécurité, il est essentiel de minimiser les risques d'accidents, de blessures et de maladies professionnelles pour les employés et les parties prenantes ;
- Gestion des risques environnementaux : La protection de l'environnement et la prévention de la pollution sont des enjeux majeurs.

5.1.2. Objectifs

Les objectifs de la gestion des risques sont :

- Identification des risques : Identifier tous les risques potentiels auxquels une organisation ou un projet est exposé ;
- Évaluation des risques : Évaluer la probabilité et l'impact de chaque risque identifié ;
- Atténuation des risques : Mettre en place des mesures pour réduire la probabilité et l'impact des risques, si possible ;

- Surveillance des risques : Suivre constamment l'évolution des risques et ajuster les mesures de gestion en conséquence ;
- Communication des risques : Informer les parties prenantes des risques identifiés et des mesures prises pour les gérer.

5.2. Méthodologie d'identification et analyse des potentiels dangers et risques

La méthode utilisée repose sur l'appréciation de la gravité et de la probabilité[17].

5.2.1. Échelle de gravité

L'échelle de gravité retenue est celle liée à l'exposition de l'environnement.

Tableau 16 : Échelle de gravité

	Gravité liée à l'exposition de l'environnement				
	1	2	3	4	5
Personnel présent dans l'établissement Personnes hors établissement	Pas d'effets létaux ou premiers effets irréversibles	Premiers effets létaux ou effets irréversibles peu étendus	Premiers effets létaux ou effets irréversibles peu étendus	Effets létaux ou irréversibles peu étendus	Effets létaux ou irréversibles largement étendus
Matériel	Pas de dommage	Dommage matériel mineur réparable	Dommages irréparables limités aux équipements de l'unité	Dommages affectant les unités adjacentes (effet domino possible)	Dommages étendus – Dommages en dehors des limites du site
Dommages sur l'environnement naturel	Pollution négligeable, pas d'impact significatif sur l'environnement retour à l'état initial quasi immédiat	Impact significatif sur l'environnement et nécessitant des travaux de dépollution minimes récupération dans une cuvette de rétention étanche	Atteintes sévères à l'environnement limité au site récupération en bassin de contrôle nécessitent des travaux importants de dépollution (Retour état initial <1 an)	Atteintes majeures à des zones vulnérables hors du site avec répercussions à l'échelle locale nécessitent des travaux lourds de dépollution (Retour état initial > 1 an)	Atteintes catastrophiques dans une zone largement étendue hors du site effets irréversibles nécessitant des travaux lourds de dépollution (Dépollution > 5 ans)

Source : ITW Spraytec. (2011). Installations Classées pour la Protection de l'Environnement – partie 4 : étude de dangers (dossier n°2046269 – révision 3) (France)

[17] Idem, p.54

5.2.2. Échelle de probabilité

L'échelle de probabilité retenue est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 17 : Échelle de probabilité

Niveau de Probabilité	E	D	C	B	A
Qualitative	**Possible mais extrêmement peu probable** N'est pas impossible au vu des connaissances actuelles mais non rencontré au niveau mondial sur un très grand nombre d'années d'installations	**Très improbable** S'est déjà produit dans ce secteur d'activité mais a fait l'objet de mesures correctives réduisant significativement sa probabilité	**Improbable** S'est déjà produit dans ce secteur d'activité ou dans ce type d'organisation au niveau mondial, sans que les éventuelles corrections intervenues depuis apportent une garantie de réduction significative de sa probabilité	**Probable** S'est déjà produit et/ou peut se reproduire pendant la durée de vie de l'installation	**Courant** S'est produit sur le site considéré et/ou peut se produire à plusieurs reprises pendant la durée de vie de l'installation malgré d'éventuelles mesures correctrices
1/2 quantitative	Intermédiaire entre échelles qualitatives et quantitatives, permet de tenir compte des mesures de maîtrise des risques mises en place				
Quantitative (par unité et par an)	$F < 10^{-5}$	$10^{-4} > F > 10^{-5}$	$10^{-3} > F > 10^{-4}$	$10^{-2} > F > 10^{-3}$	$F > 10^{-2}$

Source : arrêté ministériel du 29/09/2005 relatif à l'évaluation et à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique, de l'intensité des effets et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études de dangers des installations classées soumises à autorisation (France)

5.2.3. Évaluation des risques

Par référence à la matrice Gravite x Probabilité ci-dessous (circulaire française du 10 mai 2010 récapitulant les règles méthodologiques applicables aux études de dangers, à l'appréciation de la démarche de réduction du risque à la source et aux Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) dans les installations classées), chaque phénomène dangereux est repéré, dans les tableaux d'analyse des risques, par un code couleur qui permet de visualiser son niveau de risque (ou criticité)[18], après prise en compte des barrières de conception des Sous-Projets et après prise en compte des barrières de préconisation issues de la présente analyse des risques.

Tableau 18 : Matrice de criticité

GRAVITE	PROBABILITE (sens croissant de E vers A)				
	E	D	C	B	A
Désastreux (5)					
Catastrophique (4)					
Important (3)					
Sérieux (2)					
Modéré (1)					

	NON
	MMR 2
	MMR 1
	ACCEPTABLE

Source : arrêté ministériel du 29/09/2005 relatif à l'évaluation et à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique, de l'intensité des effets et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études de dangers des installations classées soumises à autorisation (France)

Zone en rouge = zone « **NON** » : zone de risques élevés qui implique des accidents « **inacceptables** » susceptibles d'engendrer des dommages sévères à l'intérieur et hors des limites du site.

Zones en orange = zone « MMR 2 » : accidents « **critiques** » devant donner lieu à une modélisation et détermination quantifiée de la gravité des effets ainsi qu'à une analyse visant à vérifier la suffisance des mesures de maîtrise des risques, le cas échéant, à proposer des mesures complémentaires.

Zone en jaune = zone « MMR 1 » : accidents maîtrisés par les mesures de maîtrises du risque déjà mises en place.

Zone en vert = : zone de risque moindre : accidents « **acceptables** » donc il n'y a pas lieu de s'inquiéter outre mesure (le risque est maîtrisé et à surveiller).

[18] Idem, p.57

5.3. Identification et analyse des dangers et risques liés aux activités des Sous-Projets

5.3.1. Phase Chantier

Le tableau ci-dessous présente l'identification et l'évaluation du niveau des risques par la méthode de la matrice de criticité pour la phase chantier.

Tableau 19 : Identification et évaluation du niveau des risques en phase d'aménagement ou terrassement et de construction.

Éléments		Dangers/situations dangereuses	Risques	Code	Évaluation		
					Gravité (G)	Probabilité (P)	Criticité (C)
Équipements et installations	Tout engin roulant : bulldozer, chargeuse, pelleteuse, rouleau compacteur, trancher, camion, grue, mélangeur, chauffeur de pieux, vibrateur etc.	Engins	Risque de collision et de renversement	RPC001	4	B	
		Position prolongée du cariste	Risque de TMS	RPC002	1	B	
		Terre prélevée, dalle en béton	Risque d'écrasement et/ou d'ensevelissement	RPC003	2	B	
		Bruit	Risque de nuisance sonore	RPC004	4	B	
		COV/ Nox	Risque de pollution atmosphérique	RPC005	1	B	
			Risque d'intoxication	RPC006	2	B	
		Poussière	Risque lié à l'émission de poussière	RPC007	1	B	
		Surchauffe moteur	Risque d'incendie	RPC008	5	D	
		Montée ou descente des engins	Risque de chute de hauteur	RPC009	2	C	
		Fonctionnement des engins	Risque de vibration	RPC010	1	B	
	Groupe électrogène	Défaillance du groupe électrogène, court-circuit	Risque d'incendie	RPC017	4	B	
		Fils électriques	Risque d'électrisation et/ou d'électrocution	RPC018	2	C	
			Risque de chute de plain-pied	RPC019	2	B	
		Bruit	Risque de nuisance sonore	RPC020	4	B	
		COV	Risque de pollution atmosphérique	RPC021	1	B	
			Risque d'intoxication	RPC022	3	B	

Éléments		Dangers/situations dangereuses	Risques	Code	Évaluation		
					Gravité (G)	Probabilité (P)	Criticité (C)
	Installations électriques	Point de distribution électriques, câbles électriques, compteur électrique	Risque d'électrisation et/ou d'électrocution	**RPC023**	**2**	**C**	
		Court-circuit	Risque d'incendie	**RPC024**	**4**	**B**	
		Fils électriques	Risque de chute de plain-pied	**RPC025**	**2**	**B**	
	Machines à souder	Fer à souder	Risque de brûlure	**RPC026**	**2**	**B**	
		Projection de gouttelettes métalliques et de laitier	Risque de lésion des yeux	**RPC027**	**2**	**B**	
		Posture de travail	Risque de TMS	**RPC028**	**1**	**B**	
		Bruit	Risque de nuisance sonore	**RPC029**	**3**	**B**	
		Fils électriques	Risque d'électrisation et/ou électrocution	**RPC030**	**2**	**C**	
			Risque de chute de plain-pied	**RPC031**	**2**	**B**	
			Risque d'incendie	**RPC032**	**4**	**C**	
		Fumée de soudage	Risque d'intoxication	**RPC033**	**3**	**B**	
	Matériels de construction	Matériels de construction	Risque de chute d'objets	**RPC034**	**1**	**C**	
			Risque de choc	**RPC035**	**2**	**C**	
		Matériels de menuiserie	Risque d'intoxication lié à la poussière de bois	**RPC036**	**3**	**C**	
			Risque d'incendie et/ ou explosion liée à la poussière	**RPC037**	**3**	**C**	
	Compresseurs d'air mobile	Matériaux non adaptés, décharges électrostatiques, court-circuit	Risque d'incendie et/ou explosion	**RPC038**	**5**	**C**	
		Fonctionnement du compresseur	Risque de nuisance sonore	**RPC039**	**4**	**B**	
		Présence d'obstacle et/ou le manque de luminosité	Risque de choc	**RPC040**	**1**	**C**	

Éléments		Dangers/situations dangereuses	Risques	Code	Évaluation		
					Gravité (G)	Probabilité (P)	Criticité (C)
		Contact avec l'équipement	Risque d'électrisation et/ou électrocution	RPC041	3	B	
Produits/ matériaux	Huiles de machines, peinture, gasoil	COV	Pollution atmosphérique	RPC042	1	B	
			Risque d'intoxication	RPC043	2	B	
		Vapeurs inflammables	Risque d'incendie	RPC044	4	B	
		Huiles de machines, peinture, gasoil	Risque de pollution du sol	RPC045	3	C	
			Risque de pollution de l'eau souterraine	RPC046	3	C	
		Contact avec la peinture	Risque chimique lié à la santé de l'homme (cancers)	RPC047	2	B	
	Sable/ gravier	Poussière	Risque respiratoire	RPC048	1	B	
			Risque de projectile	RPC049	1	B	
	Renfort en acier	Barre d'acier	Risque de chute de plain-pied	RPC050	2	B	
		Pliage des barres d'acier	Risque de cisaillement/ écrasement des mains	RPC051	2	C	
		Manutention manuelle et/ou manutention mécanique des barres d'acier	Risque de TMS et blessure	RPC052	1	B	
			Risque de chute d'objets	RPC053	3	B	
	Ciment	Ciment	Risque chimique lié à la santé de l'homme (cancers)	RPC054	3	B	
Service	Maintenance	Équipements, charges lourdes, postures	Risque de TMS	RPC055	1	B	
			Risque de blessure liée aux activités de maintenance	RPC056	2	B	
		Circulation sur le site	Risque de collision	RPC057	3	B	
		COV	Risque de pollution atmosphérique	RPC058	1	B	
			Risque d'intoxication	RPC059	2	C	
		Hauteur	Risque de chute de hauteur	RPC060	2	B	
		Câbles électriques	Risque d'électrisation et/ou électrocution	RPC061	3	B	
			Risque d'incendie	RPC062	4	B	
		Déchets	Risque de pollution du sol	RPC063	3	C	

Éléments		Dangers/situations dangereuses	Risques	Code	Évaluation		
					Gravité (G)	Probabilité (P)	Criticité (C)
			Risque de pollution de l'eau	RPC064	4	C	
			Risque de nuisance olfactive	RPC065	2	C	

Source : ID Sahel / EasyManagement / SEM International, Octobre 2023

5.3.2. Phase d'exploitation et d'entretien

Le tableau ci-dessous présente l'identification et l'évaluation du niveau des risques par la méthode de la matrice de criticité pour la phase d'exploitation et d'entretien.

Tableau 20 : Identification et évaluation du niveau des risques en phase d'exploitation et d'entretien

Éléments		Dangers/situations dangereuses	Risques	Code	Évaluation		
					Gravité (G)	Probabilité (P)	Criticité (C)
Produits	Papiers	Papiers	Risque d'incendie	RPEXE045	1	E	
Service	Maintenance	Équipements, charges lourdes, postures	Risque de TMS	RPEXE046	1	C	
			Risque de blessure liée aux activités de maintenance	RPEXE047	2	B	
		Hauteur	Risque de chute de hauteur	RPEXE051	2	C	
		Câbles électriques	Risque d'électrisation et/ou électrocution	RPEXE052	2	B	
		Déchets	Risque de pollution du sol	RPEXE053	1	C	
			Risque de nuisance olfactive	RPEXE055	1	E	

Source : ID Sahel / EasyManagement / SEM International, Octobre 2023

5.4. Mesures de Maitrise des Risques (MMR)

5.4.1. Phase chantier

Le tableau ci-dessous présente l'évaluation des mesures de maitrise des risques envisagées pour la phase chantier.

Tableau 21 : Évaluation des mesures de maitrise des risques envisagées pour la phase chantier

Éléments		Dangers/ situations dangereuses	Risques	Code	Évaluation			MMR envisagées à la conception des Sous-Projets	Évaluation		
					Gravité (G)	Probabilité (P)	Criticité (C)		Gravité (G)	Probabilité (P)	Criticité (C)
Équipements et installations	Tout engin roulant : bulldozer, chargeuse, pelleteuse, rouleau compacteur, trancher, camion, grue, mélangeur, chauffeur de pieux, vibrateur etc.	Engins	Risque de collision et de renversement	**RPC001**	**4**	**B**		Port de gilets rétroréfléchissants, pictogrammes liés à la limitation de vitesse sur le chantier	**3**	**C**	
		Position prolongée du cariste	Risque de TMS	**RPC002**	**1**	**B**		Aucune	**1**	**B**	
		Terre prélevée, dalle en béton	Risque d'écrasement et/ou d'ensevelissement	**RPC003**	**2**	**B**		Port de casques de protection, port de gilets rétroréfléchissants, limiter le nombre de personnes dans le périmètre de travail	**2**	**C**	
		Bruit	Risque de nuisance sonore	**RPC004**	**4**	**B**		Maintenance préventive liée à l'entretien des camions, port de bouchons d'oreilles	**3**	**C**	

Éléments		Dangers/ situations dangereuses	Risques	Code	Évaluation			MMR envisagées à la conception des Sous-Projets	Évaluation		
					Gravité (G)	Probabilité (P)	Criticité (C)		Gravité (G)	Probabilité (P)	Criticité (C)
		COV	Risque de pollution atmosphérique	**RPC005**	**1**	**B**		Maintenance préventive liée à l'entretien des engins	**1**	**C**	
			Risque d'intoxication	**RPC006**	**2**	**C**		Maintenance préventive liée à l'entretien des engins	**2**	**C**	
		Poussière	Risque lié à l'émission de poussière	**RPC007**	**1**	**B**		Masque antipoussière	**1**	**B**	
		Surchauffe moteur	Risque d'incendie	**RPC008**	**5**	**C**		Maintenance préventive liée à l'entretien des engins, présence d'extincteurs dans les engins et à proximité	**4**	**E**	
		Montée ou descente du chariot	Risque de chute de hauteur	**RPC009**	**2**	**C**		Aucune	**2**	**C**	
	Fonctionnement des engins	Risque de vibration	Risque de vibration	**RPC010**	**1**	**B**		Aucune	**1**	**B**	
	Groupe électrogène	Défaillance du groupe électrogène, court-circuit	Risque d'incendie	**RPC017**	**4**	**B**		Vérification des équipements électriques périodiques, présence d'extincteurs à proximité	**3**	**C**	

Éléments		Dangers/ situations dangereuses	Risques	Code	Évaluation			MMR envisagées à la conception des Sous-Projets	Évaluation		
					Gravité (G)	Probabilité (P)	Criticité (C)		Gravité (G)	Probabilité (P)	Criticité (C)
		Fils électriques	Risque d'électrisation et/ou d'électrocution	**RPC018**	**2**	**C**		Vérification des équipements électriques périodiques	**2**	**D**	
			Risque de chute de plain-pied	**RPC019**	**2**	**B**		Maintenir le chantier en état de propreté	**1**	**B**	
		Bruit	Risque de nuisance sonore	**RPC020**	**2**	**B**		Maintenance préventive liée à l'entretien du groupe électrogène, port de bouchons d'oreilles	**2**	**C**	
		COV	Risque de pollution atmosphérique	**RPC021**	**1**	**B**		Maintenance préventive liée à l'entretien des engins	**1**	**B**	
			Risque d'intoxication	**RPC022**	**2**	**B**		Maintenance préventive liée à l'entretien des engins	**2**	**C**	
	Installations électriques	Installations électriques	Risque d'électrisation et/ou d'électrocution	**RPC023**	**2**	**C**		Vérification des équipements électriques périodiques	**2**	**D**	
		Court-circuit	Risque d'incendie	**RPC024**	**4**	**B**		Vérification des équipements électriques périodiques, présence d'extincteurs à proximité	**3**	**C**	

Éléments		Dangers/ situations dangereuses	Risques	Code	Évaluation			MMR envisagées à la conception des Sous-Projets	Évaluation		
					Gravité (G)	Probabilité (P)	Criticité (C)		Gravité (G)	Probabilité (P)	Criticité (C)
		Fils électriques	Risque de chute de plain-pied	**RPC025**	**2**	**B**		Maintenir le chantier en état de propreté	**1**	**B**	
	Machine à souder	Fer à souder	Risque de brûlure	**RPC026**	**2**	**B**		Port de EPI spécifique à l'activité	**1**	**B**	
		Projection de gouttelettes métalliques et de laitier	Risque de lésion des yeux	**RPC027**	**2**	**B**		Port de EPI spécifique à l'activité	**1**	**B**	
		Posture de travail	Risque de TMS	**RPC028**	**1**	**B**		Aucune	**1**	**B**	
		Bruit	Risque de nuisance sonore	**RPC029**	**3**	**B**		Maintenance préventive liée à l'entretien de la machine, port de bouchons d'oreilles	**2**	**C**	
		Fils électriques	Risque d'électrisation et/ou électrocution	**RPC030**	**2**	**C**		Vérification des équipements électriques périodiques	**2**	**D**	
			Risque de chute de plain-pied	**RPC031**	**2**	**B**		Maintenir le chantier en état de propreté	**1**	**B**	
			Risque d'incendie	**RPC032**	**4**	**C**		Vérification des équipements électriques périodiques, présence d'extincteurs à proximité	**3**	**D**	

Éléments		Dangers/ situations dangereuses	Risques	Code	Évaluation			MMR envisagées à la conception des Sous-Projets	Évaluation		
					Gravité (G)	Probabilité (P)	Criticité (C)		Gravité (G)	Probabilité (P)	Criticité (C)
		Fumée de soudage	Risque d'intoxication	**RPC033**	**3**	**B**		Port de masque de soudure, souder dans un espace ventilé ou ouvert si possible	**2**	**B**	
	Matériel de construction	Matériel de construction	Risque de chute d'objets	**RPC034**	**1**	**C**		Port de casques de protection, port de gilets rétroréfléchissants	**1**	**C**	
			Risque de choc	**RPC035**	**2**	**C**		Aucune	**2**	**C**	
		Matériels de menuiserie	Risque lié à la poussière de bois	**RPC036**	**3**	**C**		Port de masque pendant la découpe	**2**	**C**	
			Risque d'incendie et/ ou explosion liée à la poussière	**RPC037**	**3**	**C**		Travaux effectués dans un local aéré, présence d'extincteurs à proximité	**2**	**D**	
	Compresseurs d'air mobile	Matériaux pas adaptés, décharges électrostatiques, court-circuit	Risque d'incendie et/ou explosion	**RPC038**	**5**	**C**		Vérification des équipements électriques périodiques, présence d'extincteurs à proximité	**4**	**D**	
		Fonctionnement du compresseur	Risque de nuisance sonore	**RPC039**	**4**	**B**		Maintenance préventive liée à l'entretien de la machine, port de bouchons d'oreilles, mise en place	**2**	**C**	

Éléments		Dangers/ situations dangereuses	Risques	Code	Évaluation			MMR envisagées à la conception des Sous-Projets	Évaluation		
					Gravité (G)	Probabilité (P)	Criticité (C)		Gravité (G)	Probabilité (P)	Criticité (C)
								d'amortisseurs de bruit			
		Présence d'obstacle et/ou le manque de luminosité	Risque de choc	**RPC040**	**1**	**C**		Aucune	**1**	**C**	
		Contact avec l'équipement	Risque d'électrisation et/ou électrocution	**RPC041**	**3**	**B**		Vérification des équipements électriques	**2**	**D**	
Produits	Huiles de machines, peinture, gasoil	COV	Pollution atmosphérique	**RPC042**	**1**	**B**		Aucune	**1**	**B**	
			Risque d'intoxication	**RPC043**	**2**	**B**		Aucune	**2**	**B**	
		Vapeurs inflammables	Risque d'incendie	**RPC044**	**4**	**B**		Présence d'extincteurs à proximité, ravitaillement par une société, présence d'une piscine à incendie	**3**	**C**	
		Huiles de machines, peinture, gasoil	Risque de pollution du sol	**RPC045**	**3**	**C**		Stockage des huiles sur un sol étanche	**3**	**D**	
			Risque de pollution de l'eau	**RPC046**	**3**	**C**		Stockage des huiles sur un sol étanche	**3**	**D**	
		Contact avec la peinture	Risque chimique	**RPC047**	**2**	**B**		Port de tenue de travail adaptée, port d'EPI	**1**	**B**	
	Sable/ gravier	Poussière	Risque lié à la poussière	**RPC048**	**1**	**B**		Aucune	**1**	**B**	

Éléments		Dangers/ situations dangereuses	Risques	Code	Évaluation			MMR envisagées à la conception des Sous-Projets	Évaluation		
					Gravité (G)	Probabilité (P)	Criticité (C)		Gravité (G)	Probabilité (P)	Criticité (C)
			Risque de projectile	**RPC049**	**1**	**B**		Aucune	**1**	**B**	
	Renfort en acier	Barre d'acier	Risque de chute de plain-pied	**RPC050**	**2**	**B**		Maintenir le chantier en état de propreté	**2**	**C**	
		Pliage des barres d'acier	Risque de cisaillement/ écrasement des mains	**RPC051**	**2**	**C**		Aucune	**2**	**C**	
		Manutention manuelle et/ou manutention mécanique des barres d'acier	Risque de TMS	**RPC052**	**1**	**B**		Aucune	**1**	**B**	
			Risque de chute d'objets	**RPC053**	**3**	**B**		Port de casque de protection	**2**	**B**	
	Ciment	Ciment	Risque chimique	**RPC054**	**1**	**B**		Aucune	**1**	**B**	
Service	Maintenance	Équipements, charges lourdes, postures	Risque TMS	**RPC055**	**1**	**B**		Aucune	**1**	**B**	
			Risque de blessure liée aux activités de maintenance	**RPC056**	**2**	**B**		Port d'EPI adapté	**1**	**B**	
		Circulation sur le site	Risque de collision	**RPC057**	**3**	**B**		Port de gilets rétroréfléchissants, pictogrammes liés à la limitation de vitesse sur le chantier	**3**	**C**	
		COV	Risque de pollution atmosphérique	**RPC058**	**1**	**B**		Aucune	**1**	**B**	

Éléments		Dangers/ situations dangereuses	Risques	Code	Évaluation			MMR envisagées à la conception des Sous-Projets	Évaluation		
					Gravité (G)	Probabilité (P)	Criticité (C)		Gravité (G)	Probabilité (P)	Criticité (C)
			Risque d'intoxication	**RPC059**	**2**	**C**		Aucune	**2**	**C**	
		Hauteur	Risque de chute de hauteur	**RPC060**	**2**	**B**		Présence d'échafaudage	**2**	**B**	
		Câbles électriques	Risque d'électrisation et/ou électrocution	**RPC061**	**3**	**B**		Vérification des équipements électriques périodiques	**3**	**C**	
			Risque d'incendie	**RPC062**	**4**	**B**		Vérification des équipements électriques périodiques, présence d'extincteurs à proximité, présence d'une piscine à incendie	**3**	**C**	
		Déchets	Risque de pollution du sol	**RPC063**	**3**	**C**		Stockage des déchets dans des poubelles	**3**	**D**	
			Risque de pollution de l'eau	**RPC064**	**4**	**C**		Stockage des déchets dans des poubelles	**4**	**D**	
			Risque de nuisance olfactive	**RPC065**	**2**	**C**		Aucune	**2**	**C**	

Source : ID Sahel / EasyManagement / SEM International, Octobre 2023

5.4.2. Phase d'exploitation et entretien

Le tableau ci-dessous présente l'évaluation des mesures de maitrise des risques pour la phase d'exploitation et entretien.

Tableau 22 : Évaluation des mesures de maitrise des risques pour la phase d'exploitation et entretien

Éléments		Dangers/situations dangereuses	Risques	Code	Évaluation			MMR envisagées à la conception des Sous-Projets	Évaluation		
					Gravité (G)	Probabilité (P)	Criticité (C)		Gravité (G)	Probabilité (P)	Criticité (C)
Produits	Papiers	Papiers	Risque d'incendie	**RPEXE045**	**1**	**E**		Séparer les matières inflammables des sources inflammables	**1**	**E**	
Service	Maintenance	Équipements, charges lourdes, postures	Risque de TMS	**RPEXE046**	**1**	**C**		Aucune	**1**	**D**	
			Risque de blessure liée aux activités de maintenance	**RPEXE047**	**2**	**B**		Port d'EPI adapté	**2**	**C**	
		Hauteur	Risque de chute de hauteur	**RPEXE051**	**2**	**C**		Présence d'échafaudage	**2**	**D**	
		Câbles électriques	Risque d'électrisation et/ou électrocution	**RPEXE052**	**2**	**B**		Vérification des équipements électriques périodiques	**2**	**C**	
		Déchets	Risque de pollution du sol	**RPEXE053**	**1**	**C**		Stockage des déchets dans des poubelles	**1**	**D**	
			Risque de nuisance olfactive	**RPEXE055**	**1**	**E**		Aucune	**1**	**E**	

Source : ID Sahel / EasyManagement / SEM International, Octobre 2023

5.4.3. Matrice de criticité intégrant les MMR de conception

Les risques en zones verte et jaune sont respectivement acceptables et maîtrisés. Ils ne font donc pas l'objet d'analyse plus approfondie. Seuls les risques en zone orange, représentant les accidents « critiques » devant donner lieu à une analyse visant à vérifier la suffisance des mesures de maîtrise des risques, le cas échéant, à proposer des mesures complémentaires, seront reportés dans la matrice de criticité. Notons qu'il n'y a pas de risques en zone rouge.

Tableau 23 : Matrice de criticité intégrant les MMR de conception

GRAVITE	PROBABILITE (sens croissant de E vers A)				
	E	D	C	B	A
Désastreux (5)					
Catastrophique (4)		RPC00 RPC038 RPC064			
Important (3)			RPC001 RPC004 RPC017 RPC024 RPC036 RPC041 RPC044 RPC061 RPC062		
Sérieux (2)			RPEXE047 RPEXE052	RPC042 RPC053 RPC060	
Modéré (1)					

NON
MMR 2
MMR 1
ACCEPTABLE

Source : ID Sahel / EasyManagement / SEM International, Octobre 2023

5.5. Mesures préconisées pour la gestion des risques

Les mesures préconisées pour la gestion des risques concernent spécifiquement la phase chantier. Le tableau ci-dessous présente l'évaluation des mesures de maitrise des risques préconisées pour la phase chantier

Tableau 24 : Évaluation des mesures de maitrise des risques préconisées pour la phase chantier

Éléments		Dangers/ situations dangereuses	Risques	Code	Évaluation			MMR envisagées à la conception des Sous-Projets	Évaluation			Mesures préconisées	Évaluation		
					G	P	C		G	P	C		G	P	C
Équipements et installations	Tout engin roulant : bulldozer, chargeuse, pelleteuse, rouleau compacteur, trancher, camion, grue, mélangeur, chauffeur de pieux, vibrateur etc.	Engins	Risque de collision et de renversement	**RPC001**	**4**	**B**		Port de gilets rétroréfléchissants, pictogrammes liés à la limitation de vitesse sur le chantier	**3**	**C**		Élaborer un plan de circulation, mettre des balises sur les zones de circulation, afficher les consignes à l'aide de pictogrammes, équiper les engins d'avertisseurs sonores, interdire l'alcool et les stupéfiants au travail	**3**	**E**	
		Bruit	Risque de nuisance sonore	**RPC004**	**4**	**B**		Maintenance préventive liée à l'entretien des camions, port de bouchons d'oreilles	**3**	**C**		S'équiper d'engins silencieux	**3**	**D**	
	Groupe électrogène	Défaillance du groupe électrogène, court-circuit	Risque d'incendie	**RPC017**	**4**	**B**		Vérification des équipements électriques périodiques, présence d'extincteurs à proximité	**3**	**C**		Former le personnel à l'utilisation des extincteurs, vérifier périodiquement les extincteurs	**3**	**D**	
		Court-circuit	Risque d'incendie	**RPC024**	**4**	**B**		Vérification des équipements électriques périodiques, présence	**3**	**C**		Former le personnel à l'utilisation des extincteurs, vérifier périodiquement les extincteurs	**3**	**D**	

Éléments		Dangers/ situations dangereuses	Risques	Code	Évaluation			MMR envisagées à la conception des Sous-Projets	Évaluation			Mesures préconisées	Évaluation		
					G	P	C		G	P	C		G	P	C
								d'extincteurs à proximité							
		Fumée de soudage	Risque d'intoxication	**RPC033**	**3**	**B**		Port de masque de soudure, souder dans un espace ventilé ou ouvert si possible	**2**	**B**		Contrôler le port de masque périodiquement Mettre à disposition des employés des masques à cartouche ou à gaz recommandés	**1**	**B**	
	Compresseurs d'air mobile	Matériaux pas adaptés, décharges électrostatiques, court-circuit	Risque d'incendie et/ou explosion	**RPC038**	**5**	**C**		Vérification des équipements électriques périodiques, présence d'extincteurs à proximité	**4**	**D**		Former le personnel à l'utilisation des extincteurs, vérifier périodiquement les extincteurs	**4**	**E**	
Produits	Huiles de machines, peinture, gasoil	COV	Risque d'intoxication	**RPC043**	**2**	**B**		Aucune	**2**	**B**		Mettre à disposition des employés des masques à cartouche ou à gaz recommandés Contrôler le port de masque périodiquement	**2**	**C**	
		Vapeurs inflammables	Risque d'incendie	**RPC044**	**4**	**B**		Présence d'extincteurs à proximité, ravitaillement par une société, présence d'une piscine à incendie	**3**	**C**		Former le personnel à l'utilisation des extincteurs, vérifier périodiquement les extincteurs	**4**	**E**	
	Renfort en acier	Pliage des barres d'acier	Risque de chute d'objets	**RPC053**	**3**	**B**		Port de casque de protection	**2**	**B**		Vérifier le matériel utilisé pour la manutention des câbles	**2**	**C**	

Éléments		Dangers/ situations dangereuses	Risques	Code	Évaluation			MMR envisagées à la conception des Sous-Projets	Évaluation			Mesures préconisées	Évaluation		
					G	P	C		G	P	C		G	P	C
												barre d'acier, balisage des zones de travail			
Service	Maintenance	Hauteur	Risque de chute de hauteur	**RPC060**	**2**	**B**		Présence d'échafaudage	**2**	**B**		Mettre des harnais à la disposition du personnel Contrôler le port des harnais Vérifier l'état des harnais avant utilisation	**1**	**B**	
				RPC061	**3**	**B**		Vérification des équipements électriques périodiques	**3**	**C**		Port des EPI adaptés aux activités et contrôler le port des EPI. Afficher des pictogrammes de danger. Avoir les habilitations électriques à jour pour le personnel de maintenance.	**2**	**D**	
			Risque d'incendie	**RPC062**	**4**	**B**		Vérification des équipements électriques périodiques, présence d'extincteurs à proximité, présence d'une piscine à incendie	**3**	**C**		Former le personnel à l'utilisation des extincteurs, vérifier périodiquement les extincteurs	**2**	**D**	
		Déchets	Risque de pollution de l'eau	**RPC064**	**4**	**C**		Stockage des déchets dans des poubelles	**4**	**D**		Stocker les poubelles sur un sol étanche et à l'abri des intempéries	**4**	**E**	

Source : ID Sahel / EasyManagement / SEM International, Octobre 2023

Tableau 25 : Matrice de criticité après intégration des mesures préconisées

GRAVITE	PROBABILITE (sens croissant de E vers A)				
	E	D	C	B	A
Désastreux (5)					
Catastrophique (4)	**RPC008 RPC038 RPC064**				
Important (3)	**RPC001**	**RPC004 RPC017 RPC024**			
Sérieux (2)		**RPC041 RPC044 RPC061 RPC062**	**RPC036 RPC042 RPC053**		
Modéré (1)		**RPC055**		**RPC060 RPC033**	

	NON
	MMR 2
	MMR 1
	ACCEPTABLE

Source : ID Sahel / EasyManagement / SEM International, Octobre 2023

La mise en œuvre effective des mesures préconisées permettra la réduction des risques respectivement dans les zones vertes et jaunes. Ces risques seront acceptables et maîtrisés à travers le respect desdites mesures préconisées pour garantir la santé et la sécurité des employés.

SECTION 6 : RECOMMANDATIONS POUR LA PRÉVENTION ET LA GESTION DES RISQUES, L'ATTÉNUATION DES IMPACTS NÉGATIFS ET LA BONIFICATION DES IMPACTS POSITIFS

L'application des mesures d'atténuation vise à éliminer, à minimiser, à compenser et/ou à prévenir les impacts négatifs et à bonifier les retombées positives des activités ou des ouvrages du projet sur le milieu social et biophysique. Dans certains cas où la situation ne peut être corrigée ou améliorée, certaines actions du projet permettront d'améliorer les conditions environnementales dans un milieu donné. On parlera alors de mesures de valorisation. Le classement des mesures est le suivant :

1) Mesures d'atténuation : les mesures d'atténuation sont utilisées pour éliminer la source d'impact ou en réduire l'intensité, afin que les répercussions soient acceptables sur les plans social et environnemental. Ces mesures seront appliquées dans l'aire immédiate des zones perturbées ou dans les secteurs qui subiront directement les effets du changement induits par les travaux ;
2) Mesures de valorisation ou de bonification : ces mesures sont utilisées pour améliorer les conditions sociales ou environnementales existantes qui ne sont pas directement affectées par le projet. De telles mesures peuvent être exécutées en dehors de la zone des travaux.

Les mesures proposées ont été définies à la suite de la détermination des répercussions potentielles du projet. Elles ont été élaborées en tenant compte des objectifs généraux retenus pour l'élaboration des mesures relatives aux répercussions potentielles sur un élément du milieu social et environnemental à savoir :

- Respecter les lois, directives, normes et règlements de l'État Ivoirien ;
- Répondre aux grands principes du développement durable ;
- Atténuer les impacts négatifs et valoriser les aspects positifs.

6.1. Mesures de prévention et de gestion des impacts environnementaux et sociaux potentiels des sous-projets sur l'environnement

6.1.1. Mesures de bonification des impacts positifs

6.1.1.1. Stimulation économique et développement local

Dans le but de bonifier les impacts positifs relatifs à la création d'emplois directs et indirects, les entreprises retenues pour les travaux devront recruter prioritairement les jeunes des localités concernées sans distinction d'origine. Ce recrutement permettra d'offrir à certains un premier contrat de travail. La mise en œuvre de cette mesure aura, en outre, une incidence positive sur le bon déroulement des travaux dans la mesure où ces recrutements seraient une incitation à l'appropriation du projet par les populations bénéficiaires et leur implication effective. La mise en œuvre de cette mesure pourrait s'appuyer sur l'implication des différentes mairies locales afin d'éviter d'éventuels remous sociaux.

Dispositions générales pour la bonification des impacts sur les AGR.

En vue de favoriser le développement des AGR, les entreprises, des travaux devraient s'approvisionner pour les produits de première nécessité et autres vivres, auprès des commerces et entreprises installés dans la zone du projet. Ces approvisionnements

auront un effet induit certain sur les activités économiques locales et un impact sur les revenus des détenteurs de ces activités qui pour la plupart du temps sont des femmes.

6.1.1.2. Préservation environnementale et réduction des risques

Pour bonifier et maximiser les impacts positifs des sous-projets, il est recommandé :

- Mettre en place un système de gestion des déchets solides et liquides efficace, incluant le tri, le recyclage et l'élimination sécurisée des déchets ;
- Mettre en place une stratégie efficace de gestion des eaux usées dans la zone des sous-projets et veiller au respect/ l'application de toutes les mesures qui seront prises ;
- Sensibiliser les populations locales à plus fréquenter les services des centres sociaux.

6.1.2. Mesures d'atténuation des impacts négatifs

6.1.2.1. Mesures d'atténuation en Phase Chantier (Préparation, réhabilitation et construction)

6.1.2.1.1. Milieu physique

- **Perturbation de la vue paysagère**

Pour éviter la perturbation de la vue paysagère, l'entreprise des travaux doit procéder au balisage des sites des travaux

- **Déstructuration du sol**

Pour atténuer la sensibilité des sols à l'érosion aréolaire. Il convient pour l'entreprise des travaux de :

- Faire les fouilles de fondation en tenant compte de la structure du sol ;
- procéder à l'aménagement paysager (engazonnement) de la cour des centres sociaux.

- **Ressource en eau**

La manipulation des hydrocarbures ou produits chimiques feront peser des risques de pollution accidentelle sur les ressources en eau. En outre, la prévention de la pollution des ressources en eau par les déchets solides et liquides provenant du chantier nécessite qu'il soit imposé dans le cahier de charges des mesures.

Les différentes mesures à prendre par l'entreprise pour la protection de la ressource en eau :

- L'entreprise doit informer, former et sensibiliser le personnel de chantier (divers techniciens, conducteurs d'engins et de travaux, mécaniciens, manœuvres, etc.) sur les dangers des produits, leur toxicité et les bonnes pratiques ;

- L'entreprise devra aménager des fosses septiques qui serviront à recueillir toutes les eaux usées du chantier ;
- L'entreprise doit mettre en place un plan de gestion des déchets de chantier et d'entretien des engins (huiles usagées, filtres à huile ou à gasoil, chiffons souillés ;
- Les déchets de chantier et d'entretien des engins devront être régulièrement collectés par une entreprise de collecte de déchets solides agrée par l'ANAGED, afin de les éliminer convenablement ;
- L'entreprise devra respecter les programmes de maintenance des équipements ;
- Le stockage et la manipulation des hydrocarbures doivent se faire sur une aire étanche ;
- L'entreprise doit utiliser des engins en bon état de marche pour éviter toute fuite ou tout déversement accidentel d'hydrocarbures sur le sol ;
- L'entreprise doit collecter et traiter rapidement les déversements de produits pétroliers.

- **Qualité de l'air**

Les mesures proposées pour éliminer ou réduire l'envol des poussières qui affecte la qualité de l'air sont les suivantes :

- Utiliser une bâche de protection sur les camions transportant les matériaux ;
- Mettre à l'abri des vents dominants les matériaux lors de leur stockage ;
- Fournir régulièrement des cache-nez aux ouvriers et les sensibiliser au port quotidien en période de saison sèche ;

En ce qui concerne la réduction des émissions de gaz d'échappement, les mesures suivantes doivent être prises :

- L'entrepreneur devra utiliser des véhicules en bon état et effectuer des visites techniques régulières, afin de réduire l'impact des polluants atmosphériques (CO2, NOX, etc.) issus des gaz d'échappement des différents engins de chantiers ;
- Des consignes strictes seront données aux chauffeurs afin de ne pas laisser tourner inutilement les moteurs des engins et camions.

L'utilisation de combustibles de qualité en la matière pour réduire l'émission de polluants dans l'atmosphère.

- **Niveau sonore**

Les mesures d'atténuation des nuisances sonores générées par les travaux au cours de la phase travaux sont les suivantes :

- Veiller au respect du niveau de bruit des engins par rapport à la valeur maximale de 75 dB ;
- Respecter les normes actuelles en matière de bruit par rapport aux matériels utilisés par les entreprises de travaux ;

- Éviter l'utilisation simultanée des équipements les plus bruyants ;
- Utiliser des engins et camions en bon état, les entretenir et mettre à jour régulièrement leur visite technique ;
- Limiter les activités bruyantes entre 7h -12h et 14h-17h
- Fournir les casques anti-bruit ou bouchons d'oreilles aux utilisateurs d'engins très bruyants et les sensibiliser au port régulier

6.1.2.1.2. Milieu humain

- **Reduction des risques d'accident de travail**

L'entreprise adjudicataire, devra se conformer aux mesures suivantes pour assurer de meilleures conditions de sécurité de son personnel de chantiers :

- clôturer entièrement chaque base-chantier, interdire son accès au public, l'éclairer et la garder 24h / 24 par une entreprise de sécurité reconnue ;
- localiser et aménager les sorties des engins et camions de manière à ne présenter aucun risque pour la sécurité des piétons et des automobilistes du point de vue de la visibilité de la signalisation et du règlement de la circulation sur les voies qui desservent chaque site ;
- réguler et rendre possible, les entrées et sorties des véhicules et engins sans perturber la circulation locale ;
- fournir des EPI au personnel de chaque chantier ;
- prévoir des trousses de secours sur la base-chantier et signer un protocole avec les hôpitaux généraux des département concernée par le sous-projet;
- prévoir sur la base-chantier et le site, des bonbonnes d'eau potable pour l'approvisionnement du personnel ;
- former et sensibiliser régulièrement le personnel de chantier sur l'usage et le port des EPI ;

- **Réduction des accidents de circulation**

Afin d'éviter ou réduire les risques d'accidents de circulation, les entreprises des travaux doivent mener des actions telles que :

- informer et sensibiliser la population, ainsi que les usagers de la route des risques d'accident liés à la circulation des engins et camions ;
- informer, former et sensibiliser les conducteurs d'engins sur le respect du code de la route ;
- éviter l'excès de vitesse ;
- prévoir des panneaux de signalisation à l'entrée et à la sortie de l'accès de chaque site du Projet, chaque base-chantier et de chaque site ;
- etc.

- **Mesures pour faciliter l'accès aux services environnants**

Pour faciliter l'accès aux services environnants, des couloirs de passage doivent être prévus et bien indiqués aux usages de ces services. Aussi, un parking doit être aménagé pour le stationnement des engins des travailleurs et usagers.

- **Mesures d'accompagnement pour la perte temporaire d'emploi**

Pour éviter la perte temporaire d'emploi aux agents contractuels en phase travaux, ceux-ci peuvent être utilisés comme des ouvriers par les entreprises des travaux. Ce qui leur permettra d'être réénumérés en cette période.

- **Mesures de réduction de la transmission et de la propagation des IST/MST/SIDA**

Il convient de mettre un accent particulier sur la sensibilisation des populations riveraines et des employés de travaux, en intégrant dans le plan d'intervention une campagne de sensibilisation sur la lutte contre le VIH/SIDA. Il s'agira de développer une intervention ciblée afin de dispenser des paquets de service de prévention en direction de groupes à haut risque (tels que les populations mobiles que sont les travailleurs, les femmes et les jeunes vivant dans les localités traversées) à travers le financement des campagnes de masse. Cette intervention se déroulera durant les travaux.

6.1.2.2. Mesures d'atténuation en phase d'Exploitation/Entretien

6.1.2.2.1. Milieu biophysique

- **Mesure de préservation de la qualité de l'Air**

Pour amoindrir ou éviter les odeurs nauséabondes des toilettes et des activités de vidanges, les dispositions ci-après doivent être prises :

- Doter régulièrement les centres sociaux de kits hygiéniques ;
- Entretenir quotidiennement les centres sociaux ;
- Doter les EPI adéquates aux personnes chargées de la vidange des fosses septiques.

- **Mesures pour réduire la consommation d'énergie**

Les mesures proposées pour réduire la consommation d'énergie sont les suivantes :

- définir des objectifs de maîtrise des consommations;
- suivre et analyser chaque mois les consommations d'énergie;
- sensibiliser le personnel et les usagers aux bons gestes;
- organiser une maintenance préventive du réseau électrique et des équipements dont les échangeurs thermiques des appareils générant du chaud ou du froid;

- optimiser l'éclairage extérieur (des façades) en utilisant des lampes à rendement lumineux élevé, supérieur à 50 lumens/watt;
- utiliser des LEDs pour les enseignes extérieures lumineuses et la signalisation des issues de secours;
- éteindre les équipements non utilisés (photocopieuses, ordinateurs, TV, réfrigérateur, imprimantes etc.);
- mettre des dispositifs contre le soleil pour limiter les besoins en climatisation (pare-soleil, rideaux, stores, filtres solaires, pellicule réfléchissante, etc.);
- isoler les canalisations transportant des fluides chauds et froids (eau chaude sanitaire, climatisation);
- utiliser des spots fluocompactes pour les éclairages 24 h/24 et des ampoules fluocompactes dans les chambres.

- **Mesures pour réduire la consommation d'eau**

Les actions de rationalisation de l'usage de l'eau nécessaires au sein des centres sociaux sont les suivantes:

- suivre et analyser la consommation d'eau sur l'ensemble du site ;
- utiliser des régulateurs de débit sur les robinets et les douches ;
- déterminer les quantités consommées d'eau par mois ainsi que leurs coûts ;
- éviter de laisser les robinets couler inutilement;
- entretenir régulièrement la robinetterie et la tuyauterie pour prévenir les pertes
- disposer des brochures et prospectus ou apposer des autocollants et affichettes incitant les usages et le personnel à économiser l'eau.

6.1.2.2.2. Milieu humain

- **Gestion des déchets**

Pour éviter la pollution du milieu, un plan de collecte et d'élimination des déchets sera mis en place. Il s'agira de disposer des poubelles avec des étiquettes de tri, de trier les déchets et de les faire enlever par une structure agrée par l'ANAGED.

- **Mesure pour la préservation de l'accident de travail**

Pour préserver les travailleurs des centres sociaux et les maintenanciers à des risques d'électrocution, des séances de formation doivent être organisées sur risques liés aux appareils électriques et électroniques. Concernant les chutes de pleins pieds et de hauteur, les agents maintenanciers doivent être dotés d'EPI et sensibilisés à leur port régulier et aux risques liés aux tâches exécutées.

- **Mesures pour la préservation d'incendies et d'explosions des équipement**

Pour une utilisation adéquate des équipements afin de préserver les risques d'incendies et explosions, des séances de formation et manipulation des équipements doivent être organisés par la CG PA-PSGOUV.

- **Mesures pour éviter les risques de blessures d'enfants**

Sur les aires de jeux des centres sociaux, les jeux pratiqués doivent être réglementés pour exclure ceux présentant des risques de blessures. Pendant ces jeux, les enfants pensionnaires devront être assistés par des personnes ressources des centres afin d'éviter ces certains chocs entre les enfants.

Tableau 26 : Matrice de Synthèse des mesures de mitigations préconisées

Phase du Projet	Zone concernée	Code Impact	Activités/ Source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Code Mesure	Mesure d'atténuation/ Mesure de bonification
PHASE CHANTIER (PREPARATION, DEMOLITION, REHABILITATION ET CONSTRUCTION)	Zone du sous-projet	PC-IMP001	Recrutement d'entreprises BTP	Humain	Opportunités d'affaires pour les opérateurs économiques	PC-MES001	Choix d'entreprises locales autant que possible pour des raisons à la fois de développement local, d'efficacité et de coûts de réalisation
		PC-IMP002	Achats de matériau et équipements	Humain	Mauvaise condition de travail / Violation des droits des travailleurs en matière de santé et de sécurité	PC-MES002	Fournir aux sous-traitants des contrats claires concernant les conditions d'emplois y compris leurs droits.
						PC-MES003	Déployer un code de bonne conduite vis-à-vis de fournisseurs, précisant des attentes éthiques et sociales en vue d'obtenir l'engagement des entreprises à appliquer les conventions de l'OIT
	Zone du sous-projet	PC-IMP003	Recrutement du personnel pour les travaux de construction / équipements	Humain	Opportunités d'emplois	PC-MES004	Favoriser pour les emplois non qualifiés le recrutement direct des jeunes des localités du sous-projet
						PC-MES005	Privilégier le recrutement sans distinction de sexe
		PC-IMP004		Humain	Emploi des enfants	PC-MES006	Vérifier les documents d'identité de la main-d'œuvre et mettre fin à tout emploi / affectation d'enfants et de mineurs <16 ans
		PC-IMP005		Humain	Condition de travail	PC-MES002	Fournir aux travailleurs des contrats claires concernant les conditions d'emplois y compris leurs droits.
				Humain		PC-MES003	Déployer un code de bonne conduite vis-à-vis de du personnel visant à traiter les harcèlements, protéger les personnels vulnérables et la biodiversité
	Site du sous-projet	PC-IMP006	Installation de petits commerces autour des chantiers	Humain	Développement d'Activités Génératrices de Revenus (AGR)	PC-MES007	Informer et inciter les femmes des quartiers autour du sous-projet à ce genre activités (activités de restauration par exemple, …)
						PC-MES008	Faciliter l'installation des étales pour l'exercice de petits commerces par les femmes de préférence
	Zone du sous-projet	PC-IMP007	Réalisation du sous-projet	Humain	Renforcement de capacité de tous les acteurs	PC-MES009	Sensibiliser les acteurs sur l'importance du renforcement des capacités
	Zone d'Influence Indirect	PC-IMP008	Mise en œuvre des Sous-projets	Foncier	Vulnérabilité de la pérennité des centres sociaux faute de documentation foncière	PC-MES010	Engager le processus d'acquisition de titres fonciers pour les terrains des centres sociaux qui n'en disposent pas. Si les terrains se trouvent dans des lotissements non approuvés, travailler à leur régularisation. Cela implique de coopérer avec les autorités

Phase du Projet	Zone concernée	Code Impact	Activités/ Source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Code Mesure	Mesure d'atténuation/ Mesure de bonification
							locales, le ministère de la Construction, et d'autres organismes compétents pour obtenir des titres de propriété clairs.
		PC-IMP009		Usagers	Délocalisation temporaire des activités des centres sociaux ou accès aux services pendant les travaux	PC-MES011	Planifier la délocalisation des activités avec suffisamment de temps à l'avance pour minimiser les interruptions
						PC-MES012	Elaborer un plan de maintien des activités pendant la phase travaux
						PC-MES013	Maintenir une communication ouverte avec les usagers et la communauté pour les informer des changements à venir, des emplacements temporaires des services et des horaires.
						PC-MES014	Veiller à ce que les emplacements temporaires soient accessibles à tous, y compris aux personnes à mobilité réduite.
						PC-MES015	S'assurer que la qualité des services reste élevée même pendant la période de travaux.
						PC-MES016	Former le personnel sur la prestation de services dans des conditions temporaires
	Site du sous-projet	PC-IMP010	Travaux de fouille de fondation	Sol	Érosion	PC-MES017	Faire les fouilles de fondation en tenant compte de la structure du sol ;
						PC-MES018	procéder à l'aménagement paysager (engazonnement) de la cour des centres sociaux
	Zone directe	PC-IMP011	Circulation et la manutention des engins Démolition de bâtiments	Air	Dégradation de la qualité de l'air	PC-MES019	Utiliser une bâche de protection sur les camions transportant les matériaux ;
						PC-MES020	Mettre à l'abri des vents dominants les matériaux lors de leur stockage ;
						PC-MES021	Fournir régulièrement des cache-nez aux ouvriers et les sensibiliser au port quotidien en période de saison sèche ;
						PC-MES022	L'entrepreneur devra utiliser des véhicules en bon état et effectuer des visites techniques régulières, afin de réduire l'impact des polluants atmosphériques (CO_2, NOX, etc.) issus des gaz d'échappement des différents engins de chantiers ;
						PC-MES023	Des consignes strictes seront données aux chauffeurs afin de ne pas laisser tourner inutilement les moteurs des engins et camions

Phase du Projet	Zone concernée	Code Impact	Activités/ Source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Code Mesure	Mesure d'atténuation/ Mesure de bonification
	Zone directe	PC-IMP012	Démolition de bâtiments Saignée de murs	Niveau sonore	Augmentation de l'ambiance sonore	PC-MES024	Veiller au respect du niveau de bruit des engins par rapport à la valeur maximale de 75 dB ;
						PC-MES025	Respecter les normes actuelles en matière de bruit par rapport aux matériels utilisés par les entreprises de travaux ;
						PC-MES026	Éviter l'utilisation simultanée des équipements les plus bruyants ;
						PC-MES022	Utiliser des engins et camions en bon état, les entretenir et mettre à jour régulièrement leur visite technique ;
						PC-MES026	Fournir les casques anti-bruit ou bouchons d'oreilles aux utilisateurs d'engins très bruyants et les sensibiliser au port régulier
	Zone directe	PC-IMP013	Travaux de réhabilitation et de construction	Personnel de chantier	Risque d'accident de travail	PC-MES027	localiser et aménager les sorties des engins et camions de manière à ne présenter aucun risque pour la sécurité des piétons et des automobilistes du point de vue de la visibilité de la signalisation et du règlement de la circulation sur les voies qui desservent chaque site ;
						PC-MES028	Réguler et rendre possible, les entrées et sorties des véhicules et engins sans perturber la circulation locale ;
						PC-MES029	Fournir des EPI au personnel de chaque chantier ;
						PC-MES030	Prévoir des trousses de secours sur la base-chantier et signer un protocole avec les hôpitaux généraux des département concernée par le sous-projet;
						PC-MES031	Former et sensibiliser régulièrement le personnel de chantier sur l'usage et le port des EPI.
	Emprise du Projet (Agboville)	PC-IMP014		Humain	Déplacement des activités informelles (mécanique et étal) installées sur le site	PC-MES032	Accompagner le déplacement des occupants
		PC-IMP015			Présence de déchets ou polluants liés aux épaves de voitures	PC-MES033	Traiter correctement les sources de pollution historique (hydrocarbures ou autres résidus nocifs liés aux épaves de voitures)
		PC-IMP016			Obstruction de l'entrée du centre par les commerçants,	PC-MES034	

Phase du Projet	Zone concernée	Code Impact	Activités/ Source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Code Mesure	Mesure d'atténuation/ Mesure de bonification
	Zone du Projet (Bangolo)				pouvant potentiellement gêner l'accès des véhicules / engins		Mettre en place un dispositif de sécurité en vue de Maintenir l'accès des clients aux activités commerciales et des engins/véhicule au centre pendant les travaux
		PC-IMP017			Perturbation potentielle des activités commerciales pendant les travaux		
	Centres Sociaux	PC-IMP43		Humain	Insécurité et vulnérabilité du personnel et des biens des centres sociaux face aux menaces extérieures et aux intrusions non autorisées en phase d'exploitation	PC-MES064	Construire une clôture autour de chaque centre social pour assurer une protection adéquate
		PC-IMP44			Dommages corporels, pertes en vies humaines et destruction de biens et d'équipements causés par des incendies survenant pendant les travaux de l'exploitation des centres sociaux	PC-MES065	Mettre en place un plan de prévention et de lutte contre les incendies adapté aux spécificités de chaque site Installer des équipements de lutte contre l'incendie (extincteurs, etc.) au niveau de chaque centre social
	Zone directe	PC-IMP018	Acheminement de matériaux et matériels de chantier	Population et usagers des routes	Risque d'accident de circulation	PC-MES035	informer et sensibiliser la population, ainsi que les usagers de la route des risques d'accident liés à la circulation des engins et camions ;
						PC-MES037	informer, former et sensibiliser les conducteurs d'engins sur le respect du code de la route ;
						PC-MES038	éviter l'excès de vitesse ;
						PC-MES039	prévoir des panneaux de signalisation à l'entrée et à la sortie de l'accès de chaque chantier
	Site du sous-projet	PC-IMP019	Stationnement des engins et	Usagers et travailleurs	Restriction d'accès aux services	PC-MES040	Pour faciliter l'accès aux services environnants, des couloirs de passage doivent être prévus et bien indiqués aux usages de ces services.

Phase du Projet	Zone concernée	Code Impact	Activités/ Source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Code Mesure	Mesure d'atténuation/ Mesure de bonification
			accès aux services			PC-MES041	Aménager un parking pour le stationnement des engins des travailleurs et usagers
	Site du sous-projet	PC-IMP020	Arrêt temporaire d'activités	Agents contractuels	Perte temporaire d'emploi	PC-MES042	Pour éviter la perte temporaire d'emploi aux agents contractuels en phase travaux, ceux-ci peuvent être utilisés comme des ouvriers par les entreprises des travaux.
	Zone du sous-projet	PC-IMP021	Arrivée du personnel de chantier	Populations	Risques de transmission et propagation des IST/MST/SIDA	PC-MES043	Il convient de mettre un accent particulier sur la sensibilisation des populations riveraines et des employés de travaux, en intégrant dans le plan d'intervention une campagne de sensibilisation sur la lutte contre le VIH/SIDA. Il s'agira de développer une intervention ciblée afin de dispenser des paquets de service de prévention en direction de groupes à haut risque (tels que les populations mobiles que sont les travailleurs, les femmes et les jeunes vivant dans les localités traversées) à travers le financement des campagnes de masse. Cette intervention se déroulera durant les travaux
	Zone du sous-projet	PC-IMP022	Travaux de plomberie, d'électricité et de climatisation	Energie	Consommation excessif d'énergie et d'eau en phase d'exploitation	PC-MES044	utiliser des LEDs pour les enseignes extérieures lumineuses et la signalisation des issues de secours;
						PC-MES045	Installer des régulateurs de débit sur les robinets et les douches ;
						PC-MES046	mettre des dispositifs contre le soleil pour limiter les besoins en climatisation (pare-soleil, rideaux, stores, filtres solaires, pellicule réfléchissante, etc.);
PHASE D' EXPLOITATION / ENTRETIEN	Zone du sous-projet	PEX-IMP001	Mise en service du centre social construit ou réhabilité	Paysage	Amélioration de l'esthétique et équipements des centres sociaux	PEX-MES001	Prévoir une inauguration officielle, journées portes ouvertes pour faire connaitre le nouveau centre à la population d'Agboville
						PEX-MES002	Définir et mettre en œuvre un plan de communication pour promouvoir les services des centres sociaux cibles
						PEX-MES003	Recruter du personnel qualifié et impliqué pour assurer un service de qualité
	Zone du sous-projet	PEX-IMP002		Services	Augmentation des capacités d'accueil	PEX-MES004	Organiser des séances d'information pour faire connaître les nouvelles capacités à la population
						PEX-MES005	Renforcer les équipes pour tirer pleinement parti des capacités augmentées

Phase du Projet	Zone concernée	Code Impact	Activités/ Source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Code Mesure	Mesure d'atténuation/ Mesure de bonification
	Zone du sous-projet	PEX-IMP003		Personnes vulnérable	Soutien aux victimes de VBG	PEX-MES006	Renforcer la formation du personnel sur la prise en charge des VBG
						PEX-MES007	Développer des partenariats avec des associations/ONG spécialisées
	Site du sous-projet	PEX-IMP004	Mauvais entretiens des toilettes	Air	Nuisance olfactive pour le dégagement des odeurs nauséabondes	PEX-MES008	Pour amoindrir ou éviter les odeurs nauséabondes des toilettes et des activités de vidanges, les dispositions ci-après doivent être prises :
						PEX-MES009	Doter régulièrement les centres sociaux de kits hygiéniques ;
						PEX-MES010	Entretenir quotidiennement les centres sociaux ;
						PEX-MES011	Doter les EPI adéquates aux personnes chargées de la vidange des fosses septiques.
	Site du sous-projet	PEX-IMP005	Fonctionnement des composantes des centres (équipements)	Energie	Consommation d'énergie	PEX-MES012	définir des objectifs de maîtrise des consommations;
						PEX-MES013	suivre et analyser chaque mois les consommations d'énergie;
						PEX-MES014	sensibiliser le personnel et les usagers aux bons gestes;
						PEX-MES015	organiser une maintenance préventive du réseau électrique et des équipements dont les échangeurs thermiques des appareils générant du chaud ou du froid;
						PEX-MES016	optimiser l'éclairage extérieur (des façades) en utilisant des lampes à rendement lumineux élevé, supérieur à 50 lumens/watt;
						PEX-MES017	éteindre les équipements non utilisés (photocopieuses, ordinateurs, TV, réfrigérateur, imprimantes etc.);
						PEX-MES018	utiliser des spots fluocompactes pour les éclairages 24 h/24 et des ampoules fluocompactes dans les chambres
	Site du sous-projet	PEX-IMP006	Besoins hygiéniques et entretien des locaux	Eau	Consommation d'eau	PEX-MES019	suivre et analyser la consommation d'eau sur l'ensemble du site ;
						PEX-MES020	éviter de laisser les robinets couler inutilement;

Phase du Projet	Zone concernée	Code Impact	Activités/ Source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Code Mesure	Mesure d'atténuation/ Mesure de bonification
						PEX-MES021	entretenir régulièrement la robinetterie et la tuyauterie pour prévenir les pertes
						PEX-MES022	disposer des brochures et prospectus ou apposer des autocollants et affichettes incitant les usages et le personnel à économiser l'eau
	Site du sous-projet	PEX-IMP007	Exploitation des centres sociaux	Déchets	Pollution le milieu récepteur	PEX-MES023	Pour éviter la pollution du milieu, un plan de collecte et d'élimination des déchets sera mis en place. Il s'agira de disposer des poubelles avec des étiquettes de tri, de trier les déchets et de les faire enlever par une structure agrée par l'ANAGED.
	Site du sous-projet	PEX-IMP008	Manipulation des équipements & Maintenance	Travailleurs des centres sociaux et agents d'entretien	Risques d'accident de travail	PEX-MES024	Pour préserver les travailleurs des centres sociaux et les maintenanciers à des risques d'électrocution, des séances de formation doivent être organisées sur risques liés aux appareils électriques et électroniques. Concernant les chutes de pleins pieds et de hauteur, les agents maintenanciers doivent être dotés d'EPI et sensibilisés à leur port régulier et aux risques liés aux tâches exécutées.
	Site du sous-projet	PEX-IMP009	Utilisation des équipements	Travailleurs des centres sociaux	Risques d'incendie ou d'explosion des équipements	PEX-MES025	Pour une utilisation adéquate des équipements afin de préserver les risques d'incendies et explosions, des séances de formation et manipulation des équipements doivent être organisés par le promoteur.
	Site du sous-projet	PEX-IMP010	Pratique de jeux par les enfants	Enfants	Risques de blessures	PEX-MES026	Sur les aires de jeux des centres sociaux, les jeux pratiqués doivent être réglementés pour exclure ceux présentant des risques de blessures. Pendant ces jeux, les enfants pensionnaires devront être assistés par des personnes ressources des centres afin d'éviter ces certains chocs entre les enfants

Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Octobre 2023

SECTION 7 : CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Un élément important de tout projet de développement ou de l'évaluation d'un projet de développement, est la prise en compte de l'empreinte carbone.

L'empreinte carbone est la quantité totale de GES et autres émis durant le cycle de vie complet d'un produit ou d'un processus, de l'extraction des matières premières à la mise hors service.

Cette section a pour but de présenter de quantifier ou d'estimer, avant la réalisation des travaux, les émissions de gaz à effet de serre (GES) pouvant être généré par ce présent projet de développement. Il découle d'une recherche exhaustive sur les méthodologies élaborées par les organismes reconnus en la matière, notamment le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et Environnement et Changement climatique Canada.

La présente section vise donc à :

- Réaliser une cartographie exhaustive de l'ensemble des émissions potentielles ou réelles de GES des présents sous-projets ;
- Proposer un plan de gestion des émissions de GES par le biais de stratégies de réduction d'émissions déclinées en plans d'actions.

Le calcul des émissions est fait suivant le niveau 1 des lignes directrices du GIEC de 2006 (Eggleston et al., 2006) :

Émissions = (Données d'activités) x (Facteurs d'émission)

Selon la méthodologie établie par le Greenhouse Gas Protocol, il est courant de catégoriser les émissions de gaz à effet de serre en trois groupes distincts :

- Scope 1 : Ces émissions englobent les rejets directs qui relèvent du contrôle de l'organisation, notamment ceux liés à la combustion de combustibles fossiles et diverses émissions ;
- Scope 2 : Les émissions de ce groupe sont générées indirectement par le biais de services, tels que l'utilisation de l'électricité provenant du réseau. Lorsque des informations sur la consommation électrique des équipements et des installations (comme les bases chantiers ou les centrales à béton) ne sont pas disponibles, elles sont également incluses ici ;
- Scope 3 : Cette catégorie englobe toutes les autres émissions indirectes, en particulier celles liées à l'utilisation de matériaux.

La pertinence de cette catégorisation réside dans sa capacité à faciliter l'agrégation des statistiques nationales en additionnant les émissions de Scope 1, évitant ainsi tout risque de double comptage. Cependant, lorsque l'on prend des décisions liées à des projets de réhabilitation et de construction de bâtiments, il est essentiel de considérer l'ensemble des émissions, y compris celles des Scope 2 et Scope 3. La précision de la mesure des émissions dépend de la qualité des données d'entrée, qui peuvent varier en précision tout au long des sous-projets. En conséquence, les estimations sont souvent indicatives en termes d'ordre de grandeur.

7.1. Engagements prises par l'état ivoirien en matière de lutte contre le Changement Climatique

Les engagements de la Côte d'Ivoire visent d'abord à atténuer ses émissions de gaz à effet de serre de 28% d'ici 2030. Ensuite à augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique avec un objectif de 16% à l'horizon 2030. Et enfin à réduire la déforestation et la dégradation des forêts.[19]

Au niveau de l'atténuation du changement climatique, le Gouvernement ivoirien s'est engagé sur le plan international à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES). Les autorités ont adhéré aux protocoles et plans d'actions internationaux comme la ratification de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) en 1994, la soumission de ses Contributions Déterminées au niveau National (CDN) et la signature de l'Accord de Paris sur les changements climatiques en 2015. A cela s'ajoute une réelle volonté politique, notamment à travers le Président de la République qui porte la voix de la Côte d'Ivoire à tous les grands sommets internationaux sur le Climat comme la Conférence de Paris en 2015 ou le « One Planet Summit » en 2017.

Cet engagement a avant tout mis l'accent sur la contribution de la Côte d'Ivoire à la diminution des effets de serre au niveau global. Les actions portent sur trois axes principaux : (i) l'utilisation des sources d'énergies « propres » ; (ii) l'utilisation et l'exploitation intelligentes des terres agricoles et des forêts ; et (iii) la gestion durable et la valorisation des déchets.

Pour raffermir leur volonté, les autorités ont même chiffré leur ambition qui est de réduire les effets de serre d'au moins 28% et utiliser 42% d'énergies renouvelables d'ici 2030.

Au niveau de l'adaptation aux changements climatiques, la volonté du gouvernement s'est inscrite dans le Plan National de Développement adopté en 2016. Celui-ci offre un cadre de référence stratégique qui intègre les défis des changements climatiques sur les années 2016-2020. Il se base pour cela sur un certain nombre de stratégies sectorielles comme le Programme Nationale de Changement Climatique (PNCC, 2012), et la Stratégie Nationale de Lutte contre les Changements Climatiques (2014).

7.2. Rôle de l'ANDE dans le processus le lutte contre le changement climatique

La question des changements climatiques est sous la responsabilité du ministère en charge de l'environnement. L'ANDE, structure sous-tutelle du Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique a pour mission est de garantir la prise en compte des préoccupations environnementales dans les Politiques, Plans, Programmes (PPP) et projets de développement initiés en

[19] https://www.gouv.ci/_actualite-article.php?recordID=9042&d=1

Côte d'ivoire. A cet effet, elle s'assurera que tout projet de développement (en place ou à venir) évalue ses émissions de GES et propose des plans d'action ou de suppression en vue de l'atteinte des objectifs du gouvernement ivoirien en matière de réduction de ses émission de GES.

7.3. Cartographie des émissions potentielles de GES des Sous-Projets

7.3.1. Données d'entrée

7.3.1.1. Données de référence

En l'absence de données de référence concernant les émissions de gaz à effet de serre pour la Côte d'Ivoire, nous avons opté pour l'utilisation des données de référence provenant de la Base Carbone® de l'ADEME version 19.0. Ces valeurs sont établies en suivant une méthodologie basée sur le cycle de vie, prenant en considération tous les éléments entrants associés. Le tableau ci-dessous illustre les divers facteurs d'émission de référence.

Tableau 29 : Facteurs d'émission de référence

N°	Rubrique	Référence	Année	Emissions	Unité
Carburants et énergie					
14015	Gazole non routier[20]	IPCC	2014	3.17	kgCO_{2e}/litre
14015	*Gazole non routier (combustion uniquement)*[21]	*IPCC*	*2014*	*2.51*	*kgCO_{2e}/litre*
Matériaux et services					
22729	Acier, neuf	IPCC	2018	2211	kgCO_{2e}/tonne
26730	Acier, recyclé	IPCC	2018	938	kgCO_{2e}/tonne
20723	Ciment	IPCC	2014	866	kgCO_{2e}/tonne
Equipements					
20906	Machines	IPCC	2014	5.5	kgCO_{2e}/kg
Traitement des déchets					
22462	Déchets dangereux	IPCC	2014	488	kgCO_{2e}/tonne
27078	Déchets du bâtiment inertes en mélange	IPCC	2019	558	kgCO_{2e}/tonne
Transport					
27970	Voiture, motorisation moyenne	IPCC	2020	0.193	kgCO_{2e}/km
21546	Taxi brousse, plein/ « Gbaka »	IPCC	2014	0.553	kgCO_{2e}/km
21030	Véhicule utilitaire léger	IPCC	2014	0.547	kgCO_{2e}/km

[20] Le Gazole Non Routier est un type de carburant diesel destiné à être utilisé en dehors des routes publiques. En général, il est utilisé pour alimenter des équipements industriels, agricoles, de construction, et d'autres machines mobiles qui ne circulent pas sur les routes ou les autoroutes.

[21] Cette expression est un peu plus précise et semble se référer au GNR utilisé exclusivement pour la combustion, c'est-à-dire pour alimenter le moteur diesel d'une machine ou d'un équipement particulier.

N°	Rubrique	Référence	Année	Emissions	Unité
21057	Transport routier par camion remorque PTRA 26T	IPCC	2014	1.07	$kgCO_{2e}$/km
28039	Camion rigide 26 à 32 tonnes	IPCC	2020	0.0983	$kgCO_{2e}$/t.km
Changement d'affectation des sols					
15322	Conversion prairie vers zone imperméabilisée	IPCC	2014	290 000	$kgCO_{2e}$/ha

7.3.1.2. Besoins en matériaux

Une approximation des volumes nécessaires pour la mise en œuvre des travaux de construction de ces types de bâtiments sont rassemblés dans le tableau ci-après.

Tableau 27 : Besoin en termes de matériau de construction

Matériaux mis en œuvre	Volume	Quantité	Volume (m^3)
Sable	**37,5**	**12****	450
Grave non traité (GNT)	**20**		240
Béton	**5**		60
Métal	**0,85**		36
TOTAL			**786**

**En absence des quantités ou données spécifique au projet, des chiffres approximatifs découlant d'expériences similaires ont été utilisés.*

***Nombre de site ou centre cible*

Source : ID Sahel / EasyManagement / SEM International, Octobre 2023

7.3.1.3. Besoins en équipements

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'équipements, leur durée d'utilisation quotidienne et leur consommation horaire. Nous supposerons que ces valeurs restent constantes sur les 06 mois de chantier, avec une opération de 20 jours par mois.

Tableau 30 : Besoins en équipement

N°	Description	Masse (t)	Capacité	Quantité	Temps / Jours / par équipement	Consommation carburant (L/h)
1.	Tracteur	2.6	75 chevaux	01	01	5
2.	Camion benne	13	25 t	03	05	8
3.	Chargeur sur roues	17	2.1 / 3.1 m^3	01	01	16
4.	Tractopelle	6	0.3 m^3	01	01	6
5.	Camion toupie	16	6 m^3	02	02	7

Source : ID Sahel / EasyManagement / SEM International, Octobre 2023

7.3.2. Calcul des émissions

7.3.2.1. Emissions liées à l'occupation des sols (Scope 3)

Les changements d'occupation des sols liés aux travaux sont difficiles à estimer étant donné les incertitudes sur comment les aménagements seront réalisés. Toutefois, pour fixer un ordre de grandeur, on partira de la surface des bâtiments existant (150 m^2 par bâtiment), dont on supposera que qu'environ 50 à 100 m^2 terre ou terrain seront imperméabilisé à la fin des travaux. Pour l'imperméabilisation d'environ 100m^2 de terre, et en appliquant en première approximation le facteur de Conversion prairie vers zone imperméabilisée, on trouve **34 800 KgCO_{2eq}** soit **34,8 tCO_{2eq}.**

7.3.2.2. Emissions liées au chantier (Scope 1 & 3)

La consommation quotidienne de carburant est de 3,528 m^3/jour, que l'on arrondira à 4 m^3/jour pour tenir compte des véhicules légers non comptabilisés. La consommation totale de carburant, est obtenue en appliquant cette valeur à 06 mois, à raison de 20 jours travaillés par mois : on obtient 480 m^3 de gazole pour la durée du chantier. En appliquant les facteurs d'émission pour le total du cycle d'approvisionnement et pour la combustion, on trouve respectivement **1 521,6 (Scope 1+ 3) et 1 204,8 (Scope 1) tonnes CO2eq.**

La masse totale d'équipements de chantier est de 655,2 tonnes. En considérant une durée d'amortissement de 10 ans, les 06 mois de chantier correspondent à 5% de l'utilisation de la vie du matériel et en appliquant le facteur d'émission pour la production de machines, on obtient **180,18 tonnes CO_{2eq} pour l'utilisation du matériel**.

Pour ce qui est du béton, un mélange de ciment à raison de 350 kg par mètre cube et un ferraillage contenant 50 kg par mètre cube d'acier recyclé est pris en compte. En utilisant les facteurs d'émission appropriés, on obtient des émissions de 15,15 tonnes équivalent CO2 pour le ciment et 2,35 tonnes équivalent CO2 pour le ferraillage. Cela équivaut à un total de 17,5 tonnes équivalent CO2 pour les 50 mètres cubes de béton armé nécessaires à la construction d'un centre social. Pour les 12 centres sociaux à construire, cela représente un total de **210 t CO2eq pour les 600 m^3 de béton armé.**

Quant à l'acier, en supposant l'utilisation d'acier neuf avec une densité de 7 850 kg par mètre cube, la contribution en termes d'émissions liées à l'utilisation de ce matériau est de 14,75 tonnes équivalent CO2 par centre social. Pour les 12 centres sociaux à réaliser, cela équivaut à un total de **177 t CO2eq.**

En ce qui concerne le transport d'équipements, on estime que tout au long des travaux, il est possible d'effectuer 12 trajets A/R depuis Abidjan vers les différents centres concernés (2*3 000 km par Camion rigide). En se basant sur un facteur d'émission de 2,5558 kgCO2eq/km, on obtient un total de **15,35 t CO_{2eq}.**

7.3.2.3. Emissions liées à l'achat de l'électricité pour les besoins du chantier (SCOPE 2)

Le chantier sera approvisionné en électricité à partir du réseau existant de la CIE. Par expérience, la consommation en pointe d'une base chantier similaire à celles qui seront installées le cas échéant dans le cadre des présents présent sous-projets avoisine généralement 5 000 KWh/mois. En admettant un facteur d'émission de 0,559 Kg CO2/ KWh (GHG émissions Protocol, 2014) et une durée des travaux de 06 mois, les émissions liées à l'achat de l'électricité pour les besoins du chantier pourront atteindre un total **de 201,24 tonnes CO2eq.**

7.3.3. Synthèse des émissions

Les émissions totales de GES pour les sous-projets ont été estimées à 2 340,17 t CO_2 équivalent. Le tableau ci-dessous présente les émissions par poste d'émissions :

Tableau 33 : Emissions de gaz à effet de serre liées aux travaux

	Emissions (t CO2eq)			
	Total	Scope 1	Scope 2	Scope 3
Conversion terre en surface imperméabilisée	*34,8*			*34,8*
Gazole	*1 521,6*	*1 204,8*		*316,8*
Béton	*210*			*210*
Acier (hors béton)	*177*			*177*
Amortissement matériel	*180,18*			*180,18*
Transport Equipements par voie terrestre	*15,35*			*15,35*
Consommation Electrique	*201,24*		*201,24*	
Total général	***2 340,17***	***1 204,8***	***201,24***	***934,13***

Source : ID Sahel / EasyManagement / SEM International, Octobre 2023

7.4. Plan d'action de réduction des émissions basé sur l'action spécifique au niveau des postes d'émissions significatifs

Face à la problématique du changement climatique et des émissions de gaz à effet de serre générées par les travaux envisagés, il est primordial de mettre en place des mesures d'atténuation. Ces mesures ont pour but de minimiser les émissions de GES tout en maintenant les performances techniques et économiques des Sous-Projets.
Les mesures d'atténuation peuvent être classées en deux catégories :

- *Les mesures d'atténuation structurelles :* Il s'agit de mesures qui visent à réduire les émissions de GES dès la phase de conception des sous-projets. Ces mesures peuvent inclure l'utilisation de matériaux locaux, la réduction de la distance de transport des matériaux, etc.
- *Les mesures d'atténuation opérationnelles :* Il s'agit de mesures qui visent à réduire les émissions de GES pendant la phase d'exploitation des ouvrages.

Ces mesures peuvent inclure la réduction de la consommation d'énergie, la mise en place d'un système de maintenance régulier pour les ouvrages, etc.

Dans le cas spécifique de nos sous-projets, les mesures d'atténuation proposées sont les suivantes :

- **Utilisation de matériaux locaux**

En utilisant des matériaux disponibles localement pour la construction des ouvrages, la distance de transport est réduite, ce qui permet de diminuer les émissions de GES associées au transport. La quantification précise dépendra de la distance de transport initiale et de la quantité de matériaux utilisés, mais il est possible d'estimer une réduction d'émissions de GES allant de 10 % à 30 %, voire plus, selon les cas.

- **Privilégier l'utilisation de moteurs à essence**

En utilisant des moteurs à essence plutôt que des moteurs diesel pour les véhicules de transport et les engins du chantier, les émissions de GES peuvent être réduites. L'estimation de la réduction dépendra de la taille du parc automobile et des engins, mais une réduction de 10 % à 20 % des émissions de GES est possible.

- **Mise en place de mesures de gestion de la circulation**

En mettant en place des mesures de gestion de la circulation sur le chantier, telles que la planification des trajets, la limitation des déplacements inutiles et l'utilisation de véhicules plus efficaces, les émissions de GES liées à la circulation des engins et camions peuvent être réduites. La quantification précise dépendra des mesures mises en œuvre, mais une réduction de 5 % à 15 % des émissions de GES est envisageable.

- **Réduction de la surface artificialisée**

En privilégiant les techniques d'infiltration et de rétention des eaux pluviales plutôt que la création de surfaces imperméables, la surface artificialisée peut être réduite. Cela permet de préserver les écosystèmes naturels et de réduire les émissions de GES associées à la construction de surfaces imperméables. La quantification dépendra des techniques utilisées, mais une réduction de 10 % à 30 % des émissions de GES est possible.

- **Privilégier la mise en décharge des déchets**

En privilégiant la mise en décharge des déchets produits plutôt que leur incinération, les émissions de GES associées à l'incinération peuvent être évitées. La quantification dépendra de la quantité et de la composition des déchets, mais cela peut conduire à une réduction significative des émissions de GES.

- **Utilisation de la ventilation pour le refroidissement des bureaux**

En concevant les bureaux du personnel de chantier de manière à utiliser la ventilation naturelle pour le refroidissement, la consommation d'énergie liée à la climatisation peut être réduite. Cela se traduit par une diminution des émissions de GES associées à la consommation d'énergie pour le refroidissement des bureaux.

SECTION 8 : PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES)

Le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) décrit les principales dispositions indispensables à la mise en œuvre des mesures de protection de l'environnement. Il met en rapport les éléments ci-après :

- les activités sources d'impacts du Projet ;
- les impacts potentiels générés ;
- les mesures de protection de l'environnement ;
- les acteurs responsables de l'exécution et du suivi de l'exécution de ces mesures ;
- le coût estimatif de mise en œuvre de ces mesures.

Aux utilisateurs, le PGES constitue un guide en quatre points clés permettant de :

- identifier les impacts potentiels résultant des activités du Projet et les mesures d'atténuation appropriées ;
- disposer d'un plan de responsabilisation des acteurs dans l'application et le suivi de mise en œuvre des mesures d'atténuation ;
- effectuer la surveillance et le suivi environnemental des différentes activités du Projet.
- évaluer les coûts financiers de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales du projet.

8.1. Implication des parties prenantes et mécanismes de règlement des griefs

La procédure de gestion des plaintes dans le cadre des travaux de la mission 3/ USEP Protection Sociale devra suivre les principales étapes suivantes :

- Réception (l'accès à l'information concernant le fonctionnement du système de dépôt et de gestion des plaintes) ;
- Tri et le traitement des plaintes ;
- Accusée de réception
- Examen et enquête
- Réponse ou retour de l'information
- Procédure d'appel
- Recours au Tribunal
- Suivi et enregistrement des plaintes,
- Clôture et archivage.

8.2. Mécanisme de suivi-évaluation du PGES

La mise en œuvre des mesures de bonification, d'atténuation, y compris leur surveillance et suivi, exigent de définir clairement les rôles et les responsabilités des différentes structures impliquées. Dans le cadre des travaux envisagés, l'intervention des acteurs ci-après indiquées sera attendue lors de la mise en œuvre des activités du présent PGES.

Les responsabilités et rôles incombent principalement à la CG PA-PSGOUV pour la

bonne gestion environnementale et sociale des différents travaux, mais aussi aux représentants du Maître d'Ouvrage (Cabinet du Premier Ministre/ comité de Pilotage), au Bureau de maîtrise d'œuvre et à l'Agence Nationale De l'Environnement (ANDE).

8.2.1. Arrangements institutionnels de la mise en œuvre et de suivi du PGES

8.2.1.1. Rôles et responsabilités des entreprises des travaux

Les entreprises des travaux ont la pleine et entière responsabilité d'appliquer effectivement et efficacement le PGES dont la mise en œuvre impliquera l'intervention sur le terrain de tout son personnel mobilisé sur le site des centres sociaux. Pour cela elles doivent préparer les PGES -Chantier à faire valider par la CG du PA- Ps Gouv avant le début des travaux.

Les entreprises chargés de l'exécution des sous-projets devront assigner à leurs équipes distinct un responsable Hygiène Santé Environnement (HSE). Ces responsables HSE devront avoir une bonne compréhension des préoccupations environnementales, en général, et une compétence avérée en Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE), en particulier. Cela leurs permettront de comprendre le rapport CIES et le PGES avant de suivre leur application sur le terrain.

Ils seront responsables de la mise en œuvre du PGES de sur les sites des centres sociaux depuis le démarrage du chantier jusqu'au repli du chantier. A ce titre, ils veillent à l'application effective des recommandations du PGES qu'il doit répercuter auprès de l'ensemble du personnel travaux. Ils sont de fait le « ***Répondant Environnement*** » de la mise en œuvre des travaux de réhabilitation ou construction des centres sociaux. A cet effet, ils ont la responsabilité de veiller au respect des clauses techniques environnementales et sociales lors des travaux de réhabilitation et de construction des centres sociaux ainsi que de servir d'interlocuteur à l'entreprise sur les questions environnementales.

Il sera évalué régulièrement par le spécialiste en environnement de la Mission De Contrôle.

8.2.1.2. Rôles et responsabilités des autres acteurs

8.2.1.2.1. Bureau de contrôle

Le Maître d'œuvre en tant que Responsable de la Mission de Contrôle des travaux (MdC), a la responsabilité technique de la surveillance de la mise en œuvre des mesures contenues dans le présent PGES et de rapporter les résultats atteints.

En plus du contrôle traditionnel des travaux, il est chargé de contrôler sur les différents chantiers le respect de l'application des normes environnementales sur les sites des centres sociaux et de faire intégrer la surveillance environnementale dans le journal de chantier. Il est responsable au même titre que le la CG PA-PSGOUV de la qualité de l'environnement dans les zones d'influence des centres sociaux. Les dégâts ou dommages environnementaux de quelque nature qu'ils soient, engagent la responsabilité commune de l'Entreprise adjudicataire et du Bureau de Contrôle.

8.2.1.2.2. Coordination Générale

La CG PA-PSGOUV assurera la maîtrise d'ouvrage délégué. La CG PA-PSGOUV assurera l'accès de manière durable, aux centres sociaux réhabilités et construits dans le cadre des présents sous-projets. Il veillera avec le MEPS à travers l'USEP Protection Sociale au respect des mesures environnementales et sociales prévues dans le cadre des sous-projets.

La CG PA-PSGOUV et l'USEP Protection Sociale s'attelleront au respect des dispositions de protection de l'environnement qui seront mises en œuvre par les entreprises des travaux et en tant que tel, les dégâts ou dommages environnementaux de quelque nature qu'ils soient, engagent indirectement leur responsabilité commune.

La CG aura entre pour mission de valider les PGES-Chantier préparés par les entreprises des travaux.

8.2.1.2.3. Agence National de l'Environnement (ANDE)

Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable et de la Transition Écologique (MINEDDTE), interviendra dans le cadre du suivi environnemental du projet à travers l'ANDE qui devra valider le présent rapport avant le démarrage des travaux. L'ANDE aura en charge la coordination de toutes les activités du PGES sur les différents chantiers. Elle canalisera l'intervention des différents partenaires sur les différents chantiers. Pour la bonne exécution de sa mission, elle pourrait au besoin avoir recours aux compétences de personnes physiques et morales.

En effet, conformément aux dispositions de l'*article 11 alinéa 4 du décret relatif aux Constat d'Impact Environnemental*, l'Agence Nationale De l'Environnement (ANDE) est l'entité chargée de conduire le suivi des mesures environnementales préconisées dans le rapport de d'évaluation environnemental. Au terme de l'examen et validation du présent rapport du CIES, l'ANDE présentera la procédure qui définira les modalités de mise en œuvre des activités de suivi.

Le PGES sert donc de guide aux utilisateurs pour :

- identifier les impacts potentiels en rapport avec les activités du projet et des mesures d'atténuation appropriées ;
- disposer d'un plan de responsabilisation des acteurs dans la mise en œuvre et le suivi de mise en œuvre des mesures d'atténuation ;
- effectuer le suivi et la surveillance environnementale des activités du projet.

Afin d'être effectif, le PGES doit être pleinement intégré à la gestion globale du projet pendant toutes les phases du projet. Le cadre opérationnel du PGES se résume dans les activités de surveillance et de suivi environnemental.

8.2.1.2.4. Autres intervenants

La mise en œuvre des mesures contenues dans le PGES va solliciter l'expertise des autres administrations.

Le Ministère chargé de la Santé sera sollicité au niveau de la mise en place du programme de sensibilisation sur les maladies transmissibles (IST/VIH/SIDA) via son organisme spécialisé, le Comité National de Lutte contre le SIDA (CNLS).

Les Préfectures des localités bénéficiaires des sous-projets et les Directions du Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme apporteront leur assistance technique aux entreprises des travaux ainsi qu'à la CG PA-PSGOUV quant aux procédures de sécurisation foncière

Par ailleurs, les collectivités territoriales et les associations des Départements bénéficiaires, devront être pleinement associées lors de la mise en œuvre des sous-projets.

8.2.2. Procédure de suivi

Les opérations de suivi environnemental visent les objectifs suivants :

- vérifier le respect des prescriptions environnementales au regard des lois et règlements relatifs à l'environnement ;
- surveiller les activités génératrices d'impact et expliquer les éventuelles différences constatées ;
- évaluer les impacts réels, prévus ou non, positifs et négatifs des sous-projets, et constater l'efficacité des mesures correctives ;
- concevoir et réaliser de meilleurs projets pour capitaliser le savoir-faire en matière de maîtrise des impacts environnementaux.

Au regard de ces objectifs, les activités de suivi environnemental des présents sous-projets seront conduites selon le schéma présenté au tableau ci-après.

Tableau 28 : Principales activités du suivi environnemental

NIVEAU	ACTEURS/ INTERVENANTS	RESPONSABILITES/MISSIONS	PERIODE D'INTERVENTION
1er niveau	*Entreprise de construction*	Réalisation des mesures et recommandations préconisées par le PGES : - élaborer un programme de réalisation des différentes mesures (activités et période de mise en œuvre, PGES-Chantier) ; - dégager des moyens matériels et humains nécessaires pour la mise en œuvre du PGES; - définir les indicateurs de suivi des mesures d'atténuation.	Phase préparatoire et de réalisation des travaux de construction
2ème niveau	*CG PA-PSGOUV*	Veille et contrôle la mise en application effective des mesures et recommandations préconisées par le PGES : - approuver le programme de réalisation des différentes mesures (activités et période de mise en œuvre, PGES-Chantier) de l'entreprise des travaux ; - vérifier que les prédictions des impacts sont exactes ; - vérifier que les règles et les normes sont respectées.	Pendant la réalisation des travaux de construction des centres sociaux
	DIRECTION GENERALE DE LA PROTECTION SOCIALE (DGPS)	A l'exploitation doit : - mettre en place un programme d'entretien des installations et équipements; - veiller à la mise en œuvre effective du programme pour garantir le bon fonctionnement des installations et équipements ; - entreprendre des formations et exercices dans le domaine de la sécurité ; - veiller au respect des prescriptions environnementales et sécuritaires.	Pendant la réalisation des travaux d'exploitation des centres sociaux
3ème niveau	*Agence Nationale De l'Environnement (ANDE) et les autres institutions*	- Conduite de la mission régalienne de suivi environnemental : ⇒ appréciation du degré de mise en œuvre ou d'exécution des mesures d'atténuation et recommandations préconisées par le PGES ; ⇒ apprécier l'efficacité des mesures d'atténuation. Vérification de la pertinence des indicateurs de suivi afin d'apprécier l'évolution de certaines composantes du milieu affecté par la réalisation des sous-projets.	Pendant la réalisation des travaux de construction et d'exploitation des centres sociaux

Source : ID SAHEL / EASYMANGEMENT / SEM International, Octobre 2023

Par ailleurs, le contrôle et la surveillance des travaux se feront par le bureau de maîtrise d'œuvre et la CG PA-PSGOUV, à travers des visites sur le chantier, mais aussi par la consultation du « *journal de chantier* » et de tout autre document élaboré dans le cadre des sous-projets.

8.2.3. Pénalités

En cas d'inobservation par l'entreprise des travaux des prescriptions décrites dans le présent document et sans préjudice des pouvoirs des autorités compétentes, des sanctions applicables peuvent lui être fixées en référence à la législation nationale en vigueur et en particulier à la loi cadre portant Code de l'Environnement.

L'entreprise des travaux s'exposera en cas d'atteinte grave à l'intégrité du milieu naturel (pollution des sols, pollution de l'air et pollution des eaux souterraines, etc.) ou du milieu humain (démolition de biens sociaux ou économiques situés hors de l'emprise des travaux et non pris en compte, abandon de déchets dangereux de chantier dans le voisinage des maisons d'habitation, pollution du milieu par les eaux usées des centrales, etc.), elle s'assujettira aux pénalités que voudront bien prendre et lui appliquer le Maître d'œuvre. Ces pénalités peuvent être prises après mise en demeure restée sans effet ou en cas d'urgence ou de danger, elles peuvent être prises sans mise en demeure préalable.

En référence à l'***article 35 Alinéa 5*** *« Principe « Pollueur-Payeur »* du Code de l'Environnement de Côte d'ivoire qui stipule que « toute personne physique ou morale dont les agissements et/ou les activités causent ou sont susceptibles de causer des dommages à l'environnement, est soumise à une taxe et/ou à une redevance. Elle assume en outre, toutes les mesures de remise en état » ; en référence au *Code de l'Environnement, au Décret 25 Novembre 1930 et à la Directive 4.12 de la Banque mondiale*, toute entreprise adjudicataire des travaux s'expose aux pénalités suivantes :

- ***article 1*** : la réparation à ses frais de tout type de dommage de nature à porter atteinte à l'intégrité du milieu naturel ;
- ***article 2 :*** la restauration à ses frais de la qualité du milieu, en cas de dégradation de celle-ci, dans un délai ne pouvant excéder une semaine ;
- ***article 3 :*** l'indemnisation à ses frais de toute personne victime de destruction de biens socio-économiques ou culturels situés hors de l'emprise des travaux ;
- ***article 4 :*** l'application de retenues sur les factures de l'entreprise au cas où elle ne répare pas les dommages subis par l'environnement jusqu'à ce qu'elle procède entièrement à la réhabilitation du milieu ou au dédommagement de personnes affectées par les travaux. Ces retenues pourront correspondre au montant nécessaire pour les réparations nécessaires ;
- ***article 5 :*** l'arrêt systématique du chantier et même la résiliation du contrat au cas où des incidents environnementaux majeurs surviennent sur le chantier par la faute de l'entreprise, ou malgré l'existence du présent PGES, celle-ci reste réfractaire à l'application des dispositions qui y sont contenues. En cas d'arrêt, le chantier restera fermé jusqu'à ce que l'entreprise procède à toutes les réparations ;

- ***article 6 :*** Au cas où la survenue d'incidents environnementaux majeurs est liée à l'indiscipline d'un employé du chantier, quel que soit son niveau de responsabilité, celui-ci recevra une mise à pied pouvant aller jusqu'à son renvoi selon la gravité de son indiscipline.

8.2.4. Programme d'exécution du suivi/ surveillance environnementale

Le plan d'exécution des activités clés identifiées est présenté dans le présent PGES comporte :

- le programme de suivi/surveillance de la qualité des effluents et des eaux, de la qualité de l'air, du sol et des niveaux sonores ;
- le programme de suivi/surveillance des risques et dangers liés aux activités d'installation et d'exploitation des centres sociaux ;
- le programme de développement communautaire, d'information et de sensibilisation.

L'ANDE sera chargée de la conduite de la mission du suivi environnemental, tandis que la Mission de contrôle sera chargée de la surveillance environnementale.

8.3. Matrices de synthèse du PGES

Le tableau suivant présente la matrice du Plan de Gestion environnemental et social (PGES) des Sous-Projets.

Tableau 29 : Matrice de synthèse du plan de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales

Phase du Projet	Zone concernée	Code Impact	Activités/ Source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Code Mesure	Mesure d'atténuation/ Mesure de bonification	Responsable d'exécution	Délai pour l'achèvement de la mesure	Responsable de surveillance	Responsable de suivi	Indicateurs de suivi	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
PHASE CHANTIER (PREPARATION, DEMOLITION, REHABILITATION ET CONSTRUCTION)	Zone du sous-projet	PC-IMP001	Recrutement d'entreprises BTP	Humain	Opportunités d'affaires pour les opérateurs économiques	PC-MES001	Choix d'entreprises locales autant que possible pour des raisons à la fois de développement local, d'efficacité et de coûts de réalisation	-Entreprise des travaux	Avant le début des travaux	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	% d'entreprises locales contractées	Contrats signés, rapports de projet	500 000	Entreprise des travaux
		PC-IMP002	Achats de matériau et équipements	Humain	Mauvaise condition de travail / Violation des droits des travailleurs en matière de santé et de sécurité	PC-MES002	Fournir aux sous-traitants des contrats claires concernant les conditions d'emplois y compris leurs droits.	- Entreprise des travaux - Sous-traitants	Avant le début des travaux	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Nombre de contrats incluant des clauses sur les s conditions d'emplois et les droits des travailleurs	Copies de contrats	500 000	Entreprise des travaux
						PC-MES003	Déployer un code de bonne conduite vis-à-vis de fournisseurs, précisant des attentes éthiques et sociales en vue d'obtenir l'engagement des entreprises à appliquer les conventions de l'OIT	-Entreprise des travaux	1 mois après le début des travaux	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Nombre de fournisseurs ayant approuvé et adopté le code de conduite	Documentation du code, attestations de diffusion	500 000	Entreprise des travaux
	Zone du sous-projet	PC-IMP003	Recrutement du personnel pour les travaux de construction / équipements	Humain	Opportunités d'emplois	PC-MES004	Favoriser pour les emplois non qualifiés le recrutement direct des jeunes des localités du sous-projet	- Entreprise des travaux - Sous-traitants	Continu pendant la phase de recrutement	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Nombre de jeunes locaux recrutés	Registres de recrutement	300 000	Entreprise des travaux
						PC-MES005	Privilégier le recrutement sans distinction de sexe	- Entreprise des travaux - Sous-traitants	Continu pendant la phase de recrutement	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Ratio hommes/femmes dans le recrutement	Registres de recrutement	100 000	Entreprise des travaux
		PC-IMP004		Humain	Emploi des enfants	PC-MES006	Vérifier les documents d'identité de la main-d'œuvre et mettre fin à tout emploi / affectation d'enfants et de mineurs <16 ans	- Entreprise des travaux - Sous-traitants	Avant le recrutement et continu	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Nombre de vérifications d'identité réalisées, Nombre de cas d'emploi de mineurs identifiés	Rapports de vérification	300 000	Entreprise des travaux
		PC-IMP005		Humain	Condition de travail	PC-MES002	Fournir aux travailleurs des contrats claires concernant les conditions d'emplois y compris leurs droits.	-Entreprise des travaux	Avant l'embauche	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Nombre de contrats clairs fournis	Copies de contrats	400 000	Entreprise des travaux
				Humain		PC-MES003	Déployer un code de bonne conduite vis-à-vis de du personnel visant à traiter les harcèlements, protéger les personnels vulnérables et la biodiversité	-Entreprise des travaux	début et pendant les travaux	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Nombre de travailleurs ayant approuvé et adopté le code de conduite Nombre de sessions de formation du personnel réalisées	Documentation du code, rapports de formation	500 000	Entreprise des travaux
	Site du sous-projet	PC-IMP006	Installation de petits commerces autour des chantiers	Humain	Développement d'Activités Génératrices de Revenus (AGR)	PC-MES007	Informer et inciter les femmes des quartiers autour du sous-projet à ce genre activités (activités de restauration par exemple, …)	-CG PA-PSGouv	2 mois avant le début des travaux	- MdC	ANDE	Nombre de femmes informées et engagées, nombre d'activités	Rapports d'engagement, enquêtes	700 000	Entreprise des travaux

Phase du Projet	Zone concernée	Code Impact	Activités/ Source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Code Mesure	Mesure d'atténuation/ Mesure de bonification	Responsable d'exécution	Délai pour l'achèvement de la mesure	Responsable de surveillance	Responsable de suivi	Indicateurs de suivi	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
												génératrices de revenus créées			
						PC-MES008	Faciliter l'installation des étales pour l'exercice de petits commerces par les femmes de préférence	-CG PA-PSGouv	2 mois avant le début des travaux	- MdC	ANDE	Nombre d'étales installés pour les femmes, facilités accordées	Rapports de mise en œuvre	1 200 000	Entreprise des travaux
	Zone du sous-projet	PC-IMP007	Réalisation du sous-projet	Humain	Renforcement de capacité de tous les acteurs	PC-MES009	Sensibiliser les acteurs sur l'importance du renforcement des capacités	-CG PA-PSGouv	Avant et pendant les travaux	- MdC	ANDE	Nombre de sessions de sensibilisation réalisées, nombre de participants	Rapports de sensibilisation	400 000	Entreprise des travaux
	Zone d'Influence Indirect	PC-IMP008	Mise en œuvre des Sous-projets	Foncier	Vulnérabilité de la pérennité des centres sociaux faute de documentation foncière	PC-MES010	Engager le processus d'acquisition de titres fonciers pour les terrains des centres sociaux qui n'en disposent pas. Si les terrains se trouvent dans des lotissements non approuvés, travailler à leur régularisation. Cela implique de coopérer avec les autorités locales, le ministère de la Construction, et d'autres organismes compétents pour obtenir des titres de propriété clairs.	-CG PA-PSGouv	6 mois à 1 an	- MdC	ANDE	Nombre de titres fonciers acquis, état d'avancement de la régularisation	Rapports d'acquisition, documentation légale	600 000	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
		PC-IMP009		Usagers	Délocalisation temporaire des activités des centres sociaux ou accès aux services pendant les travaux	PC-MES011	Planifier la délocalisation des activités avec suffisamment de temps à l'avance pour minimiser les interruptions	-CG PA-PSGouv -Entreprise Travaux	Avant le début des travaux	- MdC	ANDE	Existence d'un plan de délocalisation approuvé, Nombre d'activités déplacées sans interruption	Rapports de planification, témoignages d'usagers	400 000	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						PC-MES012	Elaborer un plan de maintien des activités pendant la phase travaux	-CG PA-PSGouv -Entreprise Travaux	Avant le début des travaux	- MdC	ANDE	Plan de maintien des activités en place, Taux de services maintenus	Plans documentés, enquêtes auprès des usagers	500 000	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						PC-MES013	Maintenir une communication ouverte avec les usagers et la communauté pour les informer des changements à venir, des emplacements temporaires des services et des horaires.	-Entreprise des travaux	Continu pendant les travaux	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Nombre de communications réalisées, Taux de satisfaction des usagers et de la communauté	Rapports de communication, sondages de satisfaction	700 000	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						PC-MES014	Veiller à ce que les emplacements temporaires soient accessibles à tous, y compris aux personnes à mobilité réduite.	-USEP Protection Sociale CG PA-PSGouv	Avant et pendant les travaux	- MdC	ANDE	Taux d'installation répondant aux normes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite	Inspections sur site, rapports d'accessibilité	400 000	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						PC-MES015	S'assurer que la qualité des services reste élevée même	- USEP Protection Sociale	Continu pendant les travaux	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Niveau de qualité des services maintenus,	Évaluations des services, enquêtes de feedback	500 000	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD

Phase du Projet	Zone concernée	Code Impact	Activités/ Source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Code Mesure	Mesure d'atténuation/ Mesure de bonification	Responsable d'exécution	Délai pour l'achèvement de la mesure	Responsable de surveillance	Responsable de suivi	Indicateurs de suivi	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
							pendant la période de travaux.					Taux de satisfaction des usagers			
						PC-MES016	Former le personnel sur la prestation de services dans des conditions temporaires	-Entreprise des travaux	Avant et pendant les travaux	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Nombre de sessions de formation réalisées, % du personnel formé	Attestations de formation, évaluations du personnel	1 000 000	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
	Site du sous-projet	PC-IMP010	Travaux de fouille de fondation	Sol	Érosion	PC-MES017	Faire les fouilles de fondation en tenant compte de la structure du sol ;	- Entreprise des travaux - Sous-traitants	Phase de préparation du chantier	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Taux conformité des fouilles à l'étude de sol, Absence d'érosion post-travaux	Rapports d'ingénierie, inspections post-travaux	500 000	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						PC-MES018	procéder à l'aménagement paysager (engazonnement) de la cour des centres sociaux	- Entreprise des travaux - Sous-traitants	Après les travaux de construction	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	% superficie d'espaces verts créés, Taux de satisfaction des usagers	Photos avant/après, sondages de satisfaction	700 000	Entreprise des travaux
	Zone directe	PC-IMP011	Circulation et la manutention des engins Démolition de bâtiments	Air	Dégradation de la qualité de l'air	PC-MES019	Utiliser une bâche de protection sur les camions transportant les matériaux ;	- Entreprise des travaux - Sous-traitants	Pendant les travaux	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	% de camions utilisant des bâches	Observations sur site, rapports de conformité		Entreprise des travaux
						PC-MES020	Mettre à l'abri des vents dominants les matériaux lors de leur stockage ;	- Entreprise des travaux - Sous-traitants	Pendant les travaux	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	% de matériaux stockés à l'abri	Inspections de stockage, rapports de suivi	2 300 000	Entreprise des travaux
						PC-MES021	Fournir régulièrement des cache-nez aux ouvriers et les sensibiliser au port quotidien en période de saison sèche ;	- Entreprise des travaux - Sous-traitants	Pendant les travaux, saison sèche	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Nombre de cache-nez distribués, Taux de port par les ouvriers	Distribution et enquêtes de conformité		Entreprise des travaux
						PC-MES022	L'entrepreneur devra utiliser des véhicules en bon état et effectuer des visites techniques régulières, afin de réduire l'impact des polluants atmosphériques (CO2, NOX, etc.) issus des gaz d'échappement des différents engins de chantiers ;	- Entreprise des travaux - Sous-traitants	Continu pendant les travaux	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	% de véhicules en bon état	Rapports de maintenance, tests d'émissions		Entreprise des travaux
						PC-MES023	Des consignes strictes seront données aux chauffeurs afin de ne pas laisser tourner inutilement les moteurs des engins et camions	- Entreprise des travaux - Sous-traitants	Continu pendant les travaux	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Taux de chauffeurs contrevenant aux consignes	Observations sur site		Entreprise des travaux
	Zone directe	PC-IMP012	Démolition de bâtiments Saignée de murs	Niveau sonore	Augmentation de l'ambiance sonore	PC-MES024	Veiller au respect du niveau de bruit des engins par rapport à la valeur maximale de 75 dB ;	- Entreprise des travaux - Sous-traitants	Pendant les travaux	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Taux de conformité au seuil de bruit de 75 dB Nombre de plainte enregistrées	Rapport de campagne de mesure Rapports de plainte		Entreprise des travaux
						PC-MES025	Respecter les normes actuelles en matière de bruit par rapport aux matériels	- Entreprise des travaux - Sous-traitants	Pendant les travaux	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Taux de conformité au seuil de bruit de 75 dB	Rapport de campagne de mesure	1 600 000	Entreprise des travaux

Phase du Projet	Zone concernée	Code Impact	Activités/ Source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Code Mesure	Mesure d'atténuation/ Mesure de bonification	Responsable d'exécution	Délai pour l'achèvement de la mesure	Responsable de surveillance	Responsable de suivi	Indicateurs de suivi	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
							utilisés par les entreprises de travaux ;					Nombre de plainte enregistrées	Rapports de plainte		
						PC-MES026	Éviter l'utilisation simultanée des équipements les plus bruyants ;	- Entreprise des travaux - Sous-traitants	Pendant les travaux	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Taux de transgresseur aux consignes	Observations sur site		Entreprise des travaux
						PC-MES022	Utiliser des engins et camions en bon état, les entretenir et mettre à jour régulièrement leur visite technique ;	- Entreprise des travaux - Sous-traitants	Continu pendant les travaux	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	% de véhicules régulièrement entretenus	Registres de maintenance		Entreprise des travaux
						PC-MES026	Fournir les casques anti-bruit ou bouchons d'oreilles aux utilisateurs d'engins très bruyants et les sensibiliser au port régulier	- Entreprise des travaux - Sous-traitants	Avant et pendant les travaux	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Nombre de casques distribués, Taux d'utilisation par le personnel	Registre de distribution émargés par les employés dotés d'EPI et enquêtes de conformité		Entreprise des travaux
	Zone directe	PC-IMP013	Travaux de réhabilitation et de construction	Personnel de chantier	Risque d'accident de travail	PC-MES027	localiser et aménager les sorties des engins et camions de manière à ne présenter aucun risque pour la sécurité des piétons et des automobilistes du point de vue de la visibilité de la signalisation et du règlement de la circulation sur les voies qui desservent chaque site ;	- Entreprise des travaux - Sous-traitants	Avant le début des travaux	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Nombre d'incidents liés à la circulation et la visibilité	Rapports d'incident, observations sur site		Entreprise des travaux
						PC-MES028	Réguler et rendre possible, les entrées et sorties des véhicules et engins sans perturber la circulation locale ;	- Entreprise des travaux - Sous-traitants	Pendant les travaux	Autorités locales	ANDE	Nombre d'entrée et sorties des véhicules et engins Nombre d'incidents de perturbation de la circulation	Enquêtes de circulation, feedback des autorités locales	3 600 000	Entreprise des travaux
						PC-MES029	Fournir des EPI au personnel de chaque chantier ;	- Entreprise des travaux - Sous-traitants	Avant le début des travaux	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	% de personnel équipé d'EPI	Registres de distribution d'EPI		Entreprise des travaux
						PC-MES030	Prévoir des trousses de secours sur la base-chantier et signer un protocole avec les hôpitaux généraux des département concernée par le sous-projet;	- Entreprise des travaux - Sous-traitants	Avant le début des travaux	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Existence d'un protocoles signés avec les hôpitaux, Nombre de trousses de secours disponible	Copies des protocoles, vérifications des trousses		Entreprise des travaux
						PC-MES031	Former et sensibiliser régulièrement le personnel de chantier sur l'usage et le port des EPI.	- Entreprise des travaux - Sous-traitants	Formation initiale et sessions régulières	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Nombre de formations réalisées, Taux de participation	Registres de formation		Entreprise des travaux

Phase du Projet	Zone concernée	Code Impact	Activités/ Source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Code Mesure	Mesure d'atténuation/ Mesure de bonification	Responsable d'exécution	Délai pour l'achèvement de la mesure	Responsable de surveillance	Responsable de suivi	Indicateurs de suivi	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
	Emprise du Projet (Agboville)	PC-IMP014		Humain	Déplacement des activités informelles (mécanique et étal) installées sur le site	PC-MES032	Accompagner le déplacement des occupants	-Entreprise des travaux	Planifié selon le calendrier de relogement	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Nombre d'activités déplacées, Taux de satisfaction des occupants	Enquêtes de satisfaction, rapports de déplacement		Entreprise des travaux
		PC-IMP015			Présence de déchets ou polluants liés aux épaves de voitures	PC-MES033	Traiter correctement les sources de pollution historique (hydrocarbures ou autres résidus nocifs liés aux épaves de voitures)	- Entreprise des travaux - Sous-traitants	Avant et pendant les travaux	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Superficie total de terre polluée Volume de terre traitées	Rapport de dépollution	900 000	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
	Zone du Projet (Bangolo)	PC-IMP016			Obstruction de l'entrée du centre par les commerçants, pouvant potentiellement gêner l'accès des véhicules / engins	PC-MES034	Mettre en place un dispositif de sécurité en vue de Maintenir l'accès des clients aux activités commerciales et des engins/véhicule au centre pendant les travaux	- Entreprise des travaux - Sous-traitants	Avant le début des travaux et ajustement continu	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Nombre d'incidents liés à l'accès des clients et des véhicules au centre commercial pendant les travaux	Registre des incidents Rapports d'activité Observations sur le terrain Enquêtes auprès des clients et des usagers	500 000	Entreprise des travaux
		PC-IMP017			Perturbation potentielle des activités commerciales pendant les travaux					- MdC - CG PA-PSGouv				5 200 000	Entreprise des travaux
	Centres Sociaux	PC-IMP43			Insécurité et vulnérabilité du personnel et des biens des centres sociaux face aux menaces extérieures et aux intrusions non autorisées en phase d'exploitation	PC-MES064	Construire une clôture autour de chaque centre social pour assurer une protection adéquate	- Entreprise des travaux - Sous-traitants	Pendant les travaux	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Présence d'une clôture sécurisée autour de chaque centre	Rapports de suivi des travaux		
		PC-IMP44			Dommages corporels, pertes en vies humaines et destruction de biens et d'équipements causés par des incendies survenant pendant les travaux de l'exploitation des centres sociaux	PC-MES065	Mettre en place un plan de prévention et de lutte contre les incendies adapté aux spécificités de chaque site Installer des équipements de lutte contre l'incendie (extincteurs, etc.) au niveau de chaque centre social	- Entreprise des travaux - Sous-traitants	Pendant les travaux et avant la mise en service	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Existence d'un plan de prévention et de lutte contre les incendies pour chaque site Présence d'équipements de lutte contre l'incendie fonctionnels	Rapports de suivi des mesures de sécurité des travaux Rapport de visite de site Rapports d'inspection des équipements anti-incendie		

Phase du Projet	Zone concernée	Code Impact	Activités/ Source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Code Mesure	Mesure d'atténuation/ Mesure de bonification	Responsable d'exécution	Délai pour l'achèvement de la mesure	Responsable de surveillance	Responsable de suivi	Indicateurs de suivi	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
	Zone directe	PC-IMP018	Acheminement de matériaux et matériels de chantier	Population et usagers des routes	Risque d'accident de circulation	PC-MES035	informer et sensibiliser la population, ainsi que les usagers de la route des risques d'accident liés à la circulation des engins et camions ;	- Entreprise des travaux - Sous-traitants	Avant et pendant les travaux	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Nombre de campagnes de sensibilisation, Nombre d' incidents enregistrés	Rapports de campagne, statistiques d'accidents		
						PC-MES037	informer, former et sensibiliser les conducteurs d'engins sur le respect du code de la route ;	- Entreprise des travaux - Sous-traitants	Avant et pendant les travaux	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Nombre de conducteurs formés, Nombre d'infractions au code de la route enregistrée	Registres de formation, Rapports d'incident	800 000	Entreprise des travaux
						PC-MES038	éviter l'excès de vitesse ;	- Entreprise des travaux - Sous-traitants	Continu pendant les travaux	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Nombre d'accidents et de plaintes enregistrées	Registre des plaintes Registre des accidents		Entreprise des travaux
						PC-MES039	prévoir des panneaux de signalisation à l'entrée et à la sortie de l'accès de chaque chantier	- Entreprise des travaux - Sous-traitants	Avant le début des travaux et maintien	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Nombre panneaux de signalisation existant à l'entrée et à la sortie	Inspections sur site, rapports de conformité		Entreprise des travaux
	Site du sous-projet	PC-IMP019	Stationnement des engins et accès aux services	Usagers et travailleurs	Restriction d'accès aux services	PC-MES040	Pour faciliter l'accès aux services environnants, des couloirs de passage doivent être prévus et bien indiqués aux usages de ces services.	- Entreprise des travaux - Sous-traitants	Avant le début des travaux et ajustement selon besoin	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Nombre de couloirs de passage établis	Observations sur site, Taux de satisfaction des usagers		Entreprise des travaux
						PC-MES041	Aménager un parking pour le stationnement des engins des travailleurs et usagers	- Entreprise des travaux - Sous-traitants	Avant le début des travaux et ajustement selon besoin	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Existence de parking pour le stationnement des engins des travailleurs et usagers Taux de satisfaction des usagers	Observation visuel sur site	1 600 000	Entreprise des travaux
	Site du sous-projet	PC-IMP020	Arrêt temporaire d'activités	Agents contractuels	Perte temporaire d'emploi	PC-MES042	Pour éviter la perte temporaire d'emploi aux agents contractuels en phase travaux, ceux-ci peuvent être utilisés comme des ouvriers par les entreprises des travaux.	-Entreprise des travaux	Planifié selon les phases de travaux	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Nombre d'agents temporaires employés, Taux de réemploi	Registres d'emploi		Entreprise des travaux

Phase du Projet	Zone concernée	Code Impact	Activités/ Source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Code Mesure	Mesure d'atténuation/ Mesure de bonification	Responsable d'exécution	Délai pour l'achèvement de la mesure	Responsable de surveillance	Responsable de suivi	Indicateurs de suivi	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
	Zone du sous-projet	PC-IMP021	Arrivée du personnel de chantier	Populations	Risques de transmission et propagation des IST/MST/SIDA	PC-MES043	Il convient de mettre un accent particulier sur la sensibilisation des populations riveraines et des employés de travaux, en intégrant dans le plan d'intervention une campagne de sensibilisation sur la lutte contre le VIH/SIDA. Il s'agira de développer une intervention ciblée afin de dispenser des paquets de service de prévention en direction de groupes à haut risque (tels que les populations mobiles que sont les travailleurs, les femmes et les jeunes vivant dans les localités traversées) à travers le financement des campagnes de masse. Cette intervention se déroulera durant les travaux	-Entreprise des travaux	Avant et pendant les travaux	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Nombre de campagnes de sensibilisation, Taux réduction de transmission enregistré à partir du début des travaux	Rapports de santé publique, enquêtes	1 000 000	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
	Zone du sous-projet	PC-IMP022	Travaux de plomberie, d'électricité et de climatisation	Energie	Consommation excessif d'énergie et d'eau en phase d'exploitation	PC-MES044	utiliser des LEDs pour les enseignes extérieures lumineuses et la signalisation des issues de secours;	-Entreprise des travaux	Installation initiale et maintien	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Nombre de LEDS installés dans les enseignes lumineuses extérieures et les issues de secours	Rapport d'inspection en fin de chantier	200 000	Entreprise des travaux
						PC-MES045	Installer des régulateurs de débit sur les robinets et les douches ;	-Entreprise des travaux	Installation initiale et maintien	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Nombre de régulateurs de débits installés par centre construit	Rapport d'inspection en fin de travaux	100 000	Entreprise des travaux
						PC-MES046	mettre des dispositifs contre le soleil pour limiter les besoins en climatisation (pare-soleil, rideaux, stores, filtres solaires, pellicule réfléchissante, etc.);	-Entreprise des travaux	Avant et pendant les travaux	- MdC - CG PA-PSGouv	ANDE	Nombre de dispositifs contre le soleil installés dans chaque centre social	Rapport d'inspection en fin de travaux	300 000	Entreprise des travaux
PHASE D' EXPLOITATION / ENTRETIEN	Zone du sous-projet	PEX-IMP001	Mise en service du centre social construit ou réhabilité	Paysage	Amélioration de l'esthétique et équipements des centres sociaux	PEX-MES001	Prévoir une inauguration officielle, journées portes ouvertes pour faire connaitre le nouveau centre à la population d'Agboville	- DRPS - Direction du centre - CG PA-PSGOUV	À la mise en service	MEPS / DGPS	ANDE	Nombre de visiteurs lors de l'inauguration officielle et des journées portes ouverte	Rapports d'événement, revues de presse	1 000 000	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						PEX-MES002	Définir et mettre en œuvre un plan de communication pour promouvoir les services des centres sociaux cibles	- DRPS - Direction du centre	3 mois avant la mise en service	MEPS / DGPS	ANDE	Nombre d'actions de communication réalisées	Rapports de communication	1 500 000	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						PEX-MES003	Recruter du personnel qualifié et impliqué pour assurer un service de qualité	- DRPS - Direction du centre	Avant l'ouverture	MEPS / DGPS	ANDE	Nombre de postes pourvus	Dossiers de recrutement	2 000 000	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD

Phase du Projet	Zone concernée	Code Impact	Activités/ Source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Code Mesure	Mesure d'atténuation/ Mesure de bonification	Responsable d'exécution	Délai pour l'achèvement de la mesure	Responsable de surveillance	Responsable de suivi	Indicateurs de suivi	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
	Zone du sous-projet	PEX-IMP002		Services	Augmentation des capacités d'accueil	PEX-MES004	Organiser des séances d'information pour faire connaître les nouvelles capacités à la population	- DRPS - Direction du centre	1 mois avant l'ouverture	MEPS / DGPS	ANDE	Nombre de séances tenues, Taux de participation	Registres des participants, Taux de satisfaction des participants	500 000	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						PEX-MES005	Renforcer les équipes pour tirer pleinement parti des capacités augmentées	- DRPS - Direction du centre	2 mois après l'ouverture	MEPS / DGPS	ANDE	Nombre de postes supplémentaires créés	Dossiers d'enregistrement des recrutements	1 500 000	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
	Zone du sous-projet	PEX-IMP003		Personnes vulnérable	Soutien aux victimes de VBG	PEX-MES006	Renforcer la formation du personnel sur la prise en charge des VBG	- DRPS - Direction du centre - CG PA-PSGouv	Continu après l'ouverture	MEPS / DGPS	ANDE	Nombre de sessions de formation	Programmes de formation, attestations de participation	1 000 000	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
						PEX-MES007	Développer des partenariats avec des associations/ONG spécialisées	- Direction du centre - DRPS	6 mois après l'ouverture	MEPS / DGPS	ANDE	Nombre de partenariats établis	Accords de partenariat, rapports d'activité	700 000	Etat de Côte d'Ivoire/ BAD
	Site du sous-projet	PEX-IMP004	Mauvais entretiens des toilettes	Air	Nuisance olfactive pour le dégagement des odeurs nauséabondes	PEX-MES008	Pour amoindrir ou éviter les odeurs nauséabondes des toilettes et des activités de vidanges, les dispositions ci-après doivent être prises :	- Direction du centre - Personnel du centre	Continu dès l'ouverture	- MEPS / DGPS - DRPS	ANDE	Nombre de plaintes liées aux odeurs	Rapports d'inspection, enquêtes de satisfaction	500 000	DGPS/ Budget Annuel des centres sociaux
						PEX-MES009	Doter régulièrement les centres sociaux de kits hygiéniques ;	- Direction du centre - Personnel du centre	Continu dès l'ouverture	- MEPS / DGPS - DRPS	ANDE	Nombre de kits hygiéniques distribués dans les centres sociaux par an	Inventaires, rapports d'hygiène	1 000 000	DGPS/ Budget Annuel des centres sociaux
						PEX-MES010	Entretenir quotidiennement les centres sociaux ;	- Direction du centre - Personnel du centre	Continu dès l'ouverture	- MEPS / DGPS - DRPS	ANDE	Nombre de jours d'entretien réalisés par centre social par mois	Rapports d'entretien, audits de propreté	1 500 000	DGPS/ Budget Annuel des centres sociaux
						PEX-MES011	Doter les EPI adéquates aux personnes chargées de la vidange des fosses septiques.	- Direction du centre - Personnel du centre	Continu dès l'ouverture	- MEPS / DGPS - DRPS	ANDE	Nombre et type d'EPI distribué Taux de port des EPI	Registres de distribution, inspections de sécurité	800 000	DGPS/ Budget Annuel des centres sociaux
	Site du sous-projet	PEX-IMP005	Fonctionnement des composantes des centres (équipements)	Energie	Consommation d'énergie	PEX-MES012	définir des objectifs de maîtrise des consommations;	- Direction du centre - Personnel du centre	Annuellement	- MEPS / DGPS - DRPS	ANDE	% de réduction de la consommation	Facture d'électricité de la CIE	200 000	DGPS/ Budget Annuel des centres sociaux
						PEX-MES013	suivre et analyser chaque mois les consommations d'énergie;	- Direction du centre - Personnel du centre	Continu dès l'ouverture	- MEPS / DGPS - DRPS	ANDE	% de réduction de la consommation	Facture d'électricité de la CIE	500 000	DGPS/ Budget Annuel des centres sociaux
						PEX-MES014	sensibiliser le personnel et les usagers aux bons gestes;	- Direction du centre - Personnel du centre	Continu dès l'ouverture	- MEPS / DGPS - DRPS	ANDE	Nombre de campagnes de sensibilisation réalisées, taux de participation	Matériel de sensibilisation, enquêtes de feedback	400 000	DGPS/ Budget Annuel des centres sociaux

Phase du Projet	Zone concernée	Code Impact	Activités/ Source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Code Mesure	Mesure d'atténuation/ Mesure de bonification	Responsable d'exécution	Délai pour l'achèvement de la mesure	Responsable de surveillance	Responsable de suivi	Indicateurs de suivi	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
						PEX-MES015	organiser une maintenance préventive du réseau électrique et des équipements dont les échangeurs thermiques des appareils générant du chaud ou du froid;	- Direction du centre - Personnel du centre	Annuellement	- MEPS / DGPS - DRPS	ANDE	Nombre d'interventions préventives, incidents évités	Registres de maintenance, rapports d'intervention	1 200 000	DGPS/ Budget Annuel des centres sociaux
						PEX-MES016	optimiser l'éclairage extérieur (des façades) en utilisant des lampes à rendement lumineux élevé, supérieur à 50 lumens/watt;	- Direction du centre - Personnel du centre	6 mois après l'ouverture	- MEPS / DGPS - DRPS	ANDE	Nombre de lampes à rendement lumineux installé à l'extérieur dans chaque centre	Rapports d'inspection en fin avant réception du chantier	600 000	DGPS/ Budget Annuel des centres sociaux
						PEX-MES017	éteindre les équipements non utilisés (photocopieuses, ordinateurs, TV, réfrigérateur, imprimantes etc.);	- Direction du centre - Personnel du centre	Continu dès l'ouverture	- MEPS / DGPS - DRPS	ANDE	Nombre d'équipements électriques non utilisés éteints	Check-list quotidienne, rapports énergétiques	300 000	DGPS/ Budget Annuel des centres sociaux
						PEX-MES018	utiliser des spots fluocompactes pour les éclairages 24 h/24 et des ampoules fluocompactes dans les chambres	- Direction du centre - Personnel du centre	À l'installation et remplacement	- MEPS / DGPS - DRPS	ANDE	Nombre de lampes remplacées par des spots fluocompactes,	Rapport d'inventaire des lampes avant ouverture des centres ,	800 000	DGPS/ Budget Annuel des centres sociaux
	Site du sous-projet	PEX-IMP006	Besoins hygiéniques et entretien des locaux	Eau	Consommation d'eau	PEX-MES019	suivre et analyser la consommation d'eau sur l'ensemble du site ;	- Direction du centre - Personnel du centre	Continu dès l'ouverture	- MEPS / DGPS - DRPS	ANDE	% de réduction de la consommation	Facture d'eau de la SODECI	400 000	-
						PEX-MES020	éviter de laisser les robinets couler inutilement;	- Direction du centre - Personnel du centre	Continu dès l'ouverture	- MEPS / DGPS - DRPS	ANDE	Nombre de sensibilisation sur le gaspillage d'eau	Observations sur site, enquêtes de comportement	100 000	DGPS/ Budget Annuel des centres sociaux
						PEX-MES021	entretenir régulièrement la robinetterie et la tuyauterie pour prévenir les pertes	- Direction du centre - Personnel du centre	Semestriellement	- MEPS / DGPS - DRPS	ANDE	Nombre d'interventions de maintenance,	Registres de maintenance, inspections	600 000	DGPS/ Budget Annuel des centres sociaux
						PEX-MES022	disposer des brochures et prospectus ou apposer des autocollants et affichettes incitant les usages et le personnel à économiser l'eau	- Direction du centre - Personnel du centre	Continu dès l'ouverture	- MEPS / DGPS - DRPS	ANDE	% de zones stratégiques (entrées, salles d'attente, toilettes, etc.) équipées de matériel de sensibilisation à l'économie d'eau	Inspections visuelles régulières des différentes zones de l'établissement	200 000	DGPS/ Budget Annuel des centres sociaux
	Site du sous-projet	PEX-IMP007	Exploitation des centres sociaux	Déchets	Pollution le milieu récepteur	PEX-MES023	Pour éviter la pollution du milieu, un plan de collecte et d'élimination des déchets sera mis en place. Il s'agira de disposer des poubelles avec des étiquettes de tri, de trier les déchets et de les faire enlever par une structure agrée par l'ANAGED.	- Direction du centre - Personnel du centre	Continu dès l'ouverture	- MEPS / DGPS - DRPS	ANDE	Nombre de poubelles avec étiquettes de tri disponibles sur chaque centre	Rapport d'inspection du site avant ouverture des centres	1 000 000	DGPS/ Budget Annuel des centres sociaux

Phase du Projet	Zone concernée	Code Impact	Activités/ Source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Code Mesure	Mesure d'atténuation/ Mesure de bonification	Responsable d'exécution	Délai pour l'achèvement de la mesure	Responsable de surveillance	Responsable de suivi	Indicateurs de suivi	Source de vérification	Coût de la mise en œuvre	Source de financement
	Site du sous-projet	PEX-IMP008	Manipulation des équipements & Maintenance	Travailleurs des centres sociaux et agents d'entretien	Risques d'accident de travail	PEX-MES024	Pour préserver les travailleurs des centres sociaux et les maintenanciers à des risques d'électrocution, des séances de formation doivent être organisées sur risques liés aux appareils électriques et électroniques. Concernant les chutes de pleins pieds et de hauteur, les agents maintenanciers doivent être dotés d'EPI et sensibilisés à leur port régulier et aux risques liés aux tâches exécutées.	- Direction du centre - Personnel du centre	Annuellement	- MEPS / DGPS - DRPS	ANDE	Nombre de sessions de formation, Nombre de personnel formé	Attestations de formation Liste de présence des séances de formation	2 200 000	DGPS/ Budget Annuel des centres sociaux
	Site du sous-projet	PEX-IMP009	Utilisation des équipements	Travailleurs des centres sociaux	Risques d'incendie ou d'explosion des équipements	PEX-MES025	Pour une utilisation adéquate des équipements afin de préserver les risques d'incendies et explosions, des séances de formation et manipulation des équipements doivent être organisés par le promoteur.	- Direction du centre - Personnel du centre	À l'achat d'équipement neuf et annuellement	- MEPS / DGPS - DRPS	ANDE	Taux du Personnel formé à l'utilisation adéquate des équipements, réduction des incidents Nombre d'incidents enregistrés	Registres de formation, Liste de présence des personnes formées rapports d'incident		DGPS/ Budget Annuel des centres sociaux
	Site du sous-projet	PEX-IMP010	Pratique de jeux par les enfants	Enfants	Risques de blessures	PEX-MES026	Sur les aires de jeux des centres sociaux, les jeux pratiqués doivent être réglementés pour exclure ceux présentant des risques de blessures. Pendant ces jeux, les enfants pensionnaires devront être assistés par des personnes ressources des centres afin d'éviter ces certains chocs entre les enfants	- Direction du centre - Personnel du centre	Continu dès l'ouverture	- MEPS / DGPS - DRPS	ANDE	Nombre d'enfants sensibilisés aux règlements liés aux Jeux Nombre d'accidents enregistrés sur les aires de jeux	Règles affichées, registres d'accidents	800 000	- DGPS/ Budget Annuel des centres sociaux

Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Octobre 2023

SECTION 9 : ESTIMATION MONÉTAIRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PGES

9.1. Gestion environnementale et sociale des activités des Sous-Projets

9.1.1. Coût des mesures liées à l'atténuation des impacts sur le milieu biophysique

Il s'agit des coûts de mise en œuvre du programme de suivi/surveillance de la qualité de l'air, du niveau sonore, de la mise en œuvre des mesures de protection du sol et des ressources en eau, de la consommation d'eau et d'énergie, etc.

9.1.2. Coût des mesures liées à l'atténuation des impacts sur le milieu humain

Il s'agit des coûts d'acquisition des EPI, EPC, équipements de signalisation, acquisition de poubelles pour la base de chantier, boîte à pharmacie et contrat avec un établissement sanitaire. Les coûts liés à la construction des clôtures de certains centres sociaux, au recasement des commerçants et au déguerpissement des squatteurs, aux appuis des pour le fonctionnement des centres sociaux

9.2. Renforcement des capacités pour la gestion environnementale et sociale des Sous-Projets

9.2.1. Formation des acteurs environnementaux et sociaux du Sous-Projet

Il s'agit des coûts liés au renforcement des capacités des acteurs institutionnels (CG PA-PSGOUV, USEP Protection Sociale, Bureau de contrôle, entreprise, etc.).

9.2.2. Coût de mesures de formation et de sensibilisation

Formation du personnel de chantier (SST et IST/VIH/SIDA) et de la population riveraine (fréquentation des centres sociaux, respect des consignes de sécurité, etc.).

9.3. Estimation des coûts du PGES

Le coût de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales des sous-projets s'élève à **Quatre Vingt Quatre Millions (84 000 000) Francs CFA soit Cent Trente Quatre Mille Quatre Cent (134 400) Dollar américain,** dont les détails sont contenus dans les tableaux ci-après. Il prend en compte le coût de suivi, de surveillance, le coût des activités de sensibilisation, il faut préciser que la plupart des coûts de mesures environnementales et sociales et le coût des mesures techniques à mettre en œuvre par l'entreprise des travaux sont inclus généralement dans le marché de l'entreprise chargée des travaux. Les coûts des experts en environnement de la CG PA-PSGOUV ainsi que de l'ANDE ne sont pas pris en compte car figurant déjà respectivement sur des budgets en fonctionnement.

Le coût présenté est indicatif et pourrait varier en fonction des réalités de terrain.

Tableau 30 : Estimation des coûts du PGES des travaux (Mesures de Mitigation) du ***centre d'Agboville***

N°	Mesures de mitigation	Code Mesure	Coût estimatif pour la mise en œuvre (F CFA/ *USD*)
15.	Mesures pour la Gestion des activités préparatoire avant les Travaux (déplacement, sécurisation foncière, etc.)	PC-MES010, PC-MES011, PC-MES012, PC-MES013, PC-MES014, PC-MES015, PC-MES016	1 000 000/ *1 600*
16.	Mesures pour la Sécurité sur le Chantier	PC-MES027, PC-MES028, PC-MES029, PC-MES030, PC-MES031	1 500 000/ *2 400*
17.	Mesures pour la Sensibilisation et la Prévention	PC-MES035, PC-MES037, PC-MES043	1 000 000/ *1 600*
18.	Mesures Sociales et de Santé	PC-MES032, PC-MES036, PC-MES042, PC-MES047	1 500 000/ *2 400*
19.	Mesures pour l'Éclairage et la Consommation d'Énergie	PC-MES044, PC-MES045, PC-MES046, PC-MES047	500 000/ *800*
20.	Mesures environnementales	PC-MES017, PC-MES018, PC-MES019, PC-MES020, PC-MES021, PC-MES022, PC-MES023, PC-MES024, PC-MES025, PC-MES026	3 000 000/ *4 800*
21.	Mesures de bonification et/ou actions sociales et économiques additionnelles	PC-MES001, PC-MES008, PC-MES009, PC-MES002, PC-MES003, PC-MES004, PC-MES005, PC-MES006, PC-MES007, PC-MES032, PC-MES033, PC-MES034, PC-MES038, PC-MES039, PC-MES040, PC-MES041	1 000 000/ *1 600*
Coût			***9 500 000/ 15 200***

Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Octobre 2023

Tableau 31 : Estimation des coûts du PGES des travaux (Mesures de Mitigation) ***des centres de Bangolo et San Pedro***

N°	Mesures de mitigation	Code Mesure	Coût unitaire estimatif pour la mise en œuvre (F CFA/ *USD*)	Quantité	Montant Total (F CFA/ *USD*)
8.	Mesures pour la Gestion des activités préparatoire avant les Travaux (déplacement, sécurisation foncière, etc.)	PC-MES010, PC-MES011, PC-MES012, PC-MES013, PC-MES014, PC-MES015, PC-MES016	1000000/ *1600*	02	2 000 000/ *3 200*
9.	Mesures pour la Sécurité sur le Chantier	PC-MES027, PC-MES028, PC-MES029, PC-MES030, PC-MES031	1500000/ *2400*	02	3 000 000/ *4 800*
10.	Mesures pour la Sensibilisation et la Prévention	PC-MES035, PC-MES037, PC-MES043	1000000/ *1600*	02	2 000 000/ *3 200*
11.	Mesures Sociales et de Santé	PC-MES032, PC-MES036, PC-MES042, PC-MES047	1500000/ *2400*	02	3 000 000/ *4 800*
12.	Mesures pour l'Éclairage et la Consommation d'Énergie	PC-MES044, PC-MES045, PC-MES046, PC-MES047	500000/ *800*	02	1 000 000/ *1600*
13.	Mesures environnementales	PC-MES017, PC-MES018, PC-MES019, PC-MES020, PC-MES021, PC-MES022, PC-MES023, PC-MES024, PC-MES025, PC-MES026	1500000/ *2400*	02	3 000 000/ *4 800*
14.	Mesures de bonification et/ou actions sociales et économiques additionnelles	PC-MES001, PC-MES008, PC-MES009, PC-MES002, PC-MES003, PC-MES004, PC-MES005, PC-MES006, PC-MES007, PC-MES032, PC-MES033, PC-MES034, PC-MES038, PC-MES039, PC-MES040, PC-MES041	1000000/ *1600*	02	2 000 000/ *3 200*
Coût			**8 000 000/ *12 800***	***02***	***16 000 000/ 25 600***

Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Octobre 2023

Tableau 32 : Estimation des coûts du PGES des travaux (Mesures de Mitigation) ***des Neuf (09) autres centres (Yopougon, Port-Bouët, Akoupé-Zéudji, Abengourou, Agboville, Kani, Bouaflé, Sinfra et Didiévi)***

N°	Mesures de mitigation	Code Mesure	Coût unitaire estimatif pour la mise en œuvre (F CFA/ *USD*)	Quantité	Montant Total (F CFA/ *USD*)
15.	Mesures pour la Gestion des activités préparatoire avant les Travaux (déplacement, sécurisation foncière, etc.)	PC-MES010, PC-MES011, PC-MES012, PC-MES013, PC-MES014, PC-MES015, PC-MES016	1 000 000/ *1600*	09	9 000 000/ *14 400*
16.	Mesures pour la Sécurité sur le Chantier	PC-MES027, PC-MES028, PC-MES029, PC-MES030, PC-MES031	1 000 000/ *1600*	09	9 000 000/ *14 400*
17.	Mesures pour la Sensibilisation et la Prévention	PC-MES035, PC-MES037, PC-MES043	1 000 000/ *1600*	09	9 000 000/ *14 400*
18.	Mesures Sociales et de Santé	PC-MES032, PC-MES036, PC-MES042, PC-MES047	1 000 000/ *1600*	09	9 000 000/ *14 400*
19.	Mesures pour l'Éclairage et la Consommation d'Énergie	PC-MES044, PC-MES045, PC-MES046, PC-MES047	500 000	09	4 500 000/ *7 200*
20.	Mesures environnementales	PC-MES017, PC-MES018, PC-MES019, PC-MES020, PC-MES021, PC-MES022, PC-MES023, PC-MES024, PC-MES025, PC-MES026	1 000 000/ *1600*	09	9 000 000/ *14 400*
21.	Mesures de bonification et/ou actions sociales et économiques additionnelles	PC-MES001, PC-MES008, PC-MES009, PC-MES002, PC-MES003, PC-MES004, PC-MES005, PC-MES006, PC-MES007, PC-MES032, PC-MES033, PC-MES034, PC-MES038, PC-MES039, PC-MES040, PC-MES041	1 000 000/ *1600*	09	9 000 000/ *14 400*
Coût			**6 500 000/ *10 400***	***09***	***58 500 000/ 93 600***

Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Octobre 2023

Tableau 33 : Estimation des coûts du PGES des travaux (Mesures d'accompagnement)

N°	Mesure d'accompagnement	Montant total de mesures (FCFA)	Details du coût revu (FCFA)		
			Désignation	Coût unitaire	Quantité
1.	Aménagements particuliers	PM	Construction de la clôture du centre social de Bouaflé	-	-
			Construction de la clôture du centre social de Yopougon MACA	-	-
			Construction d'une clôture séparant le centre social de Kani à l'école maternelle	-	-
			Raccordement du centre social de Port-Bouët Jean-Folly au réseau SODECI	-	-
			Raccordement du centre social de Yopougon MACA aux réseaux CIE/SODECI	-	-
			Réhabilitation de la clôture des centres sociaux d'Agnibilékro	-	-
			Réhabilitation de la clôture des centres sociaux d'Abengourou	-	-
2.	Appui aux Directions régionales ou centres sociaux & Renforcement des capacités des acteurs des centres sociaux	282.000.000	Dotation des directions régionales cibles en matériel de bureaux et informatique	PM	-
			Dotation des Directions ou centres sociaux en véhicule de liaison	30.000.000	08
			Dotation des centres sociaux de motos	1 000 000	12*2[22]
			Formation des acteurs des centres sociaux et Directions Régionales sur des thématiques d'actualités	1.500.000	12

Source : ID sahel / EasyManagement/ SEM International, Octobre 2023

[22] Le minimum

CONCLUSION

Les travaux de réhabilitation et d'équipement de onze (11) centres sociaux et de construction d'un centre social dans 08 régions de la Côte d'Ivoire constituent une réponse à l'engagement du gouvernement ivoirien envers l'amélioration des conditions de vie de sa population, en particulier des groupes les plus vulnérables. Ils s'inscrivent dans le cadre du Programme Social du Gouvernement (PSGouv) et visent à renforcer l'offre de services sociaux de base, à promouvoir la protection sociale, et à favoriser la cohésion sociale au niveau local, contribuant ainsi à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration du bien-être des citoyens.

En analysant les risques et les impacts environnementaux des sous-projets, nous avons constaté que, d'une part, il génère des effets positifs bénéfiques pour les populations locales, notamment la création d'emplois et l'amélioration de la qualité de vie. D'autre part, les impacts négatifs potentiels, après la mise en œuvre de mesures d'atténuation, sont quasiment insignifiants.

Les impacts positifs sont nombreux et offrent de nombreuses opportunités pour des améliorations. L'atténuation et/ou l'amélioration de l'ensemble de ces impacts contribueront à l'atteinte des objectifs des sous-projets dans les délais requis.

Cependant, les travaux de réhabilitation, de construction et d'équipement auront des conséquences significatives en ce qui concerne la cohabitation avec les communautés locales. Cela inclut la nécessité de déplacer physiquement certaines populations, telles que les commerçants, notamment dans le cas de Bangolo et d'Agboville ce qui engendrera une situation de réinstallation. Par conséquent, il est impératif de mettre en place des mesures de réinstallation, d'indemnisation, et de compensation économique en faveur de ces personnes. Il est crucial de garantir un soutien adéquat pour faciliter leur réinstallation, ce qui pourrait contribuer à atténuer les conséquences sociales et économiques de cette réinstallation forcée.

Par ailleurs, la phase de chantier entraînera des nuisances relativement importantes, notamment des perturbations des sols, des pollutions de l'air (poussières), des bruits liés aux engins, des risques d'accidents, et des rejets anarchiques de déchets de chantier. Cependant, l'impact de ces nuisances sera considérablement réduit si les dispositions du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) ainsi que les normes de sécurité et d'hygiène sont strictement appliquées.

Les impacts négatifs potentiels, pour la plupart, peuvent être atténués de manière significative et ne devraient pas compromettre la réalisation des sous-projets. Les mesures prévues dans le PGES, y compris les mesures sanitaires, d'hygiène, et de sécurité, ainsi que le dispositif de suivi environnemental pendant la phase d'exploitation et d'entretien, permettront d'éviter ou de réduire considérablement les impacts négatifs potentiels identifiés précédemment.

En conclusion, sur la base des évaluations décrites ci-dessus, il est raisonnable de considérer que les présents sous-projets, dans leurs formes proposées, est une option viable du point de vue environnemental et social, à condition que toutes les mesures prévues dans le Plan de Gestion Environnementale et Sociale soient intégralement et rigoureusement mises en œuvre, tout en respectant les normes de conformité.

BIBLIOGRAPHIE

DOCUMENTS

[1] **AVENARD J. M. (1971) :** Aspect de la géomorphologie. Le milieu naturel de la Côte d'Ivoire, Mémoires ORSTOM, n° 50, pp 11-72.
[2] **BAD (2023),** Système de Sauvegarde Intégrée de la BAD, Avril 2023
[3] **BIEMI J. (1992) :** Contribution à l'étude géologique, hydrogéologique par télédétection des bassins versants subsahéliens du socle précambrien d'Afrique de l'Ouest : Hydrostructurale, hydrodynamique, hydrochimie et isotopie des aquifères discontinus de sillons et aire granitique de la haute Marahoué (Côte d'Ivoire). *Thèse Doct. ès Sc. Nat. Univ. Abidjan, 178 fig, 479 p.*
[4] **Comhaire, Jean L., Lawler, Nancy Ellen et Mundt, Robert John. "**Côte d'Ivoire". Encyclopedia Britannica , 18 octobre 2023, https://www.britannica.com/place/Cote-dIvoire. Consulté le 19 octobre 2023.
[5] **DJE KOUAKOU BERNARD (2014) :** Document de stratégie du Programme National Changement Climatique (2015-2020). *Programme National Changement Climatique (PNCC), Direction Générale de l'Environnement, Ministère de l'Environnement, de la Salubrité urbaine et du Développement Durable (MINESUDD), République de Côte d'Ivoire, 84 p.*
[6] **ELDIN M. (1971) :** Le climat. Le milieu naturel de la Côte d'Ivoire, Mémoires ORSTOM, n° 50, pp 77-108.
[7] **GIRARD G., SIRCOULON J. ET TOUCHEBEUF P. (1971) :** Aperçu sur les régimes hydrologiques. *Le milieu naturel de la Côte d'Ivoire, Mémoires ORSTOM, n° 50, pp 113-155.*
[8] **GOULA B. T. A., KONAN B., BROU Y. T., SAVANE I., FADIKA V. & SROHOUROU B. (2007) :** Estimation des pluies exceptionnelles journalières en zone tropicale : Cas de la Côte d'Ivoire par comparaison des lois lognormale et de Gumbel. *Hydrological Sciences Journal, 52 (1), pp.49 – 67*
[9] **GOULA Bi Tié Albert (2005)** : EVALUATION DU SECTEUR DE L'ALIMENTATION EN EAUPOTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT EN MILIEU RURAL ET URBAIN. *Rapport provisoire, Banque Africaine de Développement, Abidjan, 125 p.*
[10] **GUILLAUMET J. L. ET ADJANOHOUN E. (1971) :** La végétation. Le milieu naturel de la Côte d'Ivoire, Mémoires ORSTOM n° 50, pp 159-266.
[11] **Oura, Dr & Kouadio Raphaël, Oura & Atsé, Alexis & Bernard,. (2019).** Quand la route freine le développement à Bangolo (Côte d'Ivoire).
[12] **PERRAUD A. (1971) :** Les sols. *Le milieu naturel de la Côte d'Ivoire, Mémoires ORSTOM, n° 50, pp 269-391.*
[13] **CG PA-PSGOUV (2021),** Cadre de Gestion Environnemental et Social du PSGouv
[14] **USEP Protection Sociale (2021),** Etude technique Sommaire
[15] **USEP Protection Sociale (2021**), Screening du Projet de réhabilitation, d'équipement de onze (11) centres sociaux et la construction du centre social d'Agboville

SITE WEB

[1] https://earthwise.bgs.ac.uk/index.php/Hydrogeology_of_Cote_d%27Ivoire#Geology
[2] https://en.wikipedia.org/wiki/Category:Flora_of_Ivory_Coast
[3] https://gifex.com/fr/fichier/carte-hydrographique-de-la-cote-d-ivoire/
[4] https://rezoivoire.net/ivoire/patrimoine/2024/le-reseau-hydrographique-ivoirien.html
[5] https://www.gouv.ci/_actualite-article.php?recordID=9042&d=1
[6] https://www.green.earth/blog/ivory-coasts-biodiversity-a-rich-and-diverse-ecosystem
[7] https://www.nap.edu/read/1985/chapter/12
[8] https://www.nationsencyclopedia.com/Africa/C-te-D-ivoire-FLORA-AND-FAUNA.html

ANNEXES

Annexe 1: PV des rencontres de réunions, Consultations publiques et enquêtes avec les parties prenantes

CONSULTATION PUBLIQUE

République de Côte d'Ivoire
Programme Social du Gouvernement (PSGOUV)

Programme Social du Gouvernement 2022-2024

GROUPEMENT

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES) RELATIF AU PROJET D'APPUI AU PROGRAMME SOCIAL DU GOUVERNEMENT (PA-PSGouv)

PROCES-VERBAL DE REUNION D'INFORMATION ET DE CONSULTATION PUBLIQUE AGBOVILLE

INTRODUCTION

L'an deux mille vingt et trois et le Lundi vingt et cinq septembre, de dix heures à douze heures, s'est tenue, sous la présidence et la présence effective de Monsieur le Préfet de région de l'Agneby Tiassa, Préfet de Département d'Agboville, une réunion d'information et de consultation publique des parties prenantes dans le cadre du Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) relatif au Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGOUV).

Cette séance de travail, a enregistré la présence du Secrétaire Général 2 de Préfecture, des sous-préfets d'Agboville, de Rubino et de Guessiguié, des Directeurs et chefs de services (Voir liste de présence en annexe).

A l'entame de la réunion, Monsieur le Préfet a souhaité la bienvenue à tous les participants. Ensuite, après avoir permis aux représentants du Bureau d'Etudes de se présenter à l'assemblée, Il a situé le contexte et l'objet de la rencontre qui s'inscrivent dans la procédure de la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES). Il a relevé l'intérêt de ce projet qui permettra l'amélioration significative de l'environnement socioéconomique des populations de la ville et de ses localités.
Après les civilités, le chef de mission du **groupement Easy Management/Sem International/Groupe ID Sahel,** chargé de la réalisation du Constat d'Impact Environnemental et Social a décliné les axes fondamentaux de cette séance d'Informations et de consultation publique, à savoir :

Ordre du jour :

1) Présentation du projet ou de la mission,
2) Echanges avec les parties prenantes
3) Divers.

I. PRESENTATION DU PROJET

1- Présentation du projet

Situant le contexte, le chef de mission du consultant a précisé que cette étude s'inscrit dans le cadre du projet multisectoriel du Gouvernement ivoirien soutenu par la Banque Africaine de Développement (BAD), dénommé Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv),

Ce Programme à travers 4 composantes majeures dont celui de la composante A qui comprend : Développement d'infrastructures sociales et renforcement de la sécurité : (i) la sous composante santé et protection sociale vise à améliorer et renforcer les capacités des services publiques sociaux et sanitaires ; (ii)

celle relative aux pistes rurales et routes en terre vise à un meilleur désenclavement des zones concernées avec la facilitation de l'accès, de la communication, des échanges et de la libre circulation des biens et des personnes ; (iii) celle relative à l'hydraulique vise à contribuer à la satisfaction des besoins fondamentaux en eau potable des populations rurales.

Dans le cadre de ce présent projet les travaux portent sur :

- La réhabilitation/construction et équipement de 40 Établissements Sanitaires publics de Premier Contact (ESPC) ;
- La réalisation de 100 forages équipés de Pompes à Motricité Humaine (PMH) ;
- La réhabilitation et équipement de onze (11) centres sociaux et de construction d'un centre social.

En ce qui concerne Agboville, il s'agit de la réalisation de deux forages équipés de Pompes à Motricité Humaine (PMH) dans les localités de Segbevi et Dibo Mpo, de la construction, équipement du centre social d'Agboville et des centres de santé de Guessiguié, d'Offa et Mbrou.

Au-delà des intérêts multiples, des opportunités économiques, financières et sociales qu'offre ce projet, il n'est pas sans inconvénients sur l'environnement biophysique et humain. Ainsi la participation publique est nécessaire comme le prévoit le décret n°96-894 du 8 Novembre 1996 déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement.

Après cette présentation succincte du projet les échanges ont été engagés entre l'équipe de mission et les parties prenantes.

2. Echanges avec les parties prenantes

L'intervention de l'équipe de mission, a fait place une série d'échanges entre les participants.
Les détails des échanges sont synthétisés dans le tableau qui suit :

Intervenants (Nom et prénoms, fonction et localités)	**Questions/Contributions**	**Réponses**
M. SIHINDOU Coulibaly Préfet de région	L'intervention de monsieur préfet a été des contributions et des conseils à l'équipe de mission pour améliorer le travail qui lui est assigné. Il a par ailleurs souligné le fait que le centre de santé de Guessiguié a été déjà équipé. Il recommande de ce fait d'attribuer le projet à une autre localité.	L'équipe de mission a pris bonne note de ces observations et contributions.
M. KOHOU Gérald Sous-préfet de Guessiguié	Il est intervenu sur le processus d'information qui doit associer l'ensemble du corps préfectoral et les autorités coutumières. C'est une collaboration qui permettrait la réussite du projet au bénéfice de toutes les parties prenantes	L'équipe de mission a pris bonne note de ces observations et contributions.
M. OUATTARA Sous-préfet de	- Le choix des lieux est-il celui souhaité ? - Quelle est la méthodologie mise en place pour	C'est de concert avec les populations et en présence du

Rubino	recueillir les informations - Est-ce au cours de cette rencontre que les informations doivent être fournies ? - Y aura-t-il une équipe qui mènera les enquêtes dans les villages ?	directeur régional de l'hydraulique que les sites ont été identifiés La méthodologie a consisté à éliminer les sites sacrés, points d'ordures, les cimetières, etc. Des informations ont été relevées auprès des populations lors des visites par l'équipe à travers des consultations au niveau de chaque localité
M. BLE DR de l'environnement	1. Au niveau de l'hydraulique, les sites ont-ils été choisis en prenant en compte les critères d'élimination des cimetières et autres endroits sacrés ?	Le choix des sites obéit à des critères tant techniques que sociaux. Cela a été pris en compte
Kouassi N'tayé André Eaux et forêt	Y aura-t-il une visite de travail auprès des différents services ?	Il y aura des visites auprès des différents services pour recueillir des informations et prendre en compte leurs contributions, suggestions et recommandations
Anian Akessé District sanitaire	Le projet prend-t-il en compte la gestion des déchets biomédicaux ?	Le projet prendra en compte la gestion des déchets, avec des incinérateurs
Dro Jacques DR MCLU	Associer le ministère de la construction au projet	Le ministère de la construction, du logement et de l'urbanisme est bien entendu associé au projet

Au terme des échanges, Monsieur le Préfet a remercié toutes les autorités administratives du Département d'Agboville, pour leur mobilisation, la qualité des échanges et l'intérêt accordé au projet.
A l'endroit de l'équipe de mission il a prodigué quelques conseils afin qu'elle puisse atteindre ses objectifs, puis il a levé la séance à 12h.

Fait à Agboville, les jour, mois et an que dessus

Le Secrétaire de Séance	Le Président de Séance
TCHIMOU Romain Euvironnementaliste	Préfet de Département

	République de Côte d'Ivoire Programme Social du Gouvernement (PSGOUV)	Programme Social
CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES) RELATIF AU PROJET D'APPUI AU PROGRAMME SOCIAL DU GOUVERNEMENT (PA-PSGouv)		CONSULTANT
PROCES-VERBAL DE REUNION D'INFORMATION ET DE CONSULTATION PUBLIQUE BOUAFLÉ		N°6

MENTION D'OUVERTURE

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-neuf septembre, de dix heures quarante minutes à douze heures une minute, s'est tenue à la salle de réunion de la préfecture de Bouaflé, une réunion d'information et de consultation publique dans le cadre du Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) relatif au Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv).

Présidée par Monsieur SIGBEU GBADE Donatien, Sous-Préfet de Pakouabo, représentant Monsieur le Préfet de la Région de la Marahoué, Préfet du Département de Bouaflé, cette consultation publique a enregistré la présence du groupement EasyManagement/ SEM International /Id Sahel, Consultant chargé de la réalisation du CIES, des parties prenantes techniques de la Santé, de la Protection Sociale, de l'hydraulique et de l'environnement. Ont été également présentes les autorités coutumières de sept (7) localités bénéficiaires du projet, à savoir Toklossou, Kahankro, Kongo-Yobouessou, Robertkro, Karamokokro, de la Sous-Préfecture de Bouaflé ainsi que Diacohou nord et Blaidi qui sont localisées dans la Sous-Préfecture de Pakouabo (Voir liste de présence en annexe).

En introduction, le président de la séance a souhaité la bienvenue à tous les participants. Il a par la suite expliqué le bien-fondé du PS Gouv avant de donner au Consultant un temps de parole pour présenter l'objet de la réunion.

A la suite des civilités d'usage, M. YAPO Gérard, Environnementaliste et chef de mission du Consultant a décliné l'ordre du jour de la séance en trois points forts à savoir :

1) Présentation du projet
2) Objectifs du CIES
3) Echanges

Scanné avec CamScanner

1. PRESENTATION DU PROJET

Dans son intervention, M. YAPO Gérard a présenté le contexte du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA PSGouv). Il s'agit d'un projet multisectoriel initié par le Gouvernement ivoirien et soutenu par Banque Africaine de Développement (BAD) dans l'optique d'améliorer les conditions de vie et le bien-être des populations et d'accentuer la lutte contre la pauvreté par le développement et le renforcement des d'infrastructures sociales de base.

Pour ce faire, ce Programme est meublé de 4 composantes majeures qui sont entre autres : (i) renforcement des capacités des services publiques sociaux et sanitaires ; (ii) le bitumage des pistes rurales, (iii) la construction des infrastructures hydrauliques et (iv) l'emploi des jeunes et l'entreprenariat.

Dans le Département de Bouaflé, le projet concerne trois composantes, notamment :

- la réhabilitation et le rééquipement du Centre de Santé Rural de Diacohou nord ;
- la construction de pompes à motricité humaine dans les localités de Robertkro, Karamokokro, Toklossou, Kahankro, Blaidi et Kongo-Yobouessou ;
- la réhabilitation du Centre Social de Bouaflé.

La mise en œuvre du projet est inscrite dans une perspective de durabilité environnementale et sociale en respect des Sauvegardes Opérationnelles de la BAD et du Code ivoirien de l'environnement, d'où l'élaboration d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES).

2. OBJECTIFS DU CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

Au titre de la consistance de la mission, M. YAPO Gérard a poursuivi son exposé en expliquant que la réalisation des différents travaux de développement envisagés dans les localités du projet pourraient être de nature à impacter les activités des milieux environnemental et socioéconomique. Le présent Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) est effectué et vise les objectifs suivants :

(i) identifier les éléments sensibles existants dans l'environnement du sous-projet ;
(ii) déterminer les activités du sous-projet susceptibles d'avoir des impacts sur l'environnement naturel et humain ;
(iii) d'évaluer les risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels du sous-projet ;
(iv) recommander des mesures et actions de bonification des impacts positifs et d'atténuation des impacts négatifs afin de garantir sa durabilité environnementale et sociale ;
(v) organiser des consultations de parties prenantes dans chaque localité bénéficiaire afin de recueillir les avis, préoccupations et suggestions des parties prenantes au projet.

3. ECHANGES

Scanné avec CamScanner

Scanné avec CamScanner

Intervenants (Nom et prénoms, fonction et localités)	Questions/Contributions	Réponses
KOUAME KOFFI Modeste, chef de village de Toklossou 2	Vu qu'il existe deux localités de Toklossou dans le département de Bouaflé (l'une dans la Sous-Préfecture de Bouaflé et l'autre dans la Sous-Préfecture de Pakouabo), laquelle de ces localités est destinée à recevoir la construction de la pompe hydraulique ?	**SIGBEU GBADE Donatien**, Sous-Préfet de Pakouabo : a apporté une précision sur les localités de Blaidi et Toklossou 2. Celles-ci sont localisées dans la Sous-Préfecture de Pakouab et non dans la Sous-Préfecture de Bouaflé. **YAPO Gérard,** Consultant groupement Easy Management/Sem International / Id sahel : a précisé que dans le cadre du présent projet, le village bénéficiaire de la pompe à motricité humaine est celui de Toklossou, situé dans la Sous-Préfecture de Bouaflé.
KOUAME KOUASSI Benjamin, Directeur Départemental de la Santé de Bouaflé	A mentionné que dans la localité de Diacohou nord, plusieurs missions ont été effectuées pour la réhabilitation du Centre de Santé Rural. Cependant l'on constate que les travaux tardent à démarrer au point de se demander la date effective des travaux de réhabilitation.	**YAPO Gérard,** Consultant groupement Easy Management/Sem International/ Id sahel : a précisé que le processus de réalisation d'un projet répondant aux normes internationales de sauvegarde environnementale exige un certain nombre d'études dont le screening environnemental et le Constat d'Impact Environnemental et Social qui précédent l'exécution des travaux.
	A ajouté que la voie d'accès à la localité de Diacohou nord est en état de dégradation	Concernant le problème lié à la voie d'accès à la localité, le Consultant a pris note de cet aspect et le mentionnera dans le rapport.

Scanné avec CamScanner

	avancé. Il souhaite donc que le CIES prenne en compte cet aspect.	
TANOU KOUASSI Jean, Directeur Régional de l'Environnemental de la Marahoué.	A demandé si la réhabilitation des Centres de Santé prévoit des incinérateurs de déchets biomédicaux. Pour lui, ce matériel constitue un élément important qui répond à un enjeu environnemental.	**YAPO Gérard,** Consultant groupement Easy Management/ Sem International/ Id Sahel: a précisé que les TDRs du projet ne prévoient pas la pertinence de ces préoccupations. Toutefois, cette préoccupation sera soumise à l'Unité Sectorielle d'Exécution du Projet (USEP) Santé coordonne le volet santé dans le PS Gouv.
KOUAME KOUASSI Benjamin, Directeur Départemental de la Santé de Bouaflé	A souligné qu'il serait bénéfique que chaque centre de santé soit doté d'incinérateur.	
KOUADIO DECOTTE Robert, chef du village de Robertkro	A sollicité les autorités préfectorales pour le reprofilage de la voie menant à la localité de Robertkro.	**KOFFI KABRAN Mathias :** a rassuré le chef de village que des particuliers seront sollicités pour mobiliser des engins afin de permettre la réparation cette piste.

L'ordre du jour étant épuisé, la parole est revenue au président de séance qui a souligné la pertinence de l'approche participative dans le processus de ce projet de développement. De ce fait, il a exhorté les populations récipiendaires à prendre une part active au cours des travaux du Constat d'Impact Environnemental qui se réalisera dans leurs localités. Sur ces mots, la séance de a été levée.

Fait à Bouaflé, le 29 septembre 2023

Le Secrétaire de Séance	Le Président de Séance
KOUYO Stéphane Socio-économiste	**SIGBEU GBADE Donatien** Sous-Préfet de Pakouabo

Scanné avec CamScanner

	République de Côte d'Ivoire **Programme Social du Gouvernement** **(PSGOUV)**	Programme Social du Gouvernement 2022-2024
CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES) RELATIF AU PROJET D'APPUI AU PROGRAMME SOCIAL DU GOUVERNEMENT (PA-PSGouv)		**CONSULTANT**
PROCES-VERBAL DE REUNION D'INFORMATION ET DE CONSULTATION PUBLIQUE SINFRA		**N°5**

MENTION D'OUVERTURE

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-six septembre, de onze heures sept minutes à douze heures, s'est tenue au cabinet du Préfet de Sinfra, une réunion d'information et de consultation publique dans le cadre du Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) relatif au Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv).

Présidée par Monsieur KACOU BREDOUMOU Christophe, Préfet du Département de Sinfra, cette consultation publique a enregistré la présence du groupement EasyManagement/SEM International, Consultant chargé de la réalisation du CIES, les parties prenantes techniques de la Santé, de la Protection Sociale et de la Mairie de Sinfra. Ont été également mobilisées les chefferies coutumières des localités bénéficiaires du projet, à savoir Huafla, Boni Yaokro et Blontifla. (Voir liste de présence en annexe).

En introduction, le président de séance a adressé des mots de bienvenue aux participants et les a exhorté à adhérer à ce projet qui permettra l'amélioration des conditions de vie des populations.

A la suite des civilités d'usage, M. YAPO Gérard, Environnementaliste et chef de mission du Consultant a décliné l'ordre du jour de la séance en trois points forts à savoir :

1) Présentation du projet
2) Objectifs du CIES
3) Echanges

1. PRESENTATION DU PROJET

Dans son intervention, M. YAPO Gérard a présenté le contexte du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA PSGouv). Il s'agit d'un projet multisectoriel initié par le Gouvernement ivoirien et soutenu par Banque Africaine de Développement (BAD) dans l'optique d'améliorer les conditions de vie et le bien-être des populations et d'accentuer la lutte contre la pauvreté par le développement et le renforcement des infrastructures sociales de base.

Pour ce faire, ce Programme est meublé de 4 composantes majeures qui sont entre autres : (i) renforcement des capacités des services publics sociaux et sanitaires ; (ii) le bitumage des pistes rurales, (iii) la construction des infrastructures hydrauliques et (iv) l'emploi des jeunes et l'entreprenariat.

Dans le Département de Sinfra, le projet concerne trois composantes, notamment la construction et de l'équipement de maternité et logement de la sage-femme, à Huafla, la construction d'une pompe

Scanné avec CamScanner

à motricité humaine à Boni Yaokro et la réhabilitation d'un centre de protection sociale logé en zone communale, précisément dans le village de Blontifla.

La mise en œuvre du projet est inscrite dans une perspective de durabilité environnementale et sociale en respect des Sauvegardes Opérationnelles de la BAD et du Code ivoirien de l'environnement, d'où l'élaboration d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES).

2. OBJECTIFS DU CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

Au titre de la consistance de la mission, M. YAPO Gérard a poursuivi son exposé en expliquant que la réalisation des différents travaux de développement envisagés dans les localités du projet pourraient être de nature à impacter les activités des milieux environnemental et socioéconomique. Le présent Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) est effectué et vise les objectifs suivants :

(i) identifier les éléments sensibles existants dans l'environnement du sous-projet ;
(ii) déterminer les activités du sous-projet susceptibles d'avoir des impacts sur l'environnement naturel et humain ;
(iii) évaluer les risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels du sous-projet ;
(iv) recommander des mesures et actions de bonification des impacts positifs et d'atténuation des impacts négatifs afin de garantir sa durabilité environnementale et sociale ;
(v) organiser des consultations de parties prenantes dans chaque localité bénéficiaire afin de recueillir les avis, préoccupations et suggestions des parties prenantes au projet.

3. ECHANGES

Après les interventions de Monsieur le Préfet de Sinfra et de l'équipe du Consultant, les participants ont pris la parole pour exprimer leur avis, contributions et préoccupations. De manière générale, les intervenants ont remercié la table de séance et les représentants du consultant pour l'approche participative qu'elles considèrent comme une marque d'attention :

Les détails des échanges sont synthétisés dans le tableau qui suit :

Scanné avec CamScanner

Intervenants (Nom et prénoms, fonction et localités)	Questions/Contributions	Réponses
TRABOUE BI Kouamé chef de village de Blontifla	A remercié le Gouvernement Côte d'Ivoire et les autorités administratives pour ce projet de rénovation du centre de protection sociale. Ce bâtiment dont la construction date de 1958 avait réellement besoin d'être réhabilité à l'image du rayonnement actuel de la ville de Sinfra.	**KACOU BREDOUMOU Christophe**, Préfet du Département de Sinfra : a exprimé sa satisfaction quant à la réhabilitation du centre de protection sociale dont les responsables et le personnel abattent une tâche à la fois importante et sensible en faveur des populations vulnérables.
TRAORE Amidou, Représentant du Directeur Technique de la Mairie de Sinfra	A apprécié le projet dans sa généralité et en particulier pour l'équipement des infrastructures qui suit leur construction et réhabilitation. A souhaité savoir la planification de la mise en œuvre des travaux. A voulu également savoir si la réhabilitation du centre de protection sociale prendra en compte la construction d'une clôture.	**YAPO Gérard,** Consultant groupement Easy Management/Sem International : a répondu que le planning d'exécution des travaux n'est pas connu. Toutefois, les entreprises adjudicataires ont été recrutées et effectué les premières investigations de terrain. Quant à la clôture du centre de protection sociale, il a indiqué que les termes de références ne mentionnent pas cette composante.
KOUAME N'GUESSAN Joachim, représentant du Directeur Départemental de la Santé de Sinfra	A affirmé que la construction de la maternité de Huafla est une initiative hautement positive au vu de la vétusté des bâtiments. Il a ajouté que ce projet revêt une pertinence sociale au vu	**YAPO Gérard,** Consultant groupement Easy Management/Sem International : a noté cet avis qui a mesuré le bienfondé du projet.

Scanné avec CamScanner

L'ordre du jour étant épuisé, le Préfet a levé la séance, en remerciant les participants pour leur mobilisation et l'intérêt accordé au projet. Il a enfin exhorté les différentes chefferies à relayer les informations du projet à la population.

Fait à Sinfra, le 26 septembre 2023

Le Secrétaire de Séance	Le Président de Séance
KOUYO Stéphane Socio-économiste	**KACOU-BREDOUMOU Christophe** Préfet du Département de Sinfra

Scanné avec CamScanner

	République de Côte d'Ivoire **Programme Social du Gouvernement** **(PSGOUV)**	Programme Social du Gouvernement 2022-2024
CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES) RELATIF AU PROJET D'APPUI AU PROGRAMME SOCIAL DU GOUVERNEMENT (PA-PSGouv)		**CONSULTANT**
PROCES-VERBAL DE REUNION D'INFORMATION ET DE CONSULTATION PUBLIQUE DIDIEVI		**N°1**

MENTION D'OUVERTURE

L'an deux mille vingt-trois et le cinq Octobre, de dix heures quarante-trois minutes à douze heures vingt-deux minutes, s'est tenue à la salle de conférences de la Préfecture de DIDIEVI, sous la présidence de Monsieur ZEGOU Kacou Ossai Teodule, Secrétaire Général de Préfecture, représentant le Préfet de Département, une réunion d'information et de consultation publique dans le cadre de la réalisation du Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES), relatif au Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv) dans le Département de DIDIEVI.
Etaient présents, voir la liste de présence en annexe de ce rapport.

Après le mot d'ouverture du Secrétaire Général, Monsieur Koffi Emmanuel Koffi, Consultant Socio-Economiste a déroulé l'ordre du jour de la séance à travers une projection Powerpoint.

1) Présentation du projet PA-PSGouv
2) Objectifs du CIES
3) Echanges

1. PRESENTATION DU PROJET

1- Présentation du projet

Dans son intervention, Monsieur KOFFI Emmanuel Koffi a présenté le contexte du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv). Il s'agit d'un projet multisectoriel initié par le Gouvernement Ivoirien et soutenu par la Banque Africaine de Développement (BAD) dans l'optique d'améliorer les conditions de vie des populations et d'accentuer la lutte contre la pauvreté par le développement et le renforcement des infrastructures sociales de base.

En effet, ce Programme est constitué de composantes majeures qui sont entre autres, le renforcement des capacités des services publics sociaux et sanitaires et la construction des infrastructures hydrauliques modèle PMH.

En ce qui concerne les localités du Département de DIDIEVI, le Consultant a précisé que le projet vise la réhabilitation et l'équipement du centre Social de Didiévi, la construction de la Maternité et logement de la Sage-Femme ainsi que l'équipement du centre de santé à N'Zikpli-Sessekro et la réalisation d'un forage doté d'un PMH à Assankro.

La mise en œuvre du projet est inscrite dans une perspective de durabilité environnementale et sociale en respect des mesures de Sauvegardes Opérationnelles de la BAD et du Code Ivoirien de l'environnement, d'où la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES).

Scanné avec CamScanner

1.2- Objectifs du Constat d'Impact Environnemental et Social

Au titre de la consistance de la mission, le consultant a poursuivi son exposé en expliquant que la réalisation des différents travaux de développement envisagés dans les localités du projet pourrait être de nature à impacter les activités du milieu environnemental et socioéconomique. Le présent Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) vise à l'atteinte des objectifs suivants:

(i) identifier les éléments sensibles existants dans l'environnement du sous-projet ;
(ii) déterminer les activités du sous-projet susceptibles d'avoir des impacts sur l'environnement naturel et humain ;
(iii) évaluer les risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels du sous-projet ;
(iv) recommander des mesures et actions de bonification des impacts positifs et d'atténuation des impacts négatifs afin de garantir la durabilité environnementale et sociale du projet ;
(v) organiser des consultations de parties prenantes dans chaque localité bénéficiaire afin d'informer les parties prenantes, de recueillir leurs avis, préoccupations et suggestions sur le projet.

2- Echanges

Après les interventions du Secrétaire Général et du Consultant, la parole fut donnée aux participants pour exprimer leurs avis, contributions, préoccupations et attentes sur le projet.

Les détails des échanges sont synthétisés dans le tableau ci-dessous:

Intervenants (Nom et prénoms, fonction et localités)	Questions/Contributions	Réponses
Nanan AGOHI N'guessan Célestin chef central de Didiévi	Il a mentionné que le projet est la bien venu et accepté par la population. Cependant la réhabilitation du centre social ne répond plus aux attentes de la population et ne donne pas une belle image de la ville. A cet effet il voudrait que le centre soit entièrement reconstruit dans le respect de la vision de Développement de S.E Monsieur le PRÉSIDENT de La République.	Le consultant a indiqué avoir pris bonne note de cette proposition. Il a ajouté néanmoins que la reconstruction du centre pourrait nécessiter plus de moyens financiers et aussi retarder la réalisation effective du projet.
Monsieur KAMAGATÉ Innocent Président de jeunes du quartier Allui-N'Guessankro	Il salue la démarche participative des parties prenantes sur ce projet qui leur permet de solliciter la construction d'une clôture pour garantir la sécurité du personnel ainsi que des personnes qui fréquentent le centre.	Le consultant a répondu pris bonne note et aussi a signifié cette rencontre est l'occasion de porter le projet a la connaissance du publique afin d'avoir leurs impressions sur le sujet.

Scanné avec CamScanner

Monsieur KONAN Kouassi Laurent Directeur Départemental du District sanitaire de Didiévi	Quel est l'objectif de cette consultation publique ? A quelle étape du projet sommes nous, puisque des entreprises ont déjà effectué des études d'appel d'offre ? Avant les travaux de construction est ce que le plan des infrastructures sera porté à la connaissance des bénéficiaires ?	Le consultant a répondu que la rencontre inscrite dans le cadre du processus de ce projet qui consiste à informer et consulter les parties prenantes et bénéficiaires afin de réussir le projet. Sur ce point, le consultant a mentionné que le projet est à l'étape de l'élaboration du CIES. Le consultant a répondu que le plan de construction relevé du MCLU qui a été déjà consulté pour l'élaboration du devis et du plan. Ce plan ne peut être porté à la connaissance du public qu'après validation.
Monsieur KANTÉ Mamadou MCLU	Les PMH ne sont plus adaptées aux conditions de vie des populations. Il est plutôt important de réaliser des HVA qui peuvent être alimenter par l'électricité ou des plaques solaires. Savoir si la réalisation de ce projet est précédée d'une étude.	Le consultant a mentionné prendre bonne note des propositions et suggestions. Le consultant a répondu que ce CIES se base sur des études déjà menées et transcrites dans un TDR.
Monsieur ZEGOU Kacou Ossai Teodule Secrétaire Général de Préfecture	Savoir la différence entre une EIES et un CIES.	Le consultant a répondu que la réalisation d'une EIES ou d'un CIES est dépendant de la catégorisation de l'importance des impacts du projet. En plus l'EIES est une étude générale sur les impacts, tandis que le CIES est une précision des impacts.

Scanné avec CamScanner

	Savoir si les préoccupations indiquées dans cette consultation publique seront prises en compte. Si tel est le cas, est ce que cela ne va pas constituer une entrave à la réalisation effective du projet ?	Le consultant a répondu que les propositions faites ne peuvent constituer un blocage car cela fait partir des objectifs de cette mission CIES.
Madame KOUAKOU Ahou Monique Epse N'Guessan Directrice du centre social de Didiévi	Elle suggère que cette Mission CIES soit la bonne afin de démarrer le projet de façon définitive pour que le personnel soit dans de meilleures conditions de travail.	Le consultant a mentionné avoir pris bonne note.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président de séance a traduit toute sa reconnaissance au promoteur du projet pour la démarche informative et consultative des parties prenantes. Il a signifié au consultant que les populations acceptent les projets qui leurs sont définis, cependant il souhaite que toutes les préoccupations et suggestions énumérées par les différentes parties prenantes, soient transcrites dans les rapports afin de mieux réussir le projet dans les localités concernées.

Fait à Didiévi, les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de Séance le Représentant des cabinets	Le Président de Séance le Secrétaire Général de Préfecture
Koffi Emmanuel KOFFI Socioéconomiste	**ZEGOU Kacou Ossai Teodule.**

Scanné avec CamScanner

	République de Côte d'Ivoire **Programme Social du Gouvernement (PS-GOUV)**	Programme Social du Gouvernement 2022-2024
CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES) RELATIF AU PROJET D'APPUI AU PROGRAMME SOCIAL DU GOUVERNEMENT (PA-PS-Gouv)		CONSULTANT

PROCES-VERBAL DE REUNION D'INFORMATION ET DE CONSULTATION PUBLIQUE KANI

N° 5

INTRODUCTION

L'an deux mil vingt et trois et le lundi neuf septembre, de onze heures douze minutes à douze heures trois minutes, s'est tenue, sous la présidence de Monsieur Kouakou Adolphe BONI, Préfet du Département de Kani, une réunion d'information et de consultation publique des parties prenantes dans le cadre du Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) relatif au Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGOUV) dans le Département de Kani.

Cette séance de travail, a enregistré la présence du Secrétaire Générale de Préfecture et du Sous-préfet de Kani, des Directeurs régionaux et chefs de services, les organisations de jeunesse et de femme du Département (Voir liste de présence en annexe).

A l'entame de la réunion, Monsieur le Préfet du Département de Kani , a souhaité la bienvenue à tous les participants. Ensuite, après avoir permis aux représentants du Bureau d'Etudes de se présenter à l'assemblée, Il a situé le contexte et l'objet de la rencontre qui s'inscrivent dans la procédure de la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES). Il a relevé l'intérêt de ce projet qui permettra l'amélioration significative de l'environnement socioéconomique des populations du département d'Odienné et par ricochet de la région.
Après les civilités, M. BEDA André, Sociologue pour le Consultant Id Sahel/EasyManagement/Sem International, chargé de la réalisation du Constat d'Impact Environnemental et Social a décliné les axes fondamentaux de cette séance d'Informations et de consultation publique, à savoir :

Ordre du jour :

1) Présentation du projet ou de la mission,
   Impacts potentiels et mesures d'atténuations et de bonifications
2) Echanges avec les parties prenantes
   Divers.

I- PRESENTATION DU PROJET, IMPACTS ET MESURE DE MITIGATION

1- Présentation du projet

Situant le contexte, le chef de mission du consultant a précisé que cette étude s'inscrit dans le cadre du projet multisectoriel du Gouvernement ivoirien soutenu par la Banque Africaine de Développement (BAD), dénommé Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv),

Ce Programme à travers quatre (4) composantes majeures dont celui de la composante A qui comprend : Développement d'infrastructures sociales et renforcement de la sécurité : (i) la sous composante santé et protection sociale vise à améliorer et renforcer les capacités des services publiques sociaux et sanitaires ; (ii) celle relative aux pistes rurales et routes en terre vise à un meilleur désenclavement des zones concernées avec la facilitation de l'accès, de la communication, des échanges et de la libre circulation des biens et des personnes ; (iii) celle relative à l'hydraulique vise à contribuer à la satisfaction des besoins fondamentaux en eau potable des populations rurales.

Ainsi, sur la base de ces priorités définies et pour optimiser les effets bénéfiques, il faudra inscrire le projet dans une perspective de durabilité environnementale et sociale ; ce qui suppose l'intégration de ces considérations aux différentes phases du projet.
C'est cette vision même qui sous-tend la réalisation d'un **Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES)** dans le cadre du présent Programme.

1.2- Impacts potentiels et mesures d'atténuations et de bonifications

Impacts potentiels

S'agissant des impacts potentiels sur le milieu humain et socio-économique, ils s'établissent comme suit :

- Risque de survenue de maladies respiratoires (inhalation des particules de poussières)
- Risque de nuisances auditives pour les populations riveraines ;
- Possibilité d'emplois pour les jeunes des localités concernées par le projet ;
- Réduction du chômage ;
- Développement d'activités génératrices de revenus.

Des mesures générales en termes d'atténuation et de mitigation spécifiques à considérer sont les suivantes :

Mesures d'atténuation ou de mitigation

Le Sociologue a présenté par la suite, des mesures de mitigation des impacts sur l'environnement biophysique et le milieu humain. Il s'agit entre autres de :

- Arroser les sols avec des eaux des fûts pour réduire l'effet des poussières ;
- Recruter la main d'œuvre locale pour les travaux afférant à leur compétence ;
- Utiliser des panneaux de signalisation pour informer ou orienter les populations notamment à proximité des établissements scolaires et des marchés ;
- Réduire l'intensité des travaux de nuit au sein des villages pour permettre aux populations de se reposer après les activités champêtres ;

Des mesures générales et certaines spécifiques aux activités à réaliser seront proposées de façon détaillée dans le rapport du CIES du projet qui donnera les modalités pratiques de mise en œuvre.
La suite du présent procès-verbal donne lieu aux échanges.

2. Echanges avec les parties prenantes

Après les interventions de Monsieur le Préfet du Département de Kani et de l'équipe du consultant, plusieurs personnes ont pris la parole pour exprimer leur avis, contributions et préoccupations. De manière générale, les intervenants ont remercié la table de séance et les représentants du consultant pour l'approche participative qu'elles considèrent comme une marque d'attention :
Les détails des échanges sont synthétisés dans le tableau qui suit :

Intervenants (Nom et prénoms, fonction et localités)	Questions/Contributions	Réponses
M. KOUAKOU Koffi Brice Directeur Départemental de la Construction de Kani	Pour la réhabilitation du centre social, il serait opportun que les techniciens commis à cette tache puissent prendre attache avec les services de la construction pour mieux encadre le projet	C'est bien noté M. le Directeur nous pensons également que c'est une recommandation qui mériterait d'être inscrite dans le rapport.
M. YAO Anoman Jean Philippe Directeur du Centre social de	À quelle date précise est-il prévu que le projet soit achevé, et est-il envisageable d'agrandir le centre social avec de nouvelles	Nous ne sommes pas en mesure de fournir une date précise, mais il est important de noter que le programme

Kani	Installations ?	est prévu pour se terminer en 2024. En ce qui concerne la réhabilitation, il convient de mentionner que des aménagements seront effectués, et cela pourrait potentiellement inclure l'agrandissement du centre social.
Mme SOUMAHORO Djeneba, Représentante de la présidente des femmes de Kani	La réhabilitation du centre social doit prendre en considération la présence d'une école maternelle au sein du bâtiment. Par conséquent, les travaux devront être planifiés pendant les vacances scolaires afin de minimiser les perturbations sonores et de ne pas perturber les activités des enfants en classe.	En effet, nous prendrons cette mesure en considération. Il est important de noter que nos techniciens mettront en place toutes les mesures nécessaires, quelle que soit la période des travaux, conformément aux recommandations que nous ferons, afin de minimiser les impacts sur les enfants. Notre priorité est de veiller à leur bien-être et à leur sécurité pendant cette période.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président, a levé la séance, non sans avoir pris le soin de remercier toute les autorités administratives, politique et coutumières du Département de Kani pour leur mobilisation et l'intérêt accordé au projet et à l'équipe du consultant pour la qualité des échanges.

Fait à Kani, les jours, mois et an que dessus

Le Secrétaire de Séance	Le Président de Séance
André Marcel BEDA Anthropolo 07 58 12 06 08 André Marcel BEDA *Sociologue*	République de Côte D'Ivoire Région du Worodougou Préfecture de Kani Département De Kani Kouakou Adolphe BONI *Préfet Hors Grade*

République de Côte d'Ivoire
Programme Social du Gouvernement (PSGOUV)

CONSULTANT

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES) RELATIF AU PROJET D'APPUI AU PROGRAMME SOCIAL DU GOUVERNEMENT (PA-PSGouv)

PROCES-VERBAL DE REUNION D'INFORMATION ET DE CONSULTATION PUBLIQUE PREFECTURE D'AGNIBILEKROU | **N° 4**

L'an deux mil vingt et trois et le jeudi vingt-huit, s'est tenue, de dix heures cinquante à onze heures cinquante-neuf minutes, à la salle de réunion de la Préfecture d'Agnibilékrou, sous la présidence de Monsieur Konan Bertin KOUADIO, Sous-Préfet d'Agnibilékrou, représentant Monsieur HAMILTON-N'GUESSAN N'dre Michel, Préfet de Département, une réunion d'informations et de consultation publique des parties prenantes dans le cadre du Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) relatif au Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGOUV) dans des localités du Département d'Agnibilékrou.

Cette séance de travail, a enregistré la présence des personnes sur la liste de présence en annexe.

A l'entame de la réunion, Monsieur le Sous-Préfet a souhaité la bienvenue à tous les participants. Ensuite, après avoir permis aux représentants du Bureau d'Etudes de se présenter à l'assemblée, il a situé le contexte et l'objet de la rencontre qui s'inscrivaient dans la procédure de la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES).
Par la suite, il a relevé l'intérêt de ce projet qui permettra l'amélioration significative de l'environnement socioéconomique des populations de la ville et de ses localités.
Après ces civilités, Monsieur KOFFI Jean-Pierre, Environnementaliste et chef de mission du groupement EasyManagement/Sem International, chargé de la réalisation du Constat d'Impact Environnemental et Social, a décliné les axes fondamentaux de cette séance d'informations et de consultation publique, à savoir :

Ordre du jour :

1) Présentation du projet ou de la mission,
2) Impacts potentiels et mesures d'atténuations et de bonifications
3) Echanges avec les parties prenantes
4) Divers.

1- Présentation du projet

Situant le contexte, le chef de mission du consultant a précise que cette étude s'inscrit dans le cadre du projet multisectoriel du Gouvernement ivoirien soutenu par la Banque Africaine de Développement (BAD), dénommé Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv).

Ce Programme à travers 4 composantes majeures dont celui de la composante A qui comprend : Développement d'infrastructures sociales et renforcement de la sécurité : (i) la sous composante santé et protection sociale vise à améliorer et renforcer les capacités des services publics sociaux et sanitaires ; (ii) celle relative aux pistes rurales et routes en terre vise à un meilleur désenclavement des zones concernées avec la facilitation de l'accès de la communication, des échanges et de la libre circulation des biens et des personnes ; (iii) celle relative à l'hydraulique vise à contribuer à la satisfaction des besoins fondamentaux en eau potable des populations rurales.

Ainsi, sur la base de ces priorités définies et pour optimiser les effets bénéfiques, il faudra inscrire le projet dans une perspective de durabilité environnementale et sociale ; ce qui suppose l'intégration de ces considérations aux différentes phases du projet.
C'est cette vision même qui sous-tend la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) dans le cadre du présent Projet.

2- Impacts potentiels et mesures d'atténuations et de bonifications

↓ Impacts potentiels

S'agissant des impacts potentiels sur le milieu humain et socio-économique, ils s'établissent comme suit :

- Risque de survenue de maladies respiratoires (inhalation des particules de poussières) et des nuisances auditives pour les populations riveraines ;
- Destruction des activités économiques exercées dans l'emprise du projet ;
- Possibilités d'emplois pour les jeunes des localités concernées par le projet ;
- Réduction du chômage ;
- Développement d'activités génératrices de revenus ;
- Mise en place de projets de développement pour les localités propriétaire du site

Des mesures générales en termes d'atténuation et de mitigation spécifiques à considérer sont les suivantes :

↓ Mesures d'atténuation ou de mitigation

Le chef de mission a présenté par la suite, des mesures de mitigation des impacts sur l'environnement biophysique et le milieu humain. Il s'agit entre autres de :

- Arroser les sols avec des eaux des fûts pour réduire l'effet des poussières ;
- Recruter la main d'œuvre locale pour les travaux afférant à leur compétence ;
- Utiliser des panneaux de signalisation pour informer ou orienter les populations notamment à proximité des établissements scolaires et des marchés ;
- Réduire l'intensité des travaux de nuit au sein des villages pour permettre aux populations de se reposer après les activités champêtres ;

Des mesures générales et certaines spécifiques aux activités à réaliser seront proposées de façon détaillée dans le rapport du CIES du projet qui donnera les modalités pratiques de mise en œuvre. La suite du présent procès-verbal donne lieu aux échanges.

Après les interventions de Monsieur Konan Bertin KOUADIO et de l'équipe du consultant, plusieurs personnes ont pris la parole pour exprimer leur avis, contributions et préoccupations. De manière générale, les intervenants ont remercié la table de séance et les représentants du consultant pour l'approche participative qu'elles considèrent comme une marque d'attention

Les détails des échanges sont synthétisés dans le tableau qui suit

Intervenants (Nom et prénoms, fonction et localités)	Questions/Contributions	Réponses
M.KOTTI, DD Santé	Au niveau des localités de Yobouakro et Manzanouan, qu'est-ce qui sera fait ?	Pour ces deux (2), c'est la réhabilitation et l'équipement qui sont prévues
M.OUATTARA Yaya, représentant le DD Eaux-Forêts	Qu'est-ce qui est prévu en pour la protection de l'environnement ?	C'est l'essence de cette étude. Il s'agit de voir les impacts que le projet pourrait avoir sur l'environnement, et proposer des mesures de gestion.

Doléances des communautés

Intervenants :	Propos
Mme DIOMANDE Batte, Délégué Départemental ANAGED	Le volet gestion des déchets est toujours omis. Dans l'exécution des projets, il faut se référer à l'ANAGED pour qu'elle vous recommande des opérateurs qui ont un agrément et habilité à suivre les travaux.
M.BROU Kossonou, Président des jeunes de Manzanouan	Notre centre a besoin d'une clôture. Aussi, nous souhaitons avoir un Médecin.
M.SAÏD Kehi, DD Centre Social	Le bâtiment du Centre Social est très vieillissant et vétuste. Aussi, il y a 14 Agents pour quatre (4) bureaux. Nous souhaitons qu'un nouveau bâtiment soit construit, plus des bureaux.

4- Divers

Aucun point n'a été soulevé dans les divers.

A la suite de l'analyse des points prévus à l'ordre du jour, le Sous-Préfet d'Agnibilékrou a, dans son mot de clôture, remercié toutes les autorités administratives, politiques et coutumières, pour leur présence et pour l'intérêt accordé au projet et l'équipe du consultant pour la qualité des échanges.

Fait à Agnibilékrou, les jour, mois et an que dessus

Le Secrétaire de Séance	Le Président de Séance
KOFFI Jean-Pierre *Environnementaliste*	Konan Bertin KOUADIO *Grade II*

	République de Côte d'Ivoire **Programme Social du Gouvernement (PSGOUV)**	Programme Social du Gouvernement
CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES) RELATIF AU PROJET D'APPUI AU PROGRAMME SOCIAL DU GOUVERNEMENT (PA-PSGouv)		**CONSULTANT**
PROCES-VERBAL DE REUNION D'INFORMATION ET DE CONSULTATION PUBLIQUE **PREFECTURE D'ABENGOUROU**		**N° 5**

INTRODUCTION

L'an deux mil vingt et trois et le lundi deux octobre, s'est tenue, de dix heures cinquante à onze heures quarante-sept minutes, à la salle de conférence de la Préfecture d'Abengourou, sous la présidence de Monsieur KPAN Droh Joseph, Préfet de la région de l'Indenié-Djuablin, Préfet du Département d'Abengourou, une réunion d'information et de consultation publique des parties prenantes dans le cadre du Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) relatif au Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGOUV) dans des localités de la région de l'Indenié-Djuablin.

Cette séance de travail a enregistré la présence des personnes sur la liste de présence en annexe.

A l'entame de la réunion, Monsieur le Préfet a souhaité la bienvenue à tous les participants. Ensuite, après avoir permis aux représentants du Bureau d'Etudes de se présenter à l'assemblée, il a situé le contexte et l'objet de la rencontre qui s'inscrivaient dans la procédure de réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES).
Par la suite, il a relevé l'intérêt de ce projet qui permettra l'amélioration significative de l'environnement socioéconomique des populations des localités concernées.
Après ces civilités, Monsieur KOFFI Jean-Pierre, Environnementaliste et chef de mission du groupement EasyManagement/Sem International/ID Mali, chargé de la réalisation du Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES), a décliné les axes fondamentaux de cette séance d'information et de consultation publique, à savoir :

Ordre du jour :

1) Présentation du projet ou de la mission,
2) Enjeux environnementaux et sociaux liés au projet,
3) Justification, objectifs et processus du CIES
4) Echanges avec les parties prenantes
5) Divers.

I- PRESENTATION DU PROJET OU DE LA MISSION

Situant le contexte, le chef de mission du consultant a précisé que cette étude s'inscrit dans le cadre du projet multisectoriel du Gouvernement ivoirien soutenu par la Banque Africaine de Développement (BAD), dénommé Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv).

Ce Programme à travers 4 composantes majeures dont celui de la composante A qui comprend : Développement d'infrastructures sociales et renforcement de la sécurité : (i) la sous composante santé et protection sociale vise à améliorer et renforcer les capacités des services publiques sociaux et sanitaires ; (ii) celle relative aux pistes rurales et routes en terre vise à un meilleur désenclavement des zones concernées avec la facilitation de l'accès, de la communication, des échanges

et de la libre circulation des biens et des personnes ; (iii) celle relative à l'hydraulique vise à contribuer à la satisfaction des besoins fondamentaux en eau potable des populations rurales.

Dans la région de l'Indenié Djuablin, le PA-PSGOUV concerne 5 Pompes à Motricité Humaine (PMH) dans les localités de Kouaokro PK, Wakandé, Comoékro, N'ziprikro, Issoufkro, 3 ESPC dans les localités de Manzanouan, Yobouakro, Abradinou ; 2 Centres Sociaux à Agnibilékrou et Abengourou.

2. MILIEU ENVIRONNEMENTAL ET SOCIO-ECONOMIQUE

S'agissant des impacts potentiels sur le milieu humain et socio-économique, ils s'établissent comme suit :

- Risque de survenue de maladies respiratoires (inhalation des particules de poussières) et des nuisances auditives pour les populations riveraines ;
- Destruction des activités économiques exercées dans l'emprise du projet ;
- Possibilités d'emplois pour les jeunes des localités concernées par le projet ;
- Réduction du chômage ;
- Développement d'activités génératrices de revenus.
- Mise en place de projets de développement pour les localités propriétaire du site

Des mesures générales et spécifiques aux activités à réaliser seront proposées de façon détaillée dans le rapport du CIES du projet qui donnera les modalités pratiques de mise en œuvre. La suite du présent procès-verbal donne lieu aux échanges.

3. JUSTIFICATION DE L'ETUDE

Les CIES se justifie par le fait qu'au-delà des intérêts multiples et des opportunités sociales que pourrait offrir le PA PS GOUV, il n'est pas sans conséquences dommageables sur l'environnement naturel et humain. Le partenaire financier (BAD) et la réglementation nationale jugent qu'il est important de ne pas occulter les impacts négatifs que la réalisation dudit projet pourrait engendrer.

Les objectifs du CIES sont entre autres :

- Décrire et caractériser les principales composantes (naturel et humain) du milieu initial de la zone du projet ;
- Identifier et analyser les risques et impacts environnementaux et sociaux ;
- Définir les mesures de gestion des impacts ;

La démarche adoptée consiste en la consultation publique des parties prenantes, en la visite des localités concernées, en l'entretien avec les populations bénéficiaires et la cartographie de l'occupation du sol de la zone du projet.

Le processus du CIES est le suivant :

- Obtention des TDR de l'étude,
- Collecte de données de terrain,
- Élaboration du rapport,
- Validation du rapport,
- Arrêté d'autorisation du projet,

4. ECHANGES AVEC LES PARTIES PRENANTES

Après les interventions du Préfet et de l'équipe du consultant, plusieurs personnes ont pris la parole pour exprimer leur avis, contributions et préoccupations. De manière générale, les intervenants ont remercié la table de séance et les représentants du consultant pour l'approche participative qu'elles considèrent comme une marque d'attention :

Les détails des échanges sont synthétisés dans le tableau qui suit :

Intervenants (Nom et prénoms, fonction et localités)	Questions/Contributions	Réponses
M.ZEREHOUE WINCEDI épse SERI ? Sous-Préfet d'Aniassoué	Selon le courrier que nous avons reçu, la localité de Pokoukro faisait partie des villages bénéficiaires. Mais, dans la présentation vous n'avez pas mentionné Pokoukro	Le choix des localités a été un choix encadré. Au niveau de l'hydraulique, il s'est agi des pompes en souffrance, des pompes avec pannes régulièrement et dont la réparation est devenue très difficile. Pokoukro a été enlevé dans ce projet, parce que ce village est déjà inséré dans un autre projet d'Hydraulique Villageoise Améliorée (HVA).
M. LACINA OUATTARA, DR AFOR	Vous nous avez parlé de Constat d'Impact Environnemental et Social. Est-ce à dire que les structures techniques seront associées à ce constat ?	Le Constat d'Impact fait suite à une étude préalable qui a permis de considérer que le projet d'engendra pas d'impacts majeurs. Les consultants mandatés par le Cabinet consultant, iront observer les milieux qui accueillent le projet, décrire les caractéristiques environnementales et humaines de ces milieux. Il faut noter les sites pour la réalisation des forages ne sont pas encore identifies. Les services techniques pourraient convoquer à faire leurs expertises, s'il se trouve qu'après identification des sites, des biens tels que des bâtis, des cultures et des lots sont menacés par la réalisation du projet.
VADJE CHRISTIAN TIBE, Sous-Préfet de Bettié	Quelle est la différence entre EIES et CIES ?	L'EIES et le CIES sont des classifications des études avant exécution des projets qui s'appuient sur la nature et l'importance des impacts que la mise en œuvre du projet pourrait engendrer. Aussi, cette classification tient compte de la nature et l'ampleur des activités qui seront réalisées.

Doléances des communautés

Intervenants :	Propos
M. N'GUESSAN Basil, Représentant le Conseil Régional de l'Indenié-Djuablin.	Il faudrait que les structures techniques des ministères travaillent en étroite collaboration avec la Direction technique du Conseil Régional.

5 - DIVERS
Aucun point n'a été soulevé dans les divers. A la suite de l'analyse des points prévus à l'ordre du jour, le Préfet d'Abengourou a, dans son mot de clôture, remercié toutes les autorités administratives, politiques et coutumières, pour leur présence et pour l'intérêt accordé au projet et l'équipe du consultant pour la qualité des échanges. Fait à Abengourou, les jour, mois et an que dessus

Le Secrétaire de Séance	Le Président de Séance
KOFFI Jean-Pierre *Environnementaliste*	**M. KPAN Droh Joseph** *Préfet Hors-Grade*

CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

PROCES VERBAL DE CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Motif / type de réunion : Réunion d'information et de consultation communautaire	**Localité :** YOPOUGON CITE MACA **Lieu de consultation :** CENTRE SOCIAL
Etaient présents : voir liste en annexe	**Date :** 09 / 10 / **2023** **Heure :** 10H

L'an deux mille Vingt-trois, s'est tenue dans le village de YOPOUGON CITE MACA une réunion d'information communautaire relative au Projet de réhabilitation/construction et équipement du Centre social de YOPOUGON CITE MACA (PA-PS GOUV)

L'ordre du jour de cette réunion d'information et de consultation des populations était le suivant :

1-Présentation du projet, des impacts probables sur l'environnement naturel et humain,

2-Echanges avec les populations

3-Divers

Le chef de mission, a indiqué que les différents impacts liés à ce projet.

Après cette présentation du projet, la parole a été donnée aux populations pour recueillir leurs avis et préoccupations.

2- Echanges avec les populations

- **Préoccupations**

- Manque de salles de réunions au sein du Centre social actuel
- Manque de moyens matériels et financiers pour soutenir les personnes vulnérables
- Absence de salles de formation pour la jeunesse
- Absence d'école maternelle au centre social
- Manque de Salle d'éveille
- Absence de maison d'accueil
- Absence de véhicule de liaison
- Absence de clôture au niveau du centre social
- Absence de salles d'eaux modernes
- Absence de cuisine pour les démonstrations diététiques
- Insuffisance de bureaux
- Absence d'eau courante SODECI
- Absence d'équipement informatique, bureautique et autres équipements techniques.

❖ **Suggestions**

- Prévoir des salles de réunions équipées
- Fournir au Centre des moyens matériels et financiers pour mener à bien ses activités
- Construire des salles de formation dédiées à la Couture patisserie, à l'alphabétisation, etc
- Construire une école maternelle
- Construire une salle d'éveil équipée
- Construire une maison d'accueil équipée
- Prévoir un véhicule de liaison
- Prévoir une Clôture pour le centre social
- Réaliser le projet dans un bref délai
- Prévoir des salles d'eau modernes
- Prévoir une cuisine dédiée aux démonstrations diététiques
- Installer l'eau courante SODECI
- équiper le centre social en matériels informatique, bureautique et autres équipements techniques

3-Divers

Les divers ont porté sur les échanges informels dans une atmosphère conviviale. Le consultant a remercié la chefferie et toute la population villageoise. Enfin, il a invité tout le village à adhérer au projet.

Le CONSULTANT Le Chef de délégation	LE CHEF DU VILLAGE
Tchimou Romain	Koudio Niamia Emile

PROCES VERBAL DE CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Motif / type de réunion : Réunion d'information et de consultation communautaire	**Localité :** AGBOVILLE **Lieu de consultation :** CENTRE SOCIAL
Etaient présents : voir liste en annexe	**Date :** 25/09/**2023** **Heure :** 15H

L'an deux mille Vingt-trois, s'est tenue dans le village de AGBOVILLE, une réunion d'information communautaire relative au Projet de construction/équipement du Centre social de la ville d'Agboville (PA- PS GOUV

L'ordre du jour de cette réunion d'information et de consultation des populations était le suivant :

1-Présentation du projet, des impacts probables sur l'environnement naturel et humain,

2-Echanges avec les populations

3-Divers

Le chef de mission, a indiqué que les différents impacts liés à ce projet.

Après cette présentation du projet, la parole a été donnée aux populations pour recueillir leurs avis et préoccupations.

2- Echanges avec les populations

- **Préoccupations**

- Toutes les commodités pour que le centre social respecte toutes les exigences du moment.
- Crainte de ne pas voir le projet se réaliser.
- Que la réalisation du projet commence et ça doit suspendue
- la construction entraînera des impacts négatifs sur la quiétude des riverains

❖ **Suggestions**

- Que la structure, en charge de la construction du centre social, travaille avec beaucoup de sérieux en utilisant du personnel et du matériel de qualité.
- Un bon suivi des travaux
- Beaucoup de salles de réunion
- Des dortoirs bien équipés
- Espace de jeu
- Salle informatique
- Réalisation du projet dans un bref délai
- Construction d'un centre de santé et maternité au sein du nouveau centre social
- Recrutement des jeunes lors des travaux de construction
- Recruter et former la jeunesse
- Que la construction du centre prenne en compte tous les besoins de la société.

3-Divers

Les divers ont porté sur les échanges informels dans une atmosphère conviviale. Le consultant a remercié la chefferie et toute la population villageoise. Enfin, il a invité tout le village à adhérer au projet.

Le CONSULTANT	LE CHEF DU VILLAGE
Le Chef de délégation	CHEF QUARTIER CENTRE VILLE KANGAH AUGUSTIN Cel: 07 07 95 07 62
Tchimou Romain	Kangah Augustin Centre Ville
	Abou Ba... Dioulakro

QUARTIER DIOULAKRO COMMUNE D'AGBOVILLE Le Chef

Page 1 sur 2	Réalisation d'un constat d'impact environnemental et social (CIES) pour la réhabilitation/construction et l'équipement de 40 établissements sanitaires de premier contact (ESCP), la réalisation de 100 forages équipés de pompes à motricité humaine (PMH) et la réhabilitation/construction/équipement de 11 centres sociaux dans 17 régions de la Côte d'Ivoire

PROCES VERBAL DE CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Motif / type de réunion : Réunion d'information et de consultation communautaire	**Localité :** PORT BOUET JEAN FOLY **Lieu de consultation :** CENTRE SOCIAL
Etaient présents : voir liste en annexe	**Date :** 10 / 10 / **2023** **Heure :** 10H

L'an deux mille Vingt-trois, s'est tenue dans le village de PORT BOUET JEAN FOLY une réunion d'information communautaire relative au Projet de réhabilitation, Construction et Equipement du Centre Social de Port Bouet Jean Foly (CPA-PS GOUV)

L'ordre du jour de cette réunion d'information et de consultation des populations était le suivant :

1-Présentation du projet, des impacts probables sur l'environnement naturel et humain,

2-Echanges avec les populations

3-Divers

Le chef de mission, a indiqué que les différents impacts liés à ce projet.

Après cette présentation du projet, la parole a été donnée aux populations pour recueillir leurs avis et préoccupations.

2- Echanges avec les populations

❖ **Préoccupations**

- Inexistence de matériels et Comodités adéquats pour le Centre ; voire absence de prêt, insuffisance de bureaux, manque de climatisation, de clôture insuffisance de toilettes, Absence de plomberie carrelage, manque d'eau potable
- le Centre Social est vétuste
- la toiture est dégradée
- les meubles sont vétustes
- Absence de Clôture en brique
- CIE et SODECI à la Charge du centre social
- Absence de matériels informatiques, bureautique
- Insuffisance des moyens de déplacement,
- Absence de Carrelage
- Difficulté pour accéder au bâtiment principal du Centre social dû à l'étroitesse des marches

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

❖ **Suggestions**

- L'Etat de Côte d'Ivoire nous aide a bien faire le social à travers un cadre de travail sain et sécurisé.
- Prévoir des tôles en aluminium
- Doter le centre de moyens nécessaires surtout matériels roulants, bureautique, informatique, climatisation
- Prévoir une clôture en brique
- Installation de la CIE et SODECI (Dotation en compteurs)
- Réhabilitation de la cantine et du mobilier pédagogique
- Carrelage de tout le batiment
- Agrandir le centre en créant de nouveaux bureaux
- Réhabilitation du terrain KPASSA dédié régulièrement aux activités du centre social
- Bitume jusqu'au centre social
- Voies de Canalisation pour éviter les inondations lors des pluies
- Mettre le local du centre social sous bail pour permettre au Comité de Développement du Quartier (CDQ) de bénéficier de ce bail et financer ses activités
- Agrandir et prolonger les marches de la terrasse du centre

3-Divers

Les divers ont porté sur les échanges informels dans une atmosphère conviviale. Le consultant a remercié la chefferie et toute la population villageoise. Enfin, il a invité tout le village à adhérer au projet.

Le CONSULTANT Le Chef de délégation	**LE CHEF DU VILLAGE**
Tchimou Romain.	AFEELE SAM EDMOND

Page 1 sur 2	Réalisation d'un constat d'impact environnemental et social (CIES) pour la réhabilitation/construction et l'équipement de 40 établissements sanitaires de premier contact (ESCP), la réalisation de 100 forages équipés de pompes à motricité humaine (PMH) et la réhabilitation/construction/équipement de 11 centres sociaux dans 17 régions de la Côte d'Ivoire

PROCES VERBAL DE CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Motif / type de réunion : Réunion d'information et de consultation communautaire	**Localité :** AKOUPE-ZEUDJI **Lieu de consultation :** Permanence de la Chefferie
Etaient présents : voir liste en annexe	**Date :** 03 / 10 / 2023 **Heure :** 12H

L'an deux mille Vingt-trois, s'est tenue dans le village de AKOUPE ZEUDJI, une réunion d'information communautaire relative au Projet de Construction/réhabilitation et d'équipement du centre social d'Akoupé-Zeudji (PA-PS Gouv.)

L'ordre du jour de cette réunion d'information et de consultation des populations était le suivant :

1-Présentation du projet, des impacts probables sur l'environnement naturel et humain,

2-Echanges avec les populations

3-Divers

Le chef de mission, a indiqué que les différents impacts liés à ce projet.

Après cette présentation du projet, la parole a été donnée aux populations pour recueillir leurs avis et préoccupations.

2- Echanges avec les populations

❖ **Préoccupations**

- Le Centre n'est pas construit pour répondre aux besoins des population
- Le Centre est vieillissant.
- Le Centre n'existe que de nom : Vétuste, délabré

❖ **Suggestions**

- Avoir un centre moderne qui répond aux attentes de la population
- Créer en son sein une école maternelle
- Créer au sein du centre une école de formation des jeunes filles : planning familial, sériciculture, etc
- Créer des aires de jeu pour nos enfants
- Créer des dortoirs pour les accueils
- Equiper suffisamment le centre en matériel et commodité de travail
- Faire une clôture

3-Divers

Les divers ont porté sur les échanges informels dans une atmosphère conviviale. Le consultant a remercié la chefferie et toute la population villageoise. Enfin, il a invité tout le village à adhérer au projet.

Le CONSULTANT Le Chef de délégation	LE CHEF DU VILLAGE
KOUAKOU JB?	La Permanence Chefferie La Permanence Akoupé-Zeudji

Page 1 sur Erreur ! Argument de commutateur inconnu.	Réalisation d'un constat d'impact environnemental et social (CIES) pour la réhabilitation/construction et l'équipement de 40 établissements sanitaires de premier contact (ESCP), la réalisation de 100 forages équipés de pompes à motricité humaine (PMH) et la réhabilitation/construction/équipement de 11 centres sociaux dans 17 régions de la Côte d'Ivoire

PROCES VERBAL DE CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Motif / type de réunion : Réunion d'information et de consultation communautaire	**Localité :** ABENGOURDU **Lieu de consultation :** Centre social
Etaient présents : voir liste en annexe	**Date :** 04 / 10 / 2023 **Heure :** 09h 15 mn

L'an deux mille Vingt-trois, s'est tenue dans le village de Quartier Mosquée 220 une réunion d'information communautaire relative au Projet de réhabilitation, construction et équipement de 11 centres sociaux dans 17 régions de la Côte d'Ivoire

L'ordre du jour de cette réunion d'information et de consultation des populations était le suivant :

1-Présentation du projet, des impacts probables sur l'environnement naturel et humain,

2-Echanges avec les populations

3-Divers

Le chef de mission, a indiqué que les différents impacts liés à ce projet.

Après cette présentation du projet, la parole a été donnée aux populations pour recueillir leurs avis et préoccupations.

2- Echanges avec les populations

- **Préoccupations**

Les préoccupations des populations sont :
- La non réalisation des travaux après les études de terrain,
- La non réalisation d'un travail de pénalité,
- L'absence de budget pour l'entretien du centre après réhabilitation,
-

- **Suggestions**

- Les suggestions sont :
- La construction d'un préau ou délocaliser les [illegible] pendant les travaux,
- Recrutement des jeunes pour servir de main d'œuvre,
- La construction d'un bureau de la protection sociale dans la salle de [illegible],
- La construction de la clôture en hauteur pour éviter les vols,
- La rénovation de la cuisine et l'ouverture d'une porte dans l'arrière du centre pour éviter aux enfants [illegible] la voie principale,
- Mettre de la lumière au niveau de l'arrière (au marché [illegible])
- Accroître la capacité de la maternelle,
- Disposer des bacs à ordure pour la gestion des déchets.

3-Divers

Les divers ont porté sur les échanges informels dans une atmosphère conviviale. Le consultant a remercié la chefferie et toute la population villageoise. Enfin, il a invité tout le village à adhérer au projet.

Le CONSULTANT Le Chef de délégation	**LE CHEF DU VILLAGE**
[signature]	[signature]

PROCES VERBAL DE CONSULTATION COMMUNAUTAIRE

Motif / type de réunion : Réunion d'information et de consultation communautaire	**Localité :** Agnibilékrou **Lieu de consultation :** Centre social
Etaient présents : voir liste en annexe	**Date :** 05 / 10 / 2023 **Heure :** 10h 45 mn

L'an deux mille Vingt-trois, s'est tenue dans le village de Quartier T.P, une réunion d'information communautaire relative au Projet de réhabilitation, Construction et équipement de 11 Centres de protection sociale dans 17 régions de la C.I

L'ordre du jour de cette réunion d'information et de consultation des populations était le suivant :

1-Présentation du projet, des impacts probables sur l'environnement naturel et humain,

2-Echanges avec les populations

3-Divers

Le chef de mission, a indiqué que les différents impacts liés à ce projet.

Après cette présentation du projet, la parole a été donnée aux populations pour recueillir leurs avis et préoccupations.

2- Echanges avec les populations

- **Préoccupations**

Les préoccupations de populations sont :
- La non réalisation du projet
- La non réinstallation du centre, à travers la construction de la clôture
- Le non suivi et la non évaluation des travaux, qui devrait favoriser l'usage de matériaux de mauvaise qualité,

Page 2 sur Erreur ! Argument de commutateur inconnu.	Réalisation d'un constat d'impact environnemental et social (CIES) pour la réhabilitation/construction et l'équipement de 40 établissements sanitaires de premier contact (ESCP), la réalisation de 100 forages équipés de pompes à motricité humaine (PMH) et la réhabilitation/construction/équipement de 11 centres sociaux dans 17 régions de la Côte d'Ivoire

❖ **Suggestions**

Les suggestions sont les suivantes :

- Faire une canalisation pour évacuer l'eau qui stagne dans le centre en cas de pluie, puis mettre les pavés.
- Réhabiliter et équiper le centre en tenant compte de la condition de physique des personnes du 3e âge et des handicapés.
- Elever construire la clôture du centre en hauteur pour garantir la sécurité du personnel et des usagers
- Equiper le centre d'instrument technologique tel que le vidéoprojecteur pour des activités de sensibilisation.
- La construction des toilettes pour le personnel et pour les usagers.
- Octroi de moyen de mobilité pour le personnel, pour plus d'efficacité.

3-Divers

Les divers ont porté sur les échanges informels dans une atmosphère conviviale. Le consultant a remercié la chefferie et toute la population villageoise. Enfin, il a invité tout le village à adhérer au projet.

Le CONSULTANT	LE CHEF DU VILLAGE
Le Chef de délégation	ASC coach DH à ENDA-SANTE

Annexe 2: Liste des personnes ou organisations qui ont préparé ou contribué à l'évaluation environnementale et sociale (nom, prénoms, structures, localités, tél, email)

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES AUTORITES

THÈME / ORDRE DU JOUR : Consultation Communautaire au Centre Social Abengourou

REGION : Indenie-Djuablin **DEPARTEMENT :** Abengourou **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** Abengourou

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
01	04/10/23	MAmadou Soumaro Kanté	M		president quartier 220	0505061221 0505061221	[signature]
02	04/10/23	Traoré Fatoumata	F		Presidente	0574114415	[signature]
03	04/10/23	DAO YAYA	M		Membre d'incape	0797103296	[signature]

Page 1 sur 2

		Dr Kouamé Kua	M	Easy management	Consultant Socio Eco	0708358833	[signature]
		Dr KOFFI Jean-Pierre	M	EASY M.	Consultant env.	0707749207	[signature]
		ISSIF BALO	M	president des jeune		0709712387	[signature]
		BRAHIMA née KODOM Cynthia	F	Centre social	Directrice	0707307868	[signature]

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020
Le social au cœur de l'action gouvernementale

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

CONSULTATION PUBLIQUE

THÈME / ORDRE DU JOUR :
- . Présentation du Projet
- . Echanges

REGION : DISTRICT AUTONOME ABIDJAN **DEPARTEMENT :** Abidjan **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** YOPOUGON

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
01		Mme N'GUESSAN née KOFFI AYA INES	F	Centre Social Cité MACA	Attaché Social	07.07.41.43.95 inesmariecleo77@gmail.com	
02	9/10/2023	Mme Krouman edwige	F	centre social MACA	Assistante sociale	0758007241 Koaggedion@gmail.com	
03		Kouadio Niamien Emile	M	MUREMIG association	Président	0172157247 Kouadioniamienemile@gmail.com	
04		YAPI YAPI	M	CHEF DE COMMUNAUTÉ	CHEF du COMMUNAUTÉ	07077247377	

05	09-10-23	SORO TENEDIA épse DAGNOGO	F	Centre social MACA	PRESIDENTE	0749837467 sorotenedia@gmail	[signature]
06		Dion Mariette	F	CS cité MACA	MAEP	07 47 12 3007	[signature]
07		Kouassi Clarisse	F	CS cité MACA	Adjointe administrat	0141181279	[signature]
08		Kokola Josette Marthe	F	CS MACA	Adjointe Administrat	0586689597	[signature]
09		Koné Clémentine	F	MICAO	Présidente AFYM V28	0505091622	
10		Goun solange	F	Micao	Présidente Fédération	0749014903	
11		Blé Pulchérie épse Amoud	F	MICAO	Fédération secrétaire	0555354828	[signature]
12		Yao Affoué Félicité	F	Centre social MACA	Assistante social	0787876103	[signature]
13		Amin Chia	F	centre social	EP	05 05 508232	[signature]
14		Mme Abio Yvonne	F	Centre Social		0140207702	[signature]
15		Koné Mayeresso	F	CS MACA	ASA	0747815051	[signature]
16		Adji Dolly Ursula	F	CS Maca	AA	0757544102	[signature]
17		Comoé Ama	F	CS Maca	AA	0708332730	CAD
18		TRAORE Assita	F	CS Maca	AA	07 09 74 04 72	[signature]
19		Mme Traoré née N'Bration	F	CS Maca	ASA	07 09 57 75	[signature]
20		Ettien Carima	F	CS Maca	MEP	07-78-00-56-86	[signature]
21		N'Guessan Grace	F	CS Maca	MEP	07-79-17-40-76	[signature]
22		~~Comoé Ama~~ EFFO Etien Jean Louis	M	CS Maca	MEP	07-59-34-24-33	[signature]

Page 2 sur 3

23		Koffi Ahou Raissa	F	MACA		07 58 76 42 83	
24		GBORON M. Angèle	F	C.S MACA	MEP	07.48.43.30.26	
25		KONE Kadiatou	F	Vendeuse		01-01-08-93-57	
26		DIARRA djéneba	F	membre de l'association	Vendeuse	05-04-66-46-75	X
27		SANGARÉ CISSE Mariam	F	membre de l'association	Vendeuse	07-07 47-28-43	
28		KONE Kadjatou	F	membre de l'association	Vendeuse	07-09-54-22-94	
29		Nafkia cisse		membre de l'association	Vendeuse	05-06-78-15-48	
30		Gouanin Mama Solay	f	Présidente fédérale	Bricoleuse Vendeuse	05-05736334	
31		SORO Fanondia	F	C.S MACA	Secretaire	07-88 46-77-55	
32		Gnagne Gnoladys	F	CS Maca	MEP	0748091983	
33		Seri Gbassépa	F	CSMACA	EPA	0102468816	

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020
Le social au cœur de l'action gouvernementale

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

CONSULTATION PUBLIQUE

THÈME / ORDRE DU JOUR :
- Présentation du Projet
- Echanges

REGION : Agneby Tiassa **DEPARTEMENT :** AGBOVILLE **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** AGBOVILLE

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
1	25/09/23	KOUAME ALPHONSE	M	DR Protection Sociale	DR	elerdann@gmail.com	[signature]
2		Mme AKE KOSSIKE Adèle	F	Centre Social AGboville	Directrice	kadelewroon@gmail.com	[signature]
3		Kamé Hubert Martial	M	Centre Social AGboville	Agent	kahmminat@gmail	[signature]
4		Mme Djebolaud née Kadjo M.	F	centre social Agboville	Agent	kadjjomarie@gmail.com	[signature]

Page 1 sur 3

5	25/09/23	SORO KOLO COLETTE	F	Centre Social	Agent	Kolocolette@gmail.com	
6	25/09/23	KOFFI DIBY SANDRINE	F	centre social	Agent	akoffidiby@gmail.com	
7	25/09/23	OGOU JOËL O.	M	Centre Social	Agent	ogoujoel92@gmail.com	
8	25/09/23	GOBO Daniel	M	Centre Social	AGENT	gobodaniel@gmail.ci	
9	25/09/2023	AMBEU KOUASSI ENOCK CELESTE	M	Centre. Social	Agent	Ambeuenock01@gmail.com	
10	25/09/2023	TRAORE BINTOU	F	ONG DOUM SARETA	CHARGEE DE COMMUNICATION	Koursoumadebora@yahoo.fr	
11	25/09/2023	BOKA E. Eugène	M	centre social	Agent	bokaeugene@gmail.com	
12	25/09/2023	EBROTTIE AFFOUA	F	Centre Social	Agent	affouaebrottie@gmail.com	
13	25/09/2023	AGBEDJE N'GA ALFRED	M		Agent Assurances		
14	25/09/23	Abou Batchily	M	Chef Dioulakro		0707687399	
15	25/09/23	ATIEPO SERGE	M	Centre Social	Agent	sergeatiepo@gmail.com	
16	25/09/23	EBE ABLE PAULIN L.	M	CNJCI	Membre d'Honneur	eblepaulson@gmail.com	
17	25/09/23	BOKA N'CHO ELIE CHRIST	M	CNJCI (SO)	SO	bouchebloeckerstb@gmail.com	
18	25/09/23	AMBEU Kouassi Enock Celeste	M	Centre Social	Agent	Ambeuenock01@gmail.com	
19	25/09/23	KANGAH AUGUSTIN	M	CHEF CENTRE VILLE	//	0707950761	
20	25/09/23	YOFFOU Nathurin	M	Notable	Retraité	0546168038	
21	25/09/23	Guie Delphine	F	Pdte des femmes centre ville	0748240580	guiedelphine@gmail.com	
22	25-09-23	DOSSO EL LASSINA	M	Président des jeunes	Professeur 0708783236	ellasdosso5@gmail.com	

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020
Le social au cœur de l'action gouvernementale

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

CONSULTATION PUBLIQUE

THÈME / ORDRE DU JOUR :
- Présentation du Projet
- Echanges.

REGION : DISTRICT AUTONOME ABIDJAN **DEPARTEMENT :** ABIDJAN **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** PORT BOUET

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
01	10/10/2023	Dauho Marina	F	Centre social Jean-Folly	Directrice	0777 148485 dauhomarina43@gmail.com	[signature]
02		YOMAN BAKO HERVE	M	Centre Social Jean Folly	AGENT	0708373119 mrhervayoman@gmail.com	[signature]
03		SORO DOTEHE	M	Centre social Jean-Folly	Agent	sorodotehe19@gmail.com 0747842392	[signature]
04		Kouamé Nadege	F	Centre social Jean Folly	AGENT	nadegekouame30@gmail.com	[signature]

Page 1 sur 3

05		Aba Anissa	F	Centre sociale JF	agent	0544060606	
06		SIBAI GUY ROGER	M	Centre Social Jean Folly	Agent	0788396924	
07		Kouman Kobenan Raymond	M	centre Social Jean Folly	Agent	0757637126	
08		Kouadio Corinne . C	F	Centre social Jean Folly	Agent	07.58.82.8334	
09		GNAHOUA SAMSON	M	Jean-Folly	leader-Communau	07967-3480	
10		AFFELESAR EDMONY (chargé)		Jean Folly	Président de C.J.9	0707024418	
11		TAMALGO IRISSA	M	JEAN Folly		0708490645	
12		ADINGRA KWABENAN DANIEL	M	Jean Folly		0748041504	
13		AMAFIN FABIOLA	F	centre sociale JF	Agent	07-79-71-26-07	
14		FOFANA ISMAEL	M	centre social Jean folly	Agent	0757733180	
15		SAHOUIN GHISLAINE	F	CSJF	Agent	0505854687	
16		N'GORAN SABINE	F	CSJF	Agent	0757940760	
17		Sanogo Mariam	F	CSJF	Agent	0749142031	
18		Konan M. Jeanne	F	CSJF	Agent	0709625865	
19		Doudou Hervé	M	CSJF	Agent	07-59-83-78-39	
20		AYE SYLVESTRE	M	CSJF	Agent	0749060686	
21		YEDA GNOMBLEHI JACOB	M	Jean-Folly	président de la jeunesse	05-64-18-8743	

Page 2 sur 3

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020
Le social au cœur de l'action gouvernementale

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES AUTORITES

THÈME / ORDRE DU JOUR :
- Informations sur le projet
- Echanges

REGION : AGNEBY TIASSA **DEPARTEMENT :** AGBOVILLE **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** AGBOVILLE

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
01	21/09/2023	Sihindou COULIBALY	M	Prefecture Agboville	Préfet	0707008768	[signature]
02	21-09-2023	SEKA Gilde	M	Prefecture Agboville	SG2	0747889818	[signature]
03	21-09-2023	YAPI Aguiz Jérôme	M	DR Hydraul MINHAS	DR	0747652198	[signature]

Page 1 sur 2

04	21/09/23	Bakayoko Massoma	M	chef de service DR Hydraulique	chef de service	07 48 44 84 94	[signature]
05	21/09/23	KOUADIE ALPHONSE	M	DR Protection sociale	DR	07 58 19 82 06	[signature]
06	21/09/23	ANIAN Akessé A.	M	DS Agbaniko	Medecin CSAS	07 79 60 35 59	[signature]
07	26/09/23	Col BLE-N'DOU N'GORAN HENRI PASCAL INGÉNIEUR DES EAUX ET FORETS	M	MINEDD	DR Agbo	07 07 92 42 82	[signature]

Page 2 sur 2

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020
Le social au cœur de l'action gouvernementale

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES PARTIES PRENANTES

THÈME / ORDRE DU JOUR :
- Presentation du projet
- Echanges

REGION : AGNEBY TIASSA **DEPARTEMENT :** AGBOVILLE **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** AGBOVILLE

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
01	25/09/23	Sihindu COULIBALY	M	Prefecture	Préfet	0707008768	
02	25/09/23	SEKA Fidédele	M	Agboville	SG2	0747889818	
03	25/09/2023	DJE Séraphine Adjo	F	Sous-préfecture Agboville	Sous-préfet	adjodjea1971@yahoo.com	
04	25/09/2023	Gerald Kouffou	G	SP Guestifiné	SP	gerald74@hotmail.fr	

Page 1 sur 2

05	25/09/2023	OUATTARA Mustha Gaoussou	G	SP de Rubino	S/Préfet	ouattara@yahoo.fr 07 27 93 82 39	[signature]
06		Col Kouassi N'Taye André	M	DR E et F	D.R	ntayekouassi.a225@gmail.com	[signature]
07		S/Lt ETTIEN TANOH .K	M	Agent des E&F	Agent	kouassiettiens@gmail.c	[signature]
08		Bakayoko Massoma	M	Ministere de l'Hydraulique	Chef de service	aboubakrsidik77@gmail	[signature]
09		KOUAME ALPHONSE.	M	DR Protection sociale.	DR	alerdamm@gmail.com 07 58 19 82 06	[signature]
10		ANIAN Akesse A.	M	DS Agboville	MEDECIN CSAB	anianakess.tony tony@gmail.com	[signature]
11		Agnissan Florine		Adjoint administratif	Adjoint administratif	07 08 90 17 39	[signature]
12		BROU KOUA HONORE	M	MEMINADER	DR	dddagri.koua@gmail.com	[signature]
13		Mobio MOZOR Bertin	M	AFOR	COTIF	mozor.mobio@afor.ci	[signature]
14		DRO Jacquet		Construction	DR	drojacquet88@gmail	[signature]
15	25/09/2023	Col BLE N'dri N'goran	M	DR MINEDD	DR Agbo	bngorankevin@gmail	[signature]
16		Félicité KoKou	F	Prefecture	Communicat°	felicitekokou2013@yahoo.fr	[signature]

Page 2 sur 2

05	05-9-2023	SAHI DELY	M	CENTRE SOCIAL	DIRECTEUR	sahidely76@gmail.com	
06	05-9-2023	OUATTARA LAMINE	M	CENTRE SOCIAL	GARDIEN		
07	05-9-23	BROU OBEHI	M	TP	TP	obehibroup@gmail.com	

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES PARTIES PRENANTES

THÈME / ORDRE DU JOUR : CONSULTATION COMMUNAUTAIRE A AGNIBILEKROU (Cadre social)

REGION : INDENIE-DJUABLIN **DEPARTEMENT :** AGNIBILEKROU **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** AGNIBILEKROU

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
01	05-9-2023	BAFFOUE BOTTO JUSTIN	M	ONG ENDA-SANTE	ASC-COACH BH	B.BOTTO311269@gmail.com	
02	05-9-2023	SEYDOU OUATTARA	M	Communauté BROU	MEMBRE		
03	05-9-2023	KPAN EMILE	M	Communauté YACOUBA	MEMBRE		
04	05-10-2023	Kouamé Kra	M	Easy Management	Consultant Socio-Eco	0708 35 8883	

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES AUTORITES

THÈME / ORDRE DU JOUR : SEANCE D'INFORMATION ET CONSULTATION PUBLIQUE

REGION : INDENIE DJUABLIN **DEPARTEMENT :** AGNIBILEKROU **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** AGNIBILEKROU

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
01	28/09/23	Konan Bertin KOUDIO	M	Sous-préfecture Agnibilekrou	Sous-préfet	07 07 92 93 78	
02	28/09/23	Aya Lucie KONAN	F	Sous-préfecture de Duffébo	Sous-préfet	07 07 58 37 69	
03	28/09/23	SAPOHI Simplice	M	Préfecture Agnibilekrou	Chef CAB	05 06 90 16 28	

Page 1 sur 2

04	'' ''	AHissi Bafelti René-Lafleur	M	cour royale	secrétaire gl	0102035055	
05	'' ''	KRA Kouassi Dongo Albert	M	Porte parole Chef d'Assikasso	Porte canne notable	07 59 43 85 87	
06	' '	BROU ETTIEN Koffi	M	p chefferie N'Zuékro		07 08 69 47 84	
07		KOTTI YAPO Joseph	M	DD Santé représentant	DD Santé	05 04 61 69 10	
08		OUATTARA SIAKA	M	DDEF	Assistant du DDEF	0757717163	
09		Diby Marie Louise	F	ONG Bethanie	Présidente	0708353324	
10		ADAYE BOSSO L	M	DR	DR Hydraulique	0707064332	
11		COULIBALY Epse Kone Mariette	F	HYDRAULIQUE	AGENT Hydraulique	05.02.55 67 66	
12		MENAN ANGEOLINIA	F	HYDRAULIQUE	AGENT HYDRAULIQUE	0778996988	
13		KOUAMAN K. HERVE	M	DR ENVIRONNEMENT	Tech sup environnement	0748592393	
14		Tofie Ghoualkou Gouyo Franç:	M	président de l'ONG Santé grâce divine	président	0749957233	
15		SORO LEYLA	M	OPCTCCI	Coordinatrice	07 08 46 98 11	
16		Mme Diomande BAITE Joshiane	F	ANAGES	Délégué Départemental	01 01 36-2320	
17		LT Bony Yapo Robert	M	Eaux et Forêts	Adjoint ac	01-02-24-63 48	
18		BROU KOSSONOU ALBERT	M	PR. Jeunes	PR. Jeunes	05.64.15.25.34	
19	'' ''	GINAMIAN KOUAO	M	PRICE P.R		05 66 95-07 75	

Page 2 sur 2

N°	PRENOMS ET NOM	FONCTION	CONTACT	LOCALITE	EMARGEMENT
37	KOUASSI Moyé	Journaliste Correspondant	0747407591	AGNIBILEKROU	[signature]
38	Kouassi Nasri Teen-Baptiste	Représentant ABA-Brouté	0566540264	Agnibilekrou	[signature]
39	SAHI DELY	Resp. centre social	0779364939	AGN	[signature]
40	VADI N'CHÔ GILLES MARTIN	RED. DU MINISTERE DES TRI	0747330782	AGNI	[signature]
41	Dr Kouamé Kua	Consultant socio-éco	0708358833	Abidjan	[signature]
42					
43					
44					
45					
46					
47					
48					
49					
50					
51					
52					
53					
54					
55					
56					
57					
58					

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020
Le social au cœur de l'action gouvernementale

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES AUTORITES

THÈME / ORDRE DU JOUR :
- .
- .

REGION : GUEMON **DEPARTEMENT :** BANGOLO **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** BANGOLO

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
01	29/05/23	TRAORE DOTEHIN	M	Centre Social	Directeur	traoredot@gmail.com	[signature]
02	29/05/23	KOUASSI N'DRI AUBERT	M	District Sanitaire	Directeur	dcndry@yahoo.fr	[signature]
03	29/05/23	GBEHE VICTORINE MARIUSIA	F	BANKADI	Présidente	mediatrice paix08@gmail.com	[signature]

Page 1 sur 2

04	29/03/23	GOH ALBERT	M	MAIRIE	3e Adjoint au Maire	0545294027	
05	4	Jean Jacques TANO	M	"	SG	0709291349	
01	4	Zaonka Anicet BANTO	M	"	CSA	0791474489	
07	1	Konakan K. Severin	M	Construction	Directeur	07-08-72-10-12	

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020
Le social au cœur de l'action gouvernementale

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES PARTIES PRENANTES

THÈME / ORDRE DU JOUR :
- · INFORMATIONS
- · ECHANGES.

REGION : GUEMON **DEPARTEMENT :** BANGOLO **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** BANGOLO

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
01	30/03/23	DJELA FIEGLO Ernest	M	Chefferie	chef Centre	0504 383091 0 0757970696	
02	30/09/23	GOH ALBERT	M	3e Adjoint Maire	MAIRIE	0545294027	
03	30/09/23	BOUE POHONIN LEOPOLD	M	Chefferie	Chef Wakey	07.05.53.93.63	
04	30/09/23	TIA YAHON JACQUES	M	Chefferie	Chef Goriaka	05.46.36.87.81	

Page 1 sur 2

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

REHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'EQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES AUTORITES

THÈME / ORDRE DU JOUR : MISSION CIES POUR LE PROJET PA-PS GOUV CONSULTATION PUPLIQUE AVEC LES PARTIES PRENANTES

REGION : BELIER **DEPARTEMENT :** DIDIEVI **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :** DIDIEVI

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
	05/10/2023	ZEGOU KACOU OSSAI TEUDULE	M	Prefecture de Didievi	Secretaire General	prefecturedidievi@gmail.com 07 48 89 58 23	[signature]
02	05/10/2023	KONAN KOUASSI LAURENT	M	District Sanitaire de Didievi	DD Santé	kokouaslaur@gmail.com 07 07 94 59 77	[signature]
03	05/10/23	OUATTARA LAMINE	M	CONSTRUCTIO	DD Construct	ouattaralamine319@gmail.com	[signature]

Page 1 sur 2

Scanné avec CamScanner

Ne	DATE	NOMS ET PRENOMS	GENRE	STRUCTURE	FONCTION	Email & Contact	Signature
		Koffi Koffi EMMANUEL	M	Groupement	Socioeconomique	emmanuel.fa.koffi@gmail.com	[signature]
		KAMAGATE INNOCENT	M	ALLUI-N'GUESSANKRO	PDT DES JEUNES	0797117667	[signature]
		KONAN AYA BRIGITTE	F	ALLUI-N'GUESSANKRO	PDT DES FEMMES	0747039048	[signature]
		KROU KOUASSI DELPHIN	M	N'DUNIA	V-PDT DES JEUNES	0787605192	[signature]
		Seni N'goran Séraphin	M	N'GIKLI Sessekro	PDT des Jeunes	0787978574	[signature]
		Ouassa Kouassi Thierry	M	Sessekro	représentant du chef	07-77-96-28-33	[signature]
		Koffi Kouakou Michel	M	N-Globo Sessekro	chef	07-08-03-10-61	[signature]
		Koffi Koffi	M	N'globo Sessekro	Notable	07-89769640	[signature]
		KOUAKOU Ahou Monique épouse N'GUESSAN	F	Centre social	Directrice	0758410853	[signature]
		KANTE MAMADOU	M	MCLU	Attaché Administratif	07-48-95-84-48	[signature]
		DAGO ANY JEAN YVES F.	M	DS DIDIEVI	Attaché des Finances/CSAF	0749018707	[signature]
		Nanan Kouassi Yobouè	M	Didievi	chef du village N'Guessan	0707005254	[signature]
		NANAN AGOHI-N'GUESSAN Celestin	M.	Allui N'Guessankro	Chef de village	0707081526	[signature]

Page 2 sur 2

Scanné avec CamScanner

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020
Le social au cœur de l'action gouvernementale

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

ENTRETIEN AVEC LES AUTORITES

THÈME / ORDRE DU JOUR :

- :
- :

REGION : SAN-PEDRO **DEPARTEMENT :** SAN-PEDRO **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :**

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
01	09/10/2023	KOFFI yao Kan Claude	M	Prefecture	SG de Prefecture	prefecturesanpedro@gmail.com	[signature]
02	18/09/2023	KONE Soumahila Kolo	M	Sous prefecture	Sous-préfet	[illegible]	[signature]
03	18/09/2023	ANGAMAN Ekponn D	M	DR santé	DR	dangaman@live.fr	[signature]

Page 1 sur 2

04	18/09/2023	Col TISSE TOKPA B.	M	DR Environnement	DR	0505094898 tokpatisse@gmail.com	
05	18/09/2023	KOFFI N'DHE ERNEST	M	DR. PROTECTION SOCIALE	DR	0505601930	
06	18/09/2023	KOUADIO Hervé	M	Responsable CS San Pedro	Responsable	0777004 13	
07	18/09/2023	Yapi Daffon Vincent	M	DR Hydraulique MINHAS	DR	0759024996	
08	18/09/2023	KOUADIO Epse KOUAMÉ Adjoua Reine	F	DR Construct. Logement et Urb.	DR	0759122588	
09	21/09/2023	Logbo Logbo Hubert	M	chef de service H.V	DRH/SP	0748467411	
10	21/09/2023	N'golo Fatogoma BAMBA	M	sous-prefecture	Sous-préfet	07-08-86-32-41	
11	09/10/2023	LATT NELEDJE JACQUES	M	Préfecture	chef de mission	0757989015 01606611 91	

Scanné avec CamScanner

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020
Le social au cœur de l'action gouvernementale

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

CONSULTATION PUBLIQUE

THÈME / ORDRE DU JOUR :

- PRESENTATION ET CONSISTANCE DU PA/PSGOUV
- OBJECTIFS DU CIES + ECHANGES

REGION : MARAHOUE **DEPARTEMENT :** SINFRA **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :**

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
01	26/09/2023	KAEDU Brédoumou Christophe	M	Préfecture Sinfra	Préfet	prefecturesinfra@gmail.com	
02	26/09/2023	KRAGBÉ Léopoldine	F	Préfecture Sinfra	SG Préfecture	prefecturesinfra@gmail.com 07-09-00-78-51	
03	26/09/2023	SERIKPA AHIBO ARSENE	M	Sous-préfecture de Sinfra	Sous-préfet		
04		Angèle C GOGON épse SAHI	F	Sous-Préfecture	S/P Bazré	clemenceygogon@g.com	

5		Kouyo Stéphane	M	Easy Management	Sociologue	0748099972	[illegible]
6		YAPO Gérard	M	Easy Management	Environnementalist	0757312211	[illegible]
07		Traboué Bi Kouamé	M	CV Blontifla	Retraité	0555154929	[illegible]
08		Bia bi Goore Joseph	M	Huafla	CV	0545121387	[illegible]
9		MANKOUA Bi Yaka	M	Huafla	Secrétaire	0544194199	[illegible]
10		Neantchin Lore Djessan Clémentine	F	Huafla	Pdte des femmes	0545364465	[illegible]
11		Ballo Bi Lorou	M	Huafla	pdt (Jeune)	0554050876	[illegible]
12		Gooré Bi Yao	M	Huafla	Notable (Hfla)	0757248533	[illegible]
13		TRAZIE APOLLINAIRE GAMA	M	BLONTIFLA	PDT DES JEUNES	0506127207	[illegible]
14		TRAORE AMIDOU	M	SINFRA	DT MAIRIE	0102261947	[illegible]
15		KOFFI CONSTANT DESIRE	M	SINFRA	District Sanitaire Sinfra	0707221041	[illegible]
16		Kouamé N'Guessan Joachim	M	SINFRA	DD Sinfra	0707804465	[illegible]
17		Kouadio Michaël	M	Sinfra	Représentant DD construct°	0777886852	[illegible]
18		ANNY KINIMO HYACINTHE	M	SINFRA	DIRECTEUR CENTRE SOCIAL	0748533030	[illegible]
19		BONHOULOU ARMEL	M	Sinfra	ATT ADM	0708160458	[illegible]
20		DJANGONE Lou Carole	F	Sinfra	Att Adm	0709056354	[illegible]
21		KOUASSI KOUADIO Lucien	M	BONI YAOKRO	chef de village	0777074605	[illegible]
22		AMANI KOUASSI Danièle	M	BONI YAOKRO	Pdt des jeunes	0758181991	[illegible]

Page 2 sur 3

Scanné avec CamScanner

23		Kouakou Akissi Danièle	F	Représentante de la Pdte Fonc	BONI YAOKRO	0565554232	[signature]

Scanné avec CamScanner

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Programme Social du Gouvernement 2019-2020

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

CONSULTATION PUBLIQUE

THÈME / ORDRE DU JOUR :
- . PRESENTATION / CONSISTANCE DU PSGOUV
- . OBJECTIFS DU CIES . ECHANGES

REGION : MARAHOUE **DEPARTEMENT :** BOUAFLE **COMMUNE/SOUS-PREFECTURE :**

N°	Date	Noms et Prénoms	GENRE	Structure	Fonction	E-mail & Contact	Signature
01	29/09/2023	SIGBEU GBADE DONATIEN	M	S/Préfecture DAKOUA BO	Sous-préfet	sigbeudonatien@yahoo.fr	
02	-	KOFFI KABRAN MATHIAS	M	S/Préfecture Bouaflé	Sous-préfet	mathiaskabran@gmail.com	
03		KOUAME KOUASSI BENJAMIN	M	DDS BOUAFLE	MEDECIN CSAS	Kouamiben285@gmail.com	

Page 1 sur 3

4	29/09/23	Kouyo Stéphane	M	Easy Management	Socioéconomiste	0748099972	
5		YAPO Gérard	M	Easymanagt	Environnement	0757312211	
6		ZAMY WEGUI DEMARCHE	M	C S Bouafle	Directeur	0747168605	
7		Koffi Kouadio Alain	M	Toklossou	Président des jeunes	07-58-01 44 68	
8		Kouakou Koffi	M	Toklossou	Rebresent	01-72-30 11-92	
9		Kouassi Konon nicolo	M	Toklossou	chef		
10	29/09/23	AMOIKON Adjo Cinthia	F	D.R. Protection sociale	D.R	0758 71 30 52	
11	29/09/23	TANOU KOUASSI Jean	M	DR Environ	DR	0747175090	
12	29/09/23	Decotte Robert Kouadio	M	Robert Kro	Chef	07 99-06-03-36	
13	29/09/23	SORE SALIF.	M	KRAMOKRO	Chef	07-49-25-13 02	
14	29/09/23	Kouassi Kouanné Bernard	M	Diacohou Nord	Chef	0505216614	
15	29/09/23	N'dri N'guessan Edouard	M	Kahankro	Chef	0708649917	
16	29/09/23	Konan N'dri	M	Kahankro	President des Jeune	0575628092	
17	29/09/23	Kouakou N'guessan	F	Kahankro	Presidente des femmes	0757 63 69 88	
18	29/9/23	Kouakou Koffi Julien	M	Robertkro	president des Jeunes	0708873453	
19	29/9/23	Koffi Adjo Jacqueline	F	Robertkro	presidante des Femmes	0757690497	
20	29/09/23	GBEKE KONAN ALPHONSE	M	DIA cohou-Nord	Petit des Jeunes	0778 44 01 77	
21	29/09/23	Gnacadja Née Kouakou Yawa Raissa Rolande	F	D.R. Hydraulique	Chargé d'étude	0749159578	

Page 2 sur 3

Scanné avec CamScanner

22	29/09/2023	EKPONON KACOU	M	DIRECTION DE L'HYDRAULIQUE	TECHNICIEN	0757638074	[signature]
23	Kouamé Koffi Modeste		M	Chef	de Toclossou 2	0102-14-4106	[signature]
24	29/09/23	AMANI KOFFI ESRNEST	M	TOKLOSSOU 2	PRESIDENT des JEMNE	0142935282	[signature]
25	29/09/2023	N'Guessan Kouamé Mathias	M	Bledie	Pakouabo	0152757950	[signature]
26	29/09/2023	Kouassi Kouadio Christophe	M	Bledie	Pakouabo	0103135290	+
27		Kouassi Kouadio Fidèle	M	Bledie	Pakouabo	0504608494	[signature]
28		N'Guessan Kouakou Jean			cultivateur	0798248426	X
29		Kouadio Brou Colette			cultivateur	0152701340	[signature]

Scanné avec CamScanner

Annexe 3: Illustrations de Quelques Rencontres et Réunions

ENTRETIENS AVEC LES DIRECTIONS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIVES

Vue de la rencontre avec le préfet de Région de la Marahoué	Vue de la séance de travail avec la Secrétaire Générale de Préfecture de Sinfra	Vue de la rencontre avec la Directrice Régionale de la Protection Sociale de la Marahoué
Vue de la rencontre avec le Direction Régional de l'Environnement de la Marahoué	Vue de la rencontre avec le responsable du centre de la protection sociale de Sinfra	Vue de la séance de travail au district sanitaire de Didiévi

Entretien avec le Sous-Préfet de Molonoublé	Entretien avec le chef cabinet de la Préfecture	Entretien avec le Sous-Préfet de Didiévi
entretien avec la Directrice du centre social de Didiévi	entretien avec le chef cabinet de la Préfecture	entretien à la Direction MCLU de Didiévi

SEANCES DE CONSULTATIONS PUBLIQUES ET COMMUNAUTAIRES

<table>
<tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr>
<tr><td>Vue de la consultation publique à Didiévi</td><td colspan="2">Vue de la onsultation publique à la préfecture de Kani</td></tr>
<tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr>
<tr><td>Consultation communautaire à Abengourou</td><td colspan="2">Séance d'information et de consultation publique à Agnibilékro</td></tr>
<tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr>
<tr><td>Séance de consultation publique à Sinfra</td><td>Séance de consultation publique à Abengourou</td><td>Séance de consultation publique à Bouaflé</td></tr>
</table>

Annexe 4: TdR du Constat d'Impact Environnemental et Sociale (CIES)

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
UNION – DISCIPLINE – TRAVAIL

CABINET DU PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT

PROJET D'APPUI AU PROGRAMME SOCIAL DU GOUVERNEMENT
(PA-PSGOUV) P-CI-A00-011

COORDINATION GÉNÉRALE DU PA-PSGOUV

Programme Social du Gouvernement 2019-2020

CONSTAT D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CIES)

LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION ET L'ÉQUIPEMENT DE 40 ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES DE PREMIER CONTACT (ESCP), LA RÉALISATION DE 100 FORAGES ÉQUIPÉS DE POMPES À MOTRICITÉ HUMAINE (PMH) ET LA RÉHABILITATION/ CONSTRUCTION/ ÉQUIPEMENT DE 11 CENTRES SOCIAUX DANS 17 RÉGIONS DE LA CÔTE D'IVOIRE

Termes De Référence

VALIDES PAR L'ANDE

SOMMAIRE

I - INTRODUCTION *4*

II - CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ÉTUDE *5*

III - CONSIDÉRATIONS D'ORDRE MÉTHODOLOGIQUE *5*

IV - OBJECTIFS DE L'ÉTUDE *5*

V - CONSISTANCE DES TRAVAUX *6*

1) Travaux de réhabilitation/construction et équipement de 40 ESPC **7**

2) Travaux de réalisation de 100 forages équipés de Pompes à Motricité Humaine (PMH). **10**

3) Travaux de réhabilitation et équipement de onze (11) centres sociaux et de construction d'un centre social **16**

VI - MISSION DU CONSULTANT *17*

1) Description du cadre politique, juridique et institutionnel de mise en œuvre du sous-projet : **18**

2) Description de la situation socio-environnementale initiale de la zone du sous-projet : **19**

3) Description du sous projet **20**

4) Identification, analyse et évaluation des risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels du sous-projet **20**

5) Analyse et proposition de mesures de gestion des risques **23**

6) Formulation de recommandations relatives aux impacts potentiels **23**

7) Changements climatiques **23**

8) Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) **24**

9) Consultation des parties prenantes, diffusion et publication du rapport **26**

VII - DUREE- DEROULEMENT ET LIVRABLES DE L'ETUDE *27*

VIII - PROFIL ET EQUIPE DU CONSULTANT *28*

IX - CONTENU ET PRÉSENTATION DU RAPPORT *34*

I - INTRODUCTION

En 2018, le Gouvernement de Côte d'Ivoire tenant compte de l'urgence à renforcer le rythme d'amélioration des conditions de vie des populations surtout en milieu rural, a décidé de la mise en œuvre d'un programme social multisectoriel, dénommé Programme Social du Gouvernement (PSGouv), sur la période 2019-2020. Il vise à intensifier l'action sociale du Gouvernement pour avoir un impact plus important sur le quotidien des populations, notamment les couches les plus vulnérables. Il s'agit à travers des mesures fortes de répondre aux attentes des ivoiriens en rendant les services sociaux de base plus perceptibles par les populations et en améliorant significativement leur pouvoir d'achat afin d'accentuer la lutte contre la pauvreté.

Le projet multisectoriel du Gouvernement ivoirien soutenu par la Banque Africaine de Développement (BAD), dénommé Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv), comprend quatre composantes dont :

- Composante A : Développement d'infrastructures sociales et renforcement de la sécurité : (i) la sous composante santé et protection sociale vise à améliorer et renforcer les capacités des services publiques sociaux et sanitaires ; (ii) celle relative aux pistes rurales et routes en terre vise à un meilleur désenclavement des zones concernées avec la facilitation de l'accès, de la communication, des échanges et de la libre circulation des biens et des personnes ; (iii) celle relative à l'hydraulique vise à contribuer à la satisfaction des besoins fondamentaux en eau potable des populations rurales.
- Composante B : Emploi des jeunes et entreprenariat a pour objectif notamment l'amélioration des conditions de vie et le renforcement des capacités. La sous composante sécurité alimentaire vise à améliorer les techniques de production, à accroitre les productions, à améliorer la prise en compte du Genre…

Par la nature, les caractéristiques et l'envergure des travaux envisagés dans le cadre de l'exécution du projet, s'est vu classé en catégorie 2 conformément aux exigences du décret n° 96-894 du 08 novembre 1996 déterminant les règles et procédures applicables aux études relatives à l'impact environnemental des projets de développement et selon les critères de catégorisation environnementale de la Banque Africaine de Développement. Cinq (5) Sauvegardes Opérationnelles (SO) de son Système de Sauvegarde Intégrée (SSI) sont déclenchées à savoir : (i) SO1 « Evaluation Environnementale et Sociale » (ii) SO2 « réinstallation involontaire (acquisition de terres, déplacements de populations et indemnisation) » ; (iii) SO3 « biodiversité, ressources renouvelables et services éco systémiques » ; (iv) SO4 « prévention et contrôle de la pollution, matières dangereuses et utilisation efficiente des ressources » et (v) SO5 « conditions de travail, santé et sécurité ». Par conséquent, un instrument de sauvegardes a été élaboré à savoir un Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES).

Les activités ou sous-projet de la Composante A : Développement d'infrastructures sociales et renforcement de la sécurité du PA-PSGOUV devront faire l'objet d'une évaluation environnementale et sociale avant leur réalisation conformément au CGES.

II - CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ÉTUDE

La Loi n° 96-766 du 03 octobre 1996, portant Code de l'Environnement et le décret n° 96-894 du 08 novembre 1996 relatifs aux règles et procédures applicables aux études d'impact environnemental en République de Côte d'Ivoire, impliquent une obligation pour les projets d'investissement publics ou privés susceptibles de porter atteinte à l'environnement, d'être soumis soit à une Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES), soit à un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES), selon la nature de leur impact sur l'environnement, la santé et la sécurité des travailleurs et de la communauté.

Les présents Termes de Référence (TdR) ont été élaborés pour la réalisation du Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des travaux de :

- Réhabilitation/construction et équipement de 40 Établissements Sanitaires publics de Premier Contact (ESPC) ;
- Réalisation de 100 forages équipés de Pompes à Motricité Humaine (PMH) ;
- Réhabilitation et équipement de onze (11) centres sociaux et de construction d'un centre social.

Les Termes de Référence (TdR) situent le mandat et le profil du Consultant (firme) à recruter en vue de réaliser le CIES conformément au cadre politique, législatif et réglementaire en matière d'environnement de Côte d'Ivoire et aux Sauvegardes Opérationnelles (SO) du Système de Sauvegarde Intégrée (SSI) de la Banque Africaine de Développement (BAD).

III - CONSIDÉRATIONS D'ORDRE MÉTHODOLOGIQUE

Le CIES doit être présenté d'une façon claire et concise et se limiter aux éléments pertinents à la bonne compréhension du sous-projet et de ses impacts. Ce qui peut être schématisé ou cartographié doit l'être, et ce, à des échelles adéquates.

Les méthodes et les critères utilisés doivent être présentés et explicités en mentionnant, lorsque cela est possible, leur fiabilité, leur degré de précision et leurs limites d'interprétation. En ce qui concerne la description des milieux biophysique et humain, il sera nécessaire de faire ressortir les éléments permettant d'apprécier leur qualité (localisation des stations d'inventaire et d'échantillonnage, dates d'inventaire, techniques utilisées, limitations…). Les sources de renseignements doivent être données en référence.

IV - OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

Le but du CIES est (i) d'identifier les éléments sensibles existants dans l'environnement du sous-projet ; (ii) de déterminer les activités du sous-projet susceptibles d'avoir des impacts sur l'environnement naturel et humain ; (iii) d'évaluer les risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels du sous-projet et (iv) de recommander des mesures et actions de bonification des impacts positifs et d'atténuation des impacts négatifs afin de garantir sa durabilité environnementale et sociale.

De manière spécifique, et conformément à la réglementation en vigueur en matière d'évaluation environnementale, l'étude consistera à :

- décrire de façon synthétique le sous-projet et le contexte de sa réalisation (raisons et justifications environnementales, sociales et techniques du choix du sous-projet) ;

- décrire l'état initial des milieux naturels et humains de la zone du sous-projet et les composantes susceptibles d'être affectées ainsi que les enjeux environnementaux et sociaux ;
- mener une revue du cadre politique, juridique et institutionnel en matière d'environnement ; identifier toutes les lacunes qui pourraient exister et faire des recommandations pour les combler dans le contexte des activités du sous-projet ;
- examiner les conventions et protocoles dont la Côte d'Ivoire est signataire en rapport avec les activités du sous-projet, présenter la méthodologie d'évaluation de l'importance des impacts de manière qualitative et/ou quantitative en utilisant, le cas échant, l'outil d'évaluation économique des dommages environnementaux ;
- identifier et analyser les impacts potentiels (positifs et négatifs, directs et indirects, cumulatifs ou associés) du sous-projet ; cette analyse des impacts devra considérer les risques de violence basées sur le genre et les conflits sociaux ainsi que l'emploi et les conditions de travail des mineurs (travail des enfants) ;
- réaliser des consultations des parties prenantes au sous-projet (bénéficiaires, PAPs, autorités administratives et coutumières, opérateurs économiques, populations, etc.). Les procès-verbaux y compris les listes des participants à ces consultations seront annexés au rapport de CIES.
- élaborer un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) ainsi qu'un programme de surveillance et de suivi environnemental et social pour assurer le respect des exigences légales, environnementales et sociales. Ce PGES devra par ailleurs, décliner les responsabilités institutionnelles de mise en œuvre dudit PGES, évaluer les capacités techniques, matérielles et organisationnelles des acteurs et proposer des mesures de renforcement des capacités y relatives si hesoin est ;
- faire une analyse des risques et définir un mécanisme de gestion des risques et accidents.

Le contenu de cette étude exige un certain nombre de tâches à exécuter par le Consultant qui sera chargé de sa réalisation.

V - CONSISTANCE DES TRAVAUX

Dans le cadre de la mise en œuvre du sous projet santé, des travaux de réhabilitation/construction et équipement de 40 ESPC seront réalisés dans les régions du Guémon, du Haut-Sassandra, du Cavally, du Tonkpi, de la Marahoué, du Bélier, du Tchologo, du Poro, du Kabadougou, de l'Indenié-Djuablin, du Gontougo, de l'Agneby-Tiassa à travers l'Unité Sectorielle d'Exécution du Projet (USEP-SANTE).

S'agissant de la réalisation des 100 forages équipés de Pompes à Motricité Humaine (PMH), les travaux seront réalisés sous la conduite du Ministère de l'Hydraulique par l'Unité Sectorielle d'Exécution du Projet (USEP Hydraulique) dans les régions de l'Agnéby-Tiassa, Lagunes, Marahoué, Haut-Sassandra, Poro, Bagoué, Nawa, Gbêke, San Pédro, Gontougo, Indénié Djuablin, Kabadougou, Tchologo, Bélier, Tonkpi, Cavally et Guémon.

Concernant la réhabilitation et équipement de onze (11) centres sociaux et la construction d'un centre social, les travaux seront réalisés sous la conduite du Ministère en charge de la protection sociale par l'Unité Sectorielle d'Exécution du Projet (USEP-Protection Sociale) dans les régions du Guémon, de la Marahoué, du Bélier, du Worodougou, de l'Indenié-Djuablin, de l'Agnéby-Tiassa, de San Pedro, et des Lagunes.

La consistance de ces travaux se présente comme suit :

1) Travaux de réhabilitation/construction ~~et~~ équipement de 40 ESPC

Les travaux seront réalisés sur des espaces de terrain déjà disponibles au centre de santé. De façon générale, les travaux de réhabilitation/construction et équipement de 40 ESPC concernent :

- **la construction de neuf (9) nouvelles maternités** en complément des dispensaires existants, d'un laboratoire dans un centre de santé urbain et éventuellement de clôtures. Les travaux portent sur des terrassements, le gros œuvre, la vitrerie, la plomberie sanitaire, l'électricité, la peinture et tous les autres corps d'état techniques. Les travaux seront réalisés sur des espaces de terrain déjà disponibles au centre de santé.
- **la réhabilitation des ESPC de tous les 40 sites** portera éventuellement sur le gros œuvre, l'étanchéité des toits, la plomberie sanitaire, l'électricité, la menuiserie bois, la vitrerie, la charpente couverture et la peinture, etc. Ces travaux vont nécessiter des démolitions et déposes au renouvellement de plusieurs appareillages, menuiseries bois et/ou à la révision ou reprise de certaines installations ;
- **l'achèvement de travaux qui portera** à la fois sur la réhabilitation de ce qui est déjà fait et la construction de ce qui n'est pas exécuté ;
- **les équipements des centres de santé** concernent :
    - Les équipements biomédicaux constitués essentiellement de petit matériel, d'instrumentation et de quelques gros équipements de gabarit moyen tel que les autoclaves de paillasse, etc. Outre ces équipements, il y a les mobiliers, notamment les mobiliers médicaux tels que les tables de consultation et tables d'accouchement, etc.
    - Les équipements techniques tels que les incinérateurs et éventuellement les groupes électrogènes qui seront à déterminer en fonction des besoins et du budget.

Le tableau suivant présente la liste des ESPC à réhabilité et à construire dans les différentes régions.

Tableau 1 : ESPC dans les différentes régions

REGION	DISTRICT SANITAIRE	ETABLISSEMENT	TYPES DE TRAVAUX
GONTOUGO	Tanda	CSR	Réhabilitation et rééquipement du dispensaire Rural de Tangaramourou
	Koun Fao	CSR	Réhabilitation et rééquipement du Centre de Santé Rural de Ouatté
	Koun Fao	CSR	Réhabilitation et rééquipement du Centre de Santé Rural de DjoroDjoro
	Koun Fao	CSR	Réhabilitation et rééquipement du Dispensaire Rural de N'Guessan Brindikro
	Bondoukou	CSR	Achèvement et équipement du Dispensaire, construction de la maternité et des logements du CSR de Boudi s/p de Gouméré
INDENIE	Béttié	CSR	Construction et équipement de la maternité et du logement de la sage-femme d'Abradinou
	Agnibilékrou	CSR	Réhabilitation et rééquipement du Centre de Santé Rural de Manzanouan
	Agnibilékrou	CSR	Réhabilitation et rééquipement du Centre de Santé Rural de Yobouakro
BELIER	Didiévi	CSR	Construction et équipement d'une Maternité et d'un logement sage-femme de N'Globo (N'Zipkli-Séssekro)
	Toumodi	CSR	Construction de maternité, logements sage-femme et équipement du centre de santé de Didablé
	Yamoussoukro	CSR	Construction de maternité, logements sage-femme et infirmier et équipement du centre de santé de Kongouanou
TIASSA	Tiassalé	CSU	Réhabilitation et rééquipement du Centre de Santé Urbain de Pacobo
		CSR	Réhabilitattion et rééquipement du dispensaire rural de Broubrou
		CSR	Réhabilitattion et rééquipement du dispensaire rural de Botindé
MARAHOUE	Zuenoula	CSR	Réhabilitation et rééquipement du centre de santé rural de Ziauhobouenou

REGION	DISTRICT SANITAIRE	ETABLISSEMENT	TYPES DE TRAVAUX
	Bouaflé	CSR	Réhabilitation et rééquipement du Centre de Santé Rural de Diacohon nord /Diacohou nord
	Sinfra	CSR	Construction et équipement de la maternité + logements de Huafla
AGNEBY	Agboville	CSR	Réhabilitation et rééquipement du Centre de Santé Rural de M'Brou
		CSR	Réhabilitation et rééquipement du dispensaire rural d'Offa
		CSU	Réhabilitation et rééquipement du Centre de Santé Urbain de Guéssiguié
GUEMON	Kouibly	CSR	Achevement et équipement du Centre de Santé Rural et construction des logements sage-femme et infirmier de Toably
TONKPI	Sipilou	CSR	Réhabilitation et rééquipement du Dispensaire Rural de Glangoualé
	Zouhanhounien	CSR	Construction et équipement de la maternité de Bouhieleu + logement
KABADOUGOU	Odienne	CSR	Réhabilitation et rééquipement du Centre de Santé Rural de Koutoula
		CSR	Réhabilitation et rééquipement du Centre de Santé Rural de Manadoum
		CSU	Réhabilitation et rééquipement du Centre de Santé Urbain de Tienko
	Madinani	CSR	Construction et équipement d'une Maternité et d'un logement sage-femme de Korumba
PORO	Sinematiali	CSR	Réhabilitation et rééquipement du dispensaire Rural de Pitiengomon
	korhogo 2	CSR	Réhabilitation et rééquipement du Centre de Santé Rural de Tiotiérie
CAVALLY	Toulepleu	CSR	Construction et équipement d'une Maternité et d'un logement sage-femme de Bohobly
		CSR	Réhabilitation du dispensaire et du logement de l'infirmier de Bouibly / Bohibly
	Vavoua	CSR	Achèvement et équipement du centre de santé rural de Déragon + logements

REGION	DISTRICT SANITAIRE	ETABLISSEMENT	TYPES DE TRAVAUX
HAUT SASSANDRA	Zoukougbeu	CSR	Construction et équipement de la maternité et du logement de la sage-femme de Zokpangbeu
GUEMON	Bangolo	CSR	Réhabilitation et rééquipement du Centre de Santé Rural de Zéregbo
	Bangolo	CSU	Construction du laboratoire du centre de santé urbain de Zéo
	Duekoue	CSR	Réhabilitation et rééquipement du Centre de Santé rural de Guitrozon
TCHOLOGO	Ouangolo	CSR	Réhabilitation et rééquipement du Centre de Santé Rural de Nambingué
		CSR	Réhabilitation et rééquipement du Centre de Santé Rural de Ouamélhoro
		CSU	Réhabilitation et rééquipement du Centre de Santé Urbain de Niéllé
		CSR	Construction des logements de l'infirmier et de la sage-femme de Nafoungolo
TOTAL GENERAL			**40**

2) Travaux de réalisation de 100 forages équipés de Pompes à Motricité Humaine (PMH).

De façon générale, les travaux concernent la réalisation de forages neufs équipés de Pompes à Motricité Humaine (PMH)

Les tableaux suivants présentent les sites des cent (100) forages à réaliser dans les différentes régions et par lot.

Tableau 2 : Sites des 100 forages à réaliser

DISTRICT	REGION	DEPARTEMENT	SOUS PREFECTURE	VILLAGE	OBSERVATION	Nbre
BAS SASSANDRA	NAWA	SOUBRE	OKROUYO	AMANIKRO	MAUVAISE QUALITE DE L'EAU	1
		SOUBRE	SOUBRE	TOUBADOUGOU	FORAGE TARI	1
		SOUBRE	GRAND-ZATTRY	FATAMA	MAUVAISE QUALITE DE L'EAU ET INTERMITTENT	1
		MEAGUI	OUPOHUO	ANGAKRO	forage tari	1
		MEAGUI	GNAMAGUI	KRAKRO2	mauvaise qualité de l'eau et intermittence de l'eau	1
		MEAGUI	GNAMAGUI	KRA KANGAKRO	MAUVAISE QUALITE DE L'EAU ET INTERMITTENT	1
		MEAGUI	GNAMAGUI	M'BRAKRO	mauvaise qualité de l'eau et intermittence de l'eau	1
		MEAGUI	GNAMAGUI	ASSOUMANKRO	MAUVAISE QUALITE DE L'EAU / EAU BOUEUSE	1
SAN PEDRO	SAN-PEDRO	SAN-PEDRO	GABIADJI	GOLIKRO	Forage tari	1
		SAN-PEDRO	GABIADJI	LOUKOUKOUAMEKRO	Forage intermittent	1
		SAN-PEDRO	GRAND-BEREBY	KLOTOU	Forage tari	1
		SAN-PEDRO	SAN-PEDRO	DJIROGNEPAHIO	Eau de mauvaise qualité	1
		SAN-PEDRO	SAN-PEDRO	MONOGAGA	Forage tari	1
		SAN-PEDRO	SAN-PEDRO	GRAND GABO	FORAGE TARI	1
		SAN-PEDRO	SAN-PEDRO	PONT BASCULE	FORAGE TARI	1
		SAN-PEDRO	SAN-PEDRO	PONT BRIME	Eau de mauvaise qualité	1
COMOE	INDENIE-DJUABLIN	ABENGOUROU	ABENGOUROU	COMOEKRO	Le forage a tari depuis plus de 15 ans.	1
		ABENGOUROU	ANIASSUE	NZIPRIKRO	mauvaise qualité de l'eau et intermittence de fonctionnement de la pompe	1
		ABENGOUROU	EBILASSOKRO	ISSOUFKRO	Forage tari	1
		AGNIBILEKRO	DUFFREBO	WAKANDE	mauvaise qualité d'eau	1
		AGNIBILEKRO	DUFFREBO	PK SCIERIE		1

DISTRICT	REGION	DEPARTEMENT	SOUS PREFECTURE	VILLAGE	OBSERVATION	Nbre
DENGUELE	KABADOUGOU		PREFECTURE	KENINGOUARA	Forage intermittent. Forte population pour un seul point d'eau. Les populations s'approvisionnent momentanément à partir des rivières, marigots.	1
		ODIENNE	BAKO	SANGBANI2	1 Forage réalisé par le Conseil Régional	1
		ODIENNE	BAKO	FANDASSO	1 Forage réalisé par le Conseil Régional	1
		ODIENNE	DIOULATIEDOUGOU	AMARAKRO	Forage tari	1
		ODIENNE	ODIENNE	BARADJAN	Point d'eau à l'école intermittent. Problème d'hygiène au niveau des latrines	1
		KANIASSO	MAHANDIANA-SOKOURANI	MAFINDOUGOU	nouvelle localité ajoutée	1
		GOULIA	FIELA	FIELA	nouvelle localité ajoutée	1
		ODIENNE	BAKO	BADIOUALA	1 Forage réalisé par le Conseil Régional	1
LACS	BELIER	DIDIEVI	MOLONOUBLE	ASSANKRO	Forage tari	1
		TOUMODI	DJEKANOU	ADJUDENTKRO	Forage tari	1
		TOUMODI	DJEKANOU	NDAKOUASSIKRO	Forage tari	1
YAKRO	YAKRO	YAMOUSSOUKRO	YAMOUSSOUKRO	KREKETEKRO	Forage intermittent à peine si l'on peu avoir plus de 3 cuvettes d'eau par jour	1
		YAMOUSSOUKRO	YAMOUSSOUKRO	TCHEDJEBO	Forage intermittent (eau boueuse)	1
LAGUNES	AGNEBY-TIASSA	AGBOVILLE	AGBOVILLE	DIBO MPO	Forage tari	1
		AGBOVILLE	RUBINO	SEGBEVIE	Forage tari	1
		TAABO	TAABO	AKAKRO	Forage tari	1
		TAABO	TIASSALE	AKAKRO	Forage tari depuis plus de 30 ans	1
		TAABO	TIASSALE	GNANKANGANKAN	Deux forages taris	1
	GRAND PONTS	GRAND-LAHOU	GRAND LAHOU	KOGODJAN	nouvelle localité ajoutée	1
		GRAND-LAHOU	ATTOUTOU	KONOU	nouvelle localité ajoutée	1
		GRAND-LAHOU	GRAND-LAHOU	KATIEPLE	Forage intermittent	1
		GRAND-LAHOU	GRAND-LAHOU	PETIT BOUNA	Forage intermittent	1

DISTRICT	REGION	DEPARTEMENT	SOUS PREFECTURE	VILLAGE	OBSERVATION	Nbre
CAVALLY	CAVALLY	GUIGLO	GUIGLO	DITROUDRA-BEOUE	Forage bouché, à remplacer	1
		GUIGLO	GUIGLO	KRIDY	Forage intermittent, à remplacer	1
		GUIGLO	GUIGLO	PARIS-LEONA	Forage intermittent, à remplacer	1
		GUIGLO	GUIGLO	ZRO	Forage bouché, à remplacer	1
MONTAGNES	GUEMON	BANGOLO	BEOUE-ZIBIAO	KANGAKRO	Mauvaise qualité de l'eau	1
		DUEKOUE	BAGOHOUO	EMMAKRO	Forage intermittent	1
		FACOBLY	SEMIEN	TAOBLY	Forage situé au cimetière	1
		KOUIBLY	KOUIBLY	TOBLY	Ouvrage situé au cimetière	1
	TONKPI	BIANKOUMA	GBANGBEGOUINE	GOUETIDIE	Forage tari	1
		BIANKOUMA	SANTA	BLITA	Forage bouché	1
		MAN	MAN	YEBEGOUIN	Forage tari	1
		MAN	SANGOUINE	TROHVILLE(Pt Sangouiné)	déplacement de 7 localités	1
HAUT SASSANDRA	HAUT-SASSANDRA	DALOA	DALOA	BEKIPREA	Le forage existant a tari	1
		ISSIA	ISSIA	LOBIA	Forage tari	1
		ISSIA	NAMANE	KOTA KOUAKOUKRO		1
		ISSIA	NAMANE	TOLAKRO		1
		ISSIA	SAÏOUA	BADEKRO	Mauvaise qualité de l'eau	1
		ISSIA	SAÏOUA	BETEKELEDOUGOU	Localité de plus de 3000 habitants avec école primaire de six (06) classes, existence d'un puits	1
	MARAHOUE	SINFRA	KONONFA	KOUAKOUKANKRO	forag bouché	1
		BOUAFLE	BOUAFLE	N'GORANKRO	forage intermittent	1
		BOUAFLE	BOUAFLE	KARAMOKOKRO	Forage tari (non fonctionnel depuis sa réalisation)	1
		BOUAFLE	BOUAFLE	ROBERTKRO	Forage tari depuis 8 ans	1
		BOUAFLE	BOUAFLE	TOKLOSSOU	Forage tari	1

DISTRICT	REGION	DEPARTEMENT	SOUS PREFECTURE	VILLAGE	OBSERVATION	Nbre
SAVANES	BAGOUE	BOUNDIALI	GANAONI	SOKOURANI	forage complémentaire	1
		BOUNDIALI	SIEMPURGO	KATIERE	Forage bouché	1
		BOUNDIALI	SIEMPURGO	PINDIOU	Forage tari	1
		BOUNDIALI	SIEMPURGO	SOGO	Forage bouché	1
		TENGRELA	BLESSEGUE	KAKOLOGO	Forage bouché	1
		TENGRELA	DEBETE	KAPEGUE	Forage intermittent	1
	PORO	DIKODOUGOU	DIKODOUGOU	TOUFIDE	1 forage qui tari en saison sèche	1
		DIKODOUGOU	DIKODOUGOU	NAGOUNONKAHA		1
		KORHOGO	GUIEMBE	YARDJOUMAKAHA	Forage tari, abandonné dans l'ancien village	1
		KORHOGO	GUIEMBE	LATMAKAHA	Forage intermittent	1
		KORHOGO	KORHOGO	GBONKAHA	Forage bouché	1
		KORHOGO	KORHOGO	KOPINVOGO	Forage abandonné	1
		KORHOGO	NAPIE	NANGNONKAHA	Forage abandonné	1
		KORHOGO	KIEMOU	FANVONKAKAHA		1
		KORHOGO	KIEMOU	NATIOMBORO		1
		KORHOGO	KARAKORO	TAGBONKAHA	Forage qui tari en saison sèche	1
	TCHOLOGO	FERKESSEDOUGOU	FERKESSEDOUGOU	DOUDOUVOGO	Forage tari	1
		FERKESSEDOUGOU	FERKESSEDOUGOU	LARGATONVOGO	forage tari	1
		FERKESSEDOUGOU	FERKESSEDOUGOU	PETEINIMPOUVOGO	Forage tari	1
		FERKESSEDOUGOU	FERKESSEDOUGOU	ZBEBOUVOGO (Vavoua)	Forage bouché	1
		KONG	NAFANA	SANTOKAHA	Forage intermittent	1
		KONG	SIKOLO	KAREGBOGO	Forage intermittent	1

DISTRICT	REGION	DEPARTEMENT	SOUS PREFECTURE	VILLAGE	OBSERVATION	Nbre
VALLEE DU BANDAMA	GBEKE	BEOUMI	ANDO-KEKRENOU	MANGREDAN	Forage intermittent	1
		BEOUMI	BEOUMI	NINDO	aucune pompe existante	1
		BEOUMI	BODOKRO	PLIAKAKRO	Forage tari depuis l'année 2000	1
		BEOUMI	KONDROBO	KOYARABO	Forage tari	1
		BOUAKE	BROBO	SAKASSOU OTTOKOUKRO	Forage intermittent	1
		SAKASSOU	DIBRI-ASSIRIKRO	GOLIBO	Forage tari depuis 1990	1
		SAKASSOU	SAKASSOU	KAHAKRO Nouveau site	Forage tari depuis plus de 9 ans	1
ZANZAN	GONTOUGO	BONDOUKOU	GOUMERE	MERE	Forage intermittent	1
		BONDOUKOU	LAOUDI-BA	KOHUI	Forage Tari	1
		BONDOUKOU	TABAGNE	GBANE	Forage intermittent	1
		BONDOUKOU	TAGADI	PELEGODI	Forage tari depuis plus de 7 ans	1
		TANDA	TANDA	KOFFI BANGO	Forage tari	1
	TOTAL			100		
TOTAL GENERAL 100 FORAGES NOUVEAUX A REALISER_PA PSGOUV						100

3) Travaux de réhabilitation et équipement de onze (11) centres sociaux et de construction d'un centre social

De façon générale, les travaux concernent :

- **la réhabilitation des Centres Sociaux de 11 sites :** elle portera éventuellement sur le gros œuvre, l'étanchéité des toits, la plomberie sanitaire, l'électricité, la menuiserie bois, la vitrerie, la charpente couverture et la peinture, etc. Ces travaux vont nécessiter des démolitions, menuiseries bois et/ou à la révision ou reprise de certaines installations ;
- **la construction du centre social d'Agboville :** les travaux vont nécessiter des démolitions et la réalisation d'un nouveau bâtiment ;
- **les équipements de tous les centres sociaux** concernent :
  - Les équipements constitués de matériels et mobiliers de bureaux,
  - Les équipements constitués de matériels informatiques.

Le tableau suivant présente la liste des centres sociaux dans les différentes régions.

Tablean 6 : Centres sociaux dans les différentes régions

	REGION	CENTRE SOCIAL
1	LAGUNES	Réhabilitation et équipement du Centre social de Yopougon
		Réhabilitation et équipement du Centre social de Port-Bouet
		Réhabilitation et équipement du Centre social d'Akoupé-Zeudji
2	AGNEBY-TIASSA	Construction et équipement du Centre social d'Agboville
3	INDENIE-DJUABLIN	Réhabilitation et équipement du Centre social d'Abengourou
		Réhabilitation et équipement du Centre social d'Agnibilékro
4	BELIER	Réhabilitation et équipement du Centre social de Didievi
5	WORODOUGOU	Réhabilitation et équipement du Centre social de Kani
6	GUEMON	Réhabilitation et équipement du Centre social de Bangolo
7	MARAHOUE	Réhabilitation et équipement du Centre social de Bouaflé
		Réhabilitation et équipement du Centre social de Sinfra
8	SAN PEDRO	Réhabilitation et équipement du Centre social de San-Pedro

VI - MISSION DU CONSULTANT

La mission du Consultant consiste à la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) pour les trois sous projets.

Elle portera spécifiquement sur la réalisation de trois (3) rapports de CIES. Cette mission sera déclinée en trois(3) missions à savoir :

- **Mission M1/USEP SANTÉ :** Réalisation du CIES des Travaux de réhabilitation/construction et équipement de 40 ESPC ;
- **Mission M2/USEP HYDRAULIQUE :** Réalisation du CIES des Travaux de de réalisation de 100 forages équipés de Pompes à Motricité Humaine (PMH).
- **Mission M3/USEP PROTECTION SOCIALE** : Réalisation du CIES des Travaux de réhabilitation et équipement de onze (11) centres sociaux et de construction d'un centre social ;

Au regard du contexte et des objectifs de l'étude et pour chaque mission, le consultant (firme) procédera à :

- La validation du plan de travail avec la Coordination Générale **:** confirmation du plan de travail, particulièrement en ce qui concerne les sous-projets concernés par le CIES et les thèmes qui feront l'objet d'analyses plus spécifiques ainsi que des modalités d'intervention, notamment la participation des parties intéressées et des groupes et communautés potentiellement affectés, y compris les populations locales, le processus de consultation.
- La description du sous-projet, analyse du cadre politique, juridique et institutionnel et de la situation socio-environnementale et référence :
- Description du sous-projet : le consultant décrira de façon synthétique le sous-projet et son contexte en se servant au tant que possible de cartes à une échelle appropriée. La description du sous-projet doit inclure les caractéristiques techniques de l'aménagement qui sera réalisé, les matériaux et ressources matérielles et humaines de chantier nécessaires, les installations et services, les activités d'installation, des travaux et d'exploitation, etc. permettant de mieux appréhender les risques et impacts environnementaux et sociaux y relatifs, ainsi que les mesures d'atténuation qui seront proposées. A cet égard, les éléments à décrire porteront sur les composantes, caractéristiques et modalités de fonctionnements. Cette description prendra en compte entre autres les points suivants :

  - ✓ contexte et justification du sous-projet;
  - ✓ analyse des alternatives ou options du sous-projet ;
  - ✓ localisation géographique du sous-projet ;
  - ✓ plan d'aménagement du site du sous-projet ;
  - ✓ description du processus de mise en œuvre du sous-projet.

1) Description du cadre politique, juridique et institutionnel de mise en œuvre du sous-projet :

Le consultant fera une synthèse de/des :

(i) la politique nationale en matière de protection de l'environnement ;

(ii) la législation et la réglementation ivoirienne relative à la qualité de l'environnement, à la santé et la sécurité, à la protection des milieux sensibles, aux mesures de contrôle de l'occupation des sols et aux ouvrages ; de même que les textes législatifs et réglementaires régissant le domaine du sous-projet. Il rappellera les dispositions-clefs du Code de l'Environnement, du décret relatif aux EIES. Ces textes (Constitution, lois, décret, arrêtés, etc.) inventoriés devront être présentés dans une matrice comme suit :

Intitulé des textes réglementaires	Dispositions liées aux activités du projet
Constitution Ivoirienne	
Loi cadre n°96-776 du 3 octobre 1996 portant Code de l'Environnement	

(iii) conventions et accords internationaux et sous régionaux signés ou ratifiés par la Côte d'Ivoire et traitant des aspects environnementaux et sociaux relatifs à ce type de sous-projet ;

(iv) la description des politiques de sauvegardes environnementales et sociales de la BAD applicables au sous-projet dont il faut tenir compte dans le domaine de la protection de l'environnement biophysique et humain aux fins d'assurer la qualité du milieu récepteur aussi bien sur le plan national qu'à l'échelon local et régional lors de la réalisation des travaux ;

(v) institutions publiques nationales, privées et autres dont les types d'intervention seront divers, à tous les stades de mise en œuvre du sous-projet. L'accent devra être mis sur les acteurs des régions concernées par le sous-projet.

Par ailleurs, les textes inventoriés doivent être présentés dans une matrice comme suit :

Intitulé de la convention ou accord	Date de ratification par la Côte d'Ivoire	Objectif visé par la convention ou accord	Aspects liés aux activités du projet
Convention de BAMAKO sur l'interdiction d'importer en Afrique des déchets dangereux			

2) Description de la situation socio-environnementale initiale de la zone du sous-projet :

Cette section du CIES comprend la description des composantes des milieux naturels et socioéconomiques pertinentes de la zone d'intervention du sous-projet.

L'analyse de l'état initial de l'environnement naturel du sous-projet sera focalisée sur la :

- délimitation de la zone d'influence directe et indirecte du sous-projet ;
- description des composantes pertinentes de l'environnement biophysique:
  - ✓ données de l'état initial de la qualité de l'air et du niveau acoustique dans la zone du sous-projet ;
  - ✓ relief pédologique, géologique, climat, hydrogéologie, hydrographie (formations géologique, structure, texture des sols …) ;
  - ✓ végétation (les différentes formations végétations, les espèces végétales menacées, l'inventaire des espèces floristiques le long de l'itinéraire (zone du sous-projet)) ;
  - ✓ les zones écologiquement sensibles et aires protégées (cours d'eau, zones humides à caractère sacré ou non, forêts classées, arbres et forêts sacrés, parcs et réserves, mont…) ;
  - ✓ faune (l'inventaire des espèces, des différents habitats de la faune et la présence ou non des espèces rares ou menacées de disparition dans la zone du sous-projet) ;

- description des composantes du milieu humain ;
  - ✓ établissements humains (caractéristiques démographiques: nombre d'habitants, densité; nombre de concessions et autres infrastructures touchées telles que habitats, marchés, ateliers, magasins, écoles, centres de santé, puits, forages d'eau; plantations, cultures de rentes et annuelles,...) ;
  - ✓ sites culturels (cimetières, lieux et cours d'eaux sacrés …), archéologiques et cultuels (église, mosquée, objet ou site d'adoration, etc.) ;
  - ✓ mode de vie, composition du tissu social, cultures locales (interdits, us et coutumes, etc.) ;
  - ✓ l'économie locale et régionale (pêche, agriculture, artisanat, tourisme et loisir, etc.) et le dynamisme des activités agricoles et économiques, etc.) ;
  - ✓ etc.

L'analyse du milieu récepteur a pour objectif de faire apparaître, autant que faire se peut, le niveau de sensibilité de chaque composante de l'environnement susceptible d'être perturbée par les travaux de réhabilitation des routes rurales.

Concernant l'environnement socioéconomique, l'objectif étant à partir de cette description, de montrer en quoi le sous-projet est susceptible d'introduire des déséquilibres ou des déstructurations sur l'organisation socio-économique (changement de statuts sociaux, altération des modes de vie, bouleversement des valeurs, des croyances, et des groupes sociaux vulnérables).

3) Description du sous projet

Le consultant décrira de façon synthétique le sous-projet et son contexte en se servant au tant que possible de cartes à une échelle appropriée. La description du sous-projet doit inclure les caractéristiques techniques de l'aménagement qui sera réalisé, les matériaux et ressources matérielles et humaines de chantier nécessaires, les installations et services, les activités d'installation, des travaux et d'exploitation, etc. permettant de mieux appréhender les risques et impacts environnementaux et sociaux y relatifs, ainsi que les mesures d'atténuation qui seront proposées. A cet égard, les éléments à décrire porteront sur les composantes, caractéristiques et modalités de fonctionnements. Cette description prendra en compte entre autres les points suivants :

- ✓ contexte et justification du sous-projet;
- ✓ analyse des alternatives ou options du sous-projet ;
- ✓ localisation géographique du sous-projet ;
- ✓ plan d'aménagement du site du sous-projet ;
- ✓ description du processus de mise en œuvre du sous-projet.

4) Identification, analyse et évaluation des risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels du sous-projet

Le Consultant identifiera les impacts aussi bien positifs que négatifs des travaux à réaliser. Il distinguera les impacts directs, indirects, cumulatifs ou associés. L'analyse des impacts sera présentée clairement selon la relation cause-effets (composante – activité - impacts) ; elle pourrait intégrer les modes de vie locaux et les droits d'accès aux ressources et sur l'égalité d'accès aux opportunités de développement, spécialement pour des groupes qui risquent d'être affectées par la destruction de biens.

Le Consultant identifiera les risques que le sous-projet proposé provoque des déplacements physiques involontaires, destructions de bien et perturbation d'activités ou diminue l'accès aux ressources, ou altère le mode de vie des populations affectées, par rapport à la situation de départ. Les impacts seront évalués et classés par sources et degré d'importance.

L'évaluation de l'importance d'un impact dépend aussi de l'intensité du changement subi par les composantes environnementales affectées. Ainsi, plus un impact est étendu, fréquent, durable ou intense, plus il sera important.

L'étude doit décrire la méthodologie utilisée pour évaluer les impacts. Les méthodes, techniques et critères utilisés doivent être suffisamment explicites et objectifs. Elle présentera un outil de contrôle pour mettre en relation les activités du projet et la présence des ouvrages avec les composantes du milieu. Il peut s'agir de tableaux synoptiques, de grille d'évaluation, de listes de vérification ou de fiches d'impact.

Des critères tels que ceux présentés ci-dessous peuvent aider à évaluer l'importance des impacts potentiels :

- ✓ La nature de l'impact qui peut être positif ou négatif ;
- ✓ L'intensité ou l'ampleur de l'impact relatif au degré de perturbation du milieu, de la sensibilité, de la vulnérabilité, de l'unicité ou de la rareté de la composante

affectée ;

- ✓ L'étendue ou la portée de l'impact liée à la dimension spatiale telle que la longueur ou la superficie affectée ;
- ✓ La durée de l'impact : aspect temporel ;
- ✓ Le caractère cumulatif de l'impact ;
- ✓ La réversibilité de l'impact indiquant son caractère réversible ou irréversible ;
- ✓ La fréquence de l'impact et la probabilité que l'impact se produise : caractère intermittent, occasionnel ;
- ✓ La valeur de la composante pour les concernés (population potentiellement affectée) ;
- ✓ Les risques pour la santé, la sécurité et le bien-être de la population ;
- ✓ L'effet d'entraînement : lien entre la composante affectée et d'autres composantes.

L'importance absolue de chaque impact potentiel du projet peut être déterminée à partir de la combinaison de certains de ces indicateurs ou critères présentés ci-dessus (par exemple : intensité, étendue et durée). Cette importance absolue représente l'importance qu'aurait l'impact considéré si aucune mesure d'atténuation n'est appliquée, contrairement à l'importance relative qui représente l'importance de l'impact résiduel après application des mesures d'atténuation proposées.

Les critères à considérer porteront notamment sur :

- L'intensité ou l'ampleur de l'impact ;
- L'étendue ou portée de l'impact ;
- La durée de l'impact.

En fonction de ces critères, le Consultant appréciera chaque impact à travers des hypothèses qu'il devra définir et expliquer. Sur la base des critères et hypothèses d'appréciation, il déterminera un niveau d'importance de l'impact selon que l'impact est mineur, moyen ou majeur.

Le schéma ci-dessous peut aider à mettre en évidence la méthodologie proposée

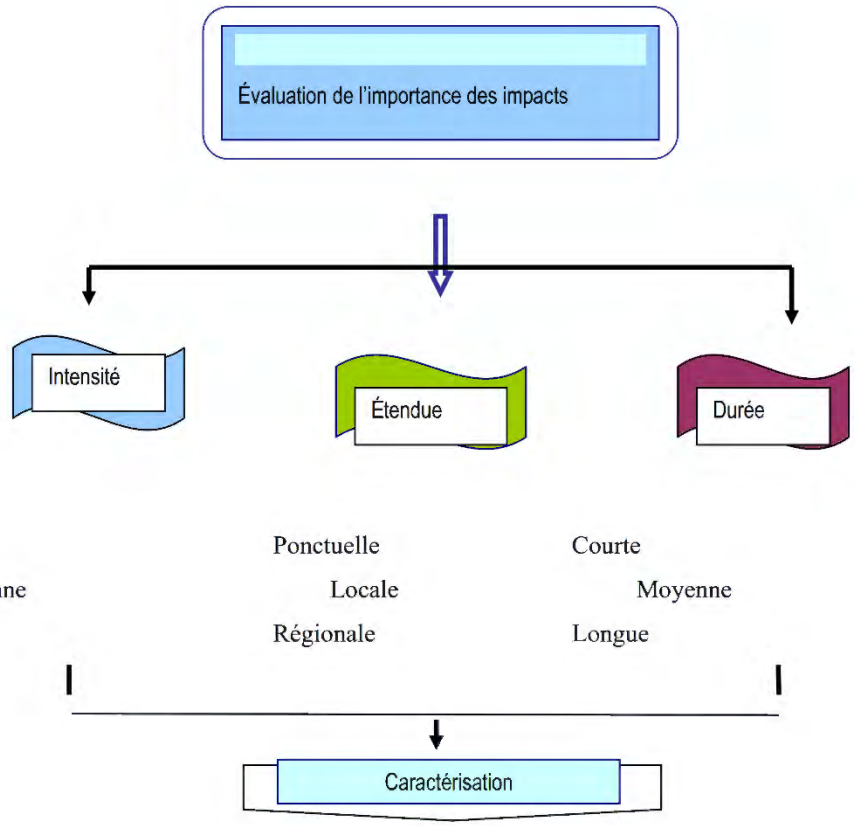

Importance mineure

Importance moyenne

Importance majeure

Pour l'évaluation de l'importance des impacts on retiendra ceci :

Intensité	Étendue	Durée	Importance
Fa : Faible	Po : Ponctuelle	Co : Courte	Mi : Mineure
Mo : Moyenne	Lo : Locale	Mo : Moyenne	Mo : Moyenne
Fo : Forte	Re : Régionale	Lg : Longue	Ma : Majeure

La matrice ci-dessous met en évidence la présentation générale. Cette présentation devra concerner chaque phase du projet.

Phase du projet	Zone concernée	Activités/source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Evaluation de l'importance de l'impact			
					Intensité	Portée	Durée	Importance de l'Impact

5) Analyse et proposition de mesures de gestion des risques

Hormis les impacts potentiels portant sur les composantes biophysiques et socio-économiques, le consultant identifiera de manière exhaustive et évaluera les risques en termes de santé et sécurité des personnes et de risques d'incendie/explosion liés au sous-projet. Une attention sera portée sur les risques de violences basées sur le genre, de la COVID-19, des accidents de la circulation, des conflits/plaintes et le travail des enfants. Des critères d'évaluation de ces risques devront aussi être considérés dans le cadre de l'analyse.

Suite à leur identification et évaluation, le consultant proposera des mesures de prévention, de protection ainsi que des dispositions organisationnelles et opérationnelles par rapport aux risques. Le consultant proposera une matrice de synthèse mettant en évidence les risques et les mesures.

6) Formulation de recommandations relatives aux impacts potentiels

Au regard de l'évaluation de l'importance des impacts, le consultant devra faire des recommandations visant à une intégration harmonieuse du sous-projet dans son environnement immédiat. Ainsi, il proposera des mesures et actions à mener afin d'éviter, réduire et/ ou compenser chaque impact potentiel préalablement évalué. Une attention sera portée sur l'employabilité de la main d'œuvre, à la gestion des zones d'emprunt, des déchets, des plaintes/ conflits et à la gestion des ressources culturelles physiques en cas de découvertes fortuites. Ces actions devront être clairement identifiées et les moyens ou méthodes nécessaires pour l'accomplissement de chaque action devront être également précisés.

7) Changements climatiques

Le Consultant rappellera :

- les engagements pris par le pays en matière de lutte contre le Changement Climatique ;
- le rôle de la structure nationale chargé des évaluations environnementale dans ce processus ;
- l'importance de la prise en compte de l'évaluation de l'impact par les Gaz à Effet de Serre (GES) dans le projet de développement.

7. 1 Objectifs

Au niveau de chaque sous-projet, le Consultant réalisera une cartographie exhaustive de l'ensemble des émissions potentielles de Gaz à Effet de Serre afin de maîtriser son empreinte carbone. Il proposera un plan de gestion des émissions de GES pour une transition bas carbone par le biais de stratégies de réduction d'émissions déclinées en plans d'actions.

7.2 Étapes du processus d'évaluation de l'impact par les gaz à effet de serre

Six (06) étapes principales peuvent permettre d'effectuer cette évaluation :

- **Étape 1** : Identifier les activités à mener dans le cadre du projet ;
- **Étape 2 :** Identifier les sources de production des gaz à effet de serre de chacune des activités à mener ;
- **Étape 3** : Identifier les types de GES associés aux sources ;
- **Étape 4 :** Quantifier les émissions de GES ;
- **Étape 5 :** Identifier les postes d'émissions significatifs ;
- **Étape 6 :** Établir un plan d'action de réduction des émissions basé sur l'action spécifique au niveau des postes d'émissions significatifs.

8) Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES)

L'objectif majeur étant d'améliorer les conditions environnementale et sociale du sous-projet, il est indispensable de proposer un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) qui devra traduire les mesures d'atténuation des impacts négatifs et de bonification des impacts positifs du CIES sous forme de plan opérationnel. Par conséquent, l'étude décrira les dispositions et mécanismes à mettre en place (actions requises) pour assurer le respect des exigences environnementales et sociales et la bonne réalisation exécution des travaux, l'exploitation rationnelle des équipements et des installations ainsi que le suivi de l'évolution de certaines composantes pertinentes du milieu naturel et humain affectées par le sous-projet

Le PGES mettra au moins l'accent sur :

- les responsabilités structurelles pour l'exécution et le suivi des mesures et dispositions de gestion des aspects environnementaux, sociaux et sécuritaires du sous-projet ;
- les mécanismes et dispositions de surveillance et de suivi environnemental et social ainsi que les modalités concernant la production des rapports de suivi (nombre, fréquence) ;
- l'estimation des coûts de mise en œuvre du PGES ;
- les indicateurs de suivi ;
- un programme de renforcement des capacités des acteurs de mise en œuvre ;
- une matrice de synthèse du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (Plan d'Action Environnementale et Sociale) illustrée à travers le tableau ci-après.

.

Tableau 1: Plan de Gestion Environnementale et Sociale

Phase du sous-projet	Activité/source d'impact	Composante du milieu affectée	Nature de l'impact	Mesure d'atténuation/ Mesure de bonification	Responsable d'exécution	Responsable de suivi interne	Responsable de suivi externe	Indicateurs de suivi	Coût	Source de financement

NB : Toutes les mesures d'atténuation doivent être obligatoirement évaluées financièrement et les sources de financement clairement identifiées.

25

9) Consultation des parties prenantes, diffusion et publication du rapport

La prise en compte du développement durable dans la conception d'un projet intègre le principe de l'équité sociale, de l'équilibre écologique et de la performance économique. Sur cette base, la participation des acteurs impliqués, des citoyens, des communautés et personnes affectées par le projet est une exigence dans la mise en œuvre de tout projet de développement.

Dans le cadre du PA-PSGOUV, la consultation des acteurs, communautés et personnes affectées devra être amorcée le plus tôt possible afin que le sous-projet devienne plus acceptable socialement.

Le consultant précisera l'étendue des consultations qu'il aura entreprises en vue de recueillir les points de vue et les préoccupations de toutes les parties intéressées par la réalisation des sous-projets (communautés bénéficiaires, personnes affectées, autorités préfectorales et coutumières, structures techniques régionales, ONGs, etc.). Pour ce faire, un processus efficace d'information et de consultation des parties prenantes de la zone directe et indirecte d'influence des sous-projets devra être mis en place.
Les réunions d'information et de consultation des parties prenantes tenues pendant le processus de criblage socio-environnemental se poursuivront pendant la réalisation du CIES. Elles seront basées sur une approche participative afin de favoriser les conditions d'un développement équitable du sous-projet ainsi qu'à des solutions comprises et acceptées par tous.

Ainsi, le Consultant décrira les préoccupations, attentes et suggestions des populations concernant le sous-projet, les éléments controversés qui ont été soulevés et les réponses apportées à ces préoccupations. La méthodologie de la consultation devra être présentée de façon très claire et comprendre : le calendrier ou programme de réalisation des consultations, y compris les entités rencontrées, les supports ayant servi pour la consultation (procès-verbaux, listes de présence, etc.), les voies appropriées pour la consultation (focus group, enquêtes, réunion publique, interview, etc.), la documentation des résultats des consultations.

Ces procès-verbaux et les listes de présence dûment signées par les différentes parties prenantes seront annexés au rapport du CIES.

Le Consultant facilitera la coordination et la participation des ONGs, des secteurs privés et du secteur public pendant la réalisation du CIES. Il documentera les différents échanges et sessions de concertation

VII - DUREE- DEROULEMENT ET LIVRABLES DE L'ETUDE

1 Durée et déroulement de l'étude

La durée totale de l'étude est de soixante (60) jours pour la réalisation de la mission de terrain et la rédaction du rapport du CIES y compris l'atelier de validation du rapport du CIES. Le Consultant proposera dans son offre un planning d'exécution de l'étude comportant les éléments ci-dessous, en tenant compte des aspects liés aux périodes de consultation des autorités administratives locales et les autres parties intéressées (communautés bénéficiaires, personnes affectées) ainsi qu'aux enquêtes socio-économiques, etc.

Déroulement de la mission	**Délais en nombre de jours**
Préparation méthodologique	02
Réunion de cadrage avec la Coordination Générale	01
Mission de terrain	30
Rédaction du rapport provisoire	14
Restitution du rapport provisoire	06
Rédaction du rapport final	07
Total	**60**

La durée calendaire entre le démarrage effectif de l'étude et le dépot du rapport final n'excèdera pas 60 jours.

2 Livrables de l'étude

Au niveau du Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES)

Dans le cadre de la restitution du CIES et pour chaque mission, les livrables attendus du consultant sont les suivants :

- **Mission M1/USEP SANTÉ :** Réalisation du CIES des Travaux de réhabilitation/construction et équipement de 40 ESPC :
  - Rapport provisoire validé par le PA-PSGOUV (5 copies éditées et une version numérique sur 5 clés USB) ;
  - Rapport provisoire validé par la BAD (5 copies éditées et une version numérique sur 5 clés USB) ;
  - Rapport provisoire validé par l'ANDE (5 copies éditées et une version numérique sur 25 clés USB) ;
  - Rapport définitif validé par la BAD (5 copies éditées et une version numérique sur 5 clés USB).

- **Mission M2/USEP HYDRAULIQUE :** Réalisation du CIES des Travaux de de réalisation de 100 forages équipés de Pompes à Motricité Humaines (PMH) :

  - Rapport provisoire validé par le PA-PSGOUV (5 copies éditées et une version numérique sur 5 clés USB) ;
  - Rapport provisoire validé par la BAD (5 copies éditées et une version numérique sur 5 clés USB) ;

  - Rapport provisoire validé par l'ANDE (5 copies éditées et une version numérique sur 25 clés USB) ;
  - Rapport définitif validé par la BAD (5 copies éditées et une version numérique sur 5 clés USB).

- **Mission M3/USEP PROTECTION SOCIALE** : Réalisation du CIES des Travaux de réhabilitation et équipement de onze (11) centres sociaux et de construction d'un centre social :

  - Rapport provisoire validé par le PA-PSGOUV (5 copies éditées et une version numérique sur 5 clés USB) ;
  - Rapport provisoire validé par la BAD (5 copies éditées et une version numérique sur 5 clés USB) ;
  - Rapport provisoire validé par l'ANDE (5 copies éditées et une version numérique sur 25 clés USB) ;
  - Rapport définitif validé par la BAD (5 copies éditées et une version numérique sur 5 clés USB).

NB : les cartes, plans, graphiques et photos devront être en couleur pour toutes les copies.

VIII - PROFIL ET EQUIPE DU CONSULTANT

La Mission sera réalisée par un consultant. Le consultant à sélectionner devra justifier d'au moins cinq (05) années d'existence légale, avoir réalisé au moins cinq (05) missions d'évaluations environnementales et sociales (EES, CGES, EIES, Audit E&S, CIES, etc.) dont au moins trois (03) missions de Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES).

Le consultant devra proposer une liste d'Experts et des spécialités selon les profils exigés par mission.

Mission M1/USEP SANTÉ : Réalisation du CIES des Travaux de réhabilitation/construction et équipement de 40 Etablissements Sanitaires publics de Premier Contact (ESPC).

- **Le Chef de mission :**
  - niveau d'étude minimum Master (BAC+5) en gestion de l'environnement ou des ressources naturelles ou domaine équivalent (géographie, biologie, foresterie, etc.) ;
  - avoir une expérience d'au moins cinq (5) ans d'expérience dans les évaluations environnementales et sociales en général ;
  - avoir réalisé au moins trois (3) missions d'études environnementale et sociale dans le cadre de projets ou programmes cofinancés ;
  - Il/elle sera chargé (e) de coordonner les activités des membres de l'équipe et de la rédaction des différents rapports d'étape. En particulier, il/elle orientera les membres de l'équipe sur les activités à prendre en compte, précisera la méthodologie à mettre en œuvre et organisera les échanges.

- **Un (01) Sociologue ou socio-économiste :**
  - niveau d'étude minimum Master (BAC+5) en sociologie ou socio-économie ;
  - avoir une expérience professionnelle d'au moins trois (3) ans d'expérience dans le domaine des études socioéconomiques en milieu rural et dans le traitement d'impacts sociaux (perte d'activités économiques des personnes ou groupes de Personnes Affectées par le Projet (PAPs) ;
  - avoir réalisé au moins deux (2) missions d'études environnementales dans le cadre de projets ou programmes cofinancés ;
  - Il/elle devra être familiarisé(e) avec les dispositions des Sauvegardes Opérationnelles (SO) du Système de Sauvegarde Intégrée (SSI) de la Banque Africaine de Développement, notamment la SO1 sur l'Evaluation Environnementale et Sociale ;
  - Il/elle sera chargé(e) d'identifier les déterminants sociaux et analyser les répercussions possibles des travaux envisagés sur les activités socio-économiques et culturelles des communautés.

- **Un Ingénieur de conception des travaux publics ou du génie civil spécialité bâtiment :**
  - niveau Master/Ingénieur (BAC+5) en travaux publics, génie civil ou équivalent ;
  - avoir une expérience professionnelle d'au moins trois (3) ans d'expérience dans la conduite d'études et/ou travaux de construction ou de réhabilitation ;
  - avoir réalisé au moins deux (2) missions de travaux dans le secteur du bâtiment.

- **Un Ingénieur de génie sanitaire :**
  - niveau Master/Ingénieur (BAC+5) de génie sanitaire ou équivalent ;
  - avoir une expérience professionnelle d'au moins trois (3) ans d'expérience dans la conduite d'études et/ou travaux de construction ou de réhabilitation d'équipement sanitaire ;
  - avoir réalisé au moins deux (2) missions de travaux de construction ou de réhabilitation d'équipement sanitaire dans le secteur santé.

Experts Mission M1			
Un (1) chef de mission /environnementaliste	**Un (1) sociologue ou socio-économiste**	**Un (1) ingénieur de conception des travaux publics ou du génie civil spécialité bâtiment**	**Un (1) ingénieur de génie de sanitaire**

Mission M2/USEP HYDRAULIQUE : Réalisation du CIES des Travaux de de réalisation de 100 forages équipés de Pompes à Motricité Humaines (PMH).

- **Le Chef de mission :**
  - niveau d'étude minimum Master (BAC+5) en gestion de l'environnement ou des ressources naturelles ou domaine équivalent (géographie, biologie, foresterie, etc.) ;
  - avoir une expérience d'au moins cinq (5) ans d'expérience dans les évaluations environnementales et sociales en général ;
  - avoir réalisé au moins trois (3) missions d'études environnementale et sociale dans le cadre de projets ou programmes cofinancés ;
  - Il/elle sera chargé (e) de coordonner les activités des membres de l'équipe et de la rédaction des différents rapports d'étape. En particulier, il/elle orientera les membres de l'équipe sur les activités à prendre en compte, précisera la méthodologie à mettre en œuvre et organisera les échanges.

- **Un (01) Soeiologue ou socio-économiste :**
  - niveau d'étude minimum Master (BAC+5) en sociologie ou socio-économie ;
  - avoir une expérience professionnelle d'au moins trois (3) ans d'expérience dans le domaine des études socioéconomiques en milieu rural et dans le traitement d'impacts sociaux (perte d'activités économiques des personnes ou groupes de Personnes Affectées par le Projet (PAPs) ;
  - avoir réalisé au moins deux (2) missions d'études environnementale dans le cadre de projets ou programmes cofinancés ;
  - Il/elle devra être familiarisé(e) avec les dispositions des Sauvegardes Opérationnelles (SO) du Système de Sauvegarde Intégrée (SSI) de la Banque Africaine de Développement, notamment la SO1 sur l'Evaluation Environnementale et Sociale ;

- Il/elle sera chargé(e) d'identifier les déterminants sociaux et analyser les répercussions possibles des travaux envisagés sur les activités socio-économiques et culturelles des communautés.

- **Un Ingénieurs de conception des travaux publics ou du génie civil spécialité hydraulique:**

- niveau Master/Ingénieur (BAC+5) en travaux publics, génie civil, hydraulique ou équivalent ;
- avoir une expérience professionnelle d'au moins trois (3) ans d'expérience dans la conduite d'études et/ou travaux de forages hydrauliques;
- avoir réalisé au moins deux (2) missions de travaux de forages hydrauliques.

Experts Mission M2		
chef de mission /environnementaliste	**Un (1) sociologue ou socio-économiste**	**Un (1) ingénieur de conception des travaux publics ou du génie civil spécialité hydraulique**

Mission M3 : Réalisation du CIES des Travaux de réhabilitation et équipement de onze (11) centres sociaux et de construction d'un centre social

- **Le Chef de mission :**
  - niveau d'étude minimum Master (BAC+5) en gestion de l'environnement ou des ressources naturelles ou domaine équivalent (géographie, biologie, foresterie, etc.) ;
  - avoir une expérience d'au moins cinq (5) ans d'expérience dans les évaluations environnementales et sociales en général ;
  - avoir réalisé au moins trois (3) missions d'études environnementale et sociale dans le cadre de projets ou programmes cofinancés ;
  - Il/elle sera chargé (e) de coordonner les activités des membres de l'équipe et de la rédaction des différents rapports d'étape. En particulier, il/elle orientera les membres de l'équipe sur les activités à prendre en compte, précisera la méthodologie à mettre en œuvre et organisera les échanges.

- **Un (01) Sociologue ou socio-économiste :**
  - niveau d'étude minimum Master (BAC+5) en sociologie ou socio-économie ;
  - avoir une expérience professionnelle d'au moins trois (3) ans d'expérience dans le domaine des études socioéconomiques en milieu rural et dans le traitement d'impacts sociaux (perte d'activités économiques des personnes ou groupes de personnes affectées par le projet (PAPs) ;
  - avoir réalisé au moins deux (2) missions d'études environnementale dans le cadre de projets ou programmes cofinancés ;

- Il/elle devra être familiarisé(e) avec les dispositions des Sauvegardes Opérationnelles (SO) du Système de Sauvegarde Intégrée (SSI) de la Banque Africaine de Développement, notamment la SO1 sur l'Evaluation Environnementale et Sociale ;
- Il/elle sera chargé(e) d'identifier les déterminants sociaux et analyser les répercussions possibles des travaux envisagés sur les activités socio-économiques et culturelles des communautés.

- **Un Ingénieur de conception des travaux publics ou du génie civil spécialité bâtiment:**

- niveau Master/Ingénieur (BAC+5) en travaux publics, génie civil ou équivalent ;
- avoir une expérience professionnelle d'au moins 3 ans d'expérience dans la conduite d'études et/ou travaux de construction ou de réhabilitation ;
- avoir réalisé au moins 2 missions de travaux dans le secteur du bâtiment.

Experts Mission M3		
Un (1) chef de mission /environnementaliste	**Un (1) sociologue ou socio-économiste**	**Un (1) ingénieur de conception des travaux publics ou du génie civil spécialité bâtiment**

Tableau d'utilisation des experts

Le tableau ci-après donne le temps d'affectation de chaque expert du Consultant pour la réalisation des différentes étapes de la mission.

Mission M1/USEP SANTÉ : Réalisation du CIES des Travaux de réhabilitation/construction et équipement de 40 Etablissements Sanitaires publics de Premier Contact (ESPC).

Désignation	**Quantité (Homme. Jours)**		
	Chef de mission ou Environnementaliste	Sociologue ou socio-économiste	Ingénieur bâtiment
Préparation méthodologique	2	2	2
Réunion de cadrage avec la Coordination Générale	1	1	1
Mission de terrain (y compris consultation des parties prenantes)	30	30	20

Rédaction du rapport provisoire	14	10	10
Restitution du rapport provisoire	6	2	1
Rédaction du rapport final	7	-	-
Total	**60**	**45**	**34**

Mission M2/USEP HYFRAULIQUE : Réalisation du CIES des Travaux de de réalisation de 100 forages équipés de Pompes à Motricité Humaines (PMH).

Désignation	**Quantité (Homme. Jours)**		
	Chef de mission ou Environnementaliste	Sociologue ou socio-économiste	Ingénieur hydraulique
Préparation méthodologique	2	2	2
Réunion de cadrage avec la Coordination Générale	1	1	1
Mission de terrain (y compris consultation des parties prenantes)	30	30	20
Rédaction du rapport provisoire	14	10	10
Restitution du rapport provisoire	6	2	1
Rédaction du rapport final	7	-	-
Total	**60**	**45**	**34**

Mission M3 : Réalisation du CIES des Travaux de réhabilitation et équipement de onze (11) centres sociaux et de construction d'un centre social

Désignation	**Quantité (Homme. Jours)**		
	Chef de mission ou Environnementaliste	Sociologue ou socio-économiste	Ingénieur bâtiment
Préparation méthodologique	2	2	2
Réunion de cadrage avec la Coordination Générale	1	1	1
Mission de terrain (y compris consultation des parties prenantes)	30	30	20
Rédaction du rapport provisoire	14	10	10
Restitution du rapport provisoire	6	2	1
Rédaction du rapport final	7	-	-
Total	**60**	**45**	**34**

IX - CONTENU ET PRÉSENTATION DU RAPPORT

Pour la rédaction du rapport de CIES et de son contenu, le consultant devra se référer au model indicatif ci-après :

- **Tables des matières**
- **Liste des sigles et acronymes**
- **Résumé exécutif (français et anglais)**
- **Introduction**
  - Contexte et justification du sous-projet ;
  - Objectifs de l'étude ;
  - Méthodologie de l'étude.
- **Description du sous-projet**
  - Promoteur du sous-projet ;
  - Localisation géographique du sous-projet ;
  - Description du sous-projet (consistance des travaux, technologie envisagée, différentes phases…) et de ses alternatives (incluant la situation sans le projet).

- **Cadre politique, juridique et institutionnel de l'évaluation environnementale et sociale du sous-projet ;**
- **Situation environnementale et socioéconomique de référence de la zone du sous-projet ;**
- **Identification, analyse et évaluation de l'importance des risques et impacts environnementaux et sociaux induits par le sous projet ;**
- **Gestion des risques et accidents ;Recommandations pour la prévention et la gestion des risques, l'atténuation des impacts négatifs et la bonification des impacts positifs.**
- **Changements climatiques ;**
- **Plan de gestion environnementale et sociale**
  - Description des mesures (démarrage des travaux, pendant les travaux, pendant l'exploitation) et leurs coûts ;
  - Cadre organisationnel de mise en œuvre du PGES ;
  - Mécanisme de suivi-évaluation du PGES ;
  - Matrice de synthèse du PGES.
- **Consultation des parties prenantes**
- **Conclusion**
- **Références bibliographiques**
- **Annexes**
  - Liste des personnes rencontrées ;
  - Procès-verbaux des consultations des parties prenantes ;
  - Support de communication (coupures de presse, opinions écrites, etc.) ;
  - Carte de situation du sous-projet ;
  - TDRs de l'étude CIES ;
- Etc.

Annexe 5: Lettres officielles obtenues des ministères et directions techniques

Cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Coordination Générale du Programme Social du Gouvernement

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement
(PA-PSGouv) P-CI-A00-011

Le Coordonnateur Général

République de Côte d'Ivoire
Union – Discipline – Travail

N/Réf. 0211/2023/CPMCG/CG-PA-PSGouv/ KBN/sn

Abidjan, le 08 SEPT 2023

A

Monsieur le Préfet de Région de l'Agneby-Tiassa, Préfet du Département d'Agboville

AGBOVILLE

Objet : Mission de réalisation du Constat d'Impact Environnemental et Social du PA-PSGouv

Monsieur le Préfet de Région,

Le Groupement d'entreprises ID SAHEL / Easy Management / SEM International a été recruté comme Consultant pour la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des volets Hydraulique, Santé et Protection Sociale du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv).

Je viens par la présente vous informer qu'une équipe d'experts du Consultant effectuera une mission dans votre région, du **13 septembre au 13 octobre 2023**. Cette mission consistera en des rencontres et échanges avec les structures techniques, les organisations socio-professionnelles, les communautés bénéficiaires et les personnes susceptibles d'être impactées par le projet, suivis de la visite des sites des équipements et installations prévus dans les départements d'Agboville, de Taabo et de Tiassalé en vue de cerner les enjeux environnementaux et sociaux du PA-PSGouv.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Préfet de Région**, l'expression de ma parfaite considération.

PJ :

- **liste des structures/services à rencontrer,**
- **liste des localités concernées**

Non Karna COULIBALY
Administrateur Général des Services Financiers
Conseiller Spécial du Premier Ministre

Abidjan-Cocody II Plateaux 7e tranche, îlot 254 lot 3083 entre les stations Shell et Petro-Ivoire, en face de MB Arts & Décoration
06 BP 2564 Abidjan 06 / Tél. : (+225) 27 22 59 97 80 / E-mail : info@pa-psgouv.ci

Cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Coordination Générale du Programme Social du Gouvernement

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement
(PA-PSGouv) P-CI-A00-011

Le Coordonnateur Général

République de Côte d'Ivoire
Union – Discipline – Travail

N/Réf. 0211/2023/CPMCG/CG-PA-PSGouv/ KBN/su

Abidjan, le 08 SEPT 2023

A

Monsieur le Préfet de Région du Bélier, Préfet du Département de Toumodi

TOUMODI

Objet : Mission de réalisation du Constat d'Impact Environnemental et Social du PA-PSGouv

Monsieur le Préfet de Région,

Le Groupement d'entreprises ID SAHEL / Easy Management / SEM International a été recruté comme Consultant pour la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des volets Hydraulique, Santé et Protection Sociale du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv).

Je viens par la présente vous informer qu'une équipe d'experts du Consultant effectuera une mission dans votre région, du **13 septembre au 13 octobre 2023**. Cette mission consistera en des rencontres et échanges avec les structures techniques, les organisations socio-professionnelles, les communautés bénéficiaires et les personnes susceptibles d'être impactées par le projet, suivis de la visite des sites des équipements et installations prévus dans les départements de Toumodi, de Djékanou et de Didiévi en vue de cerner les enjeux environnementaux et sociaux du PA-PSGouv.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Préfet de Région**, l'expression de ma parfaite considération.

PJ :
- **liste des structures/services à rencontrer,**
- **liste des localités concernées.**

Non Karna COULIBALY
Administrateur Général des Services Financiers
Conseiller Spécial du Premier Ministre

Abidjan-Cocody II Plateaux 7e tranche, îlot 259 lot 3083 entre les stations Shell et Petro-Ivoire, en face de MR Arts & Décoration
06 BP 2564 Abidjan 06 / Tél. : (+225) 27 22 59 97 80 / E-mail : info@pa-psgouv.ci

Cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Coordination Générale du Programme Social du Gouvernement

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv) P-CI-A00-017

Le Coordonnateur Général

République de Côte d'Ivoire
Union – Discipline – Travail

N/Réf. 0211/2023/CPMCG/CG-PA-PSGouv/ KBN/sn

Abidjan, le 08 SEPT 2023

A

Monsieur le Préfet de Région du Guémon, Préfet du Département de Duekoué

DUEKOUE

Objet : Mission de réalisation du Constat d'Impact Environnemental et Social du PA-PSGouv

Monsieur le Préfet de Région,

Le Groupement d'entreprises ID SAHEL / Easy Management / SEM International a été recruté comme Consultant pour la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des volets Hydraulique, Santé et Protection Sociale du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv).

Je viens par la présente vous informer qu'une équipe d'experts du Consultant effectuera une mission dans votre région, du **13 septembre au 13 octobre 2023**. Cette mission consistera en des rencontres et échanges avec les structures techniques, les organisations socio-professionnelles, les communautés bénéficiaires et les personnes susceptibles d'être impactées par le projet, suivis de la visite des sites des équipements et installations prévus dans les départements de Duekoué, de Bangolo, de Facobly et de Koubly en vue de cerner les enjeux environnementaux et sociaux du PA-PSGouv.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Préfet de Région**, l'expression de ma parfaite considération.

PJ :
- **liste des structures/services à rencontrer,**
- **liste des localités concernées.**

Non Karna COULIBALY
Administrateur Général des Services Financiers
Conseiller Spécial du Premier Ministre

Abidjan-Cocody II Plateaux 7e tranche, îlot 254 lot 3083 entre les stations Shell et Petro-Ivoire, en face de MG Arts et Décoration
06 BP 2564 Abidjan 06 / Tél. : (+225) 27 22 59 97 80 / E-mail : info@pa-psgouv.ci

Cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Coordination Générale du Programme Social du Gouvernement

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv) P-CI-A00-011

Le Coordonnateur Général

République de Côte d'Ivoire
Union – Discipline – Travail

N/Réf. 0211/2023/CPMCG/CG-PA-PSGouv/ KBN/sn

Abidjan, le 08 SEPT 2023

A

Monsieur le Préfet de Région de l'Indénié-Djuablin, Préfet du Département d'Abengourou

ABENGOUROU

Objet : Mission de réalisation du Constat d'Impact Environnemental et Social du PA-PSGouv

Monsieur le Préfet de Région,

Le Groupement d'entreprises ID SAHEL / Easy Management / SEM International a été recruté comme Consultant pour la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des volets Hydraulique, Santé et Protection Sociale du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv).

Je viens par la présente vous informer qu'une équipe d'experts du Consultant effectuera une mission dans votre région, du **13 septembre au 13 octobre 2023**. Cette mission consistera en des rencontres et échanges avec les structures techniques, les organisations socio-professionnelles, les communautés bénéficiaires et les personnes susceptibles d'être impactées par le projet, suivis de la visite des sites des équipements et installations prévus dans les départements d'Abengourou, d'Agnibilékrou et de Betié en vue de cerner les enjeux environnementaux et sociaux du PA-PSGouv.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Préfet de Région**, l'expression de ma parfaite considération.

PJ :
- **liste des structures/services à rencontrer,**
- **liste des localités concernées.**

Non Karna COULIBALY
Administrateur Général des Services Financiers
Conseiller Spécial du Premier Ministre

Abidjan-Cocody II Plateaux 7e tranche, îlot 254 lot 3083 entre les stations Shell et Petro-Ivoire, en face de MB Arts & Décoration
06 BP 2564 Abidjan 06 / Tél. : (+225) 27 22 59 97 80 / E-mail : info@pa-psgouv.ci

Cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Coordination Générale du Programme Social du Gouvernement

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv) P-CI-A00-011

Le Coordonnateur Général

République de Côte d'Ivoire
Union – Discipline – Travail

N/Réf. 0211/2023/CPMCG/CG-PA-PSGouv/ KBN/sn

Abidjan, le 08 SEPT 2023

A

Monsieur le Préfet de Région de la Marahoué, Préfet du Département de Bouaflé

BOUAFLE

Objet : Mission de réalisation du Constat d'Impact Environnemental et Social du PA-PSGouv

Monsieur le Préfet de Région,

Le Groupement d'entreprises ID SAHEL / Easy Management / SEM International a été recruté comme Consultant pour la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des volets Hydraulique, Santé et Protection Sociale du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv).

Je viens par la présente vous informer qu'une équipe d'experts du Consultant effectuera une mission dans votre région, du **13 septembre au 13 octobre 2023**. Cette mission consistera en des rencontres et échanges avec les structures techniques, les organisations socio-professionnelles, les communautés bénéficiaires et les personnes susceptibles d'être impactées par le projet, suivis de la visite des sites des équipements et installations prévus dans les départements de Bouaflé, de Sinfra et de Zuenoula en vue de cerner les enjeux environnementaux et sociaux du PA-PSGouv.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Préfet de Région**, l'expression de ma parfaite considération.

PJ :
- **liste des structures/services à rencontrer,**
- **liste des localités concernées.**

Non Karna COULIBALY
Administrateur Général des Services Financiers
Conseiller Spécial du Premier Ministre

Abidjan-Cocody II Plateaux 7e tranche, îlot 254 lot 3083 entre les stations Shell et Petro Ivoire, en face de MR Arts et Décoration
06 BP 2564 Abidjan 06 / Tél. : (+225) 27 22 59 97 80 / E-mail : info@pa-psgouv.ci

Cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Coordination Générale du Programme Social du Gouvernement

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement
(PA-PSGouv) P-CI-A00-011

Le Coordonnateur Général

République de Côte d'Ivoire
Union – Discipline – Travail

N/Réf. 0211/2023/CPMCG/CG-PA-PSGouv/ KBN/sn

Abidjan, le 08 SEPT 2023

A

Monsieur le Préfet de Région de San Pédro, Préfet du Département de San Pedro

SAN PEDRO

Objet : Mission de réalisation du Constat d'Impact Environnemental et Social du PA-PSGouv

Monsieur le Préfet de Région,

Le Groupement d'entreprises ID SAHEL / Easy Management / SEM International a été recruté comme Consultant pour la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des volets Hydraulique, Santé et Protection Sociale du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv).

Je viens par la présente vous informer qu'une équipe d'experts du Consultant effectuera une mission dans votre région, du **13 septembre au 13 octobre 2023**. Cette mission consistera en des rencontres et échanges avec les structures techniques, les organisations socio-professionnelles, les communautés bénéficiaires et les personnes susceptibles d'être impactées par le projet, suivis de la visite des sites des équipements et installations prévus dans le département de San Pedro en vue de cerner les enjeux environnementaux et sociaux du PA-PSGouv.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Préfet de Région**, l'expression de ma parfaite considération.

PJ :
- **liste des structures/services à rencontrer,**
- **liste des localités concernées.**

Non Karna COULIBALY
Administrateur Général des Services Financiers
Conseiller Spécial du Premier Ministre

Abidjan-Cocody 11 Plateaux 7e tranche, îlot 254 lot 3083 entre les stations Shell et Petro-Ivoire, en face de MB Arts & Décoration
06 BP 2564 Abidjan 06 / Tél. : (+225) 27 22 59 97 80 / E-mail : info@pa-psgouv.ci

Cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Coordination Générale du Programme Social du Gouvernement

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv)/P-CI-A00-011

Le Coordonnateur Général

République de Côte d'Ivoire
Union – Discipline – Travail

N/Réf. 0211/2023/CPMCG/CG-PA-PSGouv/ KBN/sn

Abidjan, le 08 SEPT 2023

A

Monsieur le Préfet de Région du Worodougou, Préfet du Département de Séguéla

SEGUELA

Objet : Mission de réalisation du Constat d'Impact Environnemental et Social du PA-PSGouv

Monsieur le Préfet de Région,

Le Groupement d'entreprises ID SAHEL / Easy Management / SEM International a été recruté comme Consultant pour la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des volets Hydraulique, Santé et Protection Sociale du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv).

Je viens par la présente vous informer qu'une équipe d'experts du Consultant effectuera une mission dans votre région, du **13 septembre au 13 octobre 2023**. Cette mission consistera en des rencontres et échanges avec les structures techniques, les organisations socio-professionnelles, les communautés bénéficiaires et les personnes susceptibles d'être impactées par le projet, suivis de la visite des sites des équipements et installations prévus dans le département de Kani en vue de cerner les enjeux environnementaux et sociaux du PA-PSGouv.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Préfet de Région**, l'expression de ma parfaite considération.

PJ :
- **liste des structures/services à rencontrer,**
- **liste des localités concernées.**

Non Karna COULIBALY
Administrateur Général des Services Financiers
Conseiller Spécial du Premier Ministre

Abidjan-Cocody II Plateaux 7e tranche, îlot 254 lot 3083 entre les stations Shell et Petro-Ivoire, en face de MR Arts & Décoration
06 BP 2564 Abidjan 06 / Tél. : (+225) 27 22 59 97 80 / E-mail : info@pa-psgouv.ci

Cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Coordination Générale du Programme Social du Gouvernement

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv) P-CI-A00-011

Le Coordonnateur Général

République de Côte d'Ivoire
Union – Discipline – Travail

N/Réf. 0211/2023/CPMCG/CG-PA-PSGouv/ KBN/sn

Abidjan, le 08 SEPT 2023

A
Monsieur le Préfet d'Abidjan
ABIDJAN

Objet : Mission de réalisation du Constat d'Impact Environnemental et Social du PA-PSGouv

Monsieur le Préfet,

Le Groupement d'entreprises ID SAHEL / Easy Management / SEM International a été recruté comme Consultant pour la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des volets Hydraulique, Santé et Protection Sociale du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv).

Je viens par la présente vous informer qu'une équipe d'experts du Consultant effectuera une mission dans votre région du **13 septembre au 13 octobre 2023**. Cette mission consistera en des rencontres et échanges avec les structures techniques, les organisations socio-professionnelles, les communautés bénéficiaires et les personnes susceptibles d'être impactées par le projet, suivis de la visite des sites des équipements et installations prévus dans la sous-préfecture d'Anyama et les communes de Port-Bouët et de Yopougon en vue de cerner les enjeux environnementaux et sociaux du PA-PSGouv.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Préfet**, l'expression de ma parfaite considération.

PJ :
- **liste des structures/services à rencontrer.**
- **liste des localités concernées.**

Non Karna COULIBALY
Administrateur Général des Services Financiers
Conseiller Spécial du Premier Ministre

Abidjan-Cocody II Plateaux 7e tranche, îlot 254 lot 3083 entre les stations Shell et Petro-Ivoire, en face du MG Arts et Décoration
06 BP 2564 Abidjan 06 / Tél. : (+225) 27 22 59 97 80 / E-mail : info@pa-psgouv.ci

Cabinet du Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Coordination Générale du Programme Social du Gouvernement

Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv) P-CI-A00-011

Le Coordonnateur Général

République de Côte d'Ivoire
Union – Discipline – Travail

N/Réf. 0211/2023/CPMCG/CG-PA-PSGouv/ KBN/sn

Abidjan, le 08 SEPT 2023

A

Monsieur le Chef
de l'USEP PROTECTION SOCIALE

ABIDJAN

Objet : Mission de réalisation du Constat d'Impact Environnemental et Social du PA-PSGouv

Monsieur le Chef d'USEP,

Le Groupement d'entreprises ID SAHEL / EasyManagement / SEM International a été recruté comme Consultant pour la réalisation d'un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES) des Volets Hydraulique, Santé et protection Sociale du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement (PA-PSGouv).

Je viens par la présente vous informer qu'une équipe d'experts du Consultant effectuera une mission dans les différentes régions de la Côte d'Ivoire, du **13 septembre au 13 octobre 2023**. Cette mission consistera en des rencontres et échanges avec les structures techniques, les organisations socio-professionnelles, les communautés bénéficiaires et les personnes susceptibles d'être impactées par le projet, suivis de la visite des sites des équipements et installations prévus en vue de cerner les enjeux environnementaux et sociaux du PA-PSGouv.

Je vous invite donc à prendre les dispositions utiles pour le bon déroulement de cette mission de terrain.

Veuillez agréer, **Monsieur le Chef d'USEP**, l'expression de ma parfaite considération.

PJ :
- Liste des structures/services à rencontrer.
- Liste des localités concernées.

Noé Karna COULIBALY
Administrateur Général des Services Financiers
Conseiller Spécial du Premier Ministre

Abidjan-Cocody II Plateaux 7e tranche, îlot 254 lot 3083 entre les stations Shell et Petro-Ivoire, en face de MB Arts & Décoration
06 BP 2564 Abidjan 06 / Tél. : (+225) 27 22 59 97 80 / E-mail : info@pa-psgouv.ci

Annexe 6 : Code de Conduite (Employés Entreprise Travaux, Sous-Traitant, etc.)

1. Introduction, objet et champ d'application

Le Code de conduite vise à fournir des conseils à tous les employé(e)s (y compris ceux des sous-traitants) sur la manière dont le l'Unité de Coordination Générale du Projet d'Appui au Programme Social du Gouvernement en collaboration avec le Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale attend d'eux qu'ils se comportent sur le lieu de travail et avec les parties prenantes du projet (employés, clients, fournisseurs et membres du public). L'objet et la portée du Code de conduite exposeront les engagements, les valeurs et les principes opérationnels fondamentaux de La CG PA-PSGOUV. Le Code fera référence à d'autres plans de gestion pertinents (par exemple, la santé et la sécurité).

2. Responsabilités et mise en œuvre du Code de conduite

- La surveillance d'ensemble de ce Code de Conduite est de la responsabilité de la CG PA-PSGOUV ou l'UCP. L'UCP veillera à communiquer sans délai les modifications / mises à jour du Code.
- La mise en œuvre, le contrôle et le développement du code de conduite sont de la responsabilité de CG PA-PSGOUV. Il veillera à ce que le Code soit partagé avec les employés au moment de leur intégration et de leur formation (autrement dit, que le Code ne soit pas lu qu'une seule fois).
- Chaque employé / Sous-traitant du projet a des objectifs et des responsabilités clairement définis par rapport à l'adoption du Code de Conduite. Ils sont tenus de signer obligatoirement un formulaire d'acceptation joint au Code
- Les objectifs individuels de chacun sont définis de telle sorte à ne pas être en contradiction avec les engagements du Code de Conduite.

Le Personnel des différents partenaires et sous-traitants dans le cadre de ce projet doit :

1. s'acquitter de ses tâches d'une manière compétente et diligente ;
2. se conformer au Code de Conduite et à toutes les lois applicables, aux règlements et autres exigences y compris les exigences pour protéger la santé, la sécurité et le bien-être du personnel du partenaire, sous-traitant et toutes autres personnes ;
3. maintenir un environnement de travail sécurisé incluant de :
    a. s'assurer que les lieux de travail, machines, équipement et processus de fabrication soient sécurisés et sans risques pour la santé ;
    b. porter les équipements de protection du personnel requis ;
    c. appliquer les mesures appropriées relatives aux substances et agents chimiques, physiques et biologiques ; et
    d. suivre les procédures applicables de sécurité dans les opérations.
4. signaler les situations de travail qu'il/elle ne croit pas sûres ou saines et se retirer d'une situation de travail qui, selon lui/elle, présente raisonnablement un danger imminent et grave pour sa vie ou sa santé ;
5. .traiter les autres personnes avec respect et ne pas discriminer des groupes spécifiques tels que les femmes, les personnes handicapées, les travailleurs migrants ou les enfants;
6. ne pas se livrer à des activités de Harcèlement Sexuel, ce qui signifie des avances sexuelles importunes, des demandes de faveurs sexuelles et d'autres comportements verbaux ou physiques à connotation sexuelle à l'égard de tout autres travailleurs (personnel du CG PA-PSGOUV, partenaires, sous-traitants, etc.) dans le cadre de ce projet ;
7. ne pas se livrer à des activités d'Exploitation Sexuelle, signifiant le fait d'abuser ou de tenter d'abuser d'un état de vulnérabilité, de pouvoir différentiel ou de confiance à des fins sexuelles, incluant, mais sans y être limité, le fait de profiter monétairement, socialement ou politiquement de l'exploitation sexuelle d'une autre personne ;
8. ne pas se livrer à des Abus Sexuels, ce qui signifie l'intrusion physique ou la menace d'intrusion physique de nature sexuelle, que ce soit par la force ou dans des conditions inégales ou coercitives ;
9. ne pas se livrer à une quelconque forme d'activité sexuelle avec toute personne de moins de 18 ans, sauf dans le cas d'un mariage préexistant ;
10. suivre des cours de formation pertinents qui seront dispensés concernant les aspects environnementaux et sociaux du Marché, y compris sur les questions de santé et de sécurité, et l'Exploitation et les Abus Sexuels (EAS), et le Harcèlement Sexuel (HS);
11. signaler de manière formelle les violations de ce Code de conduite ; et

12. ne pas prendre de mesures de rétorsion contre toute personne qui signale des violations de ce Code de conduite, que ce soit à nous (CG PA-PSGOUV), ou qui utilise le mécanisme de gestion des grief du projet.

3. violations et Feed-back

Les violations du Code de conduite et le retour d'information sur ces violations ou le contenu du Code seront traitées de la façon suivante :

- Tout le personnel est tenu de prévenir toute violation du Code, d'identifier et de soulever d'éventuels problèmes avant qu'ils ne se concrétisent, de demander conseil si nécessaire et de signaler toute circonstance contraire au Code.
- Les employés seront encouragés à faire part de leurs préoccupations par le truchement du mécanisme de gestion des plaintes mis en place. L'UGP devra s'assurer que les procédures de de gestion des plaintes sont sûrs et confidentiels en vue de rassurer les employés désireux de signaler des problèmes d'inconduite. L'UGP est également tenu de garantir une tolérance zéro en matière de représailles.
- CG PA-PSGOUV, organe chargé du contrôle, de la mise en œuvre et du développement du code de conduite devra décrire les mesures qui seront prises contre toute personne morale / physique qui viole le Code. Celles-ci incluront en cas de nécessité des conséquences sur le plan de la performance ou de la discipline, y compris la cessation d'emploi, sous réserve des lois et réglementations locales. Lorsqu'une action est également contraire à la loi, l'employé / le prestataire fera si nécessaire l'objet de poursuites pénales ou civiles.
- CG PA-PSGOUV s'engage à récompenser/valoriser tout employés qui identifiera une éventuelle faute professionnelle légale ou éthique. Cela comprend la dénonciation (à savoir la dénonciation d'actes répréhensibles d'intérêt public, tels qu'une infraction pénale, le danger posé par un risque de santé et de sécurité ou une erreur judiciaire).

Si une personne constate un comportement qui, selon elle, peut représenter une violation du présent Code de conduite, ou qui la préoccupe de toute autre manière, elle devrait en faire part dans les meilleurs délais. Cela peut être fait de l'une ou l'autre des façons suivantes :

1. Contacter [*entrer le nom de l'expert social du CG PA-PSGOUV désigné pour traiter les différents abus du présent code*] par écrit à cette adresse *[---]* ou par téléphone à *[---]* ou en personne à *[---]*; ou
2. Appeler *[---]* la hotline du CG PA-PSGOUV (le cas échéant) et Laisser un message.

L'identité de la personne restera confidentielle. Nous prenons au sérieux tous les rapports d'inconduite possible et nous enquêterons et prendrons les mesures appropriées. Nous fournirons des références de prestataires de services susceptibles d'aider la personne qui a vécu l'incident allégué, le cas échéant.

Il n'y aura pas de représailles contre une personne qui, de bonne foi, signale une préoccupation relative à tout comportement interdit par le présent Code de conduite. De telles représailles constitueraient une violation de ce Code de Conduite.

Toute violation de ce Code de conduite par le personnel (travailleurs, sous-traitants, entreprise, etc.) du CG PA-PSGOUV dans le cadre de ce projet peut entraîner de graves conséquences, allant jusqu'au licenciement (pour les travailleurs) / rupture de contrat (pour les prestataires) et le référé éventuel aux autorités judiciaires.

4. droits de l'homme et pratiques du travail

Nous, CG PA-PSGOUV, protégerons les droits de la personne tels que définis dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Aucune personne ne peut faire l'objet d'une discrimination en matière d'emploi, y compris d'embauche, d'indemnisation, d'avancement, de discipline, de licenciement ou de

retraite, fondée sur le sexe, la race, la religion, l'âge, un handicap, l'orientation sexuelle, la nationalité, l'opinion politique, le groupe social ou l'origine ethnique.

- *Nous traiterons tous les employé(e)s et les membres de la communauté avec dignité, respect et justice, en tenant compte de leurs différentes sensibilités culturelles.*
- *Nous ne tolèrerons aucune forme de violence, de harcèlement ou d'abus sur le lieu de travail ou dans les communautés locales.*
- *Nous travaillerons avec les prestataires de sécurité publics et privés pour éviter des mesures de sécurité qui causent ou contribuent à des violations des droits humains.*

5. santé et sécurité

Le CG PA-PSGOUV offrira un environnement de travail propre, sûr et sain, en prenant des mesures jugées raisonnables pour maximiser la prévention des risques professionnels. Des mesures seront prises pour améliorer continuellement les performances en matière de santé et de sécurité. La violence et les comportements menaçants ne sont pas autorisés.

Tous les partenaires du projet, les consultants, les agents, les sous-traitants et les fournisseurs devront adhérer aux exigences du CG PA-PSGOUV en matière de santé et de sécurité et les respecter. Il s'agit de :

- *Fournir une formation en santé et sécurité à tous les employés du projet et familiariser les travailleurs avec les risques liés à leurs activités.*
- *Effectuer une évaluation des risques et définir des mesures d'atténuation pour chaque activité.*
- *Consigner et signaler tout danger sur le lieu de travail ou tout incident ou blessure.*
- *Fournir le bon EPI et s'assurer que tous les employés l'utilisent.*
- *Garder les EPI en bon état et les changer au cas où ils seraient endommagés*
- *Interdire la consommation d'alcool ou de drogues illégales.*
- *Utiliser le bon outil pour l'activité.*
- *Utiliser une échelle en bon état pour grimper.*
- *Mettre en place un bon entretien ménager pour éviter les trébuchements, les glissades et les chutes.*
- *Mener des briefings / séances d'information quotidiennes sur les questions de santé et de sécurité avant de commencer les travaux.*
- *Effectuer un examen médical de tout le personnel avant le début des activités.*
- *Fournir suffisamment d'eau potable au personnel.*
- *Fournir et entretenir des toilettes pour la main-d'œuvre en séparant les femmes des hommes.*
- *Fournir un secouriste qualifié pour 25 employés et une quantité suffisante de trousses de premiers soins sur place.*

6. Environnement

Le CG PA-PSGOUV entreprendra toute activité liée au travail de manière écologiquement rationnelle dans l'intérêt de toutes les parties prenantes du projet et de l'environnement dans lequel le projet opère et fournit des services. Le CG PA-PSGOUV se conformera à tous les plans et programmes de gestion environnementale dans toutes les activités réalisées. Tous les plans de gestion environnementale seront partagés par le CG PA-PSGOUV avec ses employés, partenaires, sous-traitants et prestataires. Ils devront ainsi respecter les engagements suivants :

- *Nous n'entreprendrons ni de collecter ni de récolter de manière informelle des plantes ou des produits végétaux (tels que des fruits et des noix)*

- *Nous n'évacuerons de façon non autorisée aucun déchet solide ou liquide de quelque manière que ce soit, pendant le transport dans le cadre des activités du CG PA-PSGOUV ou pendant notre séjour dans n'importe quel type de logement fourni par le Projet;*
- *Nous ne commercerons pas avec des objets pouvant avoir une valeur de patrimoine culturel.*
- *Nous nous engageons à veiller à ce qu'aucun de nos employés ne s'adonne à des activités de chasse, sous toutes ces formes*
- *Nous nous engageons à mettre en œuvre intégralement le «Plan de gestion environnementale et sociale» du CG PA-PSGOUV.*
- *Nous nous engageons à veiller à ce que le projet soit mis en œuvre de manière à minimiser les impacts négatifs sur l'environnement local, les communautés et les travailleurs. Ceci, en respectant les normes environnementales, sociales, d'hygiène et de sécurité (ESHS) et en veillant à ce que les normes appropriées en matière de santé et de sécurité au travail (SST) soient respectées.*
- *Nous nous engageons à créer et maintenir un environnement dans lequel la violence basée sur le genre (VBG) et la violence contre les enfants (VCE) n'ont pas leur place et où elles ne seront tolérées par aucun employé, sous-traitant, fournisseur, associé.*
- *Nous nous engageons à traiter les femmes, les enfants (personnes de moins de 18 ans) et les hommes avec respect quelle que soit leur race, couleur, langue, religion, opinion politique ou autre, origine nationale, ethnique ou sociale, propriété, handicap, naissance ou un autre statut. Les actes de VBG et de VCE sont en violation de* cet engagement.
- Le langage et le comportement avilissants, menaçants, harcelants, abusifs, culturellement inappropriés ou sexuellement provocateurs sont interdits chez tous les employés, associés et représentants de l'entreprise, y compris les sous-traitants et les fournisseurs.
- *Nous nous engageons à suivre toutes les instructions de travail raisonnables (y compris en ce qui concerne les normes environnementales et sociales).*
- *Nous nous engageons à protéger et assurer l'utilisation appropriée des biens (par exemple, pour interdire le vol, la négligence ou le gaspillage).*
- *Toutes les formes de VBG et VCE, y compris le toilettage, sont inacceptables, qu'elles aient lieu sur le site de travail, aux alentours du site de travail, dans les camps de travailleurs ou dans la communauté locale.*
    - *Le harcèlement sexuel - par exemple, faire des avances sexuelles inopportunes, des demandes de faveurs sexuelles et d'autres comportements verbaux ou physiques, de nature sexuelle, y compris des actes subtils d'un tel comportement, est interdit.*
    - *Les faveurs sexuelles - par exemple, faire des promesses ou un traitement favorable dépendant d'actes sexuels - ou d'autres formes de comportement humiliant, dégradant ou d'exploitation sont interdites.*
- *Les actes de VBG ou VCE constituent une faute grave et sont donc des motifs de sanctions, qui peuvent inclure des sanctions et/ou la cessation d'emploi, et si nécessaire le renvoi à la police pour d'autres mesures.*
- *Le contact ou l'activité sexuelle avec des enfants de moins de 18 ans, y compris par le biais des médias numériques, est interdit. Une croyance erronée concernant l'âge d'un enfant n'est pas une défense. Le consentement de l'enfant n'est pas non plus une défense ou une excuse.*

7. Rapports équitables / relation fournisseur-client

Le CG PA-PSGOUV traitera de manière responsable, honnête et équitable avec les autres parties prenantes du projet, les clients, fournisseurs, autorités, concurrents et autres tiers.

Le CG PA-PSGOUV n'établira pas de relations d'affaires avec des sociétés ou des individus qui ne respectent pas les normes d'éthique, de santé et de sécurité et de droits humains compatibles avec celles adoptées par la Société.

8. relations avec les communautés avoisinant le projet

La Société s'engagera, coopérera et entretiendra de bonnes relations de voisinage avec les communautés locales.

Nous nous engageons à veiller à :

- *respecter les us et coutumes des communautés locales*
- *interdire toutes substances, tout armes et armes à feu illégales;*
- *interdire tout harcèlement ou abus (physique ou verbal);*
- *Interdire toutes nuisances et perturbations dans ou à proximité des communautés.*
- *respecter la diversité des minorités ethniques ou culturelles et reconnaître leurs intérêts uniques et importants relatifs aux terres, aux eaux et à l'environnement, ainsi qu'à leur histoire et leurs traditions et*
- *se conformer à des normes appropriées de tenue vestimentaire et d'hygiène personnelle.*
- *assurer que les interactions avec les membres de la communauté locale sont faites avec respect et sans discrimination.*

9. Communication

Nous communiquerons les uns avec les autres de manière juste, ouverte, respectueuse et responsable.

Ce Code de conduite sera communiqué à tous les travailleurs sur place dans les langues concernées respectives. Il sera également partagé avec les sous-traitants et les partenaires de la société pour être distribué dans leur organisation respective en conséquence.

10. Contact

Veuillez indiquer les coordonnées de la personne chargée de la mise en œuvre du Code de conduite.

…..

Reconnaissance et engagement envers le Code de conduite

Je reconnais avoir reçu et lu le Code de conduite et m'engage à le respecter tel qu'il peut être modifié de temps à autre. Je m'engage également à lire et à me conformer à toutes les politiques et tous les plans de gestion mentionnés dans ce Code, tels qu'ils peuvent être modifiés de temps à autre, dans la mesure où ils s'appliquent à mes activités professionnelles.

Prénom	Nom de famille	Signature	Date (JJMMAA)	Lieu	Société	Supérieur immédiat

Annexe 7:Mesures Environnementales et Sociales pour DAO

Les prescriptions environnementales et sociales à intégrer dans le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) de l'Entreprise en charge d'exécuter les travaux sont indiquées dans le tableau ci-dessous. Ce tableau sera renseigné par l'Entreprise.

DÉSIGNATION	QUANTITÉ	COÛT UNITAIRE (F CFA)	COÛT TOTAL (F CFA)
Préparation et libération de l'emprise des sites : débroussaillage, démolition, enlèvement d'ordures, etc.	*Superficie du site en m²*		
Installation du chantier (bureau, atelier mécanique, etc.)	1		
Séances de sensibilisation des travailleurs sur les risques d'IST et de VIH/SIDA	2[23]		
Séances de sensibilisation et de formation des travailleurs du chantier sur les bonnes pratiques environnementales et sociales	4/ semaine		
Équipements de Protection Individuelle (EPI) : • Tenues • Casques • Bottes • Ceintures • Masques • Gants • Lunettes	 30 30 30 10 500 150 50		
Kits pour les premiers soins, en cas d'accident (boîte à pharmacie) Il s'agit de : • Coussin Haemoband, • Couverture de survie, • Poches de récupération de membres sectionnés (type sachet congélation ou kit spécifique récupération de membre), • Paire de ciseaux à bouts ronds, • Pince à échardes inox à bouts pointus, • Garrot, • Masques de protection pour bouche à bouche, • Gants en vinyle à usage unique, • Pansements auto-adhésifs (sous conditionnement individuel), • Compresses stériles individuelles 30 x 30, • Bandes de gaze type Nylex 3m x 0.10, • Rouleau sparadrap déchirable type Micropore, • Dosettes de Chlorhéxidine aqueuse stériles 0.2 %, • Flacon rince-œil ou 10 liquides de bain oculaire type sérum physiologique (unidoses),	1 kit par site		

[23] Une (01) campagne pour les travaux de réhabilitation et Deux (02) campagnes pour les travaux de construction

DÉSIGNATION	QUANTITÉ	COÛT UNITAIRE (F CFA)	COÛT TOTAL (F CFA)
• Pansements absorbants stériles type américain, • Bétadine rouge et jaune • Alcool • Coton • Sac pour récupération des déchets.			
Convention avec un hôpital pour l'évacuation sanitaire et la mobilisation de l'ambulance	1		
Panneaux de signalisation du chantier	15 par site		
Mesures pour le transport et le stockage des matériaux : arrosage régulier des plateformes, utilisation de filets et de bâches, etc.	500 litres / jour 2 filets 2 bâches		
Mesures pour la circulation des engins du chantier : entretien et contrôle des engins de chantiers, etc.	02 contrôle*		
Mesures pour la protection des activités économiques et bâtis riverains : compensation des propriétaires d'activités économiques perturbées ou de bâtis endommagés	Voir consultant du PAR		
Approvisionnement en eau du chantier	1.000 litres / jour		
Gestion des déchets (liquides et solides) de chantier	500 litres / mois 500 kg / mois		
Repli de chantier et réaménagement : réhabilitation des sites d'installation de chantier et des sites de dépôts, protection des zones instables, etc.	Superficie du site en m^2		

Annexe 8 : Clauses Environnementales et Sociales à insérer dans les DAO

Les présentes clauses sont destinées à aider les personnes en charge de la rédaction de Dossiers d'Appels d'Offres (DAO) et des marchés d'exécution des travaux (cahiers des prescriptions techniques), afin qu'elles puissent intégrer dans ces documents des prescriptions permettant d'optimiser la protection des milieux biophysique et humain. Les clauses sont spécifiques à toutes les activités de chantier pouvant être source de nuisances environnementales et sociales. Elles devront être annexées aux DAO ou de marchés d'exécution des travaux dont elles constituent une partie intégrante.

1. Dispositions préalables pour l'exécution des travaux

1.1. Respect des lois et réglementations nationales

L'Entrepreneur et ses sous-traitants doivent :

- Connaître, respecter et appliquer les lois et règlements en vigueur en République Ivoirienne et relatifs à l'environnement, à l'élimination des déchets solides, liquides et biomédicaux, aux normes de rejet et de bruit, aux heures de travail, etc. ;
- Prendre toutes les mesures appropriées en vue de minimiser les atteintes à l'environnement ;
- Assumer la responsabilité de toute réclamation liée au non-respect de l'environnement.

1.2. Permis et autorisations avant les travaux

Toute réalisation de travaux doit faire l'objet d'une procédure préalable d'information et d'autorisations administratives.

Avant de commencer les travaux, l'Entrepreneur doit se procurer tous les permis nécessaires pour la réalisation des travaux prévus dans le contrat du projet. Il s'agira, entre autres, des autorisations délivrées par les autorités compétentes, les services miniers (en cas d'exploitation de carrières et de sites d'emprunts), les services d'hydraulique (en cas d'utilisation de points d'eau publics), de l'inspection du travail et les gestionnaires de réseaux.

Avant le démarrage des travaux, l'Entrepreneur doit se concerter avec les riverains avec lesquels il peut prendre des arrangements facilitant le déroulement des chantiers.

1.3. Réunions de démarrage des travaux

Avant le démarrage des travaux, l'Entrepreneur et le Maître d'œuvre (Bureau de Contrôle), sous la supervision du PS GOUV, doivent organiser des réunions avec les autorités locales, les représentants des populations situées dans la zone du projet et les services techniques compétents, pour les informer de la consistance des travaux à réaliser et leur durée. Cette réunion permettra de recueillir les avis et observations des populations sur le projet, de les sensibiliser sur les enjeux environnementaux et sociaux, et sur leurs relations avec les ouvriers.

1.4. Programme de gestion environnementale et sociale

L'Entrepreneur doit établir et soumettre à l'approbation du Maître d'œuvre, un Programme détaillé de Gestion Environnementale et Sociale du Chantier (PGES-C) qui comprend :

- Un plan d'occupation du sol indiquant l'emplacement des différentes zones du chantier selon les composantes du projet, les implantations prévues et une description des aménagements ;
- Un plan de gestion des déchets du chantier indiquant les types de déchets, le type de collecte envisagé, le lieu de stockage, le mode et le lieu d'élimination ;
- Le programme d'information et de sensibilisation de la population précisant les cibles, les thèmes et le mode de consultation retenu ;
- Un plan de gestion des accidents et de préservation de la santé précisant les risques d'accident majeurs pouvant mettre en péril la sécurité ou la santé du personnel et/ou du public et les mesures de sécurité et/ou de préservation de la santé à appliquer dans le cadre d'un plan d'urgence.

2. Installations de chantier et préparation

2.1. Normes de localisation

L'Entrepreneur doit construire ses installations temporaires du chantier de façon à déranger le moins possible l'environnement et respecter la quiétude des riverains et des patients.

2.2. Affichage du règlement intérieur et sensibilisation du personnel

L'Entrepreneur doit afficher un règlement intérieur de façon visible prescrivant spécifiquement :

- Le respect des us et coutumes local ;
- La protection contre les IST/VIH/SIDA ;
- Les règles d'hygiène et les mesures de sécurité ;
- Les bonnes pratiques, en termes de gestion environnementale et sociale.

2.3. Emploi de la main-d'œuvre locale

L'Entrepreneur est tenu d'engager (en dehors de son personnel-cadre technique), le plus de main-d'œuvre locale possible dans la zone où les travaux sont réalisés, tout en mettant en exergue la dimension genre. À défaut de trouver le personnel qualifié sur place, il est autorisé d'engager la main-d'œuvre à l'extérieur de la zone de travail.

2.4. Respect des horaires de travail

L'Entrepreneur doit s'assurer que les horaires de travail respectent les lois et règlements nationaux en vigueur. Toute dérogation est soumise à l'approbation du Maître d'œuvre. Dans la mesure du possible (sauf en cas d'exception accordée par le Maître d'œuvre), l'Entrepreneur doit éviter d'exécuter les travaux pendant les heures de repos des riverains, les dimanches et les jours fériés.

2.5. Protection du personnel de chantier

L'Entrepreneur doit mettre à disposition du personnel de chantier des tenues de travail correctes, réglementaire et en bon état, ainsi que tous les accessoires de protection et de sécurité propres à leurs activités (tenues, casques, bottes, ceintures, masques, gants, lunettes, etc.).

L'Entrepreneur doit veiller au port scrupuleux des Équipements de Protection Individuelle (EPI) sur le chantier. Un contrôle permanent doit être effectué à cet effet

et, en cas de manquement, des mesures coercitives (avertissement, mise à pied, renvoi) doivent être appliquées au personnel concerné.

2.6. Responsable Hygiène, Sécurité et Environnement

L'Entrepreneur doit désigner un responsable Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE) qui veillera à ce que les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement sont rigoureusement suivies par tous et à tous les niveaux d'exécution, tant pour les travailleurs que pour la population riveraine et autres personnes en contact avec le chantier. Il doit mettre en place un service médical courant et d'urgence à la base-technique, adapté à l'effectif de son personnel. L'Entrepreneur doit interdire l'accès du chantier au public, le protéger par des balises et des panneaux de signalisation, indiquer les différents accès et prendre toutes les mesures d'ordre et de sécurité propres à éviter les accidents.

2.7. Mesures contre les entraves à la circulation

L'Entrepreneur doit éviter d'obstruer les accès publics. Il doit maintenir en permanence la circulation et l'accès des riverains en cours de travaux.

L'Entrepreneur veillera à ce qu'aucune fouille ou tranchée ne reste ouverte la nuit, sans signalisation adéquate acceptée par le Maître d'œuvre. L'Entrepreneur doit veiller aussi à ce que les déviations provisoires permettent une circulation sans danger.

3. Repli de chantier et réaménagement

3.1. Règles générales

À toute libération de site, l'Entrepreneur laisse les lieux propres à leur affectation immédiate.

Il ne peut être libéré de ses engagements et de sa responsabilité concernant leur usage sans qu'il ait formellement fait constater ce bon état. L'Entrepreneur réalisera tous les aménagements nécessaires à la remise en état des lieux. Il est tenu de replier tous ses équipements et matériaux et ne peut les abandonner sur le site ou les environs.

Une fois les travaux achevés, l'Entrepreneur doit :

- Retirer les bâtiments temporaires, le matériel, les déchets solides et liquides, les matériaux excédentaires, les clôtures, etc. ;
- Rectifier les défauts de drainage et régaler toutes les zones excavées ;
- Nettoyer et détruire les fosses de vidange.

En cas de défaillance de l'Entrepreneur pour l'exécution des travaux de remise en état, ceux-ci sont effectués par une entreprise en rapport avec les services concernés et aux frais du défaillant.

Après le repli de tout le matériel, un PV constatant la remise en état du site doit être dressé et joint au PV de réception des travaux. La non-remise en état des lieux doit entraîner le refus de réception des travaux. Dans ce cas, le pourcentage non encore libéré du montant du poste « Installation de chantier » sera retenu pour servir à assurer le repli de chantier.

3.2. Protection des zones instables

Lors du démantèlement d'ouvrages en milieux instables, l'Entrepreneur doit prendre les précautions suivantes pour ne pas accentuer l'instabilité des sols :

- Éviter toute circulation lourde et toute surcharge dans la zone d'instabilité ;
- Conserver autant que possible le couvert végétal ou reconstituer celui-ci en utilisant des espèces locales appropriées en cas de risques d'érosion.

3.3. Carrières et sites d'emprunts

En cas de besoin, l'Entrepreneur est tenu de disposer des autorisations requises pour l'ouverture et l'exploitation des carrières et sites d'emprunts (temporaires et permanents), en se conformant à la législation nationale en la matière. L'Entrepreneur doit, dans la mesure du possible, utiliser de préférence un site existant.

Tous les sites doivent être approuvés par le superviseur des travaux et répondre aux normes environnementales en vigueur.

À la fin de l'exploitation d'un site permanent, l'Entrepreneur doit :

- Rétablir les écoulements naturels antérieurs, par régalage des matériaux de découverte non utilisés ;
- Supprimer l'aspect délabré du site, en répartissant et dissimulant les gros blocs rocheux.

À la fin de l'exploitation, un PV de l'état des lieux est dressé en rapport avec le Maître d'œuvre et les services compétents.

3.4. Gestion des hydrocarbures et autres contaminants

L'Entrepreneur doit nettoyer l'aire de travail ou de stockage, où il y a eu de la manipulation et/ou de l'utilisation d'hydrocarbures et autres contaminants.

3.5. Contrôle de l'exécution des clauses environnementales et sociales

Le contrôle du respect et de l'effectivité de la mise en œuvre des clauses environnementales et sociales par l'Entrepreneur est effectué par le Maître d'œuvre, dont l'équipe doit comprendre un Expert environnementaliste qui fait partie intégrante de la mission de contrôle des travaux.

3.6. Notification

Le Maître d'œuvre notifie par écrit à l'Entrepreneur tous les cas de défaut ou non-exécution des mesures environnementales et sociales. L'Entrepreneur doit redresser tout manquement aux prescriptions dûment notifiées à lui par le Maître d'œuvre. La reprise des travaux ou les travaux supplémentaires découlant du non-respect des clauses sont à la charge de l'Entrepreneur.

3.7. Sanction

En application des dispositions contractuelles, le non-respect des clauses environnementales et sociales, dûment constaté par le Maître d'œuvre, peut être un motif de résiliation du contrat. L'Entrepreneur ayant fait l'objet d'une résiliation pour cause de non-application des clauses environnementales et sociales s'expose à des sanctions allant jusqu'à la suspension du droit de soumissionner pour une période

déterminée par la Coordination du Projet, avec une réfaction sur le prix et un blocage de la retenue de garantie.

3.8. Réception des travaux

Le non-respect des présentes clauses expose l'Entrepreneur au refus de réception provisoire ou définitive des travaux, par la Commission de réception.

L'exécution de chaque mesure environnementale et sociale peut faire l'objet d'une réception partielle impliquant les services compétents concernés.

3.9. Obligations au titre de la garantie

Les obligations de l'Entrepreneur courent jusqu'à la réception définitive des travaux qui ne sera acquise qu'après complète exécution des travaux d'amélioration de l'environnement prévus au contrat.

4. Clauses environnementales et sociales spécifiques

4.1. Signalisation des travaux

L'Entrepreneur doit placer, préalablement à l'ouverture du chantier et chaque fois que de besoins, une pré signalisation et une signalisation du chantier à longue distance (de bases-chantier, circuit utilisé par les engins, etc.) qui répond aux lois et règlements en vigueur.

4.2. Mesures pour les travaux de terrassement

L'Entrepreneur doit limiter au strict minimum le décapage, le déblaiement, le remblayage et le nivellement des aires de travail, afin de respecter la topographie naturelle et de prévenir l'érosion. Après le décapage de la couche de sol arable, l'Entrepreneur doit conserver la terre végétale et l'utiliser pour le réaménagement des talus et autres surfaces perturbées. L'Entrepreneur doit déposer les déblais non réutilisés dans des aires d'entreposage, s'il est prévu de les utiliser plus tard ; sinon il doit les transporter dans des zones de remblais préalablement autorisées.

4.3. Mesures pour le transport et le stockage des matériaux

Lors de l'exécution des travaux, l'Entrepreneur doit :

- Limiter la vitesse des véhicules sur le chantier, par l'installation de panneaux de signalisation et des porteurs de drapeaux ;
- Utiliser les véhicules en bon état de circulation ;
- Arroser régulièrement les voies de circulation dans les zones habitées ;
- Prévoir des déviations par des pistes et routes existantes, dans la mesure du possible.

Dans les zones d'habitation, l'Entrepreneur doit établir l'horaire et l'itinéraire des véhicules lourds qui doivent circuler à l'extérieur des chantiers, de façon à réduire les nuisances (bruit, poussières et congestion de la circulation) et le porter à l'approbation du Maître d'œuvre.

Pour assurer l'ordre dans le trafic et la sécurité sur les routes, le sable, le ciment et les autres matériaux fins doivent être contenus hermétiquement durant le transport, afin d'éviter l'envol de poussière et le déversement en cours de transport. Les matériaux contenant des particules fines doivent être recouverts d'une bâche fixée solidement. L'Entrepreneur doit prendre des protections spéciales (filets, bâches) contre les risques de projections, émanations et chutes d'objets.

Tout stockage de quelques natures que ce soit est formellement interdit dans l'environnement immédiat, en dehors des emprises du chantier et des zones prédéfinies.

4.4. Mesures pour la circulation des engins de chantier

Seuls les matériels strictement indispensables sont tolérés sur le chantier. En dehors des accès, des lieux de passage désignés et des aires de travail, il est interdit de circuler avec des engins de chantier.

L'Entrepreneur doit s'assurer de la limitation de vitesse pour tous ses véhicules circulant sur la voie publique, avec un maximum de 60 km/h en rase campagne et 40 km/h au niveau des agglomérations. Les conducteurs dépassant ces limites doivent faire l'objet de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement. La pose de ralentisseurs aux entrées des quartiers sera préconisée.

Les véhicules de l'Entrepreneur doivent en toute circonstance se conformer aux prescriptions du Code de la Route en vigueur, notamment en ce qui concerne le poids des véhicules en charge. Ils doivent être entretenus et contrôlés à bonne fréquence.

L'Entrepreneur devra, en période sèche et en fonction des disponibilités en eau, arroser régulièrement les pistes empruntées par ses engins de transport pour éviter la poussière.

4.5. Approvisionnement en eau du chantier

L'approvisionnement en eau en ce qui concerne les besoins dans le chantier est à la charge de l'Entrepreneur. Il doit s'assurer que ses besoins ne portent pas préjudice aux sources d'eau utilisées par les communautés locales dans leur vie au quotidien. Ainsi, l'Entrepreneur doit recourir aux services publics chargés de l'approvisionnement en eau.

4.6. Gestion des déchets liquides

Les installations de chantier doivent être pourvues de sanitaires en nombre suffisant. L'Entrepreneur doit respecter les règlements sanitaires en vigueur. Les installations sanitaires sont établies en accord avec le Maître d'œuvre. Il est interdit à l'Entrepreneur de rejeter les effluents liquides pouvant entraîner des stagnations et incommodités pour le voisinage ou des pollutions des ressources en eau.

4.7. Services publics et secours

L'Entrepreneur doit impérativement maintenir l'accès des services publics et de secours en tous lieux. Lorsqu'une rue est barrée, l'Entrepreneur doit étudier avec le

Maître d'Œuvre les dispositions pour le maintien des accès des véhicules de pompiers et ambulances.

4.8. Journal de chantier

L'Entrepreneur doit tenir à jour un journal de chantier, dans lequel seront consignés les réclamations, les manquements, accidents ou incidents ayant un impact significatif sur le milieu biophysique ou l'environnement humain.

Le journal de chantier est unique pour le chantier et les notes doivent être écrites à l'encre. L'Entrepreneur doit informer le public en général, et les riverains en particulier, de l'existence de ce journal, avec indication du lieu où il peut être consulté.

4.9. Gestion des déchets solides

L'Entrepreneur doit déposer les ordures ménagères dans des poubelles étanches et devant être vidées périodiquement. En cas d'évacuation par les camions du chantier, les bennes doivent être étanches de façon à ne pas laisser échapper de déchets.

Pour des raisons d'hygiène, et pour ne pas attirer les vecteurs de maladies, une collecte quotidienne est recommandée, surtout durant les périodes de chaleur. L'Entrepreneur doit éliminer ou recycler les déchets de manière écologiquement rationnelle. L'Entrepreneur doit contracter avec une structure agréée devant assurer l'enlèvement de l'ensemble des déchets.

4.10. Protection contre la pollution sonore

Étant en zone fortement urbanisée, l'Entrepreneur est tenu de limiter les bruits de chantier susceptibles d'importuner gravement les riverains, soit par une durée exagérément longue, soit par leur prolongation en dehors des heures normales de travail et de repos. Les seuils à ne pas dépasser sont : 55 à 60 décibels le jour et 40 décibels la nuit.

En sus ,pour maintenir la quiétude des populations, l'entrepreneur prendra les dispositions suivantes :

- utiliser des engins et équipements de bonne qualité et émettant peu de bruits ;
- limiter autant que possible et à titre préventif les émissions sonores dans la mesure où cela est réalisable sur le plan technique ;
- prendre toutes les dispositions qui s'imposent aussi bien au niveau de l'organisation du chantier qu'au niveau des équipements utilisés pour minimiser les émissions de bruits lors des travaux.

4.11. Voies de contournement et chemins d'accès temporaires

L'utilisation de routes d'emprunt doit faire l'objet d'une entente préalable avec les autorités communales et coutumière. Pour éviter leur dégradation prématurée, l'Entrepreneur doit maintenir les routes d'emprunt en bon état durant la construction et les remettre à leur état original à la fin des travaux. Il doit prendre toutes les précautions nécessaires afin que l'utilisation des routes d'emprunt n'entrave pas la quiétude des populations.

4.12. Protection de la flore et faune

L'entrepreneur veillera à :

- Délimiter et respecter les différentes aires visées par les activités de préparation et d'aménagement du site ;
- Limiter le décapage des surfaces aux besoins des travaux d'aménagement et d'implantation des ouvrages du bassin.
- Impliquez activement la population riveraine dans le processus de planification et de prise de décision concernant les travaux de création du bassin de rétention ;
- Travailler en collaboration avec les membres de la communauté pour identifier et documenter les aspects culturels et spirituels liés au fromager présent dans l'emprise des travaux ;
- Mettre en place une communication transparente avec les éleveurs locaux concernés, afin qu'ils soient tenus informé régulièrement sur l'avancement des travaux.

4.13. Mesures relatives à la perturbation des accès puis des infrastructures

Pour minimiser l'impact négatif sur les propriétaires fonciers concernés, l'entrepreneur devra :

- mettre en place d'un plan de circulation alternatif pendant la durée du chantier afin de minimiser les fermetures temporaires, ainsi que la distribution régulière d'informations claires aux résidents concernant les restrictions ou perturbations liées à leur accès ;
- réaliser préalablement une évaluation approfondie des bâtiments et autres structures environnantes avant le début des travaux ;
- utiliser du matériel moins bruyant pour réduire les vibrations générées par le chantier ;
- mettre en place un système approprié permettant aux propriétaires concernés signaler rapidement tout problème éventuel lié au chantier (par exemple via un contact dédié).

4.14. Mesures relatives à l'endommagement potentiel de sites historiques ou culturels

Pour atténuer les impacts sur les vestiges archéologiques, paléontologiques, historiques et traditionnels enfouis, l'entrepreneur devra :

- Adapter le tracé des travaux afin d'éviter autant que possible les zones identifiées comme à risque élevé de présence de vestiges ;
- Mettre en place des mesures de protection spécifiques, telles que des fouilles préventives ou des fouilles de sauvetage, en cas de découverte fortuite de vestiges pendant les travaux.
- S'assurer que ces employés aient connaissances des enjeux de la préservation du patrimoine culturel et à la nécessité de signaler toute découverte inattendue.

- Collaborer étroitement avec les autorités locales chargées de la préservation du patrimoine culturel, les archéologues et les spécialistes concernés pour s'assurer de respecter les réglementations et les protocoles en vigueur ;
- Suivre les recommandations et les orientations fournies par ces autorités administratives, techniques et coutumière en cas de découverte de vestiges ou d'objets d'art.

Annexe 9: Rapport Analyse de la Qualité de l'Air et du Bruit

CAMPAGNE DE MESURES ENVIRONNEMENTALES DANS DES VILLAGES DE COTE D'IVOIRE DANS LE CADRE DE PROJET PS-Gouv

Octobre 2023

I

SARLU : Capital de 1.000.000 ; Siège social : YOPOUGON FIGAYO BPV 19 ABIDJAN ; RCCM : CI-ABJ-03-2021-B 13-07925 ; CC : 2197520 P ; TEL : +225 2733747217 / 0554890673 / 0504358148 / exforminfo3@gmail.com
Merci de Votre Confiance

Table des matières

I. RESUME 4

II. CONTEXTE 4

III. OBJECTIFS DE L'ETUDE 4

III.1. Objectif général 4

III.2. Objectifs spécifiques 4

IV. REGLEMENTATION APPLICABLE 5

1. MATERIELS ET METHODES 7

1.1. MATERIEL 7

1.1 .1. Type et le Cadre d'étude 7

1.1.2. Description de la zone d'étude 7

1.2. METHODES 12

1.2.1. Visite du site et choix des points de collecte 12

1.2.2. Mesures des paramètres atmosphériques 12

2. RESULTATS ET DISCUSSIONS 17

2.1. SOURCES DE COMPARAISON DES VALEURS 17

SARLU : Capital de 1.000.000 ; Siège social : YOPOUGON FIGAYO BPV 19 ABIDJAN ; RCCM : CI-ABJ-03-2021-B 13-07925 ; CC : 2197520 P ; TEL : +225 2733747217 / 0554890673 / 0504358148 / exforminfo3@gmail.com
Merci de Votre Confiance

2.2. RESULTATS 18

2.2.1. Résultats des analyses des particules en suspension....18

2.2.2. Commentaires sur les particules de poussière.....22

2.2.3. Résultats des Analyses des Nuisances Sonores 23

2.2.4. Commentaires sur les bruits et recommandations 27

2.2.5. Résultats des Analyses des résidus de combustion 27

2.2.6. Commentaire sur les résidus de combustion 31

CONCLUSION ET RECOMMANDATION ... **Erreur ! Signet non défini.**

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES ..... **Erreur ! Signet non défini.**

ANNEXES ..... **Erreur ! Signet non défini.**

SARLU : Capital de 1.000.000 ; Siège social : YOPOUGON FIGAYO BPV 19 ABIDJAN ; RCCM : CI-ABJ-03-2021-B 13-07925 ; CC : 2197520 P ; TEL : +225 2733747217 / 0554890673 / 0504358148 / exforminfo3@gmail.com

I. RESUME

Dans le cadre du suivi environnemental des localités de la Côte d'Ivoire concernées par la mise en œuvre du projet du programme social du gouvernement (PSGouv) ; le cabinet d'étude EASYMANAGEMENT a commis le laboratoire EXFORM-LAB de réaliser les différentes prises des mesures des paramètres de qualité environnementale de l'air tels que (i) les nuisances sonores ; (ii) les particules en suspension dans l'air ; (iii) les résidus de combustion. A cet effet, ont été réalisées :

- 152 mesures de poussières
- 152 mesures de résidus de combustion
- 152 mesures de bruit Différents paramètres ont été évalués et les résultats comparés aux normes en vigueurs.

II. CONTEXTE

La Loi n° 96-766 du 03 octobre 1996, portant Code de l'Environnement et le décret n° 96-894 du 08 novembre 1996 relatifs aux règles et procédures applicables aux études d'impact environnemental en République de Côte d'Ivoire, impliquent une obligation pour les projets d'investissement publics ou privés susceptibles de porter atteinte à l'environnement, d'être soumis soit à une Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES), soit à un Constat d'Impact Environnemental et Social (CIES), selon la nature de leur impact sur l'environnement, la santé et la sécurité des travailleurs et de la communauté. Ces activités de construction se feront à ciel ouvert avec génération de particules dans l'air ; de bruits de toutes sortes et des résidus de combustion pouvant affecter directement la santé des villageois environnants et la santé même des travailleurs.

Comme tout projet, ces activités sur les sites concernés entraîneront des répercussions directes sur l'environnement, la faune et les populations de la zone.
La pollution est définie par l'organisation mondiale de la santé (OMS) comme étant la présence dans l'atmosphère de substances étrangères à la composition normale de cette atmosphère et à des concentrations suffisamment élevées pour entraîner un impact sur l'homme, les animaux, les végétaux, les matériaux ou l'environnement d'une manière générale (OMS).

III. OBJECTIFS DE L'ETUDE

III.1. Objectif général

Une évaluation des impacts environnementaux des activités de construction sur les matrices environnementales (air et bruits)

III.2. Objectifs spécifiques

1. **Faire des relevées des paramètres de la qualité de l'air et des bruits.**
2. **Comparer les valeurs aux normes**

SARLU : Capital de 1.000.000 ; Siège social : YOPOUGON FIGAYO BPV 19 ABIDJAN ; RCCM : CI-ABJ-03-2021-B 13-07925 ; CC : 2197520 P ; TEL : +225 2733747217 / 0554890673 / 0504358148 / exforminfo3@gmail.com

ivoiriennes (si possibles)

3. **En déduire les effets sur l'environnement et la santé des populations**
4. **Proposer des mesures pour prévenir la pollution**

Pour atteindre ces différents objectifs, la direction de EASYMANAGEMENT a décidé de confier cette étude à un consultant local : EXFORM-LAB.

IV. REGLEMENTATION APPLICABLE

La réglementation applicable à l'évaluation des impacts environnementaux des activités des bases des activités de construction dont il est question dans le contexte sur les matrices environnementales et sur le niveau sonore des zones d'étude sont :

- la constitution ivoirienne en ses articles 27 et 40 ;
- la Loi n°96-766 du 03 octobre 1996 portant code de l'environnement ;
- l'arrêté n°25 MIP/DENT du 26 mai 1989, prescriptions générales applicables à tous les établissements soumis à déclaration ;
- le décret n°98-43 du 28 janvier 1998 relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement ;
- l'arrêté n°01164/MINEEF/CIAPOL/SDIIC/ du 04 novembre 2008 portant réglementation des rejets et émissions des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- le décret n° 2012-1047 du 24 octobre 2012 portant modalités d'application du principe pollueur payeur tel que défini par la loi 96-766 du 03 octobre 1996 portant code de l'environnement ;
- le décret n°2017-125 du 22 février 2017 relatif à la qualité de l'air.
- ISO 9001 : Management de la qualité
- ISO 17020 :

Exigence pour le fonctionnement de différents types d'organisme procédant à l'inspection Procédure de Sécurité et de Qualité d'EXFORM-LAB

SARLU : Capital de 1.000.000 ; Siège social : YOPOUGON FIGAYO BPV 19 ABIDJAN ; RCCM : CI-ABJ-03-2021-B 13-07925 ; CC : 2197520 P ; TEL : +225 2733747217 / 0554890673 / 0504358148 / exforminfo3@gmail.com

PREMIERE PARTIE
MATERIELS ET METHODES

SARLU : Capital de 1.000.000 ; Siège social : YOPOUGON FIGAYO BPV 19 ABIDJAN ; RCCM : CI-ABJ-03-2021-B 13-07925 ; CC : 2197520 P ; TEL : +225 2733747217 / 0554890673 / 0504358148 / exforminfo3@gmail.com
Merci de Votre Confiance

1. MATERIELS ET METHODES

Dans cette partie, nous étalerons le travail effectué de façon pratique en parlant du matériel et des méthodes utilisées.

1.1. MATERIEL

Nous aborderons le type et le cadre d'étude ; la description de la zone d'étude ; et les différents paramètres à évaluer.

1.1 .1. Type et le Cadre d'étude

Nous avons par une étude descriptive à visée analytique, initiée par le cabinet d'étude environnementale EASYMANAGEMENT effectué des sorties de mesures des paramètres de la qualité de l'air dans plusieurs localités du territoire ivoirien. Notre étude s'est déroulée sur Trente (30) jours du 18 Septembre au 17 Octobre 2023 et a concerné 152 localités.

1.1.2. Description de la zone d'étude

Situation géographique

Les sites ayant fait l'objet de cette étude sont situés sur l'ensemble du territoire de la Côte d'Ivoire dans des localités décrites par les coordonnées GPS relevés et représenté par la figure ci-après.

Tableau 1 : Points d'échantillonnages

N°	Missions Concernées	Localités	X (degré décimaux)	Y (degré décimaux)
1	Mission Hydraulique	Nagounonkaha	-5,8191	8,9954
2	Mission Hydraulique	Yardjoumakaha	-5,8156	8,8170
3	Mission Hydraulique	Toufinde	-5,8163	8,9556
4	Mission Hydraulique	Latmakaha	-5,7558	9,2089
5	Mission Hydraulique	Gbonkaha	-5,6576	9,5286
6	Mission Hydraulique	Favongakaha	-5,6341	8,9441
7	Mission Hydraulique	Natiemboro	-5,6179	8,8484
8	Mission Hydraulique	Nagbonkaha	-5,5569	9,3306
9	Mission Hydraulique	Nagnonkaha	-5,5569	9,3306
10	Mission Hydraulique	Kopiemavogo	-5,5436	9,6827
11	Mission Hydraulique	Abouvogo (Vavoua)	-5,3039	9,7774
12	Mission Hydraulique	Doudouvogo	-5,2577	9,7052
13	Mission Hydraulique	Largatonvogo	-5,1488	9,8040
14	Mission Hydraulique	Peteinimpouvogo	-5,0764	9,7601
15	Mission Hydraulique	Santokaha	-4,9082	9,2606
16	Mission Hydraulique	Karagbogo	-4,6633	9,4410
17	Mission Hydraulique	Koyarabo	-5,7113	7,8012

SARLU : Capital de 1.000.000 ; Siège social : YOPOUGON FIGAYO BPV 19 ABIDJAN ; RCCM : CI-ABJ-03-2021-B 13-07925 ; CC : 2197520 P ; TEL : +225 2733747217 / 0554890673 / 0504358148 / exforminfo3@gmail.com
Merci de Votre Confiance

N°	Missions Concernées	Localités	X (degré décimaux)	Y (degré décimaux)
18	Mission Hydraulique	Nindo	-5,6408	7,7420
19	Mission Hydraulique	Mangredan	-5,6257	7,4611
20	Mission Hydraulique	Pliakakro	-5,5630	7,8424
21	Mission Hydraulique	Kreketekro	-5,3373	6,6870
22	Mission Hydraulique	Golibo	-5,2641	7,6072
23	Mission Hydraulique	Kahakro	-5,2473	7,4254
24	Mission Hydraulique	Ndakouassikro	-5,1098	6,3674
25	Mission Hydraulique	Assankro	-5,0235	7,3343
26	Mission Hydraulique	Sakassou Ottokoukro	-4,8715	7,6147
27	Mission Hydraulique	Kapegue	-6,3419	10,6514
28	Mission Hydraulique	Kakologo	-6,2451	10,1508
29	Mission Hydraulique	Keningouara	-7,8006	10,2020
30	Mission Hydraulique	Baradjan	-7,6040	9,3900
31	Mission Hydraulique	Badiouala	-7,5360	8,9323
32	Mission Hydraulique	Fiela	-7,4500	9,9510
33	Mission Hydraulique	Amarakro	-7,1539	9,0312
34	Mission Hydraulique	Sangbani 2	-7,0980	9,2870
35	Mission Hydraulique	Mafindougou	-6,9399	10,2303
36	Mission Hydraulique	Fandasso	-6,8800	9,4600
37	Mission Hydraulique	Tolakro	-6,7318	6,2175
38	Mission Hydraulique	Bekiprea	-6,4833	6,8284
39	Mission Hydraulique	Poundiou	-6,3583	9,5243
40	Mission Hydraulique	Sogo	-6,2919	9,6540
41	Mission Hydraulique	Katiere	-6,2894	9,4466
42	Mission Hydraulique	Betekeledougou	-6,2127	6,5672
43	Mission Hydraulique	Robertkro	-5,7336	6,7661
44	Mission Hydraulique	Toklossou	-5,7189	7,0209
45	Mission Hydraulique	Akakro	-5,1876	6,2624
46	Mission Hydraulique	Petit Bouna	-5,0363	5,2400
47	Mission Hydraulique	Gnankangankanssou	-4,9699	6,0086
48	Mission Hydraulique	Akakro	-4,9670	5,9578
49	Mission Hydraulique	Katiekpli	-4,8591	5,3060
50	Mission Hydraulique	Kogodjan	-4,8284	5,2838
51	Mission Hydraulique	Konou	-4,7316	5,3103
52	Mission Hydraulique	Segbevi	-4,3638	5,9233
53	Mission Hydraulique	Dibo Mpo	-4,3460	5,9232
54	Mission Hydraulique	Wagande	-3,5050	7,2872
55	Mission Hydraulique	Nziprikro	-3,4964	6,5552
56	Mission Hydraulique	Kouaokro Pk	-3,4470	7,1919
57	Mission Hydraulique	Comoekro	-3,4311	6,7327
58	Mission Hydraulique	Koffi Bango	-3,3404	7,7294
59	Mission Hydraulique	Issoufkro	-3,2577	6,2660
60	Mission Hydraulique	Kohui	-3,1524	8,4113
61	Mission Hydraulique	Gbane	-3,1412	8,0528
62	Mission Hydraulique	Mere	-2,8851	8,0014
63	Mission Hydraulique	Pelegodi	-2,7274	8,3055
64	Mission Hydraulique	Kota Kouakoukro	-6,7118	6,1981

SARLU : Capital de 1.000.000 ; Siège social : YOPOUGON FIGAYO BPV 19 ABIDJAN ; RCCM : CI-ABJ-03-2021-B 13-07925 ; CC : 2197520 P ; TEL : +225 2733747217 / 0554890673 / 0504358148 / exforminfo3@gmail.com
Merci de Votre Confiance

N°	Missions Concernées	Localités	X (degré décimaux)	Y (degré décimaux)
65	Mission Hydraulique	Badekro	-6,2235	6,4748
66	Mission Hydraulique	Kouakoukankro	-5,6074	6,7047
67	Mission Hydraulique	Karamokokro	-5,7375	6,7717
68	Mission Hydraulique	N'gorankro	-5,6600	7,0924
69	Mission Hydraulique	Tobly	-7,1928	7,2591
70	Mission Hydraulique	Monogaga	-6,4437	4,8077
71	Mission Hydraulique	Amanikro	-6,4889	5,7266
72	Mission Hydraulique	Pont Brime	-6,5671	4,8432
73	Mission Hydraulique	Golikro	-6,5982	5,0053
74	Mission Hydraulique	Tepreadji	-6,6110	4,8727
75	Mission Hydraulique	Toubadougou	-6,6290	5,8410
76	Mission Hydraulique	Fatama	-6,6291	6,1254
77	Mission Hydraulique	Djirognepahio	-6,6319	4,8457
78	Mission Hydraulique	Grand Gabo	-6,6606	4,8434
79	Mission Hydraulique	Angakro	-6,5736	5,6565
80	Mission Hydraulique	Kra Kangakro	-6,7690	5,7411
81	Mission Hydraulique	Assoumankro	-6,7809	5,8495
82	Mission Hydraulique	M'brakro	-6,8173	5,8468
83	Mission Hydraulique	Krakro 2	-6,8520	5,9652
84	Mission Hydraulique	Klotou	-7,1861	4,5506
85	Mission Hydraulique	Zro	-7,5114	6,2998
86	Mission Hydraulique	Kridy	-7,5205	6,3358
87	Mission Hydraulique	Ditroudra-Beoue	-7,5272	6,3649
88	Mission Hydraulique	Paris-Leona	-7,5290	6,3526
89	Mission Hydraulique	Yebegouin	-7,5816	7,4552
90	Mission Hydraulique	Blita	-7,9452	7,5273
91	Mission Hydraulique	Yomankro	-7,0994	6,8910
92	Mission Hydraulique	Kangakro	-7,0739	6,9892
93	Mission Hydraulique	Gouetidie	-7,4748	7,6435
94	Mission Hydraulique	Taobly	-7,0503	7,5563
95	Mission Hydraulique	Tchedjebo	-5,2924	6,6623
96	Mission Hydraulique	Trohville	-7,7338	7,2902
97	Mission Hydraulique	Lobia	-6,7040	6,5898
98	Mission Hydraulique	Loukoukoffikro	-6,6145	5,1663
99	Mission Hydraulique	Sokourani	-6,6653	9,2986
100	Mission Santé	Nielle	-5,6254	10,1976
101	Mission Santé	Ouamelhoro	-5,6211	10,3336
102	Mission Santé	Nafoungolo	-5,4473	10,3139
103	Mission Santé	Nambingué	-5,3238	10,0566
104	Mission Santé	Kongouanou	-5,3302	6,9990
105	Mission Santé	N'zipkli-Séssékro	-4,8425	7,0354
106	Mission Santé	Didable	-4,8214	6,4213
107	Mission Santé	Pitiengomon	-6,0558	9,7738
108	Mission Santé	Koutoula	-7,3920	10,1200
109	Mission Santé	Manadoun	-7,3266	9,8016
110	Mission Santé	Guitrozon	-7,3745	6,7474
111	Mission Santé	Korumba	-7,1010	9,8160

SARLU : Capital de 1.000.000 ; Siège social : YOPOUGON FIGAYO BPV 19 ABIDJAN ; RCCM : CI-ABJ-03-2021-B 13-07925 ; CC : 2197520 P ; TEL : +225 2733747217 / 0554890673 / 0504358148 / exforminfo3@gmail.com
Merci de Votre Confiance

N°	Missions Concernées	Localités	X (degré décimaux)	Y (degré décimaux)
112	Mission Santé	Zoukpangbeu	-6,7698	6,7949
113	Mission Santé	Déragon	-6,5143	7,5454
114	Mission Santé	Ziduho-Bouenou	-6,1684	7,3845
115	Mission Santé	Diacohou	-5,7892	7,3801
116	Mission Santé	Pacobo	-4,9359	6,1666
117	Mission Santé	Broubrou	-4,8197	5,7236
118	Mission Santé	Botinde	-4,7512	5,7802
119	Mission Santé	Mbrou	-4,3638	5,5988
120	Mission Santé	Offa	-4,3459	5,9234
121	Mission Santé	Guessiguie	-4,2336	5,7333
122	Mission Santé	Djoro-Djoro	-3,7135	7,8918
123	Mission Santé	Abradinou	-3,4562	6,1896
124	Mission Santé	Ouatte	-3,3752	7,6335
125	Mission Santé	Yobouakro	-3,3189	7,2375
126	Mission Santé	Manzanouan	-3,2897	6,8407
127	Mission Santé	Tangamourou	-3,2157	7,8313
128	Mission Santé	N'guessan-Brindoukro	-3,0817	7,1091
129	Mission Santé	Boudi	-2,9044	7,9552
130	Mission Santé	Huafla	-5,8008	6,5648
131	Mission Santé	Tienko	-7,4823	10,2245
132	Mission Santé	Glangouale	-7,9855	7,9095
133	Mission Santé	Bohibli	-8,2402	6,5957
134	Mission Santé	Bohobli	-8,3623	6,4732
135	Mission Santé	Bauhieleu	-8,1060	7,0054
136	Mission Santé	Toably	-7,1886	7,4088
137	Mission Santé	Zeo	-7,4700	7,1191
138	Mission Santé	Zérégbo	-7,9034	7,0677
139	Mission Santé	Tioroterie	-6,2214	10,0937
140	Mission Santé	Zeo - Maternité	-7,4676	7,1152
141	Mission Sociale	Bangolo	-7,4891	7,0180
142	Mission Sociale	San-Pédro	-6,6298	4,7452
143	Mission Sociale	Kani	-6,6052	8,4813
144	Mission Sociale	Sinfra	-5,9164	6,6222
145	Mission Sociale	Bouaflé	-5,7528	6,9815
146	Mission Sociale	Didiévi	-4,8969	7,1261
147	Mission Sociale	Agboville	-4,2209	5,9310
148	Mission Sociale	Akoupé-Zeudji	-4,1553	5,4789
149	Mission Sociale	Yopougon	-4,0765	5,3886
150	Mission Sociale	Port-Bouët	-3,9139	5,2496
151	Mission Sociale	Abengourou	-3,4914	6,7292
152	Mission Sociale	Agnibilékrou	-3,2019	7,1362

SARLU : Capital de 1.000.000 ; Siège social : YOPOUGON FIGAYO BPV 19 ABIDJAN ; RCCM : CI-ABJ-03-2021-B 13-07925 ; CC : 2197520 P ; TEL : +225 2733747217 / 0554890673 / 0504358148 / exforminfo3@gmail.com
Merci de Votre Confiance

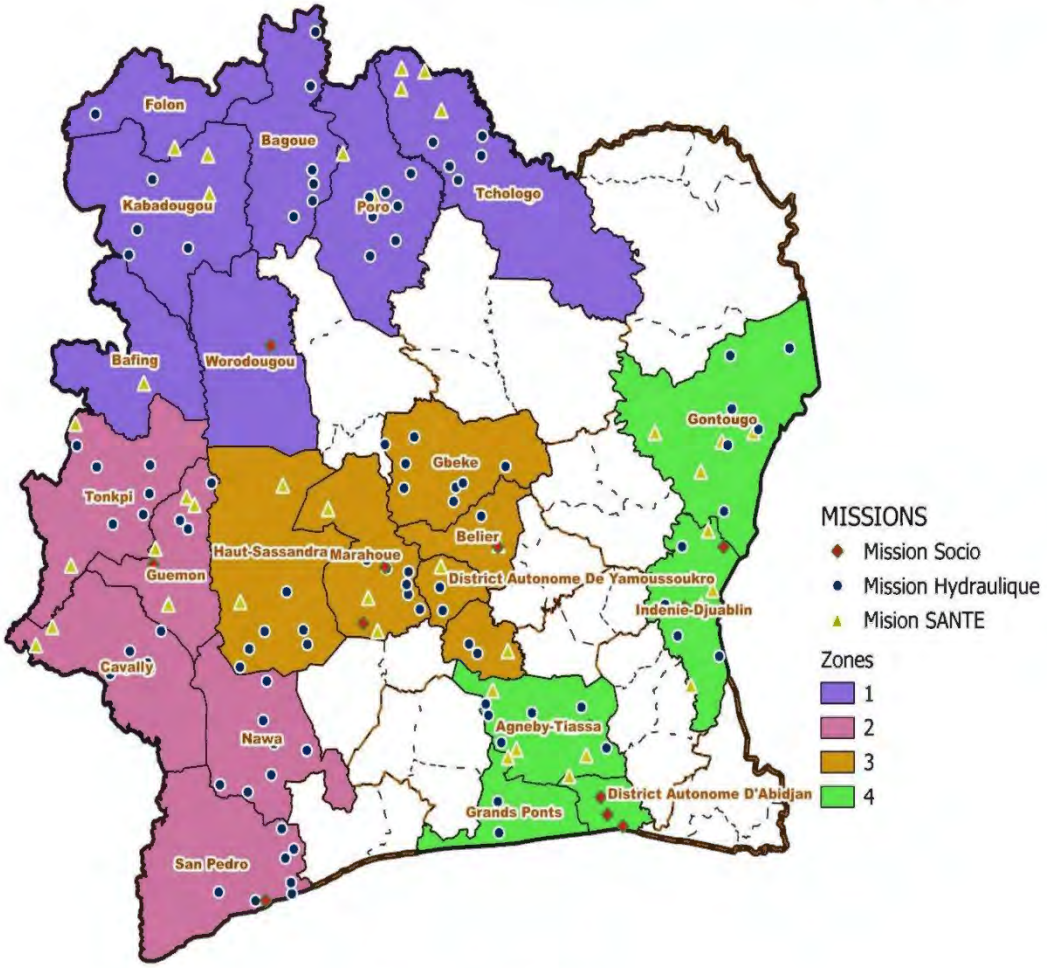

Figure 1 : zone d'étude

SARLU : Capital de 1.000.000 ; Siège social : YOPOUGON FIGAYO BPV 19 ABIDJAN ; RCCM : CI-ABJ-03-2021-B 13-07925 ; CC : 2197520 P ; TEL : +225 2733747217 / 0554890673 / 0504358148 / exforminfo3@gmail.com
Merci de Votre Confiance

1.2. METHODES

Dans cette partie, nous aborderons la visite des sites ; le choix des points de mesure et les différents appareils utilisés pour la réalisation des mesures.

1.2.1. Visite du site et choix des points de collecte

Une visite préparatoire a été réalisée sur le site lors des désignations des localités bénéficiaires du projet et a permis d'identifier les différents points d'échantillonnage. Ces points concernent les marchés publics ; les écoles ; les gares routières et les hôpitaux. Pour chaque point identifié, les coordonnées au GPS ont été relevées. Dans le positionnement des points, une marge d'erreur d'environ quatre (± 4) m peut être constatée.

1.2.2. Mesures des paramètres atmosphériques

1.2.2.1. Échantillons de poussières : mesure des particules de poussières PM 2,5 ET PM 10

MET ONE AEROCET 531S, Moniteur de poussières est un équipement portable qui permet le classement des particules suivant les 5 catégories usuelles (PM1, PM 2,5 ; PM 7 ; PM 10 et TSP) ou suivant les 2 tailles classiques (>0,5 et > 5 microns). Le comptage des particules est converti en masse. Une adaptation à des cas particuliers avec des densités différentes est possible.

Figure 2 : Appareil de mesures des particules (Aerocet 531S)

SARLU : Capital de 1.000.000 ; Siège social : YOPOUGON FIGAYO BPV 19 ABIDJAN ; RCCM : CI-ABJ-03-2021-B 13-07925 ; CC : 2197520 P ; TEL : +225 2733747217 / 0554890673 / 0504358148 / exforminfo3@gmail.com
Merci de Votre Confiance

Photo 1 : illustration du mode d'enregistrement de mesures (cas de Kapegue)

1.2.2.2. Mesure des nuisances sonores

La mesure des nuisances sonores est effectuée à l'aide d'un sonomètre (CIRUS OPTIMUS), La distance retenue entre la source et le lieu de prise de la mesure est comprise entre 1,2 à 2 m maximums pour les ateliers et équipements et 2 à 7 m pour les mesures du bruit des engins, Pendant la mesure, l'appareil est maintenu à la hauteur de l'oreille de l'opérateur, La durée d'une mesure est comprise entre 5 et 20 minutes en période d'activité, Les points de prélèvement des échantillons de bruit sont résumés dans le figure 3 ci-dessous.

Figure 3 : sonomètre cirrus optimus

Le matériel de mesure est essentiellement constitué d'un sonomètre CIRRUS OPTIMUS. Cet appareil est conçu pour répondre aux normes IEC 651 type 1, DIN 45633, JIS 1502, réseaux filtrants A et C. Cet appareil possède trois gammes de mesure : Plage faible 20 à 80 dBA, plage

SARLU : Capital de 1.000.000 ; Siège social : YOPOUGON FIGAYO BPV 19 ABIDJAN ; RCCM : CI-ABJ-03-2021-B 13-07925 ; CC : 2197520 P ; TEL : +225 2733747217 / 0554890673 / 0504358148 / exforminfo3@gmail.com
Merci de Votre Confiance

moyenne 50 à 100 dBA, plage élevée 80 à 140 dBA.

Photo 2 : illustration du mode d'enregistrement de mesures (cas de Kohui)

1.2.2.3. Mesure de COV et des résidus de combustion

Le Multi RAE Lite est un analyseur muni d'un détecteur à photo ionisation (PID) qui permet de faire la lecture instantanée des concentrations des gaz (CO, CO2 ; NO ; NO2 ; NH3 et H2S) dans l'air.

Figure 4 : Appareil de mesure des résidus de combustion

SARLU : Capital de 1.000.000 ; Siège social : YOPOUGON FIGAYO BPV 19 ABIDJAN ; RCCM : CI-ABJ-03-2021-B 13-07925 ; CC : 2197520 P ; TEL : +225 2733747217 / 0554890673 / 0504358148 / exforminfo3@gmail.com

Photo 3 : illustration du mode d'enregistrement de mesures (cas de Séfon)

SARLU : Capital de 1.000.000 ; Siège social : YOPOUGON FIGAYO BPV 19 ABIDJAN ; RCCM : CI-ABJ-03-2021-B 13-07925 ; CC : 2197520 P ; TEL : +225 2733747217 / 0554890673 / 0504358148 / exforminfo3@gmail.com

DEUXIEME PARTIE

RESULTATS ET DISCUSSIONS

SARLU : Capital de 1.000.000 ; Siège social : YOPOUGON FIGAYO BPV 19 ABIDJAN ; RCCM : CI-ABJ-03-2021-B 13-07925 ; CC : 2197520 P ; TEL : +225 2733747217 / 0554890673 / 0504358148 / exforminfo3@gmail.com
Merci de Votre Confiance

2. RESULTATS ET DISCUSSIONS

Cette partie sera consacrée à la discussion après avoir présenté les résultats obtenus au cours de nos travaux.

2.1. SOURCES DE COMPARAISON DES VALEURS

2.1.1. Références nationales

- **La loi N°96 – 766 du 03 Octobre 1996 sur l'environnement**
- **L'arrêté N°01164 du 4 novembre 2008 portant Règlementation des rejets et émissions des installations classées pour la protection de l'environnement.**
- **Le décret n°2017-125 du 22 février 2017 relatif à la qualité de l'air.**

2.1.2. Références internationales

Les valeurs guides édictées par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) ont servi de référence et les normes françaises

2.1.3. Publications scientifiques

Dans certains cas, les valeurs ont été comparées aux résultats obtenus par des auteurs à travers la littérature scientifique.

2.1.4. Evaluation de la qualité des sites mesurés

Les codes de couleurs verte et rouge ont été utilisés pour évaluer la conformité des valeurs obtenues aux normes en vigueur. Ainsi la couleur verte désigne toutes les valeurs des mesures conformes aux normes et la couleur rouge désigne toutes les valeurs non conformes aux normes.

Niveau conforme

Niveau non conforme

SARLU : Capital de 1.000.000 ; Siège social : YOPOUGON FIGAYO BPV 19 ABIDJAN ; RCCM : CI-ABJ-03-2021-B 13-07925 ; CC : 2197520 P ; TEL : +225 2733747217 / 0554890673 / 0504358148 / exforminfo3@gmail.com

2.2. RESULTATS

Nous présenterons les résultats de différentes analyses réalisées.

2.2.1. *Résultats des analyses des particules en suspension*

Les résultats des analyses des particules en suspension sont regroupés dans le

***Tableau 2** : Résultats des mesures des particules en suspension*

N°	Localisations	Poussières alvéolaires: PM 2,5 (µg/m3)	Poussières thoraciques: PM10 (µg/m3)	Poussières totales TSP: (µg/m3)	Commentaires
		25	50	50 000	
1	Abengourou / nziprikro	28,23	100,87	409,35	Non Conforme
2	Abengourou /abengourou	18,21	45,37	48,57	Conforme
3	Abidjan /port-bouët	30,57	52,17	713,73	Non Conforme
4	Abidjan /yopougon	15	48,17	49,87	Conforme
5	Agboville /agboville	19,96	35,21	40,13	Conforme
6	Agboville /offa	12,63	29,3	44,5	Conforme
7	Agboville/dibo mpo	7,6	19,3	33,93	Conforme
8	Agnibilekro/ duffrebo	10,67	180	223,43	Non Conforme
9	Agnibilekrou /agnibilékrou	63,8	51,27	221,14	Non Conforme
10	Agnibilekrou/yobouakro	7,33	33,67	67,47	Conforme
11	Akoboissué/manzanouan	30,13	72,07	122,17	Non Conforme
12	Ando-kékrénou/ mangredan	4,57	15,73	25,27	Conforme
13	Anyama /akoupé-zeudji	13,53	37,5	39,7	Conforme
14	Attoutou /konou	25,77	70,3	124,4	Non Conforme
15	Badekro / saioua	30,13	72,07	122,17	Non Conforme
16	Bagohouo/yomankro	11,67	170	213,43	Non Conforme
17	Bangolo /bangolo	15,23	43,1	48,57	Conforme
18	Bazra-nattis /déragon	27,25	46,65	24,58	Conforme
19	Begbessou/n'gorankro	6,4	20,9	30,9	Conforme
20	Bekipra/ daloa	63,8	51,27	221,14	Non Conforme
21	Beoue-zibiao /kangakro	7,43	62,93	122,83	Non Conforme
22	Béoumi/koyarabo	4,57	28,03	35,93	Conforme
23	Béoumi/nindo	13,03	66,63	303,63	Non Conforme
24	Beteledougou/ saioua	6,33	16,93	20,27	Conforme
25	Bettié/abradinou	7,7	38,67	43,5	Conforme
26	Bita / santa	7,09	33,57	47,67	Conforme
27	Blessegue ; kakologo	7,63	41,83	65	Conforme
28	Bouaflé /bouaflé	19,2	45,87	49,13	Conforme
29	Bouaflé /karamokokro	25,1	79,33	212,53	Non Conforme
30	Bouaflé/robertkro	8,04	15,33	15,33	Conforme
31	Bouaflé/toklossou	9,19	27,43	38,37	Conforme

SARLU : Capital de 1.000.000 ; Siège social : YOPOUGON FIGAYO BPV 19 ABIDJAN ; RCCM : CI-ABJ-03-2021-B 13-07925 ; CC : 2197520 P ; TEL : +225 2733747217 / 0554890673 / 0504358148 / exforminfo3@gmail.com
Merci de Votre Confiance

N°	Localisations	Poussières alvéolaires: PM 2,5 (µg/m3)	Poussières thoraciques: PM10 (µg/m3)	Poussières totales TSP: (µg/m3)	Commentaires
		25	50	50 000	
32	Brobo/sakassou ottokoukro	18,97	63,17	115,7	Non Conforme
33	Comoekro	31,73	27,5	384,7	Non Conforme
34	Diawala/ nafoungolo	4,13	11,7	13,3	Conforme
35	Dibri-assirikro /golibo	7,63	41,83	65	Conforme
36	Didievi /didiévi	9,63	31,83	165	Conforme
37	Didievi /n'zipkli-Séssékro	14,33	26,13	32,43	Conforme
38	Dioulatiedougou	7,6	76,33	69, 87	Non Conforme
39	Ditroudra-boue/ guiglo	18,03	57,33	75,97	Non Conforme
40	Djékanou/adjudentkro	38,57	84, 97	133,33	Non Conforme
41	Djékanou/ndakouassikro	9,93	34,97	42,33	Conforme
42	Duékoué/ guitrozon	27,6	46,33	59, 87	Non Conforme
43	Fatama/ gran zattry	21,63	48,87	246,87	Non Conforme
44	Ferkéssédougou/abouvogo (vavoua)	7,09	33,57	47,67	Conforme
45	Gabiadji/ loukoukoffikro	14,43	33,23	49,57	Conforme
46	Galea 2 / soubre	32,27	24,53	798,7	Non Conforme
47	Gbolouville /broubrou	24,43	89,6	88,87	Non Conforme
48	Gbolouville/ botinde	22,5	30,27	897,4	Non Conforme
49	Glangouale / sipilou	11,43	81,6	83,87	Non Conforme
50	Gnamagui /kra kangakro	5,22	20,37	26,87	Conforme
51	Gnamagui/assoumankro	39,83	67,97	292,93	Non Conforme
52	Gnamagui/krakro 2	28,57	41,5	41,67	Conforme
53	Gnamagui/m'brakro	28,33	57,87	59,33	Non Conforme
54	Golikro ; gabiadji	9,83	67,97	292,93	Non Conforme
55	Gouetidie/ gbangbegouine	14,43	33,23	51,57	Conforme
56	Goulia /manadoun	22,23	21,07	171,87	Non Conforme
57	Gouméré /boudi	29,8	69,27	96,27	Non Conforme
58	Gouméré /mere	8,3	47,67	62,1	Conforme
59	Goya 1 / guiglo	6,1	21,3	23,93	Conforme
60	Grand lahou ; ktieple	9,8	69,27	96,27	Non Conforme
61	Grand lahou/ kogodjan	28,03	55	89,4	Non Conforme
62	Gregbeu /zoukpangbeu	37,6	85,07	197,37	Non Conforme
63	Guessiguié /guessiguie	24,07	12,87	329,35	Non Conforme
64	Guessiguié/mbrou	6,23	35,37	70,57	Conforme
65	Guézon/zérégbo	13,57	60,17	713,73	Non Conforme
66	Guiembé/latmakaha	5	11,17	14,87	Conforme
67	Guiglo /paris-leona	18,03	57,33	75,97	Non Conforme
68	Guiglo/kridy	13,63	20,3	34,5	Conforme
69	Issia /lobia	6,5	20,9	26,13	Conforme
70	Issoufkro	11,77	69,3	114,4	Non Conforme

SARLU : Capital de 1.000.000 ; Siège social : YOPOUGON FIGAYO BPV 19 ABIDJAN ; RCCM : CI-ABJ-03-2021-B 13-07925 ; CC : 2197520 P ; TEL : +225 2733747217 / 0554890673 / 0504358148 / exforminfo3@gmail.com
Merci de Votre Confiance

N°	Localisations	Poussières alvéolaires: PM 2,5 (µg/m3)	Poussières thoraciques: PM10 (µg/m3)	Poussières totales TSP: (µg/m3)	Commentaires
		25	50	50 000	
71	Kahanlo / bako	9,93	34,97	52,33	Conforme
72	Kani /kani	14,8	42,27	49,14	Conforme
73	Kanzra/ ziduho-bouenou	7,13	33,67	57,47	Non Conforme
74	Kapegue/ papara	22,9	141,1	212,87	Non Conforme
75	Kapongo / koumbala	5,57	18,03	25,93	Conforme
76	Karafine/guimbe	8,04	15,33	15,33	Conforme
77	Karakoro/nagbonkaha	30,13	72,07	122,17	Non Conforme
78	Karegbogo/ sikolo	7,43	62,93	122,83	Non Conforme
79	Kariere/siempurgo	8,97	63,17	115,7	Non Conforme
80	Katogo /tioroterie	6,33	16,93	20,27	Conforme
81	Keningouara/ minignan	4,33	16,13	22,43	Conforme
82	Klokagnonka / ferkessedougou	13,03	66,63	303,63	Non Conforme
83	Klotou ; grand-bereby	22,23	21,07	171,87	Non Conforme
84	Koffi bango/tanda	47,25	46,65	1724	Non Conforme
85	Kohui/ laoudi-ba	6,4	20,9	30,9	Conforme
86	Kondrobo/pliakakro	21,63	48,87	246,87	Non Conforme
87	Kononfla/kouakoukankro	12,27	24,53	48,7	Conforme
88	Korhogo /gbonkaha	28,13	12,3	296,4	Non Conforme
89	Kossou /kongouanou	5,22	20,37	26,87	Conforme
90	Kota kouakoukro	7,33	33,67	67,47	Conforme
91	Kouassi-datékro/djoro-djoro	9,83	27,97	292,93	Non Conforme
92	Koudougou / odienne	8,57	54, 97	133,33	Non Conforme
93	Koun-fao/ ouatte	7,57	21,5	31,67	Conforme
94	Kpouèbo /didable	6,23	67,87	69,33	Non Conforme
95	Lataha/kouavogo	9,2	55,87	87,13	Non Conforme
96	Madinani/fandasso	10,23	31,07	41,87	Conforme
97	Mahandiana-sokourani/sokourani	29,8	99,27	196,27	Non Conforme
98	Man / yebegouin	13,57	30,17	713,73	Non Conforme
99	Méo/ bohobli	35,3	40,67	69,1	Non Conforme
100	Molonou-blé/assankro	8,03	35	49,4	Conforme
101	Monogaga ; san pedro	8,33	57,87	59,33	Non Conforme
102	Nafana/santokaha	35,6	80,07	97,37	Non Conforme
103	Namané/tolakro	24,07	12,87	329,35	Non Conforme
104	N'goloblasso /korumba	6,23	35,37	40,57	Conforme
105	NIAMBINGUE/OUANGOLO (école)	5,7	28,67	33,5	Conforme
106	Niellé/nielle	13,57	60,17	213,73	Non Conforme
107	Niempurgue/n'ganaoni	3,83	10,7	12,3	Conforme
108	Nouafouin /pitiengomon	11,56	20,17	43,87	Conforme

SARLU : Capital de 1.000.000 ; Siège social : YOPOUGON FIGAYO BPV 19 ABIDJAN ; RCCM : CI-ABJ-03-2021-B 13-07925 ; CC : 2197520 P ; TEL : +225 2733747217 / 0554890673 / 0504358148 / exforminfo3@gmail.com
Merci de Votre Confiance

N°	Localisations	Poussières alvéolaires: PM 2,5 (µg/m3)	Poussières thoraciques: PM10 (µg/m3)	Poussières totales TSP: (µg/m3)	Commentaires
		25	50	50 000	
109	Odienné/baradjan	39,03	77,33	78,97	Non Conforme
110	Opouyo / amanikro	18,13	20,3	196,4	Non Conforme
111	Ouyably-gnondrou/ toably	15,63	21,3	44,5	Conforme
112	Pacobo /pacobo	46,6	70,3	123,93	Non Conforme
113	Pakouabo /diacohou nord	63,2	51,27	221,14	Non Conforme
114	Péhé /bohibli	7,89	30,67	47,47	Conforme
115	Peti addis abeba/tankesse	5,23	51,1	89,57	Non Conforme
116	Petit bouna ; grand lahou	8,3	47,67	62,1	Conforme
117	Pitangolo/korogho	5,1	19,33	22,53	Conforme
118	Pokoukro/aniassoue(marché)	4,57	15,73	25,27	Conforme
119	Pont brime ; san pedro	8,57	41,5	41,67	Conforme
120	Rubino ; segbevie	8,03	55	89,4	Non Conforme
121	Sakassou /kahakro	40,13	78,07	132,17	Non Conforme
122	San-pédro /san-pédro	7,38	14,93	25,27	Conforme
123	San-pedro/ grand gabo	25,63	58,87	146,87	Non Conforme
124	San-pédro/djirognepahio	32,27	24,53	798,7	Non Conforme
125	San-pedro/tepreadji (pont bascule)	18,13	202,3	196,4	Non Conforme
126	Sefon/ dikoudougou	9,17	17,43	18,37	Conforme
127	Seguelon/sangbani 2	5,22	20,37	26,87	Conforme
128	Sémien/taobly	9,83	67,97	292,93	Non Conforme
129	Siempurgo/poundiou	8,57	41,5	41,67	Conforme
130	Siempurgo/sogo	8,33	57,87	59,33	Non Conforme
131	Sinfra /huafla	22,23	21,07	171,87	Non Conforme
132	Sinfra /sinfra	9,8	39,27	46,27	Conforme
133	Singouin / zagoue	6,23	35,37	70,57	Conforme
134	Sorobango/ pelegodi	8,3	47,67	62,1	Conforme
135	Soubre/toubadougou	8,03	55	89,4	Non Conforme
136	Taabo/akakro	35,6	50,07	97,37	Non Conforme
137	Tabagne /gbane	4,57	15,73	25,27	Conforme
138	Tanda /tangamourou	11,73	27,5	43,7	Conforme
139	Tiassale ; gankangankan	35,6	60,07	97,37	Non Conforme
140	Tiassalé/akakro	11,77	69,3	114,4	Non Conforme
141	Tienko /koutoula	10,67	18,0	223,43	Non Conforme
142	Tienko /tienko	15,23	31,1	39,57	Conforme
143	Tienkoikro / n'guessan-Brindoukro	47,25	66,65	1724	Non Conforme
144	Toably / kouibly	3	10,17	13,87	Conforme
145	Touih ; petit beoumi	5,22	20,37	26,87	Conforme
146	Toumoukoro /ouamelhoro	6,4	20,9	30,9	Conforme
147	Troville / sangouine	24,07	12,87	329,35	Non Conforme

SARLU : Capital de 1.000.000 ; Siège social : YOPOUGON FIGAYO BPV 19 ABIDJAN ; RCCM : CI-ABJ-03-2021-B 13-07925 ; CC : 2197520 P ; TEL : +225 2733747217 / 0554890673 / 0504358148 / exforminfo3@gmail.com
Merci de Votre Confiance

N°	Localisations	Poussières alvéolaires: PM 2,5 (µg/m3)	Poussières thoraciques: PM10 (µg/m3)	Poussières totales TSP: (µg/m3)	Commentaires
		25	50	50 000	
148	Yamoussoukro /kreketekro	27,43	62,93	122,83	Non Conforme
149	Yamoussoukro /tchedjebo	15,57	48,03	45,93	Conforme
150	Zéo /zeo	14,03	15,63	313,63	Non Conforme
151	Zouhanhounien / bouhieleu	22,5	58,27	897,4	Non Conforme
152	Zro / guiglo	11,63	21,3	84,5	Conforme

2.2.2. Commentaires sur les particules de poussière

Les valeurs de concentration rendent compte du taux d'empoussiérage sur l'ensemble des sites étudiés avec une estimation des niveaux de risques. Les concentrations mesurées rendent compte des poussières inhalables présentes dans l'air (fraction thoracique et alvéolaire).

Les fractions respirables de poussières selon les normes américaines (ACGIH) sont 10 mg/m^3 (fraction thoracique) et de 5 mg/m^3 (fraction alvéolaire).

En Côte d'Ivoire l'Arrêté N01164/MINEEF/CIAPOL/SDIIC du novembre 2008 portant règlementation des rejets et émissions des installations classées pour la protection de l'environnement fixe une valeur limite de 50 mg/m^3de poussières totales et le décret N° 2017-125 du 22 Février 2017 relatif à la qualité de l'air a fixé une valeur limite de 25 $\mu g/m^3$ de poussière alvéolaire et 50 $\mu g/m^3$ de poussière thoracique.

En tenant compte de ces lois, on constate que sur les 152 sites de mesure, 69 sont non conformes aux normes ivoiriennes en termes de concentration de poussières. Cela représente un peu moins de la moitié (45%) des sites investigués. Les sites les plus pollués se situent majoritairement dans les grandes agglomérations comme Abidjan, Bouaké, Korhogo ou San Pedro, ce qui s'explique par la densité de population et d'activités industrielles et automobiles génératrices de particules. Certaines zones rurales ou forestières affichent également des taux élevés de PM2.5 et PM10, probablement à cause de feux de brousse ou de cultures sur brûlis. Les concentrations moyennes sont globalement plus élevées pour les PM10 (poussières thoraciques) que pour les PM2.5 (poussières alvéolaires), ces dernières pénétrant plus profondément dans les voies respiratoires.

SARLU : Capital de 1.000.000 ; Siège social : YOPOUGON FIGAYO BPV 19 ABIDJAN ; RCCM : CI-ABJ-03-2021-B 13-07925 ; CC : 2197520 P ; TEL : +225 2733747217 / 0554890673 / 0504358148 / exforminfo3@gmail.com
Merci de Votre Confiance

2.2.3. Résultats des Analyses des Nuisances Sonores

Les résultats des mesures des bruits sont regroupés dans le tableau 3

Tableau 3 : Mesure des nuisances sonores

N°	Localisations	Valeur moyenne mesurée (dba) : 70			Commentaires
		Min,	Max,	Moy,	
1	Abengourou / nziprikro	60,00±2,20	76,60±0,90	**68,3±1,55**	Conforme
2	Abengourou /abengourou	71,00±1,95	82,10±3,70	**76,55±2,825**	Non Conforme
3	Abidjan /port-bouët	58,00±2,90	67,00±2,05	**62,5±2,475**	Conforme
4	Abidjan /yopougon	60,00±4,56	70,10±7,47	**65,05±6,015**	Conforme
5	Agboville /agboville	71,20±3,88	80,40±6,85	**75,8±5,365**	Non Conforme
6	Agboville /offa	61,80±3,21	72,60±4,69	**67,2±3,95**	Conforme
7	Agboville/dibo mpo	60,20±2,89	69,70±3,83	**64,95±3,36**	Conforme
8	Agnibilekro/ duffrebo	69,00±4,56	73,10±7,47	**71,05±6,015**	Non Conforme
9	Agnibilekrou /agnibilékrou	74,30±5,80	77,80±4,63	**76,05±5,215**	Non Conforme
10	Agnibilekrou/yobouakro	67,83±0,66	70±2,1	**68,915±0,83**	Conforme
11	Akoboissué/manzanouan	62,23±4,16	75,00±2,42	**68,615±3,29**	Conforme
12	Ando-kékrénou/ mangredan	64,63±4,16	69,53±1,78	**67,08±2,97**	Conforme
13	Anyama /akoupé-zeudji	64,00±7,76	58,77±8,66	**61,385±8,21**	Conforme
14	Attoutou /konou	60,73±0,55	68,37±3,01	**64,55±1,78**	Conforme
15	Badekro / saioua	74,13±2,73	75,80±2,59	**74,965±2,66**	Non Conforme
16	Bagohouo/yomankro	66,00±10,39	71,37±7,57	**68,685±3,98**	Conforme
17	Bangolo /bangolo	72,73±4,56	80,60±7,47	**76,665±6,015**	Non Conforme
18	Bazra-nattis /déragon	64,20±6,03	69,63±4,11	**66,915±5,07**	Conforme
19	Begbessou/n'gorankro	62,57±2,25	70,03±0,93	**66,3±1,59**	Conforme
20	Bekipra/ daloa	76,57±4,76	77,87±3,70	**77,22±4,23**	Non Conforme
21	Beoue-zibiao /kangakro	59,27±5,55	61,63±5,35	**60,45±5,45**	Conforme
22	Béoumi/koyarabo	57,87±4,13	61,57±4,82	**59,72±4,475**	Conforme
23	Béoumi/nindo	63,87±4,92	68,90±3,87	**66,385±4,395**	Conforme
24	Beteledougou/ saioua	62,70±4,33	64,83±4,51	**63,765±4,42**	Conforme
25	Bettié/abradinou	69,47±0,55	70,73±2,61	**70,1±1,58**	Conforme
26	Bita / santa	57,70±1,93	61,83±3,71	**59,765±2,82**	Conforme
27	Blessegue ; kakologo	59,27±5,55	61,63±5,35	**60,45±5,45**	Conforme
28	Bouaflé /bouaflé	52,57±2,89	66,87±3,83	**59,72±3,36**	Conforme
29	Bouaflé /karamokokro	63,93±6,22	68,23±8,06	**66,08±7,14**	Non Conforme
30	Bouaflé/robertkro	67,70±1,93	61,83±3,71	**64,765±2,82**	Conforme
31	Bouaflé/toklossou	63,70±11,52	68,90±5,29	**66,3±3,405**	Conforme
32	Brobo/sakassou ottokoukro	63,37±6,32	64,27±6,38	**63,82±6,35**	Conforme
33	Comoekro	75,00±1,95	88,10±3,70	**81,55±2,825**	Non Conforme
34	Diawala/ nafoungolo	68,47±1,96	71,93±4,73	**70,2±3,345**	Conforme
35	Dibri-assirikro /golibo	57,63±5,55	61,57±6,07	**59,6±5,81**	Conforme
36	Didievi /didiévi	70,17±1,36	72,37±3,68	**71,27±2,52**	Non Conforme
37	Didievi /n'zipkli-Séssékro	59,93±0,12	65,70±2,62	**62,815±1,37**	Conforme

SARLU : Capital de 1.000.000 ; Siège social : YOPOUGON FIGAYO BPV 19 ABIDJAN ; RCCM : CI-ABJ-03-2021-B 13-07925 ; CC : 2197520 P ; TEL : +225 2733747217 / 0554890673 / 0504358148 / exforminfo3@gmail.com
Merci de Votre Confiance

N°	Localisations	Valeur moyenne mesurée (dba) : 70			Commentaires
		Min,	Max,	Moy,	
38	Dioulatiedougou	73,93±6,22	78,23±8,06	**76,08±7,14**	Non Conforme
39	Ditroudra-boue/ guiglo	64,17±6,62	65,63±5,35	**64,9±5,985**	Conforme
40	Djékanou/adjudentkro	61,90±5,84	65,50±6,12	**63,7±5,98**	Conforme
41	Djékanou/ndakouassikro	63,17±6,62	66,63±5,35	**64,9±5,985**	Conforme
42	Duékoué/ guitrozon	63,07±2,57	79,20±1,59	**71,135±2,08**	Conforme
43	Fatama/ gran zattry	70,57±3,35	73,33±3,75	**71,95±3,55**	Non Conforme
44	Ferkéssédougou/abouvogo (vavoua)	66,53±6,76	72,27±4,98	**69,4±5,87**	Conforme
45	Gabiadji/ loukoukoffikro	56,57±4,76	67,87±3,70	**62,22±4,23**	Conforme
46	Galea 2 / soubre	83,07±3,07	86,97±3,91	**85,02±3,49**	Non Conforme
47	Gbolouville /broubrou	68,13±2,65	71,13±4,62	**69,63±3,635**	Conforme
48	Gbolouville/ botinde	54,13±2,73	65,80±2,59	**59,965±2,66**	Conforme
49	Glangouale / sipilou	63,27±6,32	65,27±6,38	**64,27±6,35**	Conforme
50	Gnamagui /kra kangakro	63,70±4,33	68,83±4,51	**66,265±4,42**	Conforme
51	Gnamagui/assoumankro	61,57±3,35	63,33±3,75	**62,45±3,55**	Conforme
52	Gnamagui/krakro 2	59,07±3,07	66,97±3,91	**63,02±3,49**	Conforme
53	Gnamagui/m'brakro	77,63±5,94	80,60±6,41	**79,115±6,175**	Non Conforme
54	Golikro ; gabiadji	76,30±3,54	78,83±3,94	**77,565±3,74**	Non Conforme
55	Gouetidie/ gbangbegouine	73,70±11,52	78,90±5,29	**76,3±3,405**	Non Conforme
56	Goulia /manadoun	58,27±6,55	63,40±2,41	**60,835±4,48**	Conforme
57	Gouméré /boudi	66,30±3,54	68,83±3,94	**67,565±3,74**	Conforme
58	Gouméré /mere	68,57±3,88	73,50±6,85	**71,035±5,365**	Conforme
59	Goya 1 / guiglo	66,53±6,76	72,27±4,98	**69,4±5,87**	Conforme
60	Grand lahou ; ktieple	77,00±2,95	79,43±2,05	**78,215±2,5**	Non Conforme
61	Grand lahou/ kogodjan	66,97±1,50	70,53±2,73	**68,75±2,115**	Conforme
62	Gregbeu /zoukpangbeu	79,13±3,14	85,67±6,53	**82,4±4,835**	Non Conforme
63	Guessiguié /guessiguie	67,00±2,95	69,43±2,05	**68,215±2,5**	Conforme
64	Guessiguié/mbrou	52,03±3,04	64,23±4,54	**58,13±3,79**	Non Conforme
65	Guézon/zérégbo	66,60±3,21	71,40±4,69	**69±3,95**	Conforme
66	Guiembé/latmakaha	61,50±0,36	70,90±0,44	**66,2±0,4**	Conforme
67	Guiglo /paris-leona	74,20±6,03	79,63±4,11	**76,915±5,07**	Non Conforme
68	Guiglo/kridy	72,57±2,25	74,03±0,93	**73,3±1,59**	Non Conforme
69	Issia /lobia	58,37±5,55	62,63±5,35	**60,5±5,45**	Conforme
70	Issoufkro	70,00±2,90	77,00±2,05	**73,5±2,475**	Non Conforme
71	Kahanlo / bako	52,57±2,89	56,87±3,83	**54,72±3,36**	Conforme
72	Kani /kani	58,87±4,13	68,57±4,82	**63,72±4,475**	Conforme
73	Kanzra/ ziduho-bouenou	63,87±4,92	68,90±3,87	**66,385±4,395**	Conforme
74	Kapegue/ papara	77,87±4,13	81,57±4,82	**79,72±4,475**	Non Conforme
75	Kapongo / koumbala	67,83±0,66	70±2,1	**68,915±0,83**	Conforme
76	Karafine/guimbe	66,00±10,39	71,37±7,57	**68,685±3,98**	Conforme
77	Karakoro/nagbonkaha	62,47±0,55	69,75±2,61	**66,11±1,58**	Conforme

SARLU : Capital de 1.000.000 ; Siège social : YOPOUGON FIGAYO BPV 19 ABIDJAN ; RCCM : CI-ABJ-03-2021-B 13-07925 ; CC : 2197520 P ; TEL : +225 2733747217 / 0554890673 / 0504358148 / exforminfo3@gmail.com
Merci de Votre Confiance

N°	Localisations	Valeur moyenne mesurée (dba) : 70			Commentaires
		Min,	Max,	Moy,	
78	Karegbogo/ sikolo	73,30±5,80	78,80±4,63	**76,05±5,215**	Non Conforme
79	Kariere/siempurgo	74,20±6,03	79,63±4,11	**76,915±5,07**	Non Conforme
80	Katogo /tioroterie	51,57±2,89	57,87±3,83	**54,72±3,36**	Conforme
81	Keningouara/ minignan	63,87±4,92	68,90±3,87	**66,385±4,395**	Conforme
82	Klokagnonka / ferkessedougou	78,23±4,16	85,00±2,42	**81,615±3,29**	Non Conforme
83	Klotou ; grand-bereby	78,13±3,14	82,67±6,53	**80,4±4,835**	Non Conforme
84	Koffi bango/tanda	69,80±3,21	72,60±4,69	**71,2±3,95**	Conforme
85	Kohui/ laoudi-ba	67,20±2,89	72,70±3,83	**69,95±3,36**	Non Conforme
86	Kondrobo/pliakakro	63,93±6,22	70,23±8,06	**67,08±7,14**	Conforme
87	Kononfla/kouakoukankro	56,70±1,93	65,83±3,71	**61,265±2,82**	Conforme
88	Korhogo /gbonkaha	63,70±11,52	68,70±5,29	**66,2±3,405**	Conforme
89	Kossou /kongouanou	62,27±6,32	64,17±6,38	**63,22±6,35**	Conforme
90	Kota kouakoukro	68,13±2,65	71,13±4,62	**69,63±3,635**	Conforme
91	Kouassi-datékro/djoro-djoro	58,47±1,96	64,93±4,73	**61,7±3,345**	Conforme
92	Koudougou / odienne	69,47±0,55	79,73±2,61	**74,6±1,58**	Non Conforme
93	Koun-fao/ ouatte	64,63±5,55	71,57±6,07	**68,1±5,81**	Conforme
94	Kpouèbo /didable	60,17±1,36	73,37±3,68	**66,77±2,52**	Conforme
95	Lataha/kouavogo	74,00±7,76	78,77±8,66	**76,385±8,21**	Non Conforme
96	Madinani/fandasso	69,53±0,12	70,70±2,62	**70,115±1,37**	Non Conforme
97	Mahandiana-sokourani/sokourani	62,10±5,84	66,50±6,12	**64,3±5,98**	Conforme
98	Man / yebegouin	79,93±0,12	85,70±2,62	**82,815±1,37**	Non Conforme
99	Méo/ bohobli	61,17±6,62	65,63±5,35	**63,4±5,985**	Conforme
100	Molonou-blé/assankro	53,07±2,57	56,20±1,59	**54,635±2,08**	Conforme
101	Monogaga ; san pedro	66,97±1,50	70,53±2,73	**68,75±2,115**	Conforme
102	Nafana/santokaha	62,53±6,76	70,27±4,98	**66,4±5,87**	Conforme
103	Namané/tolakro	66,47±4,76	67,17±3,70	**66,82±4,23**	Conforme
104	N'goloblasso /korumba	68,13±2,65	71,13±4,62	**69,63±3,635**	Conforme
105	NIAMBINGUE/OUANGOLO (école)	64,63±4,16	69,53±1,78	**67,08±2,97**	Conforme
106	Niellé/nielle	74,30±5,80	79,80±4,63	**77,05±5,215**	Non Conforme
107	Niempurgue/n'ganaoni	72,57±2,25	74,03±0,93	**73,3±1,59**	Non Conforme
108	Nouafouin /pitiengomon	65,83±0,66	70±2,1	**67,915±0,83**	Conforme
109	Odienné/baradjan	68,23±4,16	72,00±2,42	**70,115±3,29**	Non Conforme
110	Opouyo / amanikro	77,63±5,94	80,60±6,41	**79,115±6,175**	Non Conforme
111	Ouyably-gnondrou/ toably	63,63±4,16	68,53±1,78	**66,08±2,97**	Conforme
112	Pacobo /pacobo	75,00±7,76	79,77±8,66	**77,385±8,21**	Non Conforme
113	Pakouabo /diacohou nord	56,73±0,55	65,37±3,01	**61,05±1,78**	Conforme
114	Péhé /bohibli	66,00±10,39	67,37±7,57	**66,685±3,98**	Conforme
115	Peti addis abeba/tankesse	71,10±3,88	79,40±6,85	**75,25±5,365**	Non Conforme
116	Petit bouna ; grand lahou	72,03±3,04	74,23±4,54	**73,13±3,79**	Non Conforme
117	Pitangolo/korogho	70,73±0,55	75,37±3,01	**73,05±1,78**	Non Conforme
118	Pokoukro/aniassoue(marché)	70,00±2,20	86,60±0,90	**78,3±1,55**	Non Conforme

SARLU : Capital de 1.000.000 ; Siège social : YOPOUGON FIGAYO BPV 19 ABIDJAN ; RCCM : CI-ABJ-03-2021-B 13-07925 ; CC : 2197520 P ; TEL : +225 2733747217 / 0554890673 / 0504358148 / exforminfo3@gmail.com
Merci de Votre Confiance

N°	Localisations	Valeur moyenne mesurée (dba) : 70			Commentaires
		Min,	Max,	Moy,	
119	Pont brime ; san pedro	68,57±3,88	73,50±6,85	**71,035±5,365**	Conforme
120	Rubino ; segbevie	76,60±3,21	81,40±4,69	**79±3,95**	Non Conforme
121	Sakassou /kahakro	73,73±4,56	81,60±7,47	**77,665±6,015**	Non Conforme
122	San-pédro /san-pédro	55,20±6,03	62,63±4,11	**58,915±5,07**	Non Conforme
123	San-pedro/ grand gabo	70,57±2,25	71,03±0,93	**70,8±1,59**	Non Conforme
124	San-pédro/djirognepahio	58,27±5,55	62,63±5,35	**60,45±5,45**	Conforme
125	San-pedro/tepreadji (pont bascule)	67,87±4,13	71,57±4,82	**69,72±4,475**	Conforme
126	Sefon/ dikoudougou	72,73±4,56	80,60±7,47	**76,665±6,015**	Non Conforme
127	Seguelon/sangbani 2	64,87±4,92	69,90±3,87	**67,385±4,395**	Conforme
128	Sémien/taobly	68,47±0,55	72,73±2,61	**70,6±1,58**	Conforme
129	Siempurgo/poundiou	51,57±2,89	55,87±3,83	**53,72±3,36**	Conforme
130	Siempurgo/sogo	63,93±6,22	68,23±8,06	**66,08±7,14**	Conforme
131	Sinfra /huafla	65,63±5,55	71,57±6,07	**68,6±5,81**	Conforme
132	Sinfra /sinfra	51,17±1,36	64,37±3,68	**57,77±2,52**	Non Conforme
133	Singouin / zagoue	70,17±1,36	73,37±3,68	**71,77±2,52**	Non Conforme
134	Sorobango/ pelegodi	79,93±0,12	85,70±2,62	**82,815±1,37**	Non Conforme
135	Soubre/toubadougou	62,90±5,84	66,50±6,12	**64,7±5,98**	Conforme
136	Taabo/akakro	64,17±6,62	65,63±5,35	**64,9±5,985**	Conforme
137	Tabagne /gbane	73,07±2,57	76,20±1,59	**74,635±2,08**	Non Conforme
138	Tanda /tangamourou	66,53±6,76	72,27±4,98	**69,4±5,87**	Conforme
139	Tiassale ; gankangankan	78,50±0,36	79,90±0,44	**79,2±0,4**	Non Conforme
140	Tiassalé/akakro	76,57±4,76	77,87±3,70	**77,22±4,23**	Non Conforme
141	Tienko /koutoula	68,13±2,65	71,13±4,62	**69,63±3,635**	Conforme
142	Tienko /tienko	74,13±2,73	75,80±2,59	**74,965±2,66**	Non Conforme
143	Tienkoikro / n'guessan-Brindoukro	61,70±4,33	65,83±4,51	**63,765±4,42**	Conforme
144	Toably / kouibly	62,90±5,84	66,50±6,12	**64,7±5,98**	Conforme
145	Touih ; petit beoumi	58,27±6,55	63,40±2,41	**60,835±4,48**	Conforme
146	Toumoukoro /ouamelhoro	70,57±3,35	73,33±3,75	**71,95±3,55**	Non Conforme
147	Troville / sangouine	67,63±5,55	71,57±6,07	**69,6±5,81**	Conforme
148	Yamoussoukro /kreketekro	83,07±3,07	86,97±3,91	**85,02±3,49**	Non Conforme
149	Yamoussoukro /tchedjebo	78,63±5,94	81,60±6,41	**80,115±6,175**	Non Conforme
150	Zéo /zeo	79,27±6,55	84,40±2,41	**81,835±4,48**	Non Conforme
151	Zouhanhounien / bouhieleu	78,47±1,96	84,93±4,73	**81,7±3,345**	Non Conforme
152	Zro / guiglo	73,07±2,57	76,20±1,59	**74,635±2,08**	Non Conforme

SARLU : Capital de 1.000.000 ; Siège social : YOPOUGON FIGAYO BPV 19 ABIDJAN ; RCCM : CI-ABJ-03-2021-B 13-07925 ; CC : 2197520 P ; TEL : +225 2733747217 / 0554890673 / 0504358148 / exforminfo3@gmail.com
Merci de Votre Confiance

2.2.4. Commentaires sur les bruits et recommandations

L'évaluation de la nuisance sonore a été réalisée dans Cent cinquante-deux (152) différentes localités sur l'ensemble du territoire nationale de la Côte d'ivoire. En effet, les dispositions réglementaires nationales fixent à 70 dBA la côte d'alerte au bruit environnemental dans les zones à fréquentation publique telle que les marchés, les hôpitaux, les gares routières.

Sur les 152 sites investigués, on constate que 66 sites, soit 43%, présentent des niveaux sonores supérieurs à la valeur moyenne réglementaire de 70 dBa. Les zones les plus affectées se situent au niveau des grandes villes comme Abidjan, Bouaké, Yamoussoukro ou San Pedro, vraisemblablement à cause du trafic routier intense. Certains sites enregistrent des dépassements assez nets de la norme, jusqu'à plus de 10 dBa pour quelques points très exposés. Cette pollution sonore peut avoir un impact sanitaire non négligeable (fatigue, stress, troubles du sommeil, etc). A l'inverse, 86 sites, soit 57%, respectent les seuils réglementaires. Il s'agit souvent de zones rurales ou de petite taille, moins denses en population et activités.

On note toutefois une certaine variabilité des mesures qui peut atteindre quelques dBa sur un même site selon les horaires ou conditions de trafic. Quelques valeurs moyennes sont ainsi limites par rapport à la norme.

2.2.5. Résultats des Analyses des résidus de combustion

Les résultats des mesures des résidus de combustion sont regroupés dans le tableau 4

Tableau 4 : Mesure des résidus de combustion

N°	Localisations	NO_2	CO_2	CO	H_2S	SO_2	Commentaires
		40	-	10 000	-	350	
1	Abengourou / Nziprikro	<LD	700	2000	<LD	<LD	Conforme
2	Abengourou /Abengourou	<LD	400	9000	<LD	<LD	Conforme
3	Abidjan /Port-Bouët	<LD	400	8000	1700	<LD	Conforme
4	Abidjan /Yopougon	<LD	400	8000	200	<LD	Conforme
5	Agboville /Agboville	<LD	800	8000	2000	<LD	Conforme
6	Agboville /Offa	<LD	500	3000	<LD	<LD	Conforme
7	Agboville/Dibo Mpo	<LD	400	8000	1400	<LD	Conforme
8	Agnibilekro/ Duffrebo	<LD	400	8000	200	<LD	Conforme
9	Agnibilekrou /Agnibilékrou	<LD	400	3000	<LD	<LD	Conforme
10	Agnibilekrou/Yobouakro	<LD	400	3000	<LD	<LD	Conforme
11	Akoboissué/Manzanouan	<LD	400	3000	<LD	<LD	Conforme
12	Ando-Kékrénou/ Mangredan	<LD	800	5000	<LD	<LD	Conforme
13	Anyama /Akoupé-Zeudji	<LD	1200	3000	<LD	<LD	Conforme
14	Attoutou /Konou	<LD	1400	<LD	<LD	<LD	Conforme
15	Badekro / Saioua	<LD	300	4000	<LD	<LD	Conforme
16	Bagohouo/Yomankro	<LD	600	2000	<LD	<LD	Conforme
17	Bangolo /Bangolo	<LD	400	2000	<LD	<LD	Conforme

SARLU : Capital de 1.000.000 ; Siège social : YOPOUGON FIGAYO BPV 19 ABIDJAN ; RCCM : CI-ABJ-03-2021-B 13-07925 ; CC : 2197520 P ; TEL : +225 2733747217 / 0554890673 / 0504358148 / exforminfo3@gmail.com
Merci de Votre Confiance

N°	Localisations	NO_2	CO_2	CO	H_2S	SO_2	Commentaires
		40	-	10 000	-	350	
18	Bazra-Nattis /Déragon	<LD	400	8000	<LD	<LD	Conforme
19	Begbessou/N'gorankro	<LD	400	<LD	<LD	<LD	Conforme
20	Bekipra/ Daloa	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
21	Beoue-Zibiao /Kangakro	<LD	400	2000	<LD	<LD	Conforme
22	Béoumi/Koyarabo	<LD	400	3000	<LD	<LD	Conforme
23	Béoumi/Nindo	<LD	400	2000	<LD	<LD	Conforme
24	Beteledougou/ Saioua	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
25	Bettié/Abradinou	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
26	Bita / Santa	<LD	300	8000	200	<LD	Conforme
27	Blessegue ; Kakologo	<LD	400	2000	<LD	<LD	Conforme
28	Bouaflé /Bouaflé	<LD	300	9000	<LD	<LD	Conforme
29	Bouaflé /Karamokokro	<LD	300	8000	1700	<LD	Conforme
30	Bouaflé/Robertkro	<LD	300	8000	200	<LD	Conforme
31	Bouaflé/Toklossou	<LD	300	8000	2000	<LD	Conforme
32	Brobo/Sakassou Ottokoukro	<LD	300	3000	<LD	<LD	Conforme
33	Comoekro	<LD	400	9000	<LD	<LD	Conforme
34	Diawala/ Nafoungolo	<LD	300	8000	1400	<LD	Conforme
35	Dibri-Assirikro /Golibo	<LD	300	3000	<LD	<LD	Conforme
36	Didievi /Didiévi	<LD	300	3000	<LD	<LD	Conforme
37	Didievi /N'zipkli-Séssékro	<LD	300	3000	<LD	<LD	Conforme
38	Dioulatiedougou	<LD	300	8000	1700	<LD	Conforme
39	Ditroudra-Boue/ Guiglo	<LD	300	3000	<LD	<LD	Conforme
40	Djékanou/Adjudentkro	<LD	300	5000	<LD	<LD	Conforme
41	Djékanou/Ndakouassikro	<LD	300	3000	<LD	<LD	Conforme
42	Duékoué/ Guitrozon	<LD	300	<LD	<LD	<LD	Conforme
43	Fatama/ Gran Zattry	<LD	300	<LD	<LD	<LD	Conforme
44	Ferkéssédougou/Abouvogo (Vavoua)	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
45	Gabiadji/ Loukoukoffikro	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
46	Galea 2 / Soubre	<LD	300	3000	<LD	<LD	Conforme
47	Gbolouville /Broubrou	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
48	Gbolouville/ Botinde	<LD	300	4000	<LD	<LD	Conforme
49	Glangouale / Sipilou	<LD	300	3000	<LD	<LD	Conforme
50	Gnamagui /Kra Kangakro	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
51	Gnamagui/Assoumankro	<LD	300	<LD	<LD	<LD	Conforme
52	Gnamagui/Krakro 2	<LD	300	3000	<LD	<LD	Conforme
53	Gnamagui/M'brakro	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
54	Golikro ; Gabiadji	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
55	Gouetidie/ Gbangbegouine	<LD	300	8000	2000	<LD	Conforme
56	Goulia /Manadoun	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
57	Gouméré /Boudi	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
58	Gouméré /Mere	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
59	Goya 1 / Guiglo	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
60	Grand Lahou ; Ktieple	<LD	300	<LD	<LD	<LD	Conforme

SARLU : Capital de 1.000.000 ; Siège social : YOPOUGON FIGAYO BPV 19 ABIDJAN ; RCCM : CI-ABJ-03-2021-B 13-07925 ; CC : 2197520 P ; TEL : +225 2733747217 / 0554890673 / 0504358148 / exforminfo3@gmail.com
Merci de Votre Confiance

N°	Localisations	NO_2	CO_2	CO	H_2S	SO_2	Commentaires
		40	-	10 000	-	350	
61	Grand Lahou/ Kogodjan	<LD	300	4000	<LD	<LD	Conforme
62	Gregbeu /Zoukpangbeu	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
63	Guessiguié /Guessiguie	<LD	300	<LD	<LD	<LD	Conforme
64	Guessiguié/Mbrou	<LD	300	3000	<LD	<LD	Conforme
65	Guézon/Zérégbo	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
66	Guiembé/Latmakaha	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
67	Guiglo /Paris-Leona	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
68	Guiglo/Kridy	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
69	Issia /Lobia	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
70	Issoufkro	<LD	400	8000	1700	<LD	Conforme
71	Kahanlo / Bako	<LD	300	9000	<LD	<LD	Conforme
72	Kani /Kani	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
73	Kanzra/ Ziduho-Bouenou	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
74	Kapegue/ Papara	<LD	400	3000	<LD	<LD	Conforme
75	Kapongo / Koumbala	<LD	400	3000	<LD	<LD	Conforme
76	Karafine/Guimbe	<LD	600	2000	<LD	<LD	Conforme
77	Karakoro/Nagbonkaha	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
78	Karegbogo/ Sikolo	0,2	400	3000	<LD	<LD	Conforme
79	Kariere/Siempurgo	<LD	400	8000	<LD	<LD	Conforme
80	Katogo /Tioroterie	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
81	Keningouara/ Minignan	<LD	400	2000	<LD	<LD	Conforme
82	Klokagnonka / Ferkessedougou	<LD	400	3000	<LD	<LD	Conforme
83	Klotou ; Grand-Bereby	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
84	Koffi Bango/Tanda	0,2	500	3000	<LD	<LD	Conforme
85	Kohui/ Laoudi-Ba	<LD	400	8000	1400	<LD	Conforme
86	Kondrobo/Pliakakro	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
87	Kononfla/Kouakoukankro	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
88	Korhogo /Gbonkaha	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
89	Kossou /Kongouanou	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
90	Kota Kouakoukro	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
91	Kouassi-Datékro/Djoro-Djoro	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
92	Koudougou / Odienne	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
93	Koun-Fao/ Ouatte	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
94	Kpouèbo /Didable	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
95	Lataha/Kouavogo	<LD	1200	3000	<LD	<LD	Conforme
96	Madinani/Fandasso	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
97	Mahandiana-Sokourani/Sokourani	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
98	Man / Yebegouin	<LD	300	3000	<LD	<LD	Conforme
99	Méo/ Bohobli	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
100	Molonou-Blé/Assankro	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
101	Monogaga ; San Pedro	<LD	300	4000	<LD	<LD	Conforme
102	Nafana/Santokaha	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme

SARLU : Capital de 1.000.000 ; Siège social : YOPOUGON FIGAYO BPV 19 ABIDJAN ; RCCM : CI-ABJ-03-2021-B 13-07925 ; CC : 2197520 P ; TEL : +225 2733747217 / 0554890673 / 0504358148 / exforminfo3@gmail.com
Merci de Votre Confiance

N°	Localisations	NO_2	CO_2	CO	H_2S	SO_2	Commentaires
		40	-	10 000	-	350	
103	Namané/Tolakro	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
104	N'goloblasso /Korumba	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
105	Niambingue/Ouangolo (Ecole)	0,2	800	5000	<LD	<LD	Conforme
106	Niellé/Nielle	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
107	Niempurgue/N'ganaoni	<LD	400	<LD	<LD	<LD	Conforme
108	Nouafouin /Pitiengomon	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
109	Odienné/Baradjan	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
110	Opouyo / Amanikro	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
111	Ouyably-Gnondrou/ Toably	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
112	Pacobo /Pacobo	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
113	Pakouabo /Diacohou Nord	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
114	Péhé /Bohibli	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
115	Peti Addis Abeba/Tankesse	<LD	800	8000	2000	<LD	Conforme
116	Petit Bouna ; Grand Lahou	<LD	300	3000	<LD	<LD	Conforme
117	Pitangolo/Korogho	<LD	1400	<LD	<LD	<LD	Conforme
118	Pokoukro/Aniassoue(Marche)	<LD	700	2000	<LD	<LD	Conforme
119	Pont Brime ; San Pedro	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
120	Rubino ; Segbevie	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
121	Sakassou /Kahakro	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
122	San-Pédro /San-Pédro	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
123	San-Pedro/ Grand Gabo	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
124	San-Pédro/Djirognepahio	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
125	San-Pedro/Tepreadji (Pont Bascule)	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
126	Sefon/ Dikoudougou	<LD	400	2000	<LD	<LD	Conforme
127	Seguelon/Sangbani 2	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
128	Sémien/Taobly	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
129	Siempurgo/Poundiou	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
130	Siempurgo/Sogo	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
131	Sinfra /Huafla	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
132	Sinfra /Sinfra	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
133	Singouin / Zagoue	<LD	300	3000	<LD	<LD	Conforme
134	Sorobango/ Pelegodi	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
135	Soubre/Toubadougou	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
136	Taabo/Akakro	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
137	Tabagne /Gbane	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
138	Tanda /Tangamourou	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
139	Tiassale ; Gankangankan	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
140	Tiassalé/Akakro	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
141	Tienko /Koutoula	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
142	Tienko /Tienko	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
143	Tienkoikro / N'guessan-Brindoukro	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
144	Toably / Kouibly	<LD	300	5000	<LD	<LD	Conforme
145	Touih ; Petit Beoumi	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme

SARLU : Capital de 1.000.000 ; Siège social : YOPOUGON FIGAYO BPV 19 ABIDJAN ; RCCM : CI-ABJ-03-2021-B 13-07925 ; CC : 2197520 P ; TEL : +225 2733747217 / 0554890673 / 0504358148 / exforminfo3@gmail.com
Merci de Votre Confiance

N°	Localisations	NO_2	CO_2	CO	H_2S	SO_2	Commentaires
		40	-	10 000	-	350	
146	Toumoukoro /Ouamelhoro	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
147	Troville / Sangouine	<LD	300	3000	<LD	<LD	Conforme
148	Yamoussoukro /Kreketekro	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
149	Yamoussoukro /Tchedjebo	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
150	Zéo /Zeo	<LD	300	2000	<LD	<LD	Conforme
151	Zouhanhounien / Bouhieleu	<LD	300	8000	1400	<LD	Conforme
152	Zro / Guiglo	<LD	300	<LD	<LD	<LD	Conforme

2.2.6. Commentaire sur les résidus de combustion

De manière générale, on constate que les teneurs en polluants atmosphériques mesurés (gaz d'échappement, chauffage, incinération...) sur les 152 sites investigués sont conformes aux normes ivoiriennes.

Aucun dépassement n'est observé pour le dioxyde d'azote (NO2), le dioxyde de soufre (SO2) et le sulfure d'hydrogène (H2S). Les valeurs sont même systématiquement inférieures aux limites de détection analytique.

Concernant le monoxyde de carbone (CO), la grande majorité des sites présente des niveaux acceptables inférieurs à 10 000 µg/m3. Seuls 3 sites sur 152 dépassent légèrement ce seuil, avec des concentrations de l'ordre de 11 000 µg/m3.

Pour le dioxyde de carbone (CO2), les teneurs mesurées sont homogènes sur l'ensemble des points de mesure, de l'ordre de 300 à 500 µg/m3. On note toutefois quelques valeurs ponctuellement plus élevées, jusqu'à 1 400 µg/m3, sans réel dépassement des normes en vigueur.

SARLU : Capital de 1.000.000 ; Siège social : YOPOUGON FIGAYO BPV 19 ABIDJAN ; RCCM : CI-ABJ-03-2021-B 13-07925 ; CC : 2197520 P ; TEL : +225 2733747217 / 0554890673 / 0504358148 / exforminfo3@gmail.com

TROISIEME PARTIE

CONCLUSION

SARLU : Capital de 1.000.000 ; Siège social : YOPOUGON FIGAYO BPV 19 ABIDJAN ; RCCM : CI-ABJ-03-2021-B 13-07925 ; CC : 2197520 P ; TEL : +225 2733747217 / 0554890673 / 0504358148 / exforminfo3@gmail.com

Cette étude a permis d'évaluer sur 152 sites la pollution atmosphérique en Côte d'Ivoire en termes de particules, de bruit, et de gaz polluants.

Il ressort que près de la moitié des sites investigués présentent des dépassements pour au moins un polluant par rapport aux normes en vigueur. Les zones urbaines sont les plus touchées en raison des activités anthropiques et du trafic.

Les particules fines PM2.5 et PM10 constituent le principal problème avec 55% de sites non conformes. Viennent ensuite les nuisances sonores qui affectent 43% des points de mesure. En revanche la pollution liée aux résidus de combustion s'avère plus modérée.

Ces résultats mettent en lumière des problématiques de pollution localisées mais préoccupantes pour la santé des populations. Ils soulignent le besoin d'actions concertées en matière de qualité de l'air et d'environnement sonore.

Il recommandé de :

- Poursuivre les campagnes de surveillance de la pollution atmosphérique, de façon plus régulière et sur un nombre élargi de sites
- l'arrosage fréquent des voies de circulation
- si possible le bitumage de ces voies
- la surveillance médicale des populations environnantes par les examens de spirométrie et de radiographie des poumons ; les examens d'audiométrie afin de prévenir les affections liées à l'exposition de la population.
- la mise en place des panneaux d'interdiction de klaxonner
- la mise en place de panneaux de limitation de vitesse des engins roulants afin d'éviter d'immense épaisseur de poussière.

Fait à Abidjan, le 29 octobre 2023

RESPONSABLE DES ANALYSES.

SARLU : Capital de 1.000.000 ; Siège social : YOPOUGON FIGAYO BPV 19 ABIDJAN ; RCCM : CI-ABJ-03-2021-B 13-07925 ; CC : 2197520 P ; TEL : +225 2733747217 / 0554890673 / 0504358148 / exforminfo3@gmail.com

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

SARLU : Capital de 1.000.000 ; Siège social : YOPOUGON FIGAYO BPV 19 ABIDJAN ; RCCM : CI-ABJ-03-2021-B 13-07925 ; CC : 2197520 P ; TEL : +225 2733747217 / 0554890673 / 0504358148 / exforminfo3@gmail.com
Merci de Votre Confiance

1. La commission des communautés européennes (EC). Directive 2001/80/CE du parlement européen et du conseil du 23 octobre 2001 relative à la limitation des émissions de certains polluants dans l'atmosphère en provenance des grandes installations de combustion. *Journal officiel de l'Union européenne*, L 309/1-L309/21

2. OMS. (2011). Guidelines for drinking-water quality. Fourth Edition. World Health Organization Publication. Geneva, Switzerland, pp. 307-447.

3. L'arrêté N°01164 du 4 novembre 2008 portant Règlementation des rejets et émissions des installations classées pour la protection de l'environnement.

4. le décret n°2017-125 du 22 février 2017 relatif à la qualité de l'air.

SARLU : Capital de 1.000.000 ; Siège social : YOPOUGON FIGAYO BPV 19 ABIDJAN ; RCCM : CI-ABJ-03-2021-B 13-07925 ; CC : 2197520 P ; TEL : +225 2733747217 / 0554890673 / 0504358148 / exforminfo3@gmail.com

Annexe 10 : Liste exhaustive des équipements destiné aux centres sociaux

Lot 1 : Fourniture de matériels informatiques et accessoires

RUBRIQUE	DESIGNATION	SPECIFICATIONS TECHNIQUES ET NORMES APPLICABLES
ORDINATEURS COMPLET + Imprimante + Onduleur	Ordinateur complet	**ORDINATEUR DE BUREAU CORE i3 + LICENCE WINDOWS + ANTIVIRUS 1 AN :** Ecran 21 " (pouce) ; -Processeur Core I3 ; -Barette Mémoire Ram 4Go ; -Disque Dure 500Go HDD - Noir. -Port HDMI ; -Port USB 3.0 -Clavier USB Azerty ; -Système d'exploitation : Windows 10 avec licence pro. -Antivirus Kaspersky Internet Security (1an)
	Imprimante	**Imprimante scanners (imprimante Multifonction) :** LaserJet Pro
	Onduleur	Technologie : on line Puissance : 1000 VA minimum Nombre de prises de sortie : 4 Plage de tension : 150-280 V
ORDINATEUR PORTABLE	Ordinateur portable	**Ordinateur Portable (Laptop) :** Caractéristiques Technique : Ecran 15.6 "(pouce) ; Processeur Core I3 ; Barrette Mémoire 4 Go De RAM ; Disque Dur 1000 Go HDD.

APPAREILS PHOTO NUMERIQUE	Appareils photo numérique	**Appareil Photo Numérique** - 2.7" - LCD TFT - 18MP - 720P 8x Zoom HD – Noir.
MEGAPHONE + HAUT PARLEUR	Mégaphone + haut-parleur	**Mégaphone TM-22 MONACOR de 20-watts de petite taille et faible poids (850 gr) avec signal alarme.** Microphone intégré avec réglage de volume. Faible poids, pression sonore élevée, faible consommation grâce à la technologie piézo Siréne et sons commutables Réglage de volume Témoin d'état de la batterie Poignée et dragonne
BAFFLES	Baffles	**Baffle Amplifier Haut-parleur – avec micros** **Puissance minimum 1000W**
PHOTOCOPIEUSE	*Photocopieuse*	• Multifonctions • Fonction d'envoi de documents, sauvegarde sur lecteur flash USB, numérisation vers e-mail, numérisation vers réseau, Hardware Integration Pocket, Foreign Interface Harness (FIH) • Laser - monochrome • Copie blanc noir

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

Lot 1 : Fourniture de matériels informatiques et accessoires

Article	Description	Unité	Prix unitaire en lettres (FCFA)	Prix unitaire en chiffre (FCFA)
1	Ordinateur de bureau HP PRO 300	*u*	*Quatre cent dix mille*	*410 000*
2	Imprimante HP Laserjet pro M137A	*u*	*Cent quatre-vingt-quinze mille*	*195 000*
3	Onduleur APC 1000 VA	*u*	*Cent soixante mille*	*160 000*
4	Ordinateur portable HP 15 Maldives	*u*	*Trois cent soixante-quinze mille*	*375 000*
5	Appareil Photo numérique CANON IXUS 150	*u*	*Cent cinquante mille*	*150 000*
6	Mégaphone + Haut-parleur TM-22 MONACOR	*u*	*Soixante-quinze mille*	*75 000*
7	Baffles	*u*	*Deux cent dix mille*	*210 000*
8	Photocopieuse CANON IR 2425i	*u*	*Un million trois cent mille*	*1 300 000*
TOTAL				***2 875 000***

DETAIL QUANTITATIF ESTIMATIF

Lot 1 : Fourniture de matériels informatiques et accessoires

Article	Description	Date de livraison	Unité par Centres Sociaux	Quantité (Nb. d'unités)	Prix unitaire	Prix total par article
1	Ordinateur de bureau HP PRO 300	Dès la notification de l'ordre de service de démarrer	5	60	410 000	24 600 000
2	Imprimante HP Laserjet pro M137A		5	60	195 000	11 700 000
3	Onduleur APC 1000 VA		5	60	160 000	9 600 000
4	Ordinateur portable HP 15 Maldives		1	12	375 000	4 500 000
5	Appareil Photo numérique CANON IXUS 150		1	12	150 000	1 800 000
6	Mégaphone + Haut-parleur TM-22 MONACOR		1	12	75 000	900 000
7	Baffles		1	12	210 000	2 520 000
8	Photocopieuse CANON IR 2425i		1	12	1 300 000	15 600 000
Montant Total FCFA HT/HD						***71 220 000***
Remise 5%						*3 561 000*
Net commercial						*67 659 000*
TVA 18 %						*12 178 620*
Montant Total FCFA TTC						***79 837 620***

Arrêté le présent devis quantitatif et estimatif au montant de :
Soixante-dix-neuf millions huit cent trente-sept mille six cent vingt francs CFA TTC

NB : Conformément au point 3.3.2 de l'aide-mémoire de la mission de supervision de la BAD du 26 avril au 05 mai 2022 a autorisé l'USEP Protection Sociale à Inclure l'équipement d'un douzième centre après négociation avec le titulaire du contrat.

LOT 2 : Fourniture de mobilier de bureau, accessoires et motos

RUBRIQUE	NOMS DES FOURNITURES OU DES SERVICES CONNEXES	SPECIFICATIONS TECHNIQUES ET NORMES APPLICABLES
Fourniture de matériel de bureau (autre qu'informatique)	*Bureau*	• Type de Produit : Bureau • Modèle : Directeur • Matière : Bois ou matière équivalente respectant les normes écologiques • Dimensions minimums : 160 x 80 x 76 cm • 1 Caisson • Niche Pour Unité Centrale • Tiroirs (au moins trois (3)) • Dimensions Retour minimum : 80 x 40 x 76 cm • Poids : 25 kg
	Fauteuil	• Type de produit : Chaise Directeur • Conception : Dossier et assise en simili cuir • Accoudoirs fixes • Hauteur réglable • Base 5 branches, avec roulettes • Assise et dossier rembourrés par de la mousse d'une bonne densité. • Fonction de relaxation : Oui • Assise : 55 x 52 cm • Dossier : 72 x 52 cm • Hauteur totale : 115 à 125 cm • Poids maxi d'utilisateur jusqu'à 110 kg • Poids minimum du fauteuil : 8.00Kg
	Chaise visiteur	• Type de Produit : Fauteuil • Modèle : Visiteur • Matière : Plastique, Tissu, simili cuir • Dimensions Dossier : 40 x 28 cm • Dimensions Assise : 43 x 42 cm • Hauteur : 42 cm • Assise Confortable • Poids minimum : 8 kg
	Armoire	**Armoire de rangement 02 battants non vitré** : Meuble deux battants hauts portes battants En bois mélamine col Wallut avec 4 étagères Dim : 80x45x 200 H cm
	Banquette	Banquette métallique de trois places au minimum
	Table de réunion de 10 places	Type de Produit : Table de Réunion Modèle : Salle de Réunion Matière : Bois ou matière équivalente respectant les normes écologiques Dimensions : 3 Dimensions : 3M Poids minimum : 100 kg
	Chaise de salle de réunion	• Type de Produit : Fauteuil • Modèle : Visiteur • Matière : Plastique, Tissu, simili cuir • Dimensions Dossier : 40 x 28 cm • Dimensions Assise : 43 x 42 cm • Hauteur : 42 cm • Assise Confortable • Poids minimum : 8 kg
	Moto (matériel roulant)	Volume minimum du cylindre : 100 centimètres cubes

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

LOT 2 : Fourniture de mobilier de bureau, accessoires et motos

1	Bureau	u	Deux cent dix mille	210.000
2	Fauteuil	u	Deux cent mille	200.000
3	Chaise visiteur	u	Quarante mille	40.000
4	Armoire	u	Deux cent mille	200.000
5	Banquette	u	Cent dix mille	110.000
6	Table de réunion de 10 places	u	Deux cent dix mille	210.000
7	Chaise de salle de réunion	u	Quatre-vingt mille	80.000
8	Motos (matériel roulant)	u	Huit cent cinquante mille	850.000
TOTAL				**1 900 000**

DEVIS QUANTITATIFET ESTIMATIF

LOT 2 : Fourniture de mobilier de bureau, accessoires et motos

1	Bureau	Dès notification de l'ordre de service de démarrer	u	72	210 000	15 120 000
2	Fauteuil		u	72	200 000	14 400 000
3	Chaise visiteur		u	96	40 000	3 840 000
4	Armoire		u	72	200 000	14 400 000
5	Banquette		u	12	110 000	1 320 000
6	Table de réunion de 10 places		u	12	210 000	2 520 000
7	Chaise de salle de réunion		u	120	80 000	9 600 000
8	Motos (matériel roulant)		u	12	850 000	10 200 000
Montant FCFA HT /HD						*71 400 000*
TVA 18%						*12 852 000*
Montant FCFA TTC						*84 252 000*
Rabais de 5%						*4 212 600*
Montant total FCFA TTC						***80 039 400***
TVA recalculée 18%						***12 209 400***
Montant total HT						***67 830 000***

Arrêté le présent devis quantitatif et estimatif au montant de :

Quatre-vingt millions trente-neuf mille quatre cent francs CFA TTC

NB : Conformément au point 3.3.2 de l'aide-mémoire de la mission de supervision de la BAD du 26 avril au 05 mai 2022 a autorisé l'USEP Protection Sociale à inclure l'équipement d'un douzième centre après négociation avec le titulaire du contrat.